
elia group
Driving execution to power tomorrow
Rapport annuel intégré 2025



« Nous le disons depuis le tout début : l'Europe ne peut être compétitive, résiliente ou équitable sans un système énergétique propre et interconnecté.

[...] Nos réseaux acheminent l'énergie abordable directement où elle est la plus nécessaire, ce qui réduit les coûts pour les consommateur·rice·s et les entreprises. Nous sommes entré·e·s dans le nouvel Âge de l'Électricité, dans lequel nos réseaux ouvrent la voie à de plus grandes quantités de renouvelable et soutiennent l'électrification de notre économie, accélérant ainsi notre sortie des combustibles fossiles. »

— Dan Jørgensen, Commissaire européen à l'Énergie et au Logement lors de la conférence de presse consacrée au train de mesures sur les réseaux européens

Source : Coin presse de la Commission européenne, « Remarks by Executive Vice-President Ribera and Commissioner Jørgensen on the European Grids Package », Bruxelles, 10 décembre 2025

Nous sommes un groupe énergétique international spécialisé dans les systèmes de transport, c'est pourquoi la transparence n'est pas seulement une attente, mais aussi une responsabilité qui nous incombe.

En adoptant des normes de reporting reconnues et en améliorant continuellement la qualité de nos publications, nous veillons à ce que nos stakeholders aient un aperçu clair et fiable de la manière dont nos activités contribuent à un système électrique sûr, durable et abordable. Grâce à un reporting transparent, nous démontrons comment nos investissements, nos opérations et nos décisions stratégiques soutiennent la transition de la société vers un futur décarboné, tout en préservant la création de valeur à long terme qui définit Elia Group.

Depuis 2021, nous n'avons cessé de renforcer notre approche en matière de reporting intégré.

Nous avons commencé par ancrer la « réflexion intégrée » dans notre manière de communiquer notre création de valeur. En 2022, nous avons poursuivi ce travail au moyen d'une évaluation de double matérialité, de l'alignement avec le TCFD et du lancement d'une assurance ESG à l'échelle du Groupe. En 2023, nous avons publié notre premier rapport annuel intégré, entièrement aligné avec les ESRS, et qui garantit une plus grande cohérence des données entre toutes les entités. Pour l'édition 2024, nous avons atteint une conformité CSRD totale, en intégrant les informations financières et de durabilité au principe de double matérialité, et en renforçant nos processus d'assurance.

Cette année, nous avons mis l'accent sur la clarté et la concision, en rationalisant le contenu, en affinant la présentation des données et en continuant à intégrer de nouvelles informations financières et non financières. Cette évolution reflète notre engagement envers un reporting clair et responsable.



Approbation du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Elia Group a travaillé collectivement à la préparation du présent rapport. Il reconnaît sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'alignement de ce rapport avec l'<IR> Framework.

Bernard Gustin
CEO

Pieter De Crem
Président du conseil d'administration

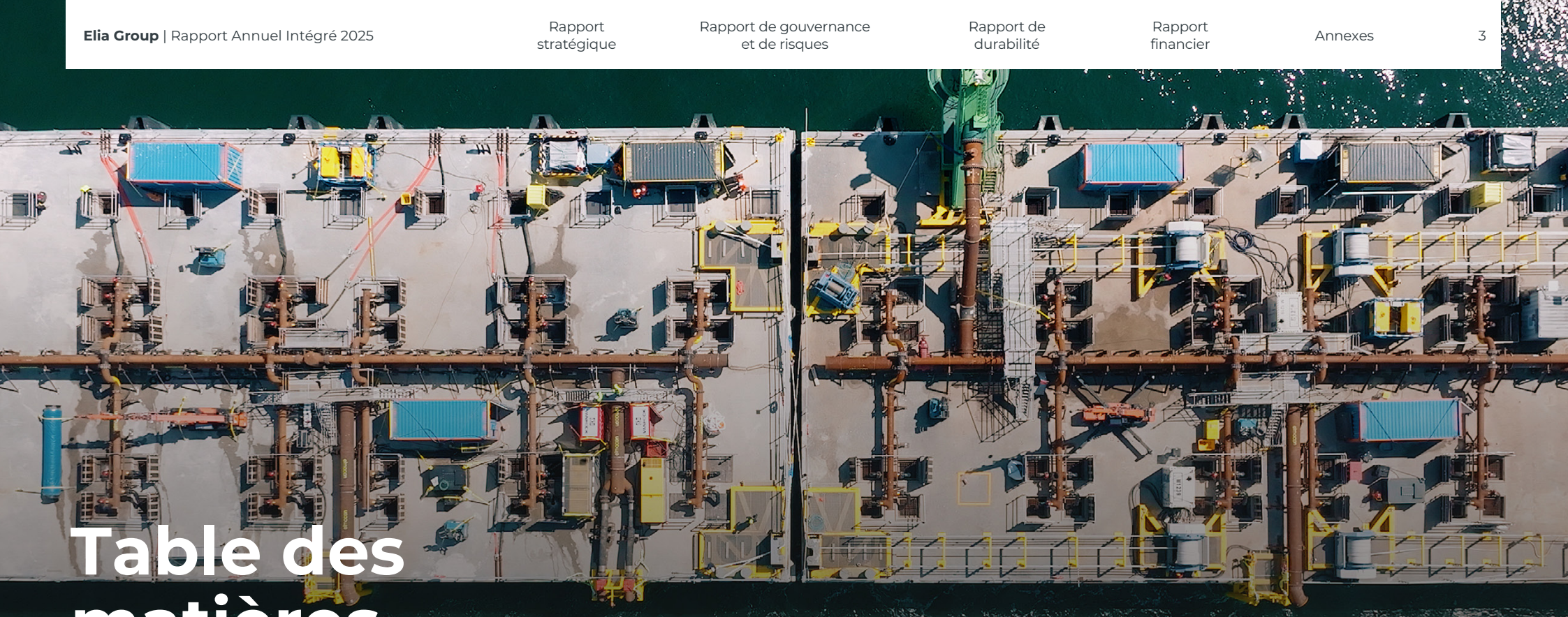


Table des matières

Notre rapport intégré est composé de quatre rapports distincts. L'assurance externe intégrée couvrant la totalité du rapport intégré est disponible dans les annexes.

Rapport stratégique

1. Interview d'introduction
2. Elia Group en un coup d'œil
3. Elia Group dans un environnement en rapide évolution
4. Notre vision, notre mission et notre stratégie
5. Notre Business Model
6. Nos performances
7. Perspectives pour 2026

Rapport de gouvernance et de risques

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise
2. Rémunération des membres du Conseil d'administration et du collège de gestion journalière
3. Contrôle interne et gestion des risques
4. Elia Group en bourse
5. Rapport de gestion et analyse des résultats 2025

Rapport de durabilité

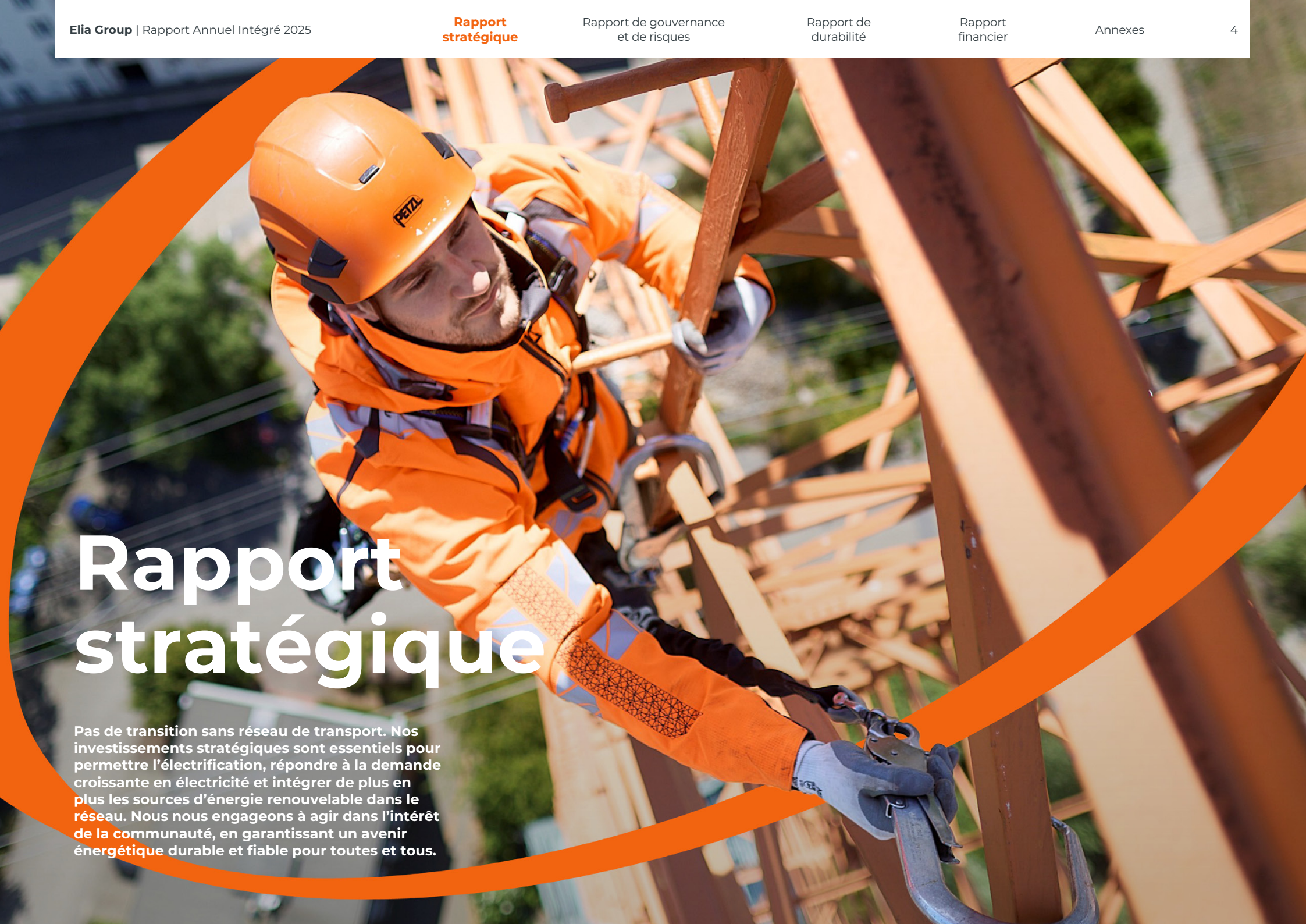
1. ESRS 2 – Informations générales
2. Informations environnementales
3. Informations sociales
4. Informations en matière de gouvernance
5. Annexes

Rapport financier

1. États financiers consolidés
2. Notes accompagnant les états financiers consolidés
3. Informations relatives à la société mère
4. Bilan financier après répartition du bénéfice
5. Compte de résultat
6. Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Annexes

1. Rapport d'assurance externe intégrée
2. Acronymes
3. Glossaire



Rapport stratégique

Pas de transition sans réseau de transport. Nos investissements stratégiques sont essentiels pour permettre l'électrification, répondre à la demande croissante en électricité et intégrer de plus en plus les sources d'énergie renouvelable dans le réseau. Nous nous engageons à agir dans l'intérêt de la communauté, en garantissant un avenir énergétique durable et fiable pour toutes et tous.

Aperçu

Rapport stratégique



6
Interview d'introduction
Vers le chapitre



12
Elia Group en un coup d'œil
Vers le chapitre



22
Elia Group dans un environnement en rapide évolution
Vers le chapitre



26
Notre vision, notre mission et notre stratégie
Vers le chapitre



33
Notre business model
Vers le chapitre



42
Nos performances
Vers le chapitre



52
Perspectives pour 2026
Vers le chapitre

1. Interview d'introduction

Honorer l'héritage

L'année 2025 a été mémorable pour Elia Group. Nous avons investi €5,2 milliards dans l'infrastructure énergétique critique, soit plus du triple de notre moyenne annuelle historique, ce qui démontre notre volonté de soutenir la transition énergétique en Europe. La réussite de notre augmentation de capital ainsi que nos initiatives de financement vert nous ont positionné·e·s comme un leader en matière de croissance durable, pour qui l'excellence opérationnelle et l'engagement des stakeholders sont au cœur d'une stratégie portée par la force et le dévouement de nos équipes.

Q : Bernard, avant de revenir sur les performances, défis et ambitions du Groupe, nous aimerions rendre hommage ensemble à Geert Versnick, notre regretté président du conseil d'administration. Quelle est selon vous sa contribution la plus durable à la réussite de notre entreprise ?

Notre relation reposait sur des trésors assez rares dans le domaine des affaires : une confiance sincère et une vision commune. Pendant plusieurs années, j'ai occupé le poste de président du conseil d'administration et Geert était vice-président. Ce lien a créé une relation extraordinaire entre nous, qui a façonné la trajectoire du Groupe. Ce n'était pas un simple arrangement formel, mais bien une profonde collaboration.

Son plus grand héritage a été de servir de lien vital et durable avec Publi-T, notre investisseur de référence. Geert possédait les connaissances, la crédibilité et la perspicacité pour traduire notre stratégie afin qu'elle résonne auprès de notre principal actionnaire, nous assurant ainsi du soutien permanent de ce dernier, mais aussi de son implication lors d'augmentations de capital à des moments critiques. Sans la capacité de Geert à défendre notre vision et à embarquer Publi-T dans nos projets, notre transformation n'aurait pas été possible.

Au-delà de son rôle auprès des actionnaires, il était un sparring partner exceptionnel lors de la définition de notre stratégie. Nous pouvions nous challenger l'un l'autre de manière constructive, car nous partagions la même vision quant à l'avenir de l'entreprise. Cet alignement, combiné à une confiance réciproque, nous a permis de faire face aux difficultés sans détour, avec la certitude permanente que nous œuvrions pour les mêmes objectifs.

Quand j'y repense, la réussite de notre relation tenait à des choses simples : le respect mutuel, une ambition commune et une confiance totale dans l'opinion de l'autre.



Q : Comment le décrirais-tu, et quel était son plus grand talent ?

Il était diplomate et un négociateur hors pair, abordant toujours les défis avec pragmatisme.

Ce qui le rendait vraiment unique, c'était sa capacité à écouter et à respecter l'opinion des autres. Il était le meilleur pour trouver des solutions qui satisfaisaient toutes les parties, en écoutant vraiment les différents avis. Il disait souvent : « la solution ne remportera pas un concours de beauté, mais c'est une solution ». Il comprenait qu'emmener tout le monde donnait de bien meilleurs résultats que d'imposer une vision unique.

Q : D'un point de vue personnel, qu'avez-vous appris en travaillant à ses côtés pendant toutes ces années ?

J'ai appris la valeur de la patience et du timing. Même quand la solution est la bonne, il faut parfois attendre le bon moment. Geert avait un instinct incroyable pour sentir quand les conditions étaient optimales pour prendre une décision. Certaines personnes considéraient cela comme de l'hésitation, mais celles et ceux qui le connaissaient savaient que c'était stratégique : reculer pour mieux sauter, comme on dit. Il était constamment dans la préparation, toujours à nous positionner pour aller de l'avant au bon moment.

Q : Aimeriez-vous ajouter quelque chose à son sujet ?

Quand Geert prenait un engagement, il respectait sa parole. Même si le chemin était difficile, il honorait ses promesses.

Je ne l'ai jamais vu dire une chose et faire le contraire. Son intégrité était remarquable. Cette qualité faisait aussi de lui un ami précieux. Ce qui me manquera le plus, ce n'est pas le président et le stratège, mais l'homme sur qui on pouvait compter.

Q : Que retenez-vous de votre première année en tant que CEO d'Elia Group ?

Je suis vraiment fier de ce que nous avons accompli cette année.

Trois réalisations se démarquent pour moi. Premièrement, nous avons assuré le financement pour une croissance significative de notre entreprise, et rétabli la confiance du marché. Quand j'ai endossé ce rôle, des doutes planaient quant à notre capacité à financer notre croissance ambitieuse et à tenir nos promesses. Relever ce défi était ma principale priorité, et je suis ravi que nous y soyons arrivé·e·s !

Deuxièmement, nous avons réalisé de grandes choses sur le plan opérationnel, avec un investissement CAPEX de €5 milliards, soit cinq fois plus que les années précédentes. Atteindre ce niveau de croissance était loin d'être une évidence, cela a exigé l'implication et l'expertise de nos équipes, qui ont veillé à ce que ces projets soient menés à bien dans les temps et en respectant le budget, malgré leur ampleur et leur complexité. Cette performance renforce notre ambition d'être, et de rester, le partenaire de confiance de tous nos stakeholders.

Troisièmement, nous attirons des talents exceptionnels. Malgré les défis auxquels nous faisons face, la jeune génération veut nous rejoindre, car elle voit Elia Group comme une entreprise où elle peut vraiment faire la différence et contribuer à bâtir l'infrastructure énergétique de demain. Ces éléments me confirment que nous avons les bonnes personnes et la bonne vision.

Q : Quels seront les prochains défis ?

Nos principaux défis sont l'alignement et le timing. Investir massivement dans l'infrastructure pour favoriser la transition énergétique est essentiel si nous voulons prendre notre indépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et accélérer la décarbonation. C'est un fait. Mais ce qui est sûr, c'est que la complexité et le rythme requis pour cette transition mettent toutes les personnes impliquées au défi. Nous devons construire le système énergétique de demain, mais les cadres régulatoires, les procédures de permis et les chaînes d'approvisionnement ne suivent pas. Ce décalage crée un risque réel. Ce n'est pas seulement Elia Group qui doit s'adapter, c'est tout notre environnement.

Réaliser ce changement de paradigme nécessite un alignement parmi les stakeholders, des régulateurs aux fournisseurs, même s'ils avancent à des rythmes différents. C'est la raison pour laquelle nous devons expliquer ce que nous faisons et pourquoi, mais aussi être honnêtes quant aux conséquences de l'inaction. La société a défini des objectifs ambitieux de décarbonation, et nous sommes déterminé·e·s à les atteindre. Il faudra pour ce faire une direction claire, des actions audacieuses, et une collaboration efficace à travers l'ensemble de l'écosystème.

Q : Comment la stratégie financière d'Elia Group soutient-elle notre vision à long terme ?

Notre stratégie financière repose sur l'équilibre et la résilience. La réussite de notre augmentation de capital l'année dernière était essentielle pour conserver un mélange sain de fonds propres, de dette et d'auto-financement. La réponse positive du marché et la forte participation de nos actionnaires reflètent leur confiance envers notre stratégie. Accéder à un financement vert réitère notre engagement en faveur de la durabilité, non pas comme un projet secondaire, mais comme l'essence même de nos activités. Ces réalisations nous permettent de financer la transition énergétique, tout en préservant la solidité financière qui a toujours caractérisé Elia Group.

Q : Vous avez exprimé votre inquiétude à propos de la hausse des coûts pour le projet de l'île énergétique en Belgique et de l'évolution rapide du CAPEX en Allemagne. Comment trouver le bon équilibre entre contrôle des coûts et avantages stratégiques à long terme ?

Je vais être très clair : l'île énergétique est essentielle pour l'avenir énergétique de la Belgique, mais aussi de l'Europe. Nous devons investir massivement si nous voulons réussir la transition énergétique. Ces investissements sont justifiés, car ne rien faire nous coûterait encore plus cher. Les avantages stratégiques à long terme, comme l'indépendance énergétique, l'intégration du renouvelable et la décarbonation, sont indiscutables.

Cependant, j'ai bien conscience du défi auquel nous faisons face pendant cette période de transition. Quand on construit des infrastructures majeures, comme l'île énergétique, l'effet retard est inévitable. Il faut d'abord construire l'infrastructure, investir les capitaux au préalable, et seulement ensuite la société pourra en tirer les bénéfices, à savoir intégrer davantage d'énergie renouvelable, qui est, bien entendu, moins chère à long terme. Les consommateur·rice·s vont toutefois connaître une hausse des tarifs avant que ces avantages ne se matérialisent.

C'est là que notre responsabilité est essentielle. Étant donné que les tarifs vont augmenter et que les avantages ne seront pas immédiatement visibles, nous devons prouver que ces frais supplémentaires constituent le strict minimum nécessaire, et que nous faisons tout pour contrôler les coûts et minimiser l'impact pour les consommateur·rice·s.

Q : À mesure que les cadres régulatoires évoluent en Belgique et en Allemagne, quelle influence ces changements ont-ils sur les perspectives de croissance d'Elia Group et la confiance des investisseurs ?

La stabilité régulatoire est capitale pour la confiance des investisseurs. Les futurs cadres en Allemagne et en Belgique façonneront la manière dont nous obtiendrons les fonds propres nécessaires pour réaliser la transition énergétique. Quelle que soit la méthodologie, le rendement doit rester attractif dans un marché compétitif au niveau mondial, et la prévisibilité est essentielle pour réduire les risques liés aux investissements à long terme. Nous dialoguons de manière constructive avec les régulateurs et faisons preuve d'un optimisme prudent, en espérant que le résultat alliera les objectifs sociétaux aux conditions financières requises pour attirer d'importants capitaux et soutenir notre croissance.

Q : Pourquoi est-ce aussi important pour Elia Group, en tant que groupe énergétique de premier plan, d'étendre ses activités de consultance internationale et de développement en dehors de nos marchés domestiques ?

Le transport est devenu le sujet numéro un dans la chaîne de valeur de l'électricité. Nous nous trouvons désormais au centre de l'attention mondiale, avec l'essor de l'éolien offshore, des centres de données, de l'électrification et de l'IA. Les défis que nous devons relever en Belgique et en Allemagne sont les mêmes qu'ailleurs dans le monde. De nombreux pays n'ont tout bonnement pas l'expertise, la vision internationale ou les capacités financières que nous avons développées. En tant que l'un des rares groupes de transport d'électricité réellement international, présent dans des marchés à croissance rapide et coté en bourse, nous occupons une position unique.

Nous restons focalisé·e·s sur la Belgique et l'Allemagne. Nous ne nous laissons pas distraire, mais nous pensons l'avenir de manière stratégique. Au fil du temps, la croissance va se normaliser dans nos marchés domestiques, raison pour laquelle il est essentiel de développer de nouvelles sources de croissance dans des marchés aujourd'hui attractifs. Ce n'est pas simplement une expansion, c'est de la gestion intelligente de portefeuille et de l'atténuation des risques. Diversifier les sources de revenus à travers les continents et différents cadres régulatoires réduit notre dépendance au contexte politique ou économique d'un ou de deux pays.

Nous pensons donc bel et bien à l'international, mais en nous appuyant sur notre excellence de GRT.

Q : Nous avons enregistré 769 recrutements en 2025. C'est un chiffre impressionnant ! Comment Elia Group aborde-t-il ses besoins en talents et son employer branding pour soutenir la transition énergétique ?

Je suis fier de ce que cette réalisation dit d'Elia Group. Notre équipe HR a fait un excellent travail pour définir qui nous sommes, non seulement pour les candidat·e·s, mais aussi pour la communauté au sens large.

Ce qui attire les candidat·e·s chez Elia Group est clair : nous sommes une entreprise qui réussit et dont la mission va bien au-delà des profits. Nous offrons du sens, sous la forme d'un travail qui importe, et des perspectives grâce à des opportunités internationales au sein de nos trois divisions, s'étendant des activités de GRT à la consultance et au développement, ce qui crée des carrières variées.

Autre aspect tout aussi essentiel : tout est mis en œuvre pour que nos nouvelles recrues s'épanouissent. Nos collègues expérimenté·e·s se réjouissent de contribuer à leur intégration et à leur encadrement, en leur partageant leur expertise et leurs valeurs dès le premier jour. Résultat ? Un excellent endroit pour se bâtir une carrière, mais aussi un environnement encourageant, où il fait bon travailler.

Nous façonnons les équipes de demain, en nous appuyant sur des bases remarquablement solides : des ingénieur·e·s de niveau mondial, des spécialistes du digital et de l'IA, des professionnel·le·s aguerri·e·s de la finance, des juristes expérimenté·e·s et des équipes de procurement hautement qualifiées. La technologie va transformer notre manière de fonctionner, et nous nous préparons à cet avenir.

L'augmentation de capital record enregistrée cette année prouve la solidité de notre équipe. Cette mission, qui semblait impossible pour beaucoup, a été menée brillamment par des professionnel·le·s exceptionnel·le·s. Il en a résulté l'une des plus grandes opérations en capital de l'histoire belge et européenne. Voilà le calibre des personnes qui optent pour Elia Group, et j'ai hâte de voir ce que nous allons encore réaliser ensemble !

D'ici 2030, je veux qu'Elia Group soit reconnu comme le catalyseur de la transition énergétique, un véritable moteur d'innovation, d'abordabilité et de durabilité. Notre infrastructure doit devenir un pilier de la solidité nationale, qui soutient l'industrie, les centres de données et la société au sens large. Notre succès se mesurera par notre capacité à fournir une énergie fiable, abordable et durable, qui facilitera l'indépendance et la transition de la société. Je veux que les gens disent : « Elia Group rend tout cela possible. C'est le catalyseur de notre transition, de notre compétitivité et de notre indépendance énergétique. »

Bernard Gustin
CEO d'Elia Group



2025, une année impactante

Les faits marquants ci-dessous illustrent les progrès enregistrés en 2025, une année caractérisée par des réalisations solides, un impact pertinent et la suite de la transition vers un système énergétique entièrement décarboné, fiable et paré pour l'avenir.

Janvier

Bernard Gustin nommé CEO d'Elia Group

Président du conseil d'administration depuis 2017, Bernard Gustin amène une profonde connaissance d'Elia Group et du secteur, qui garantit la continuité de nos activités et positionne l'entreprise pour une croissance durable.



Eurogrid signe un prêt vert de €1 milliard pour des raccordements en mers du Nord et Baltique

Le prêt servira aux projets Ostwind 4 et LanWin 3, qui renforceront la capacité de transport offshore de l'Allemagne et accéléreront la transition énergétique.

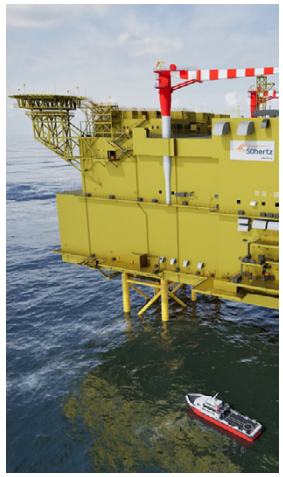
Elia nommée « Top Employer » pour la huitième fois

Avec une note globale de 90,87 %, Elia a excellé dans la digitalisation des ressources humaines, la flexibilité, mais aussi l'engagement du personnel, confirmant ainsi sa solide stratégie people et son attractivité.

Février

La Commission européenne accorde €645 millions au projet Bornholm Energy Island

Ce projet, développé conjointement par 50Hertz et Energinet, transformera Bornholm en hub électrique majeur, afin d'intégrer l'éolien offshore et de permettre l'échange d'électricité entre le Danemark et l'Allemagne.



Mars

Elia Group lève €2,2 milliards de fonds propres

Cette levée comprend un PIPE de €850 millions, impliquant ATLAS Infrastructure et The Future Fund (€234,6 millions), BlackRock (€117,3 millions), CPP Investments (€117,3 millions) et Publi-T/ NextGrid Holding (€380,7 millions), ainsi qu'une émission de droits d'environ €1,35 milliard.



SuedOstLink obtient tous les permis, après une troisième approbation

Avec la décision de l'Agence fédérale des Réseaux (BNetzA), 50Hertz dispose désormais d'un permis complet pour la liaison DC de 270 km à travers la Saxe-Anhalt, la Saxe et la Thuringe.

Avril

Marco Nix endosse le rôle de CFO d'Elia Group

Après son mandat de CFO chez 50Hertz et de CFO ad interim d'Elia Group, Marco Nix rejoint officiellement le Collège de gestion journalière afin de soutenir les objectifs stratégiques et financiers du Groupe.



Installation en mer du Nord des premiers caissons de l'île énergétique belge

Les deux premiers caissons (sur 23 au total), qui pèsent 22.000 tonnes chacun, ont été installés avec succès à 45 km de la côte, ce qui marque une étape majeure dans la construction de l'Île Princesse Elisabeth, le futur hub électrique offshore de la Belgique.



Elia Group, CIP et GASCADE appellent à une planification intégrée de l'électricité et de l'hydrogène

La note conjointe, lancée lors de WindEurope, appelle l'Europe à aligner le développement de l'infrastructure de réseau et d'hydrogène, ainsi qu'à créer de nouveaux modèles de financement pour attirer des capitaux privés en vue de la transition énergétique.

Douze GRT dévoilent une roadmap pour un réseau interconnecté en mer du Nord

L'étude conjointe souligne comment un développement offshore coordonné peut créer des avantages économiques, améliorer la sécurité d'approvisionnement et soutenir les ambitions européennes en matière d'énergie propre.



Mai

Huit GRT de la mer Baltique publient une roadmap, pour un réseau offshore intégré

Le rapport souligne les projets transfrontaliers et la planification coordonnée pour débloquer 93 GW de potentiel éolien offshore et renforcer la sécurité énergétique régionale.

Eurogrid adopte un programme de billets de trésorerie d'une valeur de €750 millions

Cette émission initiale offre une manière flexible et efficace en termes de coûts pour soutenir les besoins en investissement réseau, et complète les instruments de financement à long terme d'Eurogrid.

Elia Transmission Belgium (ETB) rejoint la plateforme MARI pour l'énergie d'équilibrage mFRR

L'accès à la plateforme européenne permet à Elia d'échanger des réserves tertiaires au-delà des frontières, ce qui améliore la sécurité du réseau et réduit les coûts de déséquilibre.

Juin

Elia Transmission Belgium (ETB) adopte un programme de billets de trésorerie d'une valeur de €700 millions

ETB revoit à la hausse le montant initial de €300 millions, pour atteindre un maximum de €700 millions, ce qui lui fournira un instrument flexible et efficace en termes de coûts pour répondre à ses besoins de liquidités à court terme.

L'étude sur l'adéquation de la Belgique souligne l'importance du CRM et de la flexibilité

L'étude 2026-2036 sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique, publiée par ETB, prévient que la demande dépassera la capacité disponible à partir de 2028. Elle appelle à poursuivre l'implémentation du CRM, à accélérer le développement de la flexibilité et à clarifier le mix énergétique à long terme.



Juillet

Huit GRT européens lancent l'Innovation Alliance pour booster la résilience des réseaux

L'Alliance développera des solutions communes pour stimuler l'efficacité et le progrès technologique, avec un premier programme consacré à la météo et à la résilience du réseau.

La fin du renforcement de réseau Brabo marque un jalon pour la transition énergétique en Belgique

Ce projet de €300 millions renforce le réseau à haute tension et l'interconnexion entre la Belgique et les Pays-Bas, afin de faire face au doublement de la demande en électricité dans le Port d'Anvers au cours de la prochaine décennie.



Signature d'un accord de raccordement pour un centre de données de VIRTUS à €3 milliards près de Berlin

50Hertz et VIRTUS ont signé un accord de raccordement au réseau pour le campus Wustermark, garantissant ainsi 300 MW de capacité et un approvisionnement énergétique vert à l'un des plus grands hubs de données en Europe.

Septembre

La Belgique adopte une granularité de 15 minutes pour l'attribution de capacité transfrontalière

Le passage réussi au couplage unique journalier (ou SDAC) aligne les échanges journaliers avec les marchés infrajournaliers et d'équilibrage, boostant ainsi la flexibilité et l'intégration du renouvelable.

50Hertz entame les travaux du raccordement réseau Südharz 380 kV pour renforcer le backbone énergétique allemand

La ligne aérienne de 145 km remplace une liaison 220 kV vieillissante, améliorant ainsi la capacité de transport et renforçant la sécurité d'approvisionnement dans le cadre de la transition énergétique.



Octobre

Elia Transmission Belgium (ETB) établit une marque de référence pour la finance verte, avec l'émission de €500 millions d'obligations vertes européennes

Cette transaction marquante d'ETB combine une solide confiance des investisseurs et un engagement clair en faveur du financement transparent de l'infrastructure de réseau critique.

Le projet Bornholm Energy Island passe à la phase de mise en œuvre, après la conclusion d'un contrat majeur avec Siemens Energy

Energinet et 50Hertz passent commande pour quatre systèmes de convertisseurs afin de construire le hub électrique sur Bornholm.



Céline Van Haute rejoint Elia Group en tant que CHRO

Céline dirigera l'évolution de notre stratégie en matière de personnel et de culture, qui s'appuie sur nos forces locales, tout en favorisant la croissance unifiée du Groupe, la collaboration, le bien-être et un environnement de travail inclusif.



Eurogrid émet avec succès €1,1 milliard d'obligations vertes européennes

L'émission en deux tranches d'Eurogrid GmbH, la société mère de 50Hertz, est sursouscrite jusqu'à sept fois et financera l'infrastructure de réseau qui est entièrement alignée avec la taxinomie de l'UE et la norme sur les obligations vertes européennes, largement reconnue comme la référence la plus rigoureuse pour l'allocation d'actifs, la transparence du reporting et la vérification externe dans le cadre de la finance durable.

50Hertz met en service deux lignes 380 kV majeures, pour renforcer le réseau allemand à très haute tension

Les projets Pulgar-Vieselbach et Röhrsdorf-Weida-Remptendorf, représentant un investissement combiné de plus de €500 millions, renforcent le backbone énergétique de l'Allemagne et permettent d'intégrer en toute sécurité les énergies renouvelables.

Novembre

Le quatrième Academic Board d'Elia renforce la collaboration entre l'industrie et le monde académique

D'éminent·e·s chercheur·euse·s belges et des expert·e·s d'Elia unissent leurs forces pour explorer des innovations dans les domaines de la flexibilité, de la fiabilité du réseau et du design de marché, en vue d'un système énergétique paré pour l'avenir.

Elia Grid International (EGI) célèbre 15 années d'expertise mondiale à Riyad

La fête organisée à Riyad démontre l'évolution d'EGI en un bureau de consultance mondial, avec des projets dans 35 pays, combinant à la fois l'expertise européenne et l'innovation locale.



Décembre

Le projet Baekeland renforce le backbone énergétique et la compétitivité industrielle en Belgique

Le projet de €400 millions, situé à Gand, renforcera le réseau à haute tension, améliorera l'accès à l'énergie produite en mer du Nord et soutiendra la transition de l'industrie vers des processus électrifiés.



Le train de mesures sur les réseaux européens établit une roadmap à €1,2 billion pour l'indépendance énergétique

Le train de mesures sur les réseaux de la Commission européenne souligne le rôle d'épine dorsale des réseaux électriques et appelle à une planification collaborative ainsi qu'à un financement innovant pour réaliser la transition énergétique.



2. Elia Group en un coup d'œil

2.1. À la découverte d'Elia Group



Elia Transmission Belgium (ETB), le seul gestionnaire de réseau de transport en Belgique pour la haute et la très haute tension, favorise la transition énergétique du pays grâce à un réseau hautement interconnecté et des projets pionniers. ETB entend être prête pour une augmentation de 50% de la consommation électrique d'ici 2032.

50Hertz est le gestionnaire du réseau de transport à très haute tension dans le nord et l'est de l'Allemagne. C'est un acteur majeur de la transition énergétique, qui vise à couvrir 100% de la consommation électrique dans sa zone de réglage grâce aux énergies renouvelables d'ici 2032.

Nemo Link est une interconnexion sous-marine en courant continu à haute tension (HVDC, pour high-voltage direct current), exploitée conjointement par ETB et National Grid, qui permet d'échanger jusqu'à 1.012 MW d'électricité entre la Belgique et le Royaume-Uni depuis 2019.

WindGrid développe des solutions de transport d'électricité à l'international, accélère la transition énergétique mondiale, et étend la portée d'Elia Group, notamment grâce à une participation dans **energyRe Giga** aux États-Unis.

Elia Grid International (EGI) est une entreprise de consultance mondiale en ingénierie, qui fournit une expertise stratégique, technique et régulatoire dans le domaine du transport d'électricité onshore et offshore, en s'appuyant sur l'expérience d'ETB et de 50Hertz afin d'offrir une aide pour un large éventail de solutions de transport.

elia group

D'un acteur européen clé à un partenaire mondial de la transition énergétique

Un groupe de GRT européens

Un accès aux mers du Nord et Baltique

Une forte empreinte mondiale

Une société cotée en bourse

Acheminer l'électricité, aujourd'hui et demain

Projets clés pour concrétiser cette vision

Prêt·e·s pour une augmentation de 50% d'ici 2032

100% d'ici 2032 : une énergie abordable pour une économie robuste



Projets clés d'Elia Transmission Belgium en 2025

En Belgique, Elia Transmission Belgium a avancé dans plusieurs projets d'infrastructure phares : Ventilus et Boucle du Hainaut ont franchi d'importantes étapes au niveau des permis et des stakeholders, et viennent renforcer le futur backbone nécessaire à l'intégration de larges volumes d'éolien offshore. Brabo III est entré dans sa dernière phase de construction, avec l'installation des conducteurs et la finalisation des pylônes qui préparent la ligne pour une mise en service début 2026. Entre-temps, la construction de l'Île Princesse Elisabeth a continué à son rythme, avec l'installation de caissons en mer et les premiers travaux HVAC, qui posent les bases de la première île énergétique belge.

Projets clés de 50Hertz en 2025

En Allemagne, SuedOstLink a progressé dans sa réalisation, avec l'obtention de tous les permis et l'avancée de la construction dans les différentes sections. La pose du câble d'Ostwind 3 est entièrement terminée et les travaux du poste offshore se sont poursuivis. Le projet Bornholm Energy Island a également progressé, 50Hertz et Energinet ayant octroyé les contrats pour les systèmes de convertisseurs HVDC, qui faciliteront l'échange de flux d'électricité renouvelable à grande échelle entre le Danemark et l'Allemagne.

Projets clés de notre pilier international en 2025

EGI est actuellement impliqué dans plusieurs projets internationaux et se concentre spécifiquement sur la création de nouvelles opportunités pour les échanges transfrontaliers et sur l'accélération de la transition vers les énergies propres, tout en cherchant activement à poursuivre sa croissance sur ces marchés stratégiques. En parallèle, le projet HansaLink de WindGrid a été intégré à la nouvelle liste européenne des projets d'intérêt commun et mutuel (PIC/PIM), confirmant ainsi son rôle stratégique dans la future infrastructure énergétique européenne. Nemo Link célèbre six années d'exploitation fiable, maintenant ainsi un lien électrique vital entre le Royaume-Uni et la Belgique, qui améliore la sécurité et favorise les flux d'électricité renouvelable.

2.2. Chiffres clés

Indicateurs clés de performance financière

€556,6

millions

Résultat net attribuable à Elia Group

€5,51

/ par action

Résultat par action ajusté au bonus (en €) (action Elia)[1]

7,3%

RoE (aj.)

BBB

/ perspective stable

Notation de crédit S&P (Groupe)

€22,6

milliards

RAB[2]

€5,2

milliards

Total d'investissement d'Elia Group



[1] Le résultat par action ajusté au bonus (en €) (action Elia) inclut l'ajustement du bonus lié à l'émission de droits en 2025 (facteur de bonus de 0,95)

[2] La base d'actifs régulés (RAB) en fin d'année représente 100% de 50Hertz et une RAB en date de clôture

Indicateurs clés de performance non financière

4.572
Membres du personnel

26,1 %
Part de femmes dans l'ensemble du personnel

59
Nationalités parmi notre personnel

3,4
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des salarié·e·s

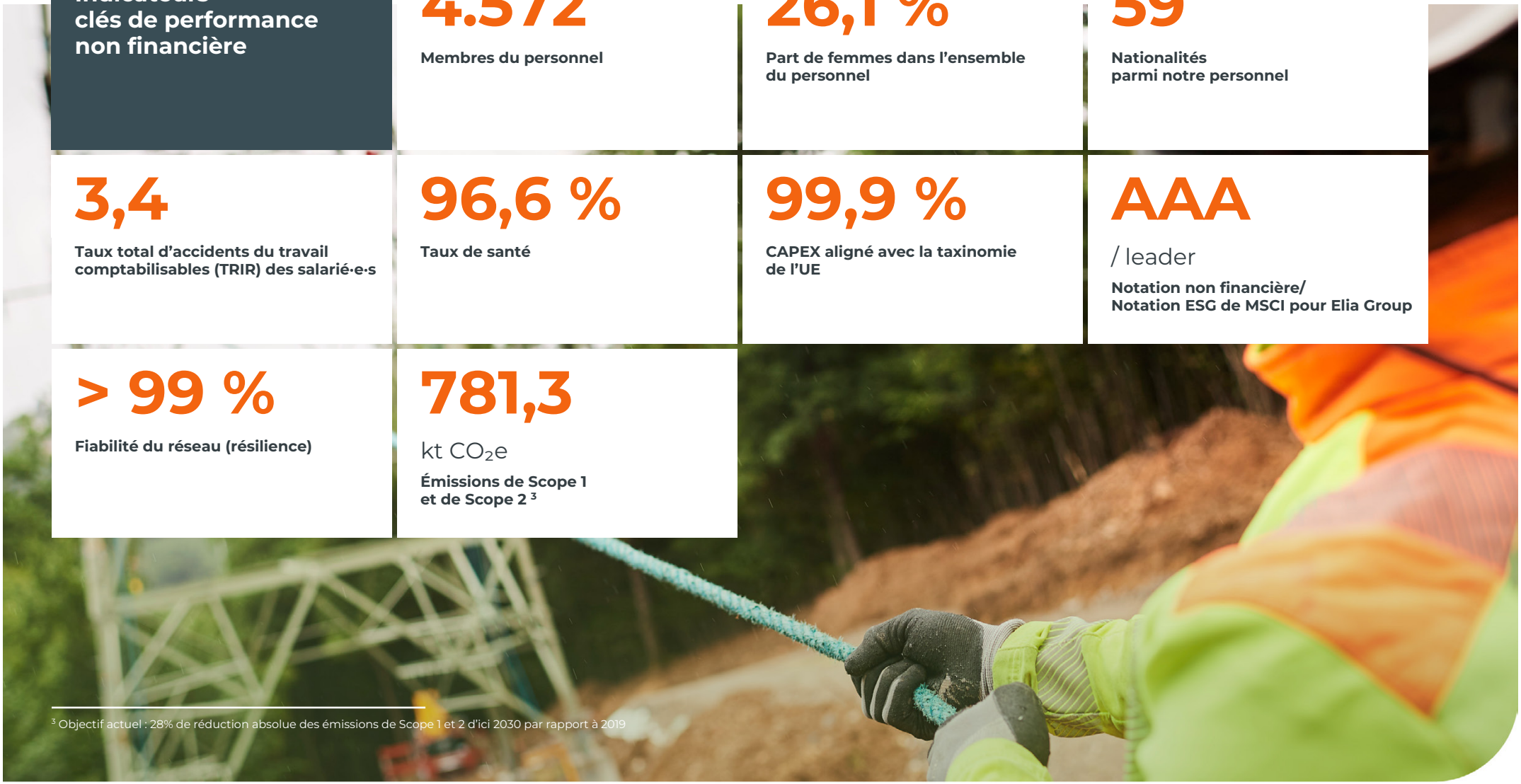
96,6 %
Taux de santé

99,9 %
CAPEX aligné avec la taxinomie de l'UE

AAA
/ leader
Notation non financière/ Notation ESG de MSCI pour Elia Group

> 99 %
Fiabilité du réseau (résilience)

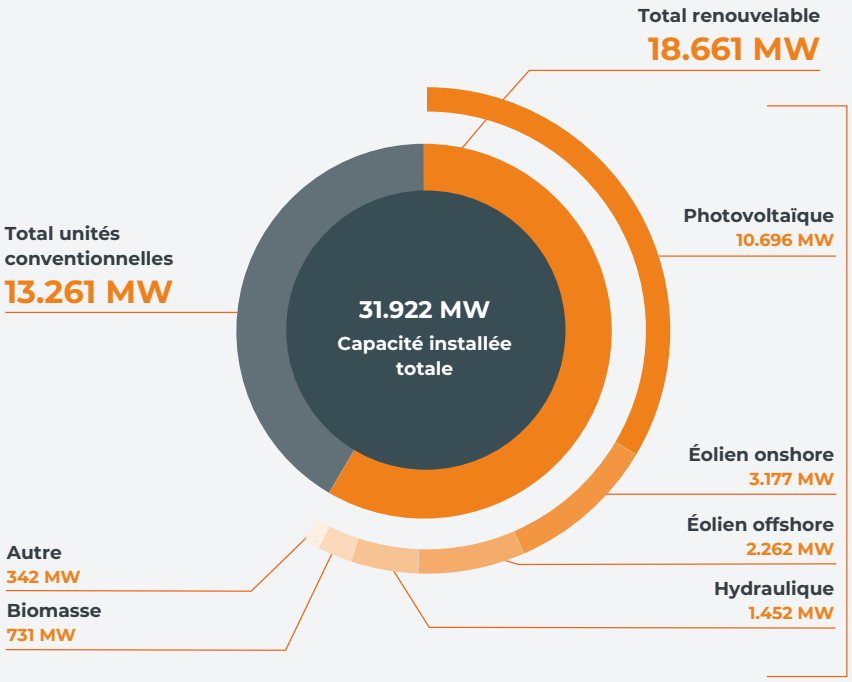
781,3
kt CO_2e
Émissions de Scope 1 et de Scope 2 [3]



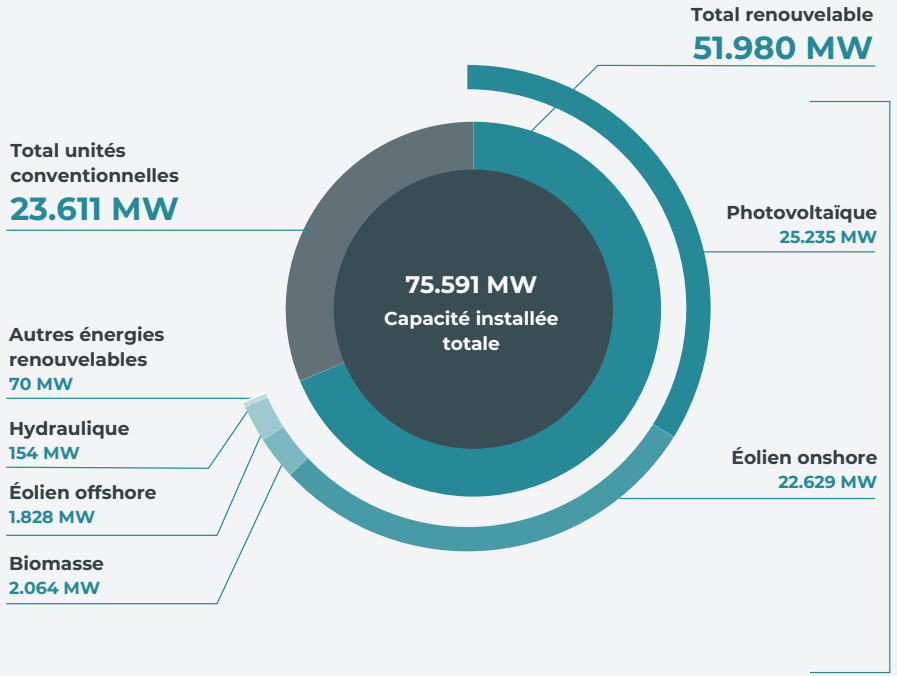
[3] Objectif actuel : 28% de réduction absolue des émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019

2.3. Capacité installée dans nos zones de réglage

Elia Transmission Belgium*



50Hertz Transmission**



*conformément à la catégorie ENTSO-E et au scope des sources renouvelables
**statut au 31/12/2024 (calculé en janvier 2025 / source : MaStr Renewable Energies)

2.4. Production et consommation d'électricité

Production

Elia Transmission Belgium

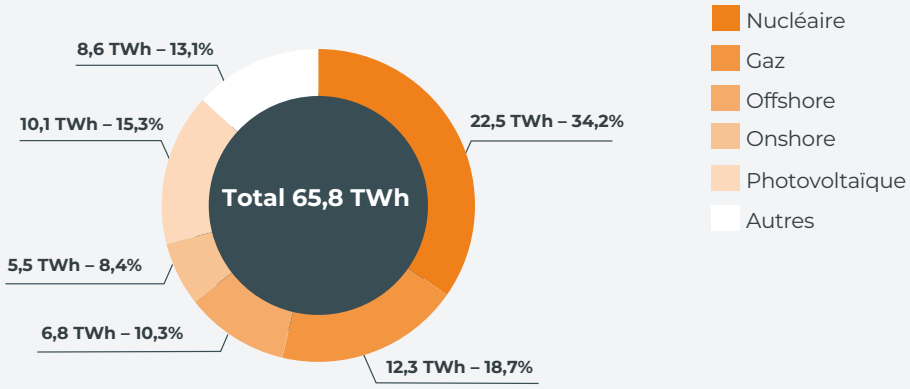
En 2025, la Belgique a enregistré de nouveaux records en matière de production photovoltaïque, avec un volume annuel atteignant 10,1 TWh (+21% par rapport à 2024) grâce à une augmentation de 10% de la capacité installée et à un ensoleillement exceptionnel. Cette solide performance du photovoltaïque pousse la production renouvelable à un volume inédit de 22,4 TWh, soit 34% du mix électrique, même si l'éolien a connu une légère baisse en raison de conditions de vent moins favorables.

Ensemble, les productions photovoltaïque et éolienne ont établi un record de 9.957 MW le 4 octobre dernier, couvrant ainsi 90% de la demande à ce moment. Le renouvelable a aussi fourni plus de la moitié de la consommation pendant 16,2% de l'année. Le nucléaire représentait 34,2%, malgré la mise à l'arrêt de trois réacteurs, tandis que la production au gaz est restée structurellement basse (12,3 TWh) en raison d'importations favorables, de prix élevés du gaz et de l'augmentation de la production renouvelable.

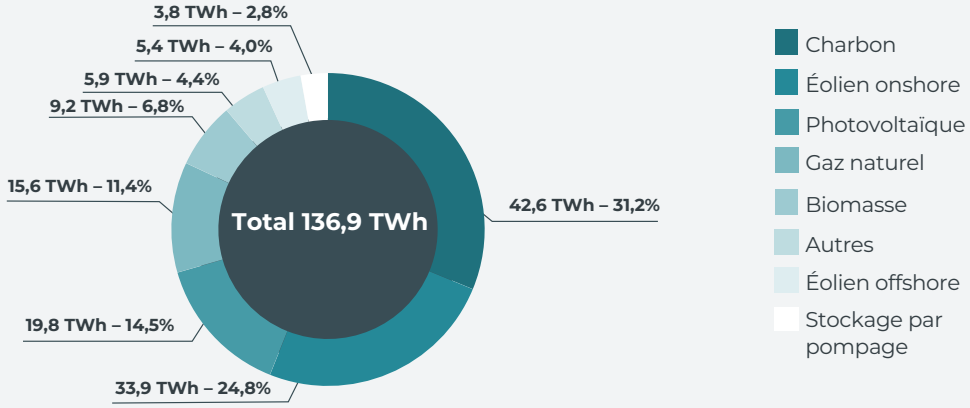
50Hertz Transmission

En 2025, la production totale d'énergie renouvelable est pratiquement restée au même niveau qu'en 2024. Même si la capacité éolienne onshore a continué à se développer, cela ne s'est pas traduit en un volume plus élevé en raison des mauvaises conditions de vent tout au long de l'année. La production éolienne onshore a chuté de pratiquement 3 TWh (environ 8%). La production éolienne offshore, pour sa part, a augmenté d'environ 0,5 TWh (11%), tandis que le photovoltaïque a connu une hausse significative, d'environ 2,5 TWh (15%). Ensemble, ces gains ont compensé la moins bonne année de l'éolien onshore, maintenant la production renouvelable globale à un niveau stable.

Mix de production électrique d'ETB en 2025



Mix de production électrique de 50Hertz en 2025



Consommation

Elia Transmission Belgium

La consommation électrique en 2025 s'élevait à 80,1 TWh (contre 81 TWh en 2024). Ce total est toujours inférieur à la consommation moyenne observée durant la période de référence 2017-2021, bien que supérieur à 2023 (78,9 TWh). Cette tendance à la baisse est un phénomène temporaire, et nous nous attendons à une augmentation significative de la consommation d'électricité dans les années à venir, en raison de l'électrification de la société. De nombreuses études estiment en effet que la consommation électrique pourrait doubler d'ici 2050.

50Hertz Transmission

En 2025, la consommation électrique dans la zone de réglage de 50Hertz est restée basse et a même connu une baisse, diminuant d'environ 0,6 TWh par rapport à 2024. Étant donné que la production renouvelable est restée relativement stable, la baisse de la demande en électricité a entraîné une augmentation d'un point de pourcentage de la part du renouvelable dans la consommation totale, pour atteindre 74%.

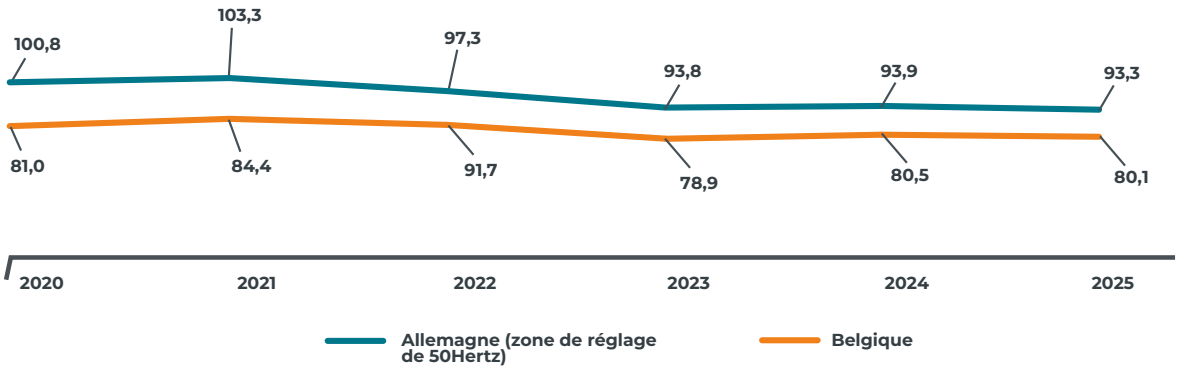


74%

de la consommation totale dans la zone de réglage de 50Hertz a été couverte par les SER

Évolution annuelle de la consommation d'électricité renouvelable dans nos zones de réglage*

Unité : TWh

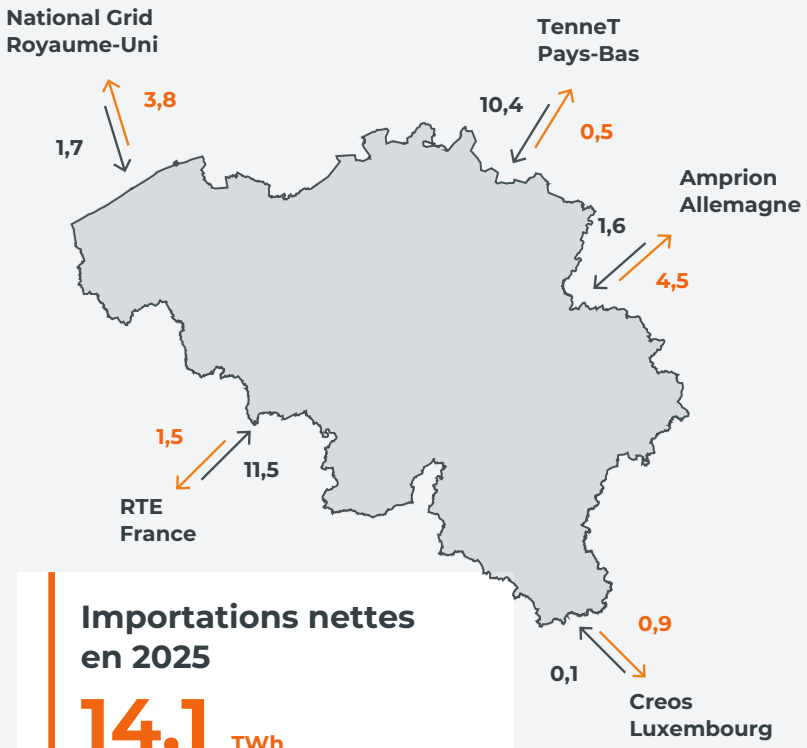


*selon la catégorie ENTSO-E et le scope des sources renouvelables

2.5. Importations et exportations d'électricité

Les interconnexions permettent l'échange transfrontalier d'électricité, renforçant ainsi la sécurité d'approvisionnement et l'équilibre des prix. Elles contribuent à l'intégration des énergies renouvelables, en permettant l'échange des surplus d'énergie verte. Les interconnexions sont donc essentielles à la mise en place d'un réseau et d'un marché électriques interconnectés à l'échelle européenne, ce qui aide l'UE à atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques.

Zone de réglage d'ETB



Exportations en TWh

Importations en TWh

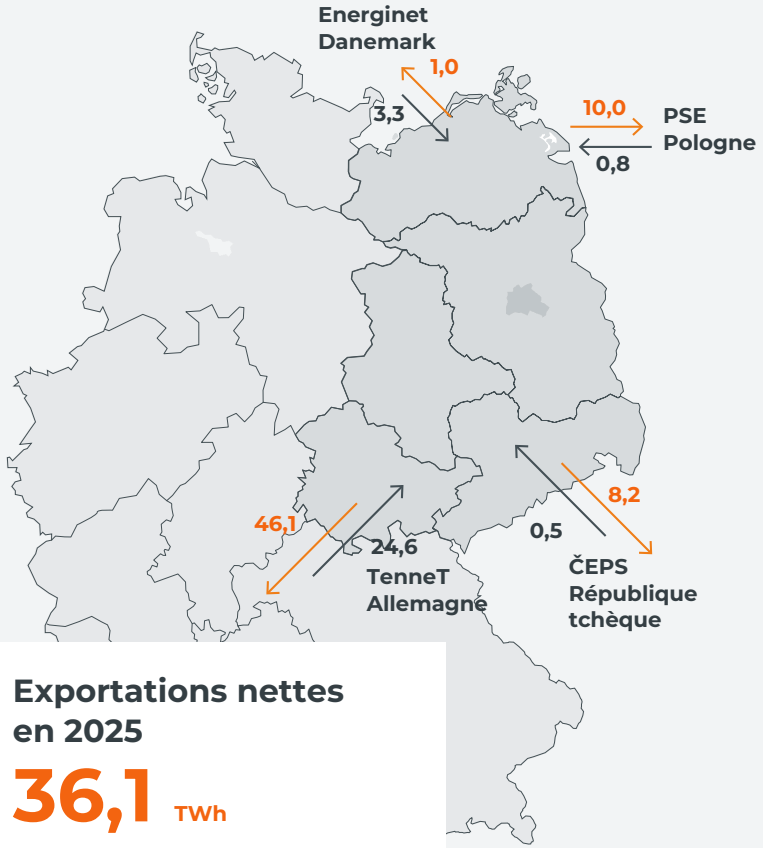
Importations nettes en 2025

14,1 TWh

Exportations totales en 2025 : 11,3 TWh

Importations totales en 2025 : 25,4 TWh

Zone de réglage de 50Hertz



Exportations nettes en 2025

36,1 TWh

Exportations totales en 2025 : 65,3 TWh

Importations totales en 2025 : 29,2 TWh

2.6. Interactions avec les stakeholders

Nous interagissons avec nos stakeholders, par le biais d'un dialogue ouvert et permanent. Leurs éclairages nous aident à prendre nos décisions : nous écoutons leurs attentes, intégrons leur feedback dans notre travail quotidien et veillons à ce que nos activités reflètent leurs besoins. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes » dans le rapport de durabilité.



Stakeholders publics et sociaux

- Communautés locales
- Presse et grand public
- Fédérations, ONG et monde académique

Environnement opérationnel et commercial

- Gestionnaires de réseaux électriques
- Employé·e·s et leurs organes de représentation
- Fournisseurs
- Producteurs d'énergie
- Gouvernements et pouvoirs publics
- Client·e·s et consommateur·rice·s

Stakeholders financiers

- Actionnaires et investisseurs

elia group



3. Elia Group dans un environnement en rapide évolution

3.1. Le paysage stratégique

Le système énergétique connaît une transformation profonde, stimulée par un ensemble de mégatendances étroitement liées. Si la principale mission sociétale des gestionnaires de réseau de transport reste la même, le contexte dans lequel ils évoluent change rapidement. Résultat : la mise en œuvre de notre stratégie doit continuellement être adaptée pour faire face à la complexité croissante, aux incertitudes et aux nouvelles attentes de la société.

1. Un trajet de décarbonation qui reflète une compétitivité, une souveraineté et une résilience accrues

La transition énergétique n'est plus seulement perçue comme un impératif climatique, elle est devenue la pierre angulaire de la compétitivité industrielle, de la souveraineté énergétique et de la résilience de l'infrastructure. La crise énergétique de 2022 a mis en avant la valeur stratégique de l'électrification et de l'intégration des énergies renouvelables pour stabiliser les prix et réduire notre dépendance aux marchés instables des combustibles fossiles.

L'Europe associe de plus en plus ses objectifs climatiques à une stratégie industrielle plus vaste, destinée à protéger les chaînes d'approvisionnement critiques et les technologies clés. Cette approche façonne le programme de la nouvelle Commission européenne, qui reflète les évolutions géopolitiques au niveau mondial et la nécessité de partenariats stratégiques internationaux.

La collaboration transfrontalière reste essentielle pour réaliser efficacement la décarbonation à grande échelle. En Europe (particulièrement en Allemagne et en Belgique), mais aussi aux États-Unis, Elia Group contribue à une transition vers les énergies propres efficace en termes de coûts, en favorisant le transport de l'électricité vers les centres de consommation et en soutenant la croissance des industries digitales et énergivores.

2. Une pertinence accrue de la flexibilité

La transition vers un système énergétique basé sur le renouvelable complexifie sensiblement l'exploitation du réseau. La garantie de son adéquation, sa fiabilité et son efficacité dépend de plus en plus de la flexibilité libérée au sein du système, de la production à l'industrie, en passant par le stockage, les PME, les ménages et les consommateur·rice·s.

À mesure que la part de renouvelable augmente, une quantité croissante de flexibilité devient indispensable pour exploiter un réseau efficace et sûr. Les solutions comme le stockage par batteries, la conversion de l'électricité en chaleur et l'électrolyse deviennent essentielles pour gérer la variabilité et absorber la production excédentaire, notamment les pics de production photovoltaïque. Le marché et les cadres techniques doivent évoluer en conséquence.

Si les grands acteurs industriels ont longtemps fourni de la flexibilité par le biais de services auxiliaires, de nouveaux use cases émergent à plus petite échelle, poussés par un design de marché amélioré et de meilleurs outils digitaux. Les consommateur·rice·s y participent de plus en plus activement, en fournissant de la flexibilité au sein du système énergétique et en adaptant leur consommation, en particulier pendant les pics de prix.

La consommation flexible améliore la sécurité d'approvisionnement, réduit les coûts du système et limite le besoin en assets supplémentaires. Un accès continu et pratiquement en temps réel aux données est un levier critique pour coordonner ces contributions provenant de l'ensemble des acteurs de marché.

3. Une accélération de la digitalisation, boostée par l'intégration de l'IA dans les processus business

La digitalisation et les technologies émergentes modifient le secteur de l'électricité et accélèrent son intégration dans les secteurs du chauffage, du transport et de l'industrie. La gestion de cette complexité croissante nécessite des systèmes plus intelligents et une collaboration renforcée entre l'expertise opérationnelle et digitale, un domaine dans lequel l'intelligence artificielle s'impose également comme un levier décisif.

Les réseaux intelligents, soutenus par l'Internet des Objets, la convergence TI-TO ainsi que les analyses épaulées par l'IA, améliorent le contrôle des assets, l'exploitation du réseau et les activités de marché. La prise de décisions basées sur les données renforce la réponse aux incidents, la maintenance prédictive et l'atténuation des risques, ce qui améliore au final la résilience du système.

Dans ce contexte, l'accès à des données précises, sûres et en temps réel est un prérequis à l'exploitation d'un système électrique fiable et efficace, aujourd'hui et demain.

4. Des défis dans la chaîne d'approvisionnement

À mesure que l'Europe avance dans sa transition énergétique, les chaînes d'approvisionnement pour les composants de réseau critiques subissent une pression croissante. Le marché a connu une transition, en raison de la hausse de la demande mondiale, des tensions géopolitiques et de l'augmentation des coûts des assets. L'environnement, auparavant dirigé par les acheteurs, est désormais aux mains des fournisseurs.

Pour garantir que les investissements dans le réseau soient réalisés à temps, Elia Group adapte son approche en matière d'achats, en passant commande le plus tôt possible, en promouvant la standardisation et en établissant des partenariats stratégiques à long terme avec les fournisseurs. Augmenter la résilience de la chaîne d'approvisionnement est devenu une priorité stratégique à part entière.

5. Le renforcement de la coopération régionale afin d'accélérer la transition

La transition énergétique impacte tous les pans de notre société, que ce soit l'économie et les ménages ou les relations entre pays et régions. À mesure que l'Europe progresse sur cette voie, chaque pays fait face à sa propre réalité ainsi qu'à ses priorités. Pourtant, un nombre sans cesse croissant d'exemples démontrent que la coopération régionale peut compléter les efforts nationaux et créer de la valeur ajoutée pour tout le monde.

En collaborant par-delà les frontières, nous pouvons mieux utiliser l'infrastructure existante, exploiter le système plus intelligemment et réduire les coûts globaux pour la société et l'industrie. Les approches collaboratives aident à éviter une duplication des investissements et permettent à tous les partenaires de bénéficier de solutions plus efficaces.

Enfin, combiner les forces nationales et la coordination régionale peut nous aider à atteindre plus rapidement, plus durablement et à moindre coût nos objectifs communs en matière de transition énergétique.

La réponse stratégique de l'UE aux mégatendances

En réponse aux tendances mondiales émergentes, l'Union européenne a réévalué sa manière de relever le trilemme énergétique (sécurité, équité et durabilité) et de le placer au cœur de son cadre stratégique. Ce trilemme guide le développement de systèmes énergétiques résilients, inclusifs et compatibles avec le climat au sein des différents États membres.

- Sécurité énergétique : renforcer l'infrastructure de réseau, diversifier les sources d'énergie et promouvoir l'interconnectivité régionale afin d'augmenter la résilience et de réduire les dépendances. Des instruments comme le règlement sur les réseaux transeuropéens d'énergie et les projets d'intérêt commun (PIC) transfrontaliers y jouent un rôle central.
- Équité énergétique : garantir une énergie abordable et un accès à cette énergie, grâce à l'agenda pour une transition juste, qui comprend notamment des mécanismes tels que le Fonds social pour le climat et un support ciblé pour les consommateur·rice·s vulnérables.
- Durabilité environnementale : stimuler la décarbonation grâce au pacte vert pour l'Europe, à l'Ajustement à l'objectif 55, et à RePowerEU, avec des objectifs clairs pour le renouvelable, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.

Réponse stratégique d'Elia Group

La stratégie d'Elia Group est pleinement alignée sur l'approche européenne pour résoudre le trilemme énergétique, en renforçant notre rôle de levier clé responsable du système et de facilitateur de la transition. Dans un contexte de complexité et contraintes croissantes, coopérer avec d'autres GRT, mais aussi avec les décideur·euse·s politiques, les autorités, l'industrie, les institutions et les organisations sociétales, est essentiel. Elia Group évolue au-delà des limites traditionnelles d'un gestionnaire de réseau, pour s'imposer comme une force mondiale dans le paysage énergétique. En combinant une expertise approfondie des réseaux de transport avec un développement de projets prospectif et de la consultance dans diverses régions, nous façonnons activement les écosystèmes énergétiques de demain et accélérons la transition mondiale vers un avenir durable.

Nos trois piliers stratégiques, qui englobent nos activités en Belgique et en Allemagne ainsi que nos filiales internationales, sont conçus pour faire face aux défis et mégatendances d'aujourd'hui, tout en continuant à créer de la valeur pour nos stakeholders. Conformément à ces piliers, Elia Group renforce ses principales responsabilités de GRT en Belgique et en Allemagne, en préservant la fiabilité du système et en soutenant la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques, à la fois nationaux et européens.

Au cœur de notre manière de travailler avec nos stakeholders figurent un dialogue constructif avec les régulateurs ainsi qu'une collaboration active avec les décideur·euse·s politiques, mais aussi avec l'industrie et l'écosystème énergétique au sens large. Cette coopération aide à mobiliser les investissements, à aligner les politiques et à exploiter pleinement le potentiel de la transition énergétique. En parallèle, nous développons le réseau de demain grâce à des investissements ciblés dans une infrastructure résiliente et parée pour l'avenir, qui soutient l'intégration du renouvelable, mais aussi l'électrification de la société et de l'industrie, notamment le couplage de secteurs.

Nos initiatives sont conçues pour garantir que la transition énergétique progresse de manière fluide, solide sur le plan technique, économiquement efficace et socialement inclusive. L'innovation et la digitalisation jouent un rôle central dans cet effort, avec le déploiement de l'IA, de l'analyse de données et de l'automatisation, afin d'optimiser l'exploitation du réseau, d'améliorer la précision des prévisions et de renforcer la sécurité informatique et du système.

Enfin, en tant que fervent défenseur de l'intégration du marché européen, Elia Group promeut activement la coopération régionale, le design de marché harmonisé et la gestion efficace des flux transfrontaliers, tout en reconnaissant que les solutions coordonnées sont essentielles pour réaliser la transition énergétique au meilleur coût pour la société.



3.2. Changements régulatoires

Belgique

En Belgique, les discussions pour définir le cadre régulatoire de la prochaine période ont commencé au début de l'année 2026, grâce à un engagement structuré et clairement séquencé avec la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Le processus a démarré en janvier avec le lancement des discussions liées à la méthodologie tarifaire, qui établit les grandes lignes du cadre. Viendra ensuite une phase de consultation publique, qui permettra aux stakeholders de fournir un input et qui garantira la transparence et l'alignement avec les besoins plus larges du système. Selon ce processus, la CREG devrait approuver la méthodologie tarifaire finale d'ici la fin du deuxième trimestre 2026.

Nous nous attendons à ce que le régulateur belge continue à favoriser la stabilité et la prévisibilité. Étant donné la maturité du cadre régulatoire et les besoins en investissement à long terme du système, nous sommes persuadé·e·s que la CREG conservera un modèle « cost-plus » complété d'une série de mécanismes incitatifs. Une telle approche serait cohérente avec la préférence historique du régulateur. Dans le cadre de cet exercice, nous nous attendons à une analyse et une mise à jour des paramètres de la rémunération, afin de veiller à ce qu'ils restent alignés avec les conditions du marché et les objectifs politiques. Nous prévoyons donc une évolution du cadre actuel plutôt qu'une refonte, dans laquelle les incitants continueront à jouer un rôle important dans la performance et l'alignement avec les objectifs politiques.

En parallèle, le processus pour le nouveau plan de développement fédéral se poursuit. Une première ébauche est prévue au deuxième trimestre de cette année, suivie d'ici la fin de l'année par une version révisée, tenant compte du feedback des stakeholders et des évaluations du système mises à jour.

Allemagne

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la révision approfondie du cadre régulatoire pour les réseaux d'électricité et de gaz en Allemagne. À la suite d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne, et étant donné les investissements substantiels nécessaires, l'Agence fédérale des Réseaux (BNetzA) a lancé un processus de réforme ambitieux visant à moderniser le cadre régulatoire. En décembre 2025, la BNetzA a publié le nouveau cadre régulatoire, qui se base largement sur la méthodologie existante. Celui-ci entrera en vigueur dès 2028 pour les gestionnaires de réseaux de gaz, et dès 2029 pour les gestionnaires de réseaux électriques.

Pour les gestionnaires de réseau de transport (GRT) d'électricité comme 50Hertz, on envisage de passer du système traditionnel, avec plafond de revenu sur cinq ans, à une approche « cost-plus » plus dynamique. L'objectif est de développer un modèle régulatoire transparent, robuste et prévisible, capable de mieux répondre aux conditions de marché et du système sans cesse changeantes.

Selon cette proposition, l'OPEX sera ajusté chaque année, au lieu d'être fixé pour une période régulatoire complète. Un autre élément clé de la réforme est l'harmonisation proposée des cadres régulatoires pour l'offshore et l'onshore. La BNetzA compte introduire un niveau de rémunération uniforme, basé sur le coût moyen pondéré du capital, à la fois pour les nouveaux assets et ceux existants, remplaçant le précédent système de double taux et améliorant la transparence et la prévisibilité pour la planification des investissements à long terme. Le rendement des capitaux propres sera établi de manière uniforme pour les GRT et les gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pendant une période de cinq ans, ou prospectivement trois ans (à partir de 2034). Par contre, le coût de la dette pourra être défini annuellement sur la base d'une série de référence.

Ces orientations ont été confirmées le 10 décembre 2025, lorsque la BNetzA a publié un projet de décision exposant les principes du nouveau cadre régulatoire pour les GRT d'électricité. Ce projet renforce le passage à un modèle « cost-plus », avec une seule rémunération basée sur le coût moyen pondéré du capital, et envisage l'introduction d'incitants supplémentaires, bien que les paramètres détaillées doivent encore être définis.

Le processus de réforme respecte un calendrier structuré. Une décision finale concernant le cadre applicable aux GRT est prévue pour l'automne 2026. Les détails méthodologiques et techniques devraient être affinés courant 2027/2028, le nouveau régime devant entrer en vigueur à partir de 2029.

Dans l'ensemble, le fait que la BNetzA prévoie un vaste processus de consultation, auquel 50Hertz et Elia Group vont participer activement, est positif.





4. Notre vision, notre mission et notre stratégie

4.1. Notre vision et mission

Vision

Un monde dans lequel chacun·e peut accéder à une énergie abordable et durable.

Mission

Réaliser la transition énergétique en concevant, construisant et exploitant des systèmes électriques fiables, efficaces en termes de coûts et parés pour l'avenir, mais aussi en conseillant sur ces systèmes, par-delà les frontières et les secteurs.

4.2. Notre stratégie

Notre ancienne stratégie, qui consistait à figurer dans le top 5 européen des GRT, devient : nous imposer comme un groupe énergétique international spécialisé dans les réseaux de transport.



Un changement de contexte opérationnel

- Attentes sociétales en hausse
- Compétition pour les financements et les ressources humaines
- Préoccupations liés à l'abordabilité
- Changements géopolitiques

nous amène à...

- Expertise opérationnelle en systèmes énergétiques
- Empreinte multinationale (Belgique, Allemagne, international)
- Structures financières



Elia Group évolue d'une structure à deux GRT vers un groupe énergétique international entièrement intégré et spécialisé dans les réseaux de transport. Dans un paysage énergétique qui évolue rapidement, nous cherchons continuellement des solutions pour créer de la valeur et faire avancer la transition énergétique.

4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie

ACT NOW FOR A SUSTAINABLE WORLD

Notre programme ActNow ancre la durabilité dans notre stratégie d'entreprise ainsi que dans toutes les activités de nos entités, en établissant des objectifs clairs et mesurables, qui sont mis en œuvre par le biais d'actions spécifiques aux entités. Comme le montre le récapitulatif ci-dessous, ActNow comprend cinq dimensions, chacune guidée par les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Action climatique
01



Nous contribuons à la décarbonation du système électrique, tout en réduisant notre empreinte carbone.

Environnement & économie circulaire
02



Nous diminuons l'empreinte environnementale de nos activités.

Santé & sécurité
03



Nous assurons la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et de nos contractant·e·s.

Diversité, équité & inclusion
04



Nous créons un environnement de travail ouvert et inclusif, et offrons les mêmes chances à l'ensemble du personnel.

Conduite de l'entreprise & dialogue
05



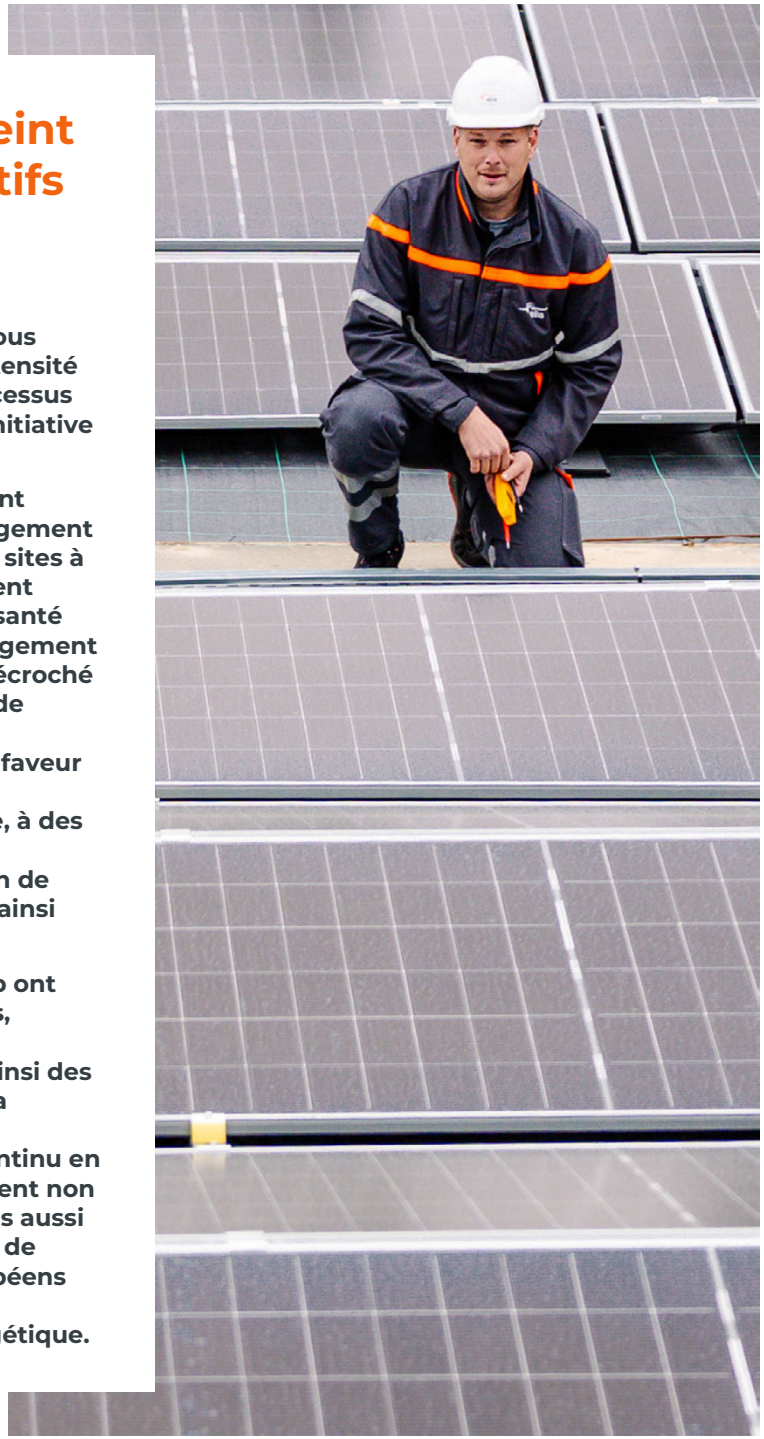
Nous préparons nos structures organisationnelles pour l'avenir et menons nos activités quotidiennes de manière responsable et éthique, en maintenant un dialogue étroit avec la société.

En 2025, Elia Group a atteint plusieurs jalons significatifs dans le cadre de son programme ActNow

Conformément à notre roadmap ActNow, nous avons défini un objectif de réduction de l'intensité de nos émissions de Scope 3 et lancé le processus de validation par la Science Based Targets initiative (SBTi), en signant un engagement officiel.

Elia Transmission Belgium a significativement étendu le scope de sa certification de management environnemental ISO 14001, passant de cinq sites à dix-huit. En parallèle, 50Hertz a non seulement renouvelé avec succès ses certifications de santé et sécurité au travail (ISO 45001) et de management environnemental (ISO 14001), mais a aussi décroché la certification ISO 50001 pour son système de management de l'énergie. Cette nouvelle certification souligne notre engagement en faveur de l'efficacité énergétique sur tous nos sites opérationnels, et a été entièrement intégrée, à des fins de synergies, dans nos systèmes de management environnemental et de gestion de la santé et de la sécurité au travail, formant ainsi un cadre de gestion robuste et homogène.

En 2025, les deux GRT constituant Elia Group ont également émis avec succès des obligations, conformément à la nouvelle norme sur les obligations vertes européennes, devenant ainsi des pionniers dans leur pays respectif, à savoir la Belgique et l'Allemagne. Ces transactions marquantes reflètent notre engagement continu en faveur de la finance durable. Elles représentent non seulement notre stratégie de durabilité, mais aussi la capacité du Groupe à mobiliser du capital de haute qualité, aligné avec les objectifs européens de décarbonation, et constituent une étape importante pour soutenir la transition énergétique.



« Comme la durabilité est inscrite dans chaque partie de notre stratégie et de nos opérations quotidiennes, nous restons profondément engagé·e·s à réaliser nos ambitions. L'attention croissante portée à la résilience, à la souveraineté énergétique et à l'abordabilité n'affaiblit pas notre trajet ActNow. Au contraire, elle le renforce. Ces défis changeants nous poussent à innover, à repenser nos limites et à trouver de nouvelles manières de faire progresser notre stratégie en matière de durabilité, en trouvant le bon équilibre entre toutes les dimensions de la durabilité. »



Olivier Feix
Head of Group Strategy

4.4. Chaîne de valeur globale

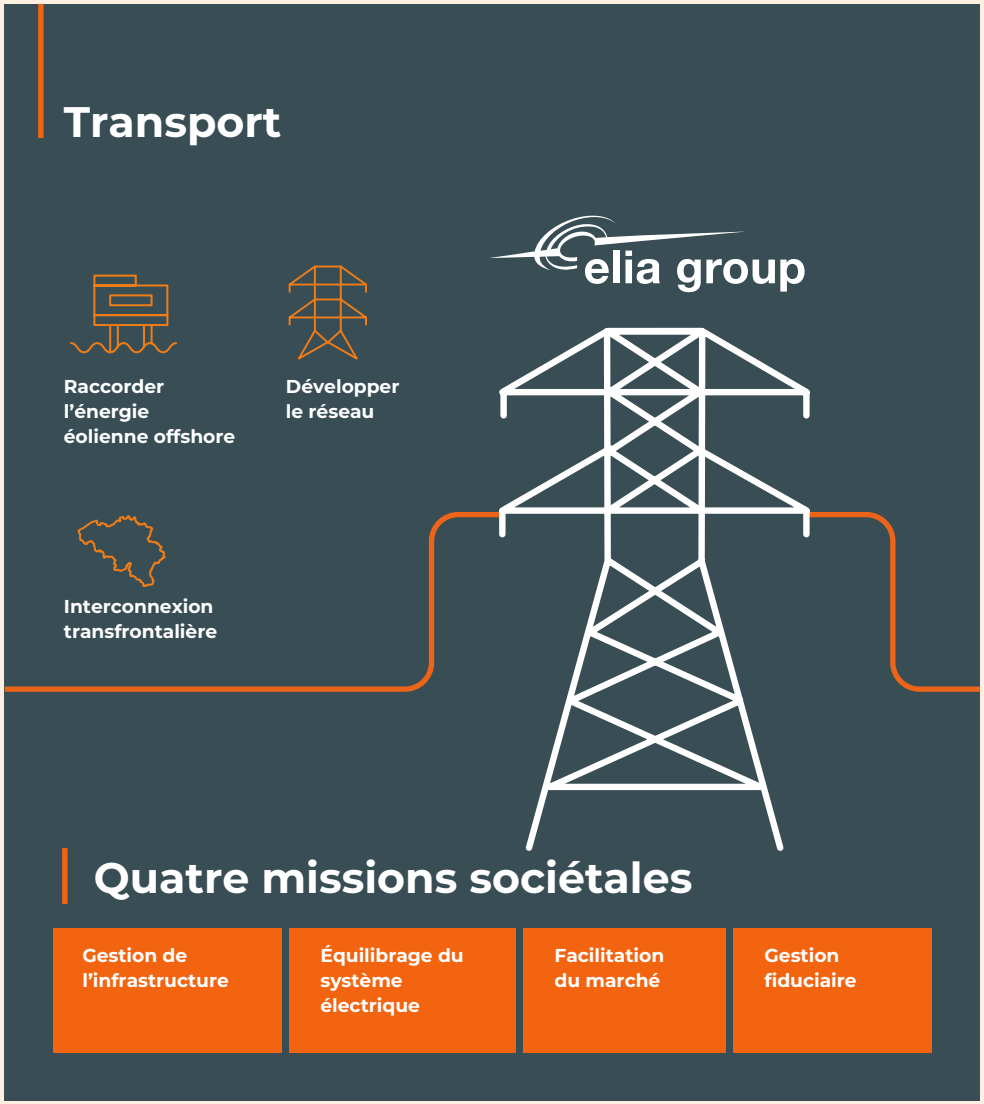
Nous relions la production et la consommation

Production

Énergie renouvelable

Énergie conventionnelle

Transport



Consommation

Consommateur·rice·s

Client·e·s industriel·le·s

Stakeholders

Présence dans toute la chaîne de valeur

Gouvernements et régulateurs
Actionnaires/investisseurs

Presse/grand public
Gestionnaire de réseau européen

Communautés locales

Stakeholders

En amont

Producteurs d'électricité (conventionnelle ou renouvelable)

Fournisseurs de services comme les consultants ou les logiciels

Fabricants d'équipement réseau et chaîne d'approvisionnement correspondante

Exploitation du système

Gestion du transport

Decarbon 1ze GmbH

TSCNET Services GmbH

JAO SA

Coreso SA

EEX

HGRT SAS

Elia Re.

Nemo Link

Stakeholders

Opérations propres

Collabora-teur·rice·s
Ingénieur·e·s, technicien·ne·s, Data Analysts, Project Managers, personnel de support, etc.

Direction et managers
Responsables de la planification stratégique, de la prise de décision et des activités de GRT globales

Stakeholders

En aval

Gestionnaires de réseau de distribution

Fournisseurs de services énergétiques

Consommateur·rice·s finaux·ales

Fournisseurs d'énergie

Client·e·s industriel·le·s

Exploitation du système

Activités en amont

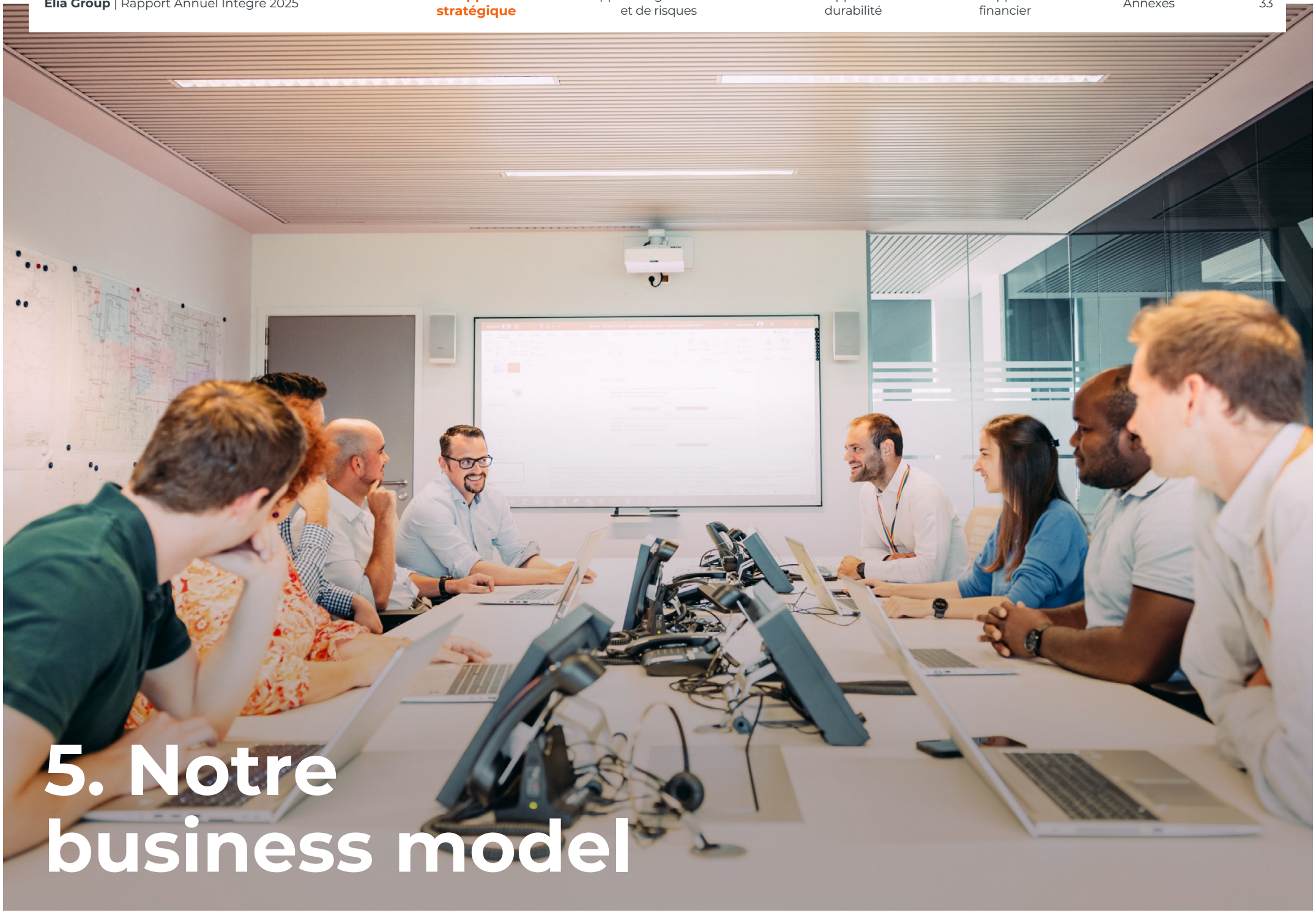
- Formation du personnel
- Production d'électricité
- Fourniture de services auxiliaires et de gestion des congestions
- Fabrication d'assets pour le réseau électrique
- Logistique et transport
- Réassurance

Activités liées aux opérations propres

- Exploitation du système électrique
- Développement et gestion de l'infrastructure de réseau de transport d'électricité onshore et offshore
- Facilitation du marché de l'électricité
- Gamme de services de gestion fiduciaire

Activités en aval

- Distribution d'électricité
- Consommation d'électricité
- Production d'électricité
- Activités dans d'autres secteurs énergétiques (gaz, chaleur, etc.)
- Recyclage de matériaux



5. Notre business model

5.1. Notre Business Model

Ressources

Financier
- Revenus en provenance des GRD, des client·e·s directement raccordé·e·s à notre réseau, des traders en énergie, des consommateur·rice·s finaux·ales et de tierces parties
- Moyens financiers à travers les actionnaires, investisseurs et institutions financières

€2,2 milliards de capital émis en 2025
€3,6 milliards de financement de dette extérieure émis en 2025

Assets
- Assets onshore et offshore, parmi lesquels des lignes, câbles, postes et interconnexions
- Sites administratifs, industriels et de stockage

19.559 km de lignes et **824** postes

Intellectuel
- Licences de GRT
- Connaissances sur le secteur énergétique, études passées et recherches

Collaborateur·rice·s et contractant·e·s
- Expertise dans de nombreux domaines, depuis le développement du réseau jusqu'aux environnements juridiques et régulatoires
- Personnel diversifié qui nous apporte force et innovation

4.572 collaborateur·rice·s (basé sur l'effectif)

Communauté et relations
- Informations provenant de nos pairs, de nos partenaires et de réseaux sur les flux énergétiques nationaux et transfrontaliers
- Interactions avec la communauté à un stade précoce de nos projets réseau

7 affiliations à des associations

Environnement
- Paysages naturels, faune et flore
- Nous utilisons des matières premières comme le cuivre et l'acier tout au long du cycle de vie des assets



Une croissance viable, mise en œuvre à travers quatre dimensions

01 Croissance qui crée de la valeur, au profit des **consommateur·rice·s & stakeholders**

02 Activités & digitalisation fiables, durables et efficaces

03 Personnel, organisation & culture sains et performants

04 Finances & performances solides et robustes

Output

Financier
- Prospérité socioéconomique créée en faveur des communautés locales
- Les rendements que nous enregistrons sont réinvestis pour augmenter notre solidité financière

7,3 % RoE (aj.)
€5,2 milliards d'investissements réseau

Assets
- Notre réseau et nos assets sont rendus plus résilients, plus efficaces et plus durables

4.090 MW de capacité de production offshore raccordée
310 km de lignes mises en service

Intellectuel
- Les connaissances et l'expertise acquises à travers l'expérience de l'entreprise, les formations et la collaboration avec le réseau sont partagées dans toute l'organisation

6 notes de vision

Collaborateur·rice·s et contractant·e·s
- Expertise et compétences approfondies dans de nombreux domaines, depuis le développement du réseau jusqu'aux environnements juridiques et régulatoires
- Personnel diversifié qui nous apporte force et innovation

3,4 TRIR
26,1 % femmes dans l'ensemble du personnel

Communauté et relations
- Garantir la sécurité d'approvisionnement en permanence, fournir un approvisionnement électrique fiable à la communauté
- Image forte, qui bénéficie à nos partenariats

AAA
Notation ESG de MSCI (Leader)

Environnement
- Les aspects de biodiversité sont gérés à travers des mesures d'atténuation et de compensation
- Nous mesurons l'impact de notre entreprise sur le climat et nous travaillons à le réduire

781,3 ktCO2 eq émissions totales de Scope 1 et Scope 2
85 % des lignes à haute tension identifiées comme critiques pour les oiseaux ont été équipées de dispositifs anti-collisions

5.2. Nos ressources

Connues sous le nom de « capitaux » dans l'<IR> Framework (voir « Glossaire »), les six ressources suivantes (input) sont la base sur laquelle nous nous appuyons pour mener nos activités.

Ressources financières

Nous dépendons de flux financiers issus de différentes sources, parmi lesquels :

Revenus en provenance :

- des GRD et d'autres parties ayant accès à notre réseau ;
- des client·e·s qui sont directement raccordé·e·s à notre réseau ;
- des traders en énergie, pour les volumes d'énergie importés ou exportés ;
- des consommateur·rice·s finaux·ales, via les tarifs de réseau ;
- de tierces parties, pour des services de consultance et autres liés à l'énergie.

Moyens de financement :

- actionnaires et base d'investisseurs ;
- investisseurs en dette ;
- institutions financières. Nous sommes également responsables du traitement de flux financiers (dans le cadre de notre rôle de fiduciaires en Belgique et en Allemagne).

Collaborateur·rice·s & contractant·e·s

Notre personnel compétent, ainsi que les contractant·e·s auxquel·le·s nous faisons appel, disposent d'une connaissance et d'une expertise dans de nombreux domaines, parmi lesquels :

- les environnements juridiques et régulatoires dans lesquels nous évoluons ;
- les tendances sociales, politiques et technologiques ;
- les marchés (européens) de l'énergie ;
- la gestion des finances, des risques et de projets ;
- des technologies et outils digitaux de pointe ;
- les besoins des consommateur·rice·s et de la société ;
- l'engagement des stakeholders.

Assets

Nous nous procurons et utilisons les assets manufacturés suivants :

- assets et infrastructures électriques, parmi lesquels notre réseau, nos postes ainsi que nos lignes et câbles ;
- technologie, depuis l'équipement lourd jusqu'aux appareils digitaux ;
- bâtiments et sites administratifs, industriels et de stockage ;
- outils et équipements de construction ;
- infrastructures publiques et installations privées comme les usines de traitement des déchets.

Communauté & relations

Nous favorisons les interactions étroites avec la communauté, à travers des contacts réguliers avec nos stakeholders. Voici quelques exemples d'input de stakeholders sur lesquels nous nous basons :

- mises à jour et informations quasiment en permanence sur les flux énergétiques nationaux et transfrontaliers ;
- futurs besoins en électricité et changements socioéconomiques ;
- connaissances et savoir relatifs à la technique, au marché de l'énergie ainsi qu'aux innovations et changements digitaux ;
- connaissances et expertise pour nous aider à façonner nos études, rapports de recherche et pratiques de développement du réseau ;
- besoins et attentes au niveau local, afin de concevoir et de construire notre réseau dans l'intérêt de la communauté.

Ressources intellectuelles

Le capital intellectuel collectif de notre entreprise inclut :

- nos licences de GRT, qui nous mandatent pour l'exploitation du réseau en Belgique et en Allemagne ;
- nos études et recherches passées, qui nous ont permis d'engranger une connaissance approfondie dans des domaines spécifiques liés aux systèmes énergétiques ;
- nos processus, méthodes et systèmes, qui assurent la qualité et l'uniformité de nos méthodes de travail.

Ressources environnementales

Dans le cadre de la conception et de la construction de nos infrastructures réseau, nous utilisons les ressources naturelles suivantes :

- matières premières comme de l'eau, des minerais, des métaux, du gaz et du bois ;
- paysages et habitats tels que les terres agricoles, les forêts et les environnements marins.

5.3. Nos activités

Dimension
01

Croissance qui crée de la valeur, au profit des consommateur·rice·s & stakeholders

Conception et construction de l'infrastructure

Nous concevons et construisons des assets parés pour l'avenir, qui facilitent l'électrification et renforcent la sécurité du réseau

Les équipes Infrastructure se chargent de la conception et de la fourniture d'assets qui facilitent l'électrification, intègrent les énergies renouvelables et préservent la sécurité du réseau en Belgique et en Allemagne, à mesure que nous progressons vers la neutralité climatique. Elles mettent l'accent sur trois activités :

— Clusters de projets – Grouper les projets en fonction de leur faisabilité, de l'état des assets et des besoins futurs du système.

— Design et permis – Planifier et concevoir les projets, obtenir les permis et dialoguer en toute transparence avec les stakeholders, afin d'identifier des solutions optimales en matière de technologie, de tracé et d'environnement.

— Construction et réalisation – Superviser l'exécution grâce à une gouvernance robuste, pour s'assurer que les projets soient terminés en respectant les délais, le budget et des normes élevées, tout en gérant les risques et les défis liés à la chaîne d'approvisionnement.

Ces activités sont guidées par un engagement en matière de santé et de sécurité, de qualité des assets, d'efficacité en termes de coûts, de conformité régulatoire, de durabilité, et d'implication précoce des stakeholders, ce qui garantit la fourniture d'un réseau électrique résilient et prêt pour l'avenir.

Propriété

Nous assumons la responsabilité et la bonne gestion des assets de réseau que nous détenons

Au sein d'Elia Group, nous avons bien compris que la propriété s'accompagne de l'obligation d'agir de manière responsable et transparente vis-à-vis de la société. Notre priorité est de garantir que les assets de transport d'Elia Group soient gérés efficacement sur le plan financier, juridique et stratégique. Les tâches principales englobent :

— Gestion de la propriété des assets – Superviser la conformité juridique, l'inventaire des assets et la documentation de propriété pour l'infrastructure de transport (assets offshore, lignes, câbles, postes et interconnecteurs).

— Préservation et accroissement de la valeur – Préserver la valeur des assets en contractant des assurances adaptées, en les protégeant contre les risques et en explorant les opportunités de renforcement ou de réaffectation.

— Engagement des stakeholders et des régulateurs – Se coordonner avec les stakeholders, les régulateurs et les autorités pour veiller à la conformité continue, au renouvellement des licences et à l'intégration des nouveaux assets.

Ces activités nous permettent de répondre pleinement à nos responsabilités de propriétaires, ce qui contribue à notre obligation de rendre des comptes, à la transparence et la création de valeur durable pour le réseau de transport, tout au long de sa durée de vie.

Planification de réseau

Nous créons un réseau du futur, fiable et prêt à accueillir le renouvelable

Nos équipes System Planning garantissent l'intégration des énergies renouvelables, soutiennent l'électrification à grande vitesse, et contribuent à la sécurité d'approvisionnement en Belgique et en Allemagne, et plus largement dans toute l'Europe, tout en formulant des recommandations pour le design de marché, afin d'accompagner ces changements. Elles mettent l'accent sur trois activités :

— Scénarios – Identifier et explorer des scénarios pour le futur système énergétique, en fonction des changements sociétaux et d'infrastructure.

— Planification du réseau et du système – Développer des plans d'investissement réseau robustes et efficaces en termes de coûts, pour s'assurer que le réseau réponde aux besoins sociétaux et permette une exploitation fiable.

— Études d'adéquation – Évaluer la capacité de production, stockage et réserve, mais aussi conseiller les gouvernements.

Ces activités sont axées sur la disponibilité et la fiabilité du réseau électrique, en tenant compte de l'évolution du paysage énergétique, sur la planification et la construction proactives de notre réseau pour répondre à temps aux demandes de la société, et sur le dialogue transparent avec les stakeholders pour s'assurer que les recommandations soient effectives et efficaces.



Consultance en énergie

Nous sommes une entreprise de consultance mondiale spécialisée dans les réseaux de transport, qui relève les défis auxquels le secteur de l'énergie est confronté.

Elia Grid International (EGI) est la branche internationale d'ingénierie et de consultance d'Elia Group, qui fournit des solutions expertes aux défis complexes du système électrique, au-delà de nos marchés domestiques. En nous appuyant sur notre expertise, des solutions de pointe et le savoir-faire innovant provenant de notre cœur de métier, nous offrons des conseils stratégiques, techniques et régulatoires, dans tous les aspects du transport d'électricité.

Nous soutenons les gestionnaires de réseau et les acteurs énergétiques à travers le monde, grâce à notre expertise de pointe en intégration du système et en innovation, ce qui les aide à accélérer leur transition vers des systèmes électriques plus intelligents et plus résilients. Avec des bureaux en Belgique, en Allemagne, aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite, au Canada, en Malaisie et aux États-Unis, nous opérons dans plus de 20 pays, en apportant notre expertise à nos client·e·s du monde entier.



Dimension

02

Activités & digitalisation fiables, durables et efficaces

Exploitation et maintenance du réseau

Nous veillons à un réseau fiable et résilient grâce à un monitoring et une maintenance intelligents

Les équipes Grid Operations and Maintenance veillent au fonctionnement sûr, fiable et efficace du réseau de transport, afin de répondre aux besoins de ses utilisateur·rice·s. Elles agissent à trois niveaux :

— Suivi des assets – Surveiller l'état, les performances et les risques des assets offshore, lignes aériennes, câbles, postes et interconnecteurs, tout au long de leur cycle de vie.

— Gestion des assets – Optimiser l'utilisation et la durée de vie des assets, gérer les coûts et les risques, et garantir la conformité avec les exigences régulatoires et de durabilité.

— Entretien des assets – Effectuer une maintenance préventive et corrective grâce à des outils innovants et des technologies digitales, telle que la maintenance prédictive basée sur l'IA, afin d'éviter les coupures et de traiter rapidement les incidents.

Ces activités sont guidées par une attention portée à la flexibilité des assets et des équipes, en attirant du personnel talentueux et compétent, et en mettant en œuvre des procédures opérationnelles, des outils et des systèmes plus intelligents.

Exploitation du système

Nous assurons l'approvisionnement électrique 24 heures sur 24, en garantissant la stabilité et la fiabilité du système

Les équipes System Operations garantissent en permanence l'équilibre et la stabilité du réseau électrique, en sécurisant l'approvisionnement électrique de plus de 30 millions de personnes en Belgique et en Allemagne.

Elles agissent à trois niveaux :

— Gestion de l'équilibre – Maintenir en temps réel l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité au sein de nos zones de réglage.

— Stabilité du système – Gérer les niveaux de tension, soulager les congestions et garantir la sécurité des activités de maintenance et de construction, tout en raccordant de nouvelles·aux client·e·s.

— Intervention d'urgence – Répondre rapidement aux incidents pour éviter des effets de cascade et garantir la résilience opérationnelle dans un système à la complexité croissante.

Ces activités sont motivées par l'efficacité au niveau des coûts et des processus, la conformité régulatoire, la coordination transparente avec les GRT et GRD, ainsi que par le recours à des outils digitaux innovants pour gérer la complexité croissante et intégrer les énergies renouvelables.

Facilitation du marché

Nous favorisons le design de marché et son intégration afin de faciliter le renouvelable et de donner un rôle actif aux consommateur·rice·s

Nos équipes Market Facilitation se focalisent sur la mise en place d'un marché énergétique intégré au niveau européen, qui renforce la sécurité d'approvisionnement tout en proposant des prix justes pour les consommateur·rice·s. Cette approche aide à conserver un équilibre robuste et abordable entre l'offre et la demande au sein de nos zones de réglage. Elles agissent à trois niveaux :

— Design de marché et plaidoyer – Défendre un cadre stable qui attire les investissements, soutient l'électrification et facilite l'intégration du renouvelable et de la demande flexible.

— Services auxiliaires – Étendre et améliorer les marchés pour les services auxiliaires et d'équilibrage, en intégrant de nouveaux types d'assets et en garantissant la liquidité et l'efficacité du marché.

— Intégration du marché – Stimuler le couplage des marchés nationaux et européens afin d'améliorer les flux électriques transfrontaliers, de renforcer la sécurité d'approvisionnement, d'offrir des prix justes aux consommateur·rice·s et de leur permettre de valoriser au mieux leurs appareils flexibles.

Ces activités sont guidées par un engagement envers la conformité régulatoire, la responsabilisation des consommateur·rice·s et l'adoption de solutions digitales innovantes, qui veillent à ce que les marchés évoluent conformément à la transition énergétique.

Par ailleurs, la gestion fiduciaire garantit la mise en œuvre et le traitement des systèmes de prélèvement légaux, qui promeuvent les technologies respectueuses de l'environnement pour le compte des législateurs. Notre rôle de fiduciaire implique la collecte des prélèvements et la rémunération des producteurs d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable, certaines centrales de cogénération et des acteurs de marché fournissant de la capacité.

Dimension

03

Personnel, organisation & culture sains et performants

Ressources humaines

Nous développons des capacités et carrières pour un système énergétique durable

Notre département HR veille à ce qu'Elia Group attire, développe et conserve les talents nécessaires pour mener à bien la transition énergétique. Il met l'accent sur les activités suivantes :

— Recrutement – Engager des professionnel·le·s compétent·e·s et améliorer l'onboarding par le biais de l'Elia Group Academy, afin de garantir une intégration fluide.

— Gestion des performances – Épauler le personnel afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de favoriser une culture de croissance.

— Apprentissage et développement – Offrir des formations liées aux compétences techniques, à la sécurité et aux sujets stratégiques, comme le développement offshore, le leadership ou la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), en plus de programmes de mentorat visant à accélérer l'évolution de carrière.

En investissant dans les personnes et les compétences, le département HR veille à ce que notre personnel soit équipé pour faire face aux défis de demain et réaliser les ambitions stratégiques du Groupe.

Innovation

Nous transformons les défis en opportunités grâce à l'innovation de rupture

L'équipe Innovation veille à ce qu'Elia Group reste à la pointe du progrès technologique, en relevant les défis de la transition énergétique et en les transformant en opportunités. Il met l'accent sur les activités suivantes :

— Recherche et développement – Investir dans les technologies émergentes comme l'IA, la cybersécurité, la robotique, les drones, les capteurs et de nouveaux matériaux, afin de développer des solutions qui renforcent notre cœur de métier.

— Programme Moonshot – Stimuler les innovations de rupture afin de relever les défis les plus urgents dans le secteur de l'énergie, comme optimiser des assets offshore complexes, en définissant des objectifs quantifiables et en fournissant des solutions novatrices dans des délais raccourcis.

— Collaboration et écosystèmes – Faire équipe avec des pairs du secteur, des institutions académiques, des écosystèmes de start-up et scale-up, afin de partager nos connaissances, d'effectuer des recherches et de façonner l'avenir énergétique européen. Nous favorisons l'apprentissage et accélérons l'adoption grâce à des écosystèmes d'innovation, tels qu'InterOPERA et nos Academic Boards en Belgique et en Allemagne.

— Innovation pilotée par le personnel – Entretenir une culture d'innovation et donner au personnel les moyens de proposer des idées par le biais de notre incubateur interne (The Nest), avec le soutien de coaches agile et de Developpers, afin de permettre une mise en œuvre rapide.

En investissant dans les technologies de pointe et en stimulant la collaboration, l'équipe Innovation veille à ce qu'Elia Group soit outillé pour fournir un système électrique fiable et durable, mais aussi atteindre ses ambitions stratégiques.

Transformation digitale

Nous facilitons l'agilité, la qualité et l'efficacité, grâce à des solutions digitales

L'équipe Digital Transformation veille à ce qu'Elia Group exploite la technologie et l'agilité pour rationaliser ses opérations, stimuler l'innovation et offrir de la valeur ajoutée aux client·e·s. Elle met l'accent sur les activités suivantes :

- Ancrer la digitalisation et l'agilité – Poser les fondations de la transformation, en intégrant les pratiques digitales et les méthodes de travail agile au sein de l'organisation.
- Product Operating Model – Réunir le business et les spécialistes IT au sein d'équipes transversales, afin de fournir des solutions digitales qui créent de la valeur ajoutée pour les client·e·s internes, mais aussi externes.
- Gouvernance et stratégie – Définir des objectifs clairs en matière de digital grâce au Digital Committee, avec la supervision de l'Elia Group Management Board, pour garantir l'alignement avec les ambitions stratégiques du Groupe.
- Changement culturel et attraction de talents – Stimuler un changement de mentalité afin de favoriser l'innovation et d'attirer des professionnel·le·s compétent·e·s, qui accélèreront le trajet digital du Groupe.

En adoptant la digitalisation et l'agilité, l'équipe Digital Transformation veille à ce qu'Elia Group dispose des outils nécessaires pour fonctionner efficacement, innover constamment et répondre aux défis futurs.

Stratégie

Nous façonnons demain grâce à la veille stratégique, une collaboration proactive et un focus équilibré

L'équipe Strategy identifie les défis émergents et les opportunités de croissance, et affine continuellement l'orientation d'Elia Group pour l'aligner avec les besoins sociétaux et les priorités de l'entreprise, tout en trouvant le bon équilibre entre les priorités stratégiques et les responsabilités quotidiennes. En analysant les tendances, en scannant l'horizon et en convertissant les informations clés en business roadmaps sur cinq ans, l'équipe met en œuvre la stratégie, stimule les programmes de transformation, soutient la prise de décisions éclairée et renforce notre résilience face aux changements politiques, légaux, sociaux et technologiques. Elle se concentre sur les aspects suivants :

- Exploiter les synergies au sein de l'écosystème d'Elia Group, pour soutenir l'abordabilité et encourager une croissance internationale compétitive.
- Faire progresser la stratégie internationale en développant les services de consultance (EGI), en stimulant le développement de projets (WindGrid) et en collaborant avec des partenaires financiers.
- Gérer proactivement les partenariats stratégiques et stimuler les initiatives de transformation inter-entreprises, pour garantir la performance à long terme du Groupe et de ses entités.

Par le biais de ces activités, Strategy veille à ce qu'Elia Group s'attelle aux sujets critiques, trouve un équilibre entre ambition stratégique et activités opérationnelles, mais aussi reste paré aux évolutions futures.

Communications

Nous créons des liens et une relation de confiance par le biais d'une communication claire, cohérente et accessible

L'équipe Communication développe la confiance et l'implication en partageant des informations claires, en gérant la réputation d'Elia Group et en renforçant les relations avec le personnel et les stakeholders. Grâce à des nouvelles et événements internes, à la transparence vis-à-vis de l'extérieur concernant les projets et à une collaboration proactive avec les partenaires, l'équipe veille à ce que la mission et les activités d'Elia Group soient comprises et acceptées.

Dimension

04

Finances & performances solides et robustes

Legal

Nous préservons la transition grâce à une expertise juridique claire et fiable

Notre département Legal fournit aux équipes des conseils pratiques et dans les temps, garantissant ainsi que les activités d'Elia Group se conforment à toutes les exigences légales et régulatoires pertinentes dans les différentes juridictions où nous évoluons. Il aide aussi les équipes à gérer différents types de contrats ainsi qu'à comprendre les changements législatifs et régulatoires qui pourraient impacter Elia Group, les guide au cours des procédures d'obtention des permis et traite tout problème ou question juridique qui pourrait survenir.

Procurement

Nous assurons la transition énergétique grâce à des achats résilients et stratégiques

L'équipe Procurement mène une transformation stratégique afin de générer de la valeur à long terme pour Elia Group, en établissant une chaîne d'approvisionnement résiliente qui soutient la transition énergétique, tout en tenant compte du trilemme abordabilité, sécurité d'approvisionnement et durabilité.

En 2025, elle a enregistré des progrès significatifs dans les quatre domaines prioritaires suivants :

- Stratégie de catégories – Aligner les achats critiques avec des priorités d'approvisionnement harmonisées afin d'optimiser l'efficacité en termes de coûts, tout en

veillant à la durabilité et à la sécurité d'approvisionnement.

- Analyse de données – Offrir une visibilité concernant les dépenses et des prévisions à ce sujet, afin de contribuer aux plans de contrôle des coûts et d'approvisionnement.
- Supplier Relationship Management (SRM) – Renforcer la collaboration avec les fournisseurs pour garantir les prix et l'approvisionnement dans un marché à la complexité croissante, dirigé par les fournisseurs.
- Gestion des contrats et des réclamations – Appliquer des cadres de référence et outils unifiés pour améliorer la conformité et la prévisibilité financière.

À l'avenir, Procurement continuera à élargir ces initiatives en déployant des stratégies par catégorie dans tous les principaux postes de dépenses, en développant les capacités d'analyse (y compris l'IA) et en implémentant pleinement les cadres et outils de SRM et de gestion des contrats, afin d'améliorer la gestion des fournisseurs. Ces efforts placent Procurement au rang de contributeur clé aux objectifs stratégiques d'Elia Group, et génèreront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Finances

Nous menons la transition grâce à un financement robuste et responsable

L'équipe Finance veille à ce qu'Elia Group dispose des financements et de la stabilité financière nécessaires à ses activités quotidiennes et aux investissements à long terme qui stimulent la transition énergétique. Elle met l'accent sur les activités suivantes :

- Trésorerie et gestion des liquidités – Obtenir les fonds nécessaires pour conserver la liquidité et soutenir notre programme d'investissement.
- Comptabilité, controlling et gestion des risques – Garantir l'efficacité, la conformité et la création de valeur, tout en conservant un profil de risque solide.
- Financement durable – Aligner notre stratégie de financement avec ActNow et la taxinomie de l'UE grâce aux Green Finance Frameworks, tels que les obligations vertes européennes, afin d'orienter les investissements vers des projets aux objectifs environnementaux clairs.
- Performances financières et solidité du crédit – Préserver de solides performances financières et conserver une notation de crédit robuste, pour garantir un accès permanent au capital en vue de notre programme d'investissement.

En combinant des pratiques financières robustes et des engagements en faveur de la durabilité, nous restons un partenaire de confiance pour les stakeholders et un investissement attrayant pour le marché.



5.4. L'output de nos activités

Ressources financières

Nos investisseurs fournissent le capital permettant à Elia Group de réaliser son programme d'investissement à long terme, qui soutient la décarbonation et l'électrification de la société. Ce cadre régulé offre une création de valeur stable au fil du temps, tout en garantissant un accès efficace aux fonds. Les personnes qui nous financent par le biais de nos instruments de financement bénéficient de la résilience et de la prévisibilité ancrées dans notre business model.

Assets

Nos activités permettent de rendre notre réseau et nos assets plus résilients, plus efficaces et plus durables. Ceux-ci peuvent alors soutenir l'intégration au système d'une quantité d'énergie renouvelable en forte croissance, et répondre à la demande d'électrification provenant de la société. Ils sont conçus pour être plus résilients face aux effets du changement climatique, tout en limitant soigneusement leur impact sur les environnements onshore et offshore. Nous encourageons le développement de différents assets à travers nos activités, nos équipes identifiant en permanence des technologies pouvant servir à répondre aux nouvelles exigences, toujours plus poussées, du système.

Ressources intellectuelles

Les connaissances et les compétences développées dans chacune de nos filiales sont partagées avec l'ensemble des équipes et départements, garantissant ainsi l'amélioration et l'harmonisation continues de notre expertise, de nos processus organisationnels et de nos systèmes collectifs.

Cette connaissance collective place Elia Group à la pointe du développement technologique dans certains domaines.

Collaborateur·rice·s & contractant·e·s

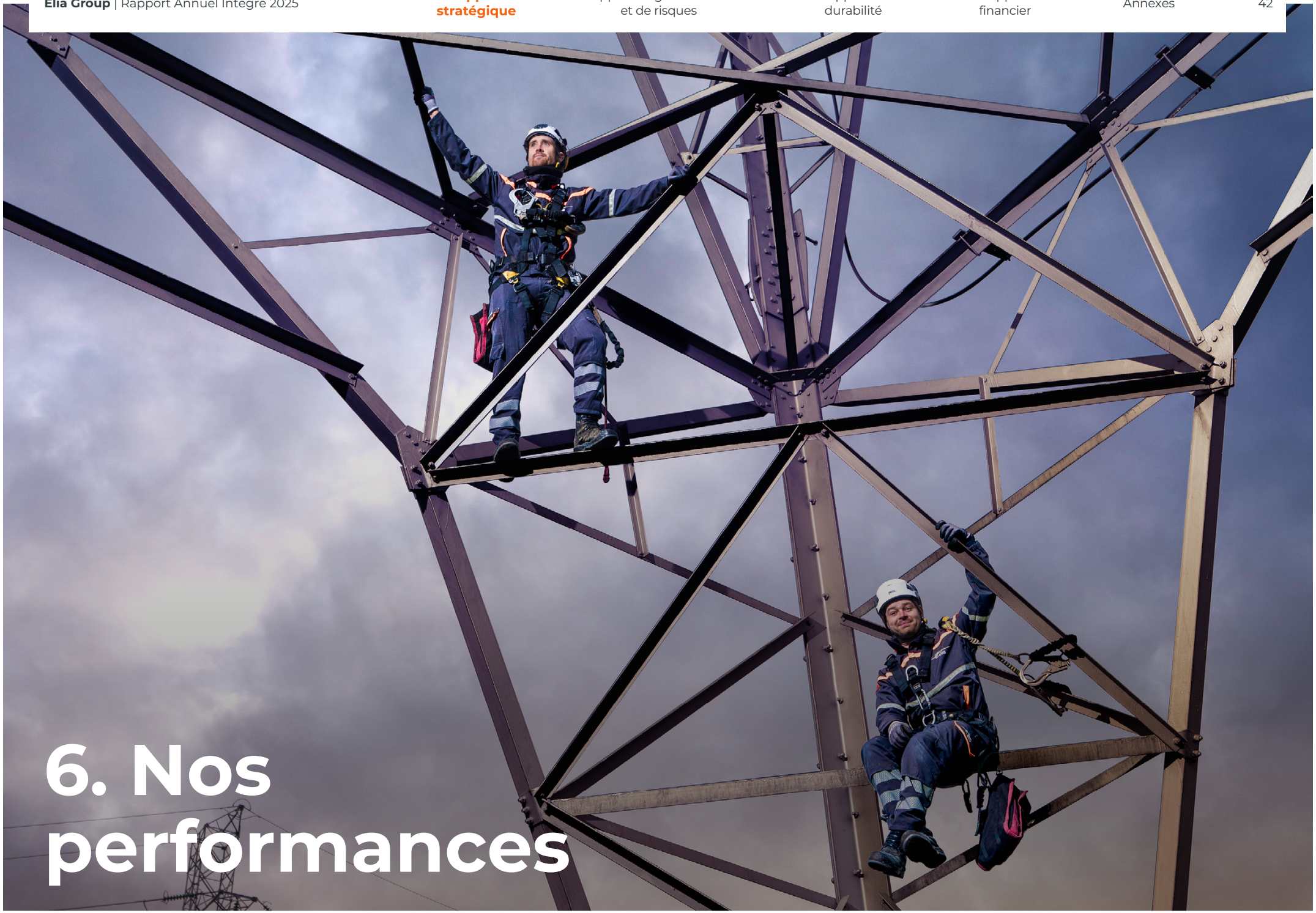
Nos activités facilitent le développement de nos collaborateur·rice·s, qui peuvent affiner et approfondir leurs compétences et leurs connaissances dans de nombreux domaines. L'embauche de sous-traitants par Elia Group vient encore renforcer cette dynamique, en facilitant l'échange de nouvelles compétences et de bonnes pratiques au sein des organisations et à travers le secteur. Nos équipes doivent continuer à développer leurs compétences, un véritable défi au vu de leurs responsabilités considérables. Pour encadrer ces tâches, nous mettons en place des mesures claires en matière de santé et de sécurité.

Communauté & relations

Nous fournissons à la communauté un réseau sûr et fiable, qui intègre les SER au système et soutient la prospérité socioéconomique. Nous interagissons régulièrement avec les stakeholders pour nous assurer que l'impact positif de nos activités soit maximisé, pour réduire les risques et interruptions liés au système et pour permettre aux acteurs de répondre aux besoins en technologie, capacité et flexibilité. Nos projets de réseau peuvent susciter une résistance locale. Nous tenons donc compte des inquiétudes des riverain·e·s et limitons les nuisances éventuelles pour les communautés et les paysages.

Ressources environnementales

Nos infrastructures peuvent endommager l'environnement dans lequel elles sont construites, ce qui peut entraîner un besoin accru en travaux de maintenance. Cependant, nous nous engageons fermement à limiter ces effets, à travers des approches innovantes ainsi que des mesures d'atténuation et de compensation. Nous collaborons régulièrement avec des partenaires locaux et des ONG afin de nous assurer que les mesures soient aussi efficaces que possible et puissent être déployées à grande échelle.



6. Nos performances



Dans le monde dynamique des entreprises, nous avons reçu la mission d'ouvrir la voie pour décarboner la société et de veiller à ce que nos activités progressent conformément à l'objectif de neutralité climatique.

Pour relever ces défis et saisir ces opportunités, nous avons défini trois catégories d'indicateurs clés de performance (KPI) : financiers, durables et opérationnels. Ces KPI nous serviront de principes directeurs, et nous aideront chaque jour à prendre des décisions éclairées, qui soutiennent notre croissance.

Ce chapitre, intitulé « Nos performances », porte sur nos activités principales de GRT, ce qui signifie que la plupart des KPI repris concernent spécifiquement ETB et 50Hertz. Les valeurs pour ETB et 50Hertz sont soit représentées séparément, soit consolidées pour le Groupe en combinant les deux nombres. Étant donné que nous voulons mettre en place une approche « un Groupe, une mentalité », certains KPI font référence à une ou à plusieurs de nos entités. Veuillez vous référer aux notes d'accompagnement à cet effet.

6.1. Indicateurs clés de performance financière

Alors que nous relevons les défis du présent tout en traçant la voie vers un avenir durable, notre performance financière nous sert de boussole indispensable pour nos activités. Une performance financière robuste reste en effet cruciale pour attirer les ressources nécessaires à notre expansion. Notre stabilité financière nous offrira la capacité d'implémenter notre programme CAPEX et rendra notre entreprise attrayante pour de potentiels investisseurs et partenaires. Ce chapitre explore trois KPI essentiels, qui résument la stratégie financière d'Elia Group. Veuillez vous référer au glossaire pour les définitions des termes utilisés. Les chiffres repris ci-dessous sont les données consolidées pour Elia Group.

Base d'actifs régulés (RAB)[4]

Unité : €

2025

€22,6 milliards

2024	2023
€18,5 milliards	€14,4 milliards

Analyse de la tendance

La RAB d'Elia Group a connu une croissance de 22,5% en 2025, poussée par la réalisation de notre programme d'investissement. Au cours des trois prochaines années, nous prévoyons une croissance annuelle de la RAB supérieure à 20%. Cette croissance sera stimulée par un programme CAPEX de €21,6 milliards sur nos deux marchés régulés.

Résultat par action (EPS)

Unité : €

2025

€5,51 /action

2024	2023
€5,45/action	€4,19/action

Analyse de la tendance

Malgré l'émission de 35,6 millions de nouvelles actions dans le cadre de notre augmentation de capital pour un montant de €2,2 milliards en 2025, l'EPS a augmenté de 1%, poussé par une croissance du résultat net de 32,1% par rapport à l'année précédente. Étant donné les plans d'investissement chez ETB et Eurogrid dans les prochaines années, nous prévoyons que le résultat net de l'action Elia Group devrait connaître un taux de croissance annuel moyen d'environ 20%, selon nos projections actuelles en matière de taux d'intérêt entre fin 2023 et fin 2028. De plus, nous nous attendons à atteindre une croissance à deux chiffres du revenu par action entre fin 2023 et fin 2028.

Veuillez noter que le résultat par action inclut l'ajustement au bonus lié à l'émission de droits en 2025 (facteur de bonus de 0,95).

RoE (aj.)

Unité : %

2025

7,3 %

2024	2023
8,4 %	6,9 %

Analyse de la tendance

Elia Group fait état d'un RoE (aj.) de 7,3%. Pour 2026, Elia Group s'attend à un résultat net de l'action Elia Group compris entre €690 millions et €740 millions.

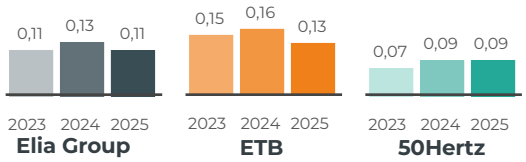
[4] La RAB du Groupe reflète à la fois la RAB d'ETB et de 50Hertz à 100% et à date de clôture.

6.2. Indicateurs clés de performance en matière de durabilité

Comme le montre clairement le programme ActNow, notre travail en matière de durabilité va au-delà de la décarbonation du secteur de l'électricité. Nous nous engageons à rendre nos activités neutres en carbone et nos processus plus durables, ainsi qu'à disposer d'effectifs diversifiés avec un haut niveau de bien-être, soutenus par des structures organisationnelles et des procédures claires. Cette approche améliorera notre travail dans l'intérêt de la communauté, renforcera nos équipes et prouvera aux stakeholders que nous sommes un partenaire dans lequel il vaut la peine d'investir. Les KPI suivants retracent les progrès réalisés dans 13 indicateurs clés de performance en matière de durabilité.

Taux de fuite SF_6

Unité : %



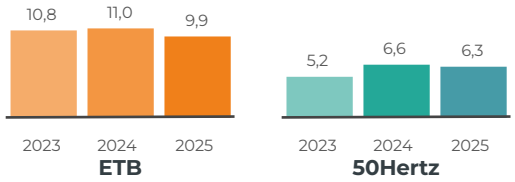
Analyse de la tendance

L'utilisation du SF_6 comme gaz isolant et extincteur est essentielle pour le fonctionnement de bon nombre de nos assets, en raison des excellentes propriétés électriques de ce gaz. Son potentiel de réchauffement global est cependant 24.300 fois plus élevé que celui du CO_2. Elia Group s'efforce donc de limiter les fuites de SF_6 et de réduire son utilisation dans les nouveaux assets. D'ici 2026, notre objectif est de maintenir le taux consolidé de fuite de SF_6 en dessous de 0,2%. Nous avons revu nos ambitions à la hausse après être resté·e·s bien en dessous du seuil précédent de 0,25% d'ici 2030.

En 2025, le taux de fuite de SF_6 d'Elia Group est resté stable et à un niveau très bas, preuve de la réussite de nos efforts visant à réduire nos émissions. ETB a enregistré une légère baisse de son taux de fuite par rapport à 2024, grâce à des initiatives permanentes de réduction du SF_6 et à un monitoring étroit de tous les compartiments contenant ce gaz. Chez 50Hertz, le taux de fuite, déjà très bas en 2024, est resté au même niveau. Nous continuons à surveiller étroitement l'étanchéité de plusieurs appareils de commutation, qui s'est améliorée dans de nombreux cas l'année dernière.

Émissions de Scope 1

Unité : $ktCO_2e$



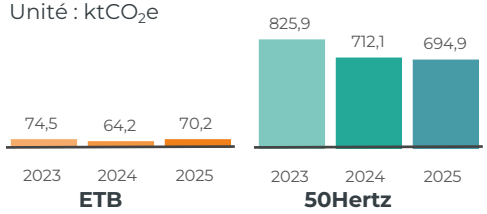
Analyse de la tendance

Chez 50Hertz, les émissions de Scope 1 ont légèrement diminué en 2025, poussées par deux facteurs principaux : les pertes de SF_6 ont baissé modérément et les émissions du parc automobile ont probablement atteint leur pic. La part croissante de véhicules électriques devrait entraîner d'autres baisses d'ici 2030.

Les principales émissions directes d'ETB, provenant du SF_6 et des carburants fossiles du parc automobile, ont diminué par rapport à 2024. Bien que le volume installé de SF_6 continue d'augmenter, les améliorations permanentes en gestion des fuites ont entraîné une réduction des émissions absolues de SF_6. Au cours de l'année écoulée, la consommation de carburant fossile par les voitures de société a diminué de 50%, grâce à une électrification avancée du parc automobile. Toutefois, cette progression a été partiellement contrebalancée par une consommation accrue du parc de véhicules utilitaires, qui a augmenté et dont l'électrification ne commencera qu'en 2026. Malgré cela, les émissions totales de Scope 1 ont diminué de 10% en 2025 chez ETB.

Émissions de Scope 2

Unité : $ktCO_2e$



Analyse de la tendance

En 2025, les émissions de Scope 2 ont continué à diminuer chez 50Hertz et un peu augmenté chez ETB. De manière positive, et contrairement aux attentes, les pertes réseau (représentant plus de 95% des émissions de Scope 2) ont continué à diminuer légèrement en Belgique et en Allemagne.

Toutefois, la précédente tendance à la baisse dans les facteurs d'émission du mix électrique pour la Belgique et l'Allemagne ne s'est pas poursuivie. Ce phénomène s'explique par une plus faible contribution du nucléaire à la production électrique belge et à des conditions météorologiques défavorables, impactant la production éolienne, hydraulique et par biomasse en Allemagne. Par ailleurs, notre consommation électrique propre a légèrement augmenté dans les deux pays, résultat d'une expansion opérationnelle continue.

Biodiversité : dispositifs anti-collisions sur des lignes à haute tension identifiées comme critiques pour les oiseaux

Unité : %

2025

85 %

2024	2023
78 %	75 %

Analyse de la tendance

La protection de l'avifaune figurait en haut de notre liste de priorités pour 2025, raison pour laquelle nous avons poursuivi nos efforts en vue d'équiper les lignes les plus exposées de notre réseau avec des dispositifs anti-collisions. Une réalisation notable de 2025 était l'installation de balises avifaunes sur une ligne aérienne dans une zone critique pour les oiseaux située dans le Brandebourg, dans l'Est de l'Allemagne. En Belgique et en Allemagne, nous avons ainsi installé des balises avifaunes sur 28 km de lignes en 2025.

Biodiversité : corridors écologiques créés dans les forêts (sur la base de projets ETB)

Unité : %

2025

77 %

2024	2023
74 %	N/A[5]

Analyse de la tendance

En 2025, nous avons continué à créer de nouveaux corridors écologiques en Belgique, en adaptant la végétation de nos corridors forestiers. Après l'intervention initiale, la végétation est gérée de manière écologique. Plus de 40 nouveaux hectares ont été aménagés sous des lignes aériennes existantes. D'ici 2030, nous voulons étendre notre programme de corridors écologiques afin qu'il couvre 90% des zones sous nos lignes aériennes. Nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Biodiversité : corridors écologiques créés dans les forêts (sur la base d'entretiens effectués par 50Hertz)

Unité : %

2025

98 %

2024	2023
98 %	N/A[5]

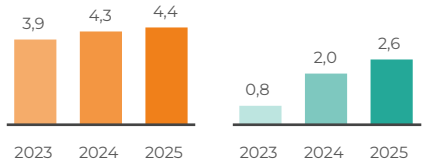
Analyse de la tendance

L'approche de gestion des corridors écologiques est notre concept de maintenance pour l'exploitation en toute sécurité de nos lignes aériennes dans les zones forestières, en tenant compte des aspects écologiques. En 2025, de nombreux corridors forestiers en Allemagne ont également été gérés grâce à cette approche lors d'activités de maintenance, en consultation avec les propriétaires fonciers et les autorités. Cette démarche repose sur une sensibilisation poussée de nos équipes et sur l'étroite coopération avec nos contractant·e·s.

[5] La donnée comparable n'est pas disponible en raison de changements dans la méthode de calcul adoptés dans le cadre de la CSRD.

Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des salarié·e·s

Unité : #

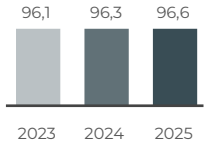


Analyse de la tendance

En 2025, Elia Group a conservé un TRIR de 3,4, ce qui est bien inférieur à la limite actuelle de 6,15 et conforme à l'objectif revu à la hausse de 5,20 d'ici 2030. Cette performance souligne l'efficacité de nos initiatives en matière de sécurité. Avec un nombre croissant de projets de construction et à haut risque, nous nous engageons en faveur d'une amélioration continue de la sécurité. Cette dernière est d'ailleurs une composante clé de notre programme de durabilité ActNow, avec des projets et des plans d'action axés sur la réduction des risques pour la santé et la sécurité, ainsi que la diminution du nombre d'accidents, alors que les effectifs d'Elia Group continuent d'augmenter.

Taux de santé

Unité : %



Analyse de la tendance

L'objectif annuel d'Elia Group est de maintenir le taux de santé au-dessus de 95%. En 2025, nous avons atteint un taux de 96,6%. C'est l'un des meilleurs résultats enregistrés ces dernières années, qui se trouve bien au-dessus de notre objectif et de la moyenne du secteur. L'amélioration vis-à-vis de 2024 est liée à une diminution des absences de longue durée. Nous investissons continuellement dans le bien-être de nos collaborateur·rice·s et conservons cet engagement, en particulier au vu des défis liés à nos importants programmes d'investissement et à nos ambitions en matière de transformation digitale. La santé mentale et le bien-être font partie intégrante du programme de durabilité ActNow et sont repris dans notre plan global de prévention et dans les plans d'action annuels en matière de sécurité.

Taux de rotation du personnel

Unité : %

2025

5,2 %

2024
5,7 %

2023
5,8%

Analyse de la tendance

Le taux de rotation du personnel reste très faible et a même légèrement diminué, malgré une année où nous avons enregistré l'arrivée de plus de 750 nouvelles recrues. Pour veiller à ce que celles-ci se sentent accueillies et qu'elles soient prêtes à endosser leur fonction, nous avons mis en place un trajet intensif d'onboarding (chez ETB et 50Hertz) qui couvre entre autres la stratégie, la culture et la sécurité. Nous offrons à l'ensemble de notre personnel de nombreuses opportunités de développement et de croissance, y compris un solide programme de formation via notre plateforme « My Academy », des possibilités de mobilité interne et du mentorat. Nous avons aussi créé des communautés au sein d'ETB, qui permettent aux nouvelles recrues de faire la connaissance d'autres personnes récemment engagées. Par ailleurs, les membres du management fraîchement nommé·e·s rencontrent régulièrement les nouveaux·elles collègues pour récolter leur feedback et leurs premières impressions.

Femmes à des postes de management

Unité : %

2025

26,7 %

2024	2023
23,5 %	N/A[6]

Analyse de la tendance

Le pourcentage de femmes à des postes de management a atteint 26,7%, contre 23,5% en 2024. Cette augmentation a été entièrement enregistrée chez 50Hertz, avec une hausse de plus de cinq points de pourcentage pour le nombre de Senior Managers et la nomination d'une femme supplémentaire au sein du Comité de direction (la nouvelle CFO). Nous avons observé une légère baisse de ce KPI chez ETB. Au sein d'Elia Group, nous continuons à soutenir nos collègues féminines pour qu'elles développent pleinement leur potentiel grâce à des modèles, des coachings, des programmes de mentorat et un Women's Network, que ce soit au niveau du personnel ou du management.

Femmes dans l'ensemble du personnel

Unité : %

2025

26,1 %

2024	2023
24,5 %	23,6 %

Analyse de la tendance

En 2025, la part de femmes dans nos effectifs atteignait 26,1%, surpassant déjà notre objectif de 2028 s'élevant à 25%. Cette hausse par rapport à 2024 est liée à un important afflux féminin (34%) dans les recrutements. Cette progression reflète l'impact de plusieurs initiatives : notre positionnement en tant qu'employeur attractif pour les femmes, la participation à des forums fréquentés par de potentielles candidates ou encore l'utilisation de l'écriture inclusive dans nos offres d'emploi.

CAPEX aligné sur la taxinomie environnementale de l'UE

Unité : %

2025

99,9 %

2024	2023
99,8 %	99,5 %

Analyse de la tendance

Le transport d'électricité est une activité clé dans la réalisation de la transition énergétique. Étant donné que cette activité est au cœur des opérations d'Elia Group, notre pourcentage d'alignement est systématiquement très élevé. La part de CAPEX aligné est à nouveau très haute cette année, et devrait rester à un niveau similaire dans les prochaines années. Vous trouverez tous les détails dans la partie relative à la taxinomie de l'UE du rapport de durabilité.

Notation ESG de MSCI

Unité : non applicable

2025

AAA

2024	2023
AAA	AA

Analyse de la tendance

Elia Group a conservé sa note AAA selon la notation ESG de MSCI, la plus haute note possible, ce qui reflète sa solide gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI met en avant les pratiques de pointe d'Elia Group en matière de gestion de la biodiversité et du carbone, son développement robuste des talents, sa gouvernance solide et l'absence de controverses liées aux matériaux, ce qui place l'entreprise parmi les meilleures performances dans le secteur mondial des entreprises d'utilité publique.

[6] La donnée comparable n'est pas disponible en raison de changements dans la méthode de calcul adoptés dans le cadre de la CSRD.

6.3. Indicateurs clés de performance opérationnelle

Nous développons et construisons des infrastructures de réseau robustes, fiables et innovantes, qui fournissent de l'électricité à des millions de consommateur·rice·s et qui aideront la Belgique et l'Allemagne à atteindre la neutralité carbone. Nous exploitons les compétences et l'expertise que nous avons développées en Europe et les appliquons sur de nouveaux marchés, ce qui fait également avancer la transition énergétique à l'étranger. Notre haut niveau de performance opérationnelle et notre connaissance du secteur, illustrés par les dix indicateurs clés de performance opérationnelle ci-dessous, font de nous un partenaire attrayant pour les autres GRT, les gouvernements, les ONG et bien d'autres encore.

Fiabilité du réseau (basée sur le temps d'interruption)

S'applique à Elia Transmission Belgium (30-380 kV)

Unité : %

2025

>99,9 %

2024	2023
> 99,9 %	> 99,9 %

En 2025, ETB a garanti une fiabilité élevée du réseau. Un seul incident majeur a eu un impact significatif sur la fiabilité annuelle du réseau, équivalent à plus de la moitié du temps d'interruption enregistré cette année. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir les incidents, nous faisons le maximum pour supprimer complètement les interruptions.

Fiabilité du réseau (basée sur le nombre d'incidents)

S'applique à 50Hertz (220-380 kV)

Unité : %

2025

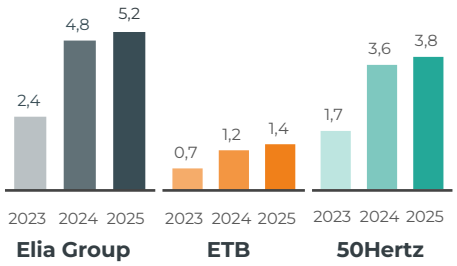
99,8 %

2024	2023
99,8 %	99,7 %

En 2025, 50Hertz a maintenu un niveau élevé et stable de fiabilité du réseau. L'entreprise a connu moins d'incidents onshore qu'en 2024. Certains défauts ont été identifiés et traités préventivement lors d'inspections, afin d'éviter toute interruption potentielle.

Investissements totaux

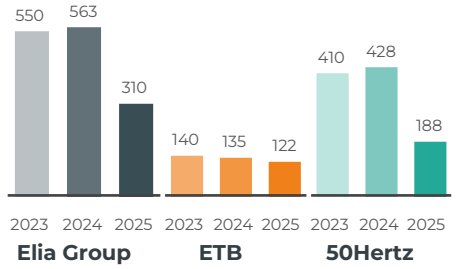
Unité : € milliard



Les investissements totaux sont présentés comme le CAPEX brut d'Elia Transmission Belgium et de 50Hertz, moins les contributions des client·e·s. Le CAPEX est un indicateur important pour le Groupe car il a une incidence sur sa RAB, qui sert de base pour sa rémunération régulatoire. En 2025, Elia Group a investi un total de €5,2 milliards, majoritairement dans l'infrastructure de réseau. Pour la période 2026-2028, Elia Group prévoit d'investir €21,6 milliards dans nos marchés régulés en Belgique et en Allemagne.

Longueur des lignes nouvelles et renforcées

Unité : km

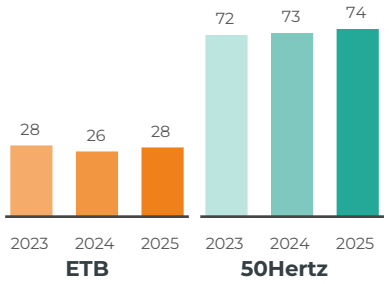


Au total, 122 km de lignes nouvelles et renforcées ont été enregistrés en Belgique en 2025. Ce chiffre englobe les nouvelles lignes aériennes et le renforcement des lignes existantes à l'aide de conducteurs HTLS (high-temperature low-sag). Le principal projet de 2025 était le renforcement HTLS de deux circuits de la ligne Massenhoven-Meerhout, sur une distance de 32 km. En 2026, 128 km de renforcements et de nouvelles lignes sont prévus.

En Allemagne, la longueur de lignes nouvelles et renforcées pour 2025 s'élevait à 188 km et comprenait des projets clés comme Güstrow-Wolmirstedt et Pulgar-Vieselbach. Ce chiffre est significativement inférieur à celui de 2024, année où les grands projets offshore Ostwind 2-2 et Ostwind 2-3 (170 km de circuits combinés), ainsi que 253 km de projets onshore, ont été mis en service.

Part d'énergie renouvelable dans la consommation électrique

Unité : %



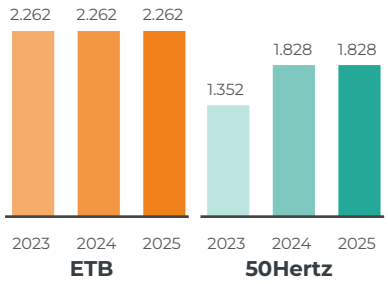
Analyse de la tendance

En Belgique, la part d'énergie renouvelable a augmenté par rapport à 2024, pour atteindre 28%, une hausse principalement liée à une production plus importante et à une consommation d'électricité stable. Plus spécifiquement, la production photovoltaïque a augmenté de 21%, grâce à un niveau élevé d'ensoleillement. Malgré la mise à l'arrêt de trois réacteurs cette année, le nucléaire représentait tout de même 34% du mix de production électrique en Belgique.

L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable représentait 74 % de la consommation électrique dans la zone de 50Hertz. Ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, car la consommation globale d'électricité a faiblement diminué, tandis que la production renouvelable est restée au même niveau. La hausse de la capacité renouvelable installée ne s'est pas traduite par une production plus importante, en raison de conditions de vent défavorables tout au long de l'année.

Capacité de production offshore raccordée

Unité : MW



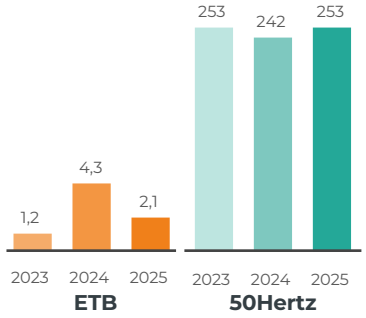
Analyse de la tendance

50Hertz a poursuivi ses progrès significatifs dans ses projets de raccordement offshore. La pose du câble pour Ostwind 3 est terminée. 50Hertz a franchi une étape importante en installant la première plateforme offshore, marquant ainsi la première fois que l'entreprise aura été chargée de la construction et de l'exploitation. 50Hertz a également octroyé un contrat pour les systèmes de convertisseurs dans le cadre du projet Bornholm Energy Island.

La Belgique va étendre sa capacité offshore grâce à la première phase du projet Île Princesse Elisabeth, dont la construction progresse bien. En 2025, 11 des 23 caissons ont déjà été installés et la finalisation du projet est prévue pour fin 2026. Les travaux relatifs à l'infrastructure en courant alternatif, qui raccordera les 2,1 GW de capacité éolienne initiale, sont également en cours. La seconde phase du projet, axée sur l'interconnecteur hybride Nautilus qui facilitera l'intégration d'énergie éolienne additionnelle dans le réseau belge, est actuellement examinée par les autorités belges et britanniques. Les deux pays explorent des options plus simples et moins chères au niveau du design, qui conservera toutefois la plupart des avantages du projet.

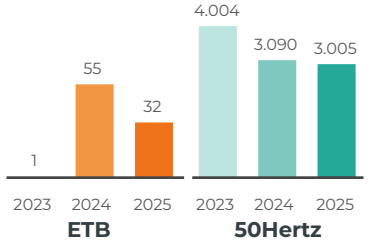
Coût de gestion des congestions (redispatching)

Unité : € millions



Volumes de gestion des congestions (redispatching)

Unité : GWh



Analyse de la tendance

Les volumes et coûts de redispatching dépendent de multiples facteurs. Chez 50Hertz, le recours au redispatching repose sur un dimensionnement du réseau au niveau national et dépend largement d'une demande émanant des quatre GRT allemands. Un·e expert·e réseau calcule tous les mois la part des coûts à répercuter sur chaque GRT, en tenant compte du lien de causalité entre chacun d'eux et la congestion prévisionnelle du réseau. En 2025, la part moyenne de coûts attribués à 50Hertz était supérieure à 2024, en raison d'une congestion plus fréquente et plus importante dans la zone de 50Hertz par rapport à l'année dernière et aux autres GRT.

Chez ETB, nous sommes parvenu·e·s à réduire les volumes et coûts liés à la gestion des congestions, malgré un planning de coupures très intense en raison du programme CAPEX pour l'infrastructure et la maintenance. Les coûts de congestion chez ETB sont typiquement liés à des coupures spécifiques planifiées sur le réseau, combinées à des événements exceptionnels dans le système. En 2025, l'un des principaux facteurs était un plan de maintenance important sur les transformateurs de l'axe Stevin, qui a nécessité un redispatching fréquent de l'énergie éolienne offshore, tandis que les températures estivales élevées ont également entrainé plusieurs mesures de redispatching, en raison de limites thermiques plus basses des assets.

Taux de réussite pour les services de consultance

(EGI)
Unité : %

2025

35 %

2024	2023
38 %	32 %

Analyse de la tendance

Le taux de réussite est resté relativement stable par rapport à l'année dernière. Nous avons poursuivi notre stratégie consistant à nous focaliser sur des propositions standards avec une haute valeur pour les client·e·s et une faisabilité importante, ainsi que sur la diversification de nos activités vers de nouveaux marchés et opportunités, dans différents segments de clientèle et régions.

Revenus provenant de client·e·s externes

(chiffres consolidés pour EGI, re.alto energy GmbH, WindGrid SA et WindGrid USA LLC)
Unité : €

2025

11,3 millions

2024	2023
9,0 millions	12,1 millions

Analyse de la tendance

Les revenus provenant de client·e·s externes ont augmenté par rapport à l'année dernière. Les principaux leviers étaient le développement des services fournis à energyRe Giga et les revenus de consultance internationale d'EGI.





7. Perspectives pour 2026

Renforcer la souveraineté énergétique et la compétitivité dans un paysage géopolitique changeant

La dynamique de pouvoir mondiale subit un profond changement. Les tensions géopolitiques exacerbées continuent de redessiner l'agenda énergétique européen. En parallèle, l'expansion rapide des industries digitales et de l'IA augmente l'importance stratégique d'une électricité sûre et abordable, comme base de la solidité industrielle européenne. La transition énergétique est passée d'une initiative liée au climat à un composant central de la souveraineté économique et de la résilience à long terme. Alors que l'UE se prépare à son nouveau cycle législatif, les priorités s'orientent vers une implémentation effective. Les procédures de permis accélérées, une industrie domestique renforcée ainsi qu'une coordination transfrontalière améliorée gagnent en pertinence, soutenues par des initiatives comme le pacte pour une industrie propre et le plan d'action pour une énergie abordable.

Elia Group va contribuer à la résilience et à la compétitivité de l'Europe en développant l'infrastructure offshore et transfrontalière, en facilitant l'intégration d'une quantité croissante de production renouvelable, en soutenant la décarbonation de l'industrie, et en participant à l'évolution de marchés de l'électricité efficaces.

Préserver la sécurité du système dans un environnement toujours plus complexe

La complexité du système électrique ne cesse de grandir, à mesure que la production renouvelable se développe, que l'électrification s'accélère et que de nouveaux modèles de consommation émergent par le biais des centres de données et des industries axées sur l'IA. Les récents incidents sur plusieurs réseaux européens ont souligné la nécessité de renforcer la préparation opérationnelle et de garantir la fiabilité du système. L'évolution des menaces nous pousse à mettre davantage l'accent sur la cybersécurité, la protection physique des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement sûres et résilientes. Répondre à ces défis requiert des outils opérationnels avancés, plus de données en temps réel, mais aussi une coordination étroite avec les gestionnaires de réseau et services de sécurité des pays voisins.

Elia Group renforcera sa sécurité physique et informatique en déployant de nouvelles capacités opérationnelles, y compris le Modular Control Centre System, en améliorant le niveau de préparation liée à l'exploitation du réseau, et en développant des concepts de protection renforcée pour les assets critiques, en étroite collaboration avec les autorités nationales et internationales.

Une stratégie diversifiée pour répondre aux besoins financiers liés au développement du système électrique

Le niveau d'investissement nécessaire pour réaliser la transition énergétique de l'Europe ne cesse d'augmenter. En 2025, Elia Group a renforcé la structure de son capital grâce à une augmentation de capital réussie et à un accès prolongé au financement vert, ce qui reflète la grande confiance des investisseurs dans sa stratégie à long terme. Une stabilité régulatoire en Belgique et en Allemagne restera essentielle pour attirer des capitaux privés, alors que les volumes d'investissement demeurent élevés pour les renforcements du réseau onshore, les développements offshore, les corridors HVDC, l'infrastructure digitale et les technologies de marché. Une rémunération prévisible et un cadre clair à long terme seront essentiels pour garantir la réalisation de l'infrastructure dans les temps et un accès durable aux capitaux mondiaux.

Elia Group conservera un mélange financier équilibré de capitaux propres, de dette et d'auto-financement, tout en élargissant sa base d'investisseurs grâce à des instruments durables et innovants. Il visera une stratégie de financement diversifiée qui exploite différents instruments, attire de nouvelles catégories d'investisseurs, et puise dans des sources financières additionnelles provenant d'institutions nationales et internationales, afin de garantir une réalisation efficace et dans les temps de son programme d'investissement.



La technologie, la flexibilité et la digitalisation comme principaux leviers système

À mesure que la production renouvelable augmente, la gestion du système est de plus en plus guidée par les données. La digitalisation et les processus opérationnels assistés par l'IA permettent de meilleures prévisions, une réponse plus rapide aux incidents et une maintenance prédictive. De nouvelles capacités digitales, notamment le Modular Control Centre System, renforcent la résilience opérationnelle dans un système toujours plus complexe, décentralisé et interconnecté. Elia Group continue de développer des solutions innovantes, comme les assets hybrides offshore, les hubs électriques polyvalents, les infrastructures de couplage de secteurs et les plateformes de flexibilité qui permettent à l'industrie, mais aussi aux ménages, de participer davantage au système. Ces solutions sont essentielles pour gérer la pointe de charge, intégrer la production renouvelable excédentaire et limiter les coûts du système.

Elia Group va développer ses capacités et outils digitaux, ainsi que ses plateformes de flexibilité, afin d'améliorer l'efficacité du système et sa résilience opérationnelle.

Réaliser un programme d'investissement de grande ampleur, de manière qualitative et efficace

Après avoir réalisé un programme d'investissement record, Elia Group entame 2026 avec un bilan renforcé et une confiance accrue de la part de ses stakeholders. Les défis liés à la chaîne d'approvisionnement continuent d'affecter les composants clés comme les convertisseurs, les câbles et les équipements digitaux, ce qui renforce la nécessité d'impliquer les fournisseurs à un stade précoce, mais aussi de disposer de designs standards et d'une gouvernance de projet efficace. Des projets phares entrent dans des phases critiques de réalisation, notamment l'Île Princesse Elisabeth et l'infrastructure offshore belge de nouvelle génération, la construction des corridors HVDC en Allemagne et la finalisation d'Ostwind 3. Elia Group élargit également son recours aux jumeaux digitaux, au monitoring avancé de l'état des assets, ainsi qu'à la maintenance prédictive, afin d'améliorer la disponibilité des assets et de réduire les coûts tout au long de leur cycle de vie.

Elia Group continuera de se focaliser sur la réalisation des projets de réseau clés en toute sécurité, dans les délais et selon des standards élevés de qualité, tout en conservant un fort alignement avec les stakeholders.

Intégration dans les temps de nouvelles·aux client·e·s et technologies au réseau grâce à des concepts innovants

Les demandes de raccordement ont rapidement augmenté, que ce soit pour la production renouvelable, le stockage d'énergie à grande échelle, les centres de données, l'électrolyse et les processus industriels électrifiés. À mesure que les modèles de production et de consommation gagnent en dynamisme, le processus de raccordement au réseau influence de plus en plus les performances globales du système. Des parcours clients plus rapides, transparents et prévisibles seront essentiels pour suivre le rythme de l'électrification, tandis que de nouvelles exigences techniques veilleront à ce que les assets raccordés contribuent à la stabilité du système. Ces exigences comprendront des capacités de gestion de la demande, la fourniture de puissance réactive et la réduction contrôlée de la production renouvelable. Les solutions de clustering et les hubs électriques polyvalents peuvent rationaliser le développement de l'infrastructure et améliorer l'efficacité du système, tandis que les marchés locaux de flexibilité contribuent à réduire les congestions et à reporter les renforcements coûteux.

Elia Group développera des concepts de raccordement innovants et de nouvelles solutions techniques pour permettre l'intégration dans les temps de nouvelles·aux client·e·s et technologies, mais aussi contribuer à l'électrification rapide de l'industrie et des ménages.

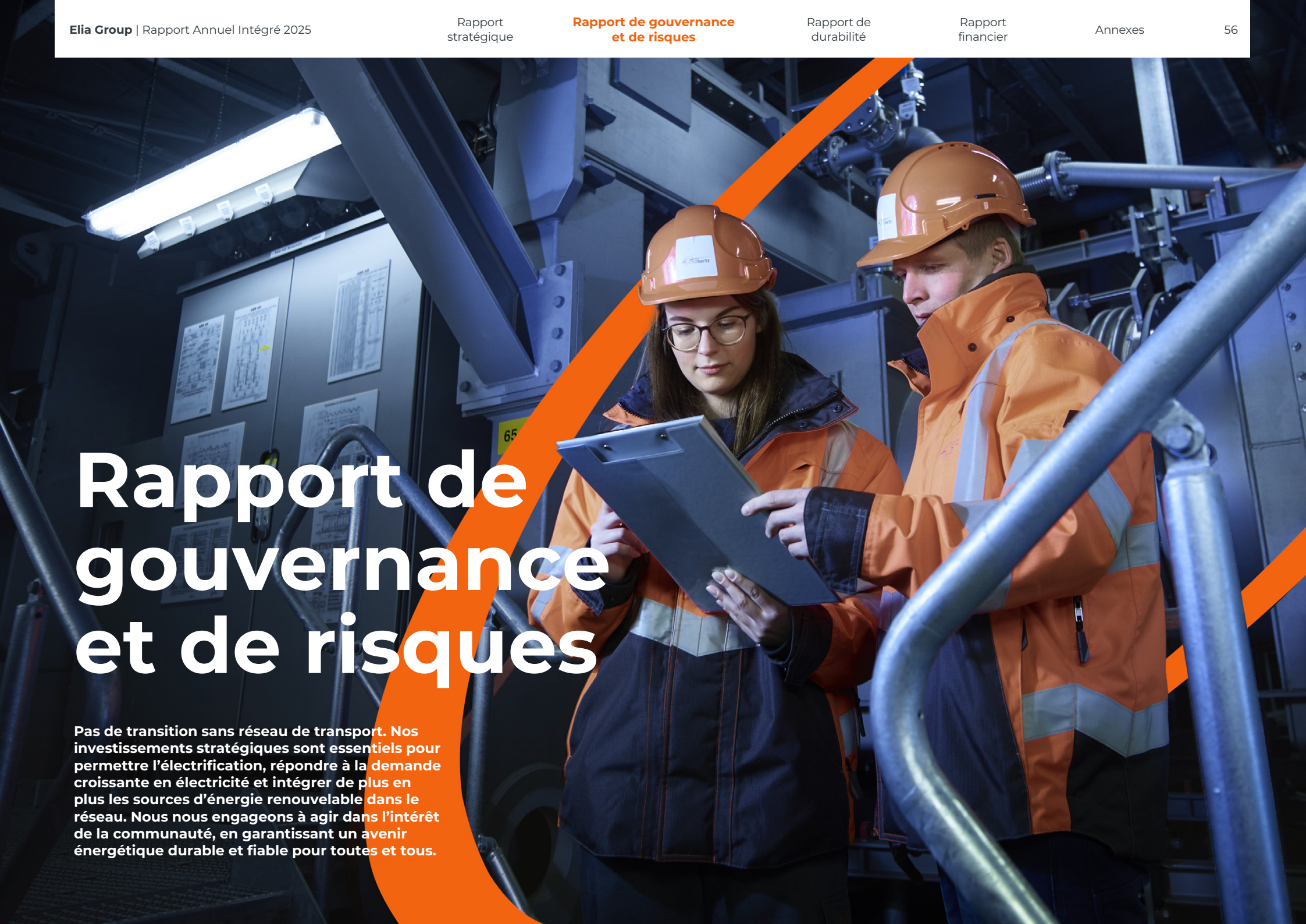




Renforcer nos effectifs et développer notre empreinte internationale pour devenir une véritable entreprise énergétique

Attirer et conserver des talents compétents resteront essentiels à mesure que l'ampleur et la complexité de la transition énergétique continuent d'augmenter. En 2025, Elia Group a accueilli un nombre record de personnes, dans le but de renforcer ses capacités dans les domaines de l'ingénierie, du digital et de la finance, mais aussi sur le plan opérationnel. La mobilité internationale, la collaboration transversale et une culture de l'innovation continuent de façonner l'organisation à travers ses activités belges, allemandes et internationales. À mesure que la croissance se stabilisera dans nos marchés principaux plus tard dans la décennie, élargir notre expertise internationale et renforcer notre collaboration mondiale contribueront à diversifier nos activités et à améliorer notre résilience organisationnelle.

Elia Group continuera à élargir son pool de talents grâce à d'importants efforts de recrutement, à intensifier ses programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels, à favoriser une plus grande mobilité entre départements et entités, ainsi qu'à créer des équipes diversifiées, avec des profils complémentaires, pour répondre aux défis de la transition énergétique.



Rapport de gouvernance et de risques

Pas de transition sans réseau de transport. Nos investissements stratégiques sont essentiels pour permettre l'électrification, répondre à la demande croissante en électricité et intégrer de plus en plus les sources d'énergie renouvelable dans le réseau. Nous nous engageons à agir dans l'intérêt de la communauté, en garantissant un avenir énergétique durable et fiable pour toutes et tous.

APERÇU

Rapport de gouvernance et de risques



58

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Vers le chapitre >



79

Rémunération des membres du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière

Vers le chapitre >



96

Contrôle interne et gestion des risques

Vers le chapitre >



123

Elia Group en bourse

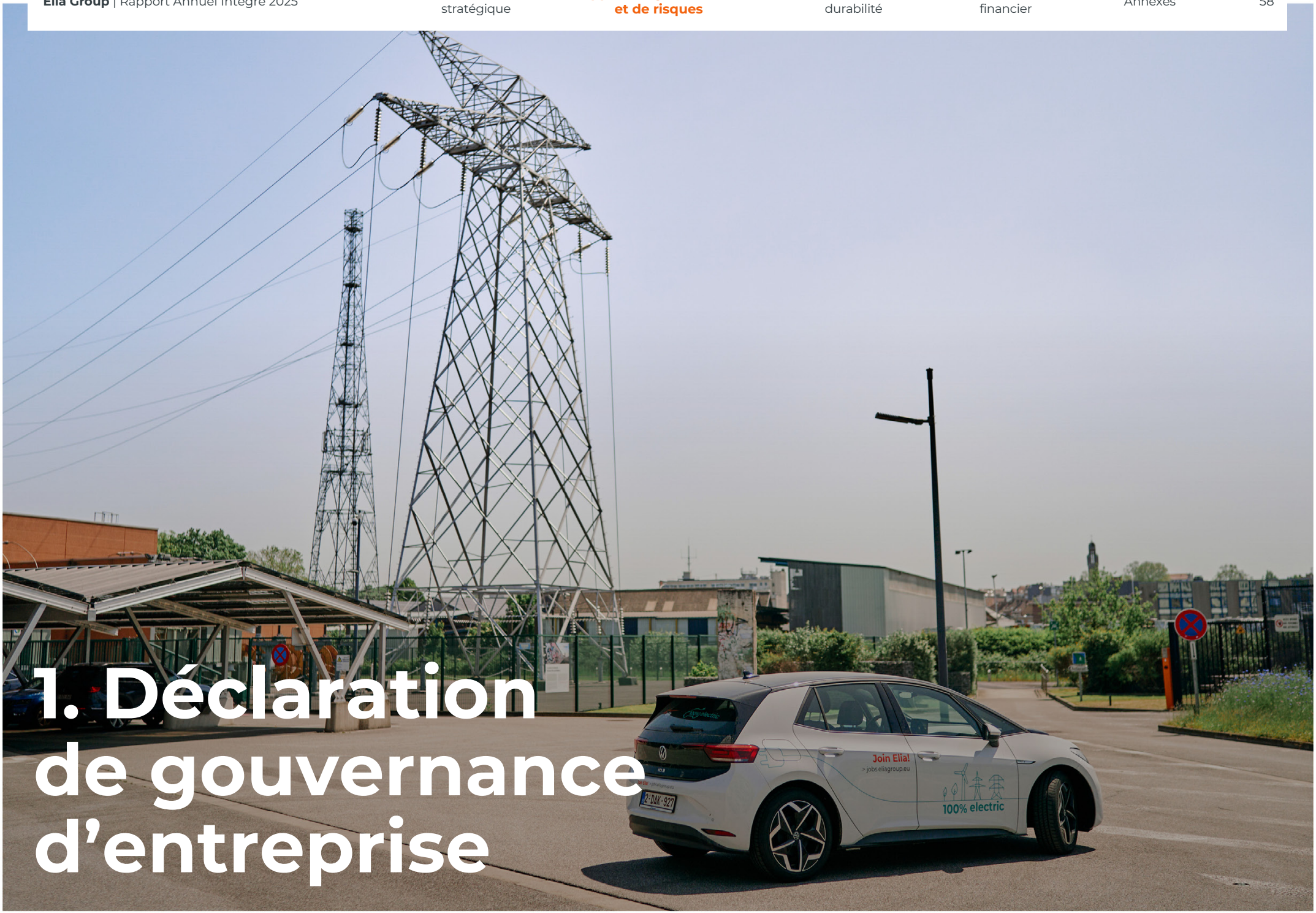
Vers le chapitre >



127

Rapport de gestion et analyse des résultats 2025

Vers le chapitre >



1. Déclaration de gouvernance d'entreprise

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise

La présente déclaration de gouvernance d'entreprise reprend les principaux aspects du cadre de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA, y compris toutes les informations pertinentes sur les événements ayant affecté la gouvernance d'Elia Group SA au cours de l'exercice 2025. Pour ce qui concerne la composition des organes d'Elia Group SA, cette déclaration de gouvernance d'entreprise reflète la situation au sein de la société au 31 décembre 2025.

En 2025, la gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA s'est basée sur les piliers suivants:

- Le Code (belge) de gouvernance d'entreprise 2020[7], qu'Elia Group SA a adopté comme code de référence;
- Le Code (belge) des sociétés et des associations[8];
- Les statuts d'Elia Group SA;[9]
- Le Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA[10].

La présente déclaration de gouvernance d'entreprise reprend également les raisons justifiant les dérogations aux dispositions suivantes du Code de gouvernance d'entreprise 2020 :

- Disposition 5.6 relative à la durée maximale de quatre ans pour un mandat d'administrateur ;
- Disposition 7.6 relative à la rémunération partielle d'un administrateur non exécutif sous la forme d'actions ;
- Disposition 7.9 relative à la fixation d'un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir.

Conformément à la directive sur les rapports de durabilité des entreprises ('CSRD') et à sa transposition en droit belge, Elia Group SA est tenue de produire un rapport de durabilité complet adhérant aux normes européennes d'information en matière de durabilité ('ESRS') depuis son rapport annuel intégré relatif à l'exercice 2024. Ces normes s'appliquent, entre autres, aux aspects de gouvernance et de rémunération. À cet égard, nous renvoyons également au rapport de durabilité et au rapport de rémunération, qui font partie de ce rapport annuel intégré.

1.1. Introduction sur les changements au sein du Conseil d'administration

À la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2025, le Conseil d'administration a connu plusieurs changements. Trois nouveaux administrateurs[11] ont été nommés avec effet immédiat : Olivier Chapelle et Michel Sirat, chacun en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans, et Saskia Van Uffelen en tant qu'administratrice pour un mandat d'un an. Pascale Van Damme a été renommée administratrice indépendante pour une durée de quatre ans.

Ces nominations font suite à la démission volontaire de Bernard Gustin le 12 décembre 2024, après sa désignation comme CEO et Président du Comité de direction d'Elia Group SA à compter du 15 janvier 2025, ainsi qu'aux départs de Michel Allé (administrateur indépendant) et de Laurence de l'Escaille (administratrice indépendante) le 20 mai 2025, à l'issue de leur mandat respectif.

Michel Sirat a également rejoint le comité d'audit en tant que Président et le comité stratégique en tant membre, tandis qu'Olivier Chapelle a intégré le comité stratégique ainsi que le comité de nomination et de rémunération en tant que membre. Les nouveaux membres apportent une expertise approfondie en finance, stratégie, transformation digitale et affaires internationales, ainsi qu'en développement et gestion du leadership, renforçant ainsi les compétences collectives du Conseil en cohérence avec les priorités stratégiques d'Elia Group SA[12].

Le Conseil d'administration a également été profondément affecté par le décès de Geert Versnick, Président du Conseil, survenu le 8 novembre 2025, à l'âge de 68 ans. Dans l'intervalle, Bernard Thiry, Vice-Président, a assumé les responsabilités de la présidence jusqu'à la nomination de Pieter de Crem en tant que Président du Conseil d'administration le 2 février 2026.

À la suite du décès de Geert Versnick, Christophe Peeters a été coopté en tant que nouvel administrateur non exécutif sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC le 11 décembre 2025, conformément à l'article 13.6 des statuts d'Elia Group SA. Sa cooptation sera soumise à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2026.

En outre, Frank Donck (administrateur indépendant) a présenté sa démission de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2025.

[7] Le Code de gouvernance d'entreprise 2020 est disponible sur le site web de la Commission de Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).
[8] Le Code (belge) des sociétés et des associations est disponible sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).
[9] Les statuts d'Elia Group SA sont disponibles sur le site web d'Elia Group SA (https://www.eliagroup.eu/en/about-elia-group/corporate-governance/corporate-bodies#5).
[10] Le Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA est disponible sur le site web d'Elia Group SA (https://www.eliagroup.eu/en/about-elia-group/corporate-governance/corporate-bodies#5).
[11] Comme trois nouveaux membres ont rejoint le Conseil d'administration (et ses comités consultatifs) en 2025, une évaluation a été effectuée afin de vérifier si l'un d'entre eux avait occupé des fonctions similaires au sein de l'administration publique au cours des deux dernières périodes de référence (c'est-à-dire les exercices 2023 et 2024). Aucune fonction de ce type n'a été identifiée pour Michel Sirat ou Olivier Chapelle, tandis qu'une fonction similaire au sein de l'administration publique a été identifiée pour Christophe Peeters, comme décrit dans sa biographie à la section 1.2 ci-dessous.
[12] Le communiqué de presse concernant l'assemblée générale d'Elia Group SA peut être consulté sur le site web d'Elia Group SA (https://investor.eliagroup.eu/en/elia-group-share/shareholder-meetings/2025-may-shareholders-meeting-details).

1.2. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2025

Conseil d'administration[13]

Président ad interim[14] & Vice-Président

— Bernard Thiry, administrateur non-exécutif nommé sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[15]

Administrateurs

— Michel Sirat, administrateur non-exécutif indépendant[16]

— Olivier Chapelle, administrateur non-exécutif indépendant[17]

— Pieter De Crem, administrateur non-exécutif nommé sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[18]

— Saskia Van Uffelen, administrateur non-exécutif[19]

— Frank Donck, administrateur non-exécutif indépendant[20]

— Interfin SC, ayant comme représentant permanent Thibaud Wyngaard, administrateur non-exécutif nommé sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[21]

— Roberte Kesteman, administrateur non-exécutif indépendant[22]

— Dominique Offergeld, administrateur non-exécutif nommée sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[23]

---

[13] Le Conseil d'administration d'Elia Group SA au 31 décembre 2025 était composé de 12 administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'administration ne comprend pas de représentation des employés ou des travailleurs. Les travailleurs et les employés sont dûment et adéquatement représentés au sein du Conseil d'entreprise établi conformément au CSA et à la loi du 20 septembre 1948 portant l'organisation de l'économie.

[14] Pieter de Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC, a été nommé Président du Conseil d'administration le 2 février 2026, en remplacement de Bernard Thiry, Vice-Président du Conseil d'administration

[15] Né en 1955, Bernard Thiry a obtenu un master en économie de l'Université de Liège en 1979. Il a été diplômé de l'Université de Stanford (États-Unis), puis a obtenu un doctorat en économie à l'Université de Liège en 1985. En 1989, il a entamé sa carrière académique à l'Université de Liège, qu'il poursuit en tant que professeur à la HEC-ULg School of Management (actuellement professeur émérite). Il a été directeur de la CREG, président du comité de gestion du Forem et président de l'Union nationale des mutualités socialistes. De 2008 à 2016, il a été CEO d'Ethias. Bernard Thiry est actuellement administrateur de Publi-T, de Publipart, vice-président de Publigaz et administrateur de NextGrid Holding SA. Il est également président du conseil d'administration de SOCOFE, de Solidaris Assurances et d'Intégrale Luxembourg..

[16] Michel Sirat est président et fondateur de Tesuji Conseil. Il est également senior advisor auprès de Greenhill & Co et du BCG. De 2011 à 2023, il a occupé des fonctions de direction au sein du groupe CMA-CGM, où il a été Vice-Président Exécutif en charge de la Stratégie et des Fusions & Acquisitions ainsi que Chief Financial Officer du Groupe. Au cours de son mandat, il a joué un rôle déterminant dans l'orientation stratégique et le financement de projets importants de croissance et de diversification à l'international. Avant cela, Michel Sirat a acquis une solide expérience dans le secteur de l'énergie au sein d'ENGIE, notamment en tant que CEO de Suez Energy Resources North America (Houston) et Directeur Général du Trading et de la Gestion de Portefeuille (Bruxelles) chez GDF Suez Europe. Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA), de Sciences Po Paris et de l'École Centrale Paris, Michel Sirat apporte une vaste expertise en finance, stratégie et gouvernance d'entreprise. Il occupe actuellement des fonctions clés dans des sociétés cotées, notamment en tant que président du comité d'audit de Maisons du Monde, administrateur et membre du comité d'audit de CMA-CGM et de Kaufman & Broad. Sa carrière lui confère une connaissance approfondie des secteurs régulés - en particulier l'énergie, les infrastructures et les télécommunications - dans lesquels il reste activement impliqué au niveau international.

[17] Olivier Chapelle dispose de plus de 30 ans d'expérience dans des fonctions de direction et de gouvernance au sein d'entreprises internationales. Il a notamment été CEO de Recticel, un groupe industriel belge coté en bourse et spécialisé dans les matériaux d'isolation, de 2009 à 2023.Auparavant, il a occupé des postes clés dans des entreprises mondiales telles que Wagon Automotive, où il était Président et CEO en France, Faurecia, où il a exercé la fonction de Vice-Président de Division, ainsi que Owens Corning Fiberglass et GlaxoSmithKline. Olivier Chapelle possède une solide expérience internationale, ayant dirigé des opérations industrielles et commerciales dans l'ensemble de la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique).Actuellement, Olivier Chapelle exerce plusieurs mandats importants comme administrateur indépendant ou président du conseil. Il est président du conseil d'administration de Schréder, un leader mondial des solutions d'éclairage extérieur, et administrateur du groupe coté D'Ieteren, acteur majeur du secteur de la mobilité. Il siège également au conseil d'administration de Cofinimmo, une société immobilière réglementée cotée au BEL 20. Olivier Chapelle est en outre président de Calyos, une société spécialisée dans les technologies avancées de gestion thermique, et membre du conseil d'administration d'IsoHemp, un fournisseur innovant de matériaux de construction biosourcés. Sa large expertise industrielle et stratégique constitue un atout majeur pour les entreprises qu'il accompagne.

[18] Pieter De Crem a débuté sa carrière politique en 1989 comme attaché au cabinet du Premier ministre Wilfried Martens. Il a été bourgmestre d'Aalter de 1994 à 2025. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des représentants en 1995, puis a exercé les fonctions de président du groupe CD&V à la Chambre (2003-2007) et de président de la commission de l'Intérieur en 2007. Pieter De Crem a occupé les fonctions de Ministre de la Défense (2007-2014), Secrétaire d'État au Commerce extérieur (2014-2018) et Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (2018-2020). Il a également été Vice-Premier ministre (2013-2014) et envoyé spécial du gouvernement fédéral pour le projet de recherche MYRRHA basé au Centre d'étude de l'énergie nucléaire (SCK CEN) en Belgique (2017-2018). Né en 1962, Pieter De Crem est titulaire d'un master en philologie romane de l'Université de Louvain (KUL), d'un master en droit européen et international de l'Université de Bruxelles (VUB), ainsi que d'un diplôme de la Harvard Business School (APM). Depuis 2023, Pieter De Crem exerce la fonction de Commissaire général des Expositions Internationales BELEXPO.

[19] Saskia Van Uffelen a débuté sa carrière dans le secteur informatique en 1984, occupant diverses fonctions au sein de plusieurs entreprises IT, notamment Xerox, Compaq Computer, Hewlett-Packard Belux et NorthgateArinso. Elle est devenue CEO de Bull Belux en 2008 et a exercé la fonction de CEO d'Ericsson Belux entre 2014 et 2019. Elle est administratrice d'AXA Insurance Belgium. Elle est également présidente du conseil d'administration du Flanders Future Techfund et de Media Invest Flanders. Elle est Digital Manager d'Agoria VZW et administratrice de la Cyber Security Coalition VZW. En tant que Belgian Digital Skills Lead, elle représente la Belgique auprès de DG Connect à la Commission européenne. Saskia Van Uffelen a été élue ICT Woman of the Year en 2011. Née en 1961, elle est diplômée de l'Institut supérieur pédagogique et de l'Institut supérieur d'éducation physique à Anvers.

[20] Né en 1965 à Aalter, en Belgique, Frank Donck est titulaire d'un master en droit de l'Université de Gand (Belgique) et d'un master en gestion financière de la Vlerick Business School à Gand (Belgique). Il a débuté sa carrière comme investment manager chez Investco SA (devenue plus tard KBC Private Equity SA). Depuis 1998, il est administrateur délégué de la société d'investissement familiale 3D SA. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Atenor SA. Il est administrateur de KBC Group et administrateur indépendant d'Elia Group SA, de Barco SA et de Luxempart SA. Frank Donck est également membre de la Commission belge de Corporate Governance. Frank Donck a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant au sein d'Elia Group SA le 31 décembre 2025.

[21] Thibaud Wyngaard est premier échevin d'Uccle, en charge des Travaux publics, de la Mobilité, du Stationnement et des Sports. Avant d'exercer des fonctions politiques, il a travaillé au sein du département juridique de l'Union royale belge de football (2006-2008). Il a été assistant et chercheur au Centre de droit public de l'Université libre de Bruxelles (ULB) (2008-2010), où il est actuellement assistant à la Faculté de droit. Il a exercé les fonctions de secrétaire politique du groupe Ecolo au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2010-2018). Il a été président du Port de Bruxelles (2013-2014). Il est vice-président du conseil d'administration et du comité exécutif de Sibelga. Il est également président du comité d'audit de Sibelga. Il est administrateur (membre du Bureau) d'Interfin intercommunale et de Publi-T SC, ainsi qu'administrateur de NextGrid Holding SA depuis janvier 2025. Né en 1983, Thibaud Wyngaard est titulaire d'un master en droit avec une spécialisation en droit public de l'ULB, ainsi que d'un master complémentaire en droit de l'environnement et en droit public immobilier de la Faculté universitaire Saint-Louis.

[22] Roberte Kesteman est l'ancienne CEO (2008-2012) et CFO et HR Director (2002-2008) de Nuon Belgium SA. Elle est l'ancienne Présidente de la FEBEG. Née en 1957, Roberte Kesteman est titulaire d'une licence en sciences commerciales et consulaires de la Vlaamse Economische Hogeschool Brussel et a suivi le cours international Corporate Finance à l'INSEAD (France).

[23] Dominique Offergeld est Chief Financial Officer d'ORES SRL (depuis 2008). Elle est Vice-Présidente du Conseil d'administration de Publi-T SC et administrateur de NextGrid Holding SA depuis janvier 2025. Elle a occupé la fonction de chef de cabinet adjoint du Ministre de la Mobilité (2014-2016) et du Ministre de l'Énergie (2004-2008). Elle a été General Counsel de la SNCB Holding (2005-2008) et également Présidente du Conseil d'administration (2004-2005). Elle a exercé la fonction d'expert auprès de deux Vice-Ministres de la Région wallonne (1999-2001) et de l'État fédéral (2001-2004) et Credit analyst à la « Générale de Banque » (BNP Paribas Fortis) (1988-1999). Elle a également été nommée commissaire du gouvernement de Belgocontrol (2014-2016), Vice-Présidente de l'Institut des Radio Eléments (IRE) (2005-2013) et commissaire du gouvernement de Fluxys (2004-2008). Née en 1963, Dominique Offergeld est titulaire d'une license en sciences économiques et sociales de l'Université de Namur, d'un certificate of General Management de l'INSEAD (France) et d'un certificate de Corporate Governance par Guberna.

Administrateurs – suite

— Pascale Van Damme, administrateur non exécutif indépendant[24]

— Eddy Vermoesen, administrateur non exécutif nommé sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[25]

— Christophe Peeters, administrateur non exécutif nommée sur proposition de NextGrid Holding SA/Publi-T SC[26]

Comités consultatifs du Conseil d'administration

Comité de nomination et de rémunération[27]

— Dominique Offergeld, Présidente

— Roberte Kesteman

— Pascale Van Damme

— Olivier Chapelle

Comité d'audit[28]

— Michel Sirat, Président

— Frank Donck (jusqu'au 31 décembre 2025)

— Roberte Kesteman

— Dominique Offergeld

— Eddy Vermoesen

Comité stratégique[29]

— Bernard Thiry, Président

— Michel Sirat

— Pieter De Crem

— Olivier Chapelle

— Frank Donck, invité permanent (jusqu'au 31 décembre 2025)

— Dominique Offergeld, invitée permanente

College des commissaires

— EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Paul Eelen jusqu'au 7 mai 2025 et par Frederic De Mee à partir du 8 mai 2025

— BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Michaël Delbeke

Collège de gestion journalière[30]

— Bernard Gustin (Chief Executive Officer depuis le 15 janvier 2025)[31]

— Marco Nix (Chief Financial Officer depuis le 1er avril 2025)[32]

— Stefan Kapferer (Chief Executive Officer 50Hertz, Elia Group Deputy CEO & Chief Transformation Officer)

— Frédéric Dunon (Chief Executive Officer Elia Transmission Belgium & Elia Group Chief Operations Officer)

— Céline Van Haute (Chief HR Officer depuis le 1er octobre 2025)

— Peter Michiels (Co-Chief HR Officer jusqu'au 31 mars 2026 au plus tard)

Secrétaire Général

— Siska Vanhoudenhoven

---

[24] Pascale Van Damme a été nommée comme CEO du Group Cordeel en février 2025. Auparavant, elle était Vice-Présidente de Dell Technologies et dirigeait l'activité VMware pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, qui représente plusieurs milliards d'euros. Avant d'occuper le poste de Managing Director, elle a dirigé pendant huit ans les succursales belge et luxembourgeoise de Dell Technologies. Auparavant, Pascale van Damme a dirigé l'équipe de public sales en Belgique, puis elle a été responsable du Sales Transformation pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, après avoir rejoint Dell Technologies en 2004. Avant de rejoindre Dell Technologies, Pascale Van Damme a passé cinq ans en tant que Director of Corporate Sales chez Base et a occupé des postes de gestion de comptes clés chez Proximus, deux acteurs majeurs de l'industrie des télécommunications, et chez TNT Express. Elle travaille activement dans le secteur digital en tant que Présidente d'Agoria Digital Industries, la section des industries digitales de l'association belge de l'industrie et du commerce. Elle a été reconnue comme une fervente promotrice des femmes dans le secteur IT. Elle a reçu l'ICT Woman of the Year award belge (2014) et l'European Digital Woman of the Year award (2017) et a été nommée JUMP's Wo.Men@Work 2018 CEO Ambassador pour l'égalité des sexes. Pascale Van Damme est également cofondatrice de BeCentral, le hub digital de Bruxelles, qui vise à démocratiser l'accès aux applications digitales et au monde digitale. Mme Van Damme est présidente du Royal Belgian Football Association

[25] Né en 1952, Eddy Vermoesen a suivi une formation académique à l'Académie Royale Militaire et à l'École des Directeurs Militaires. À la KU Leuven, il a obtenu une licence en gestion du gouvernement et en administration publique. Au sein de la Défense, il a été gestionnaire du budget du Service Médical, puis directeur administratif de l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek. Il a également été membre du Collège des censeurs de la Banque nationale de Belgique. Il est actuellement administrateur de Publi-T, de NextGrid Holding SA depuis janvier 2025 et Vice-Président d'IGEAN (société publique autonome active dans les services d'appui), et Vice-Président de FINEG (Holding de financement pour la vente d'électricité et de gaz naturel).

[26] Christophe Peeters est échevin de la Ville de Gand ; son portefeuille comprend les Finances, l'Urbanisme, le Patrimoine et la Simplification administrative. Il a établi au fil des années un parcours remarquable et constant dans cette fonction. À l'âge de 20 ans, il est devenu le plus jeune conseiller communal de l'histoire de Gand.Sa carrière d'échevin a débuté en 2000 avec la Politique du personnel et l'Informatique, supervisant une équipe de plus de 4 500 personnes. Au cours des années suivantes, il a exercé diverses compétences clés, notamment les Finances, le Facility Management, le Sport, le Port, le Commerce, les Événements spéciaux et l'Innovation. Christophe Peeters a été président du conseil communal de Gand de 2018 à 2025. En 2025, il a effectué son retour au Collège communal avec des attributions étendues destinées à assurer l'avenir financier et spatial de la ville.En parallèle de ses engagements politiques, Christophe Peeters a également développé une solide carrière professionnelle. Il a débuté chez Electrabel, où il a occupé différentes fonctions en communication et en ressources humaines. Il est consultant indépendant depuis 2019.Christophe Peeters exerce par ailleurs plusieurs mandats d'administrateur. Il est notamment vice-président et membre du comité stratégique d'Eandis/Fluvius (depuis 2017), président de Vlaamse Energieholding (depuis 2019), président de Publi-T SC (depuis 2025) et administrateur de NextGrid Holding SA (depuis 2025). Il a également été président de l'Autorité portuaire de Gand de 2009 à 2012. Christophe Peeters est diplômé de l'Université de Gand (UGent) en ingénierie civile.

[27] Comité de nomination et de rémunération au 31 décembre 2025. Depuis le 2 février 2026, Bernard Thiry est également devenu membre du comité de nomination et de rémunération.

[28] Comité d'audit au 31 décembre 2025.

[29] Comité stratégique au 31 décembre 2025. Depuis le 2 février 2026, Christophe Peeters est également devenu membre du comité stratégique.

[30] Dans le cadre de la revue stratégique d'Elia Group, une série de changements au sein de l'Executive Management Board est entrée en vigueur le 1er octobre 2025. Ces ajustements visaient à renforcer les synergies au niveau du groupe, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à soutenir la réalisation des objectifs à long terme du groupe. Sous la direction de Bernard Gustin, en tant que CEO d'Elia Group SA, Stefan Kapferer, CEO de 50Hertz Transmission, assume également le rôle de Chief Transformation Officer et exerce depuis le 1er octobre 2025 la fonction de Deputy Chief Executive Officer d'Elia Group SA, pilotant les initiatives axées sur la réduction des coûts au niveau du groupe et sur la croissance. Frédéric Dunon, CEO d'Elia Transmission Belgium_Elia Asset SA, est également devenu Chief Operations Officer d'Elia Group SA, supervisant les thématiques opérationnelles transversales, notamment la gouvernance commune de la sécurité. Marco Nix a poursuivi ses fonctions de Chief Financial Officer d'Elia Group SA avec un périmètre élargi couvrant les fonctions juridiques et d'audit, le performance management pour l'ensemble des entités, l'excellence en matière d'achats ainsi que la supervision du cluster produit OneSAP+.Céline Van Haute a été nommée Group Chief HR Officer d'Elia Group SA à compter du 1er octobre 2025, en remplacement de Peter Michiels, qui avait annoncé qu'il quitterait ses fonctions avec effet au 1er avril 2026. Par ailleurs, Michael von Roeder a quitté l'Executive Management Board le 2 décembre 2025.

[31] Bernard Gustin a été nommé Chief Executive Officer d'Elia Group SA par le Conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le 12 décembre 2024, avec effet au 15 janvier 2025.

[32] Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer d'Elia Group SA par le Conseil d'administration le 12 décembre 2024, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, avec effet au 1er avril 2025.

1.3. Conseil d'administration



Bernard Thiry
Président du Conseil d'administration ad interim & Vice-Président



Roberte Kesteman



Dominique Offergeld



Michel Sirat



Pieter De Crem



Saskia Van Uffelen



Frank Donck



Thibaud Wyngaard (représentant permanent d'Interfin SC)



Pascale Van Damne



Eddy Vermoesen



Olivier Chapelle



Christophe Peeters

Procédure de nomination, durée et expiration des mandats d'administrateur

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration d'Elia Group SA était composé de douze membres[33]. Conformément aux statuts, si un ou plusieurs mandats d'administrateur deviennent vacants de sorte que le Conseil d'administration se composerait temporairement de moins de douze (12) membres, le Conseil d'administration peut, dans l'attente d'une cooptation ou de la nomination d'un nouvel (de nouveaux) administrateur(s) en application de l'article 12.3 des statuts, valablement délibérer et décider avec le nombre de membres dont le Conseil d'administration est composé à ce moment-là.

Tous les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et peuvent être révoqués par celle-ci.

Un certain nombre d'administrateurs sont nommés sur proposition de NextGrid Holding SA / Publi-T SC, conformément à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA. Les autres administrateurs sont nommés, après avis du comité de nomination et de rémunération, sur proposition du Conseil d'administration par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires applicables. Au moins trois (3) de ces autres administrateurs sont des administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, conformément à l'article 13.3 des statuts d'Elia Group SA.

Les administrateurs d'Elia Group SA sont nommés ou renommés dans leurs fonctions pour une durée maximale de six ans.

La durée maximale de six ans des mandats d'administrateur s'écarte de la durée maximale de quatre ans recommandée par le Code de gouvernance d'entreprise 2020.

La durée maximale de six ans se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques qui s'appliquent au sein du groupe et qui nécessitent un certain niveau d'expérience, atteint par la continuité dans la composition du Conseil d'administration.

[33] À la suite de la démission volontaire de Frank Donck de son mandat d'administrateur indépendant d'Elia Group SA le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé de onze membres au lieu de douze à partir du 1er janvier 2026.

Exigences spécifiques pour les membres du Conseil d'administration

Les statuts stipulent que le Conseil d'administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs.

En outre, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'administration ne sont pas autorisés à être membres du conseil de surveillance, du conseil d'administration ou des organes représentant légalement une entreprise assurant une des fonctions suivantes : production et/ou fourniture d'électricité et/ou production et/ou fourniture de gaz naturel. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas non plus exercer une autre fonction ou activité, rémunérée ou non, au service d'une entreprise visée dans la phrase précédente.

En plus des exigences légales d'indépendance (voir ci-dessus), les administrateurs indépendants sont nommés en partie pour leurs connaissances en matière de gestion financière et en partie pour leurs connaissances utiles en matière technique relative aux activités de la société. Conformément aux statuts et au Code des sociétés et des associations, au moins un tiers des administrateurs doivent être de sexe différent des deux tiers restants.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA et à la disposition 5.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, les membres du Conseil d'administration ne peuvent accepter plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Des compétences spécifiques sont requises pour la composition des comités consultatifs.

En plus des critères de sélection légaux et statutaires, le Conseil d'administration a approuvé le 6 avril 2023, en application de la disposition 5.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, des critères supplémentaires applicables à tous les nouveaux administrateurs. Tous ces critères sont repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA publiée sur les sites www.elia.be (sous 'A propos d'Elia', 'Corporate governance', 'Articles of Association & Corporate Governance Charter') et www.eliagroup.eu (sous 'About Elia Group', 'Corporate Bodies', 'Articles of association & Corporate governance charter').

La composition du Conseil d'administration garantit que les décisions sont prises dans l'intérêt d'Elia Group SA. Cette composition est basée sur la mixité des genres et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. En outre, lors du renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration, il convient de veiller à atteindre et à maintenir un équilibre linguistique au sein du groupe des administrateurs de nationalité belge.

Afin de renforcer l'expertise sociale et environnementale du Conseil d'administration et de garantir que les compétences et l'expertise appropriée sont disponibles ou seront développées pour superviser les questions de durabilité, des programmes de formation personnalisés, axés sur les thèmes stratégiques Elia Group SA, sont disponibles pour les membres du Conseil d'administration, en collaboration avec des experts en la matière.

Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs non-exécutifs. Six administrateurs non-exécutifs (50%) étaient des administrateurs nommés sur proposition de NextGrid Holding SA / Publi-T SC, par l'assemblée générale ordinaire, conformément à la structure actuelle de l'actionnariat et à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA (voir également la section 'Structure de l'actionnariat' de la présente déclaration). Les six (6) autres administrateurs non-exécutifs ont été nommés, après avis du comité de nomination et de rémunération, sur proposition du Conseil d'administration par l'assemblée générale. Parmi ces six autres administrateurs non-exécutifs, cinq administrateurs étaient des administrateurs non exécutifs indépendants (42%) au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Diversité au sein du Conseil d'administration **Nombre d'administrateurs au 31 décembre 2025**		**2025**
Hommes (67%)	Âgés de 35 < 54	2 (17%)
	Âgés ≥ 55	6 (50%)
Femmes (33%)	Âgés de 35 < 54	0 (0%)
	Âgés ≥ 55	4 (33%)

Modifications dans la composition du Conseil d'administration

À la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2025, le Conseil d'administration a connu plusieurs changements. Trois nouveaux administrateurs ont été nommés avec effet immédiat : Olivier Chapelle et Michel Sirat, chacun en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans, ainsi que Saskia Van Uffelen en tant qu'administratrice pour un mandat d'un an. Pascale Van Damme a été reconduite en tant qu'administratrice indépendante pour une période de quatre ans.

Ces nominations font suite à la démission volontaire de Bernard Gustin le 12 décembre 2024, à la suite de sa nomination en tant que CEO et Président du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA à compter du 15 janvier 2025, ainsi qu'au départ de Michel Allé (administrateur indépendant) et de Laurence de l'Escaille (administratrice indépendante) le 20 mai 2025, à l'échéance de leur mandat d'administrateur.

Michel Sirat a également rejoint le comité d'audit en tant que Président et le comité stratégique en tant membre, tandis que Olivier Chapelle a intégré le comité stratégique ainsi que le comité de nomination et de rémunération en tant que membre. Les nouveaux membres apportent une expertise étendue en finance, stratégie, transformation digitale et business international, ainsi qu'en développement et gestion du leadership, renforçant les compétences collectives du Conseil d'administration en cohérence avec les priorités stratégiques d'Elia Group SA.

Le Conseil d'administration a également été profondément affecté par le décès de Geert Versnick, Président du Conseil, survenu le 8 novembre 2025 à l'âge de 68 ans. Durant la période intermédiaire, Bernard Thiry, Vice-Président, a assumé les responsabilités de la présidence jusqu'à la nomination de Pieter De Crem en tant que Président du Conseil d'administration le 2 février 2026.

À la suite du décès de Geert Versnick, Christophe Peeters a été coopté en tant que nouvel administrateur non exécutif, sur proposition de NextGrid Holding SA / Publi-T SC, le 11 décembre 2025, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026, conformément à l'article 13.6 des statuts d'Elia Group SA. Son mandat d'administrateur sera soumis à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2026.

Enfin, Frank Donck (administrateur indépendant) a présenté sa démission de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2025.

Durée et expiration des mandats d'administrateur

Le mandat d'administratrice de Saskia Van Uffelen a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire de 2025 pour une durée d'un an, débutant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2025 et expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026 relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le mandat d'administratrice indépendante de Pascale Van Damme a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire de 2025 pour une durée de quatre ans, débutant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2025 et expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029 relative à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Les mandats d'administrateurs indépendants de Michel Sirat et Olivier Chapelle ont chacun débuté lors de l'assemblée générale ordinaire de 2025 pour une durée de quatre ans, expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029 relative à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

À la suite du décès de Geert Versnick, Président du Conseil d'administration, survenu le 8 novembre 2025, le Conseil d'administration a constaté la fin de son mandat à cette date. Le Vice-Président, Bernard Thiry, a assuré la présidence ad interim jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, Pieter De Crem, le 2 février 2026, conformément aux mécanismes de continuité du Conseil.

À la suite du décès de Geert Versnick, le mandat d'administrateur de Christophe Peeters a débuté le 11 décembre 2025 (par le mécanisme de la cooptation d'administrateur) et expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026 relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Enfin, le mandat d'administrateur de Frank Donck – initialement renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire de 2023 – a pris fin à la suite de sa démission, effective au 31 décembre 2025.

Pour plus de clarté, l'échéance actuelle du mandat de chaque administrateur est également reprise dans le tableau ci-après.

	Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en	(relatif à l'exercice financier)
Pieter De Crem, Président	2026	(2025)
Bernard Thiry, Vice-Président	2029	(2028)
Michel Sirat	2029	(2028)
Olivier Chapelle	2029	(2028)
Saskia Van Uffelen	2026	(2025)
Interfin SC/CV	2026	(2025)
Christophe Peeters	2026	(2025)
Roberte Kesteman	2029	(2028)
Dominique Offergeld	2029	(2028)
Pascale Van Damme	2029	(2028)
Eddy Vermoesen	2029	(2028)

Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en	Nombre de dirigeants
2026	4
2029	7

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration est assisté par trois comités consultatifs : le comité de nomination et de rémunération, le comité d'audit et le comité stratégique. Le Conseil d'administration veille à ce que ces comités consultatifs fonctionnent de manière efficace.

Compétences du Conseil d'administration

Elia Group SA a un système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à l'article 17.2 des statuts, le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet statutaire, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Ainsi, le Conseil d'administration a entre autres les pouvoirs suivants :

1° l'approbation/modification de la politique générale, financière et de dividendes de la société, y inclus les lignes directrices ou les options stratégiques de la société ainsi que les principes et les questions de nature générale, en particulier en matière de gestion des risques et de gestion du personnel ;

2° l'approbation, le suivi et la modification du business plan et des budgets de la société ;

3° sans préjudice d'autres pouvoirs spécifiques du Conseil d'administration, la prise de tout engagement, lorsque le montant est supérieur à quinze millions d'euros (15.000.000 EUR), à moins que le montant ainsi que ses principales caractéristiques ne soient expressément prévus dans le budget annuel ;

4° les décisions relatives à la structure en matière de droit des sociétés de la société et des sociétés dans lesquelles la société détient une participation, y compris l'émission de titres ;

5° les décisions relatives à la constitution de filiales et l'acquisition ou la cession d'actions (indépendamment de la manière dont ces parts sont acquises ou cédées) dans des sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation, dans la mesure où l'impact financier de cette création, de cette acquisition ou de cette cession est supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ;

6° les décisions en matière d'acquisitions ou d'alliances stratégiques, les cessions importantes ou cessions d'actifs importants ou d'activités importantes dans la société ;

7° les modifications importantes de la politique comptable ou fiscale ;

8° les changements importants d'activités ;

9° les décisions relatives au lancement, ou à la prise de participations dans, des activités en dehors de la gestion des réseaux d'électricité ;

10° les décisions stratégiques afin de gérer et/ou d'acquérir des réseaux d'électricité en dehors du territoire belge ;

11° s'agissant: (i) de Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA : le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ; (ii) des filiales clés désignées par le Conseil d'administration (autres que Elia Transmission

Belgium SA et Elia Asset SA) : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 1° à 10° inclus ci-dessus; (iii) des filiales autres que les filiales clés : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ;

12° l'exercice du contrôle général sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le Conseil surveillera-t-il également la manière dont l'activité de l'entreprise est conduite et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de l'entreprise s'effectue correctement ;

13° les pouvoirs attribués au Conseil d'administration par ou en vertu du Code des sociétés et des associations ou des statuts.

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des risques, le Conseil d'administration a approuvé un cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, établi par le Collège de gestion journalière, qui est basé sur le modèle COSO II. Le Conseil d'administration a également désigné un Compliance Officer chargé de la surveillance du respect par la société des lois et réglementations et de l'application des directives internes pertinentes. Le Compliance Officer rend compte au moins une fois par an au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

En ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de surveillance (voir point 12° ci-dessus), le Conseil d'administration est, au minimum, chargé des tâches suivantes :

- exercer une surveillance générale sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le Conseil d'administration surveille également la manière dont l'activité de l'entreprise est menée et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de la société s'effectue correctement ;
- contrôler et examiner l'efficacité des comités consultatifs du Conseil d'administration ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité et la publication, en temps utile des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière, et évaluer la mise en œuvre de ce cadre. Le Conseil d'administration décrit aussi, dans le rapport annuel, les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'Elia Group SA ;
- superviser les prestations des commissaires et la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le comité d'audit.

L'assemblée générale spéciale des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au Conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres d'Elia Group SA, sans que le nombre total d'actions propres détenues par Elia Group SA en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir a été accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021 et expirera le 3 juin 2026, sauf renouvellement. Il s'applique au Conseil d'administration de la société et, dans la mesure nécessaire, à tout tiers agissant pour le compte de la société. Voir également la section « 1.12. Structure du capital » ci-après à cet égard. Une nouvelle autorisation sera proposée à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2026.

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2024 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital d'Elia Group SA, sous réserve de certaines conditions énoncées dans les statuts et dans le rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2024 (le 'capital autorisé'). Une de ces conditions concerne le montant maximum de l'augmentation de capital.

En 2025, le Conseil d'administration d'Elia Group SA a fait usage à deux reprises du capital autorisé octroyé en vertu de l'article 7 de ses statuts (voir à cet égard la section 1.9 « Événements importants en 2025 » ci-après).

Réunions et prise de décision

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et lorsqu'au moins deux administrateurs en font la demande. Il délibère valablement selon les règles qu'il détermine.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication à distance, moyennant l'accord de tous ses membres et le respect des principes d'organisation du Conseil. Les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises conformément à l'article 7:95, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Le Conseil d'administration constitue un organe collégial au sein duquel les membres recherchent le consensus dans leurs délibérations.

Les délibérations du Conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre spécial.

Rapport d'activité

En 2025, le Conseil d'administration d'Elia Group SA s'est réuni seize fois, dont seulement huit réunions ont été rémunérées conformément à la politique de rémunération d'Elia Group SA.

Le Conseil d'administration s'est principalement concentré sur la stratégie globale du groupe, les principaux programmes d'investissement et le plan de financement 2025, y compris la préparation des augmentations de capital. Il a également supervisé la performance financière du groupe et son reporting, approuvé des mises à jour de gouvernance (notamment des modifications aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise), et suivi les questions liées à l'audit interne, à la gestion des risques et à la conformité.

Il a traité des sujets organisationnels et de leadership clés, notamment les nominations au sein du senior management et l'évolution du modèle opérationnel du groupe. En outre, le Conseil a examiné l'avancement des projets stratégiques et des opportunités de fusions et acquisitions (M&A).

Chaque année, en collaboration avec le Collège de gestion journalière, le Conseil d'administration examine et évalue les sujets stratégiques à aborder lors d'un séminaire annuel (« Board Off-site ») et sur lesquels les comités consultatifs formuleront des avis et recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Les membres qui ne pouvaient pas être présents lors d'une réunion ont généralement donné procuration à un autre membre. Conformément à l'article 19.4 des statuts de de la société, une procuration écrite peut être donnée par un membre absent ou empêché à un autre membre du Conseil d'administration pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'administration et y voter en son nom. Toutefois, aucun administrateur ne peut avoir plus de deux procurations.

Taux de présence	
Geert Versnick, Président jusqu'au 8 novembre 2025	14/14
Bernard Thiry, Vice-Président	15/16
Michel Allé, jusqu'au 20 mai 2025	9/11
Michel Sirat, as of 20 May 2025	5/5
Olivier Chapelle, depuis le 20 mai 2025	4/5
Saskia Van Uffelen, depuis le 20 mai 2025	5/5
Pieter De Crem	13/16
Laurence de l'Escaille, jusqu'au 20 mai 2025	8/11
Frank Donck, jusqu'au 31 décembre 2025	10/16
Interfin SC (représenté de manière permanente parThibaud Wyngaard)	10/16
Roberte Kesteman	13/16
Dominique Offergeld	11/16
Pascale Van Damme	8/16
Eddy Vermoesen	15/16
Christophe Peeters, depuis le 11 décembre 2025	1/1

Conflit d'intérêt

Les administrateurs d'Elia Group SA doivent respecter strictement les dispositions de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. La procédure prévue à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations n'a pas été appliquée en 2025.

Comités consultatifs

Comme indiqué ci-dessus, afin d'exercer efficacement ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration est soutenu par trois comités consultatifs : le Comité de nomination et de rémunération, le Comité d'audit et le Comité stratégique (voir ci-dessous).

En principe, un comité consultatif fait des recommandations au Conseil d'administration dans certaines matières spécifiques pour lesquelles il dispose de l'expertise nécessaire. Le pouvoir de décision proprement dit appartient exclusivement au Conseil d'administration. Le rôle d'un comité consultatif se limite donc à fournir des conseils au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration contrôle l'efficacité des comités consultatifs.

Les membres du management exécutif et du senior management peuvent être invités à assister aux réunions d'un comité consultatif afin de fournir des informations et aperçus pertinents relevant de leurs domaines de responsabilité.

Chaque comité consultatif fait rapport au Conseil d'administration après chaque réunion.

Secrétaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a nommé un Secrétaire Général qui donne son avis au Conseil d'administration sur toutes les questions de gouvernance. Le Secrétaire Général effectue toutes les tâches administratives du Conseil d'administration (ordre du jour, procès-verbaux, classement, etc.) et veille à la rédaction des documents nécessaires à l'exécution des tâches du Conseil d'administration.

Le rôle du Secrétaire Général consiste notamment à :

- soutenir le Conseil d'administration et ses comités sur toutes les questions de gouvernance ;
- actualiser la Charte de gouvernance d'entreprise le cas échéant et préparer la déclaration de gouvernance d'entreprise ;
- assurer la bonne communication des informations au sein du Conseil d'administration et de ses comités et entre le Collège de gestion journalière et le Conseil d'administration ;
- veiller à ce que l'essentiel des discussions et des décisions prises lors des réunions du Conseil d'administration figurent correctement dans les procès-verbaux ; et
- faciliter la formation initiale et l'évaluation des administrateurs ainsi que soutenir le développement professionnel, lorsque c'est nécessaire.

Les administrateurs ont un accès individuel au Secrétaire Général.

Interactions avec le Collège de gestion journalière

Le Président du Conseil d'administration entretient une relation étroite avec le Chief Executive Officer et lui apporte son soutien et ses conseils, tout en respectant la responsabilité exécutive du Chief Executive Officer.

Le Président assure une interaction efficace entre le Conseil d'administration et le Collège de gestion journalière.

Il existe entre le Conseil d'administration et le Collège de gestion journalière une interaction périodique et institutionnalisée, sous la forme d'une obligation de rapport statutaire dans le chef du Collège de gestion journalière au Conseil d'administration.

Le Président (et le Vice-Président le cas échéant) du Collège de gestion journalière peuvent, ensemble ou individuellement, participer aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

Interactions avec les actionnaires

Le Président du Conseil d'administration veille à une communication efficace avec les actionnaires et veille à ce que les administrateurs comprennent et maintiennent une compréhension des points de vue des actionnaires et des autres parties prenantes importantes.

Le site web d'Elia Group SA contient également un calendrier des informations périodiques et des assemblées générales.

Les actionnaires et les parties intéressées peuvent toujours adresser leurs questions directement au département 'Investor Relations' (voir ici pour les données de contact).

Évaluation

Conformément à la disposition 9.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'administration fait l'objet d'une évaluation régulière, en principe au moins tous les trois ans. La précédente évaluation a eu lieu au cours du premier semestre de 2022. La dernière évaluation a été réalisée au second semestre de 2025, ce qui entraîne un léger dépassement du délai prévu. Cette dérogation limitée s'expliquait par la nécessité d'assurer un processus

optimal en tenant compte de l'agenda chargé du Conseil d'administration au premier semestre.

Le Conseil d'administration a mené une évaluation interne approfondie en octobre 2025, confirmant une performance globale solide et une gouvernance efficace. La grande majorité des domaines ont obtenu des évaluations élevées, reflétant une large satisfaction parmi les administrateurs. L'examen a identifié des opportunités pour renforcer davantage l'efficacité du Conseil, tandis que la supervision stratégique demeure une priorité essentielle, les administrateurs soulignant des défis croissants liés au programme d'investissements ambitieux, à la transformation digitale et à la cybersécurité, ainsi qu'à la stratégie de croissance internationale d'Elia Group SA dans un environnement géopolitique complexe.

En 2023, le comité de nomination et de rémunération a préparé une nouvelle procédure conformément à la disposition 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 pour évaluer les administrateurs dont la candidature est proposée pour un nouveau mandat. Cette procédure d'évaluation est effectuée par le comité de nomination et de rémunération et porte sur :

- la présence de l'administrateur aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, aux comités consultatifs du Conseil d'administration.
- l'engagement de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.
- l'implication constructive de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.

Un entretien de sortie est organisé par le Président du comité de nomination et de rémunération avec les administrateurs dont la candidature n'est pas proposée pour un nouveau mandat.

Les résultats des évaluations menées conformément aux dispositions 9.1 et 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 sont discutés par le Conseil d'administration et, le cas échéant, toute mesure jugée appropriée pour le bon fonctionnement du Conseil d'administration est prise, conformément à la disposition 9.3 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

1.4. Comité de nomination et de rémunération

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins trois et d'au maximum cinq administrateurs non-exécutifs, dont la majorité sont indépendants et au moins un tiers non indépendant.

Au 31 décembre 2025, le comité de nomination et de rémunération était composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont trois sont indépendants.

Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au Conseil d'administration, le comité de nomination et de rémunération est chargé, en vertu de l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations et de l'article 16.1 des statuts, de rendre des avis au et d'assister le Conseil d'administration dans la désignation des administrateurs, du CEO et des membres du Collège de gestion journalière et de formuler des recommandations au Conseil, notamment sur la politique de rémunération et sur la rémunération des membres du Collège de gestion journalière et du Conseil d'administration.

En particulier, le comité de nomination et de rémunération exerce les compétences suivantes :

- formuler des propositions au Conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière et, si applicable, sur les propositions qui en découlent que le Conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale des actionnaires;
- formuler des propositions au Conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière, en ce compris la rémunération variable (y compris les rémunérations exceptionnelles sous forme de bonus et les primes de performance à long terme);
- préparer un rapport de rémunération que le Conseil d'administration joint à la déclaration de gouvernance d'entreprise, tel que visée à l'article 3:6, §2 du Code des sociétés et associations (qui est soumise à l'assemblée générale ordinaire pour un vote consultatif);
- commenter le rapport de rémunération à l'assemblée générale ordinaire.

Le comité de nomination et de rémunération veille à ce qu'il existe des programmes appropriés pour le développement des talents ainsi qu'à la promotion de la diversité dans le leadership.

Rapport d'activité

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni seize fois en 2025. Seulement cinq de ces réunions ont été rémunérées, conformément à la politique de rémunération d'Elia Group SA.

Taux de présence	
Dominique Offergeld, Présidente	15/16
Laurence de l'Escaille jusqu'au 20 mai 2025	10/10
Roberte Kesteman	16/16
Geert Versnick jusqu'au 8 novembre 2025	11/14
Olivier Chapelle depuis le 20 mai 2025	6/6
Pascale Van Damme	10/16

Une fois par an, Elia Group SA évalue les membres de son Collège de gestion journalière conformément à sa politique de gestion de la performance. Le comité de nomination et de rémunération a examiné les objectifs collectifs et individuels proposés pour les membres du Collège de gestion journalière pour 2025, en vue de leur approbation par le Conseil d'administration. En conséquence, le comité de nomination et de rémunération a examiné la performance des membres du Collège de gestion journalière sur la base d'une série d'objectifs collectifs et individuels, de nature tant quantitative que qualitative, en tenant également compte du feedback des parties prenantes internes et externes. La politique de rémunération des membres du Collège de gestion journalière comprend, entre autres composantes, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme (long term incentive ou LTI) réparti sur une durée pluriannuelle. La rémunération variable annuelle qui est en lien avec la stratégie d'Elia Group SA, comprend deux parties : la réalisation d'objectifs collectifs quantitatifs et les prestations à titre individuel, dont l'avancement du résultat net, les projets d'infrastructure, la sécurité et la culture, la

sécurité de l'approvisionnement (en électricité) couplés avec des objectifs de durabilité et d'efficience. En outre, la politique de rémunération prévoit la possibilité d'attribuer des primes exceptionnelles en espèces pour des projets spécifiques dans des cas particuliers et non récurrents.

En outre, le comité de nomination et de rémunération a préparé le rapport de rémunération (année 2024) pour le vote consultatif de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025.

Dans le cadre de la disposition 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'administration a décidé de suivre la recommandation du comité de nomination et de rémunération selon laquelle une rémunération fondée sur des actions n'est actuellement pas adaptée au sein d'Elia Group SA, dès lors que (i) les activités d'Elia Group SA sont axées sur le long terme et (ii) la structure actionnariale repose sur un actionnariat de référence poursuivant naturellement des objectifs fixes de long terme et de durabilité.

En outre (et en dérogation à la disposition 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020), le Conseil d'administration a décidé de ne pas imposer de seuil minimum d'actions à détenir par les membres du Collège de gestion journalière. Le Conseil d'administration considère en effet que la manière dont la rémunération des membres du Collège de gestion journalière est structurée contribue aux intérêts à long terme et à la durabilité de la société (voir également le rapport de rémunération pour les explications relatives aux dispositions 7.6 et 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020).

1.5. Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé d'au moins trois et maximum cinq administrateurs non-exécutifs, dont deux sont des administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2025, le comité d'audit était composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont trois sont indépendants. Compte tenu du départ de Frank Donck le 31 décembre 2025, le comité d'audit est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants, depuis le 1er janvier 2026.

Les membres du comité d'audit ont une compétence collective dans le domaine d'activités de la société. Au moins un (1) membre du comité d'audit doit justifier de la compétence nécessaire en matière de comptabilité et d'audit, conformément aux statuts

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule à cet égard que tous les membres du comité d'audit disposent d'une expertise collective des activités d'Elia Group SA et qu'au moins un membre du comité d'audit ait l'expertise nécessaire en matière de comptabilité et d'audit pour exercer le rôle du comité d'audit. Les expériences tant de Michel Sirat, Président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Sirat (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA depuis le 20 mai 2025 et Président du comité d'audit) apporte une expertise approfondie en finance, comptabilité et audit au comité d'audit. Diplômé de l'École Centrale de Paris (1985), de Sciences Po Paris/IEP (1985) et de l'École Nationale d'Administration (ENA, 1989), il combine une formation analytique rigoureuse avec plus de 30 ans d'expérience de direction financière au plus haut niveau. En tant que vice-président exécutif et directeur financier du groupe CMA-CGM (2011–2023), il a supervisé la comptabilité, la fiscalité, la trésorerie, la gestion des risques et les contrôles internes dans un environnement multinational complexe, conduit d'importantes opérations internationales de fusions-acquisitions ou de restructurations financières, et mis en place des cadres robustes de gouvernance financière.

Il exerce également la fonction de Président du comité d'audit chez Maisons du Monde ainsi que celle de membre du comité d'audit chez Kaufman & Broad, et a précédemment occupé des fonctions similaires chez Eutelsat et Futuren, renforçant ainsi sa connaissance pratique approfondie des processus d'audit, du reporting financier et des mécanismes de supervision.

Dominique Offergeld (administrateur non exécutif et non indépendant) d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, nommée sur proposition de NextGrid Holding SA / Publi-T SC) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra universitaires, dont le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du Conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014. Elle est également Vice-Présidente de Publi-T SC et administrateur de NextGrid Holding SA.

Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au Conseil d'administration, le comité d'audit, en vertu de l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations et de l'article 15.1 des statuts, est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre les informations (non financières) qui doivent être incluses conformément à la législation belge et européenne applicable dans les déclarations dites non financières des rapports annuels (qui sont reprises par la société à ce jour dans le rapport de durabilité), ainsi que les données financières demandées par le comité stratégique et qui constituent la base du respect par le groupe Elia de la Législation Taxonomie et de la CSRD ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre l'audit interne et son efficacité, y compris les informations non financières (consolidées) ;

- suivre le contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, et de l'assurance relative aux informations non financières (consolidées), en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au Conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- le cas échéant, enquêter sur les questions ayant conduit à la démission des commissaires et faire des recommandations concernant toute mesure qui s'impose à ce sujet ;
- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Conformément à son règlement d'ordre intérieur, le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions (questions financières ou non financières). À cette fin, il dispose des ressources nécessaires et il peut demander l'avis d'experts internes et externes.

Le comité d'audit formule des recommandations sur la sélection, la (re)nomination et la démission du responsable de l'audit interne et de la gestion des risques.

Au début de chaque année, le comité d'audit demande au responsable de l'audit interne et de la gestion des risques son « Planning annuel des travaux ». Le comité d'audit veille à ce qu'un juste équilibre entre les travaux d'audit financier et opérationnel soit obtenu. Ce « Planning annuel des travaux » est communiqué en même temps par le responsable de l'audit interne et de la gestion des risques au Collège de gestion journalière.

Le comité d'audit évalue au moins une fois par an l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le responsable de l'audit interne et de la gestion des risques, les auditeurs externes et chaque expert dont le comité juge l'intervention nécessaire.

Cette évaluation a pour but d'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règlements en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et publiés.

Le comité d'audit examine les commentaires concernant le contrôle interne et la gestion des risques repris dans le rapport annuel de la société.

En outre, le comité d'audit examine les dispositifs spécifiques en place mis à la disposition du personnel de la société pour faire part, confidentiellement, de préoccupations concernant des irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets.

Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il peut demander l'avis d'experts internes et externes.

Rapport d'activité

Le comité d'audit s'est réuni dix fois en 2025. Seulement cinq de ces réunions ont été rémunérées, conformément à la politique de rémunération d'Elia Group SA.

Taux de présence	
Michel Allé, Président jusqu'au 20 mai 2025	8/8
Michel Sirat, Président depuis le 20 mai 2025	2/2
Frank Donck	9/10
Roberte Kesteman	10/10
Dominique Offergeld	8/10
Eddy Vermoesen	9/10

En 2025, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2024, selon les Belgian GAAP et IFRS Accounting Standards, ainsi que les résultats semestriels au 30 juin 2025 et les résultats trimestriels de 2025, préparés conformément aux normes de Belgian GAAP et IFRS Accounting Standards. Le comité d'audit a également examiné le processus budgétaire annuel et le Business Plan d'Elia Group pour 2026-2030, en ce compris la politique financière et la stratégie de financement.

De plus, le comité d'audit a assuré le suivi des activités de gestion des risques et a pris connaissance des audits internes et des recommandations émises. Le comité d'audit suit, par ailleurs, un plan d'action pour chaque audit interne réalisé, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la conscientisation des domaines audités et dès lors de réduire les risques associés et de donner l'assurance que l'environnement de contrôle et la gestion des risques sont adéquats. Le comité d'audit a suivi les divers plans d'action sous différents angles (planning, résultats, priorités), et ce, entre autres, sur la base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance des risques stratégiques et des analyses de risques ad hoc en fonction du contexte dans lequel le groupe évolue.

Le comité d'audit a également examiné et discuté les KPI ESG présentés dans le compte-rendu de l'audit ESG des commissaires de l'Elia Group SA, l'évolution des coûts du projet MOG II (île Princesse Elisabeth) et les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la CSRD.

Le comité d'audit a examiné les questions liées à l'accès à une énergie abordable et bas carbone et a suivi les progrès réalisés concernant les obligations de reporting prévues par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) ainsi que le rapport de durabilité. Il a exercé son rôle de surveillance des engagements ESG et a analysé les questions liées à la transition énergétique, au financement durable et à la conformité environnementale.

Le comité d'audit a également supervisé la planification du système à long terme et les aspects de gouvernance des principaux projets d'infrastructure, reçu des mises à jour régulières sur les activités de M&A et de développement commercial, suivi les mandats de financement et examiné les questions de gouvernance interne. Il a également supervisé le processus d'audit, y compris le travail des commissaires externes, le processus d'audit légal ainsi que le reporting relatif aux services non liés à l'audit.

Au travers de ces discussions, le comité d'audit a renforcé son rôle dans le soutien aux objectifs stratégiques d'Elia Group SA et dans la garantie d'une supervision rigoureuse du reporting financier, du contrôle interne, de la gestion des risques, des informations de durabilité et des exigences de gouvernance dans un environnement réglementaire en évolution.

1.6. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé d'au maximum cinq administrateurs non-exécutifs, dont deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2025, le comité stratégique était composé de quatre administrateurs, dont deux indépendants.

Habituellement, deux administrateurs sont invités de manière permanente aux réunions du comité stratégique.

Compétences

Le comité stratégique a un rôle consultatif et est chargé de formuler des conseils et des recommandations au Conseil d'administration sur les questions qui lui sont confiées. Conformément à la disposition 4.2 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, le comité stratégique n'a aucun pouvoir de décision et n'est donc pas compétent pour déterminer la stratégie d'Elia Group SA.

Le comité stratégique est chargé de formuler des conseils et des recommandations au Conseil d'administration concernant les activités de développement commercial de la société et la politique d'investissement international au sens large du terme, y compris le mode de financement.

En particulier, ce mandat comprend les éléments suivants :

— Examiner les facteurs environnementaux et les évolutions du marché susceptibles de contribuer à moyen et long terme et d'appuyer les choix et/ou priorités stratégiques de la société ;

— Analyser les activités de développement de l'entreprise et la politique d'investissement international (au sens large, y compris les modes de financement) ainsi que leur impact sur le business plan de la société ;

— Sans préjudice des responsabilités du comité d'audit concernant le reporting de la société et du groupe en matière d'informations non financières dans le rapport annuel conformément à la législation belge et européenne, le comité stratégique peut également émettre des avis sur les questions non financières susceptibles d'influencer l'évolution des activités, la performance et la position de la société et du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de la politique stratégique.

Le comité stratégique examine ces questions sans préjudice du rôle des autres comités consultatifs mis en place au sein du Conseil d'administration.

Rapport d'activité

Le comité stratégique s'est réuni six fois en 2025. Seulement cinq de ces réunions ont été rémunérées, conformément à la politique de rémunération d'Elia Group SA.

Taux de présence	
Geert Versnick, Président jusqu'au 8 novembre 2025	5/5
Michel Sirat depuis le 20 mai 2025	2/3
Olivier Chapelle depuis le 20 mai 2025	2/3
Michel Allé jusqu'au 20 mai 2025	3/3
Pieter De Crem	5/6
Bernard Thiry	6/6

1.7. Collège de gestion journalière



Bernard Gustin
Chief Executive Officer



Stefan Kapferer
Chief Executive Officer of 50Hertz, Elia Group Deputy CEO & Chief Transformation Officer



Frédéric Dunon
Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium & Elia Group Chief Operations Officer



Marco Nix
Chief Financial Officer



Céline Van Haute
Chief HR Officer



Peter Michiels
Co-Chief HR Officer (jusqu'au 31 mars 2026 au plus tard)

Composition du Collège de gestion journalière au 31 décembre 2025

Comme indiqué ci-dessus, Elia Group SA a adopté le système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à la possibilité prévue à l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations ainsi qu'aux statuts de la société, le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un Collège de gestion journalière.

Dans le cadre de la revue stratégique d'Elia Group SA, une série de changements au sein du Collège de gestion journalière est entrée en vigueur le 1er octobre 2025. Ces ajustements visaient à renforcer les synergies au niveau du groupe, améliorer l'efficacité opérationnelle et soutenir la réalisation des objectifs à long terme du groupe.

Sous la direction de Bernard Gustin, en tant que CEO d'Elia Group SA, Stefan Kapferer, CEO de 50Hertz Transmission, a repris le rôle supplémentaire de Chief Transformation Officer et exerce, depuis le 1er octobre 2025, la fonction de Deputy Chief Executive Officer d'Elia Group SA, pilotant des initiatives axées sur la réduction des coûts au niveau du groupe et sur sa croissance.

Frédéric Dunon, en tant que CEO d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, est également devenu Chief Operations Officer d'Elia Group SA, supervisant les thématiques opérationnelles transversales, y compris la gouvernance commune en matière de sécurité.

Marco Nix a poursuivi ses fonctions de Chief Financial Officer d'Elia Group SA, avec un périmètre élargi couvrant les fonctions juridiques et d'audit, le pilotage de la performance dans l'ensemble des entités, l'excellence en matière de procurement et la supervision du cluster produit OneSAP+.

Céline Van Haute a été nommée Group Chief HR Officer d'Elia Group SA à compter du 1er octobre 2025, en remplacement de Peter Michiels, celui-ci ayant annoncé qu'il quitterait ses fonctions avec effet au 1er avril 2026.

Par ailleurs, Michael von Roeder a quitté le Collège de gestion journalière le 2 décembre 2025, tandis que Catherine Vandenborre a quitté Elia Group SA le 30 juin 2025, durant la phase de transition suivant sa démission volontaire, le 12 décembre 2024, en tant que Chief Executive Officer ad interim et Chief Financial Officer.

Compétences du Collège de gestion journalière

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les compétences du Collège de gestion journalière, dans les limites des règles et principes de politique générale et des décisions adoptées par le Conseil d'administration de la société, comprennent tous les actes et décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société, de même que les actes et décisions qui, en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent ou en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention du Conseil d'administration, y compris :

1° la gestion journalière de la société, y compris toutes les compétences commerciales, techniques, financières, régulatoires et de personnel liées à cette gestion journalière, y compris notamment tous les engagements (i) dont le montant est inférieur ou égal à quinze millions d'euros (15 000 000 €) ou (ii) dont le montant ainsi que les principales caractéristiques sont expressément prévus dans le budget annuel ;

2° les rapports réguliers au Conseil d'administration sur ses activités de gestion dans la société en exécution des pouvoirs attribués conformément à l'article 17.3 des statuts, conformément aux restrictions légales au niveau de l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et du traitement de celles-ci, et la préparation des décisions du Conseil d'administration, dont en particulier : (a) la préparation à temps et rigoureuse des comptes annuels et autres informations financières de la société, conformément aux normes applicables aux comptes annuels et à la politique de la société, et des communications appropriées y relatives ; (b) la préparation de la publication adéquate d'information non financière au sujet de l'entreprise ; (c) la rédaction de l'information financière reprise dans les déclarations semestrielles qui seront présentées au comité d'audit pour avis et au Conseil d'administration dans le cadre de sa tâche générale de contrôle du processus d'information financière ; (d) la mise en œuvre des contrôles internes et la gestion des risques basées sur le cadre approuvé par le Conseil d'administration, sous réserve du suivi de la mise en œuvre dans ce cadre par le Conseil d'administration et de la recherche menée à cet effet par le comité d'audit ; (e) la soumission au Conseil d'administration de la situation financière de la société ; (f) la mise à disposition de renseignements dont le Conseil d'administration a besoin pour exécuter ses tâches, en particulier par la préparation de propositions dans les questions en matière de politiques déterminées à l'article 17.2 des statuts (voir les compétences du Conseil d'administration ci-dessus) ;

3° les rapports réguliers au Conseil d'administration sur sa politique dans les filiales clés désignées par le Conseil d'administration et les rapports annuels au Conseil d'administration sur sa politique dans les autres filiales et sur la politique dans les sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation ;

4° toutes les décisions concernant la procédure (tant devant le Conseil d'État et d'autres juridictions administratives que devant les tribunaux ordinaires et en matière d'arbitrage), et en particulier les décisions, au nom et pour le compte de la société, d'introduction, de modification ou de retrait d'appels et la désignation d'un ou plusieurs avocats pour représenter la société ;

5° tous les autres pouvoirs délégués par le Conseil d'administration.

Le Collège de gestion journalière dispose de tous les pouvoirs nécessaires, en ce compris le pouvoir de représentation, et d'une marge de manœuvre suffisante afin d'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués et de proposer et mettre en œuvre une stratégie d'entreprise, sans préjudice aux compétences du Conseil d'administration.

En 2025, le Collège de gestion journalière s'est concentré, entre autres, sur le financement du groupe, le business plan et les budgets, l'évolution stratégique du groupe, la régulation tant en Belgique qu'en Allemagne, la communication du groupe, le pilier international, les audits internes et la gestion des risques, l'examen du rapport de durabilité, la fixation des objectifs collectifs et individuels pour 2025 et 2026 intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'analyse de double matérialité dans le cadre de la CSRD, le reporting en matière de diversité, équité et inclusion (DEI), la digitalisation, ainsi que le reporting régulier au Conseil d'administration et aux comités consultatifs.

Réunions et prise de décision

Généralement, le Collège de gestion journalière se réunit au moins une fois par mois. Lorsqu'un membre de Collège de gestion journalière ne peut être présent, il donne généralement procuration à un autre membre du Collège de gestion journalière. Une procuration peut être donnée par tout moyen de transmission écrit (dont l'authenticité est raisonnablement identifiable) à un autre membre du Collège de gestion journalière, conformément au règlement d'ordre intérieur du Collège de gestion journalière. Toutefois, aucun membre ne peut avoir plus de deux procurations. En 2025, le Collège de gestion journalière s'est réuni 20 fois.

Chaque trimestre, le Collège de gestion journalière fait rapport par écrit au Conseil d'administration et fait rapport sur toutes ses responsabilités, notamment la gestion par le groupe des activités de réseau de transport dans les principales filiales belges et allemandes d'Elia Group (Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et 50Hertz Transmission GmbH) à chaque réunion du Conseil d'administration. Dans le cadre de son reporting en 2025, le Collège de gestion journalière a tenu le Conseil d'administration informé de la situation financière de la société/du groupe, du suivi de son programme d'investissement (y compris le suivi et le développement des grands projets d'investissement), du suivi de l'infrastructure d'Elia Group (y compris en ce qui concerne l'entretien et l'exploitation), des évolutions dans le domaine de la politique énergétique (y compris l'évolution du cadre réglementaire à travers les principales décisions prises par les régulateurs et les administrations), des questions de ressources humaines, des questions de sûreté et de sécurité, de fusions et acquisitions/développement des activités ainsi que de l'évolution du cours de l'action. Le Collège de gestion journalière suit également les risques les plus importants du groupe et leurs mesures d'atténuation, ainsi que les recommandations de l'audit interne.

Modifications dans la composition du Collège de gestion journalière

La composition du Collège de gestion journalière a été modifiée en 2025, comme décrit plus haut.

La composition du Collège de gestion journalière est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres, une attention particulière est portée aux paramètres de diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

Diversité au sein du collège de gestion journalière Elia Group SA		
Nombre de membres du Collège de gestion journalière au 31 décembre 2025		
	Âgés de 35 < 54	2 (33%)
Hommes (83%)	Âgés ≥ 55	3 (50%)
	Âgés de 35 < 54	1 (17%)
Femmes (17%)	Âgés ≥ 55	0 (0%)

1.8. Collège des commissaires

L'assemblée générale ordinaire d'Elia Group SA du 16 mai 2023 a renommé EY Réviseurs d'Entreprises SRL et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaires de la société, et ce pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026. EY Réviseurs d'Entreprises SRL est représenté pour l'exercice de ce mandat par Frédéric De Mee depuis le 8 mai 2025 (et précédemment par Paul Eelen). BDO Réviseurs d'Entreprises SRL est représenté pour l'exercice de ce mandat par Michaël Delbeke.

En outre, l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2024 a décidé de confier à EY Réviseurs d'Entreprises SRL et à BDO Réviseurs d'Entreprises SRL la mission de fournir une assurance sur le rapport de Durabilité consolidé de la société, pour une période de deux ans prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026.

Le renouvellement de leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans sera soumis à l'assemblée générale ordinaire de 2026, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.9. Faits marquants de 2025

Modification des statuts du 14 mars 2025

Le 14 mars 2025, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a approuvé des modifications aux statuts afin de les aligner sur la Loi électricité telle que modifiée par la loi du 5 novembre 2023. Ces modifications ont concerné les articles 3, 4, 9, 13 et 17.

Les dispositions révisées ont actualisé la terminologie afin de refléter des notions telles que « gestionnaire de réseau » et « propriétaire de réseau » et ont renforcé les exigences d'indépendance applicables au gestionnaire de réseau. En particulier, l'article 4.4 a été modifié afin d'éviter les conflits d'intérêts en interdisant aux actionnaires actifs dans la production ou la fourniture d'électricité ou de gaz d'exercer un contrôle sur la société ou de désigner des membres au sein de ses organes de gouvernance. Les modifications ont également supprimé certaines clauses relatives aux transferts d'actions et aux conventions d'actionnaires, simplifiant ainsi la structure et garantissant la conformité avec les règles de séparation patrimoniale (unbundling).

En outre, les changements ont renforcé les garanties de gouvernance en interdisant aux membres du Conseil d'administration et du Collège de gestion journalière d'occuper des fonctions ou d'exercer des activités dans des entreprises actives dans la production ou la fourniture d'électricité ou de gaz. Ces mesures visent à garantir la transparence, la non-discrimination et le bon fonctionnement du marché. La résolution a été adoptée avec la majorité qualifiée requise.

Utilisation de la clause de capital autorisé par le Conseil d'administration

Le 21 juin 2024, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a décidé de modifier les statuts. Les modifications portent sur l'insertion d'une clause autorisant le Conseil d'administration à augmenter le capital d'Elia Group SA, sous réserve de certaines conditions prévues dans les statuts et dans le rapport spécial soumis par le Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA tenue le 21 juin 2024 (le « capital autorisé »).

En 2025, le Conseil d'administration d'Elia Group SA a fait usage à deux reprises du capital autorisé octroyé à l'article 7 de ses statuts.

Le 26 mars 2025, le Conseil d'administration a réalisé une augmentation de capital de type « PIPE » d'un montant de 342.606.337,68 EUR (pour un produit de souscription total de 849.999.954,44 EUR, prime d'émission incluse) par l'émission de 7.600.529 nouvelles actions de classe B et de 6.135.734 nouvelles actions de classe C au prix de souscription de 61,88 EUR par action, entièrement libérées lors de la souscription. Les droits préférentiels de souscription légaux des actionnaires existants ont été supprimés conformément à l'article 7:191 du Code des sociétés et des associations. Les souscriptions ont été réalisées en numéraire par NextGrid Holding SA (y compris l'intégralité des actions de classe C) et par des investisseurs institutionnels tels qu'Atlas Infrastructure, Canada Pension Plan Investment Board et certains fonds BlackRock. La différence entre le produit de souscription et l'augmentation de capital, soit 507.393.616,76 EUR, a été affectée au compte de prime d'émission. À la suite de cette opération, le capital d'Elia Group SA a été porté à 2.176.368.731,24 EUR, représenté par 87.258.086 actions toujours réparties en trois classes (A, B et C) et les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le 8 avril 2025, Elia Group SA a finalisé une augmentation de capital avec droits préférentiels, pour un montant total de 1.349.882.559,48 EUR, au moyen de l'émission de 21.814.521 nouvelles actions au prix de souscription de 61,88 EUR par action (incluant une prime d'émission de 36,94 EUR par action), entièrement libérées en numéraire. La période de souscription s'est déroulée du 27 mars au 3 avril 2025 (avec droits) et le 4 avril 2025 (avec scrips). Sur le produit total, 544.092.170,34 EUR ont été affectés au capital et 805.790.389,14 EUR à la prime d'émission. En conséquence, le capital d'Elia Group SA est passé de 2.176.368.731,24 EUR à 2.720.460.901,58 EUR, représenté par 109.072.607 actions, toujours réparties en trois classes (A, B et C). Les statuts ont été adaptés pour refléter le nouveau capital et la nouvelle structure du capital.

Les deux opérations ont été réalisées en conformité avec le Code des sociétés et des associations, avec suppression des droits préférentiels légaux et, pour la seconde opération, octroi de droits préférentiels extra-statutaires aux actionnaires existants

Modification des statuts du 20 mai 2025

Le 20 mai 2025, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a approuvé une double augmentation de capital réservée aux employés de la société et de ses filiales belges, avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants. Le montant maximal total de l'augmentation a été fixé à 8.000.000 EUR, comprenant une première tranche pouvant atteindre 7.000.000 EUR en 2025 et une seconde tranche pouvant atteindre 1.000.000 EUR en 2026. Les deux augmentations sont mises en œuvre par l'émission de nouvelles actions de classe B, entièrement libérées en numéraire et assorties des mêmes droits que les actions de classe B existantes.

Le prix d'émission pour l'augmentation de 2025 a été déterminé sur la base du cours de clôture moyen des trente jours calendaires précédant le 7 octobre 2025, réduit de 16,66 %, tandis que l'augmentation de 2026 utilisera la même formule en référence au 10 mars 2026. Les nouvelles actions émises seront soumises à une période d'incessibilité de deux ans. L'assemblée a également donné mandat à deux administrateurs pour fixer le prix de souscription, déterminer le nombre d'actions à émettre, définir les critères d'éligibilité et les périodes de souscription, et constater la réalisation des augmentations de capital par acte authentique ainsi que modifier les statuts en conséquence.

Le 15 décembre 2025, Elia Group SA a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2025 (première tranche). La période de souscription s'est déroulée du 8 au 29 octobre 2025, au prix d'émission de 80,59 EUR par nouvelle action de classe B. Un total de 86.364 nouvelles actions a été souscrit, représentant un montant global de 6.960.074,76 EUR, dont 2.153.918,16 EUR ont été affectés au capital souscrit et 4.806.156,60 EUR à la prime d'émission.

À la suite de cette opération, le capital social de la société a été fixé à 2.722.614.819,74 EUR, représenté par 109.158.971 actions réparties en trois classes. Les nouvelles actions émises confèrent les mêmes droits que les actions de classe B existantes et sont soumises à une période d'incessibilité de deux ans. L'augmentation de capital a été entièrement libérée et dûment reflétée dans les statuts modifiés.

La dernière version des statuts d'Elia Group SA est disponible dans son intégralité sur le site web de la société (www.eliagroup.eu, sous 'About Elia Group', 'Corporate governance').

Décès de Geert Versnick, administrateur et Président du Conseil d'administration, et nomination subséquente de Pieter De Crem en tant que Président

En 2025, Elia Group SA a connu un changement significatif de leadership à la suite du décès de Geert Versnick, survenu le 8 novembre 2025, qui exerçait les fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration. Le Conseil a exprimé sa profonde gratitude pour sa contribution de longue date à la gouvernance et au développement stratégique de la société. Après une période d'intérim assurée par le Vice-Président Bernard Thiry, le Conseil d'administration a nommé Pieter De Crem en tant que Président du Conseil d'administration à compter du 2 février 2026.

Évolutions de la structure de gouvernance

Outre le décès de Geert Versnick, la composition des organes de la société Elia Group SA a été revue à la suite de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025, conduisant à la nomination de trois nouveaux administrateurs (Michel Sirat, Olivier Chapelle et Saskia Van Uffelen), ainsi qu'à la démission volontaire de l'administrateur indépendant Frank Donck au 31 décembre 2025, comme décrit à la section 1.3 « Conseil d'administration » de la présente déclaration de gouvernance d'entreprise.

Les évolutions 2025 relatives au Collège de gestion journalière (Executive Management Board) sont décrites à la section 1.7 « Collège de gestion journalière » de la présente déclaration de gouvernance d'entreprise.

La composition actuelle des organes de la société est disponible sur le site internet de la société (www.eliagroup.eu, sous « About Elia Group », « Corporate governance »).

Autres faits marquants

Pour les autres faits marquants en 2025, voir section Faits marquants de ce rapport.

1.10. Code de conduite, Code éthique et Charte de gouvernance d'entreprise

Code de conduite

Conformément au Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché ('Market Abuse Regulation'), Elia Group SA a établi son code de conduite qui vise à prévenir les infractions potentielles à la législation relative à l'utilisation de l'information privilégiée et à la manipulation de marché par les collaborateurs clés et les personnes exerçants des responsabilités dirigeantes au sein du groupe. Le code de conduite édicte une série de règles et d'obligations de communication pour encadrer les transactions par ces personnes concernant leurs titres d'Elia Group SA, conformément à ce que prévoient le Règlement sur les abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Le code de conduite a été modifié pour la dernière fois en juillet 2025 afin de refléter les changements récents introduits par le « Listing Act » de l'UE modifiant le Règlement sur les abus de marché et de formaliser les pratiques internes de gouvernance. Cette mise à jour garantit des définitions plus claires et une transparence renforcée grâce à une meilleure gestion des listes d'initiés et des obligations de notification. Ces changements permettent de maintenir l'alignement avec les standards du marché tout en soutenant l'engagement d'Elia Group SA en matière d'intégrité, de conformité et de confiance des investisseurs.

Code d'éthique

Le code d'éthique d'Elia Group SA définit les valeurs, standards et règles qui guident la conduite éthique attendue de l'ensemble de ses employés. Il vise à garantir l'intégrité, l'honnêteté, l'équité, le respect et l'indépendance dans toutes les interactions avec nos parties prenantes : clients, fournisseurs, actionnaires, communauté et collègues. Le code définit également la politique de prévention des conflits d'intérêts et affirme

une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de comportement illégal.

Le Conseil d'administration et le Collège de gestion journalière sont régulièrement informés de ces principes par le Responsable de l'audit interne et de la gestion des risques ainsi que par le Compliance Officer, garantissant qu'ils soient compris, adoptés et appliqués au quotidien, et clarifiant ainsi les droits et obligations réciproques de la société et de ses employés.

L'ensemble des règles décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise et les procédures internes renforce l'application de ces engagements éthiques au sein de la gouvernance du groupe

Charte de gouvernance d'entreprise et règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, des comités consultatifs du Conseil d'administration et du Collège de gestion journalière

La Charte de gouvernance d'entreprise et les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, des comités consultatifs du Conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont consultables sur le site web (www.elia.be, sous 'A Propos d'Elia', 'Corporate Governance', 'Statuts & Charte de gouvernance d'entreprise'). Les compétences du Conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont décrites de manière détaillée dans les statuts de la société et ne sont dès lors pas reprises de manière exhaustive dans les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration et du Collège de gestion journalière.

En juillet 2025, le Conseil d'administration a approuvé une série de modifications à la Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA afin de refléter les derniers changements statutaires. Il en a été de même en 2026 afin de refléter le dernier montant du capital, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2025 et actée le 15 décembre 2025 (voir à cet égard la section « 1.9. Faits marquants de 2025 »).

Ces mises à jour garantissent que la Charte de Gouvernance d'Entreprise reste pleinement alignée sur l'évolution du cadre juridique et sur les pratiques de gouvernance du Groupe.

1.11. Obligations de publicité

Règlementation en matière de transparence – notifications

NOTIFICATION SUR LA BASE DE LA LOI SUR LES PARTICIPATIONS IMPORTANTES DU 2 MAI 2007

En 2025, Elia Group SA a reçu plusieurs notifications au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et contenant des dispositions diverses, ainsi qu'au sens de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.

Le 20 mars 2025, Publi-T SC et NextGrid Holding SA ont notifié que, à la suite d'une opération, NextGrid Holding SA détenait 32.931.025 droits de vote, représentant 44,79 % du nombre total de droits de vote d'Elia Group SA, Publi-T SC demeurant l'actionnaire de contrôle. Par la suite, le 9 avril 2025, après l'augmentation de capital du 8 avril 2025, Publi-T SC et NextGrid Holding SA ont déclaré une participation combinée portée à 49.313.525 droits de vote, correspondant à 45,21 % du total des droits de vote à cette date.

Le 16 avril 2025, Elia Group SA a également reçu une notification du groupe Katoen Natie indiquant qu'après la même augmentation de capital, sa participation s'élevait à 10.119.150 droits de vote, représentant 9,28 % du total, soit en dessous du seuil de 10 %. Plus tôt dans l'année, le 24 janvier 2025, le groupe Katoen Natie avait franchi à la hausse le seuil de 10 %, détenant alors 7.361.429 droits de vote, soit 10,01 % du total des droits de vote d'Elia Group SA, via une chaîne d'entités finalement contrôlées par Ferdinand Huts.

Enfin, le 26 août 2025, ATLAS Infrastructure Partners a notifié la détention de 5.384.329 droits de vote, représentant 4,94 % du total des droits de vote d'Elia Group SA à cette date. Aucune de ces notifications ne concernait des instruments financiers équivalents.

Les notifications de transparence reçues sont disponibles sur le site web d'Elia Group SA (Transparency declarations).

Notification sur la base de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Le 23 novembre 2007, Publi-T SC a notifié à la société qu'elle détenait au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote dans la société. Aucune actualisation de cette notification n'a eu lieu.

La **structure de l'actionnariat** au 31 décembre 2025, sur la base des notifications en matière de transparence reçues par Elia Group SA à cette date, est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions (= denominateur)	Type d'actions	% d'actions	% de droits de vote
NextGrid Holding	48.854.512	Class B & C	44,76 %	44,76 %
Publi-T	459.013	Class C	0,42 %	0,42 %
Publipart	2.437.487	Class A & B	2,23 %	2,23 %
Belfius Insurance	714.357	Class B	0,65 %	0,65 %
Katoen Natie Group	10.119.150	Class B	9,27 %	9,27 %
Interfin	3.124.490	Class B	2,86 %	2,86 %
ATLAS Infrastructure Partners	5.384.329	Class B	4,93 %	4,93 %
BlackRock Inc	2.369.889	Class B	2,17 %	2,17 %
CPP Investments	2.369.898	Class B	2,17 %	2,17 %
Autre free float	33.325.846	Class B	30,53 %	30,53 %
Total	**109.158.971**		**100,00 %**	**100,00 %**

Informations à communiquer en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 3:6, §2, 7° du Code des sociétés et des associations, Elia Group SA communique ci-après les éléments dont il est question à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

1.12. Structure de capital

Au 31 décembre 2025, le capital de la société s'élevait à 2.722.614.819,74 EUR, représenté par un total de 109.158.971 actions, dont 1.836.054 actions de classe A (1,68 % du capital social total et des droits de vote), 58.143.197 actions de classe B (53,26 % du capital social total et des droits de vote) et 49.179.720 actions de classe C (45,05 % du capital social total et des droits de vote). Les actions n'ont pas de valeur nominale et sont entièrement libérées.

Etat au 31 décembre 2025

Les actions de classe A et de classe C sont respectivement détenues par Publipart SA et par Publi-T SC ainsi que NextGrid Holding SA. Conformément à l'article 4.3 des statuts, toutes les actions ont les mêmes droits indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de classe A et de classe C quant à (i) la nomination des membres du Conseil d'administration (article 13.2) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2 et 33.1).

Limitation des transferts d'actions

Les articles 4.3 et 4.4 des statuts prévoient des limitations relatives à l'actionnariat d'entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations ou si elles exécutent d'une manière ou d'une autre l'une des fonctions de production ou de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel.

Par ailleurs, les actions de classe A et de classe C sont soumises à un droit de préemption en faveur, respectivement, des actionnaires de classe C et de classe A, et ce, conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Détenteurs de titres auxquels sont liés des droits de contrôle particuliers

Voir ci-dessus les droits des actionnaires de classes A et C.

Mécanisme pour le contrôle de tout plan d'actionnariat adressé au personnel lorsque les droits de contrôle ne sont pas directement exercés par les collaborateurs

Aucun plan d'actionnariat avec un tel mécanisme n'est en place pour le personnel.

Limitations de l'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 4.4 des statuts, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité ou de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations sont suspendus. L'article 11.2 des statuts de la société stipule par ailleurs que la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux titres faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiant, à l'égard de la société, de ces droits.

Convention d'actionnaires

La société n'a pas connaissance de dispositions dans une convention d'actionnaires qui règlent le transfert d'actions ou l'exercice de droits de vote autrement que ce qui est stipulé dans les statuts.

Nomination et remplacement d'administrateurs

Les articles 12 et 13 des statuts règlent la nomination et le remplacement des administrateurs. Les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

Modifications des statuts

Les règles de modification des statuts de la société sont reprises dans le Code des sociétés et des associations ainsi qu'à l'article 29 des statuts. Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. L'objet des modifications proposées doit être porté à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire ne peut prendre valablement une telle décision que si au moins 50 % du capital social est présent ou représenté et si ce quorum marque son accord avec une majorité de 75 % des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des abstentions dans le numérateur ou dans le dénominateur. Si le quorum présent à une première assemblée générale n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale peut être convoquée pour statuer sans satisfaire à l'exigence en matière de quorum présent. Si les modifications aux statuts ont trait aux droits liés à une ou plusieurs classes d'actions, les exigences en matière de quorum et de majorité exposées ci-dessus valent pour chaque classe d'actions. Pour certaines matières spécifiques (par ex. modification de l'objet de la société), des majorités de vote plus élevées peuvent s'appliquer. Conformément à l'article 28.2 des statuts, aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représentent plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions, toute décision prise par l'assemblée générale devra obtenir outre la majorité prévue par les statuts et dans le Code des sociétés et des associations, l'approbation de la majorité des actions de la classe A et/ou de la classe C qui sont présentes ou représentées. Dans l'hypothèse où, à la suite d'une augmentation du capital de la société, les actions de la classe A et/ou de la classe C sont diluées et représentent moins de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions de la société, le droit mentionné ci-dessus attaché aux actions de la classe A et/ou de la classe C subsistera aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représenteront plus de quinze pour cent (15 %) du nombre total des actions.

Compétences du Conseil d'administration, notamment en matière d'émission d'actions et d'acquisition d'actions propres

En ce qui concerne les pouvoirs du Conseil d'administration en général, il est renvoyé à la section "Compétences du Conseil d'administration" (voir ci-dessus).

L'assemblée générale spéciale des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au Conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par la société en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au Conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société. Il s'applique également aux filiales directes et, en tant que de besoin, aux filiales indirectes de la société.

Ce pouvoir est sans préjudice des possibilités dont le Conseil d'administration dispose, conformément aux dispositions légales applicables, d'acquérir des actions propres si aucune autorisation statutaire ou de l'assemblée générale n'est requise à cette fin.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group SA sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group SA qui sont cotées sur Euronext Brussels.

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2024 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital d'Elia Group SA, sous réserve de certaines conditions énoncées dans les statuts et dans le rapport spécial présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2024 (le 'capital autorisé'). L'une de ces conditions concerne le montant maximum de l'augmentation de capital.

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA tenue le 20 mai 2025 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social d'Elia Group SA en faveur des employés, sous réserve de certaines conditions prévues dans les statuts et dans le rapport spécial soumis par le Conseil d'administration à cette assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2025. L'une de ces conditions porte sur le montant maximal de l'augmentation de capital. À cet égard, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé une double augmentation de capital pour un montant maximum total de 8.000.000 EUR, comprenant (i) une première augmentation en 2025 d'un montant pouvant atteindre 7.000.000 EUR et (ii) une seconde augmentation en 2026 d'un montant pouvant atteindre 1.000.000 EUR.

Ces deux augmentations seront mises en œuvre par l'émission de nouvelles actions de classe B, intégralement libérées en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de classe B existantes, et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au profit des employés de la société et de ses filiales belges. Le prix d'émission pour chaque augmentation sera déterminé sur la base du cours de clôture moyen des trente jours calendaires précédant la date pertinente, réduit de 16,66 %. Les nouvelles actions émises seront soumises à une période d'incessibilité de deux ans. Si la souscription n'est pas entièrement couverte, le capital sera augmenté du montant effectivement souscrit.

Le Conseil d'administration s'est vu confier le mandat de fixer le prix de souscription, de déterminer le nombre d'actions à émettre, de définir les critères d'éligibilité et les périodes de souscription, ainsi que de constater la réalisation des augmentations de capital par acte authentique et de modifier les statuts en conséquence.

Conventions importantes qui pourraient être impactés en cas de modification du contrôle de la société

Il n'existe aucune convention de ce genre.

Conventions conclues entre Elia Group SA et ses administrateurs ou son personnel qui prévoient des indemnités lorsque, à la suite d'une offre publique d'acquisition, les administrateurs remettent leur démission ou doivent mettre fin à leur mandat sans raison valable ou il est mis fin au contrat des collaborateurs.

Aucune convention spécifique de fin de mandat ou de contrat n'a été conclue en dehors du cadre légal.



2. Rémunération des membres du Conseil d'administration et du collège de gestion journalière

Le présent rapport de rémunération porte sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA au cours de l'exercice 2025.

Ce rapport de rémunération est basé sur la politique de rémunération telle que modifiée, pour la dernière fois, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024. Cette politique de rémunération a été établie et approuvée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024 sur base d'un avis motivé du Comité de Nomination et de Rémunération d'Elia Group SA du 21 mars 2024.

La politique de rémunération peut être consultée en utilisant l'hyperlien suivant: https://investor.eliagroup.eu/en/elia-group-share/shareholder-meetings/2024-may-shareholders-meeting-details

2.1. Rémunération totale des membres du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'Elia Group SA est composé de 12 membres non-exécutifs. Le présent rapport donne un aperçu de leur rémunération pour tous leurs mandats au sein d'Elia groupe.

Trois membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA ne sont pas membres du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, à savoir Michel Sirat, Pascale Van Damme et Olivier Chapelle. Jusqu'à sa démission volontaire au 31 décembre 2025, Frank Donck n'était pas non plus membre du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

2.1.1 Rémunération fixe

La rémunération fixe des administrateurs se compose d'une rémunération annuelle fixe de €25.000 pour Elia Group SA, €12.500 pour Elia Transmission Belgium SA et €12.500 pour Elia Asset SA et un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration de €1.000 pour Elia Group SA, €500 pour Elia Transmission Belgium SA et €500 pour Elia Asset SA, à partir de la date de la première réunion du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur assiste. La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration se compose d'une rémunération annuelle fixe de €60.000 pour Elia Group SA, €25.000 pour Elia Transmission Belgium SA et €25.000 pour Elia Asset SA et d'un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration de €1.500 pour Elia Group SA, €750 pour Elia Transmission Belgium SA et €750 pour Elia Asset SA.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité d'Audit est fixée à €6.000 pour le Comité d'Audit d'Elia Group SA, à €3.000 pour le Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA et à €3.000 pour Elia Asset SA. Le jeton de présence, à partir de la date de la première réunion du comité à laquelle le membre assiste, pour chaque membre du comité d'Audit est fixé à €1.150 par réunion de Comité d'Audit d'Elia Group SA, à €575 par réunion de Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA et à €575 par réunion du Comité d'Audit d'Elia Asset SA.

La rémunération du Président du Comité d'Audit (Elia Group SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de €10.000 et d'un jeton de présence de €1.300 par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité d'Audit (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de €4.000 et d'un jeton de présence de €650 par réunion du comité.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité de Nomination de Rémunération (Elia Group SA) et du Comité Stratégique (qui n'existe que dans Elia Group SA) est fixée à €4.000 par Comité. Le jeton de présence, à partir de la première réunion du Comité de Nomination de Rémunération / Comité Stratégique à laquelle le membre assiste, pour chaque membre de ce comité est fixé à €1.000 par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Nomination de Rémunération (Elia Group SA) et du Président du Comité Stratégique (Elia Group SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de €8.000 et d'un jeton de présence de €1.300 par réunion du comité.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) et du Comité de Gouvernance d'Entreprise (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est fixée à €2.000 par comité. Le jeton de présence, à partir de la première réunion du Comité de Rémunération / Comité de Gouvernance d'Entreprise à laquelle le membre assiste, pour chaque membre de ce comité est fixé à €500 par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de €3.500 et d'un jeton de présence de €650 par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Gouvernance d'Entreprise (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de €3.000 et d'un jeton de présence de €650 par réunion du comité.

Les jetons de présence mentionnés ci-dessus sont soumis à la limitation additionnelle suivante : un maximum de huit jetons de présence par an est attribué pour les réunions du Conseil d'Administration et un maximum de cinq jetons de présence par an est attribué pour les réunions d'un comité consultatif, même s'il y a plus de huit réunions du Conseil d'Administration par an ou plus de cinq réunions d'un comité par an.

Les membres du Conseil d'Administration ou d'un Comité d'Elia Group SA et/ou d'Elia Transmission Belgium SA/Elia Asset SA dont le domicile est situé en dehors de la Belgique et pour lesquels le temps de trajet normal (« one way ») entre ce domicile et Bruxelles est supérieur à trois heures et/ou dont le domicile est situé à une distance de plus de 300 km, reçoivent un jeton de présence supplémentaire de €4.000 par réunion du Conseil d'Administration ou d'un Comité. Si deux ou plusieurs réunions ont lieu le même jour, le montant total du jeton de présence supplémentaire pour ces réunions est €4.000. Un maximum de douze jetons de présence supplémentaires de €4.000 par an s'applique par administrateur dont le domicile est situé en dehors de la Belgique. Ce jeton de présence supplémentaire est prévu afin de compenser le temps supplémentaire nécessaire pour les déplacements.

Nonobstant les paragraphes précédents, les jetons de présence des administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA qui sont également administrateurs d'Elia Group SA sont limités à 30% des montants des jetons de présence mentionnés ci-dessus chez Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de juin 2023.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par les administrateurs domiciliés en dehors de la Belgique dans l'exercice de leur mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour), dans la mesure où ces administrateurs sont domiciliés en dehors de la Belgique au moment de leur nomination ou, si les administrateurs concernés changent de domicile après leur nomination, pour autant que le Comité de Nomination et de Rémunération (Elia Group SA) et le Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) approuvent le remboursement de ces frais, (b) de tous les coûts encourus par les administrateurs dans le cas où une réunion du Conseil d'Administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par les administrateurs durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de leur mandat sur demande du Président ou des Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

Tous les coûts et rémunérations sont portés à charge des frais d'exploitation de la société concernée.

A la fin de chaque premier, deuxième et troisième trimestre, une avance sur les rémunérations annuelles est payée aux administrateurs. Un décompte final est fait au mois de décembre de l'année en cours.

Le tableau ci-dessous reflète la rémunération fixe totale (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour tous les mandats au sein d'Elia groupe au cours de l'exercice 2025 en exécution des règles énoncées ci-dessus.

	Remuneration fixe		
Administrateurs	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence**	**Remuneration fixe totale**
Geert VERSNICK[34]	€111.094,95	€22.797,40	€133.892,35
Bernard THIRY[35]	€69.958,41	€20.440,00	€90.398,41
Dominique OFFERGELD	€82.313,20	€21.715,40	€104.028,60
Frank DONCK	€33.020,00	€9.320,00	€42.340,00
Saskia VAN UFFELEN[36]	€50.859,11	€15.986,00	€66.845,11
Interfin SC - Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	€53.257,00	€7.243,80	€60.500,80
Pieter DE CREM	€66.038,00	€15.766,80	€81.804,80
Roberte KESTEMAN	€80.949,00	€23.997,40	€104.946,40
Pascale VAN DAMME	€30.890,00	€8.520,00	€39.410,00
Eddy VERMOESEN	€66.038,00	€16.062,40	€82.100,40
Michel SIRAT[37]	€24.509,19	€17.682,00	€42.191,19
Olivier CHAPELLE[38]	€20.739,09	€6.390,00	€27.129,09
Michel ALLE[39]	€31.443,31	€10.620,00	€42.063,31
Laurence DE L'ESCAILLE[40]	€27.075,58	€8.948,40	€36.023,98
Total	**€748.184,84**	**€205.489,60**	**€953.674,44**

[34] La présidence de Geert Versnick au sein d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA a pris fin à la suite de son décès le 8 novembre 2025.
[35] Depuis le 27 novembre 2025, Bernard Thiry assume le rôle de président ad interim d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA. La présidence ad interim s'est terminée le 2 février 2026.
[36] Saskia van Uffelen a été nommée administratrice d'Elia Group SA lors de l'assemblée générale du 20 mai 2025. Elle a également été administratrice d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA pendant toute l'année 2025
[37] Michel Sirat a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 20 mai 2025 et, en tant qu'administrateur dont le domicile est situé en dehors de la Belgique et à une distance de plus de 300 km, il a droit à des jetons de présence supplémentaires par réunion du Conseil d'Administration d'Elia Group SA à laquelle il assiste.
[38] Olivier Chapelle a été nommé administrateur d'Elia Group SA lors de l'assemblée générale du 20 mai 2025. Sa rémunération pour l'exercice 2025 a été payée début 2026.
[39] Le mandat de Michel Allé au sein d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale du 20 mai 2025.
[40] Le mandat de Laurence de l'Escaille au sein d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA est arrivé à échéance lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2025.

Le tableau ci-dessous reflète la rémunération fixe totale (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour tous les mandats au sein de respectivement Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA and Elia Asset SA.

	Remuneration fixe des administrateurs d'Elia Group SA								
	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité Stratégique		Comité De Nomination Et De Remuneration		
Elia Group SA administrateurs	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[41]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[42]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[43]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[44]**	**Total**
Geert VERSNICK	€54.321,80	€11.186,00			€7.242,85	€5.540,00	€4.261,00	€3.195,00	€85.746,65
Bernard THIRY	€32.380,72	€10.118,00			€4.857,47	€6.710,00			€54.066,19
Dominique OFFERGELD	€26.629,00	€3.195,00	€6.391,00	€4.900,00			€8.521,00	€6.925,00	€56.561,00
Frank DONCK	€26.629,00	€3.195,00	€6.391,00	€6.125,00					€42.340,00
Saskia VAN UFFELEN	€15.711,11	€4.260,00							€19.971,11
Interfin SC - Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	€26.629,00	€5.325,00							€31.954,00
Pieter DE CREM	€26.629,00	€6.390,00			€4.261,00	€4.260,00			€41.540,00
Roberte KESTEMAN	€26.629,00	€6.390,00	€6.391,00	€4.900,00			€4.261,00	€5.325,00	€53.896,00
Pascale VAN DAMME	€26.629,00	€4.260,00					€4.261,00	€4.260,00	€39.410,00
Eddy VERMOESEN	€26.629,00	€7.455,00	€6.391,00	€4.900,00					€45.375,00
Michel SIRAT	€15.711,11	€12.782,00	€6.284,09	€2.770,00	€2.513,99	€2.130,00			€42.191,19
Olivier CHAPELLE	€15.711,11	€3.195,00			€2.513,99	€1.065,00	€2.513,99	€2.130,00	€27.129,09
Michel ALLE	€10.917,89	€3.195,00	€4.366,91	€4.155,00	€1.747,01	€1.065,00			€25.446,81
Laurence DE L'ESCAILLE	€10.917,89	€3.195,00					€1.747,01	€3.195,00	€19.054,90
Total	**€342.074,63**	**€84.141,00**	**€36.215,00**	**€27.750,00**	**€23.136,31**	**€20.770,00**	**€25.565,00**	**€25.030,00**	**€584.681,94**

[41] Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 16 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Group SA tenues en 2025.
[42] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 10 réunions du Comité d'Audit d'Elia Group SA tenues en 2025.
[43] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 6 réunions du Comité Stratégique d'Elia Group SA tenues en 2025.
[44] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 16 réunions du Comité de Nomination et de Rémunération d'Elia Group SA tenues en 2025.

	Remuneration fixe des administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA qui sont egalement administrateur d'Elia Group SA [45]								
	Conseil d'Administration		Comité D'audit		Comite De Gouvernance D'entreprise		Comite De Remuneration		
Elia Transmission Belgium SA Administrateurs	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de presence[46]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de presence[47]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de presence[48]**	**Jetons de presence[49]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Total**
Geert VERSNICK	€22.634,65	€1.438,20							€24.072,85
Bernard THIRY	€14.379,21	€1.438,80	€1.980,90	€367,20					€18.166,11
Dominique OFFERGELD	€13.314,00	€959,40	€1.214,10	€550,80	€2.130,00	€799,50	€3.728,00	€1.038,00	€23.733,80
Saskia VAN UFFELEN	€13.314,00	€2.398,50			€2.130,00	€1.918,80	€2.130,00	€1.545,70	€23.437,00
Interfin CV - Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	€13.314,00	€959,40							€14.273,40
Pieter DE CREM	€13.314,00	€959,40			€2.130,00	€799,50	€2.130,00	€799,50	€20.132,40
Roberte KESTEMAN	€13.314,00	€1.119,30	€3.195,00	€734,40	€3.195,00	€1.038,00	€2.130,00	€799,50	€25.525,20
Eddy VERMOESEN	€13.314,00	€1.119,30	€3.195,00	€734,40					€18.362,70
Michel ALLE	€5.458,74	€479,70	€1.747,01	€622,80					€8.308,25
Laurence DE L'ESCAILLE	€5.458,74	€479,70			€873,30	€479,70	€873,30	€319,80	€8.484,54
Total	**€127.815,34**	**€11.351,70**	**€11.332,01**	**€3.009,60**	**€10.458,30**	**€5.035,50**	**€10.991,30**	**€4.502,50**	**€184.496,25**

[45] Astrid Pieron, Fabienne Bozet, Els Neirynck et Nadine Lemaitre sont administratrices d'Elia Transmission Belgium SA, mais ne sont pas administratrices d'Elia Group SA. Leurs rémunérations n'ont donc pas été reprises dans le présent rapport de rémunération, conformément à la législation applicable. Veuillez néanmoins noter que leurs rémunérations sont conformes à la politique de rémunération et, dès lors, alignées sur les rémunérations des autres administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA.
[46] Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 10 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2025.
[47] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 8 réunions du Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2025.
[48] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 15 réunions du Comité de Gouvernance d'Entreprise d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2025
[49] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 12 réunions du Comité de Rémunération d'Transmission Belgium SA tenues en 2025.

	Rémuneration fixe des administrateurs d'Elia Asset SA qui sont egalement administrateur d'Elia Group SA[50]								
	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité de Gouvernance d'Entreprise		Comité de Rémuneration		
Elia Asset SA administrateurs	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[51]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[52]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[53]**	**Rémunération annuelle fixe**	**Jetons de présence[54]**	**Total**
Geert VERSNICK	€22.634,65	€1.438,20							€24.072,85
Bernard THIRY	€14.379,21	€1.438,80	€1980,90	€367,20					€18.166,11
Dominique OFFERGELD	€13.314,00	€959,40	€1.214,10	€550,80	€2.130,00	€799,50	€3.728,00	€1.038,00	€23.733,80
Saskia VAN UFFELEN	€13.314,00	€2.398,50			€2.130,00	€1.918,80	€2.130,00	€1.545,70	€23.437,00
Interfin SC - Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	€13.314,00	€959,40							€14.273,40
Pieter DE CREM	€13.314,00	€959,40			€2.130,00	€799,50	€2.130,00	€799,50	€20.132,40
Roberte KESTEMAN	€13.314,00	€1.119,30	€3.195,00	€734,40	€3.195,00	€1.038,00	€2.130,00	€799,50	€25.525,20
Eddy VERMOESEN	€13.314,00	€1.119,30	€3.195,00	€734,40					€18.362,70
Michel ALLE	€5.458,74	€479,70	€1.747,01	€622,80					€8.308,25
Laurence DE L'ESCAILLE	€5.458,74	€479,70			€873,30	€479,70	€873,3	€319,8	€8.484,54
Total	**€127.815,34**	**€11.351,70**	**€11.332,01**	**€3.009,60**	**€10.458,30**	**€5.035,50**	**€10.991,30**	**€4.502,50**	**€184.496,25**

2.1.2 Rémunération variable

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

2.1.3 Pension

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire ni de contribution au financement des coûts de pension.

2.1.4 Autres composantes de la rémunération

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune autre rémunération que la rémunération fixe.

2.1.5 Items extraordinaires

Les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu aucune rémunération non récurrente au cours de l'exercice 2025.

2.1.6 Rémunération totale des membres du Conseil d'administration en 2024 et 2025

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration pour tous leurs mandats au sein d'Elia groupe en 2025 s'est élevée à €953.674,44 et est reflétée dans le tableau sous la rubrique 2.1.1., étant donné qu'aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2025.

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration pour tous leurs mandats au sein d'Elia groupe en 2024 s'est élevée à €976.338,0. Aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2024.

2.2. Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière

Fin 2025, le Collège de gestion journalière d'Elia Group SA comptait 6 membres.

Au cours de l'année 2025, plusieurs changements sont intervenus dans la composition du Collège de gestion

[50] Astrid Pieron, Fabienne Bozet, Els Neirynck et Nadine Lemaitre sont administratrices d'Elia Asset SA, mais ne sont pas administratrices d'Elia Group SA. Leurs rémunérations n'ont donc pas été reprises dans le présent rapport de rémunération, conformément à la législation applicable. Veuillez néanmoins noter que leurs rémunérations sont conformes à la politique de rémunération et, dès lors, alignées sur les rémunérations des autres administrateurs d'Elia Asset SA.
[51] Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 10 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Asset SA tenue en 2025.
[52] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 8 réunions du Comité d'Audit d'Elia Asset SA tenues en 2025.
[53] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 15 réunions du Comité de Gouvernance d'Entreprise d'Elia Asset SA tenues en 2025.
[54] Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 12 réunions du Comité de Rémunération d'Elia Asset SA tenues en 2025.

journalière. À compter du 15 janvier 2025, Bernard Gustin a été nommé Chief Executive Officer, succédant ainsi à Catherine Vandenborre qui exerçait ce mandat ad interim. À compter du 1er avril 2025, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer, fonction qu'il exerçait ad interim jusqu'à cette date. Le 30 juin 2025, le mandat de Catherine Vandenborre en tant que membre du Collège de gestion journalière a pris fin. À compter du 1er octobre 2025, Céline Van Haute a été nommée Chief Human Resources Officer. À compter de cette date, Peter Michiels a exercé le mandat de Co-Chief Human Resources Officer; son mandat en tant que membre du Collège de gestion journalière prendra fin le 31 mars 2026. Enfin, le mandat de Michael Freiherr von Roeder von Diersburg en tant que Chief Digital Officer a pris fin à compter du 2 décembre 2025.

Trois membres du Collège de gestion journalière étaient également membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA en 2025 : Frédéric Dunon en tant que Chief Executive Officer, Catherine Vandenborre en tant que Chief Financial Officer (jusqu'au 8 avril 2025) et Peter Michiels en tant que (Co-)Chief Human Resources Officer. Deux membres du Collège de gestion journalière étaient également membres du Collège de gestion journalière de 50Hertz Transmission GmbH en 2025 : Stefan Kapferer en tant que Chief Executive Officer et Marco Nix en tant que Chief Financial Officer, mais uniquement au cours du premier trimestre 2025. Enfin, trois membres faisaient uniquement partie du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA : Bernard Gustin en tant que Chief Executive Officer, Céline Van Haute en tant que Chief Human Resources Officer et Michael Freiherr von Roeder von Diersburg en tant que Chief Digital Officer.

Tous les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA ont le statut d'employé[55].

Toutes les composantes de la rémunération sont rapportées en montants bruts, avant déduction du précompte et des cotisations de sécurité sociales.

2.2.1 Rémunération fixe

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la rémunération fixe de base, c'est-à-dire la rémunération fixe versée en espèces aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA, pour les services rendus par ceux-ci à toute société d'Elia groupe au cours de l'exercice 2025.

Membre du Collège de gestion journalière	Rémunération fixe payées par Elia groupe (en €)	Autres avantages payées par Elia groupe (en €)
Bernard GUSTIN [56]		
Chief Executive Officer	548.190,9	56.663,2
Stefan KAPFERER		
Deputy Chief Executive Officer		
Chief Transformation Officer		
Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	479.438,2	15.349,0
Frédéric DUNON		
Chief Operations Officer		
Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium and Elia Asset	432.269,4	45.871,8
Marco NIX [57]		
Chief Financial Officer	350.642,2	10.759,3
Céline VAN HAUTE [58]		
Chief Human Resources Officer	82.039,4	3.860,2
Peter MICHIELS		
Co-Chief Human Resources Officer	356.095,9	52.268,2
Michaël VON ROEDER [59]		
Chief Digital Officer	357.789,6	20.425,2
Catherine VANDENBORRE [60]		
Co-Chief Financial Officer	265.497,4	39.482,1
Total	2.871.963,0	244.679,0

2.2.2 Rémunération variable

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la rémunération variable totale en 2025 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services qu'ils ont rendus aux sociétés d'Elia groupe au cours de l'exercice 2025.

Membre du Collège de gestion journalière	Rémunération variable a un an (en €)	Rémunération variable pluriannuelle (en €)
Bernard GUSTIN		
Chief Executive Officer	322.317,1	191.779[61]
Stefan KAPFERER		
Deputy Chief Executive Officer		
Chief Transformation Officer		
Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	189.151,8	174.776,8 [62]

[55] Les contrats de travail de Bernard Gustin, Céline Van Haute, Catherine Vandenborre, Peter Michiels et Frédéric Dunon sont régis par le droit belge, tandis que ceux de Stefan Kapferer, Marco Nix et Michael Freiherr von Roeder von Diersburg sont régis par le droit allemand. Certains contrats régis par le droit allemand sont des contrats de « Geschäftsführer ».
[56] Bernard Gustin est Chief Executive Officer d'Elia Group SA depuis le 15 janvier 2025.
[57] Marco Nix est Chief Financial Officer d'Elia Group SA depuis le 1er avril 2025. Il occupait cette fonction ad interim depuis le 10 novembre 2023.
[58] Céline Van Haute est Chief Human Resources Officer d'Elia Group SA depuis le 1er octobre 2025.
[59] Le mandat de Michael Freiherr von Roeder von Diersburg en tant que Chief Digital Officer d'Elia Group SA a pris fin le 2 décembre 2025.
[60] Le mandat de Catherine Vandenborre a pris fin le 30 juin 2025.
[61] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle (période de référence 2024-2027) qui a été attribuée au cours de l'exercice 2025 et qui sera versée en partie en mars 2026 et en partie en mars 2028, à condition que Bernard Gustin soit toujours en service au 31 mars 2026 et au 31 mars 2028 respectivement. Aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été versée à Bernard Gustin au cours de l'exercice 2025.
[62] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle et sera versé en 2028. Stefan Kapferer a reçu un versement de 129 706 € au cours de l'exercice 2025 au titre de la rémunération variable pluriannuelle attribuée au cours de l'exercice 2022.

Membre du Collège de gestion journalière	Rémunération variable a un an (en €)	Rémunération variable pluriannuelle (en €)
Frédéric DUNON Chief Operations Officer Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium and Elia Asset	202.588,9	145.101,7 [63]
Marco NIX Chief Financial Officer	124.088,3	109.773,2 [64]
Céline VAN HAUTE Chief Human Resources Officer	38.291,2	28.756,1 [65]
Peter MICHIELS Co-Chief Human Resources Officer	154.257,9	116.663,6 [66]
Michaël VON ROEDER [67] Chief Digital Officer	128.574,0	87.220,0
Catherine VANDENBORRE [68] Co-Chief Financial Officer	0,0	0,0
Total	**1.159.269,2**	**854.070,8**

Le montant de la rémunération variable rapportée est versé en espèces, à l'exception d'une partie destinée au Bonus Pension Plan des membres du Collège de gestion journalière ayant un contrat de travail de droit belge et qui sont membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et/ou d'Elia Asset SA.

La politique de rémunération porte sur la détermination d'un équilibre approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

Conformément à la disposition 7.10 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, la rémunération variable à court terme a été plafonnée. La politique de rémunération prévoit les plafonds suivants pour les rémunérations variables tant à court qu'à long terme :

— pour le court terme: max. 34% pour le Chief Executive Officer et 29% pour les autres membres du Collège de gestion journalière du total de la rémunération fixe et variable ;

— pour le long terme: max. 20% pour le Chief Executive Officer et 22% pour les autres membres du Collège de gestion journalière du total de la rémunération fixe et variable.

Les exigences de l'article 7:91, deuxième alinéa du Code des Sociétés et des Associations ne s'appliquent pas dès lors que le Conseil d'Administration d'Elia Group SA est composé exclusivement de 12 membres non-exécutifs.

2.2.3 Pension

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du total des contributions à un régime de retraite versées au cours de l'exercice 2025 pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour des services qu'ils ont rendus à une société du groupe Elia entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025.

Tous les régimes de retraite des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services rendus à toute société du groupe Elia au cours de l'exercice 2025 étaient du type contributions définies, le montant payé avant impôt étant calculé sur la base de la rémunération fixe annuelle.

Toutes les contributions à un régime de retraite sont fixes.

Membre du Collège de gestion journalière	Contributions de retraite payées par Elia groupe (en €)
Bernard GUSTIN Chief Executive Officer	72.697,7[69]
Stefan KAPFERER Deputy Chief Executive Officer Chief Transformation Officer Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	118.569,5
Frédéric DUNON Chief Operations Officer Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium	100.644,8
Marco NIX Chief Financial Officer	85.353,5

[63] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle (période de référence 2024-2027) qui a été attribuée au cours de l'exercice 2025 et qui sera versée en partie en mars 2026 et en partie en mars 2028, à condition que Frédéric Dunon soit toujours en service au 31 mars 2026 et au 31 mars 2028 respectivement. Aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été versée à Frédéric Dunon au cours de l'exercice 2025.
[64] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle et sera versé en 2028. Marco Nix a reçu un versement de 73 687 € au cours de l'exercice 2025 au titre de la rémunération variable pluriannuelle attribuée au cours de l'exercice 2022.
[65] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle (période de référence 2024-2027) qui a été attribuée au cours de l'exercice 2025 et qui sera versée en partie en mars 2026 et en partie en mars 2028, à condition que Céline Van Haute soit toujours en service au 31 mars 2026 et au 31 mars 2028 respectivement. Aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été versée à Céline Van Haute au cours de l'exercice 2025.
[66] Ce montant correspond à la rémunération variable pluriannuelle (période de référence 2024-2027) qui a été attribuée au cours de l'exercice 2025 et qui sera versée en partie en mars 2026, à condition que Peter Michiels soit toujours en service au 31 mars 2026. Étant donné que le mandat de Peter Michiels en tant que membre du Collège de gestion journalière prendra fin le 31 mars 2026 (à minuit), la partie de la rémunération variable pluriannuelle qui aurait normalement dû lui être versée en mars 2028 ne lui sera pas versée. Aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été versée à Peter Michiels au cours de l'exercice 2025.
[67] Les montants mentionnés pour M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg seront versés en 2026. Ils ont été fixés dans le cadre de l'accord conclu avec lui à la suite de la cessation de la collaboration. Au cours de l'exercice 2025, il a perçu un versement de €87 220 au titre de la rémunération variable pluriannuelle octroyée au cours de l'exercice 2022.
[68] Étant donné que Catherine Vandenborre n'est plus membre du Collège de gestion journalière depuis le 1er juillet 2025, elle ne remplit pas les conditions d'octroi d'une rémunération variable pour la période de référence 2024-2027.
[69] Étant donné que le mandat de Bernard Gustin a débuté le 15 janvier 2025, la contribution à un régime de retraite versée pour lui au cours de l'exercice 2025 ne porte que sur une période de 5,5 mois. Cela s'explique par le fait que les contributions à un régime de retraite versées au cours de l'exercice 2025 pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA concernent les services qu'ils ont fournis à une société du groupe Elia entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025.

Membre du Collège de gestion journalière	Contributions de retraite payées par Elia groupe (en €)
Céline VAN HAUTE	
Chief Human Resources Officer	0,0[70]
Peter MICHIELS	
co-Chief Human Resources Officer	79.213,5
Michaël VON ROEDER	
Chief Digital Officer	0,0[71]
Catherine VANDENBORRE	
co-Chief Financial Officer	102.717,5[72]
Total	559.196,5

2.2.4 Autres composantes de la rémunération

Les autres avantages accordés au cours de l'exercice 2025 aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services rendus à une société du groupe Elia, en ce compris la garantie de revenu en cas de maladie de longue durée ou d'accident, l'assurance soins de santé et hospitalisation, l'assurance invalidité, l'assurance vie, la réduction des prix de l'énergie, l'aide aux frais de transport public, la mise à disposition d'une voiture de société ou d'un budget mobilité et les frais y afférents et d'autres avantages mineurs, sont conformes à la réglementation applicable à tous les cadres de la société et à la norme du marché local.

2.2.5 Items extraordinaires

En raison, d'une part, de leur contribution exceptionnelle au succès de l'augmentation de capital qui a eu lieu en 2025 et, d'autre part, de leur engagement exceptionnel dans l'intégration réussie de la nouvelle équipe de direction, qui a donné lieu à des synergies positives au sein du groupe et à de nouveaux objectifs stratégiques, une prime en espèces unique de €185.000,00 a été accordée à Bernard Gustin et de €110 000,00 à Marco Nix. En outre, une prime en espèces unique de €30 000,00 a été accordée à Marco Nix pour les services qu'il a rendus en tant que Chief Financial Officer ad interim du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 inclus, par analogie avec le régime également appliqué en 2024.

Par ailleurs, une prime en espèces unique de €70 000,00 a été accordée à Stefan Kapferer pour les services qu'il a rendus en tant que Chief Financial Officer ad interim chez 50Hertz jusqu'à l'intégration complète du nouveau directeur financier de 50Hertz, et une prime en espèces unique de €30 000,00 a été accordée à Frédéric Dunon pour les efforts particuliers fournis en vue de l'optimisation continue des Capex au sein du groupe Elia.

Enfin, une prime unique en espèces de €100 000,00 a été versée à Catherine Vandenborre en 2025 pour les services qu'elle a rendus en tant que Chief Executive Officer ad interim jusqu'au 15 janvier 2025 et en tant que (co-)Chief Financial Officer du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 inclus.

2.2.6 La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Le tableau ci-dessous présente la proportion relative de la rémunération fixe et variable ainsi que des contributions de retraite versées aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services rendus à une société du groupe Elia au cours de l'exercice 2025.

La proportion relative de la rémunération fixe a été obtenue en divisant la somme des composantes fixes (à savoir la rémunération fixe, y compris les autres avantages) par le montant de la rémunération totale (hors items extraordinaires), multiplié par 100. La proportion relative de la rémunération variable a été obtenue en divisant la rémunération variable (hors items extraordinaires) par le montant de la rémunération totale (hors items extraordinaires), multiplié par 100. La proportion relative des contributions de retraite a été obtenue en divisant la contribution de retraite par le montant de la rémunération totale (hors items extraordinaires), multiplié par 100.

Conformément à la politique de rémunération, l'objectif est de maintenir les rapports entre chaque composante de la rémunération dans certaines fourchettes. Le rapport entre la rémunération fixe, y compris les autres avantages, et la rémunération totale (hors items extraordinaires) doit se situer entre 45% et 60%. Le rapport entre la rémunération variable et la rémunération totale (hors items extraordinaires) doit se situer entre 30% et 45%, et le rapport entre les contributions annuelles au régime de retraite et la rémunération totale (hors items extraordinaires) doit se situer entre 10% et 15%.

[70] Aucune contribution à un régime de retraite n'a été versée pour Céline Van Haute au cours de l'exercice 2025, son mandat ayant pris effet le 1er octobre 2025. Les premières contributions pour son plan de retraite seront versées au cours de l'exercice 2026.
[71] Aucune contribution à un régime de retraite n'a été versée pour Michael Freiherr von Roeder von Diersburg, conformément aux dispositions spécifiques de son contrat de travail.
[72] Pour Catherine Vandenborre, des contributions de retraite ont été versées au cours de l'exercice 2025 pour les services qu'elle a fournis entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 à une société du groupe Elia. Comme indiqué ci-dessus, son mandat a pris fin le 30 juin 2025.

Membre du Collège de gestion journalière	Proportion relative de la rémunération fixe	Proportion relative de la rémunération variable	Proportions relative des contributions de retraite
Bernard GUSTIN			
Chief Executive Officer	50,76 %	43,14 %	6,10 % [73]
Stefan KAPFERER			
Deputy Chief Executive Officer			
Chief Transformation Officer			
Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	50,63 %	37,24 %	12,13 %
Frédéric DUNON			
Chief Operations Officer			
Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium	51,61 %	37,53 %	10,86 %
Marco NIX			
Chief Financial Officer	53,10 %	34,36 %	12,54 %
Céline VAN HAUTE			
Chief Human Resources Officer	56,16 %	43,84 %	— %
Peter MICHIELS			
co-Chief Human Resources Officer	53,84 %	35,72 %	10,44 %
Michaël VON ROEDER			
Chief Digital Officer	63,67 % [74]	36,33 %	— %
Catherine VANDENBORRE			
co-Chief Financial Officer	74,81 % [75]	— %	25,19 % [76]
Moyenne	**54,78 %**	**35,39 %**	**9,83 %**

[73] La proportion relative des contributions de retraite pour Bernard Gustin est inférieure au seuil de 10% prévu dans la politique de rémunération. Cela s'explique par le fait que les contributions de retraite versées au cours de l'exercice 2025 pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA concernent les services qu'ils ont fournis entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 à une société du groupe Elia. Étant donné que le mandat de Bernard Gustin a débuté le 15 janvier 2025, les contributions de retraite versées pour lui au cours de l'exercice 2025 ne portent que sur une période de 5,5 mois.
[74] La proportion relative de la rémunération fixe de Michael Freiherr von Roeder von Diersburg est supérieure au seuil de 60% prévu dans la politique de rémunération. Cela s'explique par le fait qu'il a été convenu dans son contrat de travail qu'aucune contribution de retraite ne serait versée pour lui.
[75] La proportion relative de la rémunération fixe de Catherine Vandenborre est supérieure au seuil de 60% prévu dans la politique de rémunération. Cela s'explique par le fait qu'elle n'a pas perçu de rémunération variable pour ses prestations en 2025, son mandat de membre du Collège de gestion journalière ayant pris fin le 30 juin 2025 et qu'elle ne travaillait donc plus pour Elia Group SA au 31 mars 2026.
[76] La proportion relative des contributions de retraite de Catherine Vandenborre dépasse le seuil de 15% prévu dans la politique de rémunération. Cela s'explique tout d'abord par le fait que les contributions de retraite versées au cours de l'exercice 2025 pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA concernent les services qu'ils ont fournis à une société du groupe Elia entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025. Par conséquent, des contributions de retraite ont été versées en sa faveur au cours de l'exercice 2025 pour les services qu'elle a fournis entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 à une société du groupe Elia. Son mandat ayant pris fin le 30 juin 2025, elle n'a plus perçu de rémunération au cours du second semestre 2025, ce qui explique que sa rémunération fixe en 2025 soit inférieure. De plus, elle n'a pas perçu de rémunération variable, ce qui explique également pourquoi la proportion relative des contributions de retraite par rapport à la rémunération totale est supérieure au seuil normal.

2.2.7 Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière en 2025

	Remuneration fixe		Variabele remuneration								
Membre du College de gestion journaliere d'Elia Group SA	**Rémunération fixe annuelle (en €)**	**Autres advantages (en €)**	**Variabele à un an (en €)**	**Variable pluri-annuelle (en €)**	**Contributions a un regime de retraite (en €)**	**Remuneration totale excl items extraordinaires (en €)**	**Proportion relative de la remuneration fixe**	**Proportion relative de la remuneration variable**	**Proportion relative des contributions a un regime de retraite**	**Items extraordinaires (en €)**	**Remuneration totale incl items extraordinaires (en €)**
Bernard GUSTIN											
Chief Executive Officer	548.190,9	56.663,2	322.317,1	191.779,4	72.697,7	1.191.648,3	50,76 %	43,14 %	6,10 %	185.000,0	1.376.648,3
Stefan KAPFERER											
Deputy Chief Executive Officer											
Chief Transformation Officer											
Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	479.438,2	15.349,0	189.151,8	174.776,8	118.569,5	977.285,2	50,63 %	37,24 %	12,13 %	70.000,0	1.047.285,2
Frédéric DUNON											
Chief Operations Officer											
Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium	432.269,4	45.871,8	202.588,9	145.101,7	100.644,8	926.476,6	51,61 %	37,53 %	10,86 %	30.000,0	956.476,6
Marco NIX											
Chief Financial Officer	350.642,2	10.759,3	124.088,3	109.773,2	85.353,5	680.616,5	53,10 %	34,36 %	12,54 %	140.000,0	820.616,5
Céline VAN HAUTE											
Chief Human Resources Officer	82.039,4	3.860,2	38.291,2	28.756,1	0,0	152.946,9	56,16 %	43,84 %	— %	0,0	152.946,9
Peter MICHIELS											
co-Chief Human Resources Officer	356.095,9	52.268,2	154.257,9	116.663,6	79.213,5	758.499,2	53,84 %	35,72 %	10,44 %	0,0	758.499,2
Michaël VON ROEDER											
Chief Digital Officer	357.789,6	20.425,2	128.574,0	87.220,0	0,0	594.008,9	63,67 %	36,33 %	— %	0,0	594.008,9
Catherine VANDENBORRE											
co-Chief Financial Officer	265.497,4	39.482,1	0,0	0,0	102.717,5	407.697,1	74,81 %	— %	25,19 %	100.000,0	507.697,1
Total	**2.871.963,0**	**244.679,0**	**1.159.269,2**	**854.070,8**	**559.196,5**	**5.689.178,5**	**54,78 %**	**35,39 %**	**9,83 %**	**525.000,0**	**6.214.178,5**

2.3. Rémunération liée aux actions

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Au vu de la disposition 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Comité de Rémunération a examiné en 2020 si une rémunération en actions devait être accordée aux membres du Conseil d'Administration à partir de 2021.

Lors de sa réunion de novembre 2020, le Conseil d'administration a suivi la recommandation du Comité de Rémunération et a décidé qu'une telle rémunération liée aux actions n'était pas appropriée au sein d'Elia Group SA jusqu'à nouvel ordre, car (i) les activités d'Elia sont, par nature, organisées de manière à présenter un profil de risque faible et à être axées sur le long terme, et (ii) la structure de l'actionnariat repose sur un actionnariat de référence qui poursuit de toute façon des objectifs fixes à long terme et des objectifs de durabilité.

Collège de gestion journalière

Les membres du Collège de gestion journalière ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Les membres du Collège de gestion journalière ont toutefois la possibilité d'acquérir des actions soit via les augmentations de capital réservées au personnel d'Elia Group SA et de ses filiales belges, soit via une offre d'acquisition d'actions au personnel de 50Hertz Transmission GmbH.

En outre, les membres du Collège de gestion journalière sont libres d'acheter des actions Elia Group SA sur le marché, tout en tenant compte de la législation MAR.

Par dérogation à la disposition 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'Administration a décidé qu'il n'y a pas de seuil minimum d'actions à détenir par les membres du Collège de gestion journalière.

Au 31 décembre 2025, les membres du Collège de gestion journalière détenaient le nombre d'actions d'Elia Group SA suivant :

Membre du Collège de gestion journalière	Date	Nombre d'actions
Bernard GUSTIN Chief Executive Officer	31/12/2025	3.875
Stefan KAPFERER Deputy Chief Executive Officer Chief Transformation Officer Chief Executive Officer 50 Hertz Transmission	31/12/2025	700
Frédéric DUNON Chief Operations Officer Chief Executive Officer of Elia Transmission Belgium	31/12/2025	3.376
Marco NIX Chief Financial Officer	31/12/2025	550
Céline VAN HAUTE Chief Human Resources Officer	31/12/2025	—
Peter MICHIELS co-Chief Human Resources Officer	31/12/2025	1.337
Total		**9.838,00 €**

2.4. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ n'a été versée en 2025.

Michael Freiherr von Roeder von Diersburg ne fait plus partie du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA depuis le 2 décembre 2025. Il quittera le groupe fin avril 2026. Conformément au droit du travail allemand applicable, une indemnité de rupture de €400.000,00 a été convenue, qui sera versée en 2026.

2.5. Utilisation des droits de restitution

La restitution des primes versées pour la période précédente peut être revendiquée en cas de fraude prouvée ou d'états financiers contenant des erreurs importantes.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu lieu d'utiliser ces droits de restitution.

2.6. Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération et dont les critères de performance ont été appliqués

2.6.1 Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération

Sous réserve de ce qui est exposé au point 2.7 ci-dessous, la rémunération totale versée aux membres du Collège de gestion journalière au cours de l'exercice 2025 est alignée sur la politique de rémunération et l'application des critères de performance. Comme le montre le tableau du point 2.2.7, la rémunération totale se compose (i) du salaire de base, (ii) d'autres avantages, (iii) d'une rémunération variable à court terme (un an) (STI), (iv) d'une rémunération variable à long terme (pluriannuelle) (LTI), (v) de contributions de retraite et (vi) d'items extraordinaires .

Le niveau de la rémunération fixe (déterminée par l'utilisation de la méthode Hay et conforme à la pratique dans le secteur de l'énergie et des services publics) a permis aux sociétés du groupe Elia de s'appuyer sur un management professionnel et expérimenté. L'octroi d'une rémunération variable à court terme a assuré la réalisation des objectifs individuels et collectifs qui traduisent les ambitions stratégiques d'Elia Group SA figurant dans la politique de rémunération, à savoir : (i) Performance financière ("Financial Performance"), (ii) Croissance durable ("Sustainable Growth"), (iii) Opérations durables ("Sustainable Operations") et (iv) Transformation et culture ("Transformation and Culture"). Le succès à long terme d'Elia Group SA a été davantage stimulé par le plan

d'incitation à long terme, comprenant des objectifs à long terme de 3 ordres différents pour les années 2024-2027 (i) Performance financière ("Financial Performance"), (ii) Croissance durable ("Sustainable Growth") et (iii) Opérations durables ("Sustainable Operations").

2.6.2 Informations sur la manière dont les critères de performance ont été appliqués

Rémunération variable à courte terme

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés par le Comité de Nomination et de Rémunération au début de l'année 2025 (*'short-term incentive plan'*) (STI), étant entendu que la rémunération variable liée aux objectifs à court terme (tant pour les objectifs individuels que collectifs) peut varier entre 40 et 60%[77] (50% et 75%[78] pour le CEO) de la rémunération fixe. Le montant total de la rémunération à court terme est plafonné à:

- max. 24% (25% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs sont atteints à 100%;
- max. 29% (34% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs sont atteints à leur maximum.

Ces montants sont déterminés à la fin de chaque année, sur base du degré de réalisation de chacun des critères des objectifs à court terme, étant entendu qu'en vertu des principes stricts introduits dans la politique de rémunération, un résultat inférieur au seuil est considéré comme insuffisamment et ne donne pas droit à une rémunération. Ainsi, les quatre catégories d'objectifs à court terme requièrent les seuils minimums suivants :

(i) Performance financière ("Financial Performance") : minimum 90% de réalisation

(ii) Croissance durable ("Sustainable Growth") : minimum 75% de réalisation

(iii) Opérations durables ("Sustainable Operations") : minimum 50% de réalisation

(iv) Transformation et culture ("Transformation and Culture") : minimum 90% de réalisation

En ce qui concerne les **objectifs individuels à court terme**, le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs individuels, leur poids relatif et leur degré de réalisation.

Membre du Collège de gestion journalière [79]	Objectifs individuels à court terme (KPI) Critères de performance	Poids relatif des critères de performance	Degré de réalisation
Bernard GUSTIN	Stratégie	25 %	110 %
Chief Executive Officer	Performance opérationnelle du groupe	25 %	
	Croissance	25 %	
	Ressources humaines et culture d'entreprise	25 %	
		100 %	
Stefan KAPFERER	Financement et gestion des parties prenantes	25 %	110 %
Chief Executive Officer, 50Hertz	Dépenses d'investissement et viabilité financière	25 %	
	Contrôle des coûts et efficacité	20 %	
	Consolidation de la position du groupe Elia en Allemagne	20 %	
	IT	10 %	
		100 %	

[77] En supposant que tous les objectifs à court terme aient été atteints à leur maximum (c'est-à-dire une surperformance par rapport au business plan).
[78] En supposant que tous les objectifs à court terme aient été atteints à leur maximum (c'est-à-dire une surperformance par rapport au business plan).
[79] Dans le cadre de l'accord conclu avec monsieur Michael Freiherr von Roeder von Diersburg à la suite de la cessation de la collaboration, les résultats atteints au niveau des objectifs individuels à court terme ont été constatés et intégrés dans l'accord conclu. Les montants auxquels cela a concrètement donné lieu en ce qui concerne la rémunération variable sont mentionnés ci-dessus (sous 2.2.2).

Membre du Collège de gestion journalière [79]	Objectifs individuels à court terme (KPI) Critères de performance	Poids relatif des critères de performance	Degré de réalisation
Frédéric DUNON	Princess Elisabeth Island	20 %	110 %
Chief Executive Officer, Elia Transmission Belgium/Elia Asset	Gestion de la performance et changement de culture	20 %	
	Développement de l'ExCo-team	10 %	
	Stakeholder & Reputation Management	20 %	
	Développement de la fonction COO au sein du groupe	20 %	
	IT	10 %	
		100 %	
Marco NIX	Financement du groupe et valeur actionnariale	35 %	126 %
Chief Financial Officer	Gestion de la performance	35 %	
	ESG et développement durable	15 %	
	Intégration des finance teams au sein du groupe Elia	15 %	
		100 %	
Peter MICHIELS	Développement des talents au sein du groupe	35 %	100 %
Co-Chief Human Resources Officer	Développement organisationnel	30 %	
	Culture au sein du groupe Elia	20 %	
	Transformation d'Elia Transmission Belgium	15 %	
		100 %	
Céline Van Haute	Intégration dans la nouvelle fonction de CHRO	40 %	100 %
Chief Human Resources Officer	Développement organisationnel	30 %	
	Culture au sein du groupe Elia	30 %	
		100 %	

Compte tenu du fait que tous les membres du Collège de gestion journalière ont atteint ou dépassé leurs objectifs individuels à court terme, **la rémunération individuelle à court** terme attribuée pour l'exercice 2025 s'élève à €113.342 pour Bernard Gustin, €63.286 pour Stefan Kapferer, €68.290 pour Frédéric Dunon, €47.550 pour Marco Nix, €12.645 pour Céline Van Haute et €50.942 pour Peter Michiels.

En ce qui concerne **les objectifs collectifs à court terme**, le tableau ci-dessous présente un aperçu des objectifs collectifs à court terme des membres du Collège de gestion journalière, ainsi que leur poids relatif et leur degré de réalisation.

Objectifs collectifs à court terme [80]	Belgique & Allemagne KPI Critères de performance	Poids relatif des critères de performance	Degré de réalisation	Degré chiffré de réalisation
Performance financière	Bénéfice net du groupe attribuable aux actionnaires Financement des activités	35 %	Bénéfice net et financement significatifs réalisés	45,90 %
Croissance durable	Réalisation des principaux projets d'infrastructure Elia Transmission Belgium et 50Hertz Développement d'EnergyRe / WindGrid / Elia Grid International	35 %	Objectifs partiellement atteints pour la livraison des principaux projets d'infrastructure Retard dans la réalisation des développements prévus	18,75 %
Opérations durables	Qualité du réseau de transport Sécurité (TRIR) au niveau du groupe Transformation numérique et cybersécurité	30 %	Objectifs partiellement atteints	22,27 %
Total (total cap: max. 150%)		**100 %**		**86,92 %**

Compte tenu du fait que tous les membres du Collège de gestion journalière ont partiellement atteint ou dépassé les objectifs collectifs à court terme, la **rémunération collective à court terme** attribuée pour l'exercice 2025 s'élève à €208.975 pour Bernard Gustin, €125.866 pour Stefan Kapferer, €134.298 pour Frédéric Dunon, €76.538 pour Marco Nix, €25.646 pour Céline Van Haute et €103.316 pour Peter Michiels.

Rémunération variable à long terme

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluri-annuels établis pour une période de quatre ans pour les membres du Collège de gestion journalière ayant un contrat de travail soumis au droit belge qui sont membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA ou d'Elia Asset SA (soumis au droit belge) et pour une période de trois ans pour Michael Freiherr von Roeder von Diersburg et les membres du Collège de gestion journalière qui sont également membres du Collège de gestion journalière de 50Hertz Transmission GmbH (soumis au droit allemand) (*'long-term incentive plan'*) (LTI)), étant entendu que cette rémunération variable liée à des objectifs collectifs à long terme peut varier entre 30% et 45%[81] de la rémunération fixe. Le montant total de la rémunération à long terme est plafonné à :

- max. 18% (17% pour le CEO) de la rémunération fixe et variable totale si tous les objectifs à long terme sont atteints à 100% ;
- max. 22% (20% pour le CEO) de la rémunération fixe et variable totale si tous les objectifs à long terme sont atteints à leur niveau maximal.

Ces montants sont déterminés à la fin de chaque année sur la base du taux de réalisation de chacun des critères des objectifs à long terme, étant entendu que, conformément aux principes stricts intégrés dans la politique de rémunération, un résultat inférieur au seuil est considéré comme insuffisant et ne donne pas droit à une rémunération. Les seuils minimaux suivants s'appliquent donc aux trois catégories d'objectifs à long terme :

(i) Performance financière (« Financial Performance ») : minimum de 90% de réalisation

(ii) Croissance durable (« Sustainable Growth ») : minimum de 90% de réalisation

(iii) Opérations durables (« Sustainable Operations ») : minimum maintien du rating

[80] Dans le cadre de l'accord conclu avec M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg à la suite de la cessation de la collaboration, les résultats obtenus au niveau des objectifs collectifs à court terme ont été constatés et intégrés dans l'accord conclu. Les montants auxquels cela a concrètement donné lieu en ce qui concerne la rémunération variable sont mentionnés ci-dessus (sous 2.2.2).

[81] En supposant que tous les objectifs à long terme aient été atteints à leur maximum (c'est-à-dire une surperformance par rapport au business plan).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs collectifs généraux à long terme pour les membres du Collège de gestion journalière pour l'exercice 2025, leur poids relatif et leur degré de réalisation.

Objectifs collectifs à long terme (période de référence 2024-2027)	KPIs Critères de mesurage	Poids relatif des critères de performance	Degré de réalisation	Degré chiffré de réalisation
Performance financière	Mobilisation de financements verts et autres Valeur pour les actionnaires Attirer un co-investisseur pour WindGrid	35 %	ObteNiveau de financement visé atteint Valeur pour les actionnaires supérieure à l'objectif Retard du co-investisseur dû à l'incertitude du marché (États-Unis)	39,38 %
Croissance durable	Kilomètres de nouvelles lignes améliorées ou fournies chez 50Hertz et Elia Transmission Belgium Augmentation de la capacité des postes de transformation chez 50Hertz et Elia Transmission Belgium	35 %	Km de nouvelles lignes, dépassant l'objectif Augmentation de capacité partiellement atteinte	39,38 %
Opérations durables	Maintien du rating ESG top Tier Priorité à la diversité dans le recrutement	30 %	La notation Triple A est maintenue avec une légère baisse du score L'objectif a été dépassé	30,00 %
Total (plafond total: max. 150%)		**100 %**		**108,75 %**

Étant donné que tous les membres du Collège de gestion journalière[82] ont atteint ou dépassé tous **les objectifs collectifs à long terme**, la rémunération collective à long terme pour l'exercice 2025 s'élève à €191.779 pour Bernard Gustin, €174.777 pour Stefan Kapferer, €145.102 pour Frédéric Dunon, €109.773 pour Marco Nix, €28.756 pour Céline Van Haute et €116.664 pour Peter Michiels.

2.7 Dérogations par rapport à la politique de rémunération et à la procédure de mise en œuvre de celle-ci

Marco Nix reçoit une prime unique en espèces d'un montant total de €140.000, qui dépasse la limite fixée dans la politique de rémunération, car elle est supérieure à sa rémunération variable annuelle de €124.088. Plus précisément, une prime unique en espèces de €110.000 lui a été octroyée en raison de sa contribution exceptionnelle au succès de l'augmentation de capital qui a eu lieu en 2025 et de son engagement exceptionnel en faveur de l'intégration réussie de la nouvelle équipe de direction, ainsi qu'une prime unique en espèces de €30.000 pour ses services en tant que Chief Financial Officer ad interim d'Elia Group SA du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 inclus, par analogie avec le régime également appliqué en 2024 (voir titre 2.2.5 ci-dessus).

Compte tenu des deux causes distinctes à l'origine de la prime en espèces totale octroyée à Marco Nix, le Conseil d'administration, sur avis motivé du Comité de Nomination et de Rémunération, a fait usage de la possibilité de déroger exceptionnellement à la politique de rémunération en ce qui concerne le montant maximal d'une prime en espèces unique pour Marco Nix.

2.8. Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et sur la performance d'Elia Group

Le tableau ci-dessous présente tout d'abord un aperçu de l'évolution, sur les cinq dernières années, respectivement de la rémunération totale des membres du Conseil d'administration d'Elia Group SA pour l'ensemble de leurs mandats au sein du groupe Elia et de la rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour l'ensemble de leurs mandats au sein du groupe Elia.

[82] Dans le cadre de l'accord conclu avec monsieur Michael Freiherr von Roeder von Diersburg à la suite de la cessation de la collaboration, les résultats atteints au niveau des objectifs collectifs à long terme ont été constatés et intégrés dans l'accord conclu. Les montants auxquels cela a concrètement donné lieu en ce qui concerne la rémunération variable sont mentionnés ci-dessus (sous 2.2.2).

Le tableau ci-dessous donne en outre un aperçu de l'évolution des performances d'Elia Group SA.

Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA (en €)											
Changement annuel	**2020**	**2021 vs. 2020**	**2021**	**2022 vs. 2021**	**2022**	**2023 vs. 2022**	**2023**	**2024 vs. 2023**	**2024**	**2025 vs. 2024**	**2025**
Conseil d'administration	844.529,70	9 %	923.888,60	9 %	1.005.415,20	(4 %)	965.722,30	1 %	976.338,00	(2 %)	953.674,44

Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA (en €)											
Changement annuel	**2020**	**2021 vs. 2020**	**2021**	**2022 vs. 2021**	**2022**	**2023 vs. 2022**	**2023**	**2024 vs. 2023**	**2024**	**2025 vs. 2024**	**2025**
Total	3.199.058,40	10 %	3.533.715,60	23 %	4.345.790,50	(5 %)	4.128.015,80	20 %	4.911.721,20	0,3	6.214.178,48
CEO	949.206,40	12 %	1.063.598,00	27 %	1.348.810,40	(36 %)	860.403,00	39 %	1.198.126,20	0,2	1.376.648,29
Autres membres	2.249.852,00	10 %	2.470.117,60	21 %	2.996.980,00	9 %	3.267.612,80	14 %	3.713.595,10	0,3	4.837.530,19

Performance d'Elia Group SA											
Changement annuel (en millions €)	**2020**	**2021 vs. 2020**	**2021**	**2022 vs. 2021**	**2022**	**2023 vs. 2022**	**2023**	**2024 vs. 2023**	**2024**	**2025 vs. 2024**	**2025**
Chiffre d'affaires	2.473,60	16 %	2.859,70	44 %	4.113,30	(4 %)	3.953,60	4 %	4.102,90	4 %	4.273,10
EBIT	578,5	(7 %)	540,1	11 %	599,4	13 %	674,4	35 %	912,2	15 %	1.052,9
Résultat net normalisé	308,1	7 %	328,3	24 %	408,2	1 %	411,4	25 %	512,5	40 %	716,5

La rémunération moyenne (sur la base d'un équivalent temps plein) des employés du groupe Elia en 2025 s'élève à €105.430,49. La rémunération moyenne de l'ensemble des employés est calculée en divisant le total des charges salariales pour les équivalents temps plein (à l'exclusion des cotisations patronales de sécurité sociale) par le nombre d'employés sur base d'un équivalant temps plein.

Le rapport entre la rémunération la plus élevée d'un membre du Collège de gestion journalière (en ne tenant compte que de la part de la rémunération variable à long terme relative à 2025[1]) et la rémunération la plus faible d'un salarié du groupe Elia, exprimé sur la base d'un équivalent temps plein, s'élevait à 24,43 en 2025[83].

2.9. Informations sur le vote des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires d'Elia Group SA du 20 mai 2025 a approuvé (à titre consultatif) le rapport de rémunération d'Elia Group SA à une majorité de 74,18%.

[83] Pour mémoire : dans le rapport de rémunération de 2024, le calcul de la rémunération la plus élevée d'un membre du Collège de gestion journalière tenait encore compte de la rémunération variable à long terme effectivement versée en 2024 (qui portait sur plusieurs années). À partir du présent rapport de rémunération de 2025, le calcul de la rémunération la plus élevée d'un membre du Collège de gestion journalière ne tient cependant compte que de la partie de la rémunération variable à long terme qui concerne 2025. Cette méthode de calcul offre au fil des années une image plus fidèle, notamment parce que la rémunération variable à long terme n'est pas versée chaque année. Pour cette raison, cette modification de la méthode de calcul est mise en œuvre, ce qui a un impact sur le ratio discuté ici.

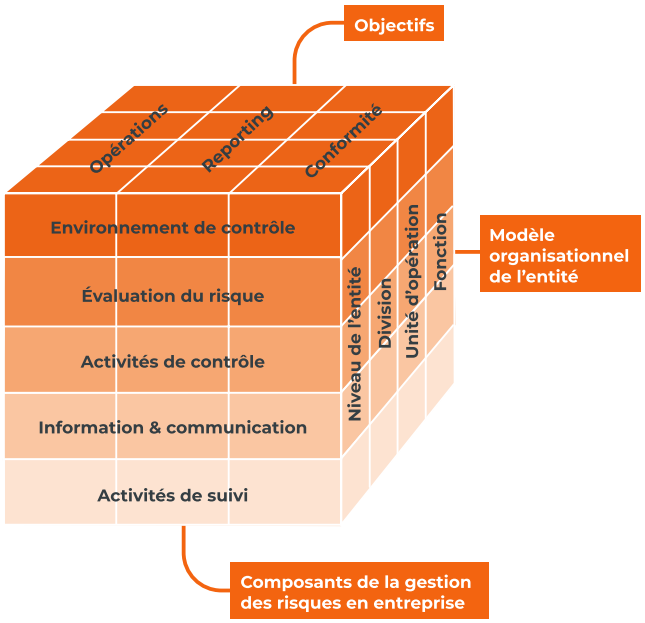


3. Contrôle interne et gestion des risques

3.1. Système de gestion des risques et des opportunités

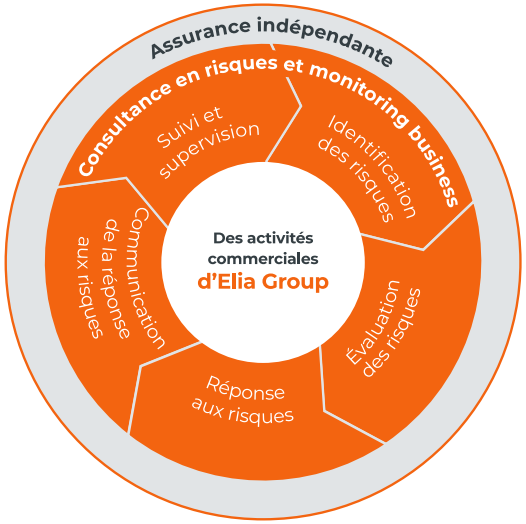
Au sein d'Elia Group, nous voyons la gestion des risques en entreprise non pas comme une simple unité fonctionnelle, mais plutôt comme un processus reliant nos organes de gouvernance avec nos équipes qui font face à des risques et opportunités dans leurs activités quotidiennes. Tous·tes partagent un objectif commun : fournir une garantie raisonnable concernant la réalisation de notre stratégie et de nos objectifs en termes d'exploitation, de reporting et de conformité.

En respectant des normes régulatoires et des codes du secteur, Elia Group a mis au point un système efficace de contrôle interne reprenant tous les composants de la gestion des risques en entreprise, qui fonctionnent ensemble de manière intégrée.



3.1.1 Notre cadre intégré

Notre gestion des risques en entreprise fait partie d'un cadre intégré de contrôles internes, qui nous permet de nous assurer que nos opérations sont menées de manière contrôlée, efficace et durable en identifiant, en évaluant et en gérant les risques.



Culture d'Elia Group

Ce cadre, qui répond aux normes du secteur et respecte les codes régulatoires, rassemble tous les éléments importants de notre gestion des risques en entreprise. Il a été conçu pour soutenir la création systématique de vérifications et compensations appropriées, afin de réduire l'exposition aux risques d'Elia Group.

L'utilisation de ce cadre de gestion des risques permet à Elia Group de confirmer son statut d'entreprise de confiance, qui fait preuve du soin requis dans la gestion des risques à tous les niveaux de l'organisation de manière opportune, proportionnée et transparente, avec le soutien d'une hiérarchie efficace d'organes de gouvernance. Ce système de gestion des risques et des opportunités nous permet d'identifier, de comprendre et de gérer l'incidence des incertitudes sur la concrétisation de nos objectifs.

Ce cadre est une application concrète du « **modèle des trois lignes** » tel qu'il a été développé par l'IIA (Institute of Internal Auditors), qui distingue les couches suivantes :

1re ligne de défense – Activités business : celles et ceux qui fournissent des produits et services à nos client·e·s et font face à des risques au quotidien ont la responsabilité principale de la gestion des risques organisationnels, en concevant et en implémentant des contrôles internes adaptés. Cette responsabilité incombe au management opérationnel, qui assume et gère ces risques.

2e ligne de défense – Consultance en risques et monitoring business : la deuxième ligne rapporte au senior management et se compose de fonctions de gestion des risques et de conformité, dont la mission est d'aider à élaborer et/ou surveiller la première ligne de défense. Ces personnes révisent les activités et les risques clés, pour garantir la conformité avec les objectifs de l'entreprise, les exigences légales et régulatoires, mais aussi pour veiller à l'alignement avec nos objectifs stratégiques.

3e ligne de défense – Assurance indépendante : Internal Audit fournit une assurance indépendante de l'adéquation et de l'efficacité de notre gestion des risques en entreprise, ainsi que de notre environnement de contrôle interne plus large.

Il y a un alignement étroit entre notre gestion des risques en entreprise et l'évaluation de double matérialité réalisée conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD ou Corporate Sustainability Reporting Directive). Le résultat de cette évaluation est ensuite intégré à notre processus de gestion des risques et opportunités. De même, les impacts, risques et opportunités identifiés au cours de l'année servent d'input pour l'évaluation annuelle de double matérialité. Cette approche démontre la manière dont Elia Group applique le principe de « réflexion intégrée », et soutient sa capacité à créer et à maintenir de la valeur sur le long terme.



Principaux points de notre cadre de gouvernance en ce qui concerne la gestion des risques en entreprise :

Cadre de risques/documents	Acteurs concernés	Action	Résultat
Politique de risques **Rapport de risques du Groupe**	Conseil d'administration et comité d'audit	Challenger le reporting des risques	Supervision depuis le sommet de l'organisation Donner le ton
Politique de risques **Rapport de risques du Groupe**	Collèges de gestion journalière (niveaux Groupe et GRT)	Challenger le reporting des risques Valider la tolérance au risque de l'organisation	Supervision depuis le sommet Donner le ton
Tenir un registre des risques pour l'entreprise	Départements responsables de la gestion des risques aux niveaux Groupe et local	Traiter l'information contextuelle Préparer l'exercice de reporting des risques du Groupe Soutenir l'évaluation des risques Conseiller le business Suivre l'avancement des plans d'action	Vue holistique des risques et incertitudes Évaluation cohérente des risques
Gestion des risques liés aux activités **Plans de continuité des activités**	Directeur·rice·s et senior management responsables	Traduire la stratégie en roadmaps Superviser les risques liés aux activités Donner de l'input pour le reporting des risques du Groupe Coordonner les plans d'action	Processus plus résilients
Tenir un registre des risques liés aux activités	Action Owners	Mettre en œuvre les plans d'action	Réduction des risques

3.1.2 Identification des risques

L'identification des risques a lieu à différents niveaux de l'organisation.

Au niveau opérationnel, nos activités business considèrent les risques comme faisant partie de notre quotidien et identifient les risques émergents et changeants dans un environnement business hautement dynamique. Le management s'assure que les activités business sont surveillées, que les contrôles internes sont efficaces et que les lacunes pour renforcer ces contrôles internes sont comblées. Le rôle de Risk Management est de veiller à ce que ces activités soient intégrées dans une approche bottom-up, pour garantir une opinion fidèle et équitable de nos organes de gouvernance.

Au niveau stratégique, nous identifions continuellement de nouvelles menaces pour l'exécution de notre stratégie ou des obstacles imprévus mettant en péril la progression de nos plans d'atténuation. Le Risk Manager et les Collèges de gestion journalière se concertent et restent attentifs à tout changement nécessitant un ajustement de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Ce dialogue se déroule dans le cadre du processus de gestion des risques, généralement durant la présentation des rapports de risques du Groupe et locaux ou lors d'exercices de risques ponctuels. Le rôle de Risk Management dans cette approche top-down est également de veiller à ce que les actions stratégiques soient correctement traduites en activités business.

Une démarche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Group d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les menaces et de réagir aux incidents, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation de nos objectifs.

3.1.3 Évaluation des risques

Dimensions de risques : les dommages éventuels s'expriment en termes de continuité de l'approvisionnement, de santé et sécurité, de réputation, de résultats ou de flux de trésorerie.

La criticité du risque tient compte de la probabilité qu'un risque survienne et de son impact. Probabilité :

5	Pratiquement sûre
4	Probable
3	Possible
2	Faible
1	Très faible

Impact (dans la pratique, l'échelle est traduite en critères spécifiques pour chaque dimension de risques) :

5	Très élevé
4	Élevé
3	Moyen
2	Faible
1	Très faible

Nous évaluons également quand un risque est susceptible de survenir, comme illustré dans le tableau ci-dessous, en déterminant le délai avant que des dommages matériels se produisent : aujourd'hui, court terme (<1 an), moyen terme (<5 ans) ou long terme (>5 ans).

Évaluation de l'impact des risques par rapport à différents horizons temporels (en années)	**De**	**À**	**Exemples**
Risques à court terme	0	1	Les risques opérationnels, tels que ceux liés à la sécurité d'approvisionnement et aux cyberattaques, pourraient se concrétiser dans un délai d'un à deux ans. Exceptions : les événements météorologiques extrêmes et les risques climatiques. La fréquence à laquelle ces risques surviennent est généralement de l'ordre d'une fois tous les cent ans. Cela justifie l'extension de l'horizon temporel pour les risques à court terme : de zéro à cinq ans.
Risques à moyen terme	2	5	Les méthodologies tarifaires sont définies pour des périodes de quatre ans en Belgique et cinq ans en Allemagne. Exception : pour les risques climatiques, une fourchette différente est utilisée, allant de cinq à dix ans.
Risques à long terme	6	10	Les plans de développement du réseau que nous publions, qui exposent les futurs investissements nécessaires dans les réseaux de transport nationaux, portent chacun sur des périodes de dix à vingt ans. Nos ambitions en matière de durabilité, reprises dans le programme ActNow, incluent des objectifs pour 2030 et 2040. Exception : étant donné que nous explorons différents scénarios climatiques et menons des évaluations de vulnérabilité, des horizons temporels plus longs sont pris en compte, à savoir 2050 et 2085. Ces horizons correspondent à la durée de vie des principaux investissements et nouveaux assets. Cela justifie l'utilisation d'un horizon temporel plus étendu pour ce que l'on considère comme étant le « long terme » : de 10 à 80 ans.

3.1.4 Gestion des risques

Une évaluation de la criticité de chaque risque substantiel est réalisée par les équipes de gestion des risques aux niveaux Groupe et local, en collaboration avec les stakeholders internes pertinents. La criticité est une combinaison de la probabilité qu'un risque survienne, de son impact estimé ainsi que de l'efficacité des mesures de contrôle et d'atténuation qui réduiraient la probabilité et/ou l'impact de ce risque.

Enfin, nous évaluons l'évolution de ces risques en analysant la manière dont leur criticité a évolué depuis l'exercice de reporting précédent.

Dimension de risques ou équivalent	Paramètres mettant en évidence la nature substantielle des risques
Continuité de l'approvisionnement	Nombre de personnes impactées par l'interruption de l'approvisionnement. À partir de 250.000 personnes, on parle d'un impact substantiel.
Réputation	Un exemple d'impact substantiel sur notre réputation serait de ne pas parvenir à fournir l'infrastructure de transport qui soutiendra en temps voulu l'intégration des énergies renouvelables.
Flux de trésorerie	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à un impact sur au moins 10% de nos liquidités totales disponibles.
Résultats	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à un impact de 1,5% sur nos résultats.
Santé et sécurité	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à des blessures pour le personnel et/ou à des absences au travail.
Menace pour l'implémentation de notre stratégie ou la création de valeur	Menace qui, si elle devait se concrétiser, pourrait avoir un impact négatif sur l'implémentation de notre stratégie. Par exemple, une menace pour la création de valeur conformément à nos initiatives stratégiques clés relatives aux réseaux et à leur exploitation, à la facilitation du marché ou à la réalisation de la transition énergétique, et en particulier sa dimension de décarbonation.

Le résultat de l'évaluation des risques est comparé à notre tolérance au risque, c'est-à-dire le niveau de risque que nous sommes prêt·e·s à accepter lors de la réalisation de nos objectifs, et avant qu'une action soit considérée comme nécessaire pour réduire le risque. Si l'impact des risques est supérieur à notre tolérance, des plans d'action sont mis en place pour atténuer les risques, afin que leur impact diminue à un niveau acceptable. Des matrices de risques ont été développées par dimension de risques pour faciliter cette évaluation. Les départements appliquent les matrices de risques à leur propre contexte business, pour garantir une gestion des risques cohérente et transparente.

Les rapports de risques du Groupe ont été revus deux fois en 2025 par le conseil d'administration et le comité d'audit, avec les Collèges de gestion journalière. Ces derniers ont contribué à l'évaluation des mesures adoptées en réponse aux différents risques. Des plans d'action ont été mis sur pied ou des évaluations spécifiques et thématiques des risques ont été réalisées chaque fois que des menaces ou opportunités potentielles étaient identifiées.

Elia Group vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures d'évaluation sont une combinaison du monitoring réalisé dans le cadre des activités normales et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés. L'équipe Internal Audit joue un rôle clé dans ces activités de monitoring, en réalisant des analyses indépendantes des principales procédures financières et opérationnelles, y compris les actions d'atténuation des risques. Les résultats de ces analyses sont transmis au comité d'audit afin de l'aider dans sa mission de monitoring des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des procédures de reporting de l'entreprise.



Principaux risques 2025

Aperçu

			Délai avant impact			Activités business	
#	Risque	Criticité	Maintenant	Court terme	Moyen terme	Activités principales	Activités transversales
1	Électrification		●				
2	Abordabilité		●				
3	Digitalisation		●				
4	Financement				●		
5	Continuité des activités		●				
6	Santé et sécurité		●				
7	Projets d'infrastructure				●		
8	Chaîne d'approvisionnement			●			
9	Continuité de l'approvisionnement				●		
10	Cadre régulatoire				●		

Légende

Criticité : importance du risque en fonction de l'impact et de la probabilité

Durée avant impact : temps restant avant des dommages matériels, où « court terme » et « moyen terme » font respectivement référence à moins d'un an et moins de cinq ans

Activités principales

- Planification de réseau
- Conception et construction de l'infrastructure
- Exploitation et maintenance du réseau
- Exploitation du système
- Facilitation du marché
- Gestion fiduciaire

Activités transversales

- Service pour l'électrification
- Moteurs de nos activités

Électrification

L'électrification rapide des secteurs résidentiels, industriels et émergents fait grimper le nombre de demandes de raccordement au réseau, en particulier pour des batteries, des centres de données et des consommateur·rice·s flexibles. Cette tendance redéfinit nos besoins en termes d'infrastructure et de processus opérationnels, en donnant naissance à de potentielles contraintes de capacité et en mettant en péril la fiabilité de notre système, faute de gestion proactive.

Causes

1. Hausse des demandes de raccordement

Augmentation rapide des demandes de raccordement au réseau, en raison de l'électrification des secteurs résidentiels, industriels et émergents, principalement pour des batteries et des centres de données.

2. Contraintes sur nos ressources critiques

Pénurie de ressources humaines, services et composants critiques, ce qui retarde la réalisation dans les temps de projets d'infrastructure.

3. Flexibilité d'investissement limitée

La priorisation actuelle dans notre portefeuille ne laisse pas beaucoup de place aux projets nouveaux ou imprévus, ce qui limite notre capacité d'adaptation.

4. Gestion rigide des raccordements

Le principe « premier arrivé, premier servi », appliqué actuellement, manque de flexibilité et ralentit la mise en œuvre de projets prioritaires et de solutions innovantes.

5. Capacité du réseau et limites techniques

La congestion et les contraintes techniques diminuent notre capacité à absorber efficacement la demande grandissante.

6. Incertitude régulatoire

Les cadres et incitants sans cesse changeants créent de l'incertitude au niveau de la planification et limitent notre capacité de réaction.

Notre réponse

Alors que nos filiales GRT jouent un rôle central dans la transition énergétique en Europe, nous nous engageons à ce que le développement du réseau suive le rythme de l'électrification croissante, tout en préservant la fiabilité, l'efficacité et la création de valeur à long terme.

Nous relevons ce défi en nous appuyant sur une combinaison d'améliorations opérationnelles et d'initiatives stratégiques :

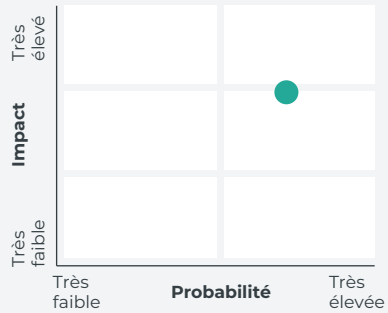
- **Accélérer les processus de raccordement** grâce à la digitalisation, à des hosting capacity maps et à des procédures standardisées, afin de réduire les délais de réalisation.
- **Introduire des mécanismes de priorisation** allant au-delà du principe « premier arrivé, premier servi », pour intégrer plus efficacement des projets essentiels tels que les batteries et les centres de données.
- **Renforcer la flexibilité de notre portefeuille** à travers une planification dynamique des investissements et une allocation optimisée des ressources.
- **Maximiser la capacité de réseau existante** en déployant des technologies avancées, telles que le Dynamic Line Rating et les outils de prévision basés sur l'intelligence artificielle.
- **Stimuler l'innovation dans la conception du réseau et les cadres d'investissement,** pour préparer l'infrastructure aux défis futurs et soutenir une croissance durable.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☐ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Abordabilité

L'abordabilité de la transition énergétique représente un défi stratégique clé d'Elia Group. L'accélération de l'électrification et l'expansion rapide de notre portefeuille d'investissement sont deux maillons indispensables de la transition énergétique, mais elles n'en génèrent pas moins des coûts d'infrastructure importants. Ces évolutions ont un impact sur les ménages, l'industrie et la compétitivité des économies belge et allemande. Notre priorité est de trouver le juste équilibre dans le trilemme énergétique, tout en gérant un CAPEX important et en nous adaptant à des cadres régulatoires en constante évolution.

Causes

1. Besoins importants en investissement

Des programmes de grande envergure menés par nos deux GRT sont essentiels pour réaliser la transition énergétique. De tels programmes nécessitent de la flexibilité, afin de pouvoir réaliser des projets nouveaux ou imprévus.

2. Équilibrer le trilemme énergétique

Garantir la durabilité et la sécurité sur le long terme, tout en maintenant l'abordabilité, reste un défi complexe.

3. Pressions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale

La demande croissante en matériaux et services critiques s'accompagne de risques en termes de coûts et de délais de livraison.

4. Exigences techniques& régulatoires

La conformité à des normes et processus de qualification stricts ajoute de la complexité.

5. Incertitudes géopolitiques

Les tensions commerciales et l'instabilité régionale peuvent affecter les délais et les coûts des projets.

Notre réponse

Alors que nos filiales GRT permettent la transition énergétique dans leurs régions respectives, nous maintenons notre engagement à fournir un réseau fiable et durable, tout en veillant à ce que l'électricité reste abordable pour la société. La gestion d'investissements substantiels exige d'accorder une attention particulière au contrôle des coûts, à l'efficacité et à l'innovation.

Pour atteindre cet objectif, nous avons intégré la notion d'abordabilité dans notre planification, à travers plusieurs initiatives clés :

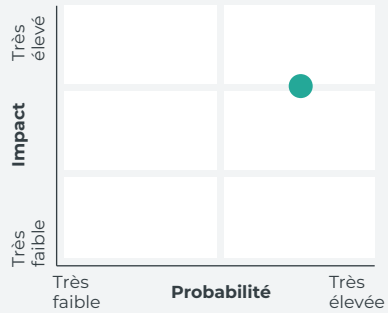
- **Renforcer le pilotage des investissements** au moyen de budgets harmonisés et de la planification de différents scénarios pour anticiper les risques géopolitiques.
- **Transformer les pratiques d'achat** en diversifiant les fournisseurs et en renforçant nos contrats, afin d'améliorer notre résilience.
- **Harmoniser les spécifications techniques** à l'aide de solutions conformes au marché, dans le but de rationaliser les processus et de réduire les coûts.
- **Appliquer une approche basée sur le coût du cycle de vie,** pour intégrer l'abordabilité dans la planification et les achats.
- **Améliorer l'engagement des stakeholders** par plus de transparence et un meilleur alignement avec le monde politique.
- **Prioriser les investissements en fonction des risques,** en nous basant sur des modèles quantitatifs et une gestion reposant sur des scénarios.
- **Accélérer l'innovation et la digitalisation** par le biais d'outils avancés et de l'intelligence artificielle, pour la planification et la détection des risques.
- **Encourager un développement synchronisée** passant par l'expansion basée sur la demande, le partage des coûts et le recours à des investissements privés.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Digitalisation

Elia Group accélère sa transformation digitale afin de renforcer sa résilience opérationnelle et de soutenir la transition énergétique. Des bases digitales solides sont en effet indispensables pour gérer la complexité croissante du système et pour garantir des opérations sûres et efficaces. Bien que certains défis subsistent, notre approche proactive permet d'assurer la cohérence, la sécurité et l'innovation au sein du Groupe.

Causes

1. Gouvernance et coordination

Des priorités différentes au sein des entités peuvent mener à des approches incohérentes et à des synergies manquées.

2. Concentration dans l'industrie digitale (hyperscaler)

Une forte dépendance à un petit nombre de fournisseurs cloud (principalement non européens) soulève des questions de souveraineté digitale et de conformité aux réglementations changeantes.

3. Intégration TI/TO

La connexion entre les systèmes informatiques et opérationnels augmente l'exposition aux cyber-risques.

4. Exigences régulatoires

Les nouvelles réglementations exigent des mesures de sécurité et de conformité renforcées.

5. Déploiement technologique

Une gouvernance insuffisante dans le déploiement de solutions avancées peut compromettre la qualité des données et l'efficacité.

Notre réponse

En tant que Groupe, nous exploitons les synergies entre nos différentes entités pour garantir une approche cohérente et tournée vers l'avenir de notre transformation digitale.

Nos actions visent à jeter des bases digitales sûres et efficaces, qui soutiennent notre résilience opérationnelle et permettent de mener à bien la transition énergétique. Nos initiatives clés incluent :

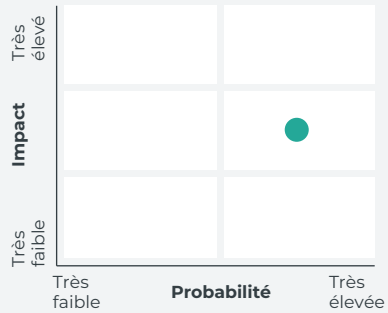
- **Consolider nos capacités informatiques** pour créer un modèle de service unifié, synonyme de normes cohérentes et d'une allocation efficace des ressources à l'échelle du Groupe.
- **Stimuler l'innovation grâce à l'intelligence artificielle et à des partenariats stratégiques,** pour ouvrir la voie à de nouvelles opportunités en matière d'excellence opérationnelle et de solutions axées sur le client.
- **Mettre en œuvre une gestion structurée du changement,** pour aligner les initiatives digitales sur les priorités de l'entreprise et favoriser une adoption fluide.
- **Renforcer la cybersécurité et les cadres de conformité,** afin de sécuriser nos opérations et de répondre aux exigences régulatoires en constante évolution.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Financement

Elia Group est confrontée au risque que l'évolution des cadres régulatoires, les exigences des agences de notation et les conditions de marché limitent l'accès au financement nécessaire pour son programme d'investissement à long terme. Ce risque est étroitement lié à l'ampleur des investissements requis pour la transition énergétique et à la nécessité de conserver une flexibilité financière.

Causes

1. Critères évolutifs des agences de notation

Les ajustements périodiques des méthodologies de notation peuvent influencer notre profil de crédit et nos conditions de financement, avec un impact possible sur les coûts de financement et l'accès au marché.

2. Besoins d'investissement à grande échelle

La transition énergétique nécessite des capitaux importants sur plusieurs années. Ces engagements génèrent des besoins de financement et exigent une planification rigoureuse, pour préserver la stabilité financière.

3. Incertitude régulatoire

Les évolutions des cadres régulatoires respectifs peuvent affecter les flux de trésorerie et la flexibilité du financement.

4. Volatilité des marchés

Les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation et le contexte macroéconomique plus large peuvent modifier le coût et la disponibilité du capital.

Notre réponse

Elia Group fournit des infrastructures essentielles à la transition énergétique, et dans ce contexte, une résilience financière solide et la confiance des investisseurs sont indispensables. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la sécurisation du financement à long terme et la gestion de la liquidité à court terme, à travers les mesures suivantes :

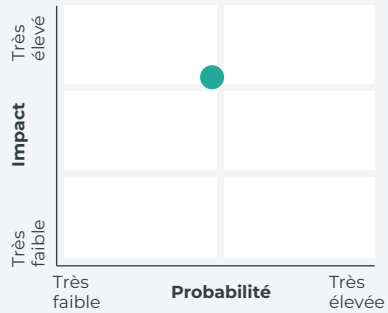
- **Faire preuve de proactivité en ce qui concerne les réglementations**, pour garantir des cadres qui offrent des rendements prévisibles et un financement stable.
- **Adopter une discipline stricte en matière de CAPEX et de planification de scénarios**, afin de respecter les plans d'investissement et d'anticiper les évolutions de la réglementation ou du marché.
- **Mettre en place une stratégie de financement flexible et diversifiée**, combinant fonds propres, dette et instruments alternatifs, en vue de préserver la flexibilité.
- **Gérer les liquidités** à travers des mesures qui optimisent les flux de trésorerie et assurent la résilience à court terme.
- **Favoriser une communication transparente avec les stakeholders** (investisseurs, agences de notation et partenaires financiers), pour renforcer la confiance et soutenir un accès continu au capital.
- **Renforcer les capacités internes**, pour anticiper les tendances du marché et prendre des décisions de financement éclairées.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☑ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Continuité des activités

Elia Group évolue dans un environnement complexe, caractérisé par des risques physiques, informatiques et climatiques croissants. Nos réseaux de transport sont très fiables, mais des événements imprévus peuvent temporairement affecter des éléments du réseau (événements de contingence). Grâce à notre structure de réseau maillée, de telles situations provoquent cependant rarement des perturbations majeures. Une vigilance constante permet d'assurer un approvisionnement fiable et la protection des infrastructures critiques.

Causes

1. Menaces physiques et hybrides

Les actes de vandalisme, les agressions envers le personnel et l'utilisation de drones, notamment, se multiplient à l'échelle mondiale et sont souvent le résultat de tensions géopolitiques.

2. Risques de cybersécurité

La dépendance croissante aux systèmes digitaux et à la connectivité expose nos opérations à des cyberattaques, impliquant notamment des logiciels malveillants et des tentatives de déni de service.

3. Conditions météorologiques extrêmes et changement climatique

Des événements météorologiques plus fréquents et plus dévastateurs peuvent menacer nos infrastructures et la stabilité du réseau.

4. Complexité de la transition énergétique

L'intégration des énergies renouvelables et de nouvelles technologies accroît la complexité opérationnelle et multiplie les interdépendances.

5. Évolution régulatoire

Les critères de conformité sans cesse changeants d'une juridiction à l'autre exigent de notre part une adaptation continue.

Notre réponse

En tant que gestionnaire critique de réseaux de transport d'électricité, Elia Group adopte des mesures proactives pour protéger ses infrastructures et garantir un service ininterrompu, même face à des événements imprévus. Notre approche combine plusieurs aspects :

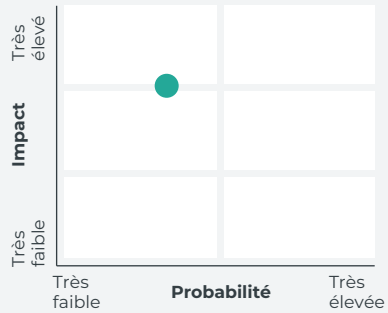
- **Renforcer la sécurité et la protection informatique**, au moyen de systèmes avancés de surveillance et de détection précoce, gérés par un Centre d'opérations pour la cybersécurité, actif vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, en réalisant des évaluations régulières de notre vulnérabilité, effectuer des mises à jour des firmwares et offrir des programmes de formation obligatoires pour se préparer aux menaces évolutives.
- **Renforcer nos infrastructures et augmenter leur résilience climatique** en réalisant des évaluations des risques climatiques et des scénarios, en appliquant des normes de conception strictes pour les nouveaux assets, en gardant des pièces de rechange et une capacité d'intervention rapide pour les infrastructures existantes.
- **Garantir la conformité** aux exigences régulatoires en instaurant des cadres juridiques clairs et des accords de coopération formels, tout en **collaborant activement avec les autorités publiques et partenaires industriels**, pour échanger des informations et renforcer la résilience collective.
- **Préserver la continuité des activités** par l'intermédiaire de processus agiles, de tests réguliers et d'équipes qualifiées, en s'appuyant sur des systèmes informatiques robustes et des plans de contingence permettant une reconstitution rapide et une limitation des perturbations.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☐ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Santé et sécurité

Elia Group considère la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, ses contractant·e·s et ses partenaires comme l'une de ses priorités fondamentales. Dans le paysage énergétique complexe que nous connaissons aujourd'hui, nous reconnaissons que les risques humains, techniques et psychosociaux exigent une approche proactive, afin de prévenir tout incident. Notre engagement va au-delà de la simple conformité : jour après jour, nous cultivons une culture de la sécurité et encourageons la résilience, afin de protéger nos équipes et de garantir la continuité de nos activités.

Causes

1. Risque en matière de sécurité

Des incidents peuvent découler d'erreurs humaines, de pratiques de sécurité bancales ou d'une tolérance au risque qui varie d'une équipe à l'autre.

2. Bien-être des collaborateur·rice·s

Les équipes subissent une forte pression sociétale et liée aux projets, qui peut donner naissance à des burn-outs ou des conflits.

3. Opérations complexes

L'adoption de nouvelles technologies et la multiplication des chantiers augmentent le risque d'incidents.

4. Supervision des contractant·e·s

La dépendance importante à des partenaires externes exige une solide coordination et le respect de normes de sécurité partagées.

5. Lacunes en termes de compétences et de formation

Une formation ou une expérience insuffisante peut accroître les risques opérationnels.

6. Menaces pour la sécurité physique

Nombre croissant d'incidents de sécurité et d'agressions envers notre personnel et nos contractant·e·s.

Notre réponse

La santé et la sécurité sont intégrées dans tous les aspects de nos opérations, avec un accent sur la prévention et l'amélioration continue, pour protéger les personnes et garantir la résilience de nos activités. Cet engagement se traduit par les actions suivantes :

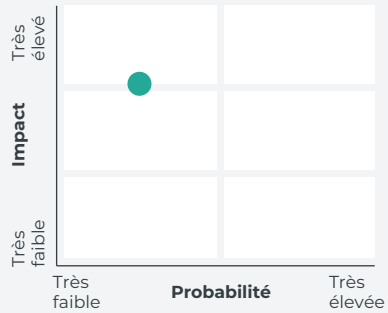
- **Ancrer une culture de la sécurité** par le biais de programmes de sensibilisation à l'échelle du Groupe et de formations sur mesure , pour les collaborateur·rice·s et contractant·e·s.
- **Renforcer le contrôle des risques** en appliquant des processus structurés pour la supervision des contractant·e·s, des plans d'action spécifiques avec suivi régulier et l'organisation de journées dédiées à la sécurité des contractant·e·s.
- **Accorder la priorité au bien-être**, en mettant en place des initiatives qui favorisent la santé mentale et encouragent l'engagement au sein des équipes.
- **Respecter les normes internationales et garantir la transparence**, en nous conformant à la norme ISO 45001 et à la Safety Culture Ladder, et en renforçant encore notre engagement par des audits et un reporting clair.
- **Favoriser une adaptation continue**, à travers des évaluations des risques, des leçons tirées du passé et l'actualisation des formations, pour répondre aux nouveaux défis.
- **Concentrer nos investissements** sur des technologies de sécurité et le développement des compétences de notre personnel, afin de renforcer la résilience de l'ensemble de nos opérations.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☑ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☐ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Projets d'infrastructure

La réalisation de projets d'infrastructure de haute qualité, dans le respect des délais et des budgets, est essentielle pour soutenir la transition énergétique et atteindre les objectifs stratégiques d'Elia Group. Des retards ou des dépassements de coûts peuvent nuire à notre réputation, à la confiance que nous accordent les stakeholders et à notre performance financière, mais aussi compromettre la continuité de l'approvisionnement.

Causes

1. Expansion et complexité du portefeuille

L'augmentation de notre portefeuille d'investissement exige une priorisation rigoureuse des projets, afin d'en assurer la livraison dans les délais. Les ajustements dans l'allocation des investissements peuvent influencer le calendrier et la complexité des projets. Les développements offshore et les nouveaux partenariats s'accompagnent également de défis supplémentaires.

2. Défis liés à la réglementation et aux permis

Des procédures de permis longues et incertaines, conjuguées à des normes environnementales toujours plus strictes, peuvent allonger les délais de réalisation des projets et entraîner une hausse des coûts.

3. Contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement et aux ressources

La volatilité des marchés à l'échelle mondiale et la pénurie de certains matériaux font peser des risques sur le respect des délais et le contrôle des coûts. Par ailleurs, l'expertise spécialisée devient de plus en plus rare.

4. Risques opérationnels et liés aux assets

Le fait de retarder les projets de remplacement peut augmenter le risque de pannes et les coûts de maintenance, ce qui peut affecter la fiabilité du réseau et ébranler la confiance des stakeholders. Le renouvellement des assets à temps est indispensable pour garantir la résilience opérationnelle et la continuité du service.

Notre réponse

Pour gérer la complexité de notre portefeuille d'investissement en constante évolution et garantir la réalisation des projets critiques dans les délais, Elia Group met en œuvre une approche rigoureuse et transparente :

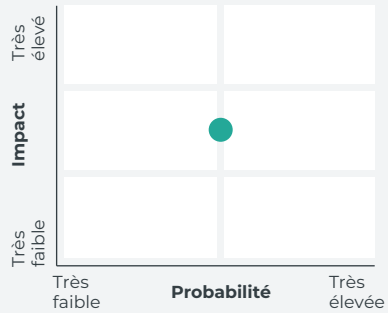
- **La gestion des demandes de permis et des stakeholders** commence par un lancement rapide de la procédure et une anticipation des attentes des stakeholders. Nous mettons en avant les bénéfices sociétaux, nous collaborons étroitement avec les régulateurs afin de rationaliser les autorisations, et nous faisons intervenir des expert·e·s indépendant·e·s dans les études environnementales. Notre engagement proactif avec les communautés locales renforce la confiance et la transparence.
- **Le monitoring du portefeuille et des projets** inclut un suivi renforcé de l'avancement de toutes les initiatives, une gestion globale des risques et des processus structurés de type « stage-gate », pour garantir le respect des délais et renforcer la gouvernance.
- **La gestion des ressources et de la chaîne d'approvisionnement** s'articule autour de la garantie d'une expertise critique, la commande précoce de matériaux et la diversification des fournisseurs. Le partage des connaissances et la planification flexible contribuent à maintenir la résilience lors des périodes de forte activité.
- **L'efficacité en termes de coûts et les contrôles financiers** s'appuient sur des révisions techniques approfondies, des mesures de suivi des coûts et des méthodologies harmonisées. Des plans de contingence et une planification prospective soutiennent la discipline financière et permettent d'anticiper l'évolution de la réglementation.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☐ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Chaîne d'approvisionnement

Elia Group s'appuie sur une chaîne d'approvisionnement mondiale pour se procurer les équipements et services essentiels au maintien de la fiabilité du réseau et à la réalisation de projets d'infrastructure stratégiques. Des perturbations, telles que des retards dans la livraison de composants, des pénuries de matériaux spécialisés ou des contraintes logistiques, peuvent avoir un impact direct sur le calendrier des projets, augmenter les coûts et compromettre la bonne exécution de notre programme d'investissement.

Causes

1. Incertitude géopolitique et régulatoire

Les développements politiques mondiaux, les restrictions commerciales et l'évolution des cadres régulatoires (européens) peuvent mettre en danger la disponibilité des composants et matériaux critiques. Ces facteurs risquent d'entraîner des retards ou une augmentation des coûts d'approvisionnement.

2. Volatilité des prix des matières premières

Les fluctuations de prix des matières premières, telles que l'acier, le cuivre et les composants spécialisés, alimentées par la demande mondiale et les dynamiques du marché, peuvent avoir un impact sur les budgets des projets et la planification financière.

3. Concentration de fournisseurs spécialisés

Certains équipements à haute tension et technologies avancées sont fabriqués par un nombre restreint de fournisseurs à travers le monde. Cette dépendance augmente le risque de pénuries ou de retards.

4. Défis logistiques et de transport

Les chaînes d'approvisionnement mondiales restent vulnérables à des perturbations, telles que la congestion portuaire, les pénuries de main-d'œuvre et des événements imprévus (par ex. catastrophes naturelles ou crises sanitaires), qui peuvent compromettre la livraison en temps voulu des composants essentiels.

Notre réponse

Pour renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et assurer la livraison en temps voulu des composants critiques, Elia Group a mis en place un ensemble complet de mesures :

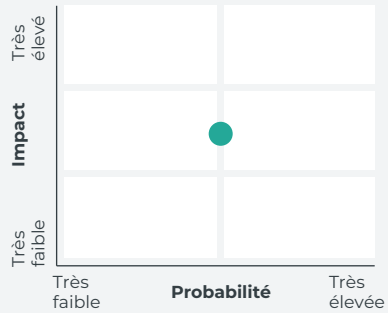
- **La diversification des fournisseurs** élargit le pool de fournisseurs qualifiés, y compris internationaux, ce qui réduit la dépendance et augmente la flexibilité.
- **L'utilisation d'outils avancés de prévision et d'analyse des données** permet une anticipation plus précise des besoins en approvisionnement et optimise la planification des achats.
- **La collaboration avec les gestionnaires de réseaux européens**, notamment via des achats groupés et le partage de capacités, offre un meilleur levier sur le marché et réduit les goulots d'étranglement.
- **L'harmonisation et la simplification des spécifications techniques** permettent d'aligner nos exigences sur les pratiques du marché, ce qui accélère les processus d'achat et facilite la conformité des fournisseurs.
- **Une gestion contractuelle flexible et une atténuation des risques liés aux prix** contribuent à limiter la volatilité des coûts et à sécuriser la continuité de l'approvisionnement.
- **La gestion des stocks et les solutions de stockage externe** servent de tampon pour les composants critiques, garantissant la disponibilité opérationnelle en cas de perturbations.
- **Un suivi de la relation avec les fournisseurs et un alignement interne** favorisent des partenariats solides et une coordination efficace entre les équipes Procurement, Asset Management et Engineering.

Risque résiduel

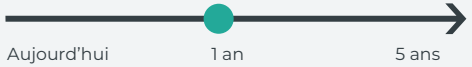
Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Continuité de l'approvisionnement

Garantir la continuité de l'approvisionnement en électricité est l'une des grandes responsabilités de 50Hertz et ETB, dans leur rôle de gestionnaires de réseau de transport (GRT). La transition énergétique en Europe s'accélère, portée par une électrification rapide, par l'arrêt progressif de la production de base conventionnelle et par l'intégration croissante des énergies renouvelables. Ces évolutions rapprochent le réseau de ses limites techniques, rendant l'équilibrage et la gestion du système plus complexes et nécessitant des mesures proactives pour garantir la stabilité et la sécurité.

Causes

1. Électrification et croissance des énergies renouvelables

L'électrification rapide et la part croissante des énergies renouvelables augmentent la pression exercée sur le système électrique et multiplient les défis d'équilibrage.

2. Fermeture des unités conventionnelles

L'arrêt progressif de la production de base réduit la flexibilité et l'adéquation du système.

3. Capacité du réseau et congestion

La capacité d'accueil limitée du réseau et l'augmentation du nombre de demandes de raccordement pour des batteries et centres de données accentuent les risques de congestion.

4. Complexité de la production décentralisée

L'augmentation du nombre d'unités photovoltaïques décentralisées complexifie le fonctionnement du réseau, en raison du faible niveau de contrôle sur ces installations.

5. Dépendance à la capacité externe

La dépendance à la production importée accroît l'incertitude liée à la disponibilité fluctuante de cette capacité et à l'absence d'accords à long terme.

6. Incertitude régulatoire et économique

Les cadres régulatoires et mécanismes de marché changeants influencent les décisions d'investissement, tandis que la viabilité à long terme de certaines technologies n'est pas toujours assurée sans soutien du marché.

Notre réponse

Dans le cadre de notre mission essentielle d'assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité, les deux GRT ont mis en œuvre des mesures ciblées visant à garantir l'adéquation, à renforcer la flexibilité et à maintenir la stabilité du réseau :

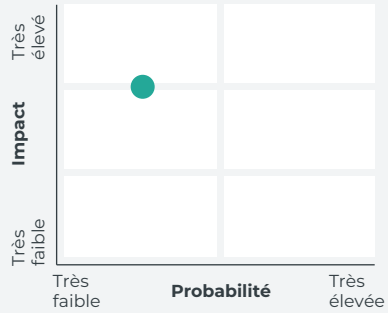
- **L'adéquation et la flexibilité** permettent de sécuriser des ressources pour des pics de demande, grâce à des mécanismes de capacité robustes et des enchères sursouscrites, soutenus par l'intégration des marchés européens d'équilibrage.
- **L'équilibrage du système et le design de marché** font appel à l'automatisation, à des outils digitaux et à l'intégration des marchés d'équilibrage pour optimiser l'efficacité, tandis que le design de marché supprime les obstacles à une participation flexible.
- **La congestion et la capacité d'accueil du réseau** sont gérées à l'aide d'outils avancés, d'échanges de données en temps réel et d'une planification des infrastructures qui intègre la flexibilité pour garantir la livraison en temps voulu.
- **L'exploitation de la flexibilité** utilise des solutions pour les consommateur·rice·s (véhicules électriques, pompes à chaleur, production décentralisée), mais aussi des batteries et des interconnexions offshore pour réduire les risques d'inadéquation et les coûts.
- **L'engagement régulatoire** permet un dialogue actif avec les régulateurs pour promouvoir des cadres favorables à l'investissement et à la flexibilité, complété par des groupes d'expert·e·s et une planification de la continuité.
- **L'excellence opérationnelle** combine l'automatisation, le suivi en temps réel et l'analyse de scénarios à un monitoring étendu et des évaluations de sécurité, pour renforcer la stabilité du réseau.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Cadre régulatoire

Elia Group opère dans un paysage régulatoire dynamique en Belgique et en Allemagne, marqué par une complexité croissante et des exigences changeantes. Les décisions des autorités régulatoires influencent directement notre modèle de revenus, notre capacité d'investissement et notre développement stratégique. Ces changements peuvent créer de l'incertitude et impacter l'accessibilité financière et la compétitivité lors de la transition énergétique.

Causes

1. Incertitude régulatoire

D'éventuelles révisions des méthodologies tarifaires et des mécanismes de rémunération peuvent affecter les rendements (ou leur prévisibilité).

2. Modifications des incitants à l'investissement

Des ajustements dans les approches régulatoires pourraient influencer la planification du CAPEX et les signaux d'investissement à long terme.

3. Gouvernance et centralisation

Les initiatives de l'UE peuvent redéfinir les responsabilités et les processus décisionnels des gestionnaires de réseau de transport.

Notre réponse

Pour relever les défis régulatoires et maintenir la stabilité, Elia Group adopte une approche proactive et collaborative, qui repose sur quatre aspects :

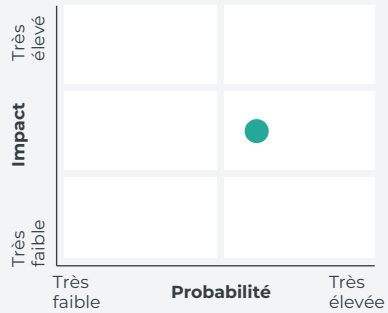
- **Un dialogue constructif** assure un engagement ouvert et transparent avec les régulateurs et décideur·euse·s politiques, en favorisant la confiance et en encourageant des cadres stables et prévisibles, qui soutiennent l'investissement et la transition énergétique.
- **La planification de scénarios et l'évaluation des impacts** permettent d'anticiper les évolutions régulatoires dès le début, ce qui rend possible l'élaboration de stratégies qui protègent la performance financière et renforcent la résilience opérationnelle.
- **Le plaidoyer européen** favorise une participation active aux discussions au niveau de l'UE, façonnant le futur design de marché et l'évolution régulatoire, afin de créer les conditions d'un système énergétique sûr et durable.
- **L'analyse comparative et les bonnes pratiqueS** favorisent la collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau de transport européens, en permettant le partage d'informations et l'alignement sur les bonnes pratiques internationales.

Risque résiduel

Dimensions de risques

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☑ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Principales opportunités 2025

Aperçu

#	Opportunité	Criticité	Délai avant impact			Message principal
			Main-tenant	Court terme	Moyen terme	
1	Besoins de transport internationaux et offshore		●			Elia Group peut mener la transition énergétique entre les pays en développant des solutions de transport internationales, notamment en mer, et en valorisant son expertise et ses partenariats, tout en maîtrisant son exposition au capital.
2	Solutions de financement innovantes		●			Le renforcement de notre base financière à travers des financements diversifiés et des partenariats solides permet à Elia Group d'atteindre ses objectifs stratégiques et de conserver sa résilience dans un secteur en pleine mutation.
3	Résilience des territoires domestiques		●			Assurer l'indépendance énergétique et la souveraineté digitale en Belgique et en Allemagne, en créant des synergies robustes et des initiatives innovantes pour renforcer notre système énergétique face aux menaces changeantes.
4	Facilitation de la décarbonation		●			Elia Group favorise la décarbonation par des solutions intégrées et efficaces en termes de coûts, ainsi que par des partenariats solides, qui lui permettent de se positionner comme un intégrateur de systèmes fiable.
5	Digitalisation et innovation			●		L'adoption de technologies digitales, l'innovation et la collaboration à l'échelle du Groupe renforcent notre résilience, créent de nouvelles chaînes de valeur et garantissent une position durable dans le secteur énergétique.
6	Flexibilité énergétique			●		Alors que la flexibilité du réseau est une bonne solution pour atténuer les goulets d'étranglement liés à l'électrification, la flexibilité énergétique (gestion de la demande) sera essentielle pour équilibrer le réseau à l'avenir.

Légende

Criticité : évaluation de la criticité d'une opportunité sur la base de la probabilité (risque d'occurrence) et de l'impact (effet potentiel)

Durée avant impact : maintenant, court terme (<1 an), moyen terme (<5 ans)

Besoins de transport internationaux et offshore

Elia Group soutient la transition énergétique européenne en développant des infrastructures de transport transfrontalières et offshore. L'augmentation des flux électriques et de la production en mer nécessite des réseaux fiables, efficaces et interconnectés. En valorisant son expertise technique et ses partenariats internationaux, Elia Group se positionne comme un partenaire stratégique et fiable pour renforcer la résilience du système et favoriser l'intégration de marché.

Leviers

1. Demande croissante de transport transfrontalier

La nécessité d'assurer des flux d'électricité fiables et efficaces entre les pays s'intensifie, soutenue par l'intégration de marché et la sécurité d'approvisionnement.

2. Complexité accrue des projets

Les projets d'infrastructure internationaux gagnent en complexité, exigeant des compétences techniques avancées ainsi qu'une coordination renforcée entre de nombreux stakeholders.

3. Défis de gestion du capital et des risques

Les projets à grande échelle non captifs exigent une gestion rigoureuse du capital (fonds propres et dette) et des risques qui y sont associés.

4. Évolution de l'environnement régulatoire et politique

La modification des réglementations et des priorités politiques favorise le développement des interconnexions et la collaboration internationale.

Notre réponse

Elia Group accélère la connectivité transfrontalière en misant sur son expertise, sur ses partenariats et sur l'innovation.

Alors que les besoins de transport internationaux et offshore ne cessent de grandir, Elia Group transforme les défis en opportunités de croissance durable grâce aux actions suivantes :

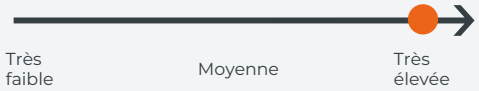
- **Les partenariats stratégiques dans des infrastructures transfrontalières** positionnent le Groupe comme un partenaire de confiance pour garantir des flux d'énergie sûrs et efficaces dans des projets de transport internationaux, y compris des initiatives comme WindGrid.
- **Les services spécialisés proposés par Elia Grid International (EGI)** apportent une expertise en ingénierie, gestion de projets et O&M (exploitation et maintenance), qui permet de soutenir les marchés mondiaux à travers des solutions éprouvées.
- **Une gestion prudente du capital** garantit une croissance équilibrée et une résilience financière, grâce à des investissements minoritaires et des structures flexibles qui optimisent les rendements tout en maîtrisant les risques.
- **L'écosystème Elia Group** crée des synergies entre filiales et partenaires, ce qui permet de proposer des solutions innovantes et efficaces en termes de coûts, capables de consolider la réputation internationale du Groupe et d'accélérer la transition énergétique.

Évaluation de l'opportunité

Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☑ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Solutions de financement innovantes

Il est essentiel pour Elia Group d'assurer la finançabilité de son programme d'investissement. En diversifiant de manière proactive nos sources de financement, nous renforçons notre capacité à concrétiser des plans de croissance ambitieux et à maintenir notre résilience dans un environnement régulatoire et de marché en constante évolution. Cette approche permet à Elia Group de rester leader dans la transition énergétique, de s'assurer des financements compétitifs et de soutenir la création de valeur à long terme pour l'ensemble des stakeholders.

Leviers

1. Critères évolutifs des agences de notation

Les ajustements périodiques des méthodologies de notation peuvent influencer notre profil de crédit et nos conditions de financement, avec un impact possible sur les coûts de financement et l'accès au marché.

2. Dépendance régulatoire

La capacité à attirer des financements dépend de plus en plus de la mise en place de cadres régulatoires favorables en Belgique et en Allemagne. L'incertitude concernant la rémunération future et le soutien régulatoire accentue le besoin de stratégies de financement diversifiées.

3. Besoin de partenariats

Les plans ambitieux du Groupe exigent des collaborations avec de nouveaux partenaires financiers, au niveau tant du Groupe que des projets.

4. Diversification des investisseurs

Nous élargissons continuellement la portée de notre communication auprès des investisseurs, en approchant de nouveaux partenaires et en fidélisant les partenaires existants, afin de consolider notre récit de croissance et de garantir l'accès au capital.

5. Hausse des besoins en financement

L'augmentation de l'ampleur et de la fréquence de nos besoins en financement exige de recourir à de nouvelles sources et instruments, tels que les obligations vertes et les fonds climatiques.

Notre réponse

Stratégies de financement innovantes pour assurer la croissance et permettre la transition énergétique

Elia Group saisit l'opportunité de renforcer sa résilience financière et de soutenir des investissements ambitieux grâce à des solutions de financement innovantes, reposant sur cinq priorités :

- **Un ensemble flexible d'outils de financement** allie des fonds propres, des instruments hybrides et des modèles innovants pour s'adapter à l'évolution des marchés et des cadres régulatoires.
- **Des partenariats stratégiques** avec de grandes institutions financières et des investisseurs de renom garantissent l'accès au capital pour des projets majeurs et encouragent la collaboration.
- **Un financement aligné sur les critères ESG** renforce nos références en matière de durabilité et positionne Elia Group comme un partenaire de confiance auprès des autorités nationales et pour les initiatives liées aux infrastructures critiques.
- **La mobilisation de subventions et d'emprunts** via des programmes nationaux et européens permet de réduire les coûts des capitaux et favorise la croissance à long terme.
- **Un dialogue constant avec les investisseurs** garantit la transparence et bâtit la confiance, tandis qu'une **planification flexible du CAPEX** protège la stabilité financière et les notations de crédit dans un contexte en mutation.

Évaluation de l'opportunité

Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☑ Flux de trésorerie

Criticité



Très faible | Moyenne | Très élevée

Délai avant impact



Aujourd'hui | 1 an | 5 ans

Résilience des territoires domestiques

En positionnant le GRT comme un moteur central de l'indépendance énergétique, du développement industriel et de la souveraineté digitale, nous visons à renforcer la résilience sur nos marchés domestiques (Belgique et Allemagne). La concrétisation de cet objectif exige une collaboration solide avec les autorités nationales, les partenaires industriels, les fournisseurs et les autres acteurs de marché, mais aussi le développement de solutions innovantes pour répondre aux défis physiques, digitaux et liés à la chaîne d'approvisionnement.

Leviers

1. Abordabilité

La pression croissante des régulateurs et de la société sur l'abordabilité des investissements influence notre soutien à l'industrie territoriale.

2. Pénurie d'expertise

Le besoin de compétences spécialisées et de connaissances techniques augmente sur le marché.

3. Menaces hybrides et digitalisation

La multiplication des menaces physiques et informatiques, combinée à une digitalisation accrue, rend le système énergétique plus vulnérable et exige une approche de sécurité intégrée.

4. Engagement politique

Une orientation politique forte de la part des autorités nationales et européennes vise à réduire la dépendance vis-à-vis de sources d'énergie étrangères et à renforcer le contrôle sur les infrastructures critiques.

5. Pénuries dans la chaîne d'approvisionnement et adaptation climatique

Les contraintes mondiales sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la nécessité d'adapter le système énergétique à des événements météorologiques plus extrêmes, continuent de poser d'importants défis.

Notre réponse

Opérateur fiable d'entité critique au service de la souveraineté nationale

Elia Group transforme la résilience en avantage stratégique à travers l'innovation, la coopération et la sécurité, en se concentrant sur quatre priorités :

- **Garantir la souveraineté digitale grâce à notre plateforme EDP** nous permet d'offrir une infrastructure digitale sécurisée via un cloud hybride privé, tout en ouvrant de nouvelles opportunités de commercialisation pour les exploitants d'infrastructures critiques.
- **Les partenariats stratégiques** avec les gouvernements, l'industrie, les fournisseurs et les acteurs de marché renforcent la résilience et positionnent Elia Group comme un conseiller de confiance et comme la colonne vertébrale de l'infrastructure énergétique. Dans ce **rôle de conseil**, nous réalisons des analyses coûts-bénéfices et apportons une expertise régulatoire, qui permettent de prendre des décisions éclairées sur des sujets essentiels tels que l'intégration des batteries ou la planification du réseau.
- **L'exploitation de l'écosystème Elia Group et des synergies** favorise la collaboration entre entités, le partage de bonnes pratiques et le développement de solutions efficaces en termes de coûts, qui préparent la croissance internationale.
- **Des actions concrètes**, telles que des projets conjoints en mer du Nord et en mer Baltique, la refonte des architectures nationales de sécurité et le renforcement des partenariats dans la chaîne d'approvisionnement contribuent à accroître la résilience et à favoriser le partage des connaissances.

Évaluation de l'opportunité

Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☐ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Très faible | Moyenne | Très élevée

Délai avant impact



Aujourd'hui | 1 an | 5 ans

Facilitation de la décarbonation

Elia Group se positionne comme un facilitateur de la décarbonation pour la société, en accompagnant les client·e·s et stakeholders dans leur parcours d'électrification et de décarbonation. Notre rôle est celui de partenaire stratégique et d'intégrateur de systèmes, qui permet le développement industriel et la souveraineté énergétique sur nos marchés nationaux et au-delà. Nous privilégions des solutions réalistes, abordables et intégrées, qui mobilisent nos synergies internes et notre expertise technique.

Leviers

1. Abordabilité et transparence

Des attentes de plus en plus strictes, tant de la part des régulateurs que de la société, pour des solutions efficaces en termes de coûts et des investissements transparents dans les infrastructures.

2. Besoins en expertise technique

La transition énergétique requiert des compétences techniques avancées et de l'expérience en intégration de réseaux, en particulier sur les marchés non captifs.

3. Synergies au sein d'Elia Group

L'exploitation de l'écosystème d'Elia Group, en ce compris des entités telles que WindGrid et EGI, est essentielle pour accroître notre efficacité opérationnelle et soutenir la croissance internationale.

4. Intégration des marchés et systèmes

Le passage progressif vers des marchés et systèmes intégrés est une condition clé pour réussir la transition énergétique et atteindre les objectifs de décarbonation.

5. Attentes des stakeholders

La résilience, la souveraineté et la collaboration avec les autorités, les partenaires industriels et les fournisseurs sont de plus en plus valorisées.

Notre réponse

Une décarbonation ancrée dans l'abordabilité, la transparence et l'intégration systémique

Elia Group relève ces défis avec une stratégie résolument tournée vers l'avenir, qui comprend :

- **L'alignement des investissements de réseau sur les besoins réels d'électrification**, afin de garantir une adaptation permanente aux exigences changeantes et à la croissance de la demande.
- **L'accélération du raccordement des client·e·s grâce à des solutions flexibles**, qui favorisent une intégration rapide et renforcent la résilience du système.
- **L'exploitation de l'écosystème d'Elia Group et de l'expertise d'Elia Grid International (EGI)**, pour mettre au point des stratégies de décarbonation, permettre l'expansion du réseau et favoriser une collaboration efficace, ouvrant la voie à une croissance internationale et apportant des réponses globales aux marchés européen et américain.
- **La commercialisation de services innovants**, pour offrir des systèmes et une expertise opérationnels à d'autres gestionnaires de réseau de transport et partenaires, en favorisant l'interopérabilité et l'efficacité, mais aussi en positionnant Elia Group comme un partenaire stratégique pour la gestion de projets, l'ingénierie, l'exploitation et la maintenance.
- **Le renforcement de la collaboration interne et des synergies**, pour développer des solutions efficaces et abordables, tout en créant des opportunités d'expansion à l'international.

Évaluation de l'opportunité

Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Très faible | Moyenne | Très élevée

Délai avant impact



Aujourd'hui | 1 an | 5 ans

Digitalisation et innovation

La digitalisation et l'innovation sont des piliers de la stratégie d'Elia Group. Notre ambition est de mener une transformation digitale sécurisée et efficace, tout en encourageant l'innovation à travers des technologies avancées comme l'IA, les plateformes natives du cloud et les microservices. Ces initiatives soutiennent l'excellence opérationnelle et ouvrent la voie à de nouveaux business models, qui créent de la valeur à long terme. La collaboration et le partage des connaissances, tant au sein d'Elia Group qu'avec des partenaires externes, sont essentiels pour concrétiser cette ambition, garantir la mobilisation de l'expertise et construire des synergies à travers tout l'écosystème.

Leviers

1. Complexité accrue du système

Le paysage énergétique évolue rapidement, porté par l'intégration des énergies renouvelables et par des besoins grandissants en flexibilité.

2. Souveraineté et sécurité digitales

La protection des infrastructures critiques figure parmi nos priorités. Il devient de plus en plus nécessaire de garantir des opérations digitales souveraines et sécurisées, afin de protéger l'intégrité des données et d'assurer notre résilience dans un environnement de plus en plus interconnecté.

3. Convergence des technologies de l'information et opérationnelles

Les technologies opérationnelles traditionnelles sont transformées par leur intégration à des systèmes informatiques modernes. Cette convergence permet des opérations plus intelligentes et plus agiles, mais exige aussi des approches innovantes.

4. Accélération de l'innovation

Le secteur fait face à des attentes élevées en matière d'innovation continue, particulièrement dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies dans le cloud et des processus basés sur les données.

Notre réponse

Accompagner la transition énergétique par la digitalisation

Elia Group s'engage dans la digitalisation et l'innovation pour renforcer la fiabilité et l'efficacité du système énergétique. Cette transformation s'appuie sur cinq priorités :

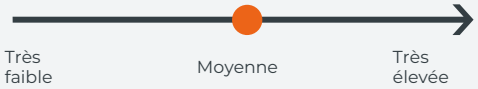
- **Accélérer l'adoption du cloud et des microservices**, pour développer des plateformes flexibles et évolutives, qui favorisent un déploiement plus rapide des nouvelles solutions, avec l'EDP (cloud hybride privé) comme pierre angulaire.
- **Intégrer l'IA dans les opérations**, pour améliorer notre efficacité et débloquer des capacités additionnelles, pour autant que nous en faisions un usage responsable, impliquant une gouvernance forte et une supervision humaine.
- **Favoriser la data centricity** pour créer une plateforme de données robuste et cohérente, qui facilite l'automatisation et l'analyse avancée, en plus de permettre une prise de décisions plus intelligente.
- **Mieux valoriser les investissements dans des solutions innovantes**, en collaborant étroitement avec d'autres gestionnaires de réseau de transport et partenaires, afin de partager des ressources, de réduire les coûts et d'accélérer l'adoption de technologies de pointe.
- **Favoriser les synergies et le partage de connaissances** au sein d'Elia Group et avec les stakeholders externes, en vue de créer un environnement collaboratif où l'expertise est exploitée, partagée et transformée en actions concrètes.

Évaluation de l'opportunité

Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☐ Réputation
- ☑ Résultats
- ☐ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



Flexibilité énergétique

La flexibilité, un élément clé de la transition énergétique, nous permet de gérer les contraintes du réseau, de combler les arriérés de raccordement et de nous y retrouver dans la complexité croissante du système énergétique. Pour Elia Group, la flexibilité représente à la fois une opportunité stratégique de créer de la valeur et une nécessité pour atténuer les risques sur nos opérations, notre réputation et nos finances. Notre approche va désormais au-delà de la simple participation des consommateur·rice·s. Elle implique une vision globale du système et intègre des mécanismes basés sur le marché, des solutions de raccordement flexibles et une collaboration étroite avec les gestionnaires de réseau de distribution.

Leviers

1. Arriéré dans les raccordements au réseau

Le nombre important de demandes de raccordement en attente, émanant également des gestionnaires de réseau de distribution, s'accompagne de défis opérationnels et de risques pour notre réputation.

2. Évolution de la dynamique de demande

L'électrification rapide et l'émergence de nouveaux secteurs, tels que les centres de données et le stockage par batteries, couplées aux ralentissements industriels, requièrent des solutions évolutives et adaptatives pour accueillir de nouvelles capacités.

3. Intégration accélérée des énergies renouvelables

La part croissante de la production renouvelable (par ex. l'éolien offshore et le photovoltaïque) raccordée au réseau complexifie l'équilibre du système et nécessite des mesures innovantes favorisant la flexibilité.

4. Évolution du cadre régulatoire

Les modifications constantes des codes et cadres régulatoires exigent des réponses agiles pour garantir la conformité et renforcer la certitude d'investissement.

5. Défis dans la priorisation des projets

Des critères de priorisation peu clairs peuvent mener à ce que des projets spéculatifs s'accaparent la capacité du réseau, limitant ainsi les opportunités pour des développements stratégiques et durables.

6. Choix sociétaux

La forte demande de certains secteurs (notamment les centres de données et le stockage par batteries) risque d'évincer d'autres acteurs du marché. C'est pourquoi il faut une gestion de la capacité à long terme, en adéquation avec les objectifs sociétaux et industriels.

Notre réponse

Construire un système énergétique flexible et fiable

Pour assurer la réussite de la transition énergétique, Elia Group prend des mesures concrètes pour rendre le réseau plus flexible, plus efficace et plus adapté aux enjeux futurs.

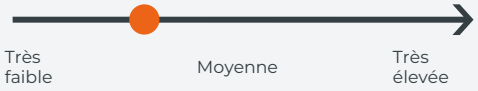
- **Le design de marché changeant** introduit des mécanismes plus intelligents et une tarification en temps réel, pour permettre une participation active et le d'exploitation d'une certaine flexibilité.
- **L'utilisation de l'expertise GRT** renforce notre leadership grâce au développement de nouvelles capacités et à des initiatives de partage de connaissances, comme EGI.
- La transition vers **des cadres de raccordement flexible permanents** remplace les solutions temporaires par des contrats structurels à long terme, qui garantissent une gestion efficace des capacités et réduisent les délais de raccordement.
- Pour optimiser l'accès au réseau, **la gestion de la file d'attente est améliorée** par des critères plus stricts et par la priorisation des projets « prêts en premier ».
- **Des mesures sectorielles spécifiques** sont mises en place en créant des allocations de capacité dédiées aux secteurs à forte demande, tout en offrant des options flexibles lorsque la capacité est limitée.
- **La mobilisation des stakeholders est renforcée** par une communication transparente et proactive avec les client·e·s, les régulateurs et les décideur·euse·s politiques, afin d'aligner les attentes et de favoriser le partage de responsabilité.
- Enfin, **la collaboration avec les GRD est intensifiée** pour dégager de la flexibilité à tous les niveaux du réseau.

Évaluation de l'opportunité

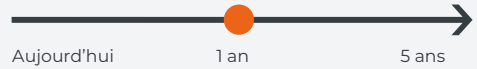
Dimensions de l'opportunité

- ☐ Santé et sécurité
- ☑ Continuité de l'approvisionnement
- ☑ Réputation
- ☐ Résultats
- ☑ Flux de trésorerie

Criticité



Délai avant impact



3.2. Système de contrôle interne

3.2.1 Organisation du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne d'Elia Group soutient les processus d'assurance des risques de l'entreprise et s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de sa structure. Conformément aux statuts d'Elia Group, le conseil d'administration a mis en place un Collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité stratégique, le comité de rémunération et le comité de nomination. Conformément à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations et aux statuts, le comité d'audit est responsable en particulier des points (ii), (iii), (iv) et (v) ci-dessous. Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre le processus d'audit interne et son efficacité ;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires externes ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires externes ;
- soumettre au conseil d'administration une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations sur les conditions de leur engagement ;
- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre.

3.2.2 Principales activités de contrôle

Elia Group a mis en place des mécanismes de contrôle interne à différents niveaux de sa structure, afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. En voici quelques exemples :

- une séparation claire des tâches afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction. À cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et de délégation de pouvoirs ont été définies ;
- une approche d'audit intégrée, afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- la garantie de la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- une documentation adéquate des procédures par le biais de l'application intranet Business Process Excellence, qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargé·e·s de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

3.2.3 Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Group constituent un aspect crucial de notre environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent et passent régulièrement en revue ces principes, afin de clarifier les droits et obligations de l'entreprise et de nos collaborateur·rice·s. Ces règles sont communiquées à toutes les nouvelles recrues, et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

Le code éthique d'Elia Group (le « code éthique ») définit ce qu'Elia Group considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes destinés à éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec l'ensemble des stakeholders représente un principe directeur essentiel pour tout notre personnel. Le code éthique prévoit expressément que la corruption, sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Ce parti pris est confirmé par le code de conduite d'Elia Group (le « code de conduite »), qui contribue à éviter que les collaborateur·rice·s n'enfreignent la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le senior management veille en permanence au respect, par le personnel, des valeurs et procédures internes, et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail. Elia Group et son personnel ne peuvent en aucun cas offrir des cadeaux ou activités de divertissement pour obtenir un avantage par rapport à d'autres organisations. Les paiements de facilitation ne sont pas non plus autorisés par le Groupe. Le fait de déguiser des cadeaux ou divertissements en dons de bienfaisance constitue également une violation du code éthique. Le code éthique interdit par ailleurs toute forme de racisme et de discrimination, promeut l'égalité des chances pour l'ensemble du personnel et garantit la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite du Groupe à l'intention des fournisseurs, ainsi que toutes les règles qui y sont associées. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs reprend des principes reconnus internationalement quant à la conduite éthique à tenir, à la protection des droits de l'homme, à la santé, à la sécurité et aux aspects environnementaux et sociaux. Afin d'utiliser cet ensemble de principes pour impacter positivement notre chaîne d'approvisionnement, nous adoptons une approche basée sur les risques. Pour chaque catégorie d'achat, nous évaluons les risques en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques pour cette dernière en matière de durabilité.

Elia Group offre à ses collaborateur·rice·s la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos de possibles infractions au code éthique, sans craindre des répercussions négatives ou un traitement déloyal. Ces infractions peuvent également être signalées aux équipes de management locales, à HR et au/à la Compliance Officer. En plus des canaux internes de reporting, des systèmes externes de reporting permettent à l'ensemble des collaborateur·rice·s internes et stakeholders externes de signaler anonymement d'éventuelles infractions au code éthique, qui pourraient nuire à la réputation et/ou aux intérêts du Groupe, et ce, via une plateforme dédiée (EthicsAlert). Tous les signalements sont traités de manière

objective et confidentielle, conformément à la procédure de signalement qui a été élaborée dans le respect de la directive (UE) 2019/1937 et de sa transposition dans le droit national.

Les activités annuelles de l'équipe Internal Audit comprennent un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle visant à mettre en place des garde-fous spécifiques contre la fraude. Les éventuels constats sont signalés au comité d'audit. En 2025, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2025.

3.3. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier

Les objectifs du reporting financier du Groupe incluent :

- la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus ;
- la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers ;
- l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise ;
- l'exactitude et la fiabilité de nos résultats financiers.

Les activités menées par Elia Transmission Belgium SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH, en tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité détenant des assets physiques, contribuent de manière significative aux résultats financiers du Groupe. Dès lors, les procédures et systèmes de contrôle appropriés ont été mis en place, afin d'établir un inventaire exhaustif et réaliste de ces assets physiques.

3.3.1 Rôles et responsabilités

Sous la supervision du Chief Financial Officer, le département Accounting & Finance est chargé du reporting financier et fiscal statutaire, ainsi que de la consolidation des différentes filiales d'Elia Group. Le département Finance soutient le Collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décisions (concernant le suivi de la rentabilité des activités) et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Group est soumis comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, et (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse. Le département Controlling surveille les performances du Groupe et de ses filiales. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable aux entreprises cotées en bourse. En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque collaborateur·rice du département Accounting & Finance sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Group. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités. Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la précision de l'ensemble des activités de comptabilité et de reporting au sein du Groupe. Le département Accounting & Finance dispose des moyens, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP (Enterprise Ressource Planning), qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun·e des collaborateur·rice·s du Groupe sont clairement définis, conformément à la méthodologie Business Process Excellence.

L'approche structurée développée par Elia Group contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière, tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux·ales intéressé·e·s, dans le but d'assurer des processus de contrôle et de comptes adéquats.

3.3.2 Gestion des risques

L'évaluation des risques financiers vise essentiellement l'identification :

1. des éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;

2. des risques importants dans la réalisation des objectifs ;

3. des mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

3.3.3 Activités de contrôle

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Group définit les mécanismes de contrôle adéquats, afin de réduire au maximum le risque d'erreurs. Des rôles et responsabilités clairs ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Des mesures sont prises pour garantir un suivi adéquat de chaque étape, parmi lesquelles la publication d'un agenda détaillé de toutes les activités des filiales d'Elia Group. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler les transactions inhabituelles et importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables, les transactions des sociétés et les prévisions critiques. La combinaison de tous ces éléments garantit la fiabilité de nos résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité de notre reporting financier. Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le Collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées liées à une fraude et prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'équipe Internal Audit réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

3.3.4 Information et communication

Les collaborateur·rice·s en charge du reporting financier rencontrent régulièrement les autres départements internes (départements opérationnels et de contrôle), afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Ces personnes valident et documentent les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise. Au niveau du Groupe, les résultats consolidés sont répartis par segments et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au Collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle au sein du comité d'audit. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

3.3.5 Monitoring

Les activités de monitoring du processus de reporting financier incluent :

(i) le reporting mensuel des indicateurs stratégiques au Collège de gestion journalière et au management ;

(ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements ;

(iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts.

Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources, telles que :

(i) les indices boursiers et les rapports d'agences de notation ;

(ii) la valeur de l'action ;

(iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect des cadres légal et régulatoire ;

(iv) les rapports publiés par les analystes financiers et les sociétés d'assurance.

La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permet au Groupe d'améliorer en permanence ses activités de monitoring.

Outre les activités de l'équipe Internal Audit visant à assurer l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier, les entités légales d'Elia Group sont également soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation des processus de contrôle interne et des notes relatives à leurs résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et trimestriels). Les auditeur·rice·s externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne du Groupe. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les filiales qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur·rice ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeur·rice·s externes.

3.4. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting non financier

Elia Group a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de reporting en matière de durabilité. La gestion des risques et les contrôles internes pour le reporting de durabilité constituent un élément critique pour un reporting conforme à la CSRD.

Contrôle interne pour le reporting de durabilité

L'équipe en charge du reporting de durabilité ESRS est chargée de définir les besoins en reporting et le processus de collecte, mais aussi de revoir l'input, la consolidation, la vérification et la compilation des informations en matière de durabilité.

Pour les sujets ESRS significatifs et pertinents, cette équipe a créé, avec le business, un ensemble standardisé de documents réunis dans les manuels comptables non financiers, dans lesquels sont décrits la source des données, les méthodes de calcul, les hypothèses, les rôles et responsabilités, ainsi que les contrôles internes. L'équipe travaille sans relâche à l'amélioration de la maturité de notre reporting, notamment en implémentant les recommandations formulées par les auditeur·rice·s à la fois internes et externes.

Une collaboration et des consultations permanentes sont assurées avec des fonctions clés au sein de l'entreprise : Sustainability, Internal Audit & Risk Management, Strategy, Controlling. Néanmoins, la nature transversale des questions de durabilité impose que les business owners restent des stakeholders centraux, avec des tâches d'ownership et de contrôle partagées au niveau du département.

Les données quantitatives proviennent principalement de différents systèmes informatiques internes. Certaines sources de données intègrent des contrôles internes de la qualité des données. Toutefois, une vérification manuelle est nécessaire pour la majorité des données, afin de détecter les inexactitudes et de garantir la justesse. Toutes les données qualitatives sont confirmées

par les stakeholders internes, à qui on assigne des responsabilités pour chaque question de durabilité.

Pour tout risque important lié au reporting de durabilité, Elia Group adopte des mécanismes de contrôle adéquats visant à réduire au maximum le risque d'erreurs, tels que des tests de cohérence, des analyses d'écart, des rapprochements entre les différentes sources de données ou encore des contrôles par double validation.

L'implémentation de ce processus de reporting a été définie en étroite collaboration avec les organes de gouvernance en matière de durabilité, tels que décrits dans la section ESRS 2 GOV 1 – Le rôle des organes administratifs, de gestion et de surveillance. Les conclusions du processus de préparation aux ESRS et le statut ont fait l'objet d'un rapport trimestriel au Group Sustainability Office.

Le Groupe travaille continuellement au renforcement et à l'amélioration de son environnement de contrôle interne. À l'avenir, nous allons progressivement implémenter un cadre de contrôle interne de l'information en matière de durabilité (COSO ICSR), pour notre reporting de durabilité tant interne qu'externe.

Évaluation des risques

Nous avons intégré l'évaluation des risques en matière de durabilité au cadre de gestion des risques en entreprise de la société. Cette démarche comprend également l'identification et la gestion des risques liés au reporting de durabilité.

L'évaluation des risques liés au reporting de durabilité vise essentiellement l'identification :

1. des données significatives de reporting de durabilité et de ses objectifs

2. des risques importants dans la réalisation des objectifs

— Données dérivées de multiples systèmes et sources de données, justesse et exhaustivité des valeurs ;

— Interprétation correcte des ESRS ;

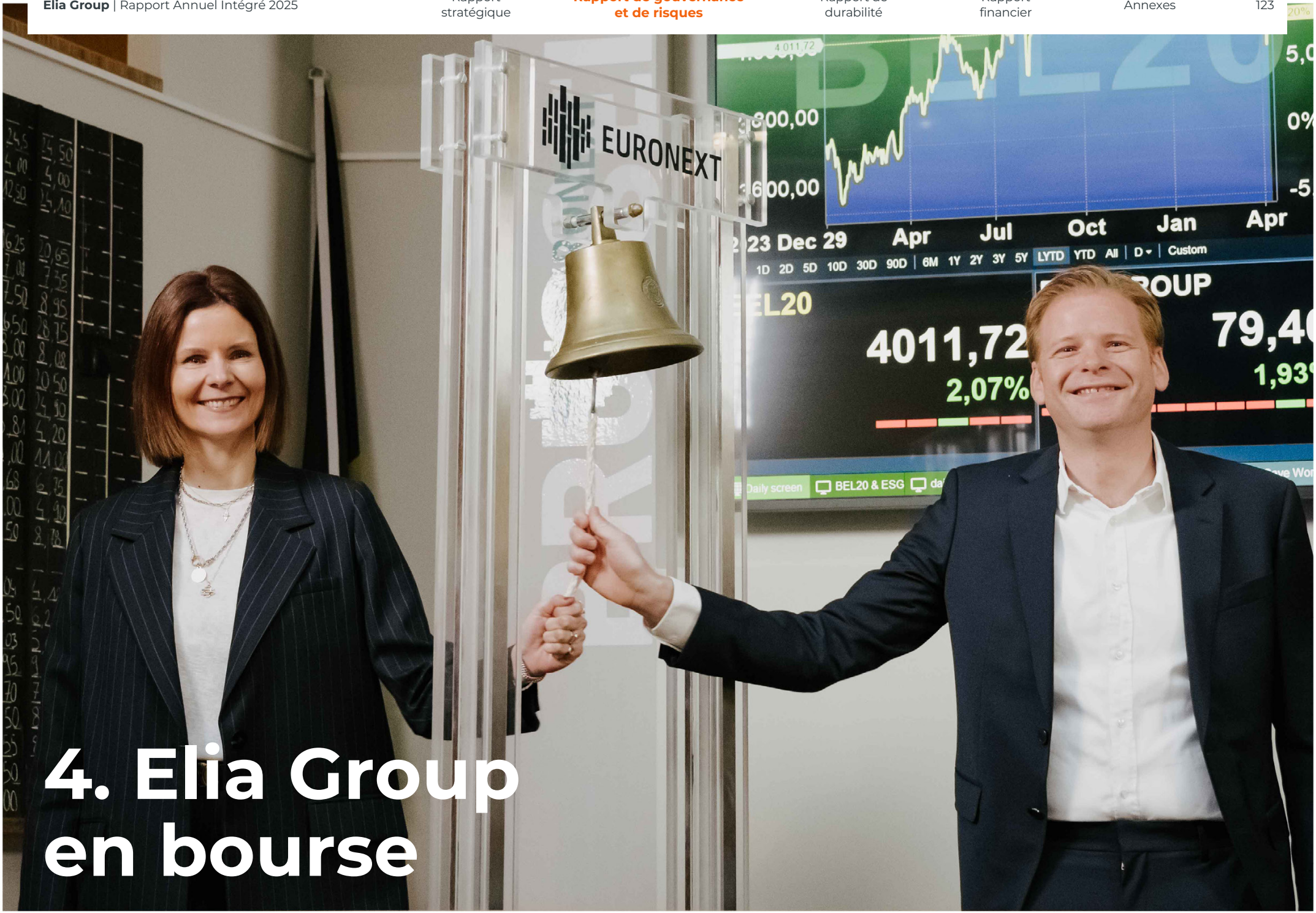
— Cartographie des cibles ESG avec définition ESRS ;

— Mécanismes de contrôle interne optimisés.

3. des mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible

Pour tout risque important lié au reporting de durabilité, Elia Group adopte des mécanismes de contrôle adéquats afin de réduire au maximum le risque d'erreurs. Des rôles et responsabilités clairs ont été définis pour le processus de clôture du reporting de durabilité.





4. Elia Group en bourse

4.1. Elia Group en bourse

L'année 2025 a marqué un tournant pour Elia Group. L'augmentation de capital réussie, suivie du rebond de notre action, a renforcé la confiance des investisseurs dans notre capacité à financer et à réaliser nos ambitions stratégiques.

Environnement macroéconomique et géopolitique 2025

En 2025, les entreprises d'utilité publique européennes ont fait face à un environnement complexe, façonné par des opportunités et des défis. Les prix de l'électricité se sont stabilisés, grâce à des prix du gaz plus faibles et une demande moins importante, tandis que trois baisses de taux de la BCE ont apporté un peu d'apaisement dans un environnement aux taux d'intérêt durablement élevés. L'essor rapide de l'IA et des centres de données sont des facteurs potentiels d'accélération de la demande en électricité, même si des questions subsistent quant à l'aspect durabilité. En parallèle, les changements politiques en Europe ont conduit à des politiques énergétiques et climatiques plus prudentes, ce qui a ralenti le déploiement du renouvelable. Dans ce contexte, le rôle stratégique des réseaux électriques en tant qu'épine dorsale de la transition énergétique s'est vu renforcer, au bénéfice de la fiabilité et de la flexibilité du système, dans une économie toujours plus électrifiée.

Ce phénomène s'est reflété dans de solides flux d'investissement continus dans les entreprises d'utilité publique et l'infrastructure régulées, ce qui souligne la confiance des investisseurs envers les assets régulés à long terme.

Réalisations 2025 d'Elia Group

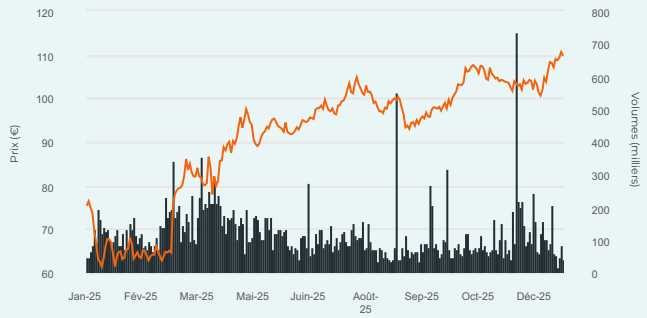
Parmi ces changements, le focus sur les réseaux électriques est resté primordial. Les décideur·euse·s politiques et les régulateurs ont de plus en plus reconnu le rôle critique des réseaux électriques dans la transition énergétique, ce qui a stimulé davantage d'investissements dans l'accroissement de la capacité et de la résilience du réseau. Fin 2023, Elia Group a annoncé des besoins en capitaux propres compris entre €4 et €4,5 milliards pour financer son programme CAPEX 2024-2028. En avril 2025, le Groupe a réalisé une augmentation de capital historique de €2,2 milliards, attirant par la même occasion plusieurs investisseurs de renom et renforçant la confiance dans sa stratégie. À la suite de l'annonce de cette transaction, le cours de l'action est fortement reparti à la hausse, surpassant nos pairs du secteur et l'indice SX6E (+40% par rapport à l'indice SX6E jusqu'à la fin de l'année), ce qui reflète un dossier d'investissement renforcé.

Elia Group a aussi franchi des étapes clés en matière de financement de la dette, avec la levée de plus de €3,6 milliards sur les marchés correspondants, grâce à un éventail d'instruments et d'échéances. Enfin, Elia Group a également démontré de solides performances opérationnelles, en réalisant un investissement record de €5,2 milliards en Belgique et en Allemagne.

Évolution du cours de l'action Elia Group en 2025

L'action Elia Group a clôturé l'année à €109,7, soit une hausse de 47,5% par rapport au prix de clôture de l'année précédente (€74,4). Le cours de l'action a atteint son prix le plus haut le 30 décembre 2025 (€110,6) et son point le plus bas le 14 janvier 2025 (€61,3). L'entreprise a payé un dividende de €2,05 pour 2024 (y compris un dividende spécial de €0,10) et a maintenu sa position dans l'indice BEL20, qu'elle avait rejoint le 22 mars 2021. La liquidité de l'action Elia Group a augmenté, passant de 59.577 actions négociées par jour en 2024 à 147.920 en 2025. Avec 109.158.971 actions en circulation, la capitalisation boursière de l'entreprise s'élevait à €11.974.739.118,7 fin décembre 2025.

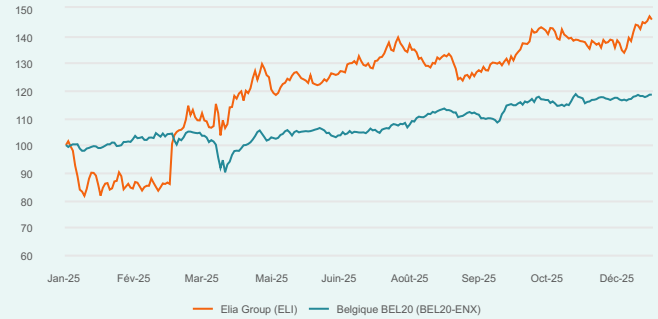
Évolution du prix et des volumes échangés



Source : © Euroland.com. Veuillez noter que ce graphique ne reflète pas les volumes importants échangés le 28/02/2025 (3.188.055) et le 30/05/2025 (4.050.575), lorsqu'Elia Group a été retiré de l'indice MSCI puis réintégré.

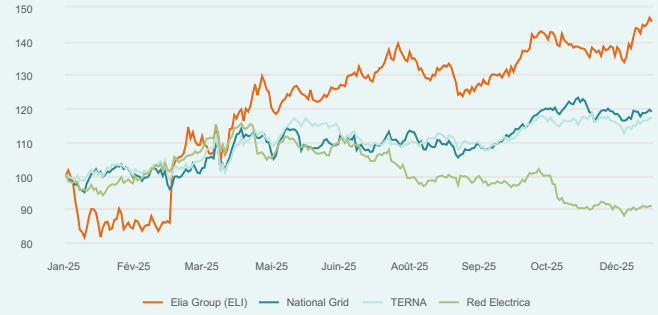
Évolution de l'action Elia Group par rapport à l'indice BEL20

BEL 20 company of the year



Source : © Euroland.com.

Évolution de l'action Elia Group par rapport au prix de l'action de ses homologues européens



Source : © Euroland.com.

4.2. Information sur les actions propres - contrat de liquidité

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par Elia Group SA en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10% du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir a été accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, le cas échéant, à tout tiers agissant pour le compte d'Elia Group SA.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas, donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group qui sont cotées sur Euronext Brussels.

Le tableau I fournit un aperçu des actions propres acquises ou cédées en 2025 dans le cadre du contrat de liquidité. Le tableau II fournit quant à lui un aperçu plus spécifique des cessions d'actions propres en 2025.

Tableau I : actions propres acquises ou cédées en 2025

	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Compensation pour les actions acquises ou transférées (€)
Situation au 31/12/2024 (a)	38.741	24,94	0,05 %	
Actions propres acquises en 2025 (b)	364.592	24,94	0,36 %	32.382.219
Actions propres cédées en 2025 (c)[84]	392.628	24,94	0,39 %	35.115.107
Situation au 31/12/2025 (d) = (a)+(b)-(c)	10.705	24,94	0,01 %	

Calendrier financier	
27 mars 2026	Publication du rapport annuel 2025
19 mai 2026	Assemblée générale des actionnaires
20 mai 2026	Déclaration intermédiaire 1er trimestre 2026
1 juin 2026	Paiement du dividende 2025
29 juillet 2026	Publication des résultats semestriels 2026
27 novembre 2026	Déclaration intermédiaire 3e trimestre 2026

Tableau II : aperçu des cessions d'actions propres

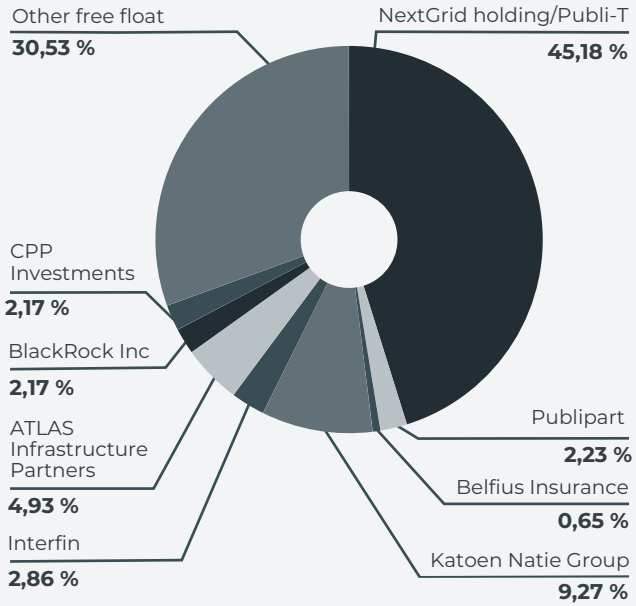
Les droits de vote de toutes les actions propres sont suspendus par la loi. Au 31 décembre 2025, Elia Group SA disposait de 22.079 actions propres n'ayant pas droit au dividende.

Date	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Prix moyen (€)	Prix le plus bas (€)	Prix le plus élevé (€)
2025	392.628	24,94	0,39 %	89,4	61,7	110,5

[84] Étant donné que les actions ont été cédées sur Euronext Brussels, Elia Group SA ne dispose d'aucune information sur l'identité des acquéreurs.

Structure de l'actionnariat

Sur la base des déclarations de transparence reçues par l'entreprise (conformément à la loi du 2 mai 2007 et à l'arrêté royal du 14 février 2008).



€2,05

Dividende brut par action

Politique en matière de dividende

Le 21 mars 2019, le conseil d'administration a formellement approuvé la politique qu'il compte appliquer lors de la proposition de dividende à l'assemblée générale des actionnaires. Cette politique prévoit que la croissance annuelle du dividende ne doit pas être inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation en Belgique (l'inflation). Elle soutient également l'ambition à long terme du Groupe, qui vise à proposer aux actionnaires un dividende stable en termes réels et, en même temps, à lui permettre de maintenir un bilan solide nécessaire au financement de son programme d'investissement.

Néanmoins, les futurs dividendes resteront dépendants des résultats du Groupe (qui sont influencés par plusieurs facteurs sur lesquels l'entreprise n'a aucun contrôle), ainsi que de la situation financière de l'entreprise, de ses besoins en financement (notamment CAPEX et plan d'investissement) et de ses perspectives commerciales.

Dividende

Pour les résultats annuels 2025, le conseil d'administration d'Elia Group SA propose à l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2026, conformément à la politique en matière de dividende et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, un dividende nominal de **€223,7** millions, soit €2,05 (brut) par action. Cela représente un montant net de €1,435 par action.

Investisseurs

Pour toute question relative à Elia Group et à son action, veuillez contacter :

Elia Group

Investor Relations, boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles, Belgique
E-mail : investor.relations@elia.be

Notre site web www.eliagroup.eu propose des informations sur le Groupe (communiqués de presse, rapports annuels, cours de l'action, publications, etc.).





5. Rapport de gestion et analyse des résultats 2025

5.1. Faits marquants 2025

Faits marquants

- L'exécution des investissements (CAPEX) s'est élevée à 5,2 milliards d'euros, générant une croissance de 22,5 % du RAB sur un an et maintenant Elia Group sur la bonne voie pour réaliser son programme d'investissements jusqu'en 2028.
- Cette solide performance d'investissement, combinée à un environnement de taux d'intérêt plus élevé, a permis d'atteindre un résultat net part du Groupe Elia de €556,6 millions 1.
- Le résultat net d'Elia Group a toutefois été pénalisé par €33,4 millions d'éléments ajustés liés à la réévaluation de notre portefeuille américain, en partie compensés par la réévaluation des impôts différés en Allemagne ainsi que par un avantage fiscal, lié à la consolidation fiscale en Belgique, relatif à l'exercice précédent.
- Le bilan a été à nouveau renforcé en 2025, soutenu par la levée de €2,2 milliards de fonds propres et par l'émission de €3,6 milliards d'obligations vertes.
- Pour 2026, Elia Group prévoit un résultat net attribuable à Elia Group entre €690 millions et €740 millions.
- Un dividende de €2,05 par action sera proposé à l'Assemblée générale du 19 mai 2026.



[1] Le résultat net attribuable à Elia Group se réfère au résultat net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires.

5.2. Elia Group

Chiffres clés (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	4.273,1	4.102,9	4,1 %
Entreprises mises en équivalence	12,9	33,2	(61,2 %)
EBITDA*	1.794,5	1.531,7	17,2 %
EBIT	1.052,9	912,2	15,4 %
Eléments ajustés	(99,1)	0,0	(100,0 %)
EBIT ajusté	1.151,9	912,2	26,3 %
Charges financières nettes	(184,7)	(172,4)	7,2 %
Résultat net ajusté	**716,5**	**512,5**	**39,8 %**
Résultat de la période	**683,1**	**512,5**	**33,3 %**
Intérêts minoritaires	97,2	62,0	56,8 %
Résultat de la période attribuable au groupe	**585,9**	**450,6**	**30,0 %**
Titres hybrides	29,3	29,3	(0,2 %)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	**556,6**	**421,3**	**32,1 %**

Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Total des actifs	32.148,6	24.927,6	29,0 %
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	8.150,2	5.556,2	46,7 %
Dette financière nette	13.629,6	12.798,2	6,5 %
Dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés	14.083,0	13.158,7	7,0 %

Chiffres clés par action	2025	2024	Différence (%)
Résultat par action (en €) (part Elia)	5,56	5,73	(2,9 %)
Résultat par action après ajusté du bonus (en €) (part Elia)**	5,51	5,45	1,0 %
Rendement des capitaux propres (ajusté.) (%) (part Elia)	7,29	8,37	(12,9 %)
Dividende par action (en €)	2,05	2,05	— %
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société par action (en €)	69,9	68,6	2,0 %

*La variation des provisions est désormais incluse dans l'EBITDA, et l'exercice 2024 a été retraité en conséquence.
**Le résultat par action ajusté de la prime (en €) (part Elia) inclut l'ajustement de la prime lié à l'émission de droits intervenue en 2025 (facteur de prime de 0,95).

Résultats

Le résultat net ajusté d'Elia Group a augmenté de 39,8% pour atteindre €716,5 millions en 2025 (+€204,0 millions), reflétant une très bonne performance opérationnelle et financière dans tous les secteurs d'activité.

Elia Transmission (Belgique) a enregistré de solides résultats, soutenus par une croissance continue de sa base d'actifs régulés, la hausse des capitaux propres après l'augmentation de capital du Groupe et l'amélioration du rendement réglementaire des capitaux propres. 50Hertz Transmission (Allemagne) a également signé d'excellentes performances qui s'expliquent par une hausse de la rémunération des investissements due à la croissance des actifs et par la part grandissante de la base d'actifs bénéficiant du taux variable plus élevé appliqué depuis 2024. Si les coûts de financement en Allemagne ont augmenté, leur impact a été partiellement compensé par une hausse des emprunts capitalisés et par les intérêts versés par le promoteur d'un projet éolien offshore, dont 50Hertz a préfinancé la plateforme. En outre, l'évaluation des provisions à long terme a bénéficié de la hausse des taux d'intérêt au dernier trimestre 2025. Le segment non régulé & Nemo Link a contribué positivement au résultat net ajusté, la holding bénéficiant d'une consolidation fiscale pour l'exercice 2025, tandis que le plafond cumulatif a limité la contribution nette de Nemo Link, en dépit d'une remarquable performance opérationnelle.

Le résultat net d'Elia Group a augmenté de 33,3% pour s'établir à €683,1 millions, les résultats ayant été affectés par plusieurs éléments ajustés ponctuels, le principal étant une réduction de valeur sans effet sur la trésorerie de €99,1 millions sur le portefeuille américain d'energyRe Giga, reflétant l'allongement des délais de réalisation des projets aux États-Unis. Cet impact a été en partie compensé par une revalorisation de €46,5 millions pour la réévaluation de l'impôt différé en Allemagne, qui fait suite à la réduction prévue du taux d'imposition fédéral des sociétés de 15% à 10% entre 2028 et 2032. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié d'un montant de €19,2 millions au titre de consolidation fiscale en Belgique pour l'exercice 2024.

Après déduction des €97,2 millions d'intérêts minoritaires et des €29,3 millions attribuables aux propriétaires de titres hybrides, le résultat net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires s'est inscrit en hausse à €556,6 millions.

Dette nette et indicateurs de crédit

(en €millions)	2025	2024
Dette financière nette, hors EEG et mécanismes similaires	14.083,0	13.158,7
Effet de levier (D/E) (y compris hybride)	1,7x	2,4x
Dette nette, hors EEG et mécanismes similaires/ EBITDA	7,8x	8,6x
Coût moyen de la dette	2,9%	2,8 %
% fixe de la dette brute	98%	98%

En 2025, Elia Group a investi €5.186,2 millions pour consolider l'épine dorsale interne des réseaux allemand et belge, développer les infrastructures offshore et faire progresser la digitalisation de nos systèmes. La dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés, a atteint un total de €14.083,0 millions (+€924,3 millions). Cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'exécution du plan d'investissement, qui a dépassé le financement cumulé provenant des augmentations de capital en 2025 (€2.206,8 millions) et des flux de trésorerie opérationnels (€2.090,4 millions).

Outre le recours au marché actions, Elia Group a continué à accéder au marché de l'emprunt pour financer la croissance organique. En 2025, le total du financement par dette sur l'ensemble des entités du Groupe s'est établi à €3,6 milliards. Eurogrid a levé €3,1 milliards par une combinaison d'emprunts et d'émissions obligataires et a remboursé une obligation de €500 millions à échéance. ETB a émis sa première obligation verte européenne de €500 millions, profitant de conditions de marché favorables pour préfinancer une obligation arrivant à échéance en 2026, et a remboursé un emprunt de €100 millions contracté auprès de la BEI. En outre, le Groupe a relevé ses programmes de billets de trésorerie à €1,5 milliard (+€1.215 millions). Au 31 décembre, le Groupe conservait une forte flexibilité financière, avec €11,9 milliards disponibles répartis entre des comptes de gestion de trésorerie, des facilités de crédit et prêts non utilisés et des programmes de billets de trésorerie. Le coût moyen de la dette d'Elia Group a légèrement augmenté à 2,9% (+10 pb par rapport à 2024). Standard & Poor's confirme la notation BBB du Groupe, avec une perspective stable.

Les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société ont augmenté de €2.593,9 millions pour s'établir à €8.150,2 millions, essentiellement sous l'effet des levées de fonds en 2025 (+€2.186,6 millions net de frais), du résultat net de 2025 (+€585,9 millions), de la distribution du dividende pour 2024 (-€150,7 millions) et du paiement de coupons de la dette hybride (-€29,3 millions).

5.3. Elia Transmission Belgique

Elia Transmission chiffres clés (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	1.603,9	1.608,9	(0,3 %)
Produits	1.608,2	1.190,6	35,1 %
Autres produits	156,7	170,5	(8,1 %)
Produits (charges) nets régulatoires	(160,9)	247,8	(164,9 %)
Entreprises mises en équivalence	3,8	3,3	15,7 %
EBITDA*	684,8	595,2	15,1 %
EBIT	418,1	352,0	18,8 %
Eléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
EBIT ajusté	418,1	352,0	18,8 %
Charges financières nettes	(67,3)	(70,5)	(4,5 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(78,7)	(67,7)	16,2 %
Résultat net	**272,1**	**213,8**	**27,3 %**
Eléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	**272,1**	**213,8**	**27,3 %**

Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Total des actifs	11.455,4	9.466,4	21,0 %
Total des capitaux propres	4.382,8	3.130,7	40,0 %
Dette financière nette	3.849,3	4.365,3	(11,8 %)
Cash flow libre	(456,2)	(841,8)	(45,8 %)

* La variation des provisions est désormais incluse dans l'EBITDA, et l'exercice 2024 a été retraité en conséquence.

Le résultat net (ajusté) a augmenté de 27,3% à €272,1 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

1. Hausse de la rémunération équitable (+€40,0 millions) due à la croissance des actifs et au renforcement de la position en fonds propres faisant suite à l'augmentation de capital de €1,05 milliard. ETB a également profité d'une augmentation de la rémunération des fonds propres par rapport à l'année dernière, reflétant une hausse du taux sans risque sous-jacent (3,19% contre 2,91% en 2024).
2. Légère augmentation des incitants (+€1,1 million), reflétant le maintien d'une solide performance opérationnelle.
3. Hausse des coûts d'emprunt capitalisés (+€14,3 millions) portée par une hausse des actifs en construction et par une légère progression du coût moyen de la dette.
4. Compensation tarifaire ponctuelle des charges financières liées aux augmentations de capital réalisées en 2025 (+€7,6 millions), incluant l'augmentation de capital en faveur des membres du personnel.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

5. Mécanismes régulatoires de décompte à la suite de l'examen des soldes 2024 par la CREG (-€2,0 millions) et autres éléments (-€2,6 millions), dont un impact négatif sur l'impôt différé (-€3,3 millions), une diminution des contributions des avantages du personnel (-€1,7 million), une diminution de l'activation des coûts d'émission à long terme (-€1,6 million) en partie compensée par la capitalisation des coûts logiciels et matériels (+€3,2 millions).

La dette financière nette s'est inscrite en baisse à €3.849,3 millions (-11,8%,), reflétant une liquidité renforcée à la suite de la réallocation de €1,05 milliard à ETB provenant de l'augmentation de capital de €2,2 milliards (incluant la tranche personnel), combinée à d'importants flux de

trésorerie opérationnels (+€948,9 millions) dépassant les dépenses d'investissement RAB de l'année (€1,4 milliard).

Durant l'année, ETB a maintenu sa présence active sur le marché des capitaux d'emprunt en émettant une nouvelle obligation verte européenne à 10 ans de €500 millions, assortie d'un coupon de 3,50%, pour refinancer une obligation arrivant à échéance en 2026. En outre, la société a remboursé un emprunt de €100 millions contracté auprès de la BEI. À l'issue de cette transaction, le coût moyen de la dette a augmenté, s'établissant à 2,53% (+13 pb). ETB continue de conserver un profil d'échéance de la dette bien équilibré, et l'ensemble de l'encours est assorti d'un coupon fixe. Fin 2025, aucun prélèvement n'avait été effectué sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€1.260 millions) ni sur les billets de trésorerie (€700 millions). Elia Transmission Belgium est notée BBB+ par Standard & Poor's, avec une perspective stable.

Les capitaux propres se sont hissés à €4.382,8 millions (+ €1.252,1 millions) grâce à l'injection de capitaux propres (après déduction des coûts) (+€1.049,4 millions), du bénéfice de l'exercice (+€272,1 millions), dont l'effet a été en partie neutralisé par le dividende distribué à Elia Group (-€69,3 millions).

5.4. 50Hertz Transmission Allemagne

50Hertz Transmission chiffres clés (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	2.720,9	2.520,1	8,0 %
Produits	2.824,0	2.566,1	10,0 %
Autres produits	284,8	249,6	14,1 %
Produits (charges) nets régulatoires	(387,9)	(295,6)	31,2 %
EBITDA*	1.147,6	906,3	26,6 %
EBIT	727,2	532,0	36,7 %
Eléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
EBIT ajusté	727,2	532,0	36,7 %
Charges financières nettes	(91,7)	(81,8)	12,1 %
Charge d'impôt sur le résultat	(150,1)	(142,3)	5,4 %
Résultat de la période	**485,5**	**307,9**	**57,7 %**
Dont attribuable au groupe Elia	**388,4**	**246,3**	**57,7 %**
Eléments ajustés	46,5	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	**439,0**	**307,9**	**42,6 %**

Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Total des actifs	18.696,4	14.155,3	32,1 %
Total des capitaux propres	3.965,0	3.097,2	28,0 %
Dette financière nette	9.296,7	7.224,0	28,7 %
Dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés	9.750,1	7.584,5	28,6 %
Cash flow libre	(2.434,9)	(2.883,0)	(15,5 %)

* La variation des provisions est désormais incluse dans l'EBITDA, et l'exercice 2024 a été retraité en conséquence.

Le résultat net ajusté s'est hissé à €439,0 millions (+42,6%) sous l'effet des éléments suivants :

1. La croissance des actifs a entraîné une augmentation de la rémunération des investissements on- et offshore (+€173,5 millions) liée à l'expansion continue de la base d'actifs. De plus, le résultat a profité en 2025 d'une augmentation de la rémunération des fonds propres sur les investissements de l'exercice (5,72% contre 5,65% en 2024).

Les effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants : La surperformance des coûts opérationnels a légèrement reculé (-€3,4 millions), la hausse des coûts opérationnels et autres charges – résultant de l'expansion de l'activité, notamment pour les dépenses informatiques et de personnel – n'ayant pas été entièrement compensée par les revenus de l'année de base liés à l'inflation.

Les effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

2. La surperformance des coûts opérationnels a légèrement reculé (-€3,4 millions), la hausse des coûts opérationnels et autres charges – résultant de l'expansion de l'activité, notamment pour les dépenses informatiques et de personnel – n'ayant pas été entièrement compensée par les revenus de l'année de base liés à l'inflation.
3. Hausse des amortissements (-€32,1 millions) dus à la mise en service des projets.
4. Augmentation des charges financières (-€6,9 millions), essentiellement imputable à la levée de dette continue par Eurogrid (-€74,1 millions). Cette hausse a été partiellement compensée par une augmentation des coûts d'emprunt capitalisés liée à la croissance des actifs (+€32,4 millions), aux produits d'intérêts courus du promoteur d'une plateforme offshore (+€27,9 millions) et aux effets d'actualisation sur les provisions à long terme consécutifs à la hausse des taux d'intérêt (+ €10,3 millions).

Le résultat net s'est inscrit en forte hausse à €485,5 millions (+57,7%), porté par une revalorisation ponctuelle de €46,5 millions résultant de la réévaluation de l'impôt différé en Allemagne liée à la réduction prévue du taux d'imposition fédéral des sociétés de 15% à 10% entre 2028 et 2032.

La dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés, a augmenté de €2.165,5 millions par rapport à la fin de l'année 2024, atteignant €9.750,1 millions. L'exécution des dépenses d'investissement RAB de €3,8 milliards a été partiellement financée par les flux de trésorerie opérationnels, complétée par des revenus provenant du marché des capitaux d'emprunt. En outre, la liquidité a été renforcée par l'augmentation de capital de €600 millions allouée à 50Hertz par les actionnaires. Mécanismes EEG et assimilés compris, la dette financière nette a progressé de €2.072,7 millions, reflétant des soldes de trésorerie plus élevés en lien avec ces régimes. À partir de décembre 2025, la position de trésorerie pour les mécanismes EEG et assimilés s'élevait à €453,4 millions.

En 2025, Eurogrid a recouru une fois encore au marché de l'emprunt pour financer son plan d'investissement et renforcer son profil de liquidité. Sur l'année, Eurogrid a émis €3,1 milliards d'obligations vertes et de prêts verts tout en remboursant une obligation de €500 millions à échéance. À la suite de ces activités de financement, le coût moyen de la dette a légèrement augmenté, s'établissant à 2,96% (+5 pb) fin 2025. Toutes les facilités disponibles (€3,9 milliards) ainsi que le programme de billets de trésorerie (€750 millions) restent inutilisés. De plus, Eurogrid a obtenu un nouveau prêt vert de €850 millions – non tiré en fin d'année –, consolidant davantage sa position de liquidité en prévision du plan d'investissement de 2026. Eurogrid est notée BBB par Standard & Poor's, avec une perspective stable.

Le total des capitaux propres a augmenté de €867,7 millions pour atteindre €3.965,0 millions, sous l'effet essentiellement de l'injection de €600 millions dans Eurogrid répartis proportionnellement entre Elia Group (€480 millions) et KfW (€120 millions), témoignant de leur engagement à long terme en faveur de la transition énergétique. La rétention du bénéfice en 2025 y a par ailleurs contribué à hauteur de €275,5 millions, après le versement pour 2024 de dividendes de €210 millions aux actionnaires. Enfin, les réserves de couverture ont légèrement diminué (-€13,1 millions), en partie compensées par la réévaluation d'obligations au titre des prestations définies.

5.5. Segment non régulées & Nemo link

Segment non régulé et Nemo Link Chiffres clés (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Total des produits et autres produits	**83,4**	**107,3**	**(22,3 %)**
Entreprises mises en équivalence	9,0	29,9	(69,7 %)
EBITDA*	(38,2)	30,8	(224,0 %)
EBIT	(92,7)	28,8	(421,8 %)
Eléments ajustés	(99,1)	0,0	(100,0 %)
EBIT ajusté	6,4	28,8	(77,8 %)
Charges financières nettes	(25,5)	(20,7)	n.r.
Charge d'impôt sur le résultat	43,7	(17,3)	n.r.
Résultat de la période	**(74,5)**	**(9,2)**	**n.r.**
Dont attribuable au groupe Elia	**(74,6)**	**(9,6)**	**n.r.**
Eléments ajustés	(79,9)	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	**5,3**	**(9,2)**	**n.r.**

Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Total des actifs	5.138,9	2.621,9	96,0 %
Total des capitaux propres	3.607,3	1.206,1	199,1 %
Dette financière nette	483,7	1.208,9	(60,0 %)

* La variation des provisions est désormais incluse dans l'EBITDA, et l'exercice 2024 a été retraité en conséquence.

Le développement d'activités de transport d'électricité aux États-Unis menées par le Groupe a été pénalisé par des évolutions défavorables de l'environnement régulatoire et par une détérioration des conditions de marché imputables au changement d'administration aux États-Unis. Dans le cadre d'un examen stratégique de nos investissements, nous avons réévalué la valeur comptable de notre portefeuille américain, compte tenu de l'allongement des délais de réalisation des projets et du contexte mouvant. Cet examen a entraîné une dépréciation sans effet sur la trésorerie de -€70,8 millions sur le portefeuille energyRe Giga (ventilée entre une perte sur les sociétés associées de -€18,0 millions comptabilisée au niveau d'energyRe Giga et une dépréciation de -€52,8 millions au niveau de WindGrid US). De plus, le Groupe a comptabilisé une provision (-€28,3 millions) pour contrat à titre onéreux liée à l'obligation d'investissement de US$150 millions encore à payer. Au total, cela représente une dépréciation de -€99,1 millions sur les actifs américains du Groupe.

La contribution des entreprises mises en équivalence au résultat du Groupe a reculé de -€20,9 millions par rapport à 2024. Cette baisse reflète, pour l'essentiel, une réduction de valeur ponctuelle des actifs américains (-€18,0 millions), une moindre contribution d'energyRe Giga (-€1,7 million) ainsi qu'une légère diminution de la contribution de Nemo Link (-€1,2 million).

La forte performance opérationnelle de Nemo Link a bénéficié de revenus supérieurs au plafond. La diminution des recettes de congestion par rapport à 2024, imputable à un rétrécissement des écarts des prix (« spreads »), a été compensée presque intégralement par l'augmentation sur le marché des capacités et les services auxiliaires. En 2025, le taux de disponibilité de l'interconnexion est resté élevé, à 98,7%. En dépit de cette remarquable performance opérationnelle, la contribution de Nemo Link (€30,6 millions) a été légèrement inférieure à celle de 2024 (-€1,2 million), sous l'effet essentiellement des intérêts supérieurs au plafond qui sont versés, conjointement avec le surplus

du plafond lui-même, aux régulateurs après la période d'évaluation (2024-2028).

L'EBIT ajusté a chuté pour atteindre €6,4 millions (-€22,4 millions). Ce recul s'explique principalement par une moindre contribution de la holding (-€12,5 millions), par des contributions réduites d'EGI (-€2,4 millions) et par des résultats inférieurs des sociétés associées Nemo Link et energyRe Giga (-€2,9 millions), auxquels s'ajoutent une augmentation des coûts de développement chez WindGrid (-€2,2 millions) et une augmentation du mécanisme régulatoire de décompte (-€2,1 millions). Globalement, l'EBIT a enregistré une baisse plus marquée (-€121,5 millions) en raison d'une réduction de valeur ponctuelle liée au portefeuille américain de WindGrid (-€99,1 millions).

Les charges financières nettes ont augmenté pour atteindre -€25,5 millions (-€4,8 millions), en raison essentiellement d'une hausse des coûts de financement (-€9,5 millions) consécutive au recours d'Elia Group SA au marché de l'emprunt en 2024 pour financer sa croissance, et de la variation des résultats de change (-€13,3 millions) liée à la couverture de l'exposition en USD d'Elia Group associée à WindGrid US. Cette montée a été en partie compensée par une hausse des recettes liée au produit de l'augmentation de capital et à la gestion proactive des liquidités par le Groupe (+€14,8 millions) et par l'ajustement de l'earn-out sur la participation d'energyRe Giga dans WindGrid (+€3,4 millions).

L'évolution de la charge d'impôt sur le résultat par rapport à l'année dernière est, pour l'essentiel, affectée positivement par la consolidation fiscale pour l'exercice 2024 (+€19,2 millions) et par l'effet de l'exercice en cours (+ €24,7 millions), réparti entre la holding (+€21,7 millions) et Eurogrid International (+€3 millions). Cette situation fait suite à la loi votée fin 2025 pour éliminer le traitement discriminatoire précédemment applicable en cas de cumul du régime de contribution du Groupe avec le régime RDT (Revenus Définitivement Taxés). Ce changement législatif favorise l'application d'une contribution de groupe (consolidation fiscale) permettant l'utilisation de pertes fiscales au niveau d'Elia Group SA et d'Eurogrid International SA.

La perte nette ajustée a augmenté de €14,5 millions à €5,3 millions, en raison des éléments suivants :

1. Augmentation de la contribution de la holding (+€16,7 millions), essentiellement imputable à une baisse des charges d'impôt liée à la consolidation fiscale en Belgique (+€21,7 millions) et à une diminution des coûts d'exploitation (+€3 millions), qui ont été partiellement compensées par une hausse des charges financières (-€8,0 millions) liée à des émissions de dette dans le courant de l'année 2024.

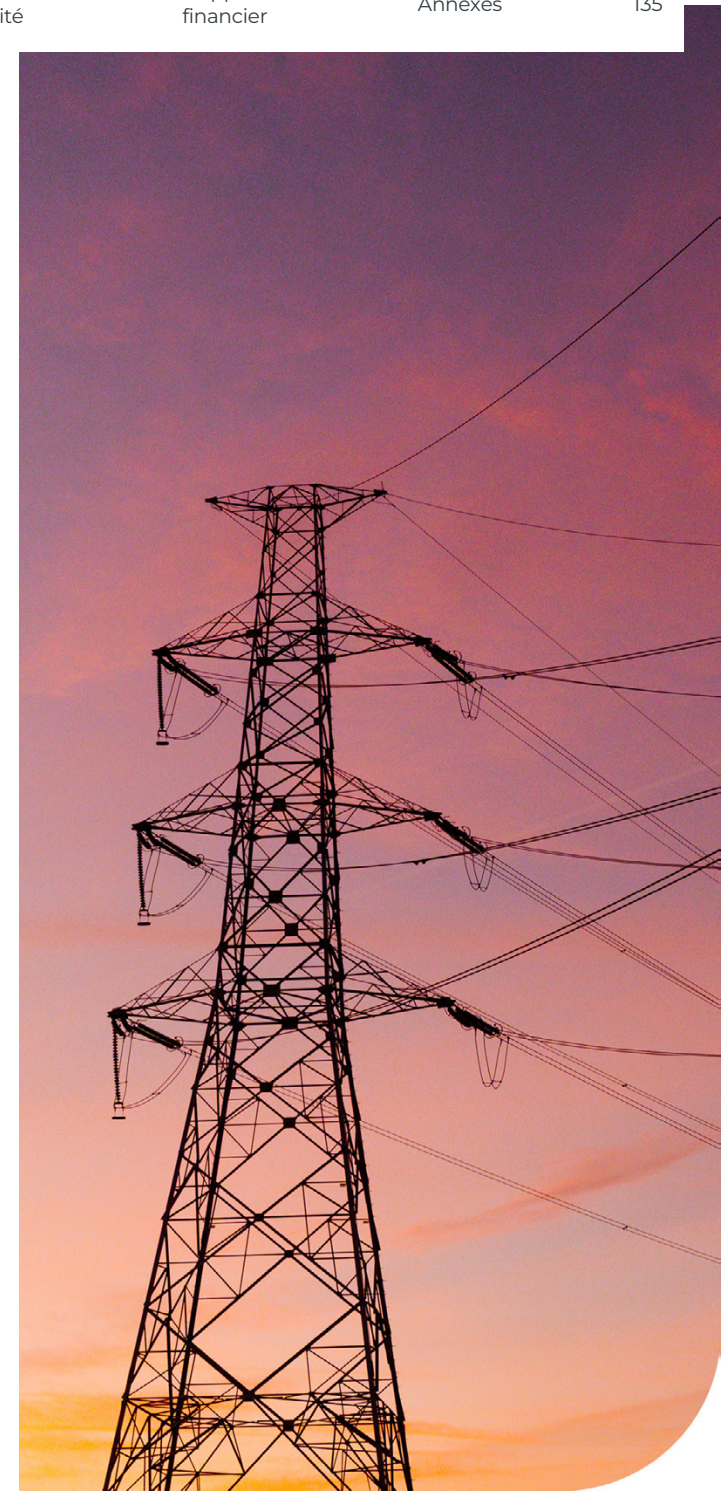
Effet partiellement compensé par :

2. Augmentation du taux de rejet des coûts à la suite de l'examen des soldes par le régulateur (-€3,3 millions).
3. Diminution des contributions d'EGI (+€2,8 millions).
4. Autres éléments (+€4,0 millions), dont €3,0 millions liés à une contribution fiscale du groupe liée à Eurogrid International.

La perte nette enregistrée s'élève à -€74,5 millions ; elle comprend, d'une part, -€99,1 millions de réduction de valeur d'actifs américains reflétant une réévaluation de leur valeur recouvrable à la suite de l'allongement des délais de réalisation des projets et, d'autre part, un impact positif de €19,2 millions résultant de l'application du mécanisme de consolidation fiscale belge et lié aux exercices fiscaux antérieurs à 2025. Il s'agit donc d'un ajustement ponctuel plutôt que d'un avantage fiscal récurrent.

La dette financière nette a diminué de €725,2 millions pour s'établir à €483,7 millions. Début 2025, la liquidité de la holding a été considérablement rehaussée par les fonds levés lors de l'augmentation de capital de €2,2 milliards en avril. Ces fonds ont été progressivement injectés dans les entités opérationnelles (€1.050 millions dans ETB et €480 millions dans 50Hertz). À l'instar des entités opérationnelles, la holding a porté son programme de billets de trésorerie à €100 millions afin de favoriser sa flexibilité et sa robustesse financières.

Le total des capitaux propres a augmenté de +€2.401,1 millions, sous l'effet essentiellement de l'augmentation de capital de €2,2 milliards. Par conséquent, le total des actifs s'est inscrit en hausse de +€2.506,9 millions.



5.6. Eléments ajustés - tableau de réconciliation

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2025	Elia Transmission	50 Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures consolidation	Elia Group
Eléments ajustés					
Réduction de valeur energyRe Giga	0,0	0,0	(70,8)	0,0	(70,8)
Contrat onéreux	0,0	0,0	(28,3)	0,0	(28,3)
Eléments ajustés - EBIT	**0,0**	**0,0**	**(99,1)**	**0,0**	**(99,1)**
Modification du taux d'impôt en Allemagne	0,0	46,5	0,0	0,0	46,5
Correction ponctuelle liée à la contribution du Groupe des années précédentes	0,0	0,0	19,2	0,0	19,2
Eléments ajustés - Résultat net	**0,0**	**46,5**	**(79,9)**	**0,0**	**(33,4)**

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2024	Elia Transmission	50 Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures consolidation	Elia Group
EBIT - Eléments ajustés					
Nihil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Eléments ajustés - EBIT	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Eléments ajustés - Résultat net	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**



Rapport de durabilité

Pas de transition sans réseau de transport. Nos investissements stratégiques sont essentiels pour permettre l'électrification, répondre à la demande croissante en électricité et intégrer de plus en plus les sources d'énergie renouvelable dans le réseau. Nous nous engageons à agir dans l'intérêt de la communauté, en garantissant un avenir énergétique durable et fiable pour toutes et tous.

APERÇU

Rapport de durabilité

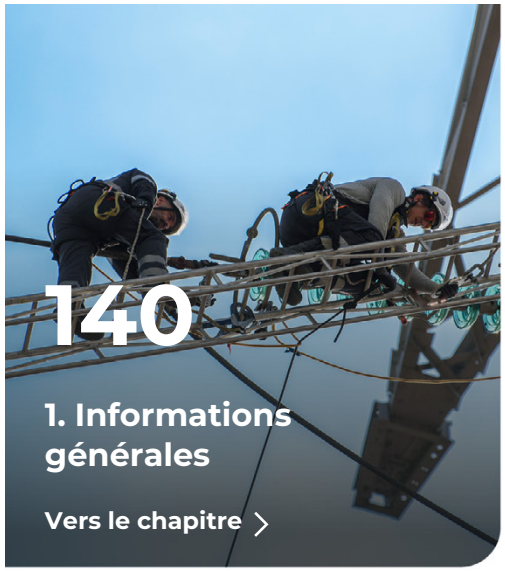




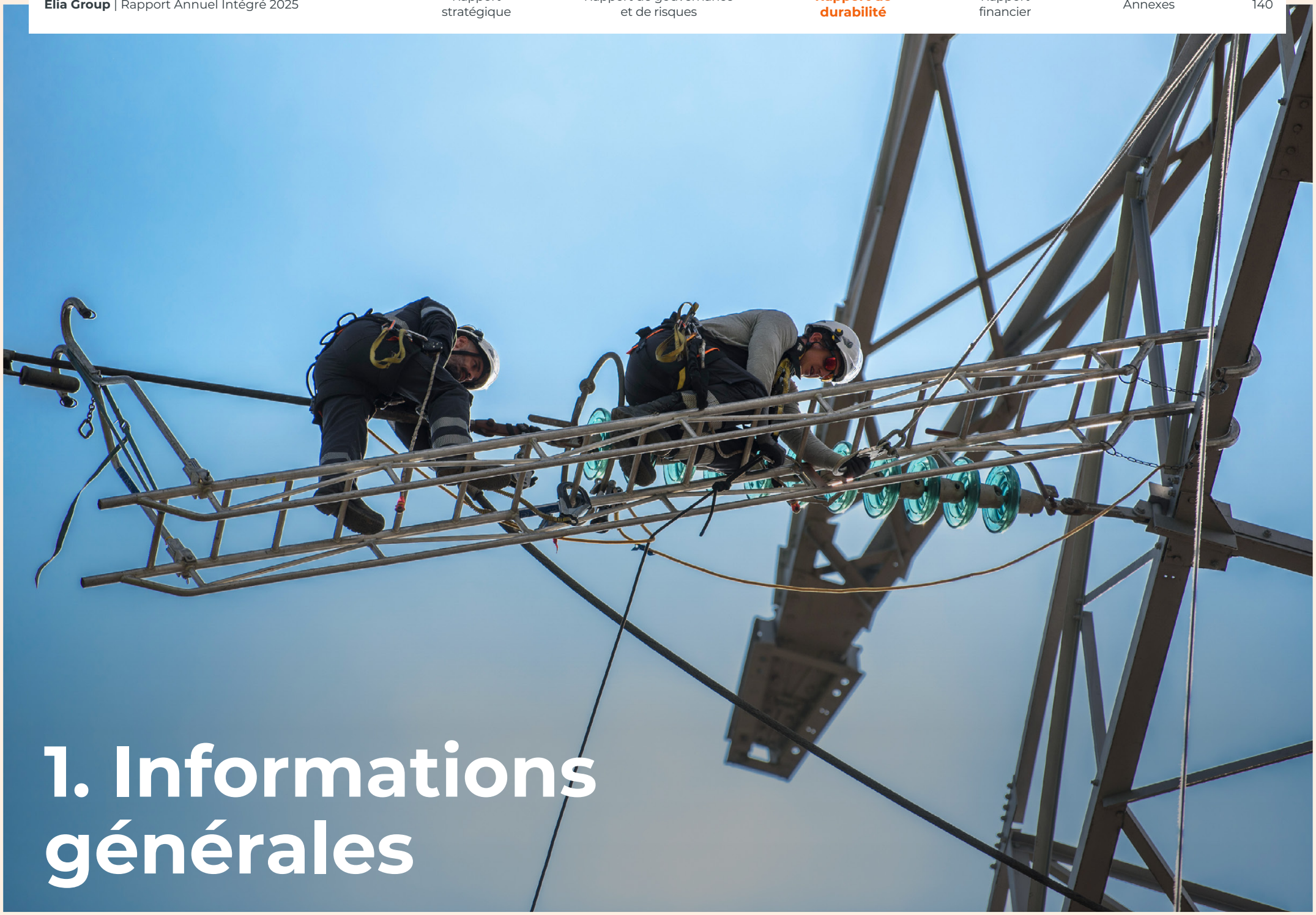






Table des matières

Section	Page
1. Informations générales	**140**
1.1. Base d'établissement des déclarations	141
1.2. Gouvernance	144
1.3. Stratégie	149
1.4. Gestion des incidences, risques et opportunités	162
2. Informations environnementales	**164**
2.1. Éligibilité et conformité à la réglementation européenne en matière de Taxonomie	165
2.2. E1 Changement climatique	175
2.3. E4 Biodiversité et écosystèmes	191
2.4. E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	198
3. Informations sociales	**205**
3.1. S1 Effectifs de l'entreprise	206
3.2. S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	220
3.3. S3 Communautés touchées	226
4. Informations en matière de gouvernance	**232**
4.1. G1 Conduite des affaires	233
5. Annexes	**240**
5.1. Index du contenu de l'ESRS	241
5.2. Index des points de données des normes transversales et thématiques qui découlent d'autres législations de l'UE (ESRS 2 Annexe B)	245



1. Informations générales

1.1. Base d'établissement des déclarations

BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

Les Déclarations de durabilité d'Elia Group, qui couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, sont alignées sur les normes européennes en matière de reporting de durabilité (ESRS) et garantissent la conformité avec la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Elles ont été vérifiées en externe par les auditeurs communs d'Elia Group, comme indiqué en Rapport d'assurance externe intégrée.

Scope de reporting

Ces déclarations de durabilité consolidées couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, y compris celles de ses trois segments :

— Elia Transmission Belgique ;

— 50Hertz Transmission Allemagne ;

— Segment non régulé.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre le périmètre attribué à chaque segment dans ces déclarations et les états financiers.

Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne publient des rapports annuels consolidés autonomes qui comprennent les déclarations de durabilité couvrant uniquement leurs activités. Ces rapports sont publiés sur le site web correspondant de chaque société.

États financiers	Déclarations de durabilité
1. Elia Transmission Belgique	**1. Elia Transmission Belgique**
Les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA/NV	Toutes les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV
Elia Engineering SA/NV	Elia Engineering SA/NV
Elia Asset SA/NV	Elia Asset SA/NV
Elia Re SA	Elia Re SA
H.G.R.T S.A.S et Coreso SA/NV	Non compris. Ils sont considérés comme des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.
Autres participations	Non compris. Ils sont considérés comme des investissements comptabilisés pour l'utilisation d'IFRS 9 dans les états financiers consolidés.
2. 50Hertz Transmission Allemagne	**2. 50Hertz Transmission Allemagne**
50Hertz Transmission GmbH	50Hertz Transmission GmbH
50Hertz Offshore GmbH	50Hertz Offshore GmbH
50Hertz Connectors GmbH	50Hertz Connectors GmbH
Eurogrid GmbH	Eurogrid GmbH
Link digital GmbH	Non compris. Ils sont considérés comme des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.
Autres participations	Non compris. Ils sont considérés comme des investissements comptabilisés pour l'utilisation d'IFRS 9 dans les états financiers consolidés.
3. Segment non régulé et Nemo Link	**3. Segment non régulé.**
Elia Group SA	Elia Group SA
Eurogrid International SA/NV	Eurogrid International SA/NV
EGI (Elia Grid International SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia, Elia Grid International Inc Canada, Elia Grid International Malaysia, Elia Grid International USA)	EGI (Elia Grid International SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia, Elia Grid International Inc Canada, Elia Grid International Malaysia, Elia Grid International USA)
WindGrid SA/NV	WindGrid SA/NV
WindGrid USA Holding LLC	WindGrid USA Holding LLC
WindGrid USA LLC	WindGrid USA LLC
re.alto (re.alto Energy SRL/BV, re.alto Energy GmbH)	re.alto (re.alto Energy SRL/BV, re.alto Energy GmbH)
Les activités non régulées d'Elia Transmission Belgium SA/NV	Inclus dans le segment Elia Transmission Belgique
Nemo Link Ltd.	Non compris. Ils sont considérés comme des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.
energyRe Giga-Projects USA Holdings LLC	Non compris. Il est considéré comme investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence - entreprises associées dans les états financiers consolidés.

Un aperçu des ESRS qui ont été jugées importantes pour le Groupe est disponible dans la section SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique. La liste des exigences de publication qui sont associées à chacune de ces normes thématiques importantes et qui sont couvertes dans ces déclarations est disponible dans l'annexe 5.1. Index du contenu ESRS. Il convient de noter que pour le Segment non régulé du Groupe, les seules normes thématiques qui ont été jugées importantes sont les suivantes :

— S1 Personnel de l'entreprise ;

— E1-5 et E1-6 de E1 Changement climatique ;

— E5-5 de E5 Utilisation des ressources et économie circulaire ;

— G1 Conduite des affaires.

Aucune omission n'a été faite concernant les normes thématiques importantes pour des raisons de propriété intellectuelle ou de résultats d'innovation.

Métriques introduites par étapes

Pour les Déclarations de durabilité 2025, les dispositions introduites par étapes par la directive européenne Quick Fix ont été prises en considération et mises en œuvre.

Modifications dans la présentation des informations sur la durabilité

Les modifications suivantes ont été apportées par rapport à la Déclaration de durabilité 2024 d'Elia Group :

– le texte a été révisé afin de le simplifier et de réduire les répétitions d'informations ;

– la communication des données au niveau des segments a été supprimée afin de mettre davantage l'accent sur la consolidation au niveau du Groupe.

Base de mesure

Les métriques pour 2025 sont présentées au niveau consolidé du Groupe. Tout écart par rapport à cette structure, qu'il soit dû à l'indisponibilité de données, à la spécificité du segment ou aux exigences d'application des ESRS, est indiqué dans le tableau correspondant.

Des données comparables sont fournies pour 2024 et celles-ci ont également fait l'objet d'un examen d'assurance limité. Le cas échéant, les retraitements des données sont indiqués sous le tableau correspondant, dans les chapitres dédiés aux normes thématiques.

Erreurs de reporting lors de la période précédente

Les données suivantes ont été retraitées en raison d'erreurs :

— E5-4 - Ressources entrantes : les données 2024 concernant les ressources entrantes d'acier

— E5-5 - Ressources sortantes : les données 2024 concernant les déchets générés

BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Tout au long de ces déclarations, les horizons temporels (court, moyen et long terme) sont utilisés sur la base des définitions de l'ESRS 1.

Cibles

Lors de la présentation d'informations prospectives, il est essentiel de reconnaître l'incertitude inhérente à celles-ci. Ce type d'information comprend des projections ou des anticipations concernant des événements futurs et les actions potentielles qu'une entreprise pourrait entreprendre. Cependant, en raison de la nature imprévisible du futur, ces événements et actions anticipées peuvent ne pas se réaliser comme prévu.

Processus de double matérialité

Les termes « équipe du projet » font référence à l'équipe multidisciplinaire du Groupe qui a réalisé l'évaluation de la double matérialité et préparé les informations divulguées dans le présent document.

Elia Group remettra régulièrement en question son processus d'évaluation de la double matérialité (DMA), qui pourrait évoluer au fil du temps en fonction de nouvelles perspectives, des discussions spécifiques au secteur et de développements. Il est à noter que des seuils et des jugements ont été et seront utilisés tout au long de ce processus.

Ressources financières pour les actions clés en matière de durabilité

Les ressources financières importantes allouées en 2025 aux actions liées aux normes E1 Changement climatique, E4 Biodiversité et écosystèmes et E5 Utilisation des ressources et économie circulaire sont présentées dans les sections correspondantes. L'analyse des autres normes a été introduite par étapes.

Estimations et incertitude

Il est indiqué dans le tableau ci-dessous que certaines des données fournies dans ces états financiers sont basées sur des estimations ou des hypothèses.

Points de données quantitatifs pour lesquels des hypothèses ou des estimations sont utilisées	Section	Niveau d'incertitude des mesures	Niveau d'exactitude	Sources d'incertitude des mesures
Consommation d'énergie et mix énergétique pour les filiales du Segment non régulé	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	Faible	Élevé	Manque de données granulaires
Consommation d'électricité des postes d'Elia Transmission Belgique	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	Faible	Élevé	Données de mesure non disponibles.
Scopes 1 et 2 pour les filiales du Segment non régulé	E1-6 - Émissions brutes de GES de Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Faible	Élevé	Manque de données granulaires
Scope 3 Elia Group	E1-6 - Émissions brutes de GES de Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Faible	Élevé	Utilisation d'hypothèses fondées sur les dépenses
Dénominateur du pourcentage de corridors écologiques pour Elia Transmission Belgique	E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Faible	Élevé	L'utilisation d'une largeur moyenne pour les corridors forestiers.
Données sur les déchets pour 50Hertz Transmission Allemagne	E5-5 - Ressources sortantes	Élevé	Faible	Les données sont partiellement basées sur des estimations, et non sur des chiffres réels.
Ressources entrantes pour Elia Group	E5-4 - Ressources entrantes	Faible	Élevé	Les données relatives aux entrées d'acier sont calculées à partir d'hypothèses fondées sur les dépenses.
Données sur les déchets pour les filiales du Segment non régulé	E5-5 - Ressources sortantes	Faible	Élevé	Les données sont basées sur des estimations, et non sur des chiffres réels.
La rémunération variable intégrée dans les métriques de rémunération d'Elia Group	S1-16 - Métriques de rémunération	Moyen	Moyen	Pour les salariés, un taux moyen est utilisé. Pour les membres de l'ExCo, des prévisions sont utilisées.
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des contractants d'Elia Group	S1-14 - Métriques de santé et de sécurité	Élevé	Faible	Le dénominateur des heures travaillées est calculé sur la base d'hypothèses à partir des types de travaux

Un faible niveau d'incertitude de mesure et le niveau élevé d'exactitude qui en résulte signifient que l'utilisation d'hypothèses n'a pas d'incidence significative sur les données.

Incorporation d'informations par référence

Exigence de publication ESRS	Points de données incorporés par référence	Rapport et section pour l'incorporation par référence
GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	21 a - c	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.2. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2025
	21 d	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration et 1.7. Collège de gestion journalière
	21 e	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration
	22 a	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration, 1.4. Comité de nomination et de rémunération, 1.5. Comité d'audit, 1.6. Comité stratégique et 1.7. Collège de gestion journalière
	23 a et b	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration
GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	29 a - e	Rapport de rémunération / 2.6. Informations sur la conformité de la rémunération avec la politique de rémunération et sur la manière dont les critères de performance ont été appliqués
GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	36 a - e	Rapport de risques, 3.4. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting non financier
SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	40 a-i et ii	Rapport stratégique / 4.2. Notre stratégie
	42 a et b	Rapport stratégique / 5.1. Notre Business Model
		Rapport stratégique / 5.2. Nos ressources
		Rapport stratégique / 5.4. L'output de nos activités
	42 c	Rapport stratégique / 4.4. Chaîne de valeur globale
	40 e	Rapport stratégique / 4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie
SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes	45 b	Rapport stratégique / 2.6. Interactions avec les stakeholders
G1-5 - Influence politique et activités de lobbying	30	Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.1. Introduction sur les changements au sein du Conseil d'administration

Autres certifications

Afin de garantir que nos systèmes de gestion répondent aux normes internationales, le Groupe fait appel à des auditeurs externes pour les évaluations et les certifications. Le critère « gestion environnementale » est utilisé par 50 Hertz Transmission Allemagne et Elia Transmission Belgique, qui sont certifiés conformément à la norme ISO 14001. Par ailleurs, au sein de 50Hertz Transmission Allemagne, le critère « gestion de la santé et de la sécurité au travail » est utilisé conformément à la norme ISO 45001 et, à partir de 2025, le critère « systèmes de gestion de l'énergie » est appliqué conformément à la norme ISO 50001. Les systèmes de gestion correspondants sont mis en place et recertifiés conformément aux programmes d'audit respectifs.

Aucun des indicateurs de ces Déclarations de durabilité n'a été validé par un organisme externe autre que les auditeurs conjoints. Les valeurs financières de 2025 utilisées pour calculer certains points de données de durabilité (intensité des GES, alignement de la Taxonomie) ont été soumises à la validation par les mêmes auditeurs conjoints.

Cadres de reporting sur la durabilité utilisés

Elia Group a commencé à communiquer ses informations sur la durabilité en 2019 et, depuis 2024, applique le cadre ESRS.

1.2. Gouvernance

GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La durabilité fait partie intégrante des activités commerciales d'Elia Group. Notre programme ActNow renforce cette approche en intégrant explicitement la durabilité dans notre stratégie et nos opérations.

Des rôles et responsabilités spécifiques liés à la durabilité, décrits en détail dans le tableau ci-dessous, ont été attribués dans l'ensemble du Groupe. La responsabilité des questions de durabilité est répartie entre plusieurs organes de gouvernance : le Conseil d'administration valide la stratégie et émet des orientations, le Comité de direction du Groupe Elia (le Comité exécutif - Exco) supervise la performance durable et met en œuvre la stratégie, et le Group Sustainability Committee pilote les objectifs et les ambitions clés au niveau du groupe.

Le Group Sustainability Committee élabore son programme de durabilité, ActNow, et veille à ce que le Groupe réalise des progrès constants et cohérents dans ce domaine au moyen des roadmaps locales. À un niveau inférieur, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne disposent de leurs propres départements et Sustainability Committees, qui sont chargés de mettre en œuvre ActNow au niveau local et de suivre les progrès par rapport aux cibles fixées.

Pour plus d'informations sur la composition et la diversité du Conseil d'administration, voir les sections 1.2. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2025 et 1.7. Collège de gestion journalière du Rapport de gouvernance et de gestion des risques. La section 1.3. Conseil d'administration contient des informations sur ses compétences et son expertise en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur la représentation des travailleurs et leurs interactions avec les organes de gestion, voir S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

ACT NOW
FOR A SUSTAINABLE WORLD

Niveau du Groupe
Niveau local

Conseil d'Administration d'Elia Group

Comité d'audit

Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgique

Comité d'audit

Elia Group ExCo

Sponsoring pour ActNow

Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Elia Transmission Belgique ExCo

Sponsoring de la durabilité : CEO

Elia Group Sustainability Committee

Stratégie du Groupe

Sustainability Managers locaux

Diverses fonctions du Groupe

50Hertz Transmission Allemagne ExCo

Sponsoring de la durabilité : CEO

elia

Sustainability Manager
Local Sustainability Committee

La durabilité chez les filiales

50hertz

Sustainability Manager
Local Sustainability Committee

Dimensions du programme de durabilité ActNow

Action climatique 01

Environnement et économie circulaire 02

Santé et sécurité 03

Diversité, équité et inclusion 04

Conduite des affaires et dialogue 05

Niveau	Organe de gouvernance	Rôles dans la gestion des questions de durabilité	Fréquence et agenda lié à la durabilité
Groupe	**Conseil d'administration (CA) // Comité d'audit**	– Est chargé de valider la stratégie du Groupe en matière de durabilité. – Est chargé de valider le Business Plan du Groupe et les Business Plan locaux, ainsi que le Rapport annuel intégré. – Est chargé de formuler des recommandations et des orientations générales.	**Fréquence :** 10 fois **Thèmes clés de l'agenda** – Accès à une énergie abordable et à faible teneur en carbone – CSRD et suivi du Rapport de durabilité – Rôle de supervision de la performance ESG – Finance durable – Conformité environnementale – Audit interne du programme ActNow
	Elia Group Management Board (EGMB ou ExCo)	– Est chargé de la performance durable et de la réputation. – Est chargé de valider, sur une base annuelle, le programme ActNow (dimensions, objectifs, domaines de résultats clés du Groupe et ambitions clés). – Est chargé de rendre compte au Conseil d'administration et à ses comités. – Est chargé du sponsoring de la stratégie de durabilité	**Fréquence :** au moins toutes les 2 semaines **Thèmes clés de l'agenda** – Exercice de double matérialité d'Elia Group – Cibles collectives 2025 et 2026 (y compris ESG) – Leadership et gestion des talents – Optimisation de l'organisation de la sécurité – Politique de mobilité – Résultats de l'audit interne du programme ActNow – Accessibilité financière de la transition énergétique
	Group Sustainability Committee (GSC)	– Est chargé de prendre les décisions relatives aux questions de durabilité du Groupe (qui ne relèvent pas de la compétence de l'EGMB conformément aux statuts). – Est chargé de définir les domaines de résultats clés et les ambitions clés du Groupe. – Est chargé de surveiller les tendances, les réglementations et les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité – Est chargé d'élaborer les approches/positions respectives pour anticiper et répondre aux exigences législatives, aux normes de reporting, à l'application de cadres volontaires, etc. – Est chargé d'assurer l'alignement au niveau du Groupe grâce à des roadmaps locales alignées – Est chargé de rendre compte à l'EGMB, par l'intermédiaire du CFO, des progrès réalisés dans le cadre d'ActNow. – Est chargé de piloter et de surveiller les objectifs globaux du groupe en matière de durabilité, y compris les progrès réalisés par rapport aux ambitions clés du Groupe – Est consulté pour la communication en matière de durabilité – Est informé par l'équipe chargée des rapports de durabilité du Groupe des évolutions législatives en matière de CSRD	**Fréquence :** trimestrielle **Thèmes clés de l'agenda** – Mises à jour régulières sur la mise en œuvre de la CSRD – Améliorations apportées à la communication et à la gouvernance du programme ActNow – Attentes des parties prenantes et mise à jour des ambitions d'ActNow, en particulier pour la Dimension 5 – Validation des cibles pour le taux de fuite SF_6 et cibles du Scope 3 – Stratégie de circularité
	Dimension Leaders d'ActNow	Chaque Dimension ActNow est gérée localement par un Leader. L'un d'entre eux est chargé d'assumer également des responsabilités pour le Groupe, telles que : – Proposer les objectifs du groupe, les domaines de résultats clés du Groupe et les ambitions clés du Groupe. – Viser à rationaliser les objectifs du Groupe grâce aux roadmaps locales et à garantir leur cohérence afin d'atteindre les cibles du Groupe.	Des échanges mensuels ont lieu entre les Dimension Leaders et les Sustainability Managers.

Niveau	Organe de gouvernance	Rôles dans la gestion des questions liées à la durabilité	Fréquence et agenda lié à la durabilité
Local	**Conseil d'administration (CA) ou Conseil de surveillance // Comité d'audit**	– Est chargé de valider la stratégie locale en matière de durabilité. – Est chargé de valider le Business Plan local et le Rapport annuel local. – Est chargé de formuler des recommandations et des orientations générales.	**Elia Transmission Belgique** **Fréquence .** 10 fois **Thèmes clés de l'agenda** – La question des obligations vertes de l'UE – Rapport annuel intégré – Audit interne sur le cadre de sécurité – Audit interne sur la sécurité physique – Mise à jour de l'évolution législative de la CSRD **50Hertz Transmission Allemagne** **Fréquence :** 6 fois **Thèmes clés de l'agenda** – Résultats de l'audit interne sur les procédures d'onboarding (HR) – Résultats de l'audit interne sur la santé et la sécurité au travail
	Collège de gestion journalière (ExCo)	– Est chargé de valider les ambitions clés locales – Est chargé de valider la roadmap locale et les ressources appropriées – Est chargé de valider les performances locales et de rendre compte au GSC – Est chargé de résoudre les problèmes locaux qui ne peuvent être tranchés par le local Sustainability Committee	**Elia Transmission Belgique** **Fréquence :** toutes les deux semaines **Thèmes clés de l'agenda** – La « Just Culture » dans le contexte du programme Go4Zero (Santé et sécurité) – Reporting DEI – Certification ISO 14001 – Suivi du questionnaire « Quick Pulse check » **50Hertz Transmission Allemagne** **Fréquence :** hebdomadaire **Thèmes clés de l'agenda** – Green Finance Framework – Cible de Scope 3 – Politique HSEE – Nouvelle composition du Comité de conformité
	Local Sustainability Committee (LSC)	– Est chargé de prendre les décisions relatives aux questions de durabilité locales qui ne nécessitent pas d'être tranchées par ExCo conformément aux dispositions statutaires – Est chargé de veiller à l'alignement avec le Groupe pour la définition et la mise en œuvre de la roadmap locale – Est chargé de formuler des recommandations générales, de fournir des orientations et un soutien sur les questions de durabilité locales – Est chargé de définir les ambitions clés locales – Est chargé de rendre compte des performances locales à ExCo	**Elia Transmission Belgique** **Fréquence .** 5 fois **Thèmes clés de l'agenda** – Progrès réalisés en matière d'indicateurs de performance ActNow – Système de gestion de la protection de l'environnement - Résultats de l'audit ISO 14001 – Recommandations issues de l'audit CSRD **50Hertz Transmission Allemagne** **Fréquence .** 3 fois **Thèmes clés de l'agenda** – Cible de Scope 3 – Simplifications dans le rapport annuel du groupe Elia – Examen du programme de durabilité ActNow – Analyse des risques pour la LkSG (loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement)
	Sustainability Manager	– Est chargé de diriger le local Sustainability Committee – Est chargé de veiller à l'alignement avec le Groupe pour la définition et la mise en œuvre de la roadmap locale – Est chargé de superviser la mise en œuvre de la roadmap locale et la collecte de données – Est chargé de rendre compte des performances locales à LSC et GSC – Est consulté et apporte son soutien aux Dimension Leaders du Groupe pour définir les objectifs du Groupe, les domaines clés de résultats, les ambitions clés du Groupe et locales. – Est consulté pour l'organisation de campagnes de communication internes et externes	Des interactions opérationnelles ont lieu régulièrement avec les Dimension Leaders et avec les membres du GSC ou du LSC.

GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Pour un aperçu des questions de durabilité qui ont été abordées par les différents organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe et locaux en 2025, voir la dernière colonne du tableau dans GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Voir 2.6. Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération et dont les critères de performance ont été appliqués dans le Rapport de gouvernance et de gestion des risques.

GOV-4 - Déclaration sur la diligence

Elia Group effectue une diligence raisonnable de façon continue ; les éléments essentiels de ce processus et la section où ils sont décrits dans ces déclarations sont énumérés dans le tableau ci-dessous. Pour la description du processus spécifique de diligence raisonnable mis en place pour les fournisseurs en amont de la chaîne de valeur, voir G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs.

Les éléments essentiels de la diligence raisonnable se retrouvent dans toutes ces déclarations, conformément au tableau suivant :

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Section des déclarations de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-2 GOV-3 SBM-3
Collaborer avec les parties prenantes concernés à toutes les étapes de la diligence raisonnable	GOV-2 SBM-2 IRO-1 S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur S3-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées Le MDR-P se reflète dans : E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
Identifier et évaluer les incidences négatives	IRO-1 SBM-3
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	Le MDR-A se reflète dans : E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire S1-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les effectifs de l'entreprise S2-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les travailleurs de la chaîne de valeur S3-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les communautés touchées
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Le MDR-M se reflète dans : E1-5 à E1-8; E4-5 - Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes E5-4 et E5-5 S1-9 à S1-17 Le MDR-T se reflète dans : E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur S3-5 - Cibles liées aux communautés touchées

GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Voir 3.4. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting non financier dans le Rapport de gouvernance et de gestion des risques.

1.3. Stratégie

SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Modèle économique et chaîne de valeur

Voir 4.2. Notre stratégie, 5.1. Notre Business Model et 4.4. Chaîne de valeur globale dans le Rapport stratégique pour un aperçu de chacun. L'activité de transport d'électricité façonne le modèle économique d'Elia Group et sa chaîne de valeur clé.

Les sections 5.2. Nos ressources et 5.4. L'output de nos activités du Rapport stratégique décrivent les ressources utilisées pour soutenir nos activités économiques.

Les spécificités géographiques de la Belgique et de l'Allemagne, où le Groupe opère, sont analysées et opérationnalisées par l'intermédiaire des instances décisionnelles, comme expliqué dans la section GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Objectifs de durabilité et zones géographiques

Il est expliqué au point 4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie du Rapport stratégique et dans GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance que le programme ActNow garantit que la durabilité est fermement ancrée dans la stratégie du Groupe et dans toutes ses activités commerciales. Les cibles de durabilité du Groupe sont similaires pour l'Allemagne et la Belgique, même si les roadmaps et les plans d'action sont adaptés aux spécificités locales. Voir S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise pour connaître les effectifs du Groupe dans les différentes zones géographiques.

Les cibles en matière de durabilité incluses dans ActNow sont décrites dans :

- E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
- E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes
- E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire
- S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise
- S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

Activités du Groupe et revenus associés

Les activités du Groupe ne sont pas liées à la production de produits chimiques, d'armes controversées ou de tabac. Moins de 1 % du revenu annuel total du Groupe est généré par le raccordement direct de centrales électriques alimentées par des combustibles fossiles à son réseau. La section 2.1. Éligibilité et conformité à la réglementation européenne en matière de Taxonomie fournit des informations sur le chiffre d'affaires du Groupe provenant d'activités économiques alignées sur la Taxonomie.

SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes

La présentation générale des parties prenantes du Groupe figure dans la section 2.6. Interactions avec les stakeholders du Rapport stratégique, tandis que les modalités de ces interactions et leurs résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. En fin de compte, les interactions continues du Groupe avec ses parties prenantes renforcent sa stratégie, la sécurité et l'efficacité de ses infrastructures, ainsi que les systèmes énergétiques plus larges dans lesquels il opère.

Groupe de parties prenantes	Pourquoi nous interagissons	Principales interactions tout au long de la chaîne de valeur	Comment nous interagissons Méthodes	Fréquence	Résultats de l'engagement
Clients et consommateurs	– Pour garantir un transport fiable, efficace et à prix abordable de l'électricité et faciliter l'intégration harmonieuse des besoins énergétiques de nos clients directement raccordés – Pour nous assurer que nos pratiques opérationnelles soient ouvertes et transparentes et répondent aux besoins des consommateurs et des clients – Pour débloquer de la flexibilité supplémentaire dans le système provenant de l'industrie et des ménages		– Contact direct par l'intermédiaire des services de planification du système et des consommateurs – Enquêtes auprès des consommateurs – Groupes de travail – Réunions spécifiques au projet	– À la demande, avec les clients directement raccordés – 1 à 2 fois par an lors de conférences et de séances d'information	– Comprendre les besoins des consommateurs et des clients signifie que les activités économiques peuvent y satisfaire rapidement, ce qui contribue à une planification efficace et efficiente du réseau, à la prospérité socioéconomique et à l'amélioration de notre réputation – Débloquer de la flexibilité dans le système contribue à l'équilibre du réseau
Gestionnaires de réseau électriques	– Pour assurer la stabilité du système en alignant nos activités avec celles des GRD et des GRT voisins – Pour développer des solutions conjointes pour le réseau, le système et le marché (européens) à mesure que l'électrification se répand		– Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux – Affiliation dans des associations – Conférences et événements	– Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau – Groupes de travail réguliers – 1 à 2 fois par an lors de grands événements	– La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 – Nos activités d'exploitation de réseau sont développées, en particulier étant donné les volumes croissants de SER
Producteurs d'énergie	– Pour faciliter la sécurité d'approvisionnement, maintenir la fiabilité du système et coordonner la fourniture de services auxiliaires – Pour les raccorder au réseau		– Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux – Groupes de travail – Séances d'information – Conférences et événements	– Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau – 1 à 2 fois par an lors de grands événements	– La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 – Leurs besoins sont pris en compte dès le début de la planification du système et du développement du réseau – Amélioration de l'exploitation du système et du réseau, par exemple en garantissant la fiabilité, en réduisant les temps d'arrêt pendant la maintenance
Actionnaires et investisseurs	– Pour assurer la croissance et l'extension futures du Groupe		– Publications externes – Réunions et événements des investisseurs	– Régulièrement via l'équipe Investor Relations – À intervalles réguliers, conformément aux dates de publications externes (c.-à-d. chaque trimestre, chaque année) – 1 à 2 fois par an lors de grands événements	– Le financement nécessaire pour mener à bien les activités économiques et pour assurer la réalisation des projets d'investissement

Amont  Opérations propres  Aval 

Groupe de parties prenantes	Pourquoi nous interagissons	Principales interactions tout au long de la chaîne de valeur	Comment nous interagissons Méthodes	Fréquence	Résultats de l'engagement
Salariés	– Pour renforcer la coopération et améliorer notre efficacité – Pour favoriser un but commun et s'assurer que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise		– Gestion des performances et séances de formation – Campagnes de communication internes – Événements internes – Enquêtes (« Pulse », bien-être, etc.)	– Quotidiennement	– Nos salariés partagent un sens aigu de leur mission, ce qui améliore notre travail – Ils sont engagés et contribuent à la performance du Groupe
Fournisseurs	– Pour assurer à l'entreprise d'avoir accès à des matériaux, outils et services de haute qualité à des prix abordables – Pour répondre aux besoins futurs en nouveaux matériaux et outils		– Interactions directes, y compris via des appels d'offres et des contrats – Réunions	– Régulièrement via les équipes Procurement et Projects	– L'accès à la technologie nécessaire est obtenu au moment opportun et à des prix abordables – Le caractère durable de notre chaîne de valeur en amont est amélioré
Communautés locales	– Pour concevoir des projets en ayant les besoins et les intérêts des communautés locales à l'esprit – Pour tenir les communautés locales informées du statut de nos projets et de leur pertinence pour la transition énergétique		– Séances d'information et de consultation virtuelles et en présentiel pendant les projets – Sites web dédiés aux projets et publications externes	– Régulièrement via les équipes Project Communication	– Le feedback des communautés impactées par nos projets est pris en compte dans le cadre de nos activités – Des interactions régulières avec les communautés locales garantissent qu'elles comprennent mieux la valeur sociétale de nos activités
Gouvernements et pouvoirs publics	– Pour aligner nos activités sur la politique gouvernementale et faire office de conseiller de confiance pour les décideurs politiques – Pour s'assurer que les cadres régulatoires créent de la valeur pour les consommateurs finaux et un rendement juste pour nos investisseurs		– Réunions avec les autorités régulatoires et les décideurs politiques – Publications et études	– Fréquemment	– Les gouvernements et autorités régulatoires obtiennent des avis et des recherches fiables liés à la décarbonisation et au système énergétique – Leur feedback est pris en compte et intégré dans les activités économiques
Presse et grand public	– Pour rester alignés avec l'intérêt de la communauté et fournir des mises à jour sur nos progrès – Pour informer le débat public à propos des meilleures méthodes pour atteindre la neutralité climatique		– Conférences de presse et visites de chantier – Publications externes – Canaux digitaux	– Quotidiennement avec la presse via des contacts directs avec l'équipe External Communication ou les canaux digitaux – Publications régulières	– Le grand public est tenu informé de notre travail et de son importance pour la transition énergétique, assurant ainsi son engagement envers nos activités.
Fédérations, ONG et monde académique	– Pour nous assurer que nos recherches soient aussi rigoureuses que possible ainsi que pour tester des technologies et approches innovantes – Pour explorer les solutions en vue de réduire au maximum tout impact négatif de nos activités		– Organisation avec affiliation et réunions associées – Projets et études spécifiques	– Contact quotidien lors de projets spécifiques – Affiliation mensuelle ou trimestrielle ou réunions de partenariat	– Nos activités sont améliorées grâce à l'innovation – Enrichissement de l'expertise et de la perspective, grâce à la cocréation et aux échanges

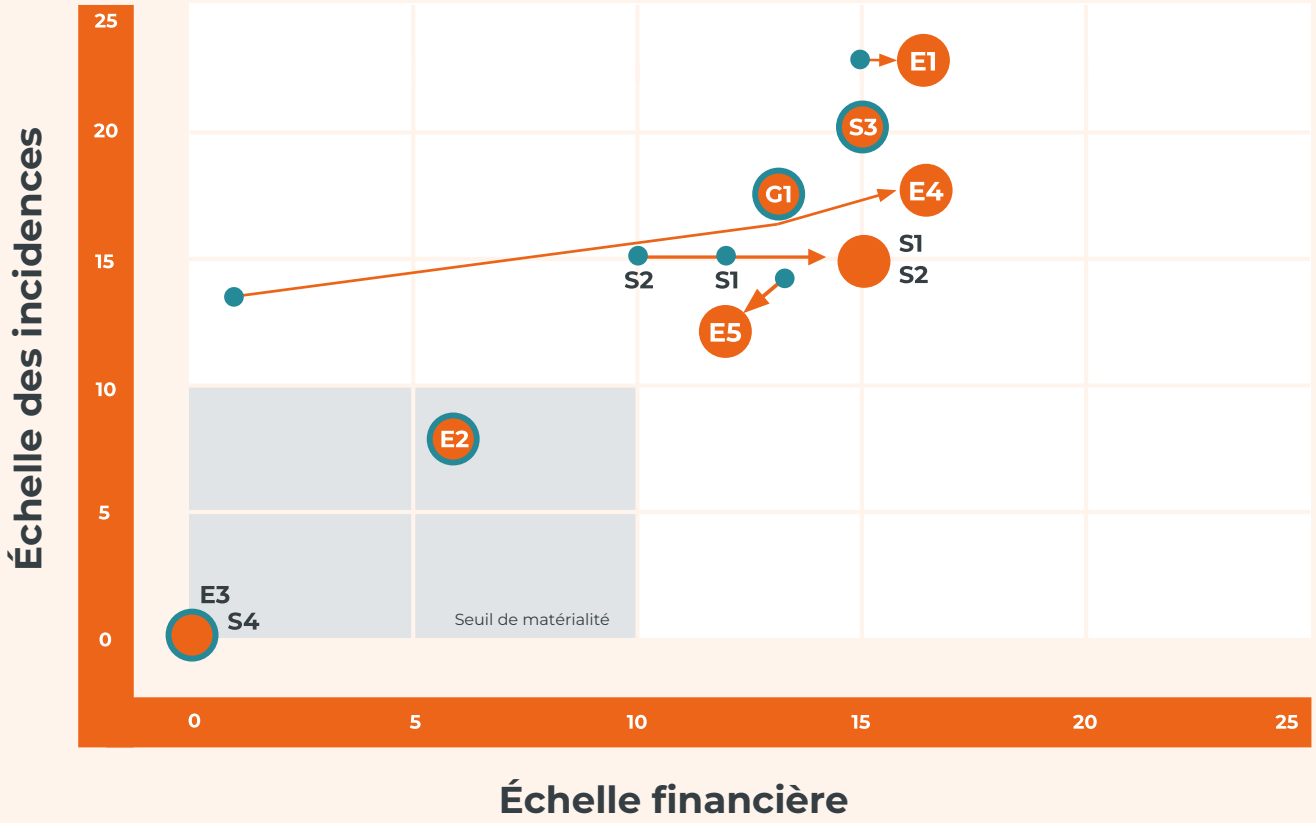
Amont  Opérations propres  Aval 

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les ESRS qui ont été jugés importants pour le Groupe à l'issue de l'évaluation de la double matérialité figurent dans le tableau ci-dessous. L'évolution par rapport à 2024 est indiquée dans la matrice.

La description de l'évaluation de la double matérialité (DMA) et l'explication de l'évolution par rapport à 2024 peuvent être consultées dans IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants.

Évolution de la matérialité pour les ESRS entre 2024 et 2025



Norme		Importance
E1	Changement climatique	oui
E2	Pollution	non
E3	Ressources en eau et marines	N.A.
E4	Biodiversité et écosystèmes	oui
E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	oui
S1	Effectifs de l'entreprise	oui
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	oui
S3	Communautés touchées	oui
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	non
G1	Conduite des affaires	oui

Incidences financières actuelles

En 2025, aucun risque lié à la durabilité n'a généré à lui seul une incidence financière affectant le reporting financier et la performance d'Elia Group.

Horizons temporels

Lors de l'évaluation de la double matérialité, les incidences, les risques et les opportunités exposés dans les pages suivantes se sont révélés importants à court, moyen et long terme. Les quelques exceptions à cette règle sont indiquées dans le tableau.

Gestion des thèmes importants

Les incidences, risques et opportunités (IRO) d'Elia Group correspondant à chaque ESRS sont gérés au moyen de politiques, de cibles, d'actions et de métriques. En raison de leur caractère global, une seule politique peut être représentative de plusieurs thèmes importants et/ou de plusieurs IRO. Par exemple, le Code de conduite des fournisseurs est pertinent pour la gestion des « Émissions de GES » (thème important pour E1 Changement climatique), des « Conditions de travail » (thème important pour S2 Travailleurs de la chaîne de valeur) et des « Déchets » (thème important pour E5 Utilisation des ressources et Économie circulaire).

Les quelques exceptions d'IRO non couverts par une politique formelle sont clairement indiquées.

Les tableaux suivants présentent un aperçu d'une sélection de politiques, d'actions, de cibles et de métriques correspondant à chaque ESRS. Pour une compréhension complète, veuillez consulter le chapitre thématique concerné.

E1 Incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Thèmes importants	— Transition énergétique — Émissions de GES — Transition vers une économie à faibles émissions de carbone — Changement climatique et adaptation physique	Chaîne de valeur
Incidences +	— Les ambitions climatiques suscitent un vaste programme d'investissement pour réaliser la transition énergétique, y compris des investissements dans le réseau qui seront bénéfiques pour la société pendant plusieurs décennies.* — En planifiant et en construisant de manière proactive un réseau capable de résister à des événements météorologiques extrêmes, Elia Group contribue à assurer la continuité d'un transport d'énergie fiable et à minimiser les perturbations potentielles causées par le changement climatique.* — Dans le secteur de l'électricité, le réseau de transport a un rôle essentiel à jouer dans l'exploitation du potentiel des ressources énergétiques renouvelables qui sont souvent situées loin des centres de consommation. Ceci inclut la nécessité de recourir à l'offshore, mais aussi de développer des interconnexions plus fortes avec les pays voisins pour tenir compte de la nature intermittente des principales sources d'énergie renouvelables et rendre l'approvisionnement vert moins coûteux et plus sûr.* — Convaincre les parties prenantes d'accroître l'efficacité et de libérer davantage de flexibilité dans le système électrique afin de réduire les coûts de transition globaux.*	
	— EGI : le passage des systèmes de production et de consommation d'énergie basés sur les combustibles fossiles aux énergies renouvelables contribue à la réduction des émissions de CO_2 et à l'atténuation des effets du changement climatique.	
Incidences -	— Les ambitions climatiques déclenchent un programme d'investissements massif pour réaliser la transition énergétique, y compris des investissements dans le réseau qui ont une incidence immédiate sur la facture d'électricité par le biais des tarifs de transport. Cette situation suscite des inquiétudes légitimes de la part de nos utilisateurs finaux.*	
	— Émissions indirectes de gaz à effet de serre générées au sein de la chaîne de valeur d'Elia Group (Scope 3) liées aux activités de construction et de maintenance du réseau. — Émissions de gaz à effet de serre dues aux pertes sur le réseau (Scope 2) lors du transport d'électricité lié aux activités d'exploitation du réseau d'Elia Group — EGI génère des émissions directes et indirectes. — Les émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités propres du groupe Elia, à savoir les voitures, le chauffage, les fuites de SF_6 et les systèmes de back-up (Scope 1).	
Risques	— L'ampleur des plans de développement du réseau local en Belgique et en Allemagne soulève des questions quant à la faisabilité de leur mise en œuvre sans délai et à la capacité d'Elia Group à maintenir un bilan sain.* — La survenue de phénomènes météorologiques extrêmes tels que tempêtes, vagues de froid, canicules, inondations, sécheresses et incendies de forêt peut entraîner des dommages aux assets et l'activation de mesures d'urgence pour assurer la continuité de l'activité.* — La distorsion du marché due au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) compromet les projets offshore et transfrontaliers.* — Les coûts des assets techniques ont considérablement augmenté en raison d'un marché des fournisseurs tendu, d'une inflation élevée, d'une forte hausse des taux d'intérêt et d'une pénurie de matières premières (également dans la chaîne d'approvisionnement).* — Risque de financement : la capacité du Groupe et de ses filiales à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir leurs besoins de financement, afin de financer leurs plans et de refinancer leurs dettes existantes constitue un élément clé du Business Plan et du plan stratégique du Groupe.* — Risque régulatoire : le rendement des capitaux propres autorisé pour réaliser les plans d'investissement peut ne pas refléter ni anticiper l'environnement macroéconomique.*	
	— Risque de retard dans le développement et la livraison de plusieurs projets majeurs (Triton Link, Nautilus, Borholm) liés à l'infrastructure, au développement du marché et à l'exploitation du réseau pour atteindre les objectifs climatiques.*	
Opportunités	— Convaincre les parties prenantes d'accroître l'efficacité et de libérer davantage de flexibilité dans le système électrique afin d'augmenter la capacité d'accueil de notre réseau. — Élaborer des solutions innovantes, ainsi que des propositions pour réduire les coûts globaux du réseau.** — Montrer comment gérer un système dominé par des SER variables (démontrer que les régions à forte pénétration de SER sont attrayantes pour les entreprises tournées vers l'avenir).**	

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique. Cela s'explique par le fait que ces thèmes sont intégrés dans notre mission et notre stratégie fondamentales et qu'ils sont traduits en actions et en plans de mise en œuvre.
**Cet IRO est important à partir du moyen/long terme.

Amont  Opérations propres  Aval 

Politiques

Émissions de GES
- Conditions d'achat
- Code de conduite des fournisseurs
- Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique
- Instructions relatives à la garantie de la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le scope de 50Hertz Transmission Allemagne
- Politique de gestion des assets pour les postes

Actions

Transition énergétique
- Développement du réseau et intégration des SER
- Développement du marché et exploitation du réseau
- Électrification et couplage des secteurs

Émissions de GES
- Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau
- Technologies à faible émission de carbone pour SF_6
- Mobilité à faible émission de carbone
- Augmentation de l'application d'un prix interne du carbone (ICP)

Cibles

Émissions de GES
- SBTi
- Mobilité à faible émission de carbone
- Taux de fuite SF_6

Principales métriques

Transition énergétique
- CAPEX aligné avec la Taxonomie de l'UE

Émissions de GES
- Taux de fuite SF_6
- Émissions de GES de Scopes 1-2-3

Changement climatique et adaptation physique
- CAPEX alloué aux projets de résilience du réseau

Résilience du modèle économique

La résilience du modèle économique du Groupe a été testée en 2024, en utilisant un cadre d'analyse de scénarios climatiques robuste. Les résultats de cet exercice, qui comprenait une étude de la capacité du Groupe à s'adapter aux risques sur la base de différentes mesures d'atténuation, indiquent que les risques physiques liés au climat n'auront pas d'impact significatif sur les activités du Groupe.

Le Groupe a mis en place un système rigoureux pour évaluer, planifier, gérer et s'adapter en permanence aux risques liés au climat et à leurs impacts potentiels ; les politiques et plans d'action pertinents du Groupe sont régulièrement mis à jour en conséquence. En cas d'incidents imprévus, le Groupe les traite en priorité afin de garantir la résilience de son modèle économique.

E4 Incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Thèmes importants	**— Changement climatique** **— Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers** **— Imperméabilisation des sols** **— Incidence sur l'état des espèces**	**Chaîne de valeur**
Incidences +	— Elia Group facilite l'intégration des énergies renouvelables et peut donc contribuer à atténuer le changement climatique, ce qui est bénéfique pour la biodiversité à long terme. — Grâce à des investissements multiples avec plusieurs partenaires dans des projets à long terme sur terre et en mer (y compris la recherche et les études d'incidences sur la biodiversité et les paysages), Elia Group peut avoir une contribution nette positive à la fois sur la biodiversité et sur les écosystèmes entourant son infrastructure. — La biodiversité et les écosystèmes sont affectés par la présence de notre infrastructure de réseau, par exemple les oiseaux par les lignes aériennes ou la vie marine par les installations de câbles et de plateformes offshore. Nous appliquons des principes de conception respectueux de la nature pour développer notre infrastructure de réseau, ce qui a une incidence positive sur la biodiversité.	
Incidences -	— Les activités minières visant à extraire des métaux et des minéraux pour les éléments de réseau (par exemple, le cuivre, l'aluminium) peuvent détruire les habitats naturels et avoir une incidence sur la vie végétale et animale.*	
	— Les émissions de gaz à effet de serre générées dans la chaîne de valeur d'Elia Group affectent indirectement la biodiversité. — La construction et la présence d'infrastructures de réseau peuvent entraîner la perte et la fragmentation d'habitats, ce qui a une incidence négative sur la biodiversité.	
	— La construction ou l'agrandissement de postes existants peut diminuer la perméabilité des surfaces. Dans certains endroits (en raison d'obligations contraignantes), des solutions de réutilisation par infiltration susceptibles de réduire/atténuer l'incidence négative sur la biodiversité sont testées.	
Risques	— Retards dans les projets : les retards dans l'obtention des permis peuvent repousser le début de la construction, en particulier si des recours sont déposés ou si les fenêtres environnementales sont manquées (par exemple, le début de la saison de reproduction des oiseaux).	
Opportunités	— N/A	

Politiques

— Conditions d'achat
— Code de conduite des fournisseurs
— Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique
— Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le scope de 50Hertz Transmission Allemagne
— Politiques de gestion des assets pour les sites, les bâtiments et les lignes aériennes
— Politique de balises avifaune
— Marine Grid Declaration
— Plan SSE Offshore

Actions

Changement climatique
— Postes durables

Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers
— Gestion écologique des corridors forestiers

Imperméabilisation des sols
— Gestion de la végétation dans les postes

Incidence sur l'état des espèces
— Balises avifaune sur les lignes aériennes
— Mesures de compensation requises en vertu des permis

Cibles

— Corridors écologiques %

Principales métriques

— Sites situés dans ou à proximité de zones protégées

Résilience du modèle économique

Avant de pouvoir être entrepris, les projets doivent être approuvés par les autorités délivrant les permis.

Dans ce cadre, le Groupe évalue en permanence l'impact de ses activités sur l'environnement et veille à ce qu'elles respectent les lois et réglementations applicables.

En cas d'incidents imprévus, le Groupe les traite en priorité afin de garantir la résilience de son modèle économique.

Amont  Opérations propres  Aval 

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.

E5 Incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Thèmes importants	— Ressources entrantes — Déchets	Chaîne de valeur
Incidences +	— En cas de mise hors service d'assets/de matériaux, ceux-ci sont évalués dans un entrepôt afin de déterminer s'ils peuvent être réutilisés dans d'autres flux de l'entreprise, ce qui évite d'acheter de nouveaux matériaux et contribue au développement de la société (réduction des frais de réseau pour le transport d'électricité).	
	— Mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire tels que la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets ; innover dans la conception des équipements pour une plus grande durabilité et recyclabilité ; et collaborer avec des partenaires pour gérer plus efficacement les déchets.	
Incidences -	— Les activités d'Elia Group reposent sur des ressources non renouvelables, dont la disponibilité est soumise à une certaine incertitude et dont l'extraction devrait entraîner une augmentation de la consommation d'énergie. Des stratégies de circularité sont élaborées afin de réduire l'utilisation de matériaux dans la chaîne de valeur et de limiter cet impact potentiel sur l'épuisement des ressources.* — Les activités de construction et de maintenance d'Elia Group génèrent des déchets (qui peuvent nuire à l'environnement s'ils ne sont pas traités correctement).	
Risques	— Les mesures climatiques simultanées (et les investissements connexes dans le réseau) remettent en question la disponibilité des matières premières nécessaires aux infrastructures de transport et exercent une pression sur les prix des équipements.	
Opportunités	— Mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire tels que la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets ; innover dans la conception des équipements pour une plus grande durabilité et recyclabilité ; et collaborer avec des partenaires pour gérer plus efficacement les déchets.	

Politiques

- Conditions d'achat pour équipement et travaux électriques
- Code de conduite des fournisseurs
- Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique
- Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le scope de 50Hertz Transmission Allemagne
- Politiques de gestion des assets pour l'équipement réseau
- Procédure de gestion des déchets
- Politique de gestion des déchets

Actions

Ressources entrantes
- Optimisation du réseau
- Maintenance préventive
- Maintenance des assets en fonction de leur état

Déchets
- Évaluation des contractants

Cibles

Ressources entrantes
- % d'acier recyclé dans les pylônes

Déchets
- % de déchets recyclés

Principales métriques

Ressources entrantes
- Volumes entrants

Déchets
- Volumes de déchets

Résilience du modèle économique

Les principes de circularité sont intégrés dans les pratiques commerciales du Groupe.

Suite à la validation de sa stratégie circulaire en 2025, le Groupe se concentre sur la réduction de l'impact environnemental de ses besoins en assets grâce à l'amélioration de la conception du réseau, de la maintenance et de la chaîne d'approvisionnement.

En prolongeant la durée de vie des assets et en encourageant l'utilisation de matériaux recyclés, tels que l'acier et le cuivre, le Groupe garantit l'efficacité des ressources et l'adaptabilité à long terme aux risques et opportunités liés aux matériaux, et donc la résilience de son modèle économique.

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.

Amont  Opérations propres  Aval 

S1 Incidences, risques et opportunités importants liés au personnel de l'entreprise

Thèmes importants	— Conditions de travail — Santé et sécurité — Égalité de traitement et de chances pour tous	Chaîne de valeur
Incidences +	— Elia Group s'engage à attirer, développer et retenir les meilleurs talents. Nous trouvons des solutions optimales qui répondent aux aspirations des personnes et aux besoins de l'entreprise, tout en développant une culture de la sécurité, du bien-être et de l'innovation. — Compte tenu de la transition énergétique et de la transformation digitale de l'entreprise, Elia Group prévoit différentes possibilités de perfectionnement des compétences afin d'accompagner les salariés dans leurs nouvelles activités ou des activités différentes, par le biais d'académies locales et d'une académie du groupe*	
	— Elia Group a un impact positif sur certaines catégories sociales (nationalités et ethnies diverses, etc.) en les embauchant et en leur offrant les mêmes chances et s'engage à entreprendre des actions en matière de diversité et d'inclusion qui vont au-delà de la simple conformité.. — Culture de la sécurité : Elia Group fait de la sécurité sa priorité et vise le zéro accident, ce qui profite à la fois à son personnel et à la confiance du public	
Incidences -	— Elia Group a une forte orientation technique avec un effectif majoritairement masculin, ce qui rend l'atteinte des objectifs de diversité de genre difficile.	
	— Le travail avec des équipements à haute tension, en hauteur et dans des environnements offshore expose les salariés à des accidents et blessures potentiels (risques pour la sécurité physique)	
Risques	— En l'absence de conditions de travail adéquates, Elia Group risque de ralentir les activités en cours et d'avoir une incidence négative sur le bien-être mental des salariés. — Les incidents de santé et de sécurité peuvent retarder ou perturber les opérations sur les chantiers de construction et les sites en exploitation, prolonger la durée des projets, endommager des biens et porter gravement atteinte aux employés, ce qui peut entraîner des répercussions financières négatives.	
	— Attraction et rétention des talents : si l'onboarding ne se fait pas de manière efficace, Elia Group risque un ralentissement des activités en cours et un impact négatif sur le bien-être mental des salariés.	
Opportunités	— N/A	

Politiques

- Politique en matière de droits de l'homme
- Lignes directrices en matière de santé et de sécurité
- Plan global de prévention
- Charte DEI
- Règlement de travail
- Accords d'entreprise

Actions

Égalité de traitement et de chances pour tous
- Campagnes de sensibilisation et formation
- Réseaux internes
- Partenariats

Santé et sécurité
- Campagnes de sensibilisation
- Équipement de protection individuelle
- Formations

Objectifs

Égalité de traitement et de chances pour tous
- Femmes dans l'effectif total
- Engagement de femmes

Santé et sécurité
- Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) - Salariés
- Taux de santé

Principales métriques

Égalité de traitement et de chances pour tous
- Nombre de salariés/genre
- Répartition par genre au sein des instances dirigeantes

Santé et sécurité
- Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) - Salariés

Conditions de travail
- Salariés couverts par des conventions collectives

Résilience du modèle économique

Le Groupe investit dans son personnel afin de s'assurer qu'il dispose des compétences nécessaires pour gérer un réseau électrique de plus en plus complexe.

En plus d'offrir à son personnel des possibilités régulières d'apprentissage et de développement, le Groupe favorise un environnement soutenant et une culture organisationnelle forte axée sur la santé et la sécurité, la diversité, l'équité et l'inclusion.

En cas d'incidents imprévus, le Groupe les traite en priorité afin de garantir la résilience de son modèle économique.

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.

Amont  Opérations propres  Aval 

S2 Incidences, risques et opportunités importants liés aux travailleurs dans la chaîne de valeur

Thèmes importants	— Conditions de travail dans la chaîne de valeur — Santé et sécurité — Égalité de traitement et de chances pour tous	Chaîne de valeur
Incidences +	— Elia Group met en œuvre un Code de conduite des fournisseurs (SCoC) qui exige le respect des normes internationales en matière de comportement éthique, de santé et de sécurité. Cette démarche, associée au fait d'encourager les fournisseurs à obtenir la certification EcoVadis, favorise une chaîne d'approvisionnement responsable et des conditions de travail sûres.** — La culture de la sécurité d'Elia Group, l'accent mis sur la sécurité des contractants et l'objectif zéro accident pour tous les travailleurs contribuent à l'amélioration des normes de sécurité tout au long de la chaîne de valeur. — Elia Group met en œuvre un Code de conduite des fournisseurs (SCoC) qui exige le respect des normes internationales en matière de comportement éthique et d'aspects sociaux.**	
Incidences -	— Risque accru d'accidents du travail et d'accidents mortels pour les travailleurs tout au long de la chaîne de valeur en raison d'activités impliquant des équipements à haute tension ou du travail en hauteur.	
Risques	— Des incidents liés à la santé et à la sécurité peuvent affecter l'un des contractants d'Elia Group. — Des incidents liés à la santé et à la sécurité peuvent amener des contractants à se retirer des projets. Cela se traduirait par un retard dans les projets d'infrastructure et/ou les activités de maintenance ou à leur annulation.**	
Opportunités	— N/A	

Politiques

- Code de conduite des fournisseurs
- Politique en matière de droits de l'homme
- Code d'éthique
- Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique
- Instructions relatives à la garantie de la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le scope de 50Hertz Transmission Allemagne
- Conditions générales d'achat

Actions

Santé et sécurité

- Surveillance opérationnelle
- Certifications externes
- Campagnes de sensibilisation

Cibles

Santé et sécurité

- Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) - Contractants

Principales métriques

Santé et sécurité

- Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) - Contractants

Résilience du modèle économique

Le Groupe travaille avec différents contractants dans le cadre de ses activités commerciales.

Comme indiqué dans la section 4.1 G1 Conduite des affaires, le Groupe veille à ce que les personnes impliquées dans ses opérations de chaîne d'approvisionnement soient protégées et traitées équitablement, et à ce que les normes énoncées dans son « Code de conduite des fournisseurs » soient respectées. Les politiques de santé et de sécurité mises en place pour les effectifs du Groupe s'appliquent également aux contractants travaillant sur les sites.

Le Groupe évalue et met à jour régulièrement ces politiques afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux dernières lois et aux normes de bonnes pratiques. En cas d'incidents imprévus, le Groupe les traite en priorité afin de garantir la résilience de son modèle économique.



* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.
**Cet IRO est important à partir du moyen/long terme.

S3 Incidences, risques et opportunités importants liés aux communautés touchées

Thèmes importants	— **Incidences liées au foncier** — **Droits civils et politiques des communautés - Liberté d'expression**	Chaîne de valeur
Incidences +	— Le développement d'une infrastructure durable profite à la chaîne de valeur locale et à la croissance économique.*	
	— Engagement des parties prenantes : Elia Group entretient un dialogue permanent avec les autorités publiques et régulatoires afin de garantir l'environnement juridique et le cadre régulatoire nécessaires à la réalisation de nos objectifs en matière de climat.	
Incidences -	— Étant donné que le réseau de transport d'Elia Group traverse des zones habitées et que son empreinte physique a de multiples incidences locales (liés au foncier, au bruit, aux aspects visuels, etc.),	
Risques	— Risque lié à l'obtention d'un permis : l'approbation des permis en temps voulu est un défi important pour la mise en œuvre des projets soutenant la transition énergétique. Le déploiement d'infrastructures dépend fortement du soutien des communautés touchées.	
Opportunités	— Une collaboration étroite avec les communautés locales et les acteurs industriels permet de mieux comprendre et d'anticiper les besoins, d'accélérer le développement du réseau et d'identifier les opportunités de croissance.**	

Politiques

- Politique d'engagement
- Politique de compensation
- Protocole - Fermes
- Protocole - Entreprises
- Stratégies de développement du réseau : lignes aériennes vs câbles souterrains
- Protocole CEM

Actions

- Engagement communautaire et communication relative aux projets
- Mesures de compensation et d'atténuation

Cibles

N/A

Principales métriques

N/A

Résilience du modèle économique

Dans le cadre des obligations légales et du rôle sociétal qui incombent à Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne, à savoir construire, entretenir et exploiter le réseau électrique, ces entreprises doivent communiquer de manière transparente avec les communautés concernées par les infrastructures du réseau.

Les équipes responsables du projet s'efforcent d'établir dès que possible des relations de confiance avec les communautés locales tout au long du cycle de vie de chaque projet.

Elia Group dialogue régulièrement avec les communautés concernées afin d'anticiper et de répondre à tout problème pouvant survenir et de garantir la résilience de son modèle économique.

Amont  Opérations propres  Aval 

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.
**Cet IRO est important dès le moyen/long terme.

G1 Incidences, risques et opportunités importants liés à la conduite commerciale

Thèmes importants	**— Gestion de la relation avec les fournisseurs** **— Protection des lanceurs d'alerte** **— Culture d'entreprise** **— Influence politique et activités de lobbying** **— Corruption et versement de pots-de-vin - Prévention et détection, y compris les formations**	**Chaîne de valeur**
Incidences +	— Bonne gouvernance et Conformité : la bonne gouvernance d'entreprise vise à garantir la conduite responsable des affaires de l'entreprise et la gestion responsables des ressources. — Elia Group est tenu de divulguer ses contributions politiques et ses activités de lobbying, en veillant à ce que ces actions soient conformes à ses objectifs de développement durable et à ses normes éthiques.	
Incidences -	— L'acquisition d'équipements et de services est essentielle pour assurer la maintenance et l'expansion du réseau nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe. La forte concurrence des GRT européens et d'autres industries qui ont des plans d'expansion similaires entraîne une hausse des prix des équipements critiques, ce qui augmente le coût de la transition énergétique pour la société. — L'absence de mesures préventives fortes et de protection des lanceurs d'alerte peut conduire à des pratiques de corruption au sein de l'organisation. — Elia Group est tenu de divulguer ses contributions politiques et ses activités de lobbying, en veillant à ce que ces actions soient conformes à ses objectifs de durabilité et à ses normes éthiques. — L'absence de mesures préventives et de détection efficaces (telles que des formations ou des campagnes de communication) peut conduire à des pratiques de corruption au sein de l'organisation.	
Risques	— La concurrence actuelle et la forte pression exercée sur la chaîne d'approvisionnement (équipement pour les grands projets d'infrastructure des GRT) entraînent un allongement des délais de livraison et une limitation de la marge de négociation, ce qui fait grimper les prix. Tout cela peut affecter la réalisation du portefeuille de projets et du plan d'investissement.	
Opportunités	— N/A	

Politiques

— Code d'éthique
— Politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin
— Politique en matière de droits de l'homme
— Code de conduite
— Code de conduite des fournisseurs
— Conditions d'achat
— Cadre de signalement

Actions

Culture d'entreprise
— Formation des salariés
— Procédures d'audit interne

Gestion de la relation avec les fournisseurs
— Diligence raisonnable des fournisseurs
— Mesures de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

Cibles

N/A

Principales métriques

— Fraude, corruption et infractions pour non-conformité
— Contributions politiques indirectes

Résilience du modèle économique

Voir 4.1 G1 Conduite des affaires pour savoir comment les dispositifs de gouvernance, les contrôles internes, les audits internes et externes, les politiques et les formations du personnel du Groupe garantissent sa conformité aux exigences légales, réglementaires et internes tout en prévenant la fraude et en maintenant la transparence.

Le Groupe évalue et met à jour régulièrement, lorsque cela est possible, tous les éléments ci-dessus afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et aux normes de bonnes pratiques. En cas d'incidents imprévus, le Groupe les traite en priorité afin de garantir la résilience de son modèle économique.

* Cet IRO n'est pas officiellement couvert par une politique.

Amont  Opérations propres  Aval 

1.4. Gestion des incidences, risques et opportunités

IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Aperçu

Le cœur de métier d'Elia Group est le transport d'électricité en Belgique et en Allemagne. Par conséquent, la plupart des incidences, risques et opportunités (IRO) importants sont liés à l'activité de transport d'électricité.

La chaîne de valeur clé d'Elia Group est présentée à la section 4.4. Chaîne de valeur globale dans le Rapport stratégique.

Évaluation des incidences, des risques et des opportunités

L'évaluation de la double matérialité (DMA) pour 2025 a été réalisée selon la méthodologie établie en 2024.

L'évaluation a comporté les étapes suivantes :

1. Définition du périmètre : clarification des limites et des objectifs ;
2. Chaîne de valeur : garantir une couverture complète des incidences et des dépendances en matière de durabilité.
3. Identification des thèmes : compilation d'une liste des questions de durabilité potentiellement importantes en utilisant comme point de départ les risques et les opportunités identifiés par le système de gestion des risques d'entreprise (ERM).

Alors que l'identification des enjeux de durabilité importants a été initiée à partir des risques et opportunités recensés dans le système de gestion des risques d'entreprise (ERM), Elia Group a effectué une vérification de complétude supplémentaire afin de s'assurer que les impacts significatifs non identifiés comme risques dans l'ERM soient également évalués. Parmi les vérifications supplémentaires réalisées figurent la prise en compte des retours des parties prenantes, l'analyse comparative avec des pairs, l'examen des impacts le long de la chaîne de valeur et des ateliers internes avec des experts en durabilité. Cette analyse complémentaire a permis de garantir que l'évaluation de double matérialité (DMA) couvre tous les impacts pertinents, qu'ils génèrent actuellement ou non un risque ou une opportunité.

En outre, un exercice de benchmarking sectoriel a été mené afin de comparer les conclusions sur la matérialité, fournissant ainsi un contexte et une validation précieux.

Si la méthodologie de notation est restée inchangée par rapport à l'année précédente, l'accent a été mis davantage sur une application cohérente pour tous les thèmes. Cela a engendré plusieurs ajustements mineurs dans le résultat final.

Les impacts ont été évalués et notés en fonction des paramètres suivants :

Gravité			**X**	**Probabilité**
Échelle	Périmètre	Irrémédiabilité (seulement pour les impacts négatifs)		

Le paramètre « Gravité » a été calculé comme la moyenne de l' « Échelle », du « Périmètre » et de « l'Irrémédiabilité ». La multiplication des paramètres « Gravité » et « Probabilité » permet d'obtenir un score sur la dimension d'impact pour chaque impact.

Les risques et opportunités ont été évalués et notés selon deux paramètres : « Effet financier » et « Probabilité ». Trois échelles — Résultat net (P&L), Dépenses d'investissement (CAPEX) et Santé et sécurité (H&S) — ont été utilisées pour mesurer « l'Effet financier ». Selon la nature du risque ou de l'opportunité, l'échelle la plus appropriée a été choisie.

Effet financier (P&L, CAPEX, H&S)	**X**	**Probabilité**

La multiplication des paramètres ci-dessus a permis d'obtenir un score sur la dimension financière pour chaque risque et opportunité.

La matérialité de chaque thème lié à la durabilité a été déterminée sur la base des notes maximales attribuées pour les IRO de la même ESRS. Ces notes maximales déterminent également la position dans la matrice de double matérialité de l'ESRS correspondante.

Chaque score de chaque IRO pour chaque dimension (incidence/risque et opportunités) a été comparé au seuil déterminé (>10) afin de déduire la matérialité des IRO et les questions de durabilité importantes. Le seuil a été fixé à 10 afin de rester cohérent avec l'année précédente et avec d'autres pratiques commerciales.

L'équipe de projet a utilisé les mêmes échelles et seuils pour l'évaluation des risques liés à la durabilité et pour les autres types de risques.

Engagement des parties prenantes

Elia Group communique régulièrement avec ses parties prenantes afin de mieux comprendre et intégrer leurs préoccupations et leurs besoins. Pour plus d'informations sur la manière dont le Groupe interagit avec les parties prenantes, voir la section SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes. En raison des processus naturels d'intégration des points de vue des parties prenantes externes par l'intermédiaire des représentants des départements internes, la matrice de double matérialité présentée dans ce rapport repose uniquement sur les informations fournies par les parties prenantes internes.

Des améliorations ciblées ont été apportées tout au long de l'année à la participation des experts sur une série de thèmes : biodiversité, pollution et économie circulaire. L'objectif était de remettre en question les conclusions de la DMA de l'année dernière et de recueillir

des informations susceptibles d'approfondir et d'améliorer ou de soutenir l'argumentation en sa faveur.

Approbation et examen par la direction

Le résultat de l'exercice de double matérialité a été approuvé par le Management Board d'Elia Group (EGMB).

Le résultat des exercices locaux de double matérialité a été examiné et approuvé par les Sustainability Committees locaux (LSC) et les Collèges de gestion journalière (ExCo) respectifs.

Intégration dans le processus de gestion global

Nous avons intégré les thèmes de l'exercice de double matérialité dans les pratiques de gestion actuelles d'Elia Group.

Les principaux impacts, risques et opportunités mis en évidence par l'exercice de double matérialité sont intégrés dans la stratégie d'entreprise d'Elia Group et dans les pratiques de gestion par le biais de l'exercice de révision stratégique des activités.

Principales conclusions et évolution

Elia Group publie une matrice de double matérialité depuis 2022. À partir de 2024, celle-ci a été adaptée afin de respecter les lignes directrices issues des ESRS. La comparaison n'est donc possible qu'avec la matrice de l'année précédente.

La liste des ESRS importantes et pas importantes est stable et conforme au benchmark parmi les pairs du secteur. Les espèces menacées ayant été reconnues comme un facteur critique pour Elia Transmission Belgique, la matérialité (l'importance) de l'E4 Biodiversité et écosystème a augmenté. Cette augmentation est directement liée aux processus d'autorisation et à l'exécution des projets d'infrastructure et a été corroborée par des entretiens ciblés avec des experts.

En outre, pour 50Hertz Transmission Allemagne, la réduction du risque financier lié aux retards dans les processus en raison des procédures de participation a conduit à une réévaluation de la matérialité de la S3 Communautés touchées.

D'autres ajustements mineurs trouvent leur origine soit dans une meilleure cohérence de la liste des IRO, soit dans des erreurs d'attribution, des corrections et des modifications de formatage.

IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

La liste des exigences de publication jugées « importantes » à la suite de l'évaluation de la double matérialité est disponible à la section 5.1. Index ESRS.

Pour une explication de la manière dont les thèmes importants ont été identifiés et des seuils utilisés, voir la section IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants.

Les normes suivantes et les thèmes correspondants liés à la durabilité ont été jugés « pas importants » lors de l'évaluation de la double matérialité :

Norme	Explication
E2 Pollution	Les IRO liés à la pollution ont été réévalués cette année dans le cadre d'un exercice dédié et plus large. Ils ont été jugés non importants.
E3 Ressources aquatiques et marines	Les opérations d'Elia Group n'impliquent pas le prélèvement, la décharge ou la consommation d'eau. Le rôle principal d'Elia Group en tant qu'opérateur de transport d'électricité n'a pas d'incidence directe sur les ressources marines.
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Les opérations d'Elia Group n'impliquent pas de relation directe avec des utilisateurs finaux en raison de la nature spécifique de l'activité de transport d'électricité.

La liste des points de données qui sont rapportés dans cette Déclaration de durabilité et qui découlent d'autres actes législatifs de l'UE peut être consultée dans la section 5.2. Index des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'UE.



2. Informations environnementales

2.1. Éligibilité et conformité à la réglementation européenne en matière de Taxonomie

2.1.1 Contexte

Le règlement 2020/852 sur la Taxonomie a établi un système de classification européen qui définit les activités économiques pouvant contribuer de manière substantielle à l'environnement.

La Taxonomie de l'UE, et ses exigences en matière de publication d'informations, permet aux entreprises financières et non financières de partager une définition commune des activités économiques durables sur le plan environnemental. D'une part, elle offre aux entreprises la possibilité de démontrer que leurs activités économiques sont alignées sur les objectifs de décarbonisation de l'Europe et qu'elles sont résilientes à long terme. D'autre part, elle permet aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement éclairées sur ce que sont les activités économiques durables sur le plan environnemental. L'objectif de la Taxonomie est de réorienter les flux de capitaux vers ces activités économiques.

2.1.2 Elia Group, un précurseur

Elia Group a suivi de très près l'élaboration de la Taxonomie de l'UE et a décidé de passer à un reporting conforme à ses exigences avant la date limite requise. En 2021, le Groupe a publié son EU Taxonomy Case Study (étude de cas sur la Taxonomie de l'UE), qui évaluait la proportion d'activités alignées sur la Taxonomie de l'UE, et a communiqué volontairement la méthodologie associée et le processus de mise en œuvre.

Depuis lors, Elia Group a maintenu son engagement en faveur d'une publication d'informations de haute qualité en matière de Taxonomie et a continué à améliorer sa méthodologie et son approche. Cette section du Rapport de durabilité vise à fournir aux parties prenantes un état des lieux des pourcentages d'éligibilité et d'alignement du Groupe avec la Taxonomie de l'UE, ainsi que des preuves à l'appui de cet alignement.

KPI d'éligibilité d'Elia Group en 2025

99,7 %	99,9 %	99,8 %
Chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie	CAPEX éligibles à la Taxonomie	OPEX éligibles à la Taxonomie

KPI d'alignement d'Elia Group en 2025

99,3 %	99,9 %	99,5 %
Chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie	CAPEX alignés sur la Taxonomie	OPEX alignés sur la Taxonomie

Les informations détaillées d'Elia Group sur la Taxonomie de l'UE pour 2025 sont présentées dans la suite de ce chapitre.

2.1.3 Notre processus

Les évaluations de l'éligibilité et de l'alignement d'Elia Group avec la taxonomie européenne ont été préparées conformément aux critères suivants :

- le règlement 2020/852 du 18 juin 2020 relatif à la Taxonomie de l'UE ; l'acte délégué sur le climat (règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission) et ses amendements (règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission),
- l'acte délégué complémentaire sur le climat (règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission) ;
- l'acte délégué sur l'environnement (règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission) ;
- l'acte délégué sur la publication d'informations (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021) ;
- le rapport sur les garanties minimales publié par la Plateforme sur la finance durable en juillet 2022 ;
- une série de documents FAQ de la Commission européenne sur la Taxonomie de l'UE (dernière édition : mars 2025).
- À partir de l'année financière 2025, Elia Group met également en œuvre le « Cut the Red Tape Delegated Act » (Règlement délégué de la Commission (UE) 2026/73) ainsi que les annexes à l'Acte délégué modifiant les Actes délégués relatifs à la Taxonomie, au Climat et à l'Environnement du 4 juillet 2025.

L'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement du Groupe sur la Taxonomie de l'UE comprend l'approche en six étapes décrite ci-dessous. Les activités économiques qui

répondent aux exigences décrites dans les cinq premières étapes sont considérées comme « alignées » sur la Taxonomie. L'étape 6 de l'évaluation consiste à calculer les KPI pour la Taxonomie de l'UE (chiffre d'affaires, CAPEX, OPEX).

Méthodologie – Approche en 6 étapes

1. Évaluer quelles activités atteignent le seuil de minimis de 10 % conformément à l'acte délégué « Cut The Red Tape » et sont prises en compte pour l'évaluation d'éligibilité et d'alignement.
2. Évaluation de l'éligibilité : les activités économiques du Groupe sont évaluées afin de vérifier si elles sont « éligibles à la Taxonomie ». Pour être considérées éligibles, les activités doivent être couvertes par la définition d'une ou plusieurs des activités décrites dans les actes délégués. Les activités décrites dans les actes délégués sont liées à l'un des six objectifs environnementaux suivants :
   a. Atténuation du changement climatique ;
   b. Adaptation au changement climatique ;
   c. Utilisation et protection durables des ressources aquatiques et marines ;
   d. Transition vers une économie circulaire ;
   e. Prévention et contrôle de la pollution ;
   f. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
3. Contribution substantielle : les activités économiques éligibles du Groupe sont évaluées afin de déterminer si elles apportent une « contribution substantielle » aux objectifs environnementaux pertinents.
4. Analyse « Do No Significant Harm » (ne pas causer de préjudice important) : les activités économiques éligibles du Groupe sont évaluées afin de déterminer si elles ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux tout en contribuant de manière substantielle à l'un d'entre eux.
5. Conformité aux garanties minimales : les activités économiques du Groupe sont évaluées afin de déterminer si elles sont conformes aux garanties minimales définies par le règlement sur la Taxonomie.
6. Calcul des KPI : la proportion des activités économiques du Groupe qui sont durables sur le plan environnemental (identifiées aux étapes 1 à 5) est ensuite calculée en identifiant le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX du Groupe qui sont éligibles et alignés sur la Taxonomie.

2.1.4 Activités économiques éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Les décisions concernant l'éligibilité ou la non-éligibilité des activités économiques du Groupe sont prises en comparant les activités économiques de chacune des entités d'Elia Group relevant du champ d'application du règlement sur la Taxonomie avec la définition des activités décrites dans les actes délégués de la Taxonomie de l'UE. Remarque : la section 7. Structure du Groupe du Rapport financier présente la structure juridique d'Elia Group.

Cet exercice a été mené à l'égard des filiales présentées dans les différents segments, comme expliqué à la section 4. Informations par segment du Rapport financier. Sur la base des lignes directrices et avis publiés par la Commission européenne en matière de Taxonomie, les entités juridiques de Nemo Link, JAO, HGRT SAS, Coreso, TSCNET, EEX, EnergyRe Giga, Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters Berlin, LINK digital GmbH et Decarbon1ze ont été exclues de l'exercice d'évaluation (à la fois des numérateurs et des dénominateurs des KPI), car elles sont considérées comme des investissements pris en compte selon la méthode de mise en équivalence (joint-ventures et sociétés associées) ou la norme internationale d'information financière 9 dans les états financiers consolidés.

L'analyse d'éligibilité des entités incluses dans l'évaluation a montré que l'activité économique principale du Groupe, à savoir le « transport d'électricité », est éligible à la Taxonomie, plus précisément à l'activité « 4.9 Transport et distribution d'électricité » dans le cadre des objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. À partir du reporting sur l'exercice 2025, Elia Group utilisera également le seuil de minimis de 10 %, qui permet aux entreprises de ne plus rendre compte de l'éligibilité des activités économiques qui ne représentent pas 10 % du chiffre d'affaires, CAPEX ou OPEX total.

Conformément à l'article 1.2.2.2. de l'acte délégué sur la publication d'informations « Lorsqu'une activité économique contribue à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières [...] ne comptent qu'une seule fois le chiffre d'affaires [red. et les CAPEX ou OPEX] généré par cette activité dans le numérateur des KPI prévus au point 1.1 de la présente annexe [I] afin d'éviter les doubles comptages ».

Elia Group cherche à éviter les doubles comptages entre les objectifs environnementaux, c'est pourquoi il affecte la totalité de son chiffre d'affaires et des CAPEX et OPEX correspondantes à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

En ce qui concerne le KPI des CAPEX, la nature et le périmètre des CAPEX dans une activité contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique pourraient, dans certains cas, être différenciées des CAPEX qui ont adapté cette activité au changement climatique. Tel pourrait être le cas lorsque la solution d'adaptation est extérieure à l'asset aligné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique (c'est-à-dire dans le cas d'une mesure/d'un projet identifiable et mis en œuvre séparément) ou lorsqu'une solution est prévue dans le plan d'adaptation de l'activité/de l'asset existant. Par exemple, les CAPEX servant à construire une nouvelle ligne HTLS afin de renforcer le réseau interconnecté, qu'il convient d'évaluer dans le cas d'Elia Group au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique peuvent être distingués des CAPEX spécifiquement alloués au renforcement des pylônes afin qu'ils puissent résister à des vitesses de vent plus élevées à l'avenir, qui peuvent être évalués au regard de l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Elia Group différencie une petite partie de ses CAPEX au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique comme étant éligibles au titre de l'objectif d'adaptation au changement climatique. Il s'agit des CAPEX liés aux caractéristiques d'adaptation au changement climatique intégrés dans la construction de ses infrastructures à la suite de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques réalisée par Elia Group. Les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans la construction des réseaux d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne dès les phases de conception afin d'accroître la fiabilité. Le Groupe a identifié l'ensemble des CAPEX associés aux projets de renforcement des pylônes qui augmentent la résilience de son

réseau aux tempêtes et aux vents violents, pour une valeur de €55,0 millions. Parallèlement, Elia Transmission Belgique identifie également les CAPEX liés à l'amélioration de la résilience de ses assets face au risque d'inondation. En ajoutant ce montant au total des CAPEX du Groupe liés au renforcement des pylônes, nous obtenons un montant total de CAPEX de €55,1 millions qui contribue à l'adaptation au changement climatique.

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Correspondance avec les actes délégués sur le climat	Décision sur l'éligibilité (Oui / Non)
– **Elia Transmission Belgium SA/NV** – **Elia Asset SA/NV**	35120 Transport d'électricité	**Elia Transmission Belgium** & **Elia Asset SA/NV** constituent le gestionnaire du réseau de transport belge pour l'électricité à haute et très haute tension	4.9 Transport et distribution d'électricité	Oui
– **50Hertz Transmission GmbH** – **50Hertz Offshore GmbH** – **50Hertz Connectors GmbH**	35120 Transport d'électricité	– **50Hertz Transmission Allemagne** est le gestionnaire de réseau de transport qui exploite le réseau à très haute tension dans le nord et l'est de l'Allemagne. – Les activités de **50Hertz Offshore GmbH** couvrent la planification, la construction et la maintenance de lignes électriques ainsi que des centrales et installations correspondantes, pour raccorder au réseau les éoliennes/parcs éoliens offshore essentiellement construits en mer Baltique. – **50Hertz Connectors GmbH** Entité qui contrôle quelques assets de transport d'électricité transférés des autres entités du segment allemand.	4.9 Transport et distribution d'électricité	Oui
– **re.alto (re.alto Energy BV/SRL, re.alto Energy GmbH)**	63110 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Une start-up qui gère un marché destiné à l'échange de données et services énergétiques	8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes »	Non - activité économique non importante représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires/CAPEX/OPEX total
– **Eurogrid GmbH** – **Elia Group SA** – **WindGrid SA/NV**	64200 Société holding	– **Eurogrid GmbH :** 80 % sont détenus par Elia Group et incluent les activités de 50Hertz Transmission Allemagne, le GRT allemand. Les 20 % restants sont détenus par la banque d'État allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau (« KfW »). – **Elia Group SA/NV**agit en tant que société holding – **Windgrid SA/NV :** Filiale qui agit en tant que société holding et qui s'appuie sur l'expertise du Groupe en matière de développement offshore.	Aucune adéquation parfaite n'a été identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
– **Elia RE SA**	65200 Réassurance	**Elia RE** est une société d'assurance captive	Aucune adéquation parfaite n'a été identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
– **Eurogrid International SA/NV** – **EGI (Elia Grid International SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia, Elia Grid International Inc Canada, Elia Grid International USA)**	70220 Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	– **Eurogrid International SA/NV :** investit dans des sociétés gestionnaires de réseau électrique et fournit des services d'assistance à ses clients, y compris à ses propres filiales – **EGI :** Services de conseil et d'ingénierie dans le secteur international de l'électricité	Aucune adéquation parfaite n'a été identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
– **Elia Engineering SA/NV**	71121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	Activités d'ingénierie et de conseils techniques	Aucune adéquation parfaite n'a été identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
– **Windgrid USA holding LLC** – **WindGrid USA LLC**	Pas de code NACE (basées aux États-Unis)	Activités de holding	Aucune adéquation parfaite n'a été identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non

2.1.5 Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Comme indiqué ci-dessus, le règlement sur la Taxonomie exige des entreprises non financières qu'elles évaluent si leurs activités économiques éligibles apportent une « contribution substantielle » à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux sans nuire à aucun des cinq autres.

L'activité principale du Groupe, à savoir le transport d'électricité, est éligible aux objectifs environnementaux de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique et est évaluée au regard de l'objectif d'atténuation pour l'activité 4.9 « Transport et distribution d'électricité ».

Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

La contribution du transport d'électricité à l'atténuation du changement climatique est évaluée à l'aide des critères pertinents figurant à l'annexe I de l'acte délégué sur le climat[85].

Dans ce document, le transport d'électricité est considéré comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique si « les infrastructures ou équipements de transport et de distribution font partie d'un réseau d'électricité qui satisfait à au moins l'un des critères suivants :

a. le réseau constitue le réseau européen interconnecté, à savoir le réseau couvrant les zones de réglage interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et ses réseaux subordonnés ;

b. plus de 67 % des nouvelles capacités de production connectées au réseau sont inférieures à la valeur seuil de production de 100 g équivalent CO_2/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans ;

c. le facteur d'émission moyen du réseau, qui est calculé comme le total annuel des émissions dues à la production d'électricité connectée au réseau, divisé par la production annuelle totale nette d'électricité dans ce réseau, est inférieur à la valeur seuil de 100 g équivalent CO_2/kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans. »

Les activités de transport d'électricité d'Elia Group satisfont au critère (a). Les interconnexions qui relient les réseaux de transport d'énergie de différents pays contribuent à la durabilité du secteur énergétique européen en permettant le commerce d'énergie et en augmentant l'efficacité énergétique. Pour ce faire, ces interconnexions réduisent les coûts de satisfaction de la demande d'électricité tout en améliorant la sécurité d'approvisionnement et en facilitant l'intégration économique de quantités croissantes de sources d'énergie renouvelable dans le système.

En outre, l'acte délégué sur le climat met en évidence deux points supplémentaires :

1) « Les infrastructures destinées à créer une liaison directe, ou à prolonger une liaison directe existante, entre une sous-station ou un réseau et une unité de production existante dont l'intensité de gaz à effet de serre est supérieure à 100 g équivalent CO_2/kWh, mesurée sur l'ensemble du cycle de vie, ne satisfont pas aux critères. »

Les revenus, les CAPEX et les OPEX du Groupe associés à ces éléments de liaison identifiés ont été jugés comme ne contribuant pas de manière substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique et ont été éliminés des numérateurs des KPI d'alignement au cours du processus d'évaluation.

2) « L'installation d'une infrastructure de comptage qui ne satisfait pas aux exigences applicables aux systèmes intelligents de mesure visés à l'article 20 de la directive (UE) 2019/944 ne répond pas aux critères. » Les activités de transport d'électricité d'Elia Group en Belgique et en Allemagne respectent les exigences réglementaires européennes et nationales en matière de déploiement de compteurs intelligents et répondent aux critères de contribution substantielle.

Sur la base de ce qui précède, toutes les activités d'Elia Group contribuent de manière substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique pour l'activité « 4.9 Transport et distribution d'électricité », à l'exception du chiffre d'affaires provenant des liaisons directes à des centrales électriques polluantes qui émettent plus de gaz à effet de serre que 100 g équivalent CO_2/kWh mesurés sur l'ensemble du cycle de vie, et des CAPEX et OPEX liées à ces opérations.

2.1.6 Do no significant harm (DNSH, Ne pas causer de préjudice important)

Pour les activités du Groupe reconnues comme apportant une « contribution substantielle » à l'atténuation du changement climatique, le Groupe doit s'assurer que cette contribution substantielle n'entraîne aucun préjudice pour les autres objectifs environnementaux.

Il convient de noter qu'aucun critère DNSH n'a été défini pour l'objectif environnemental couvrant « l'utilisation et la protection durables des ressources aquatiques et marines » pour le transport et la distribution d'électricité, et qu'il n'est donc pas évalué.

Adaptation au changement climatique

Afin de garantir que l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique ne soit pas compromis, Elia Group doit évaluer dans quelle mesure ses activités pourraient être affectées par les risques climatiques physiques et comment il prévoit d'atténuer ces risques en élaborant et en mettant en œuvre des mesures d'adaptation.

Afin de se conformer à ce critère DNSH, une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée conformément aux exigences de l'appendice A de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat dans le cadre de la Taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de

[85] TEXTE consolidé : 32021R2139 — FR — 08.01.2025

forêt. Avec l'aide de climatologues de l'université d'Hambourg (Hereon Climate Service Centre), des scénarios climatiques locaux ont été développés pour la Belgique et l'Allemagne à moyen et long terme pour les scénarios RCP 2.6 et RCP 8.5. De plus amples informations sur les scénarios et les conclusions tirées peuvent être trouvées dans la section IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Tous les risques climatiques physiques identifiés sont des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets du Groupe, voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du Groupe, ainsi que du fait que ses assets sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les assets du Groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique. Elia Group a défini des mesures d'adaptation individuelles et locales pour ces risques climatiques physiques afin de garantir la robustesse de ses assets face aux risques climatiques physiques les plus aigus. Plus concrètement, ces mesures consistent (sans être exhaustives) en :

- des renforcements de pylônes ;
- des mesures de protection contre les inondations ;
- la définition de paramètres climatiques rigoureux dans les spécifications sur les équipements électriques ;
- le développement de scénarios climatiques améliorés pour les évaluations futures des besoins du réseau et du marché ;
- l'alignement sur le plan de préparation aux risques pour le secteur de l'électricité et sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence (plan de continuité des activités et plan de restauration) ;
- la réalisation d'exercices de crise réguliers.

Elia Group s'assure d'être prêt à faire face aux risques liés à l'adaptation au changement climatique en surveillant en permanence tous les nouveaux risques climatiques physiques susceptibles d'affecter les activités du Groupe et en surveillant constamment les mesures d'adaptation spécifiques et génériques.

Transition vers une économie circulaire

Pour garantir le respect de ce critère DNSH, Elia Group doit mettre en place un plan de gestion des déchets et veiller à réutiliser et recycler au maximum les matériaux au sein de sa chaîne de valeur.

Le Groupe se conforme aux lois applicables dans ses différents domaines d'activité et adhère à la hiérarchie des déchets. Des pratiques de gestion des déchets sont en place en ce qui concerne le tri des matériaux (non) dangereux et la réutilisation et la recyclabilité des matériaux dans leur chaîne de valeur. Les deux GRT travaillent avec des collecteurs de déchets agréés et ont utilisé le cadre de la norme ISO 14001 comme référence pour l'élaboration de ces politiques. Le Groupe se conforme aux lois applicables dans ses zones de contrôle respectives et adhère à la hiérarchie des déchets (voir E5 Utilisation des ressources et économie circulaire).

Prévention et contrôle de la pollution

Pour se conformer au critère DNSH en matière de prévention et de contrôle de la pollution, les lignes électriques aériennes doivent respecter les lignes directrices générales de la SFI en matière d'environnement, de santé et de sécurité et se conformer aux normes légales en matière d'exposition aux champs électromagnétiques et ne pas utiliser de PCB dans le cadre de leurs activités.

Les deux GRT ont mis en œuvre leurs systèmes de santé et de sécurité environnementales, et leurs certifications (ISO 14001 pour les deux GRT et ISO 45001 pour 50Hertz Transmission Allemagne) confirment leur conformité aux lignes directrices de la Société financière internationale (SFI) et aux exigences légales.

En ce qui concerne les champs électromagnétiques (CEM), les activités des deux GRT sont conformes aux normes et réglementations applicables visant à limiter les effets des rayonnements électromagnétiques sur la santé humaine. Grâce aux critères appliqués dans la conception des assets, les niveaux des champs électriques et magnétiques sont maintenus en dessous de ceux recommandés par la loi et la réglementation.

Enfin, ni 50Hertz Transmission Allemagne, ni Elia Transmission Belgique ne possèdent de PCB dans leurs assets, tous les critères pour répondre à ce critère DNSH sont donc remplis.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour cet objectif environnemental, Elia Group doit s'assurer d'avoir pris en compte les incidences négatives potentielles que ses activités pourraient avoir sur la nature et l'environnement. Comme indiqué dans le chapitre consacré à la biodiversité, le Groupe cherche à protéger et à préserver la biodiversité, ainsi qu'à atténuer et compenser les incidences de ses activités sur l'environnement.

En général, les deux GRT réalisent des études d'incidences environnementales (EIE) dès les premières étapes des projets d'infrastructure dans le cadre des demandes de permis et de la planification des projets. Ce processus permet d'identifier, de prédire et d'analyser systématiquement les incidences et menaces potentielles sur l'environnement physique et la biodiversité durant les phases de construction et d'exploitation.

Veuillez vous reporter à la section E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes pour plus de détails sur les efforts d'Elia Group et des GRT spécifiques en matière de biodiversité.

2.1.7 Exigences des garanties sociales minimales

Comme indiqué dans les sections G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires et G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs, les politiques d'Elia Group sont alignées sur les lignes directrices nationales et internationales, notamment :

- les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT : C87, C98 et C135) ;

— les droits des travailleurs énoncés dans le Pacte mondial des Nations unies ;

— les règles relatives aux bonnes pratiques de gouvernance applicables aux sociétés cotées, y compris le Code belge de gouvernance d'entreprise (Elia Group est coté en Belgique).

Le Code d'éthique du Groupe, le Code de conduite des fournisseurs, la Politique en matière de droits de l'homme, les directives fiscales et la gouvernance d'entreprise sont disponibles en ligne.

Les fournisseurs stratégiques qui concluent de nouveaux accords-cadres sont tenus d'obtenir une notation EcoVadis, qui évalue dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises dans ses activités commerciales. Les politiques d'achat sont également élaborées conformément aux principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies en ce qui concerne les droits de l'homme, les conditions d'emploi et la lutte contre la corruption.

En outre, Elia Group a mis en place les processus nécessaires en matière de diligence raisonnable afin de garantir l'intégrité et le respect des droits de l'homme, tant dans le cadre de ses propres activités que dans ses relations avec des tiers.

Un processus de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs a été défini pour Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne afin de se conformer à la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - LkSG), de s'aligner sur les garanties minimales et sur les exigences potentielles de la future directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises (CSDDD). Il s'agit d'une évaluation des risques de la base de fournisseurs fondée sur des indices externes et des paramètres internes. Tous les fournisseurs désignés comme « à haut risque potentiel » à l'issue de ce processus d'examen font ensuite l'objet d'une évaluation plus poussée par l'acheteur responsable. Si leur statut à haut risque est confirmé, des mesures seront prises conformément à un plan d'atténuation et un suivi sera effectué au cours des prochaines périodes de déclaration. Pour plus d'informations sur la diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs, veuillez consulter la section correspondante sous G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs.

Des efforts similaires sont également déployés pour les salariés d'Elia Group et les travailleurs de la chaîne de valeur (contractants) afin de garantir le respect des mêmes normes. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter aux sections S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise et S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Elia Group a également confirmé avoir mis en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en matière de :

— structures de gestion saines, telles que décrites dans les pages « Gouvernance d'entreprise » de son site web ;

— relations sociales : Elia Group s'engage en faveur de la liberté d'association, de la négociation collective et de la protection des représentants du personnel, axant essentiellement ses efforts sur la confiance et la coopération continue avec tous les syndicats ;

— rémunération du personnel : Elia Group communique de manière transparente les salaires de l'équipe de direction dans son Rapport de rémunération, y compris la rémunération totale fixe et variable ainsi que les retraites et autres avantages d'entreprise versés à la direction ;

— conformité fiscale et transparence telles que décrites dans les directives fiscales de l'entreprise, en mettant surtout l'accent sur une stratégie fiscale prudente, qui s'aligne toujours sur notre conduite générale des affaires.

2.1.8 KPI de la Taxonomie et méthodes de comptabilisation

Les méthodes de comptabilisation servant au calcul des parts d'activités éligibles et alignées se fondent sur les dispositions de l'annexe 1 du règlement délégué 2178/2021.

Les notions de numérateur et de dénominateur s'appliquent comme suit : si X/Y, alors X = numérateur et Y = dénominateur.

On évite la double comptabilisation dans l'allocation du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX pour l'ensemble des activités économiques, car chaque entité n'a qu'une seule activité économique. Par conséquent, le chiffre d'affaires, les OPEX et les CAPEX couvrent des activités économiques qui sont soit totalement éligibles à la Taxonomie soit pas du tout.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul des KPI se base sur les méthodes comptables mentionnées à la section 3.4.1 Produits (IFRS 15 – Produits des activités ordinaires) du Rapport financier et sur les résultats consolidés présentés dans 4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS, qui rendent compte des produits des différents segments sous lesquels les éléments suivants sont pris en compte :

	Numérateur(*)	Dénominateur
Revenus (y compris revenus du réseau, last-mile connexion et autres revenus)	Oui	Oui
Produits (charges) nets régulatoires	Oui	Oui

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités non éligibles à la Taxonomie et pour les entités juridiques/activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur la Taxonomie.

Par conséquent, le chiffre d'affaires total pris en compte en 2025 qui était inclus dans le dénominateur du KPI chiffre d'affaires s'élevait à €3.893,4 millions.

CAPEX

Les CAPEX utilisés dans le calcul des KPI se fondent sur des principes comptables généraux, mentionnés aux sections 3.3.1 Immobilisations corporelles (« PPE ») (IAS 16), 3.3.2 Immobilisations incorporelles (IAS 38) et 3.3.17 Contrats de location (IFRS 16) du Rapport financier.

Les mouvements liés à ces assets sont présentés à la section 6.1. Immobilisations corporelles et 6.2. Immobilisations incorporelles du Rapport financier, sous le sous-titre « Dépenses d'investissement » et sont inclus dans le calcul comme indiqué ci-dessous.

	Numérateur(*)	Dénominateur
Ajouts aux PPE (y compris contrats de location)	Oui	Oui
Ajouts pour immobilisations incorporelles (y compris contrats de location)	Oui	Oui

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités non éligibles à la Taxonomie et pour les entités juridiques/activités éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur la Taxonomie.

Le total des CAPEX pris en compte en 2025 qui est inclus dans le dénominateur du KPI CAPEX s'élevait à €5.376,1 millions.

Les dépenses financées par l'émission d'obligations vertes sont consolidées dans les numérateurs et les dénominateurs des CAPEX du Groupe. Les CAPEX alignés ajustés à l'usage des entreprises financières ont été calculés conformément aux directives énoncées dans les FAQ de la Commission européenne sur la Taxonomie de l'UE depuis décembre 2022.

— €1.518,5 millions ont été alloués aux CAPEX en 2025 provenant de l'obligation verte Eurogrid/50Hertz Transmission Allemagne 2022/2031

— le KPI CAPEX aligné sur la taxonomie est de 71,7 %

OPEX

Les OPEX couvrent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à la maintenance et à la réparation et à toutes autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces assets.

Le dénominateur du KPI OPEX en 2025 était de €234,6 millions.

2.1.9 Répartition des KPI d'Elia Group pour l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie européenne en 2025

La dernière étape de l'analyse taxonomique a consisté à calculer les KPI : chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la Taxonomie.

Une approche descendante a été appliquée lors du calcul des KPI, ce qui signifie que le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX non éligibles et non alignés ont été exclus des chiffres totaux présentés dans les états financiers .

Un tableau de correspondance est disponible ci-dessous.

Dénominateur	Section du Rapport financier	Réconciliation
Chiffre d'affaires 2025 d'Elia Group	5.1. Revenus, produits (charges) nets régulatoires et autres produits	Revenu net déduit par les produits (charges) nets régulatoires
CAPEX 2025 d'Elia Group	6.1. Immobilisations corporelles et 6.2. Immobilisations incorporelles	Somme des acquisitions totales aux immobilisations corporelles et incorporelles

L'alignement d'Elia Group sur la contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties minimales conduit à la conclusion que l'alignement du Groupe est principalement influencé par :

— la non-éligibilité des activités non importantes (inférieures au seuil de minimis de 10 %) du Groupe qui ne sont pas liées au transport d'électricité ;

— le non-alignement des activités de transport d'électricité éligibles, qui est surtout attribuable aux raccordements directs existants aux centrales électriques qui ne respectent pas les TSC.

Les KPI avaient auparavant été établis conformément aux exigences de reporting de l'Acte délégué sur les informations à publier, qui étaient applicables avant les modifications introduites par l'Acte délégué Omnibus. Elia Group a choisi d'adopter ces modifications pour le reporting de l'exercice financier 2025.

Année de référence 2025					Ventilation par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie										
KPI	Chiffre d'affaires (millions €)	Part du chiffre d'affaires éligibles à la Taxonomie (%)	Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (million €)	Part du chiffre d'affaires durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Eau (%)	Pollution (%)	Économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Catégorie activité habilitante (%)	Catégorie activité transitoire (%)	Activités non-analysées pour cause de non-materialité (%)	Activités alignées année N-1 (million €)	Proportion d'activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) année N-1(%)
Chiffre d'affaires	3.893,4 €	99,7 %	3.864,4 €	99,3 %	99,3 %	— %	— %	— %	— %	— %	99,3 %	— %	— %	3.693,1 €	99,3 %
CAPEX	5.376,1 €	99,9 %	5.371,5 €	99,9 %	99,9 %	— %	— %	— %	— %	— %	99,9 %	— %	— %	4.920,5 €	99,8 %
OPEX	234,6 €	99,8 %	233,5 €	99,5 %	99,5 %	— %	— %	— %	— %	— %	99,5 %	— %	— %	251,1 €	99,3 %

Chiffre d'affaires Elia Group

Année de référence 2025[86]						Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
Activités economiques	Code	Part du chiffre d'affaires éligibles à la Taxonomie (%)	Chiffre d'affaires durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (million €)	Part du chiffre d'affaires durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Eau (%)	Pollution (%)	Économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Catégorie activité habilitante (%)	Catégorie activité transitoire (%)	Proportion alignée sur la Taxonomie parmi les activités éligibles (%)
Transmission d'électricité en Belgique	CCM 4.9. / CCA 4.9	37,0 %	1.438,4 €	36,9 %	36,9 %	— %	— %	— %	— %	— %	36,9 %	— %	99,8 %
Transmission d'électricité en Allemagne	CCM 4.9. / CCA 4.9	62,7 %	2.426,0 €	62,3 %	62,3 %	— %	— %	— %	— %	— %	62,3 %	— %	99,4 %
Somme alignée par objectif				**99,3 %**	**99,3 %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**			
Total du chiffre d'affaires		**99,7 %**	**3.864,4 €**	**99,3 %**	**99,3 %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**99,3 %**	**— %**	**99,5 %**

[86] E: Enabling/Habilitante; T: Transitionnelle; CCM: Atténuation du changement climatique; CCA: Adaptation au changement climatique

CAPEX Elia Group[87]

Année de référence 2025

Activités économiques	Code	Part de l'CAPEX éligible à la Taxonomie (%)	CAPEX durable sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie) (million €)	CAPEX d'affaires durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie) (%)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie: Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Eau (%)	Pollution (%)	Économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Catégorie activité habilitante (%)	Catégorie activité transitoire (%)	Proportion alignée sur la Taxonomie parmi les activités éligibles (%)
Transmission d'électricité en Belgique	CCM 4.9. / CCA 4.9	27,3 %	1.465,70 €	27,3 %	27,3 %	— %	— %	— %	— %	— %	27,3 %	— %	100,0 %
Transmission d'électricité en Allemagne	CCM 4.9. / CCA 4.9	72,7 %	3.905,75 €	72,7 %	72,7 %	— %	— %	— %	— %	— %	72,7 %	— %	100,0 %
Somme alignée par objectif				**99,9 %**	99,9 %	— %	— %	— %	— %	— %			
CAPEX total		**99,9 %**	**5.371,45 €**	**99,9 %**	**99,9 %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**99,9 %**	**— %**	**100,0 %**

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de la proportion de CAPEX éligibles et de CAPEX alignées par objectif [88].

Proportion de CAPEX / total CAPEX

Objectifs	Éligible par objectif	Aligné par objectif
CCM	99,9 %	99,9 %
CCA	1,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

[87] E: Enabling/Habilitante; T: Transitionnelle; CCM: Atténuation du changement climatique; CCA: Adaptation au changement climatique
[88] CCM : Atténuation du changement climatique ; CCA : Adaptation au changement climatique ; WTR : Ressources hydriques et marines ; CE : Économie circulaire ; PPC : Prévention et contrôle de la pollution ; BIO : Biodiversité et écosystèmes.

OPEX Elia Group[89]

Année de référence 2025

Activités economiques	Code	Part de l'OPEX éligible à la Taxonomie (%)	OPEX durable sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie) (million €)	OPEX d'affaires durables sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie) (%)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
					Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Eau (%)	Pollution (%)	Économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Catégorie activité habilitante (%)	Catégorie activité transitoire (%)	Proportion alignée sur la Taxonomie parmi les activités éligibles (%)
Transmission d'électricité en Belgique	CCM 4.9. / CCA 4.9	69,9 %	163,50 €	69,7 %	69,7 %	— %	— %	— %	— %	— %	69,7 %	— %	99,7 %
Transmission d'électricité en Allemagne	CCM 4.9. / CCA 4.9	29,9 %	69,98 €	29,8 %	29,8 %	— %	— %	— %	— %	— %	29,8 %	— %	99,7 %
Somme alignée par objectif				**99,5 %**	99,5 %	— %	— %	— %	— %	— %			
OPEX total		**99,8 %**	**233,49 €**	**99,5 %**	**99,5 %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**99,5 %**	**— %**	**99,7 %**

[89] E: Enabling/Habilitante; T: Transitionnelle; CCM: Atténuation du changement climatique; CCA: Adaptation au changement climatique

2.2. E1 Changement climatique

L'activité commerciale d'Elia Group est intrinsèquement liée à la transition énergétique et au climat. Nous jouons un rôle de premier plan dans la réduction de l'empreinte carbone (la décarbonation) des sociétés dans lesquelles nous opérons, car nous permettons l'intégration des sources d'énergie renouvelables (SER) dans le réseau électrique, nous soutenons une électrification plus large (grâce à des investissements majeurs dans le développement du réseau) et nous collaborons à la conception de nouveaux marchés.

E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Elia Group s'est fixé pour objectif de décarboner ses propres activités d'ici 2030, ce qui signifie qu'il cherche à éviter, réduire ou compenser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 et de Scope 2, à l'exclusion des pertes réseau, d'ici cette date. Il s'est également engagé à réduire de 28 % ses émissions absolues de GES de Scope 1 et de Scope 2 (basées sur la localisation), y compris les pertes réseau, d'ici la même année (par rapport à 2019). Cette cible s'inscrit dans une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » (voir E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci) et a été validée par la Science Based Targets initiative (SBTi). En outre, le Groupe vise à rendre ses opérations de réseau neutres en carbone d'ici 2040.

Les pertes réseau sont de loin le principal facteur de l'empreinte carbone de Scope 2 du Groupe. Ces pertes sont dues au fait qu'une partie de l'énergie électrique est inévitablement perdue lors du transport de l'électricité à travers le réseau, principalement sous forme de chaleur lorsque les conducteurs s'échauffent au passage du courant. En conséquence, la quantité d'énergie qui sort du système est inférieure à celle qui y entre — cette différence est appelée perte réseau. Pour compenser ces pertes, il faut produire davantage d'électricité, ce qui entraîne des émissions de gaz à effet de serre (GES) si des combustibles fossiles sont utilisés pour la production. Les émissions totales dépendent donc de l'intensité carbone du mix de consommation d'électricité, qui est déterminée par le mix des sources d'énergie utilisées et ne relève pas de notre domaine de responsabilité en tant que GRT[90]. En valeurs absolues, les pertes réseau (mesurées en GWh) ont tendance à augmenter à mesure que le réseau s'étend et transporte des volumes plus importants d'énergie renouvelable dispersée sur de plus longues distances. Plus le mix de consommation d'électricité devient « vert », plus les émissions totales provenant des pertes réseau diminuent.

Toutefois, à court terme, il est peu probable que l'augmentation des pertes réseau soit suffisamment compensée par une diminution de l'intensité en CO_2 du mix de consommation d'électricité, ce qui signifie que des objectifs de décarbonation plus ambitieux, tels qu'une trajectoire SBTi de 1,5 °C, ne peuvent (pour l'instant) être fixés pour le Groupe.

Malgré cela, l'empreinte carbone du Groupe est relativement faible par rapport aux émissions qu'il économise grâce à ses projets, tels que la mise en service d'une nouvelle ligne de connexion offshore ou l'intégration de niveaux plus élevés d'énergie renouvelable dans le système en augmentant la capacité des transformateurs. De plus, à mesure que des quantités croissantes de SER seront intégrées au réseau, le facteur d'émission du mix de consommation d'électricité continuera à diminuer et les valeurs des pertes absolues sur le réseau resteront plus stables, ce qui entraînera une réduction de l'empreinte carbone des pertes réseau à moyen et long terme (voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique ci-dessous).

En ce qui concerne les émissions de GES de Scope 3, voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique et E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci pour plus d'informations sur la cible de Scope 3 du Groupe et les améliorations que ses fournisseurs apporteront à leurs méthodes de comptabilisation du CO_2.

Notre plan de transition expliqué (y compris les leviers)

Le tableau ci-dessous présente les objectifs que le Groupe s'est fixés dans le cadre de la Dimension 1 d'ActNow – Action climatique, qui est à la fois la première et la plus importante dimension du programme de durabilité (voir 4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie dans le Rapport stratégique). Veuillez vous reporter à E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique pour plus de détails sur les actions associées.

[90] Depuis l'adoption par l'UE du troisième paquet énergétique en 2009 et la séparation des activités de production et de transport d'énergie, les mix électriques ne relèvent plus des responsabilités des GRT.

Objectifs du Programme ActNow - Dimension 1 Action climatique

	Notre défi sociétal Décarbonation du secteur de l'électricité	**Notre défi d'entreprise** Décarbonation de nos propres activités			
	Objectif 01 Accélérer la décarbonation du secteur de l'électricité	**Objectif 02** Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040	**Objectif 03** Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030	**Objectif 04** Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux	**Objectif 05** Accroître la résilience climatique
Objectif environnemental	**Atténuation du changement climatique**				**Adaptation au changement climatique**
IRO importants	— Transition énergétique — Transition vers une économie à faibles émissions de carbone	— Émissions de GES			Changement climatique et adaptation physique
Actions	— Développement du réseau et intégration des SER — Développement du marché et exploitation du réseau — Électrification et couplage des secteurs	— Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau	— Réduction des émissions de SF_6 — Postes durables — Mobilité à faible émission de carbone	— Engagement des fournisseurs — Plateforme de comptabilisation du CO_2 sur mesure pour les fournisseurs — Prix interne du carbone (PIC)	Institutionnalisation de la gestion des risques climatiques et intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus.
Cibles	— Plans de développement fédéraux pour la Belgique et l'Allemagne — Power Flex	Alignement SBTi <2 °C (-28 % d'ici 2030) (Scope 2, basé sur la localisation)	— Taux de fuite de SF_6 (< 0,25 % annuellement) — Panneaux solaires et contrôle des installations de chauffage/ refroidissement (Scope 2) (pour Elia Transmission Belgique : respectivement 4,6 ha et 4,3 ha en 2030) — Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au parc automobile (Scope 1) (-90 % en 2030)	— Scope 3 Réduction de l'intensité de la capacité supplémentaire des transformateurs (Scope 3)	/

Émissions de GES verrouillées

Pour les émissions de GES verrouillées liées aux pertes réseau, voir ci-dessus.

En raison de la longue durée de vie des assets des appareillages de commutation isolés au gaz (GIS), le gaz SF_6 sera toujours utilisé par le Groupe en 2030, 2040 et au-delà. Le SF_6 étant le gaz à effet de serre (GES) le plus puissant, la stratégie du Groupe en matière de SF_6 se concentre sur la gestion des fuites et sur la limitation du niveau de volume installé (voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique ci-dessous).

En ce qui concerne les émissions de GES verrouillées liées à la consommation d'électricité des postes du Groupe (éléments permettant d'exploiter le réseau), celles-ci seront réduites au fil du temps grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et à la production de SER (voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en

matière de changement climatique ci-dessous). À terme, tout comme pour les pertes réseau, les émissions associées aux postes du Groupe diminueront parallèlement à la décarbonation du mix de consommation d'électricité.

Ressources financières

Les activités d'Elia Group ont été identifiées comme étant alignées à un niveau très élevé sur la taxonomie de l'UE ; voir 2.1 Éligibilité et alignement sur le règlement relatif à la Taxonomie de l'UE pour plus de détails. Au cours de la période 2025-2028, les plans CAPEX d'Elia Group pour la Belgique et l'Allemagne s'élèvent respectivement à 7,5 milliards d'euros et 19,3 milliards d'euros. Aucun montant CAPEX significatif (moins de 1 %) n'a été investi dans des activités économiques liées au charbon, au pétrole ou au gaz en 2025.

Intégrer le plan de transition dans notre stratégie globale et notre planification financière

Elia Group ne relève pas des exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » de l'UE[91].

Étant donné que l'activité principale d'Elia Group est liée à la transition énergétique, les organes exécutifs du Groupe assument des responsabilités en matière de durabilité et de climat : ils pilotent la mise en œuvre de sa stratégie, notamment ActNow, et supervisent les progrès du Groupe. Comme indiqué dans GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance, GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes et GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation, des structures de gouvernance spécifiques garantissent que les mesures ActNow sont intégrées dans l'ensemble de l'organisation, que les progrès réalisés dans ce domaine sont suivis et que les objectifs associés sont atteints.

Le Groupe a présenté pour la première fois ActNow et son plan de transition climatique à ses parties prenantes lors du Capital Market Day en 2021. Depuis lors, le Groupe a profité de ses nombreux événements en ligne et en présentiel (notamment les assemblées générales annuelles (AGA) et les événements annuels en ligne organisés par le Management exécutif à l'intention de la communauté des investisseurs) pour recueillir les commentaires de ses différents groupes de parties prenantes et leur fournir des informations actualisées sur ActNow.

Nous avons mis en place des processus et contrôles garantissant la surveillance, l'évaluation, la validation et le reporting réguliers. En outre, lors des événements organisés dans le cadre du Capital Market Day, le Management exécutif d'Elia Group présente aux actionnaires les stratégies de durabilité du Groupe.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de transition sont supervisés par le Group Sustainability Committee ainsi que deux Sustainability Committees locaux chez Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne, et sont suivis par le biais de KPI.

Voir E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ci-dessous pour plus d'informations sur les progrès réalisés par le Groupe des cibles ActNow.

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Elia Group a évalué ses risques et opportunités en matière de changement climatique. Les informations concernant les processus d'identification et d'évaluation de ces incidences, risques et opportunités peuvent être consultées dans la section IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique identifiés dans la section 1.3. Stratégie - « Transition énergétique », « Émissions de GES » et « Transition vers une économie bas carbone » - sont tous considérés comme des risques de transition liés au changement climatique. Seule l'incidence importante liée au changement climatique « Changement climatique et adaptation physique » est considérée comme un risque physique lié au changement climatique.

Le périmètre de l'analyse concernant la résilience de notre stratégie et de notre modèle économique par rapport aux risques physiques liés au climat comprend les activités de GRT d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne.

L'analyse, appelée évaluation de la vulnérabilité, a été réalisée en 2023, et mise à jour par la suite, comme décrit dans IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique. Les risques physiques liés au changement climatique auxquels les GRT sont exposés se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Cette évaluation a mis en lumière l'incidence potentiellement dangereuse des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations et des feux de forêt.

En ce qui concerne l'opportunité liée au changement climatique « Transition énergétique » identifiée dans 1.3. Stratégie, elle a été évaluée dans les plans de développement du réseau, publiés à intervalles réguliers, comme décrit dans IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique. Le résultat de cet exercice est le plan de développement contenant une estimation détaillée des besoins en capacité de transport, en indiquant les hypothèses sous-jacentes, et présente le programme d'investissement que le gestionnaire de réseau s'engage à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

[91] Conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12.1 (d) à (g) 53 et 12.2 du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les normes relatives aux indices de référence en matière de climat).

IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Risques physiques liés au changement climatique

Tous les pays de la région « Central Europe System Operation » (y compris la Belgique et l'Allemagne) collaborent étroitement dans le cadre du plan de préparation aux risques pour le secteur de l'énergie. Une liste de 31 scénarios de crise régionale de l'électricité a été identifiée, y compris ceux liés à des conditions météorologiques extrêmes. L'évaluation a spécifiquement mis en évidence les incidences potentielles des canicules, vagues de froid, incidents hivernaux, tempêtes, inondations et incendies de forêt, tous considérés comme des risques physiques aigus.

Les assets et les activités d'Elia Group ont été analysés en profondeur afin d'évaluer leur exposition et leur sensibilité aux risques climatiques identifiés, en tenant compte de facteurs tels que la probabilité, l'ampleur et la durée. Conformément aux critères d'alignement sur la Taxonomie de l'UE, Elia Group a réalisé une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité pour son activité principale, à savoir le transport d'électricité. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour identifier les risques physiques liés au changement climatique. Avec l'aide des climatologues du GERICS (Climate Service Centre Germany), un institut du Helmholtz-Zentrum Hereon, des scénarios climatiques locaux ont été élaborés pour la Belgique et l'Allemagne sur la base des horizons 2050 et 2085, en fonction de la durée de vie prévue de leurs assets, de leurs horizons de planification stratégique et de leurs plans d'affectation de capitaux. Deux scénarios climatiques de pointe ont été pris en compte : RCP[92] 2.6 et RCP 8.5. RCP 2.6 représente un scénario de faibles émissions avec des politiques strictes, tandis que RCP 8.5 représente un scénario de fortes émissions avec les politiques les moins strictes.

Risques et opportunités liés à la transition climatique

Le changement climatique et la transition énergétique qui en découle représentent une opportunité pour Elia Group, car l'intégration des énergies renouvelables nécessite un renforcement et une expansion considérables du réseau, à la fois sur terre et en mer. Pour les deux GRT, cette opportunité se concrétise à court terme et s'étend à long terme, car ils sont tous deux chargés d'aligner leurs activités sur les ambitions respectives des gouvernements belge et allemand (connues sous le nom de « contributions déterminées au niveau national »), telles que définies dans le Plan de développement fédéral pour la Belgique et le Plan de développement du réseau pour l'Allemagne. Ces plans sont publiés à intervalles réguliers[93]. Parallèlement, les deux GRT ont entamé des échanges plus étroits avec des développeurs d'énergies renouvelables ainsi qu'avec l'industrie en vue de mieux anticiper leurs besoins par rapport au réseau, qui se matérialisent souvent plus rapidement que ce qui est prévu dans les Plans de développement du réseau.

Afin de développer un réseau capable de répondre aux défis à venir, divers scénarios ont été analysés pour mieux comprendre les incidences sur le réseau et mieux prévoir les investissements nécessaires. Les scénarios créés pour Elia Transmission Belgique englobent ceux développés par ENTSO-E et ENTSO-G, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (et de gaz) dans le contexte du plan de développement décennal du réseau (Ten-Year Network Development Plan ou TYNDP), soutenus par des projections du climat futur, et tiennent compte de deux options possibles pour 2050 :
RCP 4.5 et RCP 8.5. Les scénarios utilisés par 50Hertz Transmission Allemagne pour le Plan de développement du réseau s'appuient également sur les scénarios ENTSO-E.

[92] RCP est l'abréviation de « Representative Concentration Pathways » (trajectoires représentatives de concentration), qui sont des scénarios de changement climatique permettant de projeter les concentrations futures de gaz à effet de serre.
[93] Allemagne : Netzentwicklungsplan 2037/2045 ; Belgique : Plan de Développement fédéral 2024-2034

E1-2 - Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Elia Group a élaboré et applique les politiques suivantes en matière de changement climatique. Il convient de noter que toutes ces politiques sont mises à la disposition des salariés du Groupe via son intranet et, le cas échéant, des contractants, fournisseurs et parties prenantes externes via son site web ou d'autres outils électroniques.

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Conditions d'achat	Accord contractuel		Groupe	Chief Procurement Officer	n.a
Code de conduite des fournisseurs	Analyse des risques annuelle par le département Procurement et surveillance de la conformité des processus par l'Audit interne		Groupe	Chief Procurement Officer	n.a
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	Surveillance opérationnelle		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety & Security	n.a
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	Surveillance opérationnelle		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	n.a
Politique de gestion des assets pour postes	Indicateurs de santé, indicateurs de fin de vie		Elia Transmission Belgique	Chief Assets Officer	n.a

Politiques visant nos fournisseurs

Plusieurs politiques s'adressent aux fournisseurs - la chaîne de valeur en amont - et incluent des aspects liés à l'atténuation du changement climatique :

- Les **Conditions d'achat pour l'équipement et les travaux électriques** : ces documents décrivent les conditions qui s'appliquent aux fournisseurs pour des catégories d'achat spécifiques. Dans celles relatives aux équipements et travaux électriques, les attentes d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne vis-à-vis de leurs fournisseurs sont exprimées en ce qui concerne la réduction des incidences environnementales des émissions de gaz à effet de serre résultant de leurs services.
- Le **Code de conduite des fournisseurs** énumère une série de principes durables que les deux GRT demandent à leurs fournisseurs de suivre, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et la réduction des émissions de GES.
- Le **Règlement général en matière de sécurité, de santé et d'environnement (RGSSE) pour les contractants effectuant des missions** et les **Instructions relatives à la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne** : ces documents sont destinés aux fournisseurs qui effectuent des travaux pour les deux GRT ou au sein de l'infrastructure des deux GRT. Il leur est demandé d'utiliser l'énergie de manière rationnelle, de réduire les émissions de GES et de réduire leur consommation d'énergie.

Ces exigences font partie intégrante de chaque contrat qu'Elia Group conclut avec ses fournisseurs.

Pour une description plus détaillée de tous les documents mentionnés ci-dessus, veuillez vous reporter à la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.

Politique de gestion des assets pour les postes

En ce qui concerne nos propres opérations, la **Politique de gestion des assets pour les postes**, qui guide la prise de décision en matière de maintenance et de remplacement des assets, inclut des aspects liés à la réduction de la consommation d'énergie dans le cadre des objectifs de réduction des émissions.

Amont  Opérations propres  Aval 

E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

La section E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci décrit comment ces actions se traduisent en objectifs.

Activités liées au cœur de métier du Groupe

Action	Cible ou politique connexe	Périmètre	Horizon temporel
Développement du réseau et intégration des SER	Activités liées au cœur de métier		Action continue
Développement du marché et exploitation du réseau			Action continue
Électrification et couplage des secteurs			Action continue

Les activités principales du Groupe et la mission sociétale des GRT sont la décarbonation du secteur de l'énergie et, par conséquent, le facteur d'émission du mix de consommation d'électricité (chaîne de valeur en aval).

Développement du réseau et intégration des SER

Ces activités consistent à anticiper les évolutions futures du secteur énergétique en Belgique, en Allemagne et en Europe, à définir les besoins du réseau électrique, ainsi qu'à concevoir et construire des assets capables d'intégrer des quantités plus importantes d'énergies renouvelables dans le réseau.

Développement du marché et exploitation du réseau

Ces activités comprennent la facilitation de la flexibilité du côté de la demande et l'adoption de nouveaux outils digitaux capables de gérer la complexité croissante des réseaux électriques qui transportent des niveaux élevés d'énergie renouvelable.

Électrification et couplage des secteurs

Ces activités couvrent l'anticipation des évolutions futures du secteur de l'énergie, telles que les changements digitaux et technologiques qui touchent l'industrie et la société, ainsi que les changements dans la demande d'électricité, y compris ceux des clients directs des deux GRT du Groupe.

Ni les réductions d'émissions de GES réalisées, ni les réductions attendues de ces actions n'ont encore été calculées.

Pour plus de détails, voir 2.1. Éligibilité et alignement sur le règlement relatif à la Taxonomie de l'UE.

Actions liées au climat pour les opérations propres et la chaîne de valeur

Action	Cible ou politique connexe	Périmètre	Horizon temporel
Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau	Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau (Scope 2, basée sur la localisation)		2040
Réduction des émissions de SF_6	Taux de fuite de SF_6 (Scope 1)		2030
Postes durables	– Installation de panneaux solaires (Scope 2) – Installation de refroidissement/chauffage intelligente (Scope 2)		2030
Mobilité à faible émission de carbone	Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au parc automobile (Scope 1)		2030
Plateforme de comptabilisation du CO_2 pour les fournisseurs	Réduction de l'intensité des émissions de scope 3 par capacité de transformateur additionnelle (scope 3)		Action continue
Prix interne du carbone (PIC)			
Green works			

Opérations propres :

Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau

Comme expliqué plus haut, les pertes réseau, c'est-à-dire l'énergie électrique perdue lors du transport sur les réseaux électriques, sont un aspect inhérent et inévitable du transport de l'électricité. Voir E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique pour une explication détaillée de la manière dont la définition de trajectoires de réduction strictes est en contradiction avec le rôle d'un GRT consistant à décarboner la société par l'électrification et l'intégration des énergies renouvelables dans le système, et comment cela dépend des décisions politiques nationales prises en matière de mix électrique.

Voir E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci pour les données relatives aux réductions réalisées et attendues des émissions de GES du Groupe.

Amont  Opérations propres  Aval 

Réduction des émissions de SF_6

Comme indiqué ci-dessus, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne utilisent du SF_6 dans leurs assets, car il possède d'excellentes propriétés électriques, est non toxique et chimiquement stable. Cependant, ce gaz a un potentiel de réchauffement de la planète très élevé. Les deux GRT ont conçu et approuvé de nouvelles politiques en matière d'assets qui favorisent les alternatives au SF_6. Des ressources sont allouées à des projets Proof Of Concept pour tester ces alternatives.

À long terme, le Groupe supprimera progressivement l'utilisation du SF_6 dans les nouvelles installations, conformément au règlement européen sur les gaz fluorés. En 2025, les options sans SF_6 pour les équipements électriques restent limitées et ne sont pas encore disponibles pour les niveaux de tension les plus élevés. Les deux GRT participent activement à des programmes de recherche et développement visant à faire progresser ces alternatives. Compte tenu des discussions en cours au sein de l'UE sur une éventuelle interdiction des PFAS, le Groupe donne la priorité aux solutions sans PFAS dans ses activités de R&D et, dans certains cas, a choisi de ne pas adopter d'alternatives à base de PFAS.

Pour les assets existants contenant du SF_6, des systèmes de surveillance améliorés sont en cours de mise en œuvre afin de permettre une détection plus rapide des fuites. Les installations de 50Hertz Transmission Allemagne sont déjà équipées d'un système de surveillance digital du SF_6, et des capteurs similaires sont en cours de déploiement sur l'ensemble des assets d'Elia Transmission Belgique. Des ressources spécifiques ont été allouées pour soutenir l'installation de ces capteurs sur tous les systèmes SF_6 concernés.

Compte tenu de ce qui précède et du caractère imprévisible des fuites de SF_6, il n'est pas possible de calculer les réductions d'émissions de GES réalisées ou attendues liées à l'élimination progressive du SF_6. Néanmoins, le Groupe s'efforce de maintenir le taux de fuite de SF_6 en dessous du seuil mentionné dans la section E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Postes durables

Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne ont développé de nouvelles normes de construction afin de rendre leurs postes plus efficaces sur le plan énergétique, entre autres en matière d'installations de chauffage et de refroidissement. Parallèlement, des travaux de rénovation sont en cours afin d'améliorer encore l'efficacité des bâtiments des postes existants. En Belgique, des ressources sont allouées à l'installation de 7 MW de panneaux solaires d'ici 2030 et à la mise en place d'un système de contrôle à distance du chauffage dans environ 600 postes, couvrant une surface totale chauffée de quelque 130 000 m². Des initiatives similaires sont également menées sur les sites de 50Hertz Transmission Allemagne en Allemagne.

Les réductions d'émissions de GES réalisées ou attendues grâce à ces actions n'ont pas été calculées, mais l'avancement des installations mentionnées ci-dessous fait l'objet d'un suivi dans la section E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Optimisation de l'efficacité du réseau grâce à une surveillance avancée de la température

Les deux GRT d'Elia Group s'efforcent d'améliorer l'efficacité de leur réseau, par exemple en surveillant la température de certains composants du réseau et en optimisant les flux d'énergie à travers le réseau lorsque les conditions thermiques sont favorables. Ces mesures contribuent en fin de compte à la stabilité et à la performance du réseau.

Ni les réductions d'émissions de GES réalisées, ni les réductions attendues de ces actions n'ont été calculées.

Mobilité à faible émission de carbone

Elia Group électrifie actuellement sa flotte de voitures de société et de véhicules techniques. Un budget est alloué au remplacement des véhicules et à l'installation de bornes de recharge sur les sites techniques et au domicile des salariés.

Voir E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci pour les réductions d'émissions de GES réalisées et attendues liées à la flotte de véhicules du groupe.

Engagement des fournisseurs

Plateforme de comptabilisation du CO_2 sur mesure pour les fournisseurs

Les émissions de GES de la chaîne de valeur en amont provenant des nouveaux assets et des travaux de construction sont classées dans la Catégorie 1 (biens et services achetés) et la Catégorie 2 (biens d'investissement) du Scope 3. La collecte précise de données pour ces catégories est difficile, car elle repose sur l'obtention d'informations détaillées directement auprès des fournisseurs.

Fin 2023, le Groupe a lancé une plateforme de comptabilisation du CO_2 axée sur les fournisseurs (baptisée « Upstream ») afin d'améliorer la maturité de ses données sur les émissions de GES de Scope 3 grâce à une étroite collaboration avec les fournisseurs. Cela permet à Elia Transmission Belgique et à 50Hertz Transmission Allemagne d'évaluer plus efficacement les efforts de réduction des GES de leurs fournisseurs dans le cadre de la conception, de la production et de l'exécution de projets, l'impact qui en résulte sur les émissions de Scope 3 et les principaux leviers d'amélioration. L'objectif du Groupe en matière d'émissions de GES de Scope 3, décrit dans la section E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, est basé sur ces informations. Les ressources allouées à cette action sont liées au développement de la solution logicielle.

Prix interne du carbone (PIC)

Voir E1-8 - Tarification interne du carbone

Green works

Pour compléter les données collectées via « Upstream », Elia Transmission Belgique a mené une étude auprès de plusieurs de ses fournisseurs d'infrastructures afin de mieux quantifier les émissions liées aux différents types de travaux de construction et d'identifier les meilleurs moyens de les réduire. Des projets couvrant les principaux types d'infrastructures du Groupe ont été sélectionnés pour le pilote et une grande quantité de données relatives à tous les aspects, des déchets au transport, ont été collectées. Les principaux facteurs à l'origine des émissions de Scope 3 du Groupe ont ensuite été identifiés, et des preuves de concept ont été développées afin de tester les meilleurs moyens de les réduire. Un exercice similaire pour deux projets pilotes a été réalisé en Allemagne en 2025.

Les trois actions décrites ci-dessus permettent d'estimer avec plus de précision les émissions de GES liées à la chaîne d'approvisionnement, ce qui constitue une première étape pour cibler les réductions d'émissions possibles.

Ressources liées

Cette année, Elia Group a affiné sa méthodologie pour déterminer les dépenses opérationnelles (OPEX) et/ou les dépenses d'investissement (CAPEX) significatives liées à ses plans d'action en matière de durabilité.

L'analyse s'est concentrée sur les actions qui font partie de la roadmap locale des deux GRT et qui contribuent au programme ActNow. Les CAPEX ou OPEX liés à des « actions significatives » sont considérés comme matériels lorsque l'un de ces montants dépasse le seuil défini dans l'évaluation de la double matérialité (0,5 % du CAPEX total ou, respectivement, de l'OPEX total du GRT ayant réalisé cette action).

L'analyse a révélé que les actions pertinentes pour E1 Changement climatique qui dépassaient ce seuil étaient celles qui contribuent à l'augmentation de la résilience du réseau.

Action	Description	CAPEX/ OPEX	Périmètre	Montant (millions €)
Résilience climatique	Investissements liés à des projets qui renforcent la résilience des infrastructures d'Elia Group face au changement climatique.	CAPEX	Elia Transmission Belgique	33,2
			50Hertz Transmission Allemagne	21,9

Voir 2.1.4. Activités économiques éligibles ou non éligibles à la Taxonomie pour plus d'informations sur l'adaptation au changement climatique et les ressources (CAPEX) allouées à ces actions.

Elia Group surveillera ses actions liées au programme ActNow et rendra compte des conclusions actualisées et des autres actions, si elles dépassent les seuils de matérialité définis.

E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Veuillez consulter les informations ci-dessus concernant le programme ActNow du Groupe pour comprendre comment ces cibles s'inscrivent dans ses objectifs.

Nom de l'objectif	Périmètre		Politique associée	Chiffres réels 2025	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible	Année cible	Résultats atteints
Réduction des émissions de GES liées aux pertes sur le réseau (scope 2)		Elia Transmission Belgique, 50Hertz Transmission Allemagne	Rendre le mix énergétique plus vert grâce au renforcement et à l'expansion du réseau	742.884,2	tCO2eq	897.948,3	2019	646.522,8	2030	Réduction obtenue grâce aux améliorations continues des pertes réseau, malgré un mix de consommation électrique belge plus élevé résultant d'une moindre contribution du nucléaire.
				82,7	%	100,0	2019	72,0	2030	
Réduction des émissions de GES liées au parc automobile (scope 1)		Elia Transmission Belgique, 50Hertz Transmission Allemagne	Électrification du parc automobile (voitures de société et véhicules techniques)	4.503,1	tCO2eq	5.643,0	2019	564,3	2030	Diminution globale maintenue grâce à l'électrification de la flotte, bien qu'une partie de cette baisse soit compensée par la croissance de la flotte.
				79,8	%	100,0	2019	10,0	2030	
Taux de fuite de SF6 (scope 1)		Elia Transmission Belgique, 50Hertz Transmission Allemagne	Technologies à faible émission de carbone pour SF6	0,11	%	0,15	2019	inférieur à 0,25%	2030	Niveau bas maintenu malgré l'augmentation continue du volume total installé, grâce à des efforts efficaces de réduction des émissions.
Réduction d'intensité du scope 3 par capacité supplémentaire de transformateur (scope 3)		Elia Group	/	330,2	tCO2eq/ MVA	824,4	2024	277,6	2035	Non applicable (les premiers développements auront lieu en 2025).
				40,1	%	100,0	2024	33,7	2035	
Installation de panneaux solaires (scope 2)		Elia Transmission Belgique	Postes durables	6.675,0	m²	0,0	2024	45.983,0	2030	Déploiement lancé.
Installation de refroidissement/chauffage intelligente (scope 2)		Elia Transmission Belgique		2.669,6	m²	2.669,6	2024	132.531,0	2030	

Il est à noter que les limites de la cible de réduction des émissions de GES sont les mêmes que celles indiquées dans E1-6 - Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES.

Remarque : ActNow ayant été mis en place en 2019, et les années 2020 et 2021 ayant été atypiques en raison de la pandémie de COVID-19, l'année 2019 a été choisie comme année de référence pour toutes les cibles ci-dessous, à l'exception des trois dernières.

Le processus de définition des cibles a impliqué à la fois des parties prenantes internes, notamment des experts en assets et en développement de réseaux ainsi que des équipes chargées des achats, et des parties prenantes externes, notamment SBTi et nos régulateurs.

Sauf indication contraire, les cibles sont contrôlées par le Group Sustainability Committee et les Sustainability Committees locaux, ainsi que par le biais du bilan carbone annuel du Groupe.

Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau

Comme indiqué dans E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, Elia Group s'engage à réduire ses émissions absolues de Scope 1 et Scope 2 (basées sur la localisation) de 28 % d'ici 2030 (par rapport à 2019). Cette cible a été fixée selon la méthodologie SBTi, qui s'aligne sur les meilleures pratiques en matière de science climatique et a été validée, conformément à une « trajectoire bien en dessous de 2 °C ».

Amont  Opérations propres  Aval 

Réduction des émissions de GES liées au parc automobile

Cette cible est liée à la « mobilité à faible émission de carbone » décrite ci-dessus (voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique). Le Groupe vise à réduire de 90 % les émissions de GES de Scope 1 liées à la consommation d'essence et de diesel de son parc automobile d'ici 2030, principalement en électrifiant ses véhicules. Cette cible a été fixée sur la base d'un rythme d'électrification réalisable et tient compte des besoins pratiques en personnel.

Taux de fuite SF_6

La quantité de SF_6 qui fuit pendant l'année est calculée sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et conteneurs de SF_6 lors des manipulations (par exemple les recharges). Le taux de fuite est calculé comme la quantité de SF_6 qui fuit au cours de l'année divisée par la quantité moyenne de gaz SF_6 stockée dans les assets. Le seuil cible est basé sur le seuil de l'industrie. Il est contrôlé par le Comité du cycle de vie des assets chez Elia Transmission Belgique et par le Comité de direction chez 50Hertz Transmission Allemagne. Les deux GRT étudient également des alternatives aux équipements au SF_6 en participant à des projets Proof of Concept visant à tester des solutions sans SF_6.

Cible de réduction de l'intensité du Scope 3

Elia Group s'engage à réduire ses émissions de GES de Scope 3 de 66,4 % par mégavoltampère (MVA) de capacité supplémentaire de transformateur d'ici 2035, en prenant 2024 comme année de référence. 67 % des émissions de GES de Scope 3 de la référence sont couvertes par cette cible. Les progrès seront mesurés en divisant les émissions de GES de Scope 3 des catégories 1 et 2 (en partie) - identifiées comme significatives pour nos activités - par la capacité supplémentaire des transformateurs. La capacité des transformateurs est un indicateur pertinent de la capacité d'électrification et soutient nos efforts de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement. L'année de référence 2024 a été choisie parce que la « plateforme Upstream » a commencé à fournir des données suffisamment fiables pour fixer des cibles. Elia Group s'est engagé à fixer des réductions d'émissions à court terme à l'échelle de l'entreprise, conformément à la science du climat avec le SBTi, les préparatifs pour entrer dans le processus de validation sont en cours.

Installation de panneaux solaires et de systèmes intelligents de refroidissement/chauffage

Ces deux cibles ont été fixées en 2022 dans le cadre du programme de postes durables mis en œuvre par Elia Transmission Belgique. L'année 2024 a été choisie comme année de référence pour les deux dernières cibles, car c'est l'année où le programme de postes durables a été lancé. Celles-ci reflètent les progrès réalisés dans l'utilisation des énergies renouvelables dans les postes et l'amélioration de l'efficacité énergétique par le déploiement d'un système de chauffage/refroidissement intelligent avec une surveillance et un contrôle centralisés. Les émissions de GES ciblées sont les émissions de Scope 2.

De telles cibles n'ont pas été fixées pour 50Hertz Transmission Allemagne.

Note : La valeur de référence a été révisée pour tenir compte des étapes de mise en œuvre qui ont eu lieu en 2024, alors que la valeur initiale était nulle au début de l'année ; La valeur cible a été mise à jour, car le chiffre publié l'an dernier ne représentait que l'objectif annuel et non l'objectif global.

Concernant les cibles déjà communiquées pour la période précédente, aucune modification n'a été apportée aux cibles, aux métriques, aux méthodologies de mesure, aux hypothèses significatives, aux limitations, aux sources ou aux processus de collecte de données en 2025.

E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique

Consommation d'énergie et mix énergétique		2025	2024
(1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)		Non applicable	Non applicable
(2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)		18.374,1	20.740,4
(3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)		5.085,9	3.903,2
(4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)		Non applicable	Non applicable
(5a) Consommation d'électricité achetée ou acquise à partir de sources fossiles (en MWh)	Mesuré	22.421,1	20.403,2
	Estimé	8.364,8	7.133,5
(5b) Consommation de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	Mesuré	1.531,5	1.393,0
	Estimé	Non applicable	Non applicable
(6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)		**55.777,4**	**53.573,3**
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie		46 %	45 %
(7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	**Mesuré**	**3.035,4**	**2.684,6**
	Estimé	**8.618,3**	**11.016,7**
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie		10 %	12 %
(8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et communaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)		Non applicable	Non applicable
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	Mesuré	45.233,9	42.896,6
	Estimé	8.364,8	8.117,5
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)		Non applicable	Non applicable
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)		**53.598,7**	**51.014,1**
Part des sources renouvelables et à faible émission de carbone dans la consommation totale d'énergie		44 %	43 %
Consommation totale d'énergie (MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)		**121.029,7**	**118.288,8**

Méthode de calcul :

Les niveaux de consommation d'essence et de diesel sont convertis en MWh à l'aide des facteurs de conversion du Manuel sur les statistiques de l'énergie de l'AIE.

Une approche basée sur la localisation a été adoptée pour répartir l'électricité car cette méthodologiecorrespond mieux aux rôles et responsabilités d'un GRT.

Pour Elia Transmission Belgique, la consommation d'électricité est basée sur le niveau estimé de consommation et (dans une moindre mesure) sur les valeurs physiques. Le niveau estimé de consommation correspond à la consommation de 447 postes à haute tension qui ne sont pas équipés de compteurs. Pour 2025, l'estimation a été ajustée en fonction des changements apportés à ces postes (par exemple, l'installation de batteries, l'augmentation de la surface et du nombre d'armoires de commande (fieldboxes)).

Remarques :

- La méthodologie de la consommation de gaz naturel et d'électricité a été ajustée afin de fournir une estimation plus précise pour les mois où les données n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte.
- Les hypothèses utilisées pour estimer la consommation des entités non réglementées ont été affinées pour mieux refléter les conditions réelles.

Intensité énergétique sur la base du produit net

Intensité énergétique par produit net	2025	2024	%2025/2024
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à forte incidence climatique (MWh/million €)	27,3	31,0	86,6 %

Produit net	2025	2024
Produit net provenant d'activités dans des secteurs à forte incidence climatique	4.432,1	3.756,7
Produit net (autre) (millions €)	80,3	84,7
Produit net total (états financiers) (millions €)[94]	**4.442,2**	**3.767,0**

L'activité exercée par les GRT du Groupe consiste à transporter de l'électricité, ce qui signifie qu'ils appartiennent à la catégorie des secteurs ayant une forte incidence sur le climat. Le segment non régulé couvre un ensemble d'activités qui n'appartiennent pas à ces secteurs.

[94] Le produit net total d'Elia Group a été ajusté afin d'éliminer les transactions intersegments.

Le produit net utilisé dans les calculs ci-dessus est basé sur les principes comptables décrits dans la section 3.4.1 Produits et les résultats consolidés présentés dans 4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS du Rapport financier.

Métriques sectorielles liées à l'énergie

Valeurs absolues des pertes réseau		Elia Transmission Belgique 2025	2024
Pertes réseau fédéral (>= 150 kV) (GWh)		831,3	922,5
Pertes réseau régional (<150 kV) (GWh)		473,5	512,4
Pertes réseau total (GWh)		**1.304,8**	**1.435,0**
sources fossiles	(GWh)	430,6	401,8
	Part	33,0 %	28,0 %
sources nucléaires	(GWh)	443,6	602,7
	Part	34,0 %	42,0 %
sources renouvelables	(GWh)	430,6	430,5
	Part	33,0 %	30,0 %

Valeurs absolues des pertes réseau		50Hertz Transmission Allemagne 2025	2024
Pertes réseau total (GWh)		**2.377,3**	**2.438,8**
sources fossiles	(GWh)	950,9	926,7
	Part	40,0 %	38,0 %
sources nucléaires	(GWh)	95,1	121,9
	Part	4,0 %	5,0 %
sources renouvelables	(GWh)	1.331,3	1.390,1
	Part	56,0 %	57,0 %

E1-6 - Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Les valeurs du segment non régulé ne sont incluses qu'à partir de 2024.

Remarque : il n'y a pas d'émissions biogéniques de CO_2 issues de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse à déclarer.

Émissions de GES des Scopes 1, 2, 3

Les émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3 sont quantifiées à l'aide de la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre. Pour le Scope 1 et le Scope 2, les données d'activité sont collectées et converties en équivalents CO_2 à l'aide de facteurs d'émission pertinents. Les données de Scope 3 sont collectées auprès de différentes sources, puis des facteurs d'émission appropriés sont appliqués pour estimer les équivalents CO_2.

Définition et méthodes de calcul :

Émissions de GES de Scope 1

Comme indiqué dans la section E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, la quantité de SF_6 qui fuit pendant l'année est calculée sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et conteneurs de SF_6 lors des manipulations (par exemple les recharges).

Les facteurs d'émission utilisés dans les calculs sont les suivants :

— SF_6 : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sixième rapport d'évaluation (2024) (AR6).

— Elia Transmission Belgique : essence, diesel, gaz naturel, fuites de climatisation – Bilan GES Ademe.

— 50Hertz Transmission Allemagne : essence, diesel - Agence allemande de l'environnement (UBA) ; gaz naturel – Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations.

Remarques :

– La méthodologie de la consommation de gaz naturel et d'électricité a été ajustée afin de fournir une estimation plus précise pour les mois où les données n'étaient pas encore disponibles au moment de la collecte.

– La méthodologie de calcul des émissions de GES liés à la flotte a été mise à jour pour garantir une plus grande précision.

– Les hypothèses utilisées pour estimer les entités non réglementées ont été affinées pour mieux refléter les conditions réelles.

Émissions de GES de Scope 2

— Les émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation sont calculées à l'aide des facteurs d'émission qui reposent sur les mix de consommation d'électricité annuels de la Belgique et de l'Allemagne, publiés sur le Green Grid Compass.[95]

— Les émissions de Scope 2 basées sur le marché sont calculées à l'aide des facteurs d'émission European Residual Mixes de l'AIB pour la Belgique et l'Allemagne. Il est à noter que, puisque les facteurs d'émission résiduels pour 2025 n'ont pas été publiés à temps par l'AIB, les facteurs d'émission de l'année précédente ont été utilisés.

[95] Le Green Grid Compass est un projet commun des gestionnaires de réseau de transport 50Hertz et TenneT et du « Forschungsstelle für Energiewirtschaft e.V. (FfE) ». L'objectif est de fournir des informations gratuites sur la production et la consommation d'électricité ainsi que sur les émissions de CO_2 associées dans les zones européennes de dépôt des offres (les « bidding zones »). Au moment où ce rapport a été rédigé, les facteurs d'émission utilisés provenaient d'un fichier CSV téléchargé sur le site web du GGC, car certains ajustements de calcul étaient encore en cours de traitement.

Remarque : le Groupe utilise des instruments groupés pour l'achat d'énergie pour ses sites pour lesquels des valeurs physiques sont collectées en Belgique et pour ses sites administratifs en Allemagne.

Pour Elia Transmission Belgique :

- Seules les pertes réseau régionales sont prises en compte. Les pertes réseau fédéral sont exclues, conformément à l'article 104 du Code de conduite publié par le régulateur belge de l'électricité (la CREG).
- Les émissions de GES liées à la consommation d'électricité sont basées sur le niveau estimé de consommation et (dans une moindre mesure) sur des valeurs physiques. Le niveau estimé de consommation correspond à la consommation de 447 postes à haute tension qui ne sont pas équipés de compteurs. Pour 2025, l'estimation a été ajustée en fonction des changements apportés à ces postes (par exemple, l'installation de batteries, l'augmentation de la surface et du nombre d'armoires de commande (fieldboxes)).

Émissions de GES de Scope 3

Trois catégories d'émissions de GES de Scope 3 sont considérées comme significatives pour les activités du Groupe Elia : « Achats de biens et de services », « Biens d'équipement » et « Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2) (FERA) ». Cette dernière catégorie a été identifiée comme significative à la suite d'une nouvelle estimation et est désormais communiquée à partir de cet exercice de reporting. La motivation pour les catégories du Scope 3 non divulguées est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Les deux premières catégories d'émissions de GES de Scope 3 sont calculées à l'aide de deux méthodes : d'abord l'approche basée sur les dépenses avec des facteurs d'émission externes spécifiques à la catégorie lorsqu'aucune donnée du fournisseur n'est disponible, et ensuite une méthode utilisant des valeurs physiques basées sur les informations fournies par les fournisseurs.

Les émissions liées à la catégorie FERA sont calculées sur la base de données d'activité collectées multipliées par les facteurs d'émission du 'puits au réservoir'.[96]

Actuellement, 19,8 % des émissions de GES de Scope 3 du Groupe sont calculées à partir de données primaires.

Les émissions de GES de Scope 3 concernant les deux premières catégories ont été mises à jour pour l'année 2024 sur la base de nouvelles informations qui améliorent la précision des données.

Catégories de Scope 3 non divulguées	Justification
[Sous-catégorie en option : services d'informatique en nuage et de centre de données]	Non applicable
Transport et distribution en amont	Il n'y a pas d'activités significatives de transport et de distribution en amont.
Déchets produits lors de l'exploitation	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de Scope 3 significative pour les activités d'Elia Group.
Voyages d'affaires	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de Scope 3 significative pour les activités d'Elia Group.
Déplacements domicile-travail des salariés	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de Scope 3 significative pour les activités d'Elia Group.
Assets loués en amont	Aucun asset loué en amont n'a été identifié.
Acheminement et distribution en aval	Aucune activité d'acheminement et de distribution en aval n'a pu être identifiée. Nous ne vendons aucun produit physique qui n'est pas distribué via le réseau électrique.
Transformation des produits vendus	Les activités d'Elia Group n'incluent pas la vente de produits. L'électricité transportée est utilisée directement, sans traitement ultérieur.
Utilisation des produits vendus	Les activités d'Elia Group n'incluent pas la vente de produits.
Traitement en fin de vie des produits vendus	Les activités d'Elia Group n'incluent pas la vente de produits.
Assets loués en aval	Il n'y a aucun asset loué en aval dans les limites du contrôle financier d'Elia Group pour lequel des émissions ont pu être identifiées.
Franchises	Il n'y a aucune franchise dans les limites du contrôle financier d'Elia Group pour lesquelles des émissions ont pu être identifiées.
Investissements	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de Scope 3 significative pour les activités d'Elia Group.

[96] Un mix énergétique moyen national est utilisé pour l'électricité en amont et les pertes de distribution ne sont pas calculées car elles représentent une part négligeable de ces émissions.

Elia Group

Émissions de GES			Année de référence 2019	2024	Données rétrospectives 2025	% 2025/2024	Jalons et années cibles 2030
Émissions de GES du Scope 1							
Émissions brutes de GES du Scope 1 (tCO2eq)	**Émissions brutes totales de GES du Scope 1 (tCO2eq)**		**17.016,7**	**17.640,2**	**16.252,4**	**92,1 %**	**Pas de cible**
	Fuites de SF6		10.332,0	11.685,4	10.680,1	91,4 %	Pas de cible
	Parc automobile		5.643,0	5.119,3	4.516,1	88,2 %	564,3
	Autre		1.041,7	835,5	1.056,1	126,4 %	Pas de cible
Pourcentage d'émissions de GES du Scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés			Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Émissions de GES du Scope 2							
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq)	**Émissions brutes totales de GES du Scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq)**		**923.449,2**	**776.272,7**	**765.067,3**	**98,6 %**	**Pas de cible**
	Pertes sur le réseau		897.948,3	755.520,3	742.884,2	98,3 %	646.522,8
		Mesuré	20.950,0	17.748,1	18.669,8	105,2 %	Pas de cible
	Consommation électrique	Estimé	4.286,9	2.987,9	3.487,8	116,7 %	Pas de cible
	Autre		264,0	16,5	25,5	154,9 %	Pas de cible
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)	**Émissions brutes totales de GES du Scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)**		**1.520.759,9**	**1.877.784,1**	**1.828.930,4**	**97,4 %**	**Pas de cible**
	Pertes sur le réseau		1.479.903,4	1.834.546,3	1.784.899,8	97,3 %	Pas de cible
		Mesuré	35.760,0	38.903,6	39.591,7	101,8 %	Pas de cible
	Consommation électrique	Estimé	4.832,5	3.324,9	3.329,3	100,1 %	Pas de cible
	Autre		264,0	1.009,3	1.109,7	109,9 %	Pas de cible

Émissions de GES		Année de référence 2024	Données rétrospectives 2025	% 2025/2024	Jalons et années cibles 2030
Émissions significatives de GES du Scope 3					
Émissions totales brutes indirectes de GES (Scope 3) (tCO2eq)		**1.904.226,4**	**3.309.599,9**	**173,8 %**	Cible d'intensité (voir E1-4)
	Basé sur les dépenses	388.570,3	403.768,4	103,9 %	
Biens et services achetés	Valeur physique	128,3	1.197,9	933,8 %	
	Basé sur les dépenses	1.137.685,2	2.230.649,3	196,1 %	
Biens d'investissement	Valeur physique	223.541,2	526.111,9	235,4 %	
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les Scopes 1 et 2)	Valeur physique	154.301,4	147.872,4	95,8 %	

Émissions totales de GES (Scope 1, Scope 2, Scope 3)	Année de référence 2024	2025	% 2025/2024	2030
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq)	**2.698.139,3**	**4.090.919,6**	**151,6 %**	**Pas de cible**
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq)	**3.799.650,7**	**5.154.782,7**	**135,7 %**	**Pas de cible**

Intensité des GES basée sur le produit net

Intensité des GES par produit net	2024	2025	% 2025/2024
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par produit net (tCO2eq/million €)	**716,3**	**920,9**	**128,6 %**
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par produit net (tCO2eq/million €)	**1.008,7**	**1.160,4**	**115,0 %**

Produit net	2024	2025
Produit net utilisé pour calculer l'intensité des GES (million €)	3.767,0	4.442,2
Produit net (autre)(million €)	0,0	0,0
Produit net total (états financiers) (millions €)	**3.767,0**	**4.442,2**

Le produit utilisé dans les calculs ci-dessus est basé sur les principes comptables décrits dans la section 3.4.1 Produits et la section 4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS du Rapport Financier.

E1-7 - Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le Groupe n'entreprend aucune opération d'absorption de GES (et donc aucune inversion) ou de stockage de GES dans le cadre de projets relevant du champ d'application de ses propres activités ou de ses chaînes de valeur en amont et en aval.

Le Groupe achète des crédits carbone de haute qualité basés sur des projets sur le marché volontaire, conformément à ses propres principes de compensation.

Elia Group	2025	2024
Total (tCO2eq) éliminé grâce à des projets d'absorption et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	**11.500,0**	**10.529,0**
Part relative aux projets d'absorption (%)	— %	— %
Part relative aux projets de réduction (%)	100,0 %	100,0 %
Norme de qualité reconnue Gold Standard (%)	100,0 %	100,0 %
Part émise dans le cadre de projets menés dans l'UE (%)	— %	— %
Part de crédits carbone considérés comme ajustements correspondants (%)	— %	— %

E1-8 - Tarification interne du carbone

Le Groupe utilise un mécanisme de tarification interne du carbone (ICP) pour les décisions internes liées :

— aux investissements : lors de l'élaboration des politiques et normes internes, l'impact du CO_2 est pris en compte en intégrant la tarification interne du carbone (ICP) dans les analyses coûts-bénéfices pertinentes ;

— à sa chaîne d'approvisionnement : pour les appels d'offres concernant les équipements électriques et les grands projets d'infrastructure (à quelques exceptions près) ; l'ICP influence le coût total de possession, qui peut à son tour influencer le classement des fournisseurs.

Le Groupe utilise le calcul du prix fictif aligné sur le prix des quotas dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE et sur le coût social du carbone. Les activités des deux GRT du Groupe sont couvertes par son mécanisme ICP, ce qui signifie qu'il couvre les émissions de Scope 1, 2 et 3. Le Groupe a opté pour un modèle de tarification forfaitaire qui utilise un prix constant (après actualisation des coûts futurs), qui s'élève à 200 €/tCO_2eq).

Deux modèles sont actuellement utilisés :

— un modèle de statu quo pour les équipements à haute tension : l'empreinte CO_2 est prise en compte dans les critères d'attribution en tant qu'excédent et les fournisseurs doivent fournir une estimation certifiée de leur empreinte.

— un modèle d'anticipation pour les grands projets d'infrastructure : les fournisseurs évaluent leur empreinte CO_2 pendant le processus d'appel d'offres et fournissent des chiffres réels après avoir obtenu un contrat et exécuté le projet en question, ce qui se traduit par un bonus ou un malus financier.

Remarques : Aucune donnée ne peut actuellement être communiquée concernant les volumes d'émissions de Scope 1, 2 et 3 couverts par la tarification interne du carbone. Aucun système interne de tarification du carbone n'est utilisé dans les états financiers du Groupe.

2.3. E4 Biodiversité et écosystèmes

Elia Group contribue en permanence à la réalisation de la transition énergétique en étendant et en renforçant le réseau à haute tension. Ces activités et ces assets ont une incidence sur la biodiversité et les écosystèmes des environnements naturels dans lesquels ils sont situés. Le programme de durabilité ActNow du Groupe vise à protéger et à préserver la biodiversité.

E4-1 - Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique[97]

La construction, la modernisation et l'exploitation du réseau par les deux GRT d'Elia Group, ainsi que la présence de ces infrastructures, peuvent avoir une incidence sur la biodiversité et les écosystèmes.

Elia Group a réalisé une évaluation de matérialité afin d'identifier ses incidences sur la biodiversité. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les informations concernant les processus d'identification et d'évaluation de ces incidences, risques et opportunités peuvent être consultées dans la section IRO-1 - ESRS E4 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes.

Vecteur d'incidence sur la perte de biodiversité	Type de site associé	Périmètre
Changement climatique	– Postes onshore et offshore – Lignes aériennes et câbles	
Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers	– Postes onshore et offshore	
Imperméabilisation des sols	– Postes onshore	
Incidence sur l'état des espèces	– Postes onshore et offshore – Lignes aériennes	

Les aspects liés aux incidences du changement climatique sont déjà abordés dans la section précédente, voir E1 Changement climatique. L'utilisation des terres et des mers par les deux GRT dépend des décisions politiques prises par les gouvernements belge et allemand concernant la transition énergétique et le développement du réseau qui en découle, ce qui a également pour conséquence l'imperméabilisation des sols. Pendant la construction et l'exploitation de l'infrastructure de transport, la biodiversité et les écosystèmes peuvent être affectés négativement, ce qui peut entraîner une perturbation de l'habitat et une menace potentielle pour les espèces. Les incidences spécifiques au niveau des sites sont également identifiées dans le cadre des évaluations d'incidences sur l'environnement (EIE) réalisées pour les projets d'infrastructure.

Les dépendances identifiées pour les activités des deux GRT sont les services d'atténuation des inondations et des tempêtes pour les assets terrestres et maritimes, ainsi que la stabilisation des masses et le contrôle de l'érosion pour les lignes aériennes, les câbles et les postes. Les dépendances identifiées sont génériques de l'activité des GRT et doivent être confirmées par des données opérationnelles spécifiques.

Notre stratégie en matière de biodiversité

Les objectifs visant à réduire l'impact des activités des GRT sur la biodiversité et les écosystèmes font partie intégrante de la Dimension 2 – Environnement et circularité du programme ActNow (voir 4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie dans le Rapport stratégique). L'objectif global est de préserver et de renforcer les écosystèmes et la biodiversité, et ce de deux manières principales. Premièrement, en réduisant l'impact de nos activités sur les espèces et les habitats, et deuxièmement, en améliorant activement la biodiversité sur les propriétés gérées par Elia Group.

Les deux GRT mettent en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation afin de remédier aux effets négatifs de leurs projets et activités. Ces actions comprennent la restauration des habitats, la replantation et la création de corridors écologiques et de balises avifaune. Lorsque des espèces touchées sont identifiées sur un site, des mesures ciblées sont adoptées, telles que l'ajustement du calendrier du projet afin d'éviter les périodes de reproduction sensibles et la restauration des habitats après la construction afin de les ramener à leur état d'origine. Afin de réduire davantage les incidences négatives, le Groupe cherche à limiter l'imperméabilisation des sols lors du développement des infrastructures en incorporant des surfaces perméables dans la mesure du possible, car l'utilisation de matériaux imperméables (tels que le béton dans les postes) peut affecter l'hydrologie locale. Voir E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes pour de plus amples informations.

La stratégie en matière de biodiversité a été alignée sur la vision et les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) et sur les politiques belges et allemandes en matière de biodiversité qui en découlent. Les cibles spécifiques du GBF[98] qui correspondent à nos actions actuelles sont mentionnées dans la section E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

[97] Il convient de noter que les informations divulguées dans cette section concernent la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique. Les informations relatives au plan de transition vers la biodiversité sont une exigence de publication volontaire dans les ESRS. Néanmoins, l'équipe chargée du rapport a préféré conserver le titre complet de l'exigence de publication.
[98] Cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à l'horizon 2030

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les incidences et les dépendances en matière de biodiversité d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne sont décrites dans la section précédente. Elles s'appliquent de manière égale à tous les sites onshore et offshore appartenant au Groupe, qu'ils soient situés à proximité ou traversent des zones sensibles en matière de biodiversité ou des zones protégées. Le seul facteur de perte de biodiversité qui n'est pas pertinent lorsqu'on examine spécifiquement les zones sensibles sur le plan de la biodiversité est le changement climatique, car il s'agit d'une incidence globale plutôt que d'une incidence spécifique à Elia Group. Les informations relatives aux sites des deux GRT situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité sont fournies dans la section E4-5 - Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes.

Les deux GRT reconnaissent que leurs activités peuvent contribuer à la dégradation et à l'imperméabilisation des sols, en particulier lors de la construction de nouvelles infrastructures et de nouveaux postes. En effet, le compactage des sols et l'élimination de la végétation peuvent entraîner une érosion ou une dégradation de la qualité des sols, tandis que l'utilisation de matériaux imperméables (par exemple, le béton) peut avoir un impact sur l'hydrologie locale. La désertification, en revanche, n'a pas été identifiée comme un risque important pour les activités du Groupe. Dans certains cas, en fonction de l'emplacement de nos sites, les espèces menacées et leurs habitats peuvent être affectés. Ces incidences sont identifiées au niveau des sites.

IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Processus d'identification et d'évaluation

L'analyse de matérialité axée sur la biodiversité s'appuie sur des données industrielles provenant de bases de données pertinentes, telles que ENCORE, pour identifier les incidences et les dépendances probables basées sur les activités et la chaîne de valeur d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne. L'incidence réelle et potentielle sur la biodiversité et les écosystèmes des deux sites propres aux deux GRT d'Elia Group est également évaluée de manière structurelle par le biais d'études d'incidences sur l'environnement (EIE), requises pour toutes les demandes de permis. Cela implique une analyse plus approfondie des changements dans l'utilisation des terres, de la proximité des zones protégées et des éléments liés à la biodiversité.

Les deux GRT d'Elia Group ont mené des évaluations afin d'identifier les risques et les opportunités de transition et physiques liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Les risques de transition sont identifiés à travers la surveillance des réglementations relatives à la protection de la biodiversité, qui visent à réduire l'empreinte écologique des projets d'infrastructure. En outre, des consultations avec les parties prenantes et une collaboration avec des experts environnementaux, des autorités locales de conservation et des ONG sont mises en place afin de garantir la conformité avec les réglementations en matière de biodiversité et l'alignement sur les priorités de conservation. Les risques physiques sont identifiés sur la base des dépendances.

Elia Group reconnaît l'impact des risques systémiques sur les systèmes énergétiques. Afin de faire face à ces risques interconnectés, Elia Group participe à des forums mondiaux d'experts dans le secteur du transport d'électricité (par exemple, CIGRE[99]) sur les incidences du changement climatique sur les systèmes énergétiques, en soutenant la transition énergétique pour atténuer les pressions environnementales.

Consultation avec les communautés touchées

Les deux GRT d'Elia Group veillent à ce que les communautés concernées par ses activités soient engagées et consultées dans le cadre de leurs évaluations de durabilité. Voir 3.3. S3 Communautés touchées pour plus d'informations.

Remarque : les évaluations ne couvrent actuellement pas la production et l'approvisionnement en matières premières (chaîne de valeur en amont).

Sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Les deux GRT d'Elia Group exploitent des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et ont identifié ces emplacements grâce à des analyses géospatiales. Des informations détaillées sur le processus et ses résultats sont fournies dans E4-5 - Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes.

[99] Le CIGRE est le Conseil international des grands réseaux électriques.

E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe a mis en place un certain nombre de politiques et de lignes directrices relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Voir E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci pour les questions concernant les incidences liées aux changements climatiques. Il convient de noter que toutes ces politiques sont mises à la disposition des salariés du Groupe via son intranet et, le cas échéant, des contractants, fournisseurs et parties prenantes externes via son site web ou d'autres outils électroniques.

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Conditions d'achat	Accord contractuel		Groupe	Chief Procurement Officer	non applicable
Code de conduite des fournisseurs	Analyse des risques annuelle par le département Procurement et surveillance de la conformité des processus par l'Audit interne		Groupe	Chief Procurement Officer	non applicable
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	Surveillance opérationnelle ; Accord contractuel et notation post-contrat		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety & Security	non applicable
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	Surveillance opérationnelle ; Accord contractuel, réunions continues, rapports réguliers, supervision sur le site par des superviseurs		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	non applicable
Politique nature du système de gestion environnementale	Systèmes de gestion de l'environnement		Elia Transmission Belgique	Head of Sustainability Elia Transmission Belgique	ISO 14001 Norme de gestion environnementale
Politique relative aux mesures de construction et de maintenance conformes à l'agréation – lignes aériennes Politique de planification, de mise en œuvre et de maintenance des mesures de compensation Manuel d'obtention d'agréations	Audit interne/externe pour vérifier si la politique est en vigueur et bien connue		50Hertz Transmission Allemagne	Management de haut niveau	Exigences légales
Politiques de gestion des assets pour les sites, les bâtiments et les lignes aériennes	Comité d'audit interne		Elia Transmission Belgique	Chief Assets Officer	Elia Transmission Belgique : partenariat avec des consultants en écologie
Politique de gestion des lignes aériennes	Audit interne par SAP		50Hertz Transmission Allemagne	Chief Assets Officer	non applicable
Politique de balises avifaune	Actions spécifiques associées aux KPI		Elia Transmission Belgique	Chief Assets Officer	Partenariat avec des organisations de protection de la nature
Marine Grid Declaration (déclaration externe)	non applicable		Groupe	(Management de haut niveau)	La Renewables Grid Initiative (RGI) est une collaboration entre des ONG et des Gestionnaires de réseau de transport (GRT).
Plan SSE Offshore	Suivi du projet		50Hertz Transmission Allemagne	(Management de haut niveau)	non applicable

Amont  Opérations propres  Aval 

Politiques visant nos fournisseurs

Plusieurs politiques s'adressent aux fournisseurs - la chaîne de valeur en amont - et incluent des aspects liés à la biodiversité et aux écosystèmes :

- Les **Conditions d'achat pour l'équipement et les travaux électriques** : ces documents décrivent les conditions qui s'appliquent aux fournisseurs pour des catégories d'achat spécifiques. Les Conditions générales d'achat : ce document décrit les attentes d'Elia Group concernant la gestion environnementale de nos fournisseurs, y compris les aspects liés à la biodiversité. Dans celles relatives aux équipements et travaux électriques, les attentes d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne vis-à-vis de leurs fournisseurs sont exprimées en ce qui concerne la réduction des incidences environnementales des émissions de gaz à effet de serre résultant de leurs services, y compris l'obligation de réduire et de surveiller l'impact de leurs services sur la biodiversité.
- Le **Code de conduite des fournisseurs** énumère un ensemble de principes durables que les deux GRT exigent de leurs fournisseurs, notamment en matière d'attention et de contrôle des incidences sur la biodiversité et les habitats naturels.
- **Le Règlement général en matière de sécurité, de santé et d'environnement (RGSSE) pour les contractants effectuant des missions** et les **Instructions relatives à la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne** : ces documents sont destinés aux fournisseurs qui effectuent des travaux pour les deux GRT ou au sein de l'infrastructure des deux GRT. Ils définissent les règles de protection de l'environnement que les fournisseurs sont tenus de respecter, à commencer par le respect total de toutes les législations environnementales régionales. Cela inclut des exigences spécifiques liées à la biodiversité et au reporting des incidents environnementaux. Pour Elia Transmission Belgique, les efforts requis comprennent l'interdiction d'utiliser des herbicides, l'utilisation d'espèces locales pour la replantation, la restauration des espaces verts à leur état d'origine et l'évitement des activités pendant la saison de nidification. Pour 50Hertz Transmission Allemagne, les fournisseurs sont tenus de réduire au minimum les émissions de bruit et de poussière.

Ces exigences font partie intégrante de chaque contrat qu'Elia Group conclut avec ses fournisseurs.

Pour une description plus détaillée de tous les documents mentionnés ci-dessus, veuillez vous reporter à la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires .

Politiques obligatoires et spécifiques au site

Dans les zones où nous sommes actifs en tant que GRT, l'évaluation des incidences environnementales (EIE) est requise pour l'obtention des permis et est réalisée dès le début des projets d'infrastructure. Ce processus identifie, prévoit et analyse systématiquement les incidences potentielles sur l'environnement et la biodiversité tout au long de la construction et de l'exploitation. Les permis comprennent des actions obligatoires et spécifiques au site en matière de biodiversité, tant pour la phase de construction que pour l'exploitation continue, qui doivent être mises en œuvre. Pour les sites détenus, loués ou gérés dans ou à proximité de zones protégées ou sensibles sur le plan de la biodiversité, le strict respect des exigences légales est obligatoire. Chez Elia Transmission Belgique, la gestion de la nature est traitée dans la « **Procédure Nature** » au sein des systèmes de gestion environnementale. Chez 50Hertz Transmission Allemagne, la protection de l'environnement, y compris la prise en compte des zones protégées, est assurée comme indiqué dans le « **Manuel d'obtention des agréations** ». En outre, pour les projets de lignes aériennes ou de câbles dans les zones Natura 2000, une évaluation des incidences appropriée doit être réalisée et ajoutée en annexe à l'EIE. Pour les grands projets d'infrastructure, un expert est désigné pour superviser la mise en œuvre des recommandations environnementales pendant la phase de construction. La mise en œuvre est donc une obligation légale qui est contrôlée par l'entreprise.

Politiques relatives aux pratiques foncières durables et aux incidences sur les espèces

En ce qui concerne nos activités propres, les pratiques foncières durables sont intégrées dans les politiques suivantes.

- La « **Politique de gestion des assets pour la gestion des lignes aériennes** » couvre la gestion des corridors écologiques, un concept développé en partenariat avec des consultants en écologie afin de préserver la végétation et de lutter contre la déforestation. Leur expertise soutient également le processus de mise en œuvre (pour plus d'informations, voir la section E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes).
- Pour Elia Transmission Belgique, la « **Politique de gestion des assets pour les sites et les bâtiments** » inclut une interdiction d'utiliser des pesticides.
- Les deux GRT ont également mis en place des politiques précisant l'emplacement des **balises avifaune**.

Politiques offshore

Pour nos activités offshore, nous suivons des pratiques maritimes durables à travers les politiques suivantes :

- Les deux GRT ont adhéré à la « **Marine Grid Declaration** », une politique volontaire établissant les principes clés à respecter pour préserver l'environnement marin. Elle est disponible via la Renewables Grid Initiative (RGI), une collaboration entre GRT et ONG.
- Chez 50Hertz Transmission Allemagne, le « **Plan SSE Offshore** » définit les exigences minimales en matière de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement pour toutes les phases des projets offshore, avec des règles contraignantes de la préparation à la réalisation. Voir la section E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes pour de plus amples informations.

Aucune des politiques ne soutient la traçabilité des produits, composants et matières premières ayant des incidences réelles ou potentielles significatives sur la biodiversité et les écosystèmes tout au long de la chaîne de valeur. Aucune ne traite de la production, de l'approvisionnement ou de la consommation à partir d'écosystèmes qui sont gérés de manière à maintenir ou à améliorer les conditions de la biodiversité.

Remarque : Pour les politiques traitant des conséquences sociales des incidences liées à la biodiversité et aux écosystèmes sur les communautés locales, veuillez consulter la section S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées.

E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les actions menées par Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne en matière de biodiversité et d'écosystèmes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Action	Cible ou politique connexe	Périmètre	Horizon temporel	Cible du GBF
Actions liées au changement climatique	Voir la section E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique			8
Protection des oiseaux	Politique de balises avifaune		Action continue	1, 4
Corridors écologiques	Voir la section E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes		Action continue	1, 2, 3, 10, 11
Gestion de la végétation dans les postes	Politique de gestion des assets pour les sites et les bâtiments		Action continue	1, 2, 12
Mesures de compensation/ actions requises en vertu du permis (y compris offshore)	Respect des conditions du permis		Action continue	1, 2, 3, 4, 10, 11, 12

Aucune des actions décrites ci-dessous ne fait appel à des mesures de compensation de la biodiversité.

Actions liées au changement climatique

Voir la section E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Protection des oiseaux

Les lignes aériennes représentent un risque de collision pour les oiseaux. Avec l'aide d'organisations environnementales locales et européennes, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne ont élaboré des « cartes des risques pour les oiseaux » qui attribuent des niveaux de risque de collision à différentes zones du réseau dans leurs zones de contrôle. Cette carte des risques pour les oiseaux sert de base à l'installation progressive de balises avifaune sur ces sections, lorsque cela est techniquement possible. Dans cette optique, le Groupe a équipé les lignes aériennes de ces zones de balises avifaune. De plus, des nichoirs sont installés sur les pylônes pour différentes espèces.

Gestion écologique des corridors

Nous mettons en œuvre des pratiques de gestion ciblées sous nos lignes aériennes qui traversent des zones forestières, afin de garantir la sécurité de l'exploitation du réseau. Traditionnellement, la végétation dans ces zones était entièrement éliminée par gyrobroyage - tout ce qui se trouvait dans une zone tampon spécifique sous une ligne aérienne était rasé -, ce qui entraînait une perte de biodiversité.

Depuis 2012, Elia Transmission Belgique a adopté une approche de « gestion écologique », qui consiste à abattre certains arbres particulièrement hauts ou à gérer la végétation des habitats ouverts (ce qui implique le pâturage ou le fauchage de l'herbe). Dans ce cadre, la zone située sous la ligne aérienne doit d'abord être transformée en habitat ouvert ou être plantée d'arbustes. Cette approche a été adoptée dans le cadre d'un projet LIFE de sept ans. Le projet[100] a été prolongé sans financement en 2018.

L'approche adoptée par 50Hertz Transmission Allemagne consiste notamment à éclaircir de manière ciblée, à abattre des arbres isolés de grande taille et à faucher les prairies forestières. Le gyrobroyage (élimination de toute la végétation) est utilisé à titre exceptionnel pour les chemins d'entretien, pour respecter des accords avec les propriétaires concernant le maintien des couloirs libres et dans le cas de végétation incontrôlable (par exemple, en raison d'espèces exotiques).

Pour plus d'informations sur la manière dont ces actions se traduisent en cibles spécifiques pour le Groupe, veuillez consulter la section E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

Gestion de la végétation dans les postes

Nous favorisons la croissance des espaces verts dans et autour de nos assets existants afin de réduire leur impact négatif sur l'environnement et de soutenir la biodiversité. Depuis 2022, nous avons interdit l'utilisation de tous les herbicides sur nos sites en Belgique et en Allemagne. Des exceptions ne sont autorisées que pour des raisons liées à la sécurité au travail et/ou à la construction.

Mesures de compensation/actions requises en vertu du permis (y compris offshore)

Comme indiqué dans la section E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne doivent inclure dans leurs demandes d'autorisation de projet des mesures spécifiques au site visant à éviter et à atténuer les incidences de leurs activités sur la biodiversité. Ces mesures peuvent inclure une variété d'actions, telles que la mise en place d'éléments écologiques (par exemple, des étangs, des tas de branches), l'installation de balises avifaune, ou la planification des activités de construction de manière à éviter les saisons de nidification et de migration d'espèces spécifiques.

Les mesures d'atténuation mises en œuvre dans le cadre de nos projets offshore sont généralement appliquées pendant la phase de construction, par exemple pour dissuader la faune marine de s'approcher de nos assets pendant leur construction.

[100] http://www.life-elia.eu/

Elia Transmission Belgique a adopté une approche « nature-inclusive design (NID) » (design s'intégrant dans la nature) pour le hub énergétique Princesse Elisabeth en mer du Nord ; cela signifie que l'île artificielle est construite de manière à ce que ses éléments constitutifs améliorent la biodiversité et encouragent la vie marine à s'épanouir autour d'elle. L'approche NID a été élaborée avec des experts de la conservation de la nature et de l'environnement marin. Le partenariat NID vise également à améliorer les connaissances scientifiques dans ce domaine. Un aperçu des mesures envisagées en faveur de la biodiversité est disponible sur notre site web.

Autres actions

À l'avenir, l'engagement des fournisseurs sera renforcé afin de mieux comprendre les actions correctives liées à la biodiversité.

Ressources liées

Cette année, Elia Group a affiné sa méthodologie pour déterminer les dépenses opérationnelles (OPEX) et/ou les dépenses d'investissement (CAPEX) significatives liées à ses plans d'action en matière de durabilité.

L'analyse s'est concentrée sur les actions qui font partie de la roadmap locale des deux GRT et qui contribuent au programme ActNow. Les CAPEX ou OPEX liés à des « actions significatives » sont considérés comme matériels lorsque l'un de ces montants dépasse le seuil défini dans l'évaluation de la double matérialité (0,5 % du CAPEX total ou, respectivement, de l'OPEX total du GRT ayant réalisé cette action).

L'analyse a révélé que l'action suivante mise en œuvre dans le cadre de la norme E4 Biodiversité et écosystèmes a dépassé ce seuil pour 50Hertz Transmission Allemagne.

Action	Description	CAPEX/OPEX	Périmètre	Montant (millions €)
Mesures de compensation	Investissements liés aux mesures compensatoires et de remplacement, qui sont la conséquence d'impacts inévitables. Celles-ci sont exigées par les permis pour les nouveaux projets de construction.	CAPEX	50Hertz Transmission Allemagne	24,2

Elia Group surveillera ses actions liées au programme ActNow et rendra compte des conclusions actualisées et des autres actions, si elles dépassent les seuils de matérialité.

Voir « Notre stratégie en matière de biodiversité », « Mesures/actions compensatoires requises par le permis (y compris en mer) » et « Politique de planification, de mise en œuvre et de maintenance des mesures de compensation » dans ce chapitre pour plus d'informations sur ce type d'actions.

E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons actuellement une cible liée à la biodiversité qui s'aligne sur les mesures expliquées dans la section E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

Nom de la cible	Biodiversité IRO	Périmètre	Périmètre géographique	Attribution du niveau de la hiérarchie des mesures d'atténuation
Corridors écologiques mis en œuvre dans les forêts	Changement d'affectation des sols		Zones de réseau respectives	Restauration

Le processus de définition des cibles diffère pour Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne en raison de la méthode spécifique à chaque pays utilisée par chaque GRT pour la gestion écologique. Ni les seuils écologiques ni les compensations en matière de biodiversité ne sont utilisés dans le cadre de ces processus.

La gestion des corridors écologiques est alignée sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (voir E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes pour la cartographie avec les cibles du GBF) et les cadres de biodiversité belges et allemands qui en découlent.

Définition et méthode de calcul pour Elia Transmission Belgique

Corridors écologiques mis en œuvre dans les forêts (sur la base de projets)

Nos partenaires experts en écologie mènent des études spécifiques à chaque site afin de déterminer et de mettre en place des actions visant à améliorer la biodiversité. Les progrès réalisés par rapport à la cible sont calculés en divisant la surface totale des corridors écologiques réalisés par la surface totale potentielle des corridors dans les zones forestières situées sous les lignes aériennes. En 2025, ce dernier élément, qui sert de dénominateur pour calculer le pourcentage, a été mis à jour sur la base d'une analyse géospatiale reflétant l'état actuel du réseau.

L'année 2019 a été choisie comme année de référence pour la cible afin de l'aligner sur le programme ActNow.

Amont  Opérations propres  Aval 

Elia Transmission Belgique	Année de référence 2019	2024	2025	Cible 2030	Performances atteintes
Corridors écologiques mis en oeuvre dans les forêts (sur base de projets) (%)	54,3 %	73,9 %	77,3 %	90,0 %	Progrès réguliers et en bonne voie pour atteindre l'objectif.

La valeur 2024 des corridors écologiques mis en place dans les forêts pour Elia Transmission Belgique a été retraitée cette année en raison de la mise à jour en 2025 du dénominateur utilisé pour calculer la cible[101].

Définition et méthode de calcul pour 50Hertz Transmission Allemagne

Corridors écologiques gérés dans les forêts (sur la base de l'entretien)

Les fournisseurs chargés d'entretenir la végétation dans les corridors situés sous les lignes dans les zones forestières appliquent une approche écologique à cet égard ; voir E4-3 - Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

Les progrès par rapport à la cible sont calculés en divisant la surface totale sous les lignes aériennes dans les zones forestières qui ont fait l'objet d'un entretien écologique par la surface totale sous les lignes aériennes entretenues au cours d'une année donnée. Bien que le nombre total de lignes aériennes entretenues varie d'une année à l'autre, la cible pour la gestion des corridors écologiques reste la même : 90 %.

50Hertz Transmission Allemagne	2024	2025	Cible annuelle	Performances atteintes
Corridors écologiques gérés dans les forêts (sur la base de l'entretien) (%)	97,8 %	97,5 %	90,0 %	Un taux élevé est maintenu grâce à la collaboration avec les entrepreneurs et à une sensibilisation constante.

E4-5 - Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Les sites exploités par les deux GRT sont répartis sur leurs zones de réseau en Belgique et en Allemagne et comprennent à la fois des postes et des lignes de transport. Compte tenu de leur nombre, bien qu'une liste exhaustive de tous les sites du Groupe et des zones sensibles sur le plan de la biodiversité qui sont touchés par leurs activités ne soit pas présentée ici, une ventilation par type de site - plutôt que par site - a été privilégiée.

Définition et méthode de calcul

Les deux GRT d'Elia Group ont réalisé une cartographie complète de tous les sites sous leur contrôle opérationnel, y compris les lignes de transport et les postes, ainsi que les données relatives à l'occupation des terres. Pour identifier les sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, les deux GRT ont utilisé un système d'information géographique (SIG) pour superposer aux cartes de leur réseau des couches représentant différents types de zones protégées.

Les zones « à proximité » des espaces protégés ont été définies en délimitant une zone tampon de 30 mètres autour des lignes aériennes (correspondant à la distance de sécurité moyenne) et de 500 mètres autour des postes haute tension.

Les zones protégées qui ont été prises en considération sont les suivantes :

Elia Transmission Belgique :

- International : Réseau Natura 2000, Ramsar, patrimoine naturel de l'UNESCO
- Région flamande : Prairies permanentes historiques (PPH) et autres prairies permanentes de Flandre protégées par la législation sur la nature, réserves naturelles, Flemish Ecological Network (zones VEN/IVON), forêts publiques et domaines naturels gérés par ANB pour le compte du gouvernement flamand, décret DUNE, zones relevant des directives Oiseaux et Habitats
- Région wallonne : Zones humides d'intérêt biologique, Réserves naturelles de l'État, Réserves naturelles reconnues, Cavités d'intérêt scientifique (CSIS), Réserves forestières, Parcs naturels
- Région bruxelloise : Réserves naturelles et réserves forestières
- Offshore : Zones de conservation de la nature dans la partie belge de la mer du Nord

[101] Jusqu'à la période de rapport de l'année dernière, le dénominateur était de 1.277,8 ha ; il a maintenant été mis à jour à 1.300,9 ha. Pour 2025, la progression réalisée est de 961,7 ha.

50Hertz Transmission Allemagne :

- International : Réserves de biosphère, Natura 2000 (zones FFH, zones SPA), zones Ramsar
- Allemagne : Zones de conservation du paysage, Parcs nationaux, Parcs naturels, Zones de protection de la nature, Zones de protection de l'eau

Les résultats de cet exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Dans	À proximité
Postes haute tension terrestres		
Nombre de sites (#)	52	173
Superficie des sites (ha)	79,2	406,4
Postes haute tension en mer		
Nombre de sites (#)	—	—
Superficie des sites (ha)	—	—
Lignes aériennes (longueur en km)	2.703,4	183,0
Câbles terrestres (longueur en km)	774,0	364,3
Câbles en mer (longueur en km)	407,3	1,7

Note : Les postes dont des parties sont « dans » et « à proximité » sont comptés « dans ».

Autres métriques

La mise en œuvre de corridors écologiques dans les zones forestières est actuellement une cible liée à la réalisation (voir E4-4 - Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes), ce qui permet un suivi efficace de sa mise en œuvre sur le terrain. Les incidences de ces corridors ne sont observables qu'à moyen et long terme. Depuis leur mise en œuvre en 2012, Elia Transmission Belgique a suivi les changements au niveau des sites en réalisant des études de biosurveillance[102].

En collaboration avec des experts en écologie, les deux GRT d'Elia Group mènent des recherches afin d'identifier des métriques d'incidence appropriées. Elia Transmission Belgique développe un indicateur permettant d'évaluer avec précision les incidences de ses activités de gestion écologique au niveau national. Cet indicateur permettra aux GRT d'évaluer la qualité de la biodiversité dans les habitats situés dans les corridors à différents moments (par exemple avant et après l'adoption de pratiques écologiques). Une fois validé et une fois la baseline connue, l'objectif est d'utiliser cet indicateur comme information sur la qualité de la biodiversité dans nos corridors forestiers.

2.4. E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

Les principes de circularité sont depuis longtemps intégrés dans les pratiques commerciales des deux GRT d'Elia Group, car l'optimisation du réseau et la fiabilité des équipements sont essentielles pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Les pratiques de circularité soutiennent également les actions climatiques, la préservation de la nature et la résilience de la chaîne d'approvisionnement pour les matériaux stratégiques confrontés à un risque de pénurie.

IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les objectifs visant à réduire l'impact des activités des GRT sur l'utilisation des ressources font partie intégrante de la Dimension 2 – Environnement et circularité du programme ActNow (voir 4.3. La durabilité au cœur de notre stratégie dans le Rapport stratégique). L'objectif global est de réduire l'impact environnemental de nos besoins en assets.

Afin de mettre en place un programme de circularité, Elia Group a procédé à un screening complet de ses activités tout au long de sa chaîne de valeur. Des experts internes ont identifié les risques et les opportunités sur la base d'une analyse de marché afin d'améliorer la circularité au sein de ses opérations. S'appuyant sur son approche existante, Elia Group continue d'optimiser le réseau grâce à une conception, une construction et une exploitation réfléchies, en appliquant des principes clés dans la prise de décision, et poursuit ses efforts pour prolonger la durée de vie des assets grâce à des pratiques de maintenance rigoureuses. En outre, une attention particulière est désormais accordée à la réduction de l'impact environnemental de la chaîne d'approvisionnement.

[102] Surveillance biologique mise en œuvre sur les sites restaurés, ciblant un large éventail d'espèces animales et végétales, afin d'évaluer les résultats de la nouvelle gestion.

Voir E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire pour plus de détails sur les actions associées à cet objectif et E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire pour les cibles.

L'évaluation s'est appuyée sur les contributions d'experts internes en la matière, bien informés et expérimentés dans la compréhension des préoccupations des parties prenantes et des incidences connexes de l'entreprise. En parallèle, des experts internes participent aux groupes de travail du CIGRE[103] pour clarifier et soutenir la mise en œuvre de l'éco-conception des assets.

E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Elia Group a élaboré et applique les politiques suivantes en matière d'utilisation des ressources et de pratiques d'économie circulaire. Il convient de noter que toutes ces politiques sont mises à la disposition des salariés du Groupe via son intranet et, le cas échéant, des contractants, fournisseurs et parties prenantes externes via son site web ou d'autres outils électroniques.

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Conditions d'achat	Accord contractuel notation post-contrat		Groupe	Chief Procurement Officer	Législation applicable en matière de déchets
Code de conduite des fournisseurs	Analyse des risques annuelle par le département Procurement et surveillance de la conformité des processus par l'Audit interne Notation post-contrat Visites de chantiers		Groupe	Chief Procurement Officer	Législation applicable en matière de déchets
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	Surveillance opérationnelle Accord contractuel Notation post-contrat		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety & Security	Législation applicable en matière de déchets
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	Surveillance opérationnelle ; Accord contractuel, visites de chantiers		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	Législation applicable en matière de déchets
Politiques de gestion des assets pour l'équipement réseau	Indicateurs de santé (de l'équipement), indicateurs de fin de vie		Groupe	Head of Assets	non applicable
Procédure de gestion des déchets	Système de gestion environnementale		Elia Transmission Belgique	Head of Sustainability Elia Transmission Belgique	Lois applicables en matière de déchets Norme ISO 14001 relative à la gestion environnementale
Politique de gestion des déchets	Système de gestion environnementale		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance 50Hertz Transmission Allemagne	Lois applicables en matière de déchets Norme ISO 14001 relative à la gestion environnementale

[103] Le CIGRE est le Conseil international des grands réseaux électriques.

Politiques visant nos fournisseurs

Plusieurs politiques définissent les pratiques de gestion des ressources et des déchets que les fournisseurs du Groupe (notre chaîne de valeur en amont) doivent respecter.

- Le **Code de conduite des fournisseurs** énumère une série de principes durables que les deux GRT demandent à leurs fournisseurs de suivre, notamment la réduction des déchets et la promotion du recyclage et des modèles circulaires.
- Les **Conditions d'achat pour équipement et travaux électriques** décrivent les attentes des deux GRT en matière de conformité des fournisseurs à la législation sur la gestion des déchets.
- **Le Règlement général en matière de sécurité, de santé et d'environnement (RGSSE) pour les contractants effectuant des missions** et les **Instructions relatives à la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne** exigent des fournisseurs qu'ils se conforment à la législation en matière de gestion des déchets, qu'ils appliquent la hiérarchie des déchets et qu'ils prêtent attention à l'utilisation de matériaux recyclés ou de matériaux ayant une longue durée de vie.

Ces éléments font partie intégrante de chaque contrat que les deux GRT concluent avec les fournisseurs. Pour une description plus détaillée de tous les documents mentionnés ci-dessus, veuillez vous reporter à la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.

À la fin des projets entrepris par l'un des contractants du Groupe, ces derniers se voient attribuer une note qui tient compte de leur conformité à la législation environnementale.

Politiques de gestion des assets

Les **politiques de gestion des assets** d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne privilégient la prévention et la minimisation des déchets plutôt que leur traitement afin de promouvoir l'optimisation des coûts, l'excellence opérationnelle et la sécurité, avec en prime les avantages de la circularité.

Garantir le fonctionnement fiable des assets du Groupe est essentiel au rôle qu'il joue dans la sécurité de l'approvisionnement. Les pannes doivent être anticipées, la maintenance et les réparations planifiées, et une attention particulière est accordée à la fin de la durée de vie d'un asset et à la manière dont elle peut être prolongée. Voir E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ci-après.

Il convient de noter que la flotte d'assets de 50Hertz Transmission Allemagne est plus récente que celle d'Elia Transmission Belgique, ce qui signifie que ses assets ne nécessitent pas encore le même niveau avancé de pratiques de gestion de fin de vie que celui en vigueur en Belgique.

De plus, les deux GRT se conforment aux lois et réglementations en matière de gestion des déchets qui s'appliquent dans leurs zones de contrôle. Ils appliquent la hiérarchie des déchets et enlèvent, trient et organisent la collecte des déchets qu'ils produisent. Cela couvre à la fois les activités propres du Groupe et une partie de sa chaîne de valeur en amont : ses chantiers de construction, où ses contractants sont responsables de l'enlèvement des déchets.

Lignes directrices et procédures en matière de déchets dans le système de gestion de l'environnement du Groupe

Les procédures et responsabilités en matière de prévention et d'élimination des déchets conformément à la législation applicable sont décrites dans la « **Procédure de gestion des déchets** » d'Elia Transmission Belgique et dans la « **Politique de gestion des déchets** » de 50Hertz Transmission Allemagne. Le cadre normatif ISO 14001 a été utilisé comme référence pour ces politiques.

Des exercices d'estimation du volume des déchets sont réalisés avant le début des projets de construction d'infrastructures. Les collecteurs de déchets fournissent des informations sur la manière dont les déchets sont valorisés ou éliminés, ainsi que les certificats correspondants. Dans certaines parties de leurs zones de contrôle, les GRT du Groupe sont également tenus de déclarer chaque année le volume de chaque type de déchets aux autorités locales.

Aucune des politiques du Groupe ne traite de la transition vers l'abandon de l'extraction de ressources vierges ou l'utilisation de ressources durables, renouvelables ou recyclées. Cependant, l'utilisation de ressources recyclées est autorisée pour la plupart des matériaux, à condition que le transport électrique et la résistance mécanique soient garantis. Le marché n'est pas encore suffisamment mature pour que le Groupe publie un document de politique sur cette question.

E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Action	Cible ou politique connexe	Périmètre		Horizon temporel
Optimisation du réseau	Activités liées au cœur de métier		Groupe	Action continue
Maintenance préventive	Politiques de gestion des assets		Groupe	Action continue
Maintenance des assets en fonction de leur état	Politiques de gestion des assets		Groupe	Action continue
Utilisation accrue des assets existants	Politiques de gestion des assets		Groupe	Action continue
Gestion du stock de pièces de rechange	Politiques de gestion des assets		Groupe	Action continue
Évaluation des contractants	Politiques visant les contractants		Elia Transmission Belgique	Action continue

Optimisation du réseau

La principale approche pour réduire l'utilisation des ressources consiste à se concentrer sur l'optimisation du réseau lors de sa conception, de sa construction et de son exploitation. Cela implique d'appliquer le principe NOVA (optimiser les assets existants avant de les renforcer, et les renforcer avant d'en construire de nouveaux), de réévaluer les investissements lorsque des paramètres clés changent et d'améliorer continuellement les processus de planification. Le respect de ces principes est réévalué chaque année.

Actions liées à la gestion des assets

Le Groupe applique des pratiques commerciales circulaires dans la gestion de ses câbles, lignes et autres assets haute tension et a optimisé son approche en matière de remplacement. Comme indiqué précédemment, la raison principale de ces pratiques est le rapport coût-efficacité. Elles permettent également de remédier au risque identifié de pénurie de ressources en réduisant la demande de nouveaux matériaux et en allégeant les pressions sur la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, ces pratiques sont pleinement intégrées dans les activités de gestion des assets du Groupe, ce qui signifie qu'aucune ressource supplémentaire ne leur est allouée.

Maintenance préventive

Les équipes de gestion des assets surveillent de près l'état des assets du Groupe à l'aide d'indicateurs de santé et ajustent leur durée de vie en fonction des données.

Maintenance des assets en fonction de leur état

Des scores d'incidence sur le réseau sont attribués aux assets du Groupe, reflétant le niveau de risque associé à ceux-ci, et les taux de défaillance des équipements sont surveillés de près pour les équipements en service, afin que les mesures les plus appropriées puissent être prises au bon moment. Ces pratiques permettent de conserver plus longtemps les assets ayant obtenu les meilleurs scores et guident les décisions en matière de maintenance et de remplacement.

Utilisation accrue des assets existants

Lorsque les assets du Groupe arrivent en fin de vie, ses équipes de maintenance étudient la possibilité de prolonger leur durée de vie grâce à des travaux de retrofitting[104] ou d'upgrading[105]. Le Groupe déploie des technologies digitales pour surveiller ses assets en quasi temps réel, afin d'optimiser leur efficacité.

Gestion du stock de pièces de rechange

Les composants fonctionnels d'assets qui ont été mis hors service, ainsi que des assets entiers, sont stockés et mis à disposition pour être utilisés dans un autre asset du Groupe.

Autres actions

Évaluation des contractants

À la fin de chaque projet, les contractants sont évalués sur leur respect de la législation environnementale, y compris en matière de gestion des déchets ; ces informations sont prises en considération lors des procédures d'appel d'offres ultérieures.

À l'avenir, la plateforme Upstream mentionnée dans la section E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique sera élargie pour inclure les volumes de ressources entrantes.

Ressources liées :

Cette année, Elia Group a affiné sa méthodologie pour déterminer les dépenses opérationnelles (OPEX) et/ou les dépenses d'investissement (CAPEX) significatives liées à ses plans d'action en matière de durabilité.

L'analyse s'est concentrée sur les actions qui font partie de la roadmap locale des deux GRT et qui contribuent au programme ActNow. Les CAPEX ou OPEX liés à des « actions significatives » sont considérés comme matériels lorsque l'un de ces montants dépasse le seuil défini dans l'évaluation de la double matérialité (0,5 % du CAPEX total ou, respectivement, de l'OPEX total du GRT ayant réalisé cette action).

L'analyse a révélé qu'aucune action mise en œuvre dans le cadre de la norme E5 Utilisation des ressources et économie circulaire n'a dépassé ce seuil.

[104] Le « retrofitting » consiste à remplacer des composants anciens ou en fin de vie (lignes aériennes et transformateurs) par des composants plus récents, utilisant généralement une technologie plus récente, tout en conservant la même fonction.
[105] L'upgrade consiste à adapter l'infrastructure existante pour qu'elle puisse transporter davantage d'électricité

Amont  Opérations propres  Aval 

Elia Group surveillera ses actions liées au programme ActNow et rendra compte des conclusions actualisées et des autres actions, si elles dépassent les seuils de matérialité.

E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Pour la Dimension 2 du programme de durabilité ActNow relative à l'environnement et à l'économie circulaire, les cibles volontaires suivantes ont été fixées.

Nom de la cible	IRO Utilisation des ressources et économie circulaire	Niveau de la hiérarchie des déchets	Périmètre	Description
Acier recyclé	Entrées - Taux d'utilisation circulaire des matériaux	Réutilisation		Atteindre au moins 39 % d'acier recyclé dans les nouveaux assets à l'horizon 2030.
Cuivre recyclé	Entrées - Taux d'utilisation circulaire des matériaux	Réutilisation		Viser à augmenter l'utilisation de cuivre recyclé dans les assets à l'horizon 2030.
Gestion des déchets	Sorties - Gestion des déchets	Recyclage		Réduire les déchets finaux à moins de 21 % à l'horizon 2030.

Il convient de noter que les limites des cibles sont les mêmes que celles des sections E5-4 - Ressources entrantes et E5-5 - Ressources sortantes.

Les cibles sont basées sur une analyse des données existantes, des réalités du marché et des projections futures, y compris la demande, l'offre et les prix. Nous avons choisi de nous concentrer dans un premier temps sur le cuivre et l'acier, tout en maintenant notre taux de recyclage des déchets déjà élevé, afin de soutenir la résilience de la chaîne d'approvisionnement et de réduire notre empreinte carbone.

Matériaux recyclés

Le pourcentage de matériaux recyclés varie selon le type d'asset et le fournisseur. Pour déterminer le pourcentage global de recyclage d'un matériau, nous commençons par le niveau le plus granulaire, en calculant la teneur en matériaux recyclés de chaque asset, puis en divisant le total des matériaux recyclés par le total des entrées de matériaux. La collecte d'informations sur les pourcentages de matériaux recyclés est un processus lent et complexe en raison du volume et de la granularité des données requises. L'obtention de ces informations nécessite des efforts importants de la part de l'entreprise et une collaboration active avec les fournisseurs. Afin d'avancer efficacement, la collecte de données se concentre actuellement sur les matériaux les plus pertinents utilisés dans les assets énergivores. C'est la raison pour laquelle seul l'acier recyclé dans les pylônes treillis (voir tableau ci-dessous) sera divulgué dans le présent rapport.

Le pourcentage de cuivre recyclé sera calculé dans le cadre des futurs efforts de collecte de données.

Nom de la cible	Année de référence 2024	2025	Cible 2030
Acier recyclé dans les pylônes en treillis	62,0 %	46,0 %	Au moins 39 %

Gestion des déchets

Le pourcentage final de déchets correspond au pourcentage non recyclé (voir E5-5 - Ressources sortantes). Il est calculé en divisant le poids total des déchets non recyclés par le poids total des déchets.

Nom de la cible	Année de référence 2024	2025	Cible 2030
Déchets finaux	3,9 %	1,7 %	En-dessous de 21 %

E5-4 - Ressources entrantes

Définition et méthode de calcul

Les ressources entrantes couvrent le poids en tonnes de la matière première utilisée pour les composants électriques et les assets qui sont intégrés dans les réseaux Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne lors de projets d'infrastructure. Les assets les plus importants nécessaires aux deux GRT et qui sont donc au centre de ces calculs sont les transformateurs, les conducteurs, les câbles, les pylônes en treillis et les appareillages de commutation isolés au gaz (GIS). Les principaux matériaux utilisés sont les métaux (aluminium, cuivre et acier).

Les fournisseurs des GRT du Groupe leur fournissent des informations chiffrées indiquant le poids des matières premières utilisées dans les assets que le Groupe achète. Ces données proviennent de mesures directes, c'est-à-dire des factures des assets reçus et des fiches techniques des fabricants d'équipements d'origine (OEM). Ces chiffres sont ensuite multipliés par le nombre d'assets livrés par chaque fournisseur au cours de la période considérée.

Entrées de ressources par matériau (tonnes)	2025	2024
Cuivre	2.397,8	2.409,2
Aluminium	5.006,0	2.667,2
Acier	20.449,2	15.684,4
Acier magnétique	1.834,6	717,9

Amont  Opérations propres  Aval 

Remarques :

- Comme décrit ci-dessus dans la section E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, il n'est actuellement pas possible de calculer le poids ou le pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés utilisés pour fabriquer les entrées dans tous les assets. Il n'y a donc pas de chevauchement entre les catégories de réutilisation et de recyclage à communiquer. Pour l'instant, seul le pourcentage d'acier recyclé dans les pylônes en treillis peut être communiqué.
- Le Groupe n'utilise pas de matériaux biologiques (ni de biocarburants utilisés à des fins non énergétiques). Le pourcentage de matériaux biologiques (et de biocarburants utilisés à des fins non énergétiques) est donc égal à 0 %.
- Les ressources entrantes d'acier de 2024 ont été réajustées cette année suite à la découverte tardive qu'une partie de l'acier livré n'avait pas été prise en compte lors de l'exercice de reporting précédent.

Comme indiqué ci-dessus, la plateforme Upstream mentionnée dans la section E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique sera élargie à l'avenir pour inclure les volumes de ressources entrantes générés par les travaux de construction.

E5-5 - Ressources sortantes

Elia Group ne génère aucun flux sortant autre que des déchets provenant de ses sites administratifs, techniques et d'infrastructure[106]. Les projets d'infrastructure génèrent les plus grands volumes de déchets du Groupe, les flux de déchets non dangereux étant principalement constitués de terre excavée, de béton, de déchets de démolition et (dans une moindre mesure) de métaux ; les flux de déchets dangereux sont principalement constitués de terre, de gravats et de déchets provenant d'équipements électriques et électroniques.

Définition et méthode de calcul

Elia Transmission Belgique collecte ses données via des mesures directes auprès des collecteurs de déchets et des contractants.

Pour 50Hertz Transmission Allemagne, les données proviennent à la fois de mesures directes (poids des déchets) et d'estimations (obligation légale préalable à tout projet d'infrastructure). Les volumes estimés ne sont ni ajustés ni révisés au cours de la période de rapport suivante.

Les données relatives aux déchets pour le Segment non régulé sont estimées à partir des données de l'industrie.

Les déchets dangereux et non dangereux sont identifiés sur la base de leur catégorie EURAL/CED, qui est une mention légalement obligatoire sur les documents de collecte des déchets concernés. Les collecteurs et les contractants sont responsables de la récupération et/ou de l'élimination des déchets hors site et de l'enregistrement de leurs actions. Ils doivent rendre compte des valeurs absolues et des pourcentages de déchets non recyclés.

[106] Notre cœur de métier est le transport d'électricité. Elia Group ne met pas de produits tangibles sur le marché.

Ressources sortantes : déchets (tonnes)			2025	2024
Total des déchets produits			**830.872,2**	**474.084,2**
Déchets dangereux	détournés de l'élimination	en raison de la préparation en vue du réemploi	725,9	150,0
		en raison du recyclage	17.863,8	8.436,5
		en raison d'autres opérations de valorisation	5.737,2	720,4
		total	**24.326,9**	**9.306,9**
	destinés à l'élimination	en raison de l'incinération	1,6	1,0
		en raison de la mise en décharge	291,6	17.265,7
		en raison d'autres opérations d'élimination	6.476,8	910,0
		total	**6.770,0**	**18.176,7**
	total		**31.097,0**	**27.483,6**
Déchets non dangereux	détournés de l'élimination	en raison de la préparation en vue du réemploi	5,1	349,6
		en raison du recyclage	89.750,5	191.319,6
		en raison d'autres opérations de récupération	702.354,4	254.849,5
		total	**792.109,9**	**446.518,6**
	destinés à l'élimination	en raison de l'incinération	0,3	1,8
		en raison de la mise en décharge	7.523,9	62,6
		en raison d'autres opérations d'élimination	141,1	17,5
		total	**7.665,3**	**81,9**
	total		**799.775,2**	**446.600,5**
Déchets non recyclés		absolu	14.435,4	18.258,6
		pourcentage	1,7 %	3,9 %
Déchets radioactifs			—	—

Note : Suite à une réattribution des catégories de récupération et d'élimination, les chiffres 2024 pour les déchets non recyclés — et, par conséquent, le pourcentage de déchets non recyclés — pour Elia Transmission Belgique ont été renouvelés.



3. Informations sociales

3.1. S1 Effectifs de l'entreprise

Les effectifs du Groupe devraient augmenter de manière significative au cours des prochaines années ; cette année, ils ont augmenté de 13,7% grâce à la croissance organique. Le Groupe renforce ses processus d'onboarding, d'engagement et de développement afin de promouvoir une compréhension solide et partagée de sa culture, de ses procédures opérationnelles et de son cadre de conformité, ce qui lui permettra, à terme, de mettre en œuvre sa stratégie et de relever les défis futurs.

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'ensemble des effectifs du Groupe, qu'il s'agisse d'employés ou de non-employés, sont soumis à des incidences importantes. Le personnel du Groupe est réparti entre le segment régulé et le segment non régulé du Groupe comme suit.

Segment régulé

Ces membres du personnel :

- travaillent à la construction et à la maintenance du réseau, des sites techniques et des postes du Groupe et de leur environnement ;
- travaillent à la gestion opérationnelle et au développement du réseau du Groupe, en veillant à son équilibre à tout moment et en concevant ses infrastructures et ses assets ;
- travaillent dans les services administratifs du Groupe, des ressources humaines aux finances, en passant par l'informatique, la communication, les risques et la gouvernance.

Segment non régulé

Ces membres du personnel fournissent des services de gestion, de conseil et de données liés au secteur de l'énergie.

Incidence positive importante

La sécurité physique de l'ensemble du personnel du Groupe revêt une importance capitale. Le Groupe instaure une culture forte de la sécurité sur l'ensemble de ses sites grâce à des campagnes de sensibilisation internes régulières, des séances de feedback et des sessions de formation.

Le personnel bénéficie également d'opportunités plus larges de développement professionnel continu, telles que des sessions de formation, des ateliers et des cours en ligne.

Le Groupe promeut également de bonnes conditions de travail, des opportunités de développement et un environnement de travail positif et inclusif pour son personnel, afin de l'aider à s'épanouir.

Incidence négative importante

Le personnel qui participe à la conception et à la construction d'infrastructures, ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance du réseau, travaille sur des sites qui présentent des risques inhérents pour la santé et la sécurité, lesquels surviennent à un niveau individuel (plutôt que systémique).

Les activités d'Elia Group requièrent un personnel titulaire de diplômes ou ayant une formation en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STEM), des domaines dans lesquels les femmes ont été et continuent d'être sous-représentées. Cela a un impact sur l'égalité entre les genres et signifie que le réservoir de talents du Groupe est plus restreint.

Risques, opportunités et dépendances pour la main-d'œuvre de l'entreprise

Les dépendances découlant d'incidences négatives dans le domaine de la santé et de la sécurité concernent principalement le personnel impliqué dans la conception et la construction des infrastructures, ainsi que dans l'exploitation et la maintenance du réseau.

La croissance du Groupe, et plus largement celle du secteur de l'électricité, a entraîné une pénurie de candidats qualifiés, ce qui pourrait à son tour limiter l'accélération de la mise en service du réseau.

ActNow, le programme de durabilité du Groupe présenté en détail à la section 4.3 du Rapport stratégique, comprend cinq dimensions. Deux d'entre elles – Santé et sécurité et Diversité, équité et inclusion (DEI) – couvrent des domaines considérés comme ayant des incidences, des risques et des opportunités importants pour le personnel du Groupe.

Les activités du Groupe ne présentent pas de risque significatif d'impliquer du travail forcé, obligatoire ou du travail d'enfants.

Les sections S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants et S1-4 - Actions concernant les incidences, les risques et les opportunités importants pour les effectifs de l'entreprise, fournissent un aperçu de la manière dont certains membres du personnel peuvent être exposés à un risque accru de préjudice.

S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Pour les questions liées aux effectifs de l'entreprise, Elia Group a développé et applique les politiques suivantes. Il convient de noter que toutes ces politiques sont mises à la disposition des salariés du Groupe via son intranet et, le cas échéant, des contractants, fournisseurs et parties prenantes externes via son site web ou d'autres outils électroniques.

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Politique en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement + règlements internes spécifiques en matière de santé et de sécurité	Surveillance opérationnelle ; Cibles en matière de santé et de sécurité (voir section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise)		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	– Règlements applicables en matière de santé et de sécurité ; – ISO 45001:2023
Plan global de prévention + lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour des opérations spécifiques	Surveillance opérationnelle ; Cibles en matière de santé et de sécurité (voir section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise)		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety and Security	– Règlements applicables en matière de santé et de sécurité,
Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion	Objectif business (voir section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise)		Groupe	Chief Human Resources Officer du Groupe	/
Règlement de travail	/		Elia Transmission Belgique	Chief Human Resources Officer	– Règlements sociaux en vigueur
Accords d'entreprise	/		50Hertz Transmission Allemagne	Chief Corporate Officer	– Règlements sociaux en vigueur
Politique en matière de droits de l'homme	Voir la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		Groupe	Chief Human Resources Officer du Groupe	– La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les deux accords qui la mettent en œuvre ; – La Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; – Pacte mondial des Nations unies.
Code d'éthique	Voir la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		Groupe	Chief Human Resources Officer du Groupe	/
Cadre de signalement	Voir la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		Groupe	Compliance Officer	– Loi applicable transposant la directive (EU) 2019/1937 – Loi allemande sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG)

Amont  Opérations propres  Aval 

Politiques de santé et de sécurité

La santé et la sécurité sont une priorité pour Elia Group. Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne ont toutes deux mis en place des politiques claires dans ce domaine.

Lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail

Ce document définit les principes fondamentaux de l'approche de 50Hertz Transmission Allemagne en matière de gestion et d'atténuation des incidences découlant des questions de santé et de sécurité, y compris la prévention des accidents sur le lieu de travail. En plus de ces lignes directrices, l'entreprise dispose d'un certain nombre de règlements internes complémentaires en matière de santé et de sécurité, tels que la « Directive sur les premiers secours », « Accidents et incidents » et la « Directive sur la protection contre les incendies et les explosions ».

Plan global de prévention

Le « Plan global de prévention » d'Elia Transmission Belgique, élaboré en concertation avec la direction et le département de prévention, décrit tous les risques pour la santé et la sécurité ainsi que les priorités opérationnelles pour les cinq prochaines années. Il couvre les analyses de risques, les objectifs, les mesures de prévention ainsi que les mesures et outils adoptés. Le document met l'accent sur des domaines tels que la sécurité physique du personnel, sa santé mentale et son bien-être, la culture de sécurité de l'entreprise et les dispositifs de gouvernance associés.

Politiques de diversité, équité et inclusion

Conformément à la Convention 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT), Elia Group s'engage à promouvoir la diversité et condamne fermement tout acte discriminatoire au travail.

Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Cette charte décrit comment le Groupe s'engage à veiller à ce que tous les membres du personnel bénéficient d'un soutien leur permettant de s'épanouir et de contribuer à son succès durable, indépendamment de leur genre, de leur pays d'origine, de leur âge, de leur origine ethnique, de leur religion et de leur orientation sexuelle ; les seuls critères d'évaluation des membres du personnel sont leurs performances, leur leadership, leur comportement, leurs compétences et leurs aptitudes. Voir S1-4 - Actions concernant les incidences, les risques et les opportunités importants pour les effectifs de l'entreprise pour plus d'informations sur la lutte contre la discrimination au sein du Groupe.

Il convient de noter que le Code d'éthique du Groupe souligne ce même engagement ; voir G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires pour plus de détails.

Politiques relatives aux conditions de travail

Les politiques relatives aux conditions de travail sont conçues pour garantir un environnement sûr, inclusif et favorable à tous les salariés.

Règlement de travail

Le Règlement de travail d'Elia Transmission Belgique décrit comment les salariés travaillent et interagissent avec leur employeur. Il comprend des détails sur les interactions entre la direction et les représentants des travailleurs, ainsi que sur les conventions collectives sectorielles.

Le Règlement de travail d'Elia Transmission Belgique garantit l'égalité des chances et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Le document stipule également que les emplois sont ouverts et accessibles à tous les genres et que l'entreprise offre un traitement égal à tous les candidats en termes de recrutement, d'échelle salariale, de promotions et de fonctions.

Accords d'entreprise

Chez 50Hertz Transmission Allemagne, les modalités pratiques liées au mode de travail des salariés et aux interactions avec l'employeur sont établies dans la convention collective et l'accord d'entreprise.

Politiques en matière de comportement éthique et de droits de l'homme

Veuillez consulter la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires pour obtenir une description du Code d'éthique, du Cadre de signalement et de la Politique en matière de droits de l'homme du Groupe.

S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Approche de négociation collective

Elia Group s'engage pour la liberté d'association, les négociations collectives et la protection des représentants des travailleurs. L'accent est placé sur la confiance et la collaboration permanente avec les syndicats.

Consultation, négociation et information des salariés sur les changements organisationnels

Les informations relatives aux incidences pertinentes sont partagées avec le personnel via des canaux directs (intranet et campagnes par e-mail) et par l'intermédiaire des représentants des travailleurs, qui font partie des conseils d'entreprise : le Conseil d'entreprise général chez Elia Transmission Belgique ; les deux Conseils d'entreprise locaux et le Conseil d'entreprise général (au niveau national) chez 50Hertz Transmission Allemagne ; et le Conseil d'entreprise européen d'Elia Group.

Les représentants des salariés rencontrent régulièrement l'employeur afin de s'assurer que les décisions relatives à l'emploi sont prises de manière impartiale et non discriminatoire. La Chief Human Resources Officer d'Elia Transmission Belgique et la Chief Corporate Officer de 50Hertz Transmission Allemagne sont chargées de faciliter cet engagement.

Outre ces instances et représentants officiels, qui sont décrits ci-dessous, différents réseaux (axés sur des domaines tels que la DEI, la représentation des femmes et des personnes handicapées) existent au sein du Groupe, dont les membres se réunissent régulièrement pour discuter de questions liées à la gestion, aux opérations et au leadership.

De plus amples informations sur les interactions entre Elia Group et son personnel sont disponibles dans la section SBM-2 - Intérêts et points de vue des stakeholders.

Elia Transmission Belgique

Les négociations collectives et le dialogue social se déroulent conformément à la réglementation applicable par l'intermédiaire des instances décrites ci-dessous ; l'administration fédérale contrôle périodiquement les pratiques d'Elia Transmission Belgique dans ce domaine :

- Le Conseil d'entreprise, par lequel l'employeur communique les informations économiques et financières.
- Le Comité pour la prévention et la protection au travail, qui veille au bien-être et à la sécurité des travailleurs.
- La délégation syndicale, qui mène des consultations et négocie les conventions collectives (concernant les avantages sociaux, le respect de la législation, etc.).

Les représentants des travailleurs participent à la définition et au suivi des performances de l'entreprise en ce qui concerne les objectifs non financiers de l'entreprise qui sont liés aux systèmes de primes collectives pour le personnel ; par exemple, le TRIR (voir S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise). De plus, outre les niveaux de participation des représentants définis légalement, les représentants des travailleurs participent de manière proactive à la mise en place de projets clés, afin que leur avis soit pris en compte le plus tôt possible.

Comme décrit dans S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise, les politiques discutées avec les représentants des travailleurs, telles que le « Règlement de travail », contiennent des articles visant à favoriser un environnement de travail inclusif pour les membres du personnel les plus vulnérables.

Très peu de grèves ont été organisées par les représentants des travailleurs au cours des dernières années, et des conventions collectives sont régulièrement conclues.

50Hertz Transmission Allemagne

L'entreprise est soumise à la négociation collective et dispose de sa propre convention collective qui régit de nombreuses conditions de travail et de rémunération. Cette convention collective est négociée entre l'association des employeurs (AVEU) et le syndicat (IGBCE).

Le Conseil d'entreprise est chargé de représenter les intérêts des salariés et veille à ce que l'entreprise adopte des pratiques de gouvernance d'entreprise transparentes, conformément à la loi allemande sur l'organisation des entreprises. Il dispose également de droits de codétermination sur les questions sociales telles que la réglementation du temps de travail, les pratiques de recrutement, les congés et la santé et la sécurité au travail. Il est régulièrement informé des questions économiques et des processus de travail, veille à ce que 50Hertz Transmission Allemagne respecte les réglementations légales et sociales et est consulté lorsque des changements interviennent au sein de l'entreprise. Les représentants syndicaux font partie du Conseil de surveillance et du Comité économique et participent à l'approbation des objectifs, au suivi des performances et à la proposition d'actions correctives.

Le Conseil d'entreprise compte plusieurs groupes de travail qui coopèrent étroitement avec le département des ressources humaines de l'entreprise afin de garantir que les intérêts des salariés et les besoins opérationnels de l'entreprise soient pris en compte. Il organise une convention annuelle pour le personnel de 50Hertz Transmission Allemagne, conformément à l'article 80 (2) de la loi allemande sur l'organisation des entreprises.

Autres lignes directrices

Elia Group s'engage à respecter des directives établies au niveau international, telles que les normes et les droits du travail définis par l'Organisation internationale du travail et le Pacte mondial des Nations unies. Il s'engage à promouvoir la diversité par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT. Chaque salarié s'engage à respecter ces normes et principes lorsqu'il signe son contrat de travail.

S1-3 - Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Violations de l'intégrité

Pour plus d'informations sur le Cadre de signalement d'Elia Group, reportez-vous à la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.

Thèmes relatifs à la santé et à la sécurité

En ce qui concerne les incidences négatives spécifiques liées à la santé et à la sécurité au travail, les travailleurs d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne peuvent utiliser des outils dédiés pour signaler les incidents ou les situations à haut risque à leurs équipes locales chargées de la santé et de la sécurité. Ces outils aident les deux GRT à conserver des registres précis sur les questions liées à la sécurité, à surveiller les tendances qui pourraient émerger et à prendre les mesures appropriées si nécessaire.

Ces incidences peuvent également être signalées par les représentants des travailleurs, en particulier si elles concernent les conditions de travail ; voir S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

S1-4 - Agir sur les impacts, les risques et les opportunités importants liés au personnel

Le programme de durabilité ActNow fournit un cadre pour les actions liées aux questions de durabilité. Comme indiqué ci-dessus, deux dimensions d'ActNow – Santé et sécurité et Diversité, équité et inclusion (DEI) – concernent les effectifs du Groupe.

Actions	Cible ou politique connexe	Périmètre		Horizons temporels
Santé et sécurité				
Campagnes de sensibilisation	Voir cibles en matière de santé et de sécurité dans la section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise		Groupe	Actions continues
Équipement de protection individuelle				
Projets de santé et sécurité				
Projets de bien-être				
Formations de santé et sécurité				
Diversité, équité et inclusion				
Campagnes de sensibilisation et formation	Voir les cibles en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans la section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise		Groupe	Actions continues
Réseaux internes				
Partenariats				

Actions pour la santé et la sécurité

Étant donné que les activités du Groupe impliquent que le personnel travaille avec des équipements électriques, en hauteur et dans des environnements marins, cette dimension est cruciale. L'objectif du Groupe est d'atteindre zéro accident sur l'ensemble de ses sites, de maintenir une forte culture de la sécurité dans toute l'organisation et de veiller à la protection de la santé et du bien-être du personnel.

L'évolution de l'approche du Groupe en matière de santé et de sécurité peut être déclenchée par des incidents ponctuels, qui sont signalés et suivis ; par des suggestions de managers experts ; par des audits de sites ; par des évaluations structurelles des risques effectuées avant un projet ou des modifications des tâches du projet ; et par des groupes de travail responsables de projets spécifiques. Voir aussi S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

Elia Transmission Belgique publie un plan d'action annuel en matière de santé et de sécurité, un document requis légalement et aligné sur son « Plan global de prévention » quinquennal. Des objectifs clairs sont définis dans ses plans annuels, ainsi que les actions, méthodes et moyens nécessaires pour les atteindre. Le GRT vérifie régulièrement l'efficacité des mesures de santé et de sécurité qu'il a adoptées avec le soutien du Comité de santé et de sécurité et par rapport aux cibles en matière de santé et de sécurité (voir section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise).

Conformément à la norme ISO 45001:2023, 50Hertz Transmission Allemagne utilise un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui couvre l'exploitation, la maintenance, la planification et l'extension de son réseau. Le certificat est accessible sur le site web de l'entreprise.

Campagnes de sensibilisation à la santé et à la sécurité

Les entités GRT mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail. Par exemple, le département santé et sécurité d'Elia Transmission Belgique organise deux semaines consacrées à la sécurité par an, au cours desquelles des thèmes spécifiques sont abordés, conformément au plan d'action annuel.

Équipement de protection individuelle

Tant Elia Transmission Belgique que 50Hertz Transmission Allemagne ont mis en place des lignes directrices strictes en matière d'équipements de protection individuelle. Les équipes techniques sont tenues de réaliser des analyses de risques afin de déterminer clairement quels équipements de protection elles doivent porter pendant leur travail.

Projets de santé et sécurité

Les GRT du Groupe mènent des projets spécifiques en matière de santé et de sécurité tout au long de l'année. Elia Transmission Belgique les organise dans le cadre de son programme « Go for Zer0 », qui existe depuis 2015 et s'articule autour de trois piliers : l'amélioration continue, les compétences et le comportement. 50Hertz Transmission Allemagne mène sa propre campagne « Gib8! » (Prenez soin de vous !) depuis 2018. Cette campagne vise à prévenir les accidents du travail en instaurant une culture d'amélioration continue dans toute l'entreprise. 50Hertz Transmission Allemagne travaille également en étroite collaboration avec les autres GRT allemands afin d'établir des normes de sécurité uniformes. Un premier projet a été mis en œuvre en 2025 avec la publication d'une brochure commune qui propose des recommandations pratiques pour identifier rapidement les risques pour la sécurité sur les sites et prendre des mesures préventives.

Projets et initiatives en matière de bien-être

Le Groupe organise également tout au long de l'année des projets axés sur le bien-être, tels que les challenges « Care4Energy » qui favorisent le développement mental, physique, émotionnel et personnel du personnel. Le Groupe anime également des réunions régulières sur la prévention du burn-out, et les membres du personnel qui ont été absents du travail pendant de longues périodes de temps bénéficient d'un soutien pour leur bien-être mental. Le personnel de l'ensemble du Groupe est également invité à remplir périodiquement une enquête psychosociale qui vise à comprendre leurs besoins mentaux et émotionnels.

Formation

Tous les nouveaux collaborateurs des deux GRT doivent suivre une formation sur la santé et la sécurité, et des niveaux supplémentaires de formation sont proposés aux salariés tout au long de leur carrière, en fonction de leurs rôles et de leur exposition aux risques. Une formation supplémentaire est également proposée aux membres du personnel lorsque leurs responsabilités changent, lorsqu'un accident du travail ou un quasi-accident s'est produit, ou lorsque le personnel n'a pas respecté les règlements de l'un ou l'autre des GRT.

Amont  Opérations propres  Aval 

Actions relatives à la diversité, l'équité et l'inclusion

La Dimension 4 d'ActNow est essentielle pour garantir que le Groupe dispose des salariés qualifiés dont il a besoin pour mener à bien la transition énergétique : la DEI implique le développement d'un environnement de travail inclusif qui favorise la diversité et offre des chances égales à tous les membres du personnel. La charte DEI du Groupe couvre l'âge, l'origine ethnique et la nationalité, l'identité de genre, les capacités physiques et mentales, la religion et l'orientation sexuelle.

Les actions DEI sont déterminées par des experts internes qui sont soutenus par des équipes de conseillers externes. En ce qui concerne l'efficacité, les informations sur les cibles DEI peuvent être consultées dans la section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise.

Campagnes de sensibilisation et formation

Le Groupe sensibilise aux questions liées à la DEI lors de sessions de formation et d'ateliers réguliers, de campagnes de communication et d'événements ponctuels. Le Groupe a développé un programme de formation à la DEI que tous les membres du personnel sont tenus de suivre.

Réseaux internes

Le Groupe dispose de plusieurs réseaux consacrés à la DEI. Par exemple, le réseau DEI est composé d'ambassadeurs qui militent en faveur de la DEI, se réunissent régulièrement pour discuter des moyens de développer la politique DEI du Groupe et offrent au personnel la possibilité de partager leurs expériences personnelles au sein du Groupe.

En outre, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne disposent de leurs propres réseaux de femmes afin d'encourager, de soutenir et d'inspirer toutes les femmes du Groupe à réussir. Les deux réseaux de femmes se réunissent une ou deux fois par an dans le cadre d'un événement commun au niveau du Groupe.

De plus, conformément au Code social allemand IX, 50Hertz Transmission Allemagne a mis en place un organe représentatif des salariés gravement handicapés, dont les membres sont élus tous les quatre ans pour siéger au sein de cet organe et superviser la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir des conditions de travail saines.

Les membres du personnel qui souhaitent discuter de manière confidentielle de leur expérience au sein du Groupe peuvent s'adresser aux membres d'un réseau spécifique de collaborateurs de confiance chez Elia Transmission Belgique ou au délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes chez 50Hertz Transmission Allemagne. Ces personnes de confiance peuvent également jouer le rôle de médiateurs si nécessaire.

Partenariats

Les deux GRT ont noué des partenariats étroits avec des organisations externes afin d'améliorer leurs mesures en matière de DEI.

Par exemple, 50Hertz Transmission Allemagne a conclu des partenariats avec des organisations telles que Annedore-Leber-Berufsbildungswerk, Klischee frei, Charta der Vielfalt, Gemeinsam gegen Sexismus et EnterTechnik, qui se concentrent sur des domaines tels que le soutien aux jeunes handicapés dans le monde de l'entreprise et la lutte contre le sexisme sur le lieu de travail.

Elia Transmission Belgique travaille avec des organisations qui encouragent les jeunes à s'intéresser activement aux STEM et au secteur de l'énergie, et participe à l'initiative 'A Seat at the Table', qui met en relation des CEO avec de jeunes étudiants. Le Groupe est également membre de la 'Plateforme pour l'égalité dans le secteur de l'énergie', créée par la Commission européenne en 2021.

S1-5 - Cibles liées aux travailleurs de l'entreprise

Diversité, équité et inclusion

Pour la Dimension 4 du programme de durabilité ActNow concernant la diversité, l'équité et l'inclusion, les cibles suivantes ont été fixées pour les travailleurs du Groupe :

Nom de la cible	Périmètre		Politique associée	Valeur 2025	Unité de mesure	Année de référence	Valeur de référence	Année cible	Valeur cible	Performances atteintes
Femmes dans l'ensemble du personnel		Elia Group	Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion	26,1 %	%	2019	21 %	2028	25 %	En 2025, la part des femmes dans le groupe a dépassé l'objectif de 2028, portée par un recrutement féminin important
Recrutement de femmes		Elia Group	Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion	33,9 %	%	2023	28,6 %	2025 (Cible annuelle)	30 %	

Ces cibles ont été fixées par la direction d'Elia Group et visent à accroître l'équilibre entre les salariés masculins et féminins au sein de l'entreprise. Le niveau de la cible a été fixé sur la base des performances historiques, du contexte d'un secteur traditionnellement dominé par les hommes et en tenant compte des performances des pairs dans ce domaine. La performance d'Elia Group par rapport à cette cible est étroitement surveillée par l'entreprise et communiquée au senior management.

Définition et méthodes de calcul :

Elia Group = Elia Transmission Belgique, 50Hertz Transmission Allemagne, Elia Group SA/NV, Elia Grid International SA/NV, Elia Grid International GmbH, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV

— ***Femmes dans l'ensemble du personnel = (effectif contractuel féminin/ effectif contractuel total)***

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Le genre utilisé est celui spécifié par les salariés eux-mêmes.

— ***Recrutement de femmes = (nouvelles recrues féminines/total des nouvelles recrues)***

Nouvelles recrues = travailleurs qui ont rejoint une entité du périmètre de reporting au cours de l'année de référence. Les nouvelles recrues sont comptabilisées à leur date d'entrée en fonction.

Santé et sécurité

Pour la Dimension 3 de notre programme de durabilité ActNow concernant la santé et la sécurité, les cibles suivantes ont été fixées pour les travailleurs du Groupe.

Nom de la cible	Périmètre		Politique associée	Valeur 2025	Unité de mesure	Valeur pour l'année de référence	Année de référence	Cible intermédiaire pour 2025	Valeur cible 2030	Performances atteintes
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des salariés		Elia Group	Lignes directrices en matière de santé et de sécurité et Plan global de prévention	3,43	/	4,60	2019	6,15	5,2 (en cours de révision)	En 2025, le TRIR d'Elia Group est resté en dessous de la limite, reflétant des initiatives efficaces en matière de sécurité dans un contexte d'augmentation de l'activité des projets et de la main-d'œuvre.
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des travailleurs externes		Elia Transmission Belgique	Lignes directrices en matière de santé et de sécurité et Plan global de prévention	0,95	/	0,76	2023	0,94	0,80	
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des salariés, travailleurs externes et contractants		Elia Group	Lignes directrices en matière de santé et de sécurité et Plan global de prévention	6,63	/	4,87	2023	8,63	6,87 (en cours de révision)	
Taux de santé		Elia Group	Lignes directrices en matière de santé et de sécurité et Plan global de prévention	96,6 %	%	96.6%	2020	>=95%	>=95%	En 2025, Elia Group a atteint un taux de santé robuste, supérieur à la cible, grâce à la réduction des absences de longue durée et aux investissements continus en matière de bien-être.

Définition et méthode de calcul :

Elia Group = Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne

Elia Transmission Belgique = Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Engineering SA/NV

TRIR = [(nombre total d'accidents du travail comptabilisables/nombre d'heures travaillées) x 1 000 000]

Accident comptabilisable = tout accident ou toute maladie liés au travail qui nécessitent plus que des premiers soins et/ou une restriction des mouvements au travail.

Taux de santé = 1 - Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme mesure, pour tous les salariés actifs, le nombre d'heures non travaillées pour cause de maladie ou d'accident du travail par rapport au nombre théorique d'heures de travail. Le nombre théorique d'heures de travail est défini comme le nombre d'heures contractuelles sans heures supplémentaires.

Taux d'absentéisme = Nombre d'heures non travaillées / Nombre théorique d'heures de travail

De plus amples informations sur la manière dont les travailleurs du Groupe et leurs représentants participent à la définition et au suivi des cibles, ainsi qu'à la proposition et à l'identification d'améliorations, peuvent être consultées dans la section S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

Ces cibles ont été fixées par la direction d'Elia Group sur la base des performances historiques, du contexte d'exploitation, de l'augmentation des CAPEX et des effectifs. Les cibles peuvent être revues et le seront pour la période postérieure à 2030. La performance d'Elia Group par rapport à cette cible est étroitement surveillée par l'entreprise et communiquée au senior management. En outre, le TRIR est communiqué chaque mois au Comité de sécurité et chaque trimestre aux collèges de gestion respectifs.

Amont  Opérations propres  Aval 

S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés (effectifs) par genre

	2025	2024
Hommes	3.378	3.033
Femmes	1.193	986
Autre	—	1
Non déclaré	1	Non disponible
Total salariés	**4.572**	**4.020**

Définition et méthode de calcul

Le genre est spécifié par les salariés eux-mêmes.

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Nombre de salariés (effectifs) par pays

	2025	2024
Belgique	2.069	1.860
Allemagne	2.503	2.160

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Ventilation du type de salariés par genre

	2025					2024				
	Hommes	Femmes	Autre	Non déclaré	Total	Hommes	Femmes	Autre	Non déclaré	Total
Nombre total de salariés	3.378	1.193	—	1	4.572	3.033	986	1	Non disponible	4.020
Nombre de salariés permanents	3.330	1.153	—	1	4.484	2.994	951	1	Non disponible	3.946
Nombre de salariés temporaires	48	40	Non disponible	—	88	39	35	Non disponible	Non disponible	74
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	—	—	Non disponible	—	—	—	—	Non disponible	Non disponible	—

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Taux de rotation du personnel

	2025	2024
Nombre de départs	223	214
Taux de rotation du personnel	5,2 %	5,7 %

Définition et méthode de calcul

La méthodologie inclut les travailleurs qui ont quitté une entité du périmètre de reporting sans distinguer s'ils quittaient le Groupe ou s'ils étaient en transition vers une autre entité du Groupe. Pour les entrées et sorties inter-sociétés, chaque entité juridique doit les classer en entrées ou en sorties. L'imprécision induite est considérée comme négligeable et non significative.

Formule : Taux de rotation (%) : (nombre annuel de départs) / ((nombre de salariés en début d'année + nombre de salariés en fin d'année)/2) * 100

Où le nombre annuel de départs concerne tous les salariés (définis comme l'effectif contractuel du 1er janvier au 31 décembre) quittant l'entreprise pour des raisons volontaires et involontaires - démission, fin de contrat temporaire, licenciement, retraite ou décès - pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année de référence. Les salariés sont comptés comme quittant l'entreprise le premier jour civil suivant le dernier jour de leur contrat de travail.

Où nombre de salariés au début de l'année = effectif contractuel au 1er janvier de l'année de référence

Où nombre de salariés à la fin de l'année = effectif contractuel au 31 décembre de l'année de référence

Ventilation du type de salariés par région

	2025			2024		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre total de salariés	2.069	2.503	4.572	1.860	2.160	4.020
Nombre de salariés permanents	2.068	2.416	4.484	1.858	2.088	3.946
Nombre de salariés temporaires	1	87	88	2	72	74
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	—	—	—	—	—	—

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Effectifs des salariés par type de contrat, ventilés par région

	2025			2024		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés à temps plein	1.849	2.317	4.166	1.665	2.012	3.677
Nombre de salariés à temps partiel	220	186	406	195	148	343

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social

100 % des salariés d'Elia Transmission Belgique sont couverts par des conventions collectives et un dialogue social conformément à la législation applicable. Tous les travailleurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV, d'Elia Asset SA/NV et d'Elia Group SA/NV relèvent des conventions collectives de travail conclues au sein de la commission paritaire 326 relative à l'industrie du gaz et de l'électricité. Tous les travailleurs d'Elia Engineering SA/NV et Elia Grid International SA/NV relèvent des conventions collectives conclues au sein de la commission paritaire 200 relative aux salariés.

Chez 50Hertz Transmission Allemagne, seuls les cadres supérieurs et les directeurs sont couverts par un régime spécifique de conditions de travail qui repose sur la négociation et s'appuie sur des directives nationales. Les autres salariés des activités de GRT sont couverts par les conventions collectives des métiers de l'électricité et par le dialogue social. Les conditions de travail des salariés du segment non régulé ne sont pas définies par une convention collective mais sont alignées sur celles des activités de GRT.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives Salariés	Dialogue social Représentation sur le lieu de travail
0 - 19%		
20 -39%		
40 -59%		
60 -79%		
80 -100%	Belgique, Allemagne	Belgique, Allemagne

Pour plus d'informations sur les négociations collectives et les processus de dialogue social chez Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne, y compris la représentation des salariés par un Conseil d'entreprise européen, voir la section S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

S1-9 - Métriques de diversité

Répartition des genres au sein des instances dirigeantes

		2025		2024	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Directeurs	Total	14	100,0 %	13	100,0 %
	Hommes	9	64,3 %	10	76,9 %
	Femmes	5	35,7 %	3	23,1 %
	Autre	Pas disponible	— %	Pas disponible	— %
Senior managers	Total	121	100,0 %	106	100,0 %
	Hommes	90	74,4 %	81	76,4 %
	Femmes	31	25,6 %	25	23,6 %
	Autre	Pas disponible	— %	Pas disponible	— %
Femmes aux postes de management		36	26,7 %	28	23,5 %

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Au sein d'Elia Group, la couche des instances dirigeantes, agissant un niveau en dessous des organes administratifs et de surveillance des entités, est composée des directeurs désignés par le Conseil d'administration. La couche dirigeante active deux niveaux au-dessous des organes administratifs et de surveillance comprend les Senior Managers. Les postes de managements sont des fonctions occupées par des employés au sein de l'une de ces deux couches dirigeantes.

Pour la consolidation d'Elia Group, les nombres et les pourcentages pour les directeurs ont été ajustés manuellement afin d'éviter les doubles comptages dus aux doubles contrats au niveau du Groupe et au niveau local.

Répartition par âge parmi les salariés

	2025		2024	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
<30	613	13,4 %	554	13,8 %
30-50	3.049	66,7 %	2.613	65,0 %
>50	910	19,9 %	853	21,2 %

Définition et méthode de calcul

Effectif des salariés = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les salariés, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les directeurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

S1-10 - Salaires décents

Tous les salariés d'Elia Transmission Belgique, de 50Hertz Transmission Allemagne et du segment non régulé reçoivent un salaire adéquat pour leur travail, conformément aux normes nationales et sectorielles. La norme nationale prend en compte le niveau de salaire minimum garanti au niveau national et les normes sectorielles se rapportent au niveau de salaire minimum fixé par les conventions collectives pour chaque secteur d'activité.

S1-14 - Métriques de santé et de sécurité

	2025	2024
Salariés		
Système de gestion de la santé et de la sécurité		
Pourcentage d'effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100,0 %	99,9 %
Décès		
Nombre total de décès	—	—
Décès dus à des accidents du travail	—	—
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	Non disponible pour des raisons légales	Non disponible pour des raisons légales
Taux total d'accidents comptabilisables (TRIR)		
Nombre total d'accidents du travail comptabilisables (TRI)	22	17
Taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR)	3,43	3,06
Maladie		
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	Non disponible pour des raisons légales	Non disponible pour des raisons légales
Jours d'incapacité		
Nombre total de jours d'incapacité	88	80
Nombre de jours d'incapacité résultant d'accidents du travail	88	80
Nombre de jours d'incapacité résultant de maladies professionnelles	Non disponible pour des raisons légales	Non disponible pour des raisons légales
Travailleurs externes		
Taux total d'accidents comptabilisables (TRIR)		
Nombre total d'accidents du travail comptabilisables (TRI)	Pas disponible	Pas disponible
Taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR)	Pas disponible	Pas disponible
Contractants		
Décès		
Nombre total de décès	—	—
Décès dus à des accidents du travail	—	—
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	Non disponible pour des raisons légales	Non disponible pour des raisons légales
Taux total d'accidents comptabilisables (TRIR)		
Nombre total d'accidents du travail comptabilisables (TRI)	99	93
Taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR)	9,85	9,61

La consolidation du taux total d'accidents comptabilisables (TRIR) au niveau du Groupe inclut uniquement Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne afin de rester conforme à la méthodologie utilisée pour fixer les cibles correspondantes présentées dans la section S1-5 - Cibles liées aux effectifs de l'entreprise.

Définition et méthode de calcul

En Allemagne, le système ne fait pas de distinction entre les maladies liées au travail et les maladies non liées au travail pour des raisons de confidentialité (conformément aux exigences légales). Toutes les informations relatives à ces points de données ont donc été marquées comme « non disponible pour des raisons légales » dans le tableau.

TRIR = nombre d'accidents comptabilisables*1 000 000/nombre d'heures travaillées.

Accident comptabilisable = tout accident ou toute maladie liés au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction des mouvements au travail.

S1-16 - Métrique de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

	2025	2024
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	4,0 %	2,4 %

Définition et méthode de calcul

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est rapporté pour tous les salariés ayant un contrat actif à la fin de l'année, y compris les directeurs.

Cela signifie que les salariés en congé maladie de longue durée ou en suspension à temps plein ne sont pas inclus, car ils ne sont pas actifs dans les systèmes de paie à la fin de l'année.

Cela signifie également que les nouveaux arrivants qui sont actifs au 31 décembre sont inclus dans le périmètre du point de donnée : leur rémunération est extrapolée à l'année complète. Il s'agit d'un changement par rapport à l'année dernière, où les nouveaux arrivants n'étaient pas inclus.

Les niveaux de rémunération individuels comprennent les rémunérations fixes et variables. Chez 50Hertz Transmission Allemagne, la rémunération variable est standardisée pour tous les groupes de salariés conformément à l'accord d'entreprise. Chez Elia Transmission Belgique, la rémunération variable de chaque individu est calculée sur la base d'un pourcentage ajouté à la rémunération fixe. Ce pourcentage a été obtenu en analysant les données comptables historiques, avec une ventilation par commission paritaire et par type de salarié (exempté/non exempté). La méthodologie prend en compte la rémunération pour les contrats à temps plein et à temps partiel.

La valeur 2024 de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes a été recalculée cette année en raison d'un changement de méthode de calcul.

Formule : Écart de rémunération entre les hommes et les femmes = ((niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme - niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femme)/ niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme)*100

Ratio de rémunération annuelle totale

	2025	2024
Ratio de rémunération annuelle totale	12,6	10,4

Définition et méthode de calcul

Le ratio de rémunération annuelle totale est rapporté pour tous les salariés ayant un contrat actif à la fin de l'année, y compris les directeurs.

Cela signifie que les salariés en congé maladie de longue durée ou en suspension à temps plein ne sont pas inclus, car ils ne sont pas actifs dans les systèmes de paie à la fin de l'année.

Cela signifie également que les nouveaux arrivants qui sont actifs au 31 décembre sont inclus dans le périmètre du point de donnée : leur rémunération est extrapolée à l'année complète. Il s'agit d'un changement par rapport à l'année dernière, où les nouveaux arrivants n'étaient pas inclus.

La rémunération totale au niveau individuel comprend la rémunération fixe et variable. Chez 50Hertz Transmission Allemagne, la rémunération variable est standardisée pour tous les groupes de salariés conformément à l'accord d'entreprise. Chez Elia Transmission Belgique, la rémunération variable de chaque individu est calculée sur la base d'un pourcentage ajouté à la rémunération fixe. Ce pourcentage a été obtenu en analysant les données comptables historiques, avec une ventilation par commission paritaire et par type de salarié (exempté/non exempté). La méthodologie prend en compte la rémunération pour les contrats à temps plein et à temps partiel.

La valeur 2024 du ratio de rémunération annuelle totale a été recalculée cette année en raison d'un changement de méthode de calcul.

Formule : Ratio de rémunération annuelle totale = rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée / rémunération totale annuelle médiane des salariés, à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée.

S1-17 - Cas, plaintes et incidents graves en matière de droits de l'homme

Cette section vise à permettre de comprendre dans quelle mesure les incidents liés au travail et les cas graves d'incidence sur les droits de l'homme affectent nos employés.

	2025		
Nombre d'incidents de discrimination	Total		Ventilation
		En attente	Résolus
	0	0	0
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	2	0	2
Montant total d'amendes, pénalités et réparations des dommages causés par des incidents de discrimination			€0,0

	2025
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0
Ventilation des infractions	
Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	0
Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	0
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant total d'amendes, pénalités et réparations des dommages causés par des incidents graves en matière de droits de l'homme	€0,0

	2024		
Nombre d'incidents de discrimination	Total		Ventilation
		En attente	Résolus
	0	0	0
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	7	1	6
Montant total d'amendes, pénalités et réparations des dommages causés par des incidents de discrimination			€0,0

	2024
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0
Ventilation des infractions	
Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	0
Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	0
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant total d'amendes, pénalités et réparations des dommages causés par des incidents graves en matière de droits de l'homme	€0,0

3.2. S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Il est essentiel de garantir des conditions de travail sûres et équitables dans notre chaîne de valeur en amont pour la réalisation des activités du projet du Groupe.

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Conformément à la nomenclature ESRS, deux catégories de travailleurs de la chaîne de valeur s'appliquent à Elia Group :

(i) les travailleurs de la chaîne de valeur directement impliqués dans les sites d'Elia Group mais qui ne font pas partie des effectifs de l'entreprise, en particulier ceux qui participent à la conception et à la construction d'infrastructures, ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance du réseau (ou contractants) ;

(ii) les travailleurs de la chaîne de valeur travaillant pour des entités de la chaîne de valeur en amont d'Elia Group (ou travailleurs en amont).

Incidence négative importante

Les contractants qui participent à la conception et à la construction d'infrastructures, ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance du réseau, opèrent dans des environnements industriels qui présentent des risques inhérents pour la santé et la sécurité, lesquels surviennent à un niveau individuel (plutôt que systémique).

Incidence positive importante

La culture de la sécurité promue par Elia Group s'étend également aux travailleurs de la chaîne de valeur. Voir G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs pour plus d'informations sur le Code de conduite des fournisseurs du Groupe et le système de notation EcoVadis.

Risques, opportunités et dépendances pour les travailleurs de la chaîne de valeur

Les dépendances découlant d'incidences négatives dans le domaine de la santé et de la sécurité concernent principalement le personnel impliqué dans la conception et la construction des infrastructures, ainsi que dans l'exploitation et la maintenance du réseau.

Les travailleurs de la chaîne de valeur du Groupe ne courent pas de risque significatif d'être impliqués dans du travail forcé, obligatoire ou du travail d'enfants.

Les sections S2-2 - Processus d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur en ce qui concerne les incidences et S2-4 - Actions concernant les incidences, les risques et les opportunités importants pour les travailleurs de la chaîne de valeur fournissent un aperçu de la manière dont certains travailleurs de la chaîne de valeur peuvent être exposés à un risque accru de préjudice. Il convient de noter que les risques importants identifiés concernent les activités de GRT d'Elia Group et non un groupe spécifique de travailleurs de la chaîne de valeur.

S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Sauf indication contraire, les politiques décrites dans cette section s'appliquent aux contractants qui accomplissent des tâches sur des sites appartenant à Elia Transmission Belgique ou 50Hertz Transmission Allemagne.

Les politiques en matière de santé et de sécurité élaborées pour les effectifs d'Elia Group s'appliquent également à ses contractants ; voir S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise.

Pour les travailleurs de la chaîne de valeur, Elia Group a développé et applique les politiques suivantes :

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Code de conduite des fournisseurs	Analyse des risques par le département Procurement et surveillance de la conformité des processus par l'audit interne. Voir S2-3 - Processus de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations		Groupe	Chief Procurement Officer	– Dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; – Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; – Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises ; – Loi allemande sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – « LkSG ») ; – Directive (UE) 2022/2464 (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises).
Politique en matière de droits de l'homme	Voir S2-3 - Processus de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations		Groupe	Chief Human Resources Officer du Groupe	– Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les deux accords qui la mettent en œuvre ; – Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; – Pacte mondial des Nations unies.
Code d'éthique	Voir S2-3 - Processus de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations		Groupe	Chief Human Resources Officer du Groupe	/
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	Surveillance opérationnelle ; Voir S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety & Security	– Règlements sociaux et environnementaux applicables ; – Objectifs de développement durable des Nations unies.
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	Surveillance opérationnelle ; Voir S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	– Législation applicable en matière de travail, de conditions de travail et de sécurité
Conditions d'achat	Surveillance opérationnelle ; Voir S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Groupe	Chief Procurement Officer	– Règlements en vigueur

Amont  Opérations propres  Aval 

Politiques en matière de comportement éthique et de droits de l'homme

Voir G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires et G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs pour obtenir une description du Code d'éthique, de la Politique en matière de droits de l'homme et du Code de conduite des fournisseurs du Groupe.

Politiques de santé et de sécurité

Voir G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires pour obtenir des informations sur les « Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique » et les « Instructions relatives à la garantie de la sécurité au travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne ».

Voir G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs pour plus d'informations sur les exigences en matière de santé et de sécurité incluses dans les conditions d'achat à l'échelle du Groupe pour les contrats avec les fournisseurs.

De plus amples informations sur l'approche générale du Groupe en matière d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent être trouvées dans la section S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur, tandis que la section S2-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations couvre les mesures visant à remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme.

En 2025, aucun cas de non-conformité avec les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » des Nations unies, la « Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail » de l'OIT ou les « Principes directeurs pour les entreprises multinationales » de l'OCDE n'a été signalé par le Groupe en ce qui concerne ses fournisseurs.

Chez 50Hertz Transmission Allemagne, un processus annuel a été mis en place depuis 2024 afin de se conformer à la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG). Cette méthodologie et ces bonnes pratiques sont également appliquées chez Elia Transmission Belgique afin d'atteindre un niveau élevé de maturité dans les pratiques de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.

S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Santé et sécurité chez Elia Transmission Belgique

Elia Transmission Belgique interagit régulièrement avec les travailleurs de sa chaîne de valeur tout au long de ses projets, comme suit :

chaque jour	le GRT recueille le feedback de ses propres équipes sur les pratiques en matière de santé et de sécurité sur l'ensemble de ses sites ;
chaque semaine	le GRT fait appel à des coordinateurs externes en matière de santé et de sécurité pour chacun de ses projets, lesquels rencontrent les contractants de l'entreprise chaque semaine (conformément à la loi) afin de leur fournir des recommandations concernant leur travail. Ces coordinateurs rendent ensuite compte au GRT des questions de santé et de sécurité sur l'ensemble de ses sites, leur expertise et leurs connaissances contribuant à l'élaboration des politiques en matière de santé et de sécurité. Ces coordinateurs recueillent également le feedback des contractants lors de leurs réunions hebdomadaires.
chaque trimestre	Elia Transmission Belgique partage des informations générales sur la santé et la sécurité par le biais de newsletters régulières.
périodiquement	le département sécurité du GRT effectue également des audits afin de garantir l'application des exigences de sécurité sur le site.
chaque année	en 2025, l'entreprise a organisé sa deuxième Journée de la sécurité des contractants, au cours de laquelle elle a discuté des processus, partagé les meilleures pratiques et débattu de certaines questions avec ses contractants, recueillant leur feedback tout au long de la journée.
ad hoc	le département santé et sécurité d'Elia Transmission Belgique intervient lorsque des événements indésirables liés à la santé et à la sécurité – tels que des comportements à haut risque ou des accidents du travail – se produisent ou sont observés de manière répétée sur ses sites. Le département travaille ensuite avec les contractants afin d'améliorer leurs pratiques de travail.
en cours	les Project Leaders ou tout représentant d'Elia Transmission Belgique peuvent utiliser le système de santé et de sécurité (SMASH) pour signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant des situations liées à la santé et à la sécurité impliquant des contractants.

Pour les contractants, Elia Transmission Belgique applique un système de qualification qui comprend des contrôles de sécurité et des audits du système de gestion de la santé et de la sécurité des candidats. Le Chief Assets Officer est responsable en dernier ressort de l'opérationnalisation de ces questions de santé et de sécurité.

Santé et sécurité chez 50Hertz Transmission Allemagne

50Hertz Transmission Allemagne interagit avec les travailleurs de sa chaîne de valeur de la manière suivante :

chaque semaine	le GRT organise chaque semaine des réunions sur site, au cours desquelles le Project Leader aborde les questions de santé et de sécurité ; des outils d'audit spécifiques ont été mis en place pour faciliter cette tâche. Les coordinateurs de l'entreprise assistent parfois à ces réunions.
périodiquement	des inspections des sites de l'entreprise sont effectuées, les inspecteurs vérifiant les procédures de santé et de sécurité ainsi que les pratiques de travail des contractants.

chaque année	le département Procurement organise chaque année des réunions avec les fournisseurs, avec le soutien du département de la santé et de la sécurité. Les accidents et les incidents sont discutés lors de ces réunions, et les participants conviennent de mesures spécifiques pour les prévenir.

En raison du nombre croissant de projets liés au réseau électrique, le nombre de contractants employés par 50Hertz Transmission Allemagne est en augmentation. Une procédure de préqualification est utilisée pour comparer les performances des contractants avec les exigences de 50Hertz Transmission Allemagne, y compris celles liées à la santé et à la sécurité. Les informations relatives à la santé et à la sécurité figurant dans les documents d'appel d'offres sont soigneusement examinées avant la sélection des contractants.

La Head of Corporate Governance est chargée des questions de santé et de sécurité.

Approvisionnement durable

Les pratiques de durabilité de fournisseurs stratégiques sont évaluées par un prestataire de services externe : EcoVadis. Pour plus d'informations sur le recours à EcoVadis, voir la section G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs.

S2-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Infractions aux normes d'intégrité

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent exprimer leurs préoccupations concernant les incidences négatives importantes ou les violations présumées du Code d'éthique ou de la Politique en matière de droits de l'homme ou des lois et réglementations du Groupe sans crainte de représailles ou de traitement injuste. Consultez la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires pour obtenir des informations sur les procédures de lancement d'alerte et l'outil EthicsAlert du Groupe, disponible en ligne.

Outre le système électronique de lancement d'alerte EthicsAlert, les travailleurs de la chaîne de valeur de 50Hertz Transmission Allemagne peuvent également s'adresser à un médiateur externe et indépendant pour faire part de leurs préoccupations. Les informations de contact sont accessibles à toutes les parties prenantes sur le site web de l'entreprise.

Thèmes liés à la santé et à la sécurité

Le Code de conduite des fournisseurs du Groupe définit les principes généraux applicables aux contractants concernant les incidences en matière de santé et de sécurité. Des sanctions peuvent être imposées dans les cas où des violations ont été constatées en matière de santé et de sécurité. Des plans d'action visant à éviter ces risques sont ensuite mis en œuvre, principalement par le biais de discussions avec les partenaires concernés. Voir les sections S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur et S2-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les travailleurs de la chaîne de valeur pour plus d'informations sur les politiques et les mesures prises pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité des contractants.

Les deux GRT ont mis en place des procédures claires en cas d'accident du travail. Ils déclenchent un processus réactif afin de comprendre et de signaler chaque accident. Ils tirent les enseignements de ces accidents afin d'élaborer des mesures appropriées.

S2-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Actions	Cible ou politique connexe	Périmètre		Horizons temporels
Surveillance opérationnelle	Voir la cible en matière de santé et de sécurité dans la section S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue
Certifications externes	Voir la cible en matière de santé et de sécurité dans la section S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue
Programmes de santé et de sécurité	Voir la cible en matière de santé et de sécurité dans la section S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue
Campagnes de sensibilisation	Voir la cible en matière de santé et de sécurité dans la section S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue

L'efficacité des mesures décrites dans cette section est évaluée en dernier ressort à l'aide de l'indicateur TRIR contractants, comme décrit dans la section S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Surveillance opérationnelle

Chez Elia Transmission Belgique, une équipe dédiée à la sécurité des contractants est chargée de soutenir, d'inspirer et d'améliorer les performances des contractants en matière de sécurité. À cette fin, l'équipe interagit avec les contractants et les encadre, en particulier en cas d'événements indésirables liés à la santé et à la sécurité. Elia Transmission Belgique a lancé un processus visant à intégrer et à digitaliser la surveillance des contractants (gestion générale, formation et accès) dans un système unique. Pour plus d'informations sur la manière dont les processus opérationnels des contractants sont surveillés et améliorés, consultez la section S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur.

De même, comme indiqué dans la section S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur, 50Hertz Transmission Allemagne surveille les pratiques des contractants en matière de santé et de sécurité à travers une surveillance opérationnelle tout au long de l'année. L'entreprise organise également des événements sur la sécurité au travail avec des travailleurs de terrain, au cours desquels des questions de sécurité et des solutions possibles sont discutées. Depuis 2022, 50Hertz Transmission Allemagne décerne un prix santé, sécurité, environnement et qualité à ses meilleurs contractants ; les contractants sont évalués sur la base de leurs résultats d'inspection et de leurs données sur les accidents.

Certifications externes

Elia Transmission Belgique utilise la méthode « Safety Culture Ladder » (échelle de culture de la sécurité) pour évaluer le niveau de sensibilisation à la santé et à la sécurité dans l'ensemble de l'organisation. Cette méthode contribue à ancrer les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité dans la culture de l'entreprise. Elia Transmission Belgique détient une certification « Safety Culture Ladder » de niveau 3 en termes de maturité en matière de sécurité. L'entreprise promeut le cadre « Safety Culture Ladder » dans ses interactions avec les contractants.

50Hertz Transmission Allemagne est certifiée conforme à la norme ISO 45001:2023, reflet de la qualité de son système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Elle est tenue de se soumettre à un processus de recertification, mené par une société externe accréditée, tous les trois ans.

Programmes de santé et de sécurité

Au niveau du Groupe, le projet « Sécurité avec les contractants » vise à garantir que la vision et la stratégie de gestion de l'entreprise en matière d'approche des contractants en matière de santé et de sécurité soient harmonisées au sein du groupe.

Campagnes de sensibilisation

Outre les campagnes mentionnées dans la section S1-4 - Actions concernant les incidences, les risques et les opportunités importants pour les effectifs de l'entreprise, les équipes chargées de la santé et de la sécurité des deux GRT mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation sur la santé et la sécurité des contractants.

Amont  Opérations propres  Aval 

S2-5 - Cibles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

Elia Group s'est fixé une cible concernant le taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) de ses contractants. Les performances des contractants en matière de TRIR servent de boussole pour suivre l'évolution de l'efficacité des politiques, processus et mesures mis en place en matière de santé et de sécurité afin de protéger les contractants.

La cible TRIR contractants est fixée par la direction en collaboration avec les équipes chargées de la santé et de la sécurité ; ces dernières travaillent en étroite collaboration avec les équipes de projet et contribuent à améliorer régulièrement leur approche en matière de santé et de sécurité (voir S2-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur et S2-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les travailleurs de la chaîne de valeur). Les performances sont mesurées chaque année sur la base des données collectées auprès des contractants. Les contractants ne participent pas à la définition de la cible TRIR.

Nom de la cible	Périmètre		Politique associée	Chiffres réels 2025	Unité de mesure	Valeur de référence 2023	Cible intermédiaire pour 2025	Valeur cible 2030	Performances atteintes
Taux total d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) des contractants		Elia Group	– Code de conduite des fournisseurs ; – Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique ; – Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne.	9,85	/	11,16	15,10	12,85	En 2025, la performance du TRIR a continué à montrer une tendance générale à la baisse

Définition et méthode de calcul

Elia Group = Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne

TRIR = nombre d'accidents comptabilisables*1 000 000/nombre d'heures travaillées.

Remarque : un « accident comptabilisable » est tout accident ou toute maladie lié au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction des mouvements au travail.

Pour les contractants, les heures travaillées sont estimées à partir des factures réelles et sur la base d'une clé de répartition du coût de la main-d'œuvre et d'un taux horaire mensuel indexé (taux moyen pour l'exercice 2025 : € 65,75/heure).

Amont  Opérations propres  Aval 

3.3. S3 Communautés touchées

Le Groupe s'engage à faire progresser la transition énergétique d'une manière qui profite à l'ensemble de la société, tout en gérant de manière proactive les incidences potentielles de ses activités, projets et assets.

SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les « Communautés touchées » sont les communautés qui vivent et travaillent à proximité des sites et installations électriques du Groupe. Elles peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- Résidents locaux : personnes vivant à proximité des projets d'infrastructure et susceptibles d'être affectées par les activités de construction ou opérationnelles.
- Communauté agricole et forestière : agriculteurs et propriétaires fonciers dont les terres et les activités peuvent être affectées par le développement ou la présence de l'infrastructure.
- Entreprises : sociétés opérant à proximité de projets d'infrastructure dont les activités peuvent être perturbées par ces projets.
- Communautés locales : communautés situées à proximité des projets d'infrastructure et susceptibles d'être affectées par les activités de construction ou opérationnelles.

Aucune communauté n'est plus exposée au risque de préjudice qu'une autre.

Incidences positives importantes

En développant leur réseau afin d'intégrer des quantités croissantes d'énergies renouvelables dans le système, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne rendent les zones couvertes par leurs réseaux attractives pour les acteurs industriels. Les deux GRT stimulent également la croissance en sous-traitant une partie de leurs travaux de construction à des entreprises. De plus, comme indiqué ci-dessous, les deux GRT interagissent de manière proactive avec les communautés touchées au sujet de leurs projets afin de s'assurer que leur feedback est pris en compte.

Incidences négatives importantes

Les infrastructures détenues par Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne couvrent de vastes zones en Belgique et en Allemagne. Étant donné que les deux GRT devront renforcer et étendre leurs réseaux à l'avenir, et malgré leur intention d'utiliser les infrastructures existantes pour étendre leurs réseaux, davantage de communautés seront touchées par leurs activités. Les incidences négatives de l'infrastructure du Groupe persistent une fois les projets achevés : ses assets électriques peuvent avoir un impact sur l'utilisation des terrains, causer du bruit, affecter l'aspect visuel des paysages et poser des problèmes de santé. Le Groupe vise à atténuer et à compenser ces problèmes, et travaille en étroite collaboration avec les communautés touchées dans le cadre de cette démarche.

Risques, opportunités et dépendances liés aux communautés touchées

La construction d'infrastructures électriques dépend fortement du soutien des communautés touchées, en particulier pendant la phase d'obtention des permis. L'approbation en temps opportun des projets d'infrastructure est essentielle pour les GRT du Groupe. Aucun risque ou opportunité important associé à un groupe spécifique de communautés touchées n'a été identifié.

S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées

Pour les questions liées aux communautés touchées, Elia Group a élaboré et applique les politiques suivantes :

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadre applicable
Politique d'engagement	De nombreux indicateurs sont en place (par exemple, le nombre de séances d'information publiques, de publications, de questions et de réponses fournies, etc.)		Elia Transmission Belgique	Head of Community Relations	Réglementation applicable en matière de participation du public
			50Hertz Transmission Allemagne	Head of Nature Conservation and Permits	Réglementation applicable en matière de planification régionale
Politique de compensation	Le reporting sur les catégories et les coûts est en place.		Elia Transmission Belgique	Head of Community Relations	Loi sur les distributions d'énergie électrique de 1925, Obligation de reporting à la CREG selon la méthodologie tarifaire
			50Hertz Transmission Allemagne	Head of Nature Conservation and Permits	Bundeskompensations-verordnung (Décret de compensation fédéral)
Protocole - Fermes	Le reporting sur les catégories et les coûts est en place. Des réunions régulières (tables rondes) sont organisées avec les associations agricoles pour surveiller la mise en œuvre de l'accord et discuter des questions nouvelles ou existantes (par exemple, les changements dans les méthodes de travail).		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Community Relations	/
Protocole - Entreprises	Le reporting sur les catégories et les coûts est en place. Ce protocole est en cours de discussion et de rédaction en 2024/2025 avec les associations d'entreprises. La surveillance sera décidée en temps voulu.		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Community Relations	/
Stratégies de développement du réseau : lignes aériennes ou câbles souterrains	Les choix et la cohérence avec les stratégies de développement du réseau sont surveillés par l'IPC (Infrastructure Portfolio Committee) lors de la validation des périmètres des projets (en présence du Head of Community Relations).		Elia Transmission Belgique	Head of Grid Development	Réglementation applicable en Wallonie concernant le plan de développement régional
Protocole CEM	Contrôlé par l'autorité flamande dans chaque projet.		Elia Transmission Belgique, Flandre (pas de protocole détaillé en Wallonie)	Head of Community Relations + Head of Environment	/

La planification et la construction d'assets de réseau à très haute tension sont soumises à des exigences légales strictes, qui varient en fonction du pays (ou de la région) dans lequel le projet est réalisé.

Amont  Opérations propres  Aval 

Dialogue avec les parties prenantes

Elia Group estime que l'implication précoce des différentes parties prenantes dans ses projets est essentielle pour minimiser l'impact de ses activités sur les communautés touchées, pour garantir la réussite de ses projets et, en fin de compte, pour faire avancer la transition énergétique.

Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne communiquent ouvertement avec les communautés touchées, conformément aux exigences légales en vigueur dans chaque pays et au « Code d'éthique » et à la « Politique en matière de droits de l'homme » du Groupe (voir G1-1 - Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires).

Les deux GRT sont membres fondateurs de la Renewables Grid Initiative (la RGI veille à ce que les meilleures pratiques partagées par le biais de la RGI soient intégrées dans leurs approches) afin de promouvoir un développement du réseau équitable, transparent et durable. En outre, Elia Group reconnaît sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et des droits des communautés touchées. La Politique en matière de droits de l'homme d'Elia Group précise cet objectif et définit les cadres sous-jacents. Ceux-ci incluent les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Les deux GRT disposent de départements dédiés qui sont chargés de gérer leurs relations avec les communautés touchées et de sensibiliser le public à l'acceptation de leurs projets. Chez Elia Transmission Belgique, le Chief Infrastructure Officer est responsable en dernier ressort des relations avec les communautés touchées, et le département Community Relations a élaboré un plan de relations communautaires et une méthodologie en cinq étapes pour la communication sur les projets. Chez 50Hertz Transmission Allemagne, c'est le Head of Nature Protection and Permits qui supervise ce travail ; l'approche du GRT est décrite dans ses lignes directrices de gestion de projet et dans sa boîte à outils modulaire de mise en œuvre. Il applique les principes de la Diverse Democracy Alliance dans son approche et a développé une boîte à outils interne de mesures qui définit la norme minimale attendue pour chaque projet ; les équipes s'appuient sur celles-ci en fonction du projet en question et de son emplacement. De plus, 50Hertz Transmission Allemagne a signé des accords avec les Länder de Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Saxe et Saxe-Anhalt qui soulignent son engagement volontaire en faveur de la communication avec les communautés touchées.

Pour de plus amples informations, voir S3-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées.

Réglementation relative aux champs électromagnétiques (CEM) et au bruit

En Belgique et en Allemagne, les valeurs recommandées pour les CEM sont définies par décret. Elia Transmission Belgique respecte les limites fixées pour les CEM en se conformant aux valeurs prévues dans les décrets régionaux. Ils définissent la manière dont les recommandations en matière de santé publique concernant l'exposition aux CEM doivent être appliquées dans les projets. Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre l'exposition aux CEM et les incidences sur la santé humaine, Elia Transmission Belgique examine attentivement chaque projet de réseau et soutient des études scientifiques qui permettent une meilleure compréhension dans ce domaine.

Elia Transmission Belgique excelle dans le développement et le renforcement du réseau électrique. Les questions liées à la santé ne relèvent toutefois pas de notre domaine de compétence et sont traitées par les institutions compétentes ou des spécialistes qualifiés.

50Hertz Transmission Allemagne respecte ces limites en prenant au sérieux les préoccupations des parties prenantes et en surveillant les niveaux grâce à des mesures régulières sur site. Le Centre de compétence pour les champs électromagnétiques (KEMF) de l'Office fédéral allemand de protection contre les radiations (BFS) est régulièrement consulté par 50Hertz Transmission Allemagne dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes concernées par le projet.

En outre, les deux GRT doivent se conformer aux réglementations environnementales qui stipulent qu'ils ne peuvent créer aucune pollution sonore. Les transformateurs sont la principale source de pollution sonore pour les deux entreprises ; ces dernières prennent donc des mesures d'insonorisation dès la phase de conception des projets afin que leurs assets respectent les normes en matière de bruit.

Utilisation maximale de l'infrastructure existante

Les deux GRT privilégient les approches de projet qui réduisent autant que possible leur impact sur les communautés, les paysages et l'environnement touchés ; cela signifie que de nouvelles infrastructures ne sont construites qu'après épuisement de toutes les autres options permettant d'augmenter la capacité du réseau. De plus, lorsque de nouvelles infrastructures sont jugées nécessaires, les deux GRT s'efforcent d'utiliser les corridors de réseau existants ou de construire de nouveaux tronçons au même endroit que les anciens.

Mesures de compensation

Les deux GRT adoptent des mesures d'atténuation et de compensation pour leurs projets et activités dans les cas où des incidences sont inévitables. En tant que gestionnaire de réseau, Elia Transmission Belgique s'efforce avant tout d'éviter que ses activités d'infrastructure aient une incidence. Si la prévention n'est pas possible, nous essayons alors de minimiser ces incidences. Les mesures d'atténuation n'étant parfois pas possibles, Elia Transmission Belgique a développé une politique de compensation. Ces mesures sont décrites dans sa politique de compensation, qui est supervisée par la Commission fédérale belge de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Les mesures de compensation mises en œuvre par 50Hertz Transmission Allemagne sont décrites dans sa politique et sont prises conformément à la loi fédérale allemande sur la protection de la nature. Les mesures de compensation financière sont prises conformément au règlement fédéral allemand relatif aux redevances de réseau. Voir S3-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les communautés touchées.

S3-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées

Comme mentionné ci-dessus, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne communiquent systématiquement avec les communautés touchées dès les premières étapes de leurs projets de développement et de construction du réseau, afin de s'assurer que leur feedback et leurs préoccupations soient pris en compte et utilisés pour orienter les décisions stratégiques et opérationnelles. Une compréhension mutuelle fondée sur des discussions ouvertes est essentielle.

Méthodes et fréquence de communication

Afin d'optimiser l'accessibilité et la participation, les deux GRT utilisent une combinaison de méthodes de communication traditionnelles et digitales, qu'il s'agisse de réunions d'information en personne, de newsletters, de bus d'information pour la communauté, de webinaires, de consultations individuelles virtuelles, de cartes digitales ou de modèles 3D. Les sites web d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne fournissent des informations sur leurs projets d'infrastructure en cours.

Les consultations publiques sur leurs plans de développement du réseau sont lancées jusqu'à 10 ans avant leur mise en œuvre. À mesure que les projets de ces plans se concrétisent, des séances d'information et de dialogue sont organisées à l'intention des citoyens et des communautés locales sur ces projets et les résultats des évaluations environnementales réalisées, qui couvrent les informations sur les incidences des projets et les mesures d'atténuation et de compensation associées.

Dès les premières étapes de la phase de conception d'un projet, les deux GRT travaillent avec la société civile, les autorités locales, les ONG et les représentants du monde universitaire sur leurs plans.

En Allemagne, l'augmentation du nombre de projets de lignes aériennes et les mesures d'accélération du réseau introduites par le gouvernement en 2024 ont entraîné une augmentation du nombre d'activités de participation publique que les GRT sont tenus de mener. Par exemple, les mesures de construction adoptées par 50Hertz Transmission Allemagne pour ses projets doivent être communiquées aux autorités locales, aux résidents locaux et aux médias, ce qui signifie qu'elle reçoit davantage de demandes externes et de tâches à gérer. Outre les mesures de conservation de la nature, les communautés touchées doivent être tenues informées des développements liés aux procédures d'approbation et d'autorisation des plans.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux du projet, les deux GRT tiennent les communautés touchées informées des incidences sur les infrastructures de transport locales, l'environnement et le bruit.

Les deux GRT surveillent l'efficacité de leur communication avec les différentes parties prenantes de leurs projets d'infrastructure. Cette évaluation est effectuée en interne lors des réunions régulières du projet ainsi que dans le cadre de contacts directs avec les parties prenantes spécifiques. Les résultats sont pris en compte pour affiner les approches d'engagement pour les projets ultérieurs.

S3-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

Outre les méthodes décrites dans la section précédente, les deux GRT ont mis en place des mesures et des processus de remédiation spécifiques afin d'encourager les communautés touchées à signaler leurs besoins ou leurs préoccupations éventuels et de remédier aux incidences de leurs activités.

Les deux GRT interagissent de manière proactive avec les propriétaires fonciers dont les terres sont utilisées temporairement pendant la construction ou pour la réinstallation à long terme de l'infrastructure. Cet engagement a lieu avant et après les travaux du projet afin d'en évaluer l'incidence et de garantir un traitement équitable.

Les communautés touchées peuvent faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins lors de séances d'information publiques, par le biais d'un numéro de téléphone (gratuit) et d'une adresse e-mail dédiés au projet ou en téléphonant ou en envoyant un e-mail à la personne à contacter désignée pour chaque projet. De plus, les parties prenantes peuvent signaler les violations des lois, règlements ou du « Code d'éthique » du Groupe via l'outil de signalement « EthicsAlert » ; voir G1-1 - Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires pour plus d'informations sur « EthicsAlert » et le « Cadre de signalement » du Groupe. Les données sont collectées et centralisées pour chaque projet et discutées lors de réunions internes.

Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne suivent de près les questions soulevées par les canaux susmentionnés et utilisent des outils de veille médiatique pour se tenir informés des préoccupations de la communauté et du public.

De plus, une équipe dédiée aux réseaux sociaux analyse quotidiennement les conversations en ligne pour mieux comprendre les perspectives de la communauté.

S3-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants liés aux communautés touchées

Voir les sections ci-dessus pour plus d'informations sur la manière dont Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne communiquent de manière proactive et ouverte avec les communautés touchées au sujet de leurs projets, y compris les éventuelles incidences négatives associées. À l'heure actuelle, Elia Transmission Belgique ne publie pas encore d'indicateur externe permettant de mesurer l'efficacité de nos actions et initiatives dans la réalisation des résultats escomptés.

Actions	Objectif ou cible politique connexe	Périmètre		Horizon temporel
Séances d'information publiques	Parvenir à une compréhension mutuelle et limiter l'incidence potentielle des nouveaux projets d'infrastructure en engageant un dialogue transparent, clair et constructif avec nos parties prenantes.		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue
Mesures de compensation	Proposer une compensation aux communautés touchées (propriétaires fonciers et immobiliers, agriculteurs, autres entreprises et communautés/ communes) pour l'incidence négative résultant des nouveaux projets d'infrastructure.		Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne	Action continue
Mesures d'intégration paysagère	Proposer une compensation aux communautés touchées (propriétaires fonciers et immobiliers, agriculteurs, autres entreprises et communautés/ communes) pour l'incidence négative résultant des nouveaux projets d'infrastructure.		Elia Transmission Belgique	Action continue

Mesures d'atténuation

Les deux GRT cherchent à minimiser l'impact de leurs projets et assets sur les communautés concernées en les construisant dans le cadre des réglementations applicables, aussi loin que possible des zones habitées ou protégées, et en utilisant les infrastructures existantes. Des experts internes et externes évaluent les différentes options et identifient les mesures d'atténuation appropriées.

Afin de limiter l'impact visuel de ses assets, Elia Transmission Belgique fait appel à un expert en paysage pour intégrer ses lignes aériennes dans le paysage environnant. En concertation avec les parties prenantes locales, cet expert détermine les mesures qui doivent être prises. Elia Transmission Belgique décide ensuite des mesures finales à adopter en collaboration avec les autorités locales, pour finalement planter des haies, des rangées d'arbres ou des bordures d'arbustes aux emplacements appropriés.

Mesures de compensation

Conformément à leurs politiques de compensation (voir ci-dessus), les deux GRT adoptent des mesures appropriées pour les différentes parties prenantes concernées, notamment les propriétaires fonciers, les résidents, les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les autorités locales, et adoptent également des mesures de compensation fondées sur la nature. Les équipes communiquent de manière proactive avec les personnes éligibles à une compensation. Des facteurs tels que la proximité des lignes aériennes, le niveau de tension, le type de projet (et, en Belgique, la valeur des biens immobiliers), sont évalués par des experts agréés. Elia Transmission Belgique offre une compensation couvrant la totalité de la perte de valeur immobilière due aux impacts visuels et autres associés à ses projets d'infrastructure.

Pour les activités agricoles et commerciales en particulier, les incidences potentielles sont évaluées par des experts en lien avec un accord-cadre pertinent.

En Belgique, cet accord définit les mesures de compensation pour les propriétaires de terres agricoles, lesquelles couvrent l'occupation (perte de revenus), les dommages causés à ces terres et leur restauration, etc.

En Allemagne, des réunions d'information sur les projets sont organisées à l'intention des agriculteurs afin de leur fournir des informations sur les compensations et les incidences structurelles. Les intérêts des entreprises sont également pris en compte dans le dialogue stratégique avec les parties prenantes et intégrés dans la planification ultérieure.

Elia Transmission Belgique apporte un soutien financier aux mesures de compensation fondées sur la nature dans les zones où des travaux de construction sont en cours et dans les zones où des projets à forte incidence ont causé des perturbations. Dans le premier cas, Elia Transmission Belgique soutient des projets de transition écologique menés par des citoyens en partenariat avec Be Planet ; dans le second cas, l'entreprise apporte une contribution financière aux fonds communautaires locaux, soutenant ainsi la création d'environnements de vie durables.

Constats et infractions en 2025

Aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'homme en rapport avec les communautés touchées n'a été signalé en 2025.

Elia Group n'a signalé aucun cas de non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales impliquant des communautés touchées dans le cadre de ses opérations propres. En outre, le respect de ces normes a été évalué dans le cadre de l'évaluation de la Taxonomie de l'UE.

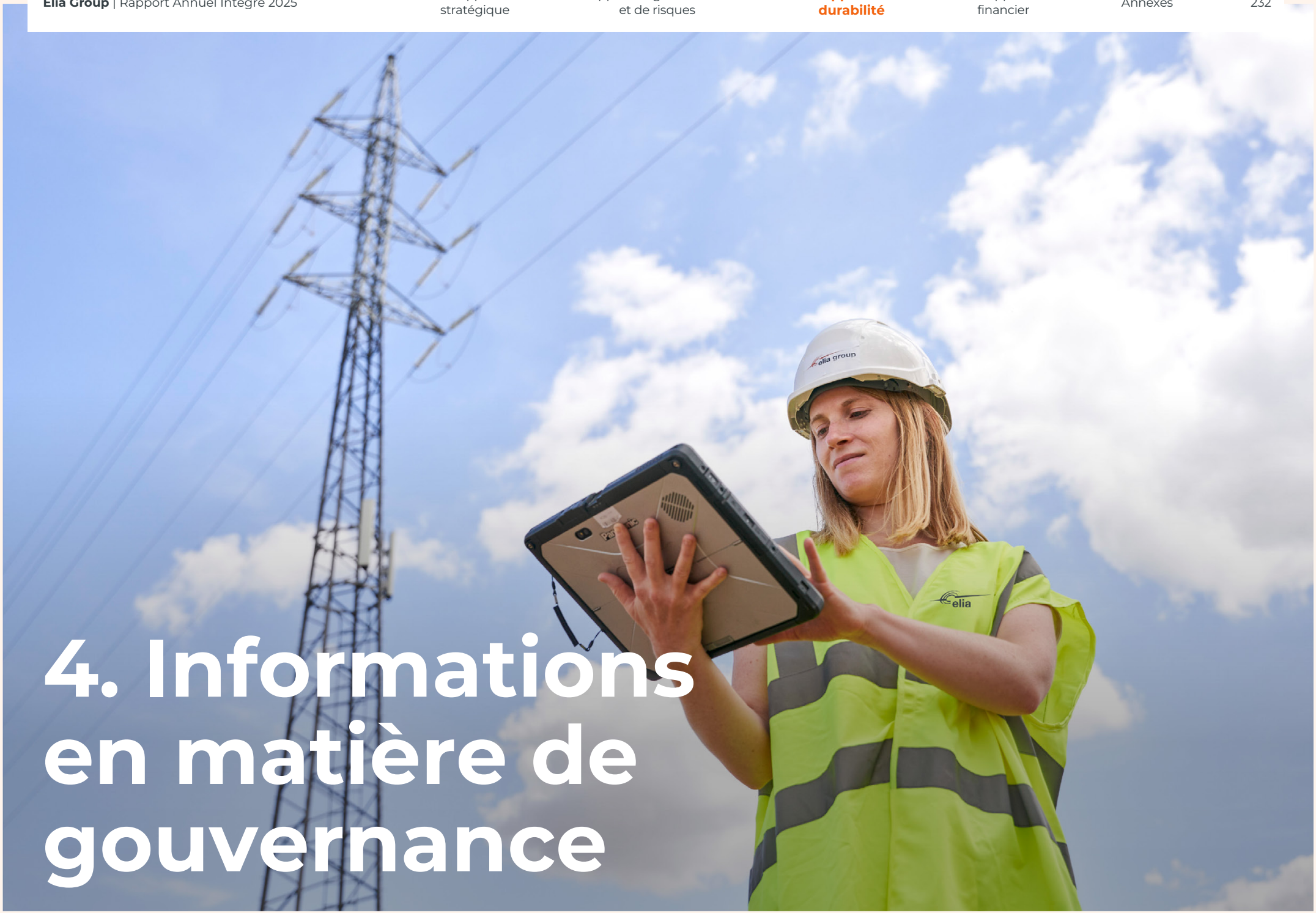
Dans le contexte des exigences relatives aux garanties minimales (règlement sur la Taxonomie de l'UE), une évaluation de diligence raisonnable à l'échelle du Groupe est mise en œuvre afin de vérifier l'absence d'incidents liés aux droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'Elia Group. Pour plus de détails, voir la section G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs.

Amont  Opérations propres  Aval 

S3-5 - Cibles liées aux communautés touchées

Elia Group n'a pas encore fixé d'objectifs mesurables, assortis de délais et axés sur les résultats, concernant les communautés touchées.

Voir S3-3 - Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations pour obtenir des informations sur la manière dont Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne évaluent l'efficacité de notre travail avec les communautés touchées.



4. Informations en matière de gouvernance

4.1. G1 Conduite des affaires

Elia Group s'engage à conduire ses affaires avec intégrité dans toutes ses opérations et à agir en conformité avec toutes les lois et réglementations. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer notre programme de conformité et encourageons nos propres salariés et contractants, ainsi que nos fournisseurs, à diffuser le même message.

G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Elia Group a mis en place des normes professionnelles et éthiques exigeantes concernant les activités de ses salariés et leurs interactions avec les partenaires et les parties prenantes. Dans ce cadre, en plus de sa solide structure de gouvernance, les contrôles internes, les procédures d'audit et la gestion des risques du Groupe garantissent que celui-ci fonctionne conformément à ses exigences internes, légales et réglementaires.

Les sections suivantes présentent les documents pertinents à cet égard. Sauf indication contraire, ces documents sont mis à la disposition du personnel d'Elia Group via son intranet ou de son personnel et des parties prenantes externes via son site web.

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Code de conduite	Le respect du Code de conduite par nos salariés est principalement contrôlé par l'Audit interne et par le Secrétaire général en tant que responsable du processus.		Groupe	Secrétaire général	/
Code d'éthique	Le respect du Code d'éthique par nos salariés est principalement surveillé par l'Audit interne.		Groupe	Chief Human Resource Officer du Groupe	/
Politique en matière de droits de l'homme	Le respect de la politique des droits de l'homme est principalement contrôlé par l'Audit interne.		Groupe	Chief Human Resource Officer du Groupe	– Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les deux accords qui la mettent en œuvre ; – Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; – Pacte mondial des Nations unies.
Cadre d'alerte	La surveillance du processus est assurée par les différentes Commissions de signalement.		Groupe	Compliance Officer	– Loi applicable transposant la directive (EU) 2019/1937 – Loi allemande sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG)
Code de conduite des fournisseurs	Analyse des risques annuelle par le département Procurement et surveillance de la conformité des processus par l'Audit interne		Groupe	Chief Procurement Officer	– Dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; – United Kingdom Bribery Act ; – Convention des Nations Unies contre la corruption ; – Principes de l'OCDE contre la corruption ; – Principes et conventions des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme et du travail décent ; – Convention de l'OIT sur l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
Conditions d'achat	Accord contractuel		Groupe (adoptions légales pour chaque pays)	Chief Procurement Officer	Règlements en vigueur
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	Surveillance opérationnelle		Elia Transmission Belgique	Head of Health, Safety & Security	– Règlements sociaux et environnementaux applicables ; – Objectifs de développement durable des Nations unies.

Amont  Opérations propres  Aval 

Politique	Processus de surveillance	Périmètre		Fonction responsable	Cadres applicables
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	Surveillance opérationnelle		50Hertz Transmission Allemagne	Head of Corporate Governance	– Législation applicable en matière de travail, de conditions de travail et de sécurité.
Politique de lutte contre la corruption	Le contrôle du respect de la politique de lutte contre la corruption par nos salariés est principalement assuré par l'Audit interne.		Groupe	Head of Internal Audit & Risk Management	Les lois anti-corruption telles que le Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act et toute autre législation applicable (les codes pénaux belge et allemand) constituent le fondement de notre Politique.

Les politiques suivantes sont également incluses dans d'autres normes thématiques. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble transversale :

Politique	Référence à une norme thématique
Conditions d'achat	E1 Changement climatique
	E4 Biodiversité et écosystèmes
	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur
Code de conduite des fournisseurs	E1 Changement climatique
	E4 Biodiversité et écosystèmes
	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur
Politique en matière de droits de l'homme	S1 Effectifs de l'entreprise
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur
Règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour les contractants effectuant des travaux pour Elia Transmission Belgique	E1 Changement climatique
	E4 Biodiversité et écosystèmes
	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur
Instructions relatives à la garantie de la sécurité du travail lors de la conclusion de contrats avec des entreprises extérieures pour des travaux dans le périmètre de 50Hertz Transmission Allemagne	E1 Changement climatique
	E4 Biodiversité et écosystèmes
	E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group

Ce document décrit la structure et l'organisation d'Elia Group, sa structure actionnariale, son Conseil d'administration, ses comités consultatifs, son Collège de gestion journalière et ses obligations en tant que société cotée en bourse. Pour plus d'informations à ce sujet (voir 2. Elia Group en un coup d'œil)

L'engagement du Groupe en faveur de pratiques de gouvernance d'entreprise responsables est également décrit dans son programme de durabilité, ActNow (voir 1.2 Gouvernance).

Code de conduite et obligations légales

Les actions d'Elia Group étant cotées sur Euronext Bruxelles, son 'Code de conduite' contribue à empêcher les salariés d'enfreindre la législation belge relative à l'utilisation d'informations privilégiées ou à la manipulation du marché (voir le Rapport sur la gouvernance et la gestion des risques, 1.10 Code de conduite, Code d'éthique et Charte de gouvernance d'entreprise).

En tant que gestionnaires de réseau de transport en Belgique et en Allemagne, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne sont soumis à un grand nombre de conditions légales et réglementaires dans leurs pays respectifs. Celles-ci définissent trois principes fondamentaux que leur personnel doit respecter :

— comportement non discriminatoire ;

— traitement confidentiel des informations ;

— transparence à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité en ce qui concerne les informations de marché non confidentielles.

Code d'éthique

Le Code d'éthique du Groupe est basé sur les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail et sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), auquel participent tant Elia Transmission Belgique que 50Hertz Transmission Allemagne. Ce document définit ce qui constitue un comportement acceptable pour le Groupe et met l'accent sur le respect de la législation et une approche de tolérance zéro en matière de corruption. Une formation en ligne dédiée a été développée et lancée en 2025 afin de former notre personnel et nos contractants de longue date aux principes fondamentaux de notre « Code d'éthique » et aux principales politiques du Groupe.

Politique en matière de droits de l'homme

Ce document décrit l'engagement du Groupe à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, y compris les lois et réglementations associées, dans le cadre de ses activités. Il a été rédigé sur la base des directives du Pacte mondial des Nations unies.

Cette politique expose l'engagement du Groupe en faveur des principes internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les clauses complémentaires, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. Elle décrit également les domaines prioritaires du Groupe, qui sont liés à son programme de durabilité, ActNow : Santé & Sécurité; Diversité, Équité & Inclusion ; et Conduite de l'entreprise & Dialogue. (voir : 4.3. La durabilité au coeur de notre stratégie pour plus d'informations)

Pour plus d'informations sur les mesures prises par le Groupe pour fournir ou permettre la réparation des incidences sur les droits de l'homme, voir S1-3 - Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations. De plus, la section S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants fournit des informations sur l'engagement du Groupe envers son propre personnel.

Cadre de signalement

Le « Cadre de signalement » d'Elia Group, conforme aux législations européenne et nationale[107], décrit l'approche adoptée par le Groupe pour permettre aux parties prenantes internes et externes d'exprimer leurs préoccupations concernant des violations présumées de son « Code d'éthique » et de sa « Politique en matière de droits de l'homme », et ce sans crainte de représailles et/ou de traitement injuste.

Dans la mesure du possible, le Groupe encourage les parties prenantes à exprimer leurs préoccupations concernant des violations présumées à leur supérieur hiérarchique direct, leur HR Business Partner ou leur auditeur interne local. Si cela n'est pas possible, ou si le lanceur d'alerte estime que la discussion ne débouche pas sur une action acceptable, il est invité à utiliser « EthicsAlert ». Ce système externe, géré par un tiers indépendant, permet aux parties prenantes internes et externes de signaler toute violation des lois, des règlements ou de notre Code d'éthique de manière confidentielle et sécurisée. Les signalements peuvent être soumis de manière anonyme et les lanceurs d'alerte sont protégés contre les représailles et/ou les traitements injustes.

Chez 50Hertz Transmission Allemagne, le système de signalement a été étendu pour inclure les exigences de la loi allemande sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG), qui prévoit la mise en place d'une procédure de règlement des griefs en cas de violation des droits de l'homme et de l'environnement. En plus de la plateforme web, un médiateur juridique est disponible en tant que contact externe. Ce dernier ne partage les informations avec le bureau de signalement interne et impartial de 50Hertz Transmission Allemagne qu'avec le consentement explicite du lanceur d'alerte.

Une fois qu'un signalement a été soumis, sa validité et sa gravité sont évaluées. Les signalements irrecevables sont rejetés, moyennant la fourniture de motifs clairs, et les signalements non pertinents sont redirigés vers le canal approprié. Les signalements valides sont officiellement acceptés et des informations complémentaires sont recueillies à leur sujet. Le signalement et les mesures de suivi associées peuvent être attribués à une autre unité compétente, telle que l'une des équipes d'audit interne, et peuvent impliquer le Comité d'audit. Si les signalements sont urgents, des mesures préventives ou correctives sont prises immédiatement. Sauf dans le cas d'un signalement anonyme, la Commission de signalement fournit au lanceur d'alerte un retour d'information par écrit, dans les trois mois suivant la confirmation de réception, sur les actions et mesures prises ou prévues, ainsi que sur les principales raisons de ces actions et mesures.

Le statut des enquêtes approfondies fait l'objet d'un suivi, car, conformément à la législation, elles doivent généralement être menées à bien dans un délai de trois mois. Tous les rapports finaux doivent être anonymisés et sont soumis à l'équipe de direction du Groupe, qui met ensuite en œuvre les mesures nécessaires conformément aux résultats de l'enquête. En outre, le Groupe publie chaque année des KPIs qui couvrent le nombre de signalements reçus et leurs résultats. Les rapports finaux sont également discutés avec les conseils d'entreprise d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne.

Contrôles internes

Elia Group a mis en place un certain nombre de mécanismes permettant d'identifier, de signaler et d'enquêter sur les comportements illégaux ou les actions qui enfreignent les politiques susmentionnées. Outre la procédure de signalement, le respect des politiques de conduite des affaires fait partie intégrante des procédures d'audit mises en œuvre par les équipes d'audit interne du Groupe. Ces équipes rendent compte respectivement aux comités d'audit d'Elia Transmission Belgique et de 50Hertz Transmission Allemagne, afin d'éviter toute influence éventuelle de la part du Collège de gestion journalière. En fonction de la nature et/ou de la complexité des incidents faisant l'objet d'une enquête, ces équipes peuvent choisir de faire appel à des experts externes.

Culture d'entreprise

Elia Group applique six principes comportementaux « Make A Difference » (MAD) intégrés à ses processus RH (notamment les processus de recrutement et les évaluations de performance) et visant à promouvoir une culture commune au sein de l'entreprise et à faciliter ainsi la mise en œuvre de sa stratégie. Ces principes sont les suivants :

- Simplification
- Incidence
- Co-créer le futur
- Une seule voix
- Une seule entreprise
- Feedback.

Elia Group souhaite également créer une culture dans laquelle les collaborateurs se sentent libres de s'exprimer.

[107] Directive (UE) 2019/1937 et sa transposition dans le droit belge et allemand, ainsi que la loi allemande sur le devoir de diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement

Formation sur les politiques et sensibilisation

Les droits et responsabilités mutuels d'Elia Group et de son personnel sont communiqués (régulièrement) aux nouveaux et anciens salariés et sont inscrits dans les contrats de travail.

Un programme de formation du personnel à l'échelle du Groupe est disponible. Il couvre le « Code d'éthique » et les principales politiques mentionnées dans ce chapitre. Tous les nouveaux arrivants doivent suivre ce programme. De plus, les salariés et les contractants de longue durée du Groupe doivent le suivre chaque année.

G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs et les contractants sont tenus de respecter plusieurs conditions lorsqu'ils soumissionnent pour des travaux avec Elia Transmission Belgique ou 50Hertz Transmission Allemagne et une fois qu'ils ont été officiellement engagés.

Phase d'appel d'offres

Critères de soumission

Les fournisseurs et les contractants doivent répondre à certains critères lorsqu'ils soumissionnent pour réaliser des travaux pour le compte d'Elia Transmission Belgique ou de 50Hertz Transmission Allemagne, à savoir :

- Les critères d'acceptation/de refus en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont inclus dans le questionnaire de préqualification que les parties intéressées doivent remplir afin que leur aptitude soit évaluée avant les processus d'appel d'offres gérés par le département Group Procurement.
- Les critères environnementaux et/ou sociaux sont souvent inclus dans les appels d'offres supervisés par le département Group Procurement. L'équipe Group Procurement est invitée à examiner et à noter les réponses à ces appels d'offres lorsque des critères environnementaux sont impliqués.
- La tarification interne du carbone est considérée comme faisant partie des critères d'attribution ou est incluse comme exigence contractuelle pour les projets gérés par l'équipe Group Procurement. Pour plus d'informations, voir E1-8 - Tarification interne du carbone .

Diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement

Elia Group a mis en place un processus de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement visant à se conformer à la fois à la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - LkSG) et au règlement européen sur la Taxonomie. La diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement comprend une analyse annuelle de tous les fournisseurs d'Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne.

Le processus de diligence raisonnable consiste en une évaluation des risques de la base de fournisseurs fondée sur des indices externes et des paramètres internes. La plupart des fournisseurs d'Elia Group sont situés dans l'UE, ce qui réduit généralement le risque de violation des droits de l'homme et du travail et d'infractions environnementales. L'évaluation des risques identifie quatre domaines de risque liés aux chaînes d'approvisionnement directes : la santé et la sécurité au travail ; la protection de l'environnement et la santé ; l'emploi et les conditions de travail ; et la liberté d'association et d'expression. Une évaluation de ces domaines de risque, associée à une analyse des notations EcoVadis (lorsqu'elles sont disponibles), constitue l'inventaire des risques. Tous les fournisseurs désignés comme « à haut risque potentiel » à l'issue de ce processus d'examen font ensuite l'objet d'une évaluation plus poussée par l'acheteur responsable. Si leur statut à haut risque est confirmé, des mesures seront prises conformément à un plan d'atténuation qui a été mis en œuvre à partir de 2025 et qui comprend, entre autres, les éléments suivants :

- demander aux fournisseurs de signer un code de conduite contraignant avant de commencer leur mission ;
- demander aux fournisseurs d'effectuer une auto-déclaration ;
- demander une notation EcoVadis ;
- effectuer des évaluations des risques supplémentaires ;
- effectuer des inspections sur place (incidents).

Sur cette base, 2,9 % des fournisseurs d'Elia Group ont été soumis à une analyse plus approfondie : leur dossier a été transmis aux équipes Procurement compétentes, qui ont procédé à une évaluation plus détaillée des risques et les ont placés sur une trajectoire de remédiation comportant des mesures d'atténuation. Chaque année, les mesures d'atténuation par fournisseur à haut risque sont évaluées afin de vérifier si le fournisseur a effectivement mis en œuvre la mesure. Si ce n'est pas le cas, une procédure d'escalade est mise en place pour y remédier, en fonction du profil de risque du fournisseur.

Pour plus d'informations sur les risques et les opportunités liés à la chaîne d'approvisionnement, veuillez vous reporter à la section 3. Contrôle interne et gestion des risques.

Phase d'exécution du contrat

Code de conduite des fournisseurs

Le « Code de conduite des fournisseurs » d'Elia Group, basé sur le Pacte mondial des Nations unies (UNGC), définit les exigences que tous les fournisseurs du Groupe doivent signer et respecter dès réception d'un contrat avec Elia Transmission Belgique ou 50Hertz Transmission Allemagne. Les nouveaux fournisseurs doivent également confirmer leur adhésion au « Code de conduite » lors de leur inscription via le système du Groupe.

Le document comprend des détails sur les cadres juridiques locaux et internationaux relatifs aux mesures anti-corruption et anti-blanchiment d'argent, aux conflits d'intérêts, à la confidentialité des informations, à la concurrence loyale et au traitement équitable des droits de propriété intellectuelle. Il renvoie explicitement à la Convention des Nations unies contre la corruption et aux principes pertinents énoncés par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En ce qui concerne les considérations sociales, les fournisseurs doivent se conformer aux lois locales et aux principes internationaux pertinents, y compris ceux relatifs aux droits de l'homme et au travail décent des Nations unies. En l'absence de lois locales, les fournisseurs sont tenus de respecter les normes de l'Organisation internationale du travail. Les fournisseurs sont également tenus de veiller à ce que leurs contractants respectent ces mêmes règles.

En matière de santé et de sécurité, le « Code de conduite des fournisseurs » comprend des lignes directrices claires qui soutiennent l'objectif « zéro accident » du Groupe. Les fournisseurs qui affichent d'excellents résultats en matière de sécurité et disposent de systèmes de gestion associés sont très appréciés.

Les fournisseurs sont tenus de se conformer aux réglementations environnementales et spécifiques au site dans les zones où ils opèrent. En outre, les fournisseurs sont fortement encouragés à atténuer leurs incidences sur l'environnement et à mettre en place des systèmes de gestion permettant de mesurer, gérer et rendre compte de ces incidences (par exemple ISO 14001, EMAS ou similaire). Il est à noter qu'Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne sont en train de demander à certains de leurs fournisseurs actuels de remplir un passeport CO_2 via la plateforme Upstream du Groupe ; voir E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.

Elia Group peut mettre fin à sa relation avec un fournisseur qui ne respecte pas le « Code de conduite » ou avec un fournisseur dont l'exposition au risque est considérée comme trop élevée sur la base du processus de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement. Le plus souvent, Elia Group établira un plan d'action assorti de délais clairs afin de continuer à travailler avec eux.

Conditions d'achat

Les exigences du « Code de conduite des fournisseurs » sont intégrées dans les « Conditions d'achat » à l'échelle du Groupe. Les conditions de paiement pour tous les fournisseurs d'Elia Group et les retards de paiement sont définis dans les « Conditions générales du Groupe » ou dans les bons de commande individuels ; le Groupe applique une politique de paiement à 30 jours.

Les conditions d'achat comprennent également, entre autres, des exigences en matière de santé et de sécurité, d'environnement, d'autorisation et de confidentialité pour les parties contractantes.

Santé et sécurité

Les contractants travaillant pour Elia Transmission Belgique doivent respecter les Règles générales de sécurité, santé et environnement (RGSSE) de l'entreprise, qui s'appliquent à toutes les entreprises externes. Ces règles complètent les « Conditions d'achat » d'Elia Group. Elia Transmission Belgique gère et met à disposition une bibliothèque digitale complète documentant toutes les procédures, analyses de risques et documents pertinents auxquels tous les salariés, travailleurs extérieurs et contractants doivent se conformer.

Les contractants travaillant pour 50Hertz Transmission Allemagne doivent respecter les « Instructions relatives à la garantie de la sécurité au travail » lorsqu'ils travaillent avec l'entreprise. Ces instructions sont basées sur les lois et les conditions de travail allemandes, et une partie d'entre elles se concentre spécifiquement sur les opérations offshore.

G1-3 - Prévention et détection de la corruption

Comme décrit précédemment dans ce chapitre, Elia Group a mis en place des canaux permettant aux parties prenantes internes et externes de signaler les violations des lignes directrices énoncées dans le Code d'éthique, le Code de conduite et la Politique en matière de droits de l'homme.

Le Compliance Officer dirige les enquêtes sur les signalements (voir « Cadre de signalement » ci-dessus) concernant des violations présumées de la « Politique de lutte contre la corruption » du Groupe et préside la commission de signalement. Le Compliance Officer est indépendant de la chaîne de gestion opérationnelle de la société : le responsable qui agit au nom d'Elia Group et de ses filiales basées en Belgique travaille au sein du département Audit interne et gestion des risques ; à son tour, le responsable de ce département rend compte au président du Comité d'audit d'Elia Group. Chez 50Hertz Transmission Allemagne, cette fonction est assurée par le Compliance Coordinator, qui est membre du Comité de conformité et basé au Board Office de 50Hertz Transmission Allemagne.

Le Compliance Officer est également chargé de fournir au Comité d'audit des informations actualisées sur la nature des signalements liés à des allégations de corruption, mais seules les informations relatives à l'affaire peuvent être communiquées sans révéler l'identité du lanceur d'alerte.

Les rôles et services suivants ont été identifiés comme étant les plus exposés au risque de corruption :

- la direction du Groupe et de ses filiales ;
- le département Procurement ;
- le département Community Relations ;
- le département Public & Regulatory Affairs (ou le département Kommunikation und Politik chez 50Hertz Transmission Allemagne) ;
- le département EU & International Public & Policy Affairs du Groupe ;
- les rôles de gestion de la clientèle ;
- les personnes occupant des postes commerciaux au sein des filiales non régulées du Groupe, ou travaillant au front office de 50Hertz Transmission Allemagne (Stromhandel).

La formation en ligne « Code d'éthique », qui traite également des thèmes de la corruption, s'adresse à tous les salariés et contractants de longue durée travaillant dans ces fonctions à risque.

En 2025, le Compliance Officer a également organisé une formation sur la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) pour toutes les personnes impliquées dans des activités (commerciales) aux États-Unis.

Aucune violation de la « Politique de lutte contre la corruption » du Groupe n'a été signalée tout au long de l'année 2025 concernant Elia Transmission Belgique, 50Hertz Transmission Allemagne ou leurs salariés. En outre, aucun contrat avec des fournisseurs n'a été résilié ou révisé en raison de problèmes de cette nature.

Comme indiqué à la section G1-1 - Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, Elia Group a développé un programme de formation interactif à l'échelle du Groupe couvrant tous les employés et les contractants de longue date travaillant dans les fonctions à risque. Cette formation couvre diverses questions de conduite des affaires, notamment la lutte contre la corruption, et a été suivie par 80% de toutes les fonctions à risque au sein d'Elia Transmission Belgique à la fin de 2025.

	2025			2024		
Elia Group	**Total**	**Ventilation**		**Total**	**Ventilation**	
Fraude, non-conformité aux politiques et procédures internes	**5**	En cours 4	Résolus 1	**1**	En cours 1	Résolus 0
Non-conformité aux lois et règlements	**1**	1	0	**5**	0	5
Corruption	**0**	0	0	**0**	0	0

G1-5 - Influence politique et activités de lobbying

En tant que monopoles légaux dans leurs zones géographiques respectives et chargés d'importantes missions d'intérêt public, Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne sont chargées de mener des recherches et de contribuer aux débats sur les évolutions du secteur énergétique, tout en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de la société. En effet, comme indiqué dans le « Code d'éthique » du Groupe, « Nous nous assurons de comprendre de manière approfondie chacune de nos parties prenantes et nous nous demandons toujours ce que [la société] veut et quelle valeur nous lui apportons ». Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne sont toutes deux inscrites au registre de transparence de l'UE, leurs entrées étant répertoriées respectivement ici et ici. Les positions d'Elia Group sont communiquées de manière transparente sur les différents sites web.

Le département Communication et Réputation du Groupe, le département Affaires publiques et politiques européennes et internationales du Groupe et (chez 50Hertz Transmission Allemagne) l'équipe chargée de la communication politique dirigent les activités dans ce domaine. Ils établissent des relations solides avec les parties prenantes externes, suivent de près l'évolution de la législation et de la réglementation et publient régulièrement des prises de position et des articles de recherche afin de renforcer la position du groupe en tant que société énergétique européenne de premier plan.

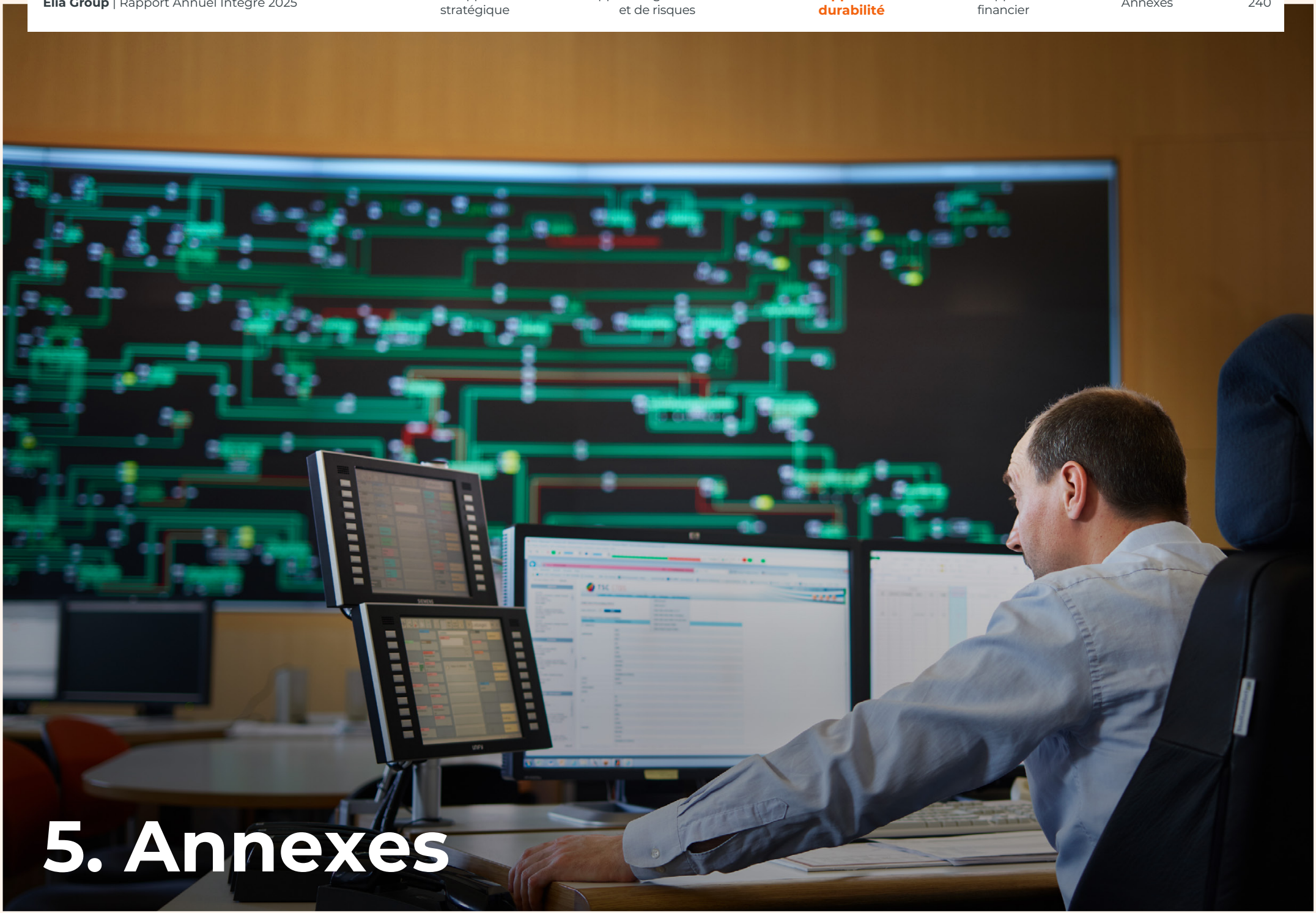
Ces départements organisent aussi régulièrement la participation de collaborateurs de l'ensemble du Groupe à des tables rondes ou à des stands d'information lors d'événements externes organisés par des associations. Le public de ces événements est généralement composé de représentants du monde politique ou économique.

Entité	Sujet	Positions principales
Elia Group	International Offshore Collaboration	Soutenir la coopération internationale et les solutions innovantes pour l'éolien en mer et le développement du réseau afin d'atteindre les objectifs du Green Deal européen.
Elia Transmission Belgique	Vision énergétique à long terme de la Belgique	Préconiser l'élaboration d'une stratégie énergétique à long terme afin d'éviter les crises énergétiques et de garantir les investissements nécessaires.
Elia Transmission Belgique	Consommation flexible	Promouvoir la participation des ménages et des entreprises à la flexibilité énergétique afin de gérer efficacement les coûts.
Elia Transmission Belgique	Souveraineté numérique	Souligner la nécessité d'une gestion solide de l'infrastructure numérique et d'une protection législative.
50Hertz Transmission Allemagne	Politiques énergétiques de l'Allemagne	Soutenir les règlements relatifs à la conversion des centrales déclassées, à la stabilité du réseau et développer des règlements relatifs aux énergies renouvelables.
50Hertz Transmission Allemagne	Méthodologie des taux d'intérêt sur capitaux propres	Appeler à des discussions approfondies sur les approches scientifiques des taux d'intérêt sur capitaux propres
50Hertz Transmission Allemagne	Design du marché de l'électricité	Favoriser les propositions visant à améliorer le design du marché et la flexibilité de la demande.
50Hertz Transmission Allemagne	Directive sur les énergies renouvelables (RED III)	Soutenir la mise en œuvre au niveau national pour simplifier l'expansion du réseau et stabiliser les règlements.

Tout au long de l'année 2025, aucune contribution financière directe n'a été versée à des partis politiques par Elia Transmission Belgique ni par 50Hertz Transmission Allemagne. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des frais de participation que 50Hertz Transmission Allemagne a payés pour des événements organisés par des fondations associées à des partis politiques.

Parti politique	Contribution	Dépenses
CDU (Union chrétienne-démocrate)	Présentation de l'entreprise et participation à la journée économique du Conseil économique de la CDU	€9,000.-
CDU (Union chrétienne-démocrate)	Présentation de l'entreprise et participation à la 23e retraite sur la politique énergétique et environnementale	€5,000.-
SPD (Parti social-démocrate)	Parrainage de l'assemblée générale du forum économique du SPD	€3,000.-
SPD (Parti social-démocrate)	Parrainage de l'assemblée générale du forum économique du SPD	€5,000.-

La section 1.1. Introduction sur les changements au sein du Conseil d'administration comprend des informations sur les membres nouvellement nommés du Conseil d'administration et du Comité d'audit du Groupe au cours de l'année 2025, ainsi que sur leurs fonctions précédentes.



5. Annexes

5.1. Index du contenu de l'ESRS

Les tableaux ci-dessous énumèrent les exigences de publication des ESRS auxquelles la présente déclaration de durabilité est conforme, en fonction du résultat de l'évaluation de la matérialité et de la section où elles peuvent être trouvées si elles sont importantes.

Normes transversales

Informations générales		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Oui
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Oui
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Oui
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Oui
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Oui
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	Oui
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Oui
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Oui
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Oui
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Oui
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	Oui

Normes environnementales

E1 Changement climatique		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Oui - Inclus dans la section des informations générales
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Oui
ESRS 2 SBM-3 E1	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Oui - Inclus dans la section des informations générales
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Oui
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Oui
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Oui
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Oui
E1-6	Émissions brutes de GES de scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	Oui
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Oui
E1-8	Tarification interne du carbone	Oui
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS

E2 Pollution		**Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)**
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	Non, ce thème n'est pas important
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non, ce thème n'est pas important
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non, ce thème n'est pas important
E2-3	Cibles liées à la pollution	Non, ce thème n'est pas important
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non, ce thème n'est pas important
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non, ce thème n'est pas important
E2-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités en matière de pollution	Non, ce thème n'est pas important

E3 Ressources aquatiques et marines		**Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)**
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	Non, ce thème n'est pas important
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Non, ce thème n'est pas important
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Non, ce thème n'est pas important
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	Non, ce thème n'est pas important
E3-4	Consommation d'eau	Non, ce thème n'est pas important
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non, ce thème n'est pas important

E4 Biodiversité et écosystèmes		**Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)**
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Oui
ESRS 2 SBM-3 E4	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Oui - Inclus dans la section des informations générales
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Oui
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Oui
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Oui
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Oui
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS

E5 Utilisation des ressources et économie circulaire		**Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)**
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Oui - Inclus dans la section des informations générales
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Oui
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Oui
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Oui
E5-4	Ressources entrantes	Oui
E5-5	Ressources sortantes	Partiellement, seulement les déchets
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS

Normes sociales

S1 Effectifs de l'entreprise		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Oui - Inclus dans la section des informations générales
ESRS 2 SBM-3 S1	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	Oui
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	Oui
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	Oui
S1-4	Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les effectifs de l'entreprise	Oui
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Oui
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Oui
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Oui
S1-9	Métriques de diversité	Oui
S1-10	Salaires décents	Oui
S1-11	Protection sociale	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS
S1-12	Personnes handicapées	Non, ce thème n'est pas important
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	Oui
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non, c'est introduit progressivement dans l'ESRS
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Oui
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	Oui

S2 Travailleurs dans la chaîne de valeur		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Oui - Inclus dans la section des informations générales
ESRS 2 SBM-3 S2	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Oui
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Oui
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Oui
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Oui
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Oui

S3 Communautés touchées		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Oui - Inclus dans la section des informations générales
ESRS 2 SBM-3 S3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Oui
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	Oui
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Oui
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	Oui
S3-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions et approches	Oui
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Oui

S4 Consommateurs et utilisateurs finals		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non, ce thème n'est pas important
ESRS 2 SBM-3 S4	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non, ce thème n'est pas important
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	Non, ce thème n'est pas important
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	Non, ce thème n'est pas important
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	Non, ce thème n'est pas important
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	Non, ce thème n'est pas important
S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non, ce thème n'est pas important

Normes de gouvernance

G1 Conduite des affaires		Inclus (Oui/Partiellement/Non et commentaire)
ESRS 2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Oui - Inclus dans la section des informations générales
ESRS 2 IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Oui - Inclus dans la section des informations générales
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	Oui
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Oui
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Oui
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Non, ce thème n'est pas important
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Partiellement, l'influence politique n'est pas un thème important pour le segment Elia Transmission Belgique
G1-6	Pratiques en matière de paiement	Non, ce thème n'est pas important

5.2. Index des points de données des normes transversales et thématiques qui découlent d'autres législations de l'UE (ESRS 2 Annexe B)

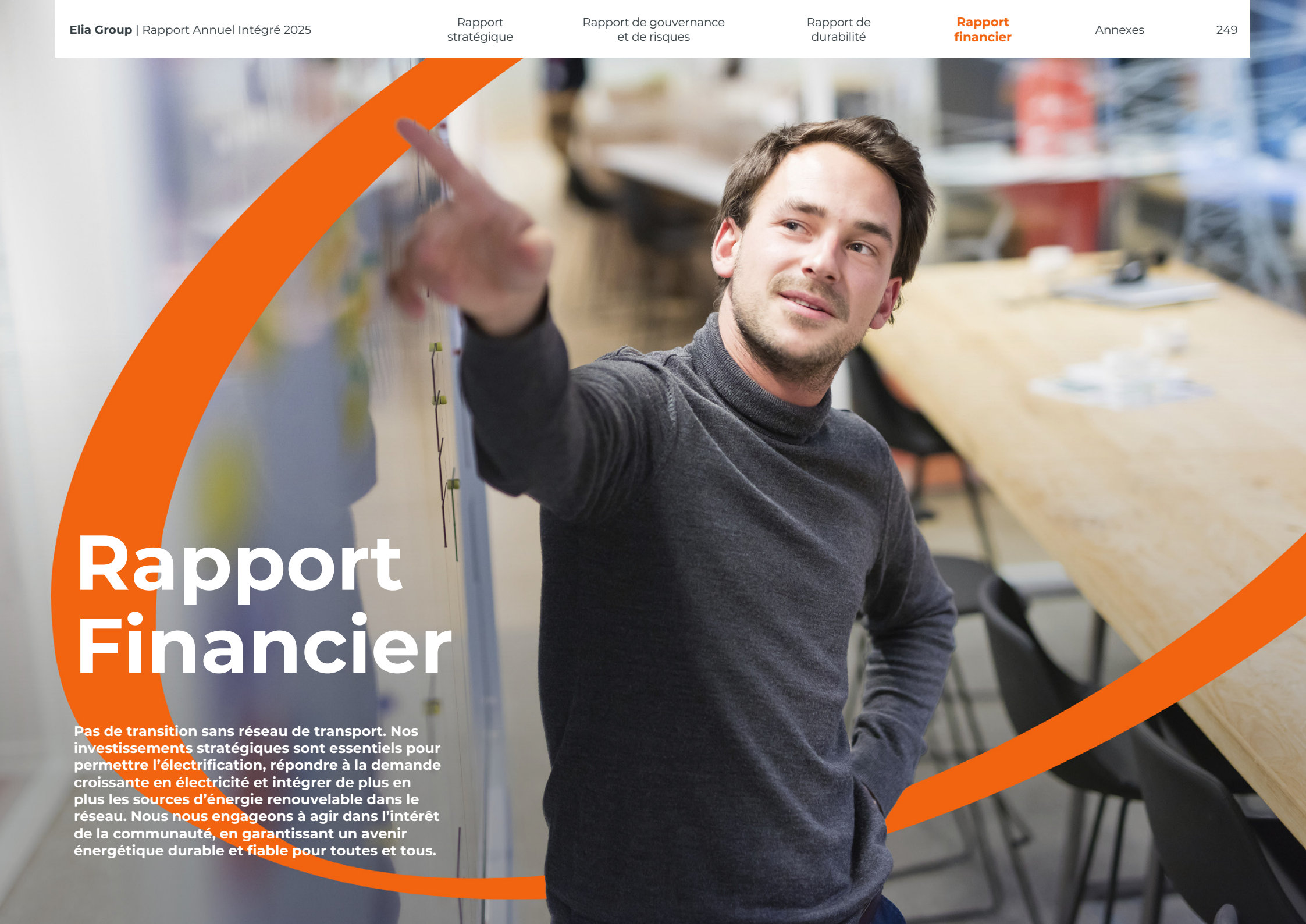
Le tableau ci-dessous reprend les points de données découlant d'autres législations européennes telles qu'elles sont énumérées dans l'ESRS 2, Appendice B, en indiquant où ils se trouvent dans le rapport annuel et quels points de données ont été jugés « pas importants » au cours de l'évaluation de la double matérialité.

Exigence de publication	Point de données et description	Référence SDFR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section où le point de données est disponible
ESRS 2 GOV-1	§ 21d) – Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X		Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration et 1.7. Collège de gestion journalière
ESRS 2 GOV-1	§ 21e) – Pourcentage d'administrateurs indépendants			X		Rapport de gouvernance d'entreprise / 1.3. Conseil d'administration
ESRS 2 GOV-4	§ 30) – Déclaration sur la diligence raisonnable	X				GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable
ESRS 2 SBM-1	§ 40d) i. – Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	X	X	X		Déclaration négative dans SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-1	§ 40d) ii. – Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	X		X		Déclaration négative dans SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-1	§ 40d) iii. – Participation à des activités liées à des armes controversées	X		X		Déclaration négative dans SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-1	§ 40d) iv. – Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			X		Déclaration négative dans SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS E1-1	§ 14) – Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				X	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-1	§ 16g) – Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »	X	X			Déclaration négative dans E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-4	§ 34) – Objectifs de réduction des émissions de GES	X	X	X		E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
ESRS E1-5	§ 38) – Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)	X				Les segments Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne du tableau E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5	§ 37) – Consommation d'énergie et mix énergétique	X				E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5	§ 40-43) – Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	X				Intensité énergétique sur la base du produit net
ESRS E1-6	§ 44) – Émissions de GES brutes de scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	X	X	X		E1-6 - Émissions de GES brutes de scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES
ESRS E1-6	§ 53-55) – Intensité des émissions de GES brutes	X	X	X		Intensité des GES basée sur le produit net
ESRS E1-7	§ 56) – Absorptions de GES et crédits carbone				X	E1-7 - Absorptions de GES

Exigence de publication	Point de données et description	Référence SDFR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section où le point de données est disponible
ESRS E1-9	§ 66) – Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			X		Ce point de données est introduit progressivement conformément à l'ESRS
ESRS E1-9	§ 66) – Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat		X			Ce point de données est introduit progressivement conformément à l'ESRS
ESRS E1-9	§ 66a) – Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		X			Ce point de données est introduit progressivement conformément à l'ESRS
ESRS E1-9	§ 67c) – Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique			X		Ce point de données est introduit progressivement conformément à l'ESRS
ESRS E2-4	§ 28) – Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	X				La norme E2 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS E3-1	§ 9) – Ressources aquatiques et marines	X				La norme E3 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS E3-1	§ 13) – Politique en la matière	X				La norme E3 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS E3-1	§ 14) – Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	X				La norme E3 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS E3-4	§ 28c) – Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	X				La norme E3 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS E3-4	§ 29) – Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres	X				La norme E3 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS 2 SBM-3 E4	§ 16a)	X				ESRS2 SBM3 E4 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
ESRS 2 SBM-3 E4	§ 16b)	X				ESRS2 SBM3 E4 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
ESRS 2 SBM-3 E4	§ 16c)	X				ESRS2 SBM3 E4 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
ESRS E4-2	§ 24b) – Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	X				Thème pas important
ESRS E4-2	§ 24c) – Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	X				Thème pas important
ESRS E4-2	§ 24d) – Politiques de lutte contre la déforestation	X				E4-2 - Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes
ESRS E5-5	§ 37d) – Déchets non recyclés	X				E5-5 - Ressources sortantes
ESRS E5-5	§ 39) – Déchets dangereux et déchets radioactifs	X				E5-5 - Ressources sortantes
ESRS 2 - SBM3 – S1	§ 14f) – Risque de travail forcé	X				Risque non identifié
ESRS 2 - SBM3 – S1	§ 14g) – Risque d'exploitation d'enfants par le travail	X				Risque non identifié
ESRS S1-1	§ 20) – Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	X				S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Exigence de publication	Point de données et description	Référence SDFR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section où le point de données est disponible
ESRS S1-1	§ 21) – Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise
ESRS S1-1	§ 22) – Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	X				Risque non identifié
ESRS S1-1	§ 23) – Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	X				S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise
ESRS S1-3	§ 32c) – Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	X				S1-3 - Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations
ESRS S1-14	§ 88b&c) – Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	X		X		S1-14 - Métriques de santé et de sécurité
ESRS S1-14	§ 88e) – Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	X				S1-14 - Métriques de santé et de sécurité
ESRS S1-16	§ 97a) – Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X		S1-16 - Métriques de rémunération
ESRS S1-16	§ 97b) – Ratio de rémunération excessif du directeur	X				S1-16 - Métriques de rémunération
ESRS S1-17	§ 103a) – Cas de discrimination	X				S1-17 - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme
ESRS S1-17	§ 104a) – Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		S1-17 - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme
ESRS 2- SBM3 – S2	§ 11b) – Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	X				Risque non identifié
ESRS S2-1	§ 17) – Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	X				S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1	§ 18) – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	X				S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1	§ 19) Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1	§ 19) – Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-4	§ 36) – Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				S2-4 - Actions concernant les incidences, risques et opportunités importants pour les travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S3-1	§ 16) – Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	X				S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées

Exigence de publication	Point de données et description	Référence SDFR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section où le point de données est disponible
ESRS S3-1	§ 17) – Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées
ESRS S3-4	§ 36) – Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	X				S3-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions
ESRS S4-1	§ 16) – Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	X				La norme S4 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS S4-1	§ 17) – Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		La norme S4 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS S4-4	§ 35) – Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	X				La norme S4 n'est pas importante pour Elia Group
ESRS G1-1	§ 10b) – Convention des Nations unies contre la corruption	X				G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
ESRS G1-1	§ 10d) – Protection des lanceurs d'alerte	X				G1-1 - Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
ESRS G1-4	§ 24a) – Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X		Thème pas important
ESRS G1-4	§ 24b) – Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X				Thème pas important



Rapport Financier

Pas de transition sans réseau de transport. Nos investissements stratégiques sont essentiels pour permettre l'électrification, répondre à la demande croissante en électricité et intégrer de plus en plus les sources d'énergie renouvelable dans le réseau. Nous nous engageons à agir dans l'intérêt de la communauté, en garantissant un avenir énergétique durable et fiable pour toutes et tous.

Table des matières

Section	Page
États financiers consolidés	**252**
Notes accompagnant les états financiers consolidés	**260**
1. Entité présentant les états financiers	260
2. Base de préparation	260
2.1. Déclaration de conformité	260
2.2. Devise fonctionnelle et de présentation	262
2.3. Base d'évaluation	262
2.4. Continuité d'exploitation	262
2.5. Utilisation d'estimations et de jugements	262
2.6. Approbation par le conseil d'administration	264
3. Méthodes comptables matérielles	265
3.1. Base de consolidation	265
3.2. Écarts de conversion	265
3.3. État de la situation financière	266
3.3.1 Immobilisations corporelles	266
3.3.2 Immobilisations incorporelles	266
3.3.3 Goodwill	267
3.3.4 Créances commerciales et autres créances	267
3.3.5 Stocks	268
3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	268
3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers	268
3.3.8 Actifs financiers	268
3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	269
3.3.10 Capitaux propres	270
3.3.11 Passifs financiers	270
3.3.12 Avantages du personnel	270
3.3.13 Provisions	271
3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes	272
3.3.15 Autres passifs non courants	272
3.3.16 Actifs et passifs de contrats	272
3.3.17 Contrats de location	272
3.3.18 Comptes de reports réglementaires	273
3.4. Compte de résultat	273
3.4.1 Produits	273
3.4.2 Charges	276
3.5. Résultat global et variation des capitaux propres	277
4. Informations par segment	277
4.1. Base des informations par segment	277
4.2. Elia Transmission Belgique	278
4.3. 50Hertz Transmission Allemagne	280
4.4. Segment non régulé et Nemo Link	281
4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS	283
4.6. Indicateurs principaux par zone géographique	285
4.7. Éléments ajustés	285
5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	286
5.1. Revenu, produits (charges) nets régulatoires et autres produits	286
5.2. Charges d'exploitation	287
5.3. Charges financières nettes	288
5.4. Impôts	289
5.5. Résultat par action	290
5.6. Autres éléments du résultat global	290
6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière	291
6.1. Immobilisations corporelles	291
6.2. Immobilisations incorporelles	293
6.3. Goodwill	294

Section	Page
6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme	297
6.5. Entreprises mises en équivalence	297
6.5.1 Joint-ventures	297
6.5.2 Sociétés associées	298
6.6. Autres actifs financiers	301
6.7. Instruments dérivés	302
6.8. Actifs et passifs d'impôts différés	304
6.9. Stocks	307
6.10. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis	307
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants	308
6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	308
6.13. Capitaux propres	308
6.13.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	308
6.13.2 Titres hybrides	310
6.14. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location	311
6.15. Avantages du personnel	314
6.16. Provisions	320
6.17. Actifs/passifs de contrats courant	322
6.18. Autres passifs courants et non courants	322
6.19. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	323
6.20. Instruments financiers - juste valeur	324
6.21. Contrats de location	326
6.22. Charges à imputer et produits à reporter	328
7. Structure du Groupe	330
8. Autres notes	332
8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés	332
8.2. Engagements et incertitudes	336
8.3. Parties liées	337
8.4. Evénements subséquents	338
8.5. Aspects macroéconomiques, géopolitiques et climatiques	338
8.6. Services fournis par les Commissaires	339
9. Cadre régulatoire et tarifs	340
9.1. Cadre régulatoire en Belgique	340
9.1.1 Législation fédérale	340
9.1.2 Législation régionale	340
9.1.3 Organes de régulation	340
9.1.4 Tarification	340
9.2. Cadre régulatoire en Allemagne	344
9.2.1 Dispositions législatives pertinentes	344
9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne	344
9.2.3 Tarification en Allemagne	344
9.3. Cadre régulatoire pour l'interconnection Nemo Link	346
Informations relatives à la société mère	**347**
Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs	**350**

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2025	2024
Revenus	(5.1)	4.442,2	3.767,0
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(17,9)	(23,0)
Autres produits	(5.1)	379,8	383,6
Produits (charges) nets régulatoires	(5.1)	(548,8)	(47,8)
Services et biens divers	(5.2)	(1.800,1)	(2.071,8)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(555,4)	(471,0)
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(741,6)	(619,4)
Variation des provisions	(5.2)	(47,9)	(0,3)
Autres charges	(5.2)	(70,3)	(38,2)
Résultat des activités opérationnelles		**1.040,0**	**879,1**
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.5)	12,9	33,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		**1.052,9**	**912,2**
Résultat financier net	(5.3)	**(184,7)**	**(172,4)**
Produits financiers		173,1	104,1
Charges financières		(357,8)	(276,5)
Résultat avant impôt		**868,1**	**739,8**
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(185,0)	(227,3)
Résultat de la période		**683,1**	**512,5**
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		556,6	421,3
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		29,3	29,3
Intérêts minoritaires		97,2	62,0
Résultat de la période		**683,1**	**512,5**
Résultat par action (en €)	(5.5)		
Résultat par action ajusté du bonus (en €) (part Elia)*		5,51	5,45
Résultat dilué par action*		5,51	5,45

*Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de capital réalisée en avril 2025, les données de 2024 ont été ajustées par un facteur de bonification de 0,95 conformément à la norme IAS 33. Le bénéfice par action (de base et dilué) publié au 31 décembre 2024 s'élevait à 5.73 €.
Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés. Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2025	2024
Résultat de la période		**683,1**	**512,5**
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquemment au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de trésorerie	(5.6) (6.7)	(20,5)	230,5
Différences de change suite à la conversion des activités étrangères		—	0,2
Impôt lié	(5.6)	6,1	(69,5)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(5.6)	12,1	22,0
Partie efficace de la variation de la juste valeur des investissements	(5.6)	0,3	65,9
Impôt lié	(5.6)	(3,0)	(7,4)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		**(5,1)**	**241,7**
Résultat global de la période		**678,0**	**754,3**
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		553,1	616,8
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		29,3	29,3
Intérêts minoritaires		95,7	108,2
Résultat global total de la période		**678,0**	**754,3**

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé de la situation financière

(en millions €) – En date du	Annexes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs			
Actifs non-courants		**26.221,1**	**21.425,9**
Immobilisations corporelles	(6.1)	22.099,5	17.692,6
Goodwill	(6.3)	2.411,1	2.411,1
Immobilisations incorporelles	(6.2)	759,4	565,2
Entreprises mises en équivalence	(6.5)	412,8	512,7
Autres actifs financiers	(6.6)	183,8	186,3
Dérivés	(6.7)	—	2,3
Créances clients et autres débiteurs à longue terme	(6.4)	353,7	55,0
Actifs d'impôt différé	(6.8)	0,7	0,7
Actifs courant		**5.927,5**	**3.501,7**
Stocks	(6.9)	382,9	224,6
Créances clients et autres débiteurs	(6.10)	1.231,8	1.093,4
Actifs de contrats	(6.17)	5,4	5,0
Créance d'impôt courant	(6.11)	83,2	94,3
Dérivés	(6.7)	19,6	10,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.12)	4.141,8	2.030,3
Charges à reporter et produits acquis	(6.10)	62,7	44,1
Total des actifs		**32.148,6**	**24.927,6**

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.
Une nouvelle ligne, « Actifs contractuels », a été ajoutée par rapport au rapport annuel 2024. Le montant présenté à titre comparatif au 31 décembre 2024 était auparavant inclus dans la rubrique « Créances commerciales et autres ».

(en millions €) – En date du	Annexes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs			
Capitaux propres		**8.945,0**	**6.177,4**
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.13)	8.150,2	5.556,2
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires		7.634,2	5.040,3
Capitaux propres attribuables aux titres hybrides	(6.13)	515,9	515,9
Intérêts minoritaires		794,8	621,2
Passifs non-courant		**18.325,8**	**14.899,2**
Emprunts et dettes financières	(6.14)	16.910,0	13.968,8
Avantages du personnel	(6.15)	39,8	61,4
Dérivés	(6.7)	3,8	4,5
Provisions	(6.16)	186,4	172,1
Passifs d'impôt différé	(6.8)	322,8	301,9
Passifs de contrat	(6.17)	656,4	164,5
Autres dettes	(6.18)	206,5	226,0
Passifs courant		**4.877,7**	**3.851,0**
Emprunts et dettes financières	(6.14)	861,5	859,7
Provisions	(6.16)	38,9	8,9
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.19)	2.518,8	2.158,0
Passifs d'impôt courant	(6.11)	43,9	10,2
Dérivés	(6.7)	6,1	2,3
Passifs de contrat	(6.17)	9,5	—
Autres dettes	(6.18)	—	0,6
Charges à imputer et produits à reporter	(6.22)	1.399,1	811,2
Total des capitaux propres et passifs		**32.148,6**	**24.927,6**

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.
Une nouvelle ligne, « Passifs contractuels », a été ajoutée par rapport au rapport annuel 2024. Le montant présenté à titre comparatif au 31 décembre 2024 était auparavant inclus dans la rubrique « Autres passifs non courants ».

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Résultat non distribué	Capitaux propres attribuable aux propriétaires des actions normales	Capitaux propres attribuable aux hybrid securities	Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2024	**1.823,3**	**739,1**	**(98,6)**	**180,3**	**(2,4)**		**1.930,9**	**4.572,7**	**515,9**	**5.088,5**	**428,8**	**5.517,3**
Résultat de la période							450,6	450,6		450,6	62,0	512,5
Autres éléments du résultat global			128,0			0,2	67,3	195,5		195,5	46,2	241,7
Résultat global de la période			**128,0**			**0,2**	**517,9**	**646,1**		**646,1**	**108,2**	**754,3**
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres												
Répartition sur des titres hybrides (paiement)							(29,3)	(29,3)		(29,3)		(29,3)
Acquisition des actions propres					(0,8)			(0,8)		(0,8)		(0,8)
Dividendes aux intérêts minoritaires											(36,0)	(36,0)
Dividendes							(146,3)	(146,3)		(146,3)		(146,3)
Autres		—		3,1			(5,1)	(2,0)		(2,0)	120,2	118,2
Total des transactions avec les propriétaires	**—**	**—**	**—**	**3,1**	**(0,8)**	**—**	**(180,7)**	**(178,4)**	**—**	**(178,4)**	**84,2**	**(94,2)**
Solde au 31 décembre 2024	**1.823,3**	**739,1**	**29,4**	**183,4**	**(3,2)**	**0,2**	**2.268,1**	**5.040,3**	**515,9**	**5.556,2**	**621,2**	**6.177,4**

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Résultat non distribué	Capitaux propres attribuable aux propriétaires des actions normales	Capitaux propres attribuable aux hybrid securities	Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2025	**1.823,3**	**739,1**	**29,4**	**183,4**	**(3,2)**	**0,2**	**2.268,1**	**5.040,3**	**515,9**	**5.556,2**	**621,2**	**6.177,4**
Résultat de la période							585,9	585,9		585,9	97,2	683,1
Autres éléments du résultat global			(11,8)			—	8,3	(3,6)		(3,6)	(1,5)	(5,1)
Résultat global de la période			**(11,8)**			**—**	**594,1**	**582,3**		**582,3**	**95,7**	**678,0**
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres												
Emission d'actions ordinaires	888,9	1.318,0						2.206,8		2.206,8	120,0	2.326,8
Coûts d'émission des actions*	—	(20,2)						(20,2)		(20,2)		(20,2)
Frais d'émission d'actions ordinaires	—	2,1						2,1		2,1		2,1
Répartition sur des titres hybrides							(29,3)	(29,3)		(29,3)		(29,3)
Acquisition des actions propres					2,1			2,1		2,1		2,1
Dividendes aux intérêts minoritaires											(42,0)	(42,0)
Dividendes							(150,7)	(150,7)		(150,7)		(150,7)
Autres	10,5	(10,5)		3,4			(2,6)	0,8		0,8	—	0,8
Total des transactions avec les propriétaires	**899,3**	**1.289,4**	**—**	**3,4**	**2,1**	**—**	**(182,5)**	**2.011,7**	**—**	**2.011,7**	**78,0**	**2.089,6**
Solde au 31 décembre 2025	**2.722,6**	**2.028,5**	**17,6**	**186,7**	**(1,1)**	**0,2**	**2.679,8**	**7.634,2**	**515,9**	**8.150,2**	**794,8**	**8.945,0**

*A partir de 2025, les coûts de transaction sont déduits des primes d'émission (auparavant déduits du capital social). Les coûts d'émission des années précédentes ont également été reclassés et sont présentés dans la rubrique "Autres".
Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Annexes	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		**683,1**	**512,5**
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5.3)	184,8	172,5
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		2,6	2,4
Charges d'impôt	(5.4)	147,3	151,0
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(12,9)	(33,2)
Amortissement, dépréciation et dévalorisation	(5.2)	741,6	618,7
Perte / (produit) de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		42,2	14,0
Pertes de valeurs d'actifs courants		1,4	(0,1)
Variations des provisions		38,8	(4,2)
Variations des impôts différés	(6.8)	37,8	76,2
Variation des actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat		(0,2)	(0,3)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**1.866,4**	**1.509,6**
Variations des stocks		(159,6)	(182,4)
Variations de créances clients et autres débiteurs		(531,9)	(71,4)
Variations des autres actifs courants		(12,4)	(24,7)
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		730,5	(112,3)
Variations des autres dettes courantes		640,4	137,1
Variations du fond de roulement		**667,0**	**(253,7)**
Intérêts payés		(429,9)	(238,8)
Intérêts reçus		102,1	79,8
Impôt sur le résultat payé		(115,3)	(152,7)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		**2.090,4**	**944,2**

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Annexes	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(351,4)	(255,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4.689,3)	(4.420,1)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(6.5)	—	(230,4)
Acquisition d'instruments de capitaux propres et de dettes		(0,9)	(1,6)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		24,0	2,9
Dividende reçu		34,6	35,0
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		**(4.983,0)**	**(4.870,0)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(6.13)	2.206,8	—
Produits de l'émission d'actions - NCI		120,0	120,0
Coûts liés à l'émission d'actions	(6.13)	(20,2)	—
Coûts liés aux activités d'investissement		—	(6,3)
Rachat des action propres	(6.13)	2,9	(1,3)
Dividende payé	(6.13)	(129,2)	(146,3)
Dividende hybride payé	(6.13)	(29,3)	(29,3)
Dividendes aux intérêts minoritaires	(6.13)	(42,0)	(36,0)
Remboursements d'emprunts	(6.14)	(697,5)	(639,9)
Produits de reprise des emprunts	(6.14)	3.592,6	5.337,0
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		**5.004,2**	**4.597,9**
Impact des effets de change		**—**	**(9,9)**
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		**2.111,6**	**662,2**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		2.030,3	1.368,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		4.141,8	2.030,3
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		**2.111,6**	**662,2**

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.
Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Notes accompagnant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Le siège social d'Elia Group SA (ci-après la « Société » ou « Elia ») est établi en Belgique, à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur 20. Elia Group SA est une société anonyme cotée sur Euronext Bruxelles sous le symbole ELI. Son actionnaire de référence est NextGrid Holding SA/NV, un partenariat formé en janvier 2025 entre Publi-T et le groupe industriel international Fluxys.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2025 comprennent ceux d'Elia Group SA et de ses filiales (collectivement dénommés « le Groupe » ou « Elia Group ») ainsi que la participation du Groupe dans des joint-ventures et des sociétés associées.

Elia Group est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) d'électricité : Elia Transmission Belgium SA (« ETB ») en Belgique et 50Hertz Transmission GmbH (« 50HZ »), dans lesquels Elia Group détient une participation de 80% via Eurogrid International SA/NV (filiale à 100%) et Eurogrid GmbH (80%). 50Hertz Transmission GmbH est l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands ; il opère au nord et à l'est du pays. Nous renvoyons à l'organigramme du Groupe en Note 7 pour plus de détails.

Le Groupe détient également une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique : la ligne d'interconnexion Nemo Link. Nemo Link Ltd est une joint-venture entre Elia Transmission Belgium SA et National Grid Ventures (au Royaume-Uni). Elle a démarré ses activités commerciales le 30 janvier 2019 et présente une capacité de transfert de 1.000 MW.

Avec près de 4.572 employés et un réseau de transport de quelque 19.559 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux, Elia Group fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau européens. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable. Outre ses activités de transport en Belgique et en Allemagne, le Groupe offre un large éventail d'activités de consultance et d'engineering aux entreprises.

Depuis 2025, Elia Group poursuit son ambition de jouer un rôle de premier plan dans le développement accéléré des infrastructures énergétiques offshore, principalement via sa filiale dédiée, WindGrid. Si les États-Unis offrent théoriquement un potentiel important en matière de transition énergétique, le développement pratique y est freiné par l'absence de politiques fédérales stables et proactives en matière de décarbonation et d'électrification. Par conséquent, les activités de WindGrid aux États-Unis ont progressé de manière progressive et restent principalement axées sur des projets de transport terrestre essentiels, tout en maintenant une implication prudente dans les initiatives offshore.

Elia Group et WindGrid ont donc intensifié de manière proactive leur stratégie de positionnement et de croissance sur d'autres marchés, en mettant particulièrement l'accent sur l'Europe, où des cadres réglementaires favorables et des engagements climatiques ambitieux ont permis de stimuler l'élan autour des réseaux offshore. Le Groupe s'appuie sur son expertise clé, sur des projets réussis en Belgique et en Allemagne, et explore activement des opportunités dans d'autres pays européens pour étendre davantage son empreinte.

Parallèlement, Elia Grid International (EGI), le pôle de conseil du Groupe, continue de fournir des conseils stratégiques, techniques et réglementaires de haut niveau à ses clients dans le domaine du transport d'électricité et du développement de réseaux. Le profil international d'EGI s'est encore renforcé au cours de l'année, ses activités de développement commercial se traduisant par de nouveaux mandats, principalement dans des régions où le Groupe est déjà présent par le biais de filiales ou de succursales — notamment au Moyen-Orient (y compris l'Arabie Saoudite), en Malaisie et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Cette expansion ciblée soutient la stratégie d'Elia Group visant à diversifier ses sources de revenus, à renforcer sa pertinence et à déployer son expertise à l'échelle mondiale. L'importance croissante d'EGI reflète l'engagement du Groupe à créer de la valeur via le conseil, le partage de connaissances et l'innovation, au service de la transition énergétique.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Ce faisant, le Groupe a respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2025, qui sont applicables aux activités du Groupe.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2025, avec un impact faible ou limité sur le Groupe :

— Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de Convertibilité

Les nouvelles normes, les normes amendées et les interprétations qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes, normes amendées et interprétations, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

— IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027, adoptée au niveau européen le 13 février 2026);
— IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen);
— Amendements à IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen);
— Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Classement et évaluation des instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026, adoptés au niveau européen le 27 mai 2025);
— Améliorations annuelles – Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1janvier 2026, adoptés au niveau européen le 9 juillet 2025);
— Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats liés à l'électricité dépendant de facteurs naturels (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026, adoptés au niveau européen le 30 juin 2025);
— Amendements à IAS 21 – Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : traduction vers une monnaie de présentation en situation d'hyperinflation (publiés le 13 novembre 2025, applicables à partir du 1er janvier 2027, non encore adoptés par l'UE)

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes et amendements listés ci-dessus aient un impact significatif sur ses états financiers consolidés, à l'exception d'IFRS 18. Nous avons détaillé ci-dessous l'impact de l'adoption d'IFRS 18 que nous avons identifié à la date du présent rapport.

Le Groupe a évalué les impacts possibles de la nouvelle norme IFRS Accounting Standards ainsi que les modifications connexes des autres normes IFRS Accounting Standards applicables sur nos états financiers lors de la première application.

IFRS 18 introduit un nouveau système de classification qui affectera la présentation du compte de résultat consolidé comme suit :

— La catégorie opérationnelle inclura tous les produits et charges qui ne sont pas présentés dans l'une des quatre autres catégories. La plupart des éléments actuellement inclus dans notre EBIT seront affectés à cette catégorie opérationnelle
— La catégorie d'investissement comprendra principalement les produits et charges provenant des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que ceux liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Ces éléments, actuellement présentés dans notre résultat financier, seront reclassés dans la catégorie d'investissement
— La catégorie de financement regroupera principalement les produits et charges résultant de transactions liées exclusivement à la levée de financements, ou d'éléments provenant de transactions qui ne concernent pas uniquement la levée de financements. Cela inclura principalement des éléments actuellement présentés dans notre résultat financier, tels que les charges d'intérêts sur obligations convertibles et passifs locatifs

Les différences de change (actuellement présentées dans le résultat financier) seront allouées sur base de la nature de l'élément sous-jacent :

— Les différences de change (produits et charges) liées aux éléments de financement seront présentées dans la catégorie de financement ;
— Les différences de change relatives à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie seront présentées dans la catégorie d'investissement ;
— Les différences de change relatives aux créances ou dettes commerciales seront classées dans la catégorie opérationnelle.

La catégorie impôts sur le résultat inclura les éléments actuellement présentés sous cette rubrique.

L'ensemble de ces changements entraînera trois nouveaux sous-totaux :

— Le résultat opérationnel, regroupant tous les produits et charges classés dans la catégorie opérationnelle ;
— Le résultat avant financement et charges d'intérêts, incluant tous les produits et charges classés dans les catégories opérationnelle ou d'investissement. Ce sous-total ne correspondra pas à notre EBIT en raison des reclassements depuis le résultat financier vers les catégories opérationnelle ou d'investissement ;
— Le sous-total du résultat net, égal à notre résultat net de la période.

De nouvelles informations seront ajoutées :

— Mesures de performance définies par la direction
— Détail des charges par nature lorsque les charges sont présentées par fonction dans la catégorie opérationnelle de l'état du résultat net

De plus, les amendements à IAS 7 auront un impact sur l'état consolidé des flux de trésorerie.Selon la méthode indirecte, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne seront plus basés sur le résultat net de la période mais sur le nouveau sous-total résultat opérationnel.En outre, les intérêts payés et reçus, actuellement présentés uniquement dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, seront reclassés dans les flux de financement (intérêts payés) ou dans les flux d'investissement (intérêts et dividendes reçus).En conséquence, le free cash-flow, aujourd'hui dérivé des flux opérationnels, sera affecté.

Le Groupe appliquera IFRS 18 et les modifications connexes des autres normes pour l'exercice débutant le 1er janvier 2027. La norme sera appliquée de manière rétrospective conformément à IAS 8, ce qui nécessitera une réconciliation pour chaque poste de la période comparative qui figurera dans le rapport annuel 2027. Les états financiers intermédiaires de l'exercice 2027 seront également établis selon la nouvelle norme.

Les impacts attendus sont basés sur les informations raisonnables disponibles avant l'autorisation de publication du présent rapport annuel. Ils pourront évoluer en fonction de nouvelles informations mises à disposition ultérieurement.

En outre, le Groupe suit de près les développements relatifs à la future norme IFRS 20 sur les activités réglementées. La norme définitive est attendue au deuxième trimestre 2026.

2.2. Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3. Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Filiales : les acquisitions sont comptabilisées en utilisant la méthode du coût d'acquisition, où le prix d'achat est réparti entre les actifs identifiables acquis et les passifs évalués à leur juste valeur, et le reste est reconnu comme goodwill.
- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le Groupe exerce une influence significative. Lors de la comptabilisation initiale, la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée au coût ;
- Autres participations : les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (OCI) ;
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.15) ;
- Les instruments financiers dérivés ont été mesurés à leur juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument dérivé en question peut être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 6.7);
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle (voir également la Note 6.16).

2.4. Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de la continuité d'exploitation de la Société et, au moment de l'approbation des états financiers, s'attendent raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Par conséquent, les administrateurs continueront d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

Dans le contexte actuel marqué par l'inflation et la volatilité du marché, le Groupe a particulièrement veillé à prendre en compte de façon adéquate l'incidence actuelle et attendue de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trésorerie de la Société, en appliquant de manière systématique les principes comptables IFRS. Dans la mesure où Elia Group se conforme aux cadres régulatoires en Belgique et en Allemagne, la rentabilité et la position financière du Groupe n'ont globalement pas été affectées.

2.5. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats finaux peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées, soit pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice, soit pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le rôle de GRT du Groupe dans les segments belge et allemand est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies respectivement par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz ou la « CREG ») et le régulateur fédéral allemand (l'Agence fédérale des réseaux ou la « BNetzA »). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes régulatoires. Certains calculs requièrent un niveau d'appréciation professionnel. Davantage d'informations sont disponibles dans les notes 6.22, 9.1.4 et 9.2.3.
- Les entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, mais exerce une influence significative, sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le Groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.5).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant une appréciation à ce sujet, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.8).

- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, en tenant compte également de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.15 :
  - Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.15. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. C'est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite ;
  - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
  - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.16).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.16).
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est réalisée afin de mesurer l'impact d'un taux d'actualisation différent.
- Goodwill et tests de pertes de valeur : le Groupe effectue des tests de pertes de valeur portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres régulatoires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- À chaque date de clôture annuelle, et chaque fois que des indications de perte de valeur sont identifiées, la direction évalue si la valeur comptable des participations dans les sociétés associées — y compris tout goodwill inclus dans leur valeur — est susceptible d'excéder leur montant recouvrable, conformément aux exigences des normes IAS 28 et IAS 36. Dans le cadre de cette évaluation, la direction identifie tant des indicateurs externes qu'internes pouvant suggérer une perte de valeur (par exemple : évolution défavorable du marché, changements réglementaires significatifs, sous-performance matérielle par rapport aux prévisions approuvées, etc.). Lorsque de tels indicateurs existent, le montant recouvrable de l'investissement est estimé. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des projections de flux de trésorerie les plus récentes, issues de plans d'affaires à jour approuvés par la direction et, le cas échéant, analysées par des experts externes indépendants. Les principales hypothèses sous-jacentes — telles que les tendances de marché, la croissance attendue, les taux d'actualisation appliqués et les perspectives sectorielles — font l'objet de comparaisons systématiques avec des analyses internes et externes afin d'assurer la robustesse et la fiabilité des scénarios retenus. Conformément aux IFRS, tout goodwill inclus dans la valeur comptable de l'investissement n'est pas testé séparément, mais fait partie intégrante de l'évaluation globale de la perte de valeur de la société associée. Si le montant recouvrable, déterminé comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie, est inférieur à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat (voir la note 6.5).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats (voir la note 6.20).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité spécifiées par les cadres régulatoires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le Groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
  - le Groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du Groupe de la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10

ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.

– Le Groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Ceci inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain d'utiliser cette option. Le Groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.21).

2.6. Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 26 mars 2026.

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

— les états financiers, qui ont été préparés conformément aux principes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation ;

— le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats du Groupe et de la situation d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes les plus significatifs auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 26 mars 2026

Bernard Gustin
Chief Executive Officer

Pieter De Crem
Président du Conseil d'Administration

3. Méthodes comptables matérielles

3.1. Base de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par Elia Group. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le Groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

Sociétés associées

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles Elia Group exerce une influence notable sur leurs politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés pour refléter la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

Intérêts dans des joint-ventures

Une joint-venture est un accord en vertu duquel Elia Group exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont mesurés proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Élimination des opérations intra-groupe

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

3.2. Écarts de conversion

Opérations et soldes en devises étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats, sauf lorsque l'application de la comptabilité de couverture impose leur comptabilisation dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change à la date de l'opération. En conséquence, ils ne sont pas retraités, sauf s'ils sont évalués à la juste valeur.

Activités à l'étranger

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que celui ou celle de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

— les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;

— les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères,

des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

3.3. État de la situation financière

3.3.1 Immobilisations corporelles

Le Groupe a opté pour le modèle du coût historique.

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les durées d'utilité sont déterminées par les cadres régulatoires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels. Pour les actifs en droit d'usage, le Groupe utilise la durée du bail pour calculer l'amortissement, sauf si celle-ci est bien plus longue que la durée de vie utile de l'actif. Les valeurs résiduelles, les durées de vie utiles et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture d'exercice et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

Type d'actifs	Classe	Taux
Bâtiments administratifs	Terrains et constructions	1,67 – 2,00%
Bâtiments industriels	Terrains et constructions	2,00 – 4,00%
Lignes aériennes	Machines et outillages	2,00 – 4,00%
Câbles souterrains	Machines et outillages	2,00 – 5,00%
Postes (installations et machines)	Machines et outillages	2,50 – 6,67%
Télétransmission	Machines et outillages	3,00 – 12,50%
Dispatching	Machines et outillages	4,00 – 10,00%
Autres (équip. des bâtiments loués)	Autres	période contractuelle
Véhicules	Mobilier et matériel roulant	6,67 – 20,00%
Mobilier et fournitures de bureau	Mobilier et matériel roulant	6,67 – 20,00%
Hardware	Mobilier et matériel roulant	20,00 – 33,00%
Actifs relatifs au droit d'utilisation	Locations	période contractuelle

Ces différents types d'actifs sont répartis en six classes principales : (i) Terrains et constructions, (ii) Installations, machines et outillage (iii) Mobilier et matériel roulant, (iv) Contrats de location, (v) Autres immobilisations corporelles et (vi) Actifs en construction.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, à l'apport ou à la production d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Conformément à IAS 16, lorsqu'Elia Group a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler l'élément ou de restaurer le site, le coût initial de l'élément des immobilisations corporelles inclut une première estimation des coûts de démantèlement et d'évacuation de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

Décomptabilisation d'actif

Un actif n'est plus comptabilisé lorsqu'il est destiné à être cédé ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation de l'actif (déterminés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont inclus dans le résultat, dans les autres produits ou autres charges, au cours de l'exercice pendant lequel l'actif a été décomptabilisé.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Logiciels

Le Groupe capitalise les coûts de développement associés aux immobilisations incorporelles générées en interne, en particulier les logiciels, conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles".

Les coûts de développement sont capitalisés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Faisabilité technique : L'achèvement du logiciel est techniquement réalisable, garantissant sa disponibilité pour l'utilisation ou la vente.
- Intention d'achèvement et d'utilisation ou de vente : le groupe a l'intention d'achever le logiciel en vue de son utilisation ou de sa vente.
- Capacité d'utilisation ou de vente : il existe une capacité d'utilisation ou de vente du logiciel achevé.
- Disponibilité sur le marché ou utilité interne : Il existe des preuves de l'existence d'un marché pour le logiciel ou, s'il s'agit d'une utilisation interne, le logiciel est jugé utile.
- Disponibilité des ressources : Les ressources techniques, financières et autres sont suffisantes pour achever le développement.
- Évaluation des coûts : Les coûts liés au développement du logiciel peuvent être mesurés de manière fiable.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée à partir de la date à laquelle le logiciel est prêt à être utilisé. Les coûts de développement capitalisés relatifs aux logiciels concernent exclusivement des activités qui améliorent des logiciels existants ou qui contribuent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités. Ces coûts sont capitalisés lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations

incorporelles sont remplis et sont amortis lorsque les développements concernés deviennent opérationnels, soit à l'achèvement d'un produit minimum viable, soit dans le cadre d'améliorations ultérieures d'une solution déjà déployée.

Les coûts associés aux accords de cloud computing sont capitalisés si le Groupe contrôle le logiciel. Ce contrôle peut être indiqué par le droit de prendre possession du logiciel ou d'avoir des droits d'utilisation exclusifs. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre de tels accords sont capitalisés uniquement lorsqu'ils créent ou améliorent un actif incorporel distinct.

Les coûts encourus avant de remplir les critères de capitalisation sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. De même, les coûts associés à la maintenance ou à l'entretien des logiciels développés sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Les licences peuvent être liées à des logiciels de gestion administrative ou, dans la plupart des cas, à des outils liés aux métier clés du Groupe.

Autres actifs incorporels

Le Groupe développe également des outils innovants, en dehors de son cœur de métier, dans les domaines liés à l'énergie afin d'aider les entreprises à tirer le meilleur parti de leurs données énergétiques.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères de comptabilisation des actifs énoncés dans la norme IAS 38 sont remplis. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation incorporelle.

Amortissements

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Type d'actifs	Taux
Licences	20 %
Concessions	période contractuelle
Logiciels	20,00 – 25,00%

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité restantes ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

Décomptabilisation d'actif

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa cession (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en prend le contrôle) ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat.

3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans les sociétés associées.

3.3.4 Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, à l'exception des créances commerciales qui n'ont pas de composante financière significative et qui sont évaluées au prix de la transaction, et sont ensuite évaluées au coût amorti.

Surcharges

Dans le cadre de leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par leur gouvernement respectif et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par les régulateurs en Belgique et en Allemagne. Les montants restant dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Les GRT étant mandataires, le Groupe a opté, tout au long du processus, pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

Pertes de valeur

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrat, le modèle de pertes de valeur repose sur le modèle des pertes de crédit attendues (« Expected Credit losses » ou ECL). En vertu de la norme IFRS 9, le Groupe applique une méthodologie à l'échelle du Groupe pour calculer les pertes de crédit attendues. On applique à chaque client en contrepartie une approche consistant à suivre la variation du risque de crédit sur une base individuelle.

Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée du modèle.

3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks a la valeur nette réalisable sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a eu lieu.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue, lesquels peuvent être retirés sur demande. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et sont inclus dans le tableau des flux de trésorerie comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Groupe investit dans des fonds du marché monétaire (Money Market Funds – MMFs) présentant une notation de crédit élevée et une liquidité quotidienne, et qui sont classés comme équivalents de trésorerie dans les états financiers consolidés. Ces MMFs sont utilisés comme instruments de gestion de trésorerie à court terme. Leurs principaux objectifs sont les suivants :

— Préservation du capital

— Liquidité élevée

— Rendement additionnel modéré par rapport aux taux d'intérêt à court terme ou à un taux de référence

Les MMFs sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat conformément à la norme IFRS 9. Compte tenu de leur structure LVNAV (Low Volatility Net Asset Value) et de leur liquidité quotidienne, ils sont considérés comme équivalents à la trésorerie à des fins de présentation.

3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

La valeur recouvrable du goodwill est évaluée à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3.3.8 Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le Groupe pour assurer leur gestion. Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction (pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

— Actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)

— Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

— Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'a `leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la perte de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la perte de valeur de l'actif.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le Groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultats quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le Groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de la perte de valeur. En cas de cession, tout solde au sein de la réserve de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est reclassé directement dans les bénéfices non distribués et n'est pas recyclé dans le compte de résultat

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le Groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL). Chez Elia, il s'agit principalement d'instruments de capitaux propres (SICAV) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Perte de valeur d'actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme désigne leur prix coté sur le marché à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté.

Instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes, ainsi que des contrats de matières premières à terme pour couvrir son exposition à la volatilité des cours des matières premières. Le Groupe ne désigne que l'élément au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats.

Le Groupe comptabilise les produits dérivés afin de couvrir le prix de l'approvisionnement futur en cas de demande physique consécutive à des pertes réseau au cours des périodes ultérieures, incluant dans chaque cas des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant. Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ; ils servent à couvrir le prix en cas de demande physique d'énergie électrique consécutive à des pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le Groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode critique de correspondance des conditions mesure l'efficacité. Si les paramètres d'évaluation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est présumé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le Groupe s'efforce de couvrir à prix plein le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau (ratio de couverture 1:1).

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations de la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultats.

3.3.10 Capitaux propres

Capital social - coûts de transaction

Jusqu'en 2025, les coûts de transaction liés aux augmentations de capital étaient déduits du capital social. Le cas échéant, ces coûts pouvaient être reportés et comptabilisés lors d'une période ultérieure, une fois l'augmentation de capital finalisée.

Dans le cadre des augmentations de capital réalisées en 2025, le Groupe a revu et mis à jour sa méthode comptable relative au traitement des coûts de transaction liés aux augmentations de capital. En conséquence, les coûts de transaction (tant ceux encourus en 2025 que ceux des exercices précédents) ont été reclassés du capital social vers les primes d'émission. À l'avenir, l'ensemble des coûts de transaction liés aux augmentations de capital sera présenté en déduction des primes d'émission, et non plus du capital social.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que passif dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.13.1).

Titres hybrides

Les titres hybrides sont des titres super-subordonnés. À l'exception des actions ordinaires, les titres hybrides sont considérés comme les instruments les plus subordonnés dans la structure du capital du Groupe au sein d'une hiérarchie d'insolvabilité. Les titres hybrides sont des instruments perpétuels pour lesquels aucun cas de défaut n'est prévu en cas de non-paiement de coupons (sauf si le paiement était obligatoire à la suite de la résolution ou de la distribution d'un dividende aux propriétaires d'actions ordinaires).

Les détenteurs des titres hybrides exercent une influence limitée sur le résultat d'une procédure de faillite ou d'une restructuration sans recours à la faillite. Par conséquent, ils ne peuvent pas contraindre le Groupe à payer les versements ou à racheter les titres en tout ou en partie. Le paiement des versements relatifs aux titres et des rachats de titres est laissé à notre seule discrétion. À la lumière de leurs caractéristiques, les titres hybrides sont classés en tant qu'instruments de capitaux propres en vertu des IFRS Accounting Standards. Les coûts d'émission y afférents sont directement comptabilisés dans le bénéfice reporté.

Actions propres

Lors du rachat d'actions comptabilisées en capitaux propres, le montant versé, qui comprend les coûts directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées dans les actions propres et déduites des capitaux propres. Le montant des actions propres détenues est présenté dans la réserve d'actions propres. Lorsque des actions propres sont vendues ou réémises ultérieurement, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et l'excédent ou le déficit résultant de l'opération est présenté en bénéfice reporté. Aucun gain ou perte n'est comptabilisé en résultat à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation d'actions propres.

3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêt au sein du Groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêt sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée des prêts sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire.

3.3.12 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à cotisations définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1er janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75% pour les cotisations salariales, 3,25% pour les cotisations patronales et 0% pour les participants inactifs.

Depuis le 1er janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75% et 3,75%. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1er janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75%. Depuis le 1er janvier 2016, le rendement minimum légal était de 1,75% pour les cotisations salariales et patronales et 0% pour les participants inactifs. À compter du

1er janvier 2025, ce rendement minimum a été porté à 2,5 % pour les contributions des employés et des employeurs, tandis qu'il est resté fixé à 0 % pour les affiliés inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 2,5% est appliqué à toutes les réserves.

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LPC ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

En Allemagne, le régime à cotisations définies comprend une pension fixe à payer à un employé au moment de son départ à la retraite, qui est généralement fondée sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge de l'employé, ses années de service et son salaire.

Dans les deux pays, le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

Régimes à prestations définies

En ce qui concerne les régimes à prestations définies appliqués en Belgique comme en Allemagne, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque régime séparément selon la méthode PUC par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting, appliqué aux obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée en charge dans le compte de résultats, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

— Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
— Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le bénéfice reporté par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement Belgique

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits sont soumis au même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle, et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting, appliqué aux obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – soit nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

Les principales provisions à long terme du Groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision de démantèlement avec, en contrepartie, un

actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

— l'estimation des coûts
— le calendrier des dépenses ; et
— le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le Groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques propres au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût amorti.

Surcharges

Dans le cadre de leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

3.3.15 Autres passifs non courants

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultats sur une base systématique tout au long de la durée d'utilité prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultats.

3.3.16 Actifs et passifs de contrats

Un actif de contrat correspond au droit d'une entité à une contrepartie en échange de biens ou de services qui ont été transférés à un client, mais pour lesquels le paiement n'est pas encore exigible ou est subordonné à la satisfaction d'une condition spécifique stipulée dans le contrat. Lorsqu'un montant devient exigible, il est transféré vers les créances commerciales.

Un passif de contrat correspond à l'obligation pour une entité de transférer des biens ou des services à un client pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie de la part de ce dernier. Le passif est décomptabilisé lors de la comptabilisation du produit correspondant.

Les principaux actifs et passifs de contrats du Groupe résultent de contrats liés à des activités de consultance, pour lesquels les obligations de performance sont satisfaites au fil du temps. La position nette sur contrats peut être soit un actif, soit un passif, en fonction du calendrier des paiements des clients. En outre, des passifs sur contrats résultent des accords de raccordement de type « last mile », dans le cadre desquels la contrepartie est payée d'avance alors que le produit est reconnu sur la durée de vie de l'actif sous-jacent (voir également la note 3.4.1).

3.3.17 Contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

Le groupe en qualité de preneur

Le Groupe comptabilise un droit d'usage de l'actif et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle et actualisés en utilisant la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charges au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas,

l'actif avec droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, laquelle est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation sera exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le Groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris l'équipement informatique. Le Groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charge sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.3.18 Comptes de reports réglementaires

Le Groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

— d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;

— de tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû l'être (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs : les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, tandis que les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux derniers changements apportés au projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer la méthode comptable suivante :

— un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation d'Elia Group de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;

— un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a Elia Group d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimé initialement (actif régulé) ; et

— le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultats à la ligne « Revenu régulatoire net (dépense) ».

Le montant sur les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets régulatoires est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets régulatoires et autres produits (charges) » car, en substance, elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel Elia Group exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

3.4. Compte de résultat

3.4.1 Produits

Produits

Les principaux revenus du Groupe sont générés par des GRT qui opèrent conformément aux cadres régulatoires et qui disposent de monopoles de fait/légaux dans leurs zones de contrôle respectives. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le Groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre régulatoire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume [injection ou prélèvement] ou la capacité réservée [en fonction du type de service]), et donc la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et assortis de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités d'Elia Group, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le Groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Toutefois, en tant que GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à des obligations de service public imposées par le gouvernement/les mécanismes réglementaires. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Les GRT agissent en tant qu'agents pour ces activités, et comme les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les

tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultats. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du Groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2025 peuvent être résumés comme suit :

Revenus par catégorie pour Elia Transmission Belgium

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Raccordements au réseau	Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante. Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Montant fixe par type d'étude.
	Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, ETB construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par ETB est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à ETB. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue régulatoire la tarification est très spécifique.	Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.
	Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Le tarif est fixé par type d'actif (p. ex. : travée, km de câbles...).
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car la fourniture d'une capacité suffisante et d'un réseau résistant est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible au point d'accès.
Gestion du système électrique	Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement). Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/kVArh au point d'accès.
Intégration du marché	Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion des lignes d'interconnexion et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW au point d'accès.
Compensation des déséquilibres	Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP. Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.	Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur. Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.
Revenus internationaux	L'utilisation du réseau aux frontières est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser à chaque frontière. Les enchères sont organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière. Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.	Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères. La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.

Revenus par catégorie pour 50Hertz Transmission

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Produits d'exploitation issus de la régulation incitative	La « redevance d'utilisation du réseau » est facturée aux utilisateurs du réseau/GRD raccordés au réseau, en fonction du volume d'injection et/ou de prélèvement sur le réseau terrestre. Ce contrat est signé avec les utilisateurs du réseau. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat standard et tarifs de réseau définis par le régulateur.
	Last-mile connexion est un composant du contrat de « redevance d'utilisation du réseau ». À la demande d'un futur utilisateur du réseau, 50Hertz construit une connexion dédiée/physique appelée « last-mile connexion », afin de créer un point d'interface avec le réseau. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par 50Hertz est précieux pour l'utilisateur du réseau, raison pour laquelle celui-ci donne une compensation financière en espèces à 50Hertz. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue régulatoire la tarification est très spécifique.	Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.
Produits d'exploitation issus de la régulation offshore	Ce composant comprend les tarifs facturés aux utilisateurs du réseau/GRD pour couvrir les coûts du raccordement au réseau pour les parcs éoliens offshore. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarifs prédéfinis dans le mécanisme de régulation.
Revenus de l'énergie	Ce flux de revenus comprend différents composants.	
	Les frais de gestion des congestions et de redispatching sont payés par des acteurs du marché pour l'utilisation de la capacité mise à disposition par 50Hertz sur des lignes spécifiques (incluant l'utilisation d'actifs transfrontaliers). Ce mécanisme d'allocation est régi par des procédures transparentes et orientées marché. Les produits sont comptabilisés au moment où ils sont générés.	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes régulatoires.
	Compensation des déséquilibres Les acteurs du marché (BRP) s'engagent à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. En cas de déséquilibre, Elia facture à l'acteur du marché la compensation des coûts encourus. Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes régulatoires.
	Remboursement horizontal des coûts liés à l'appoint du lignite En sa qualité de GRT, 50Hertz facture des redevances à d'autres GRT pour des services liés à la puissance de réserve requise par le cadre légal. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	

Autres produits

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Autres produits		
Services à des tiers	Elia Grid International fournit des services de consultance à des tiers partout dans le monde. Les produits sont comptabilisés sur toute la durée du contrat. Les services à des tiers sont présentés dans les autres revenus.	Contrat négocié entre EGI et le client. Le prix suivant contrat est défini lors de la conclusion du contrat avec le client.
		Le délai de paiement est généralement de 30 jours à compter de la date de facture.
Commission	Re.alto fournit une plateforme sur laquelle les acteurs de l'énergie (p. ex. : négociants, prosumers) peuvent échanger des données relatives à l'énergie.Re.alto reçoit une commission sur les transactions effectuées via cette plateforme. Les produits sont comptabilisés au moment de la transaction. La commission est présentée dans les autres revenus.	La commission est un pourcentage fixe sur chaque transaction.
Autres	Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus. Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé des contrats avec le Groupe pour obtenir des services résultant des activités ordinaires du Groupe en échange d'une contrepartie.

Autres produits

Les autres produits comprennent principalement des éléments qui ne sont pas directement liés aux activités principales du Groupe. Ils incluent :

- Production immobilisée : coûts internes capitalisés dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles ;
- Indemnités d'assurance : remboursements reçus au titre de sinistres couverts par les assurances ;
- Produits divers : tels que des indemnités pour dommages, des pénalités et d'autres recouvrements, tant régulés que non régulés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que leur montant peut être évalué de manière fiable. Les principes d'évaluation suivent les normes comptables IFRS pertinentes applicables à la nature du produit concerné (par exemple, IAS 16 pour la production immobilisée, IAS 37 pour les remboursements et IAS 20 pour les subventions publiques, le cas échéant).

Produits (charges) nets régulatoires

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (la tarification est convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultats à la ligne « Produits (charges) nets régulatoires ». Voir également la note 3.3.18.

3.4.2 Charges

Autres charges

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1er janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre régulatoire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultats.

Produits et charges financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la

location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les pertes sur les instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les pertes provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultats à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts sur les coupons hybrides sont comptabilisés dans le compte de résultat car ils constituent un impôt sur les bénéfices, alors que le coupon hybride lui-même est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.5. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultats et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Informations par segment

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

4.1. Base des informations par segment

Le Groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres régulatoires existants en son sein. Cette approche du reporting reflète fidèlement ses activités opérationnelles et s'inscrit également dans la lignée du reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM), permettant à ceux-ci de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du Groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission Belgique, englobant les activités effectuées conformément au cadre régulatoire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique et soumises au cadre régulatoire applicable en Belgique – voir la section 9.1.4.
- 50Hertz Transmission Allemagne, englobant les activités effectuées conformément au cadre régulatoire allemand : Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et 50Hertz Connectors, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport en Allemagne – voir la section 9.2.3.
- Segment non régulé et Nemo Link, en ce compris :
  - Elia Group SA, qui englobe surtout les activités de la holding dans le segment Elia Transmission Belgique et 50Hertz Transmission Allemagne ;
  - Eurogrid International NV/SA ;
  - Nemo Link Ltd, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre régulatoire spécifique a été établi – voir la section 9.3 pour de plus amples informations ;

- le segment non régulé du segment Elia Transmission Belgique. La notion de « segment non régulé » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle d'un GRT – voir la section 9.1 ;
- EGI (Elia Grid International NV/SA, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia et Elia Grid International Inc Canada, ensemble d'entreprises mettant à disposition des spécialistes en consultance, services, engineering et achats qui apportent une valeur ajoutée en proposant des solutions basées sur les meilleures pratiques internationales, en parfaite conformité avec des environnements commerciaux réglementés ;
- re.alto-Energy BV/SRL et re.alto-Energy GmbH, entités constituées en 2019, dont le modèle économique initial n'est plus activement poursuivi. La propriété intellectuelle développée a été transférée à Elia Transmission Belgium (activité non régulée). Les entités sont actuellement dormantes et leurs perspectives d'utilisation future sont en cours d'examen. ;
- WindGrid (WindGrid NV/SA, WindGrid USA Holding LLC, WindGrid USA LLC et energyRe Giga Projects), fondée en 2022, a été constituée pour gérer l'augmentation attendue des investissements ans les systèmes de transport d'électricité.

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM) ont été identifiés par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les IFRS Accounting Standards du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2. Elia Transmission Belgique

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2025 d'Elia Transmission Belgique :

Résultats Elia Transmission (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2025	2024	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	1.603,9	1.608,9	(0,3 %)
Produits	1.608,2	1.190,6	35,1 %
Autres produits	156,7	170,5	(8,1 %)
Produits (charges) nets régulatoires	(160,9)	247,8	(164,9 %)
Amortissements et réductions de valeurs	(266,7)	(244,2)	9,2 %
Résultat des activités opérationnelles	414,3	348,7	18,8 %
Entreprises mises en équivalence	3,8	3,3	15,7 %
EBIT	418,1	352,0	18,8 %
EBITDA*	684,8	595,2	15,1 %
Produits financiers	30,0	26,4	13,7 %
Charges financières	(97,3)	(96,9)	0,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	(78,7)	(67,7)	16,2 %
Résultat	**272,1**	**213,8**	**27,3 %**

Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Différence (%)
Total des actifs	11.455,4	9.466,4	21,0 %
Dépenses d'investissements RAB	1.399,6	1.177,1	18,9 %
Dette financière nette**	3.849,3	4.365,3	(11,8 %)

*Les variations de provisions sont désormais incluses dans l'EBITDA, l'année 2024 étant retraité en conséquence
** La définition et le tableau de rapprochement avec les tableaux principaux se trouvent dans la section Termes financiers ou indicateurs alternatives de performance.

La méthodologie tarifaire approuvée par le CREG le 29 février 2024 est entrée en vigueur en 2024. Elle est applicable pour une période de quatre ans (2024-2027). Voir la note 9.1 pour plus d'informations sur le cadre réglementaire.

Aspects financiers

Le **résultat net** a augmenté de 27,3% à €272,1 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

1. Hausse de la rémunération équitable (+€40,0 millions) due à la croissance des actifs et au renforcement de la position en fonds propres faisant suite à l'augmentation de capital de €1,05 milliard. ETB a également profité d'une augmentation de la rémunération des fonds propres par rapport à l'année dernière, reflétant une hausse du taux sans risque sous-jacent (3,19% contre 2,91% en 2024).
2. Légère augmentation des incitants (+€1,1 million), reflétant le maintien d'une solide performance opérationnelle.
3. Hausse des coûts d'emprunt capitalisés (+€14,3 millions) portée par une hausse des actifs en construction et par une légère progression du coût moyen de la dette.
4. Compensation tarifaire ponctuelle des charges financières liées aux augmentations de capital réalisées en 2025 (+€7,6 millions), incluant l'augmentation de capital en faveur des membres du personnel.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

5. Mécanismes régulatoires de décompte à la suite de l'examen des soldes 2024 par la CREG (-€2,0 millions)
6. Autres éléments (-€2,6 millions), dont un impact négatif sur l'impôt différé (-€3,3 millions), une diminution des contributions des avantages du personnel (-€1,7 million) et une diminution de l'activation des coûts d'émission à long terme (-€1,6 million) est en partie compensée par la capitalisation des coûts logiciels et matériels (+€3,2 millions).

La dette financière nette s'est inscrite en baisse à €3.849,3 millions (-11,8%,), reflétant une liquidité renforcée à la suite de la réallocation de €1,05 milliard à ETB provenant de l'augmentation de capital de €2,2 milliards (incluant la tranche personnel), combinée à d'importants flux de trésorerie opérationnels (+€948,9 millions) dépassant les dépenses d'investissement de l'année (€1,4 milliard).

Durant l'année, ETB a maintenu sa présence active sur le marché des capitaux d'emprunt en émettant une nouvelle obligation verte européenne à 10 ans de €500 millions, assortie d'un coupon de 3,50%, pour refinancer une obligation arrivant à échéance en 2026. En outre, la société a remboursé un emprunt de €100 millions contracté auprès de la BEI. À l'issue de cette transaction, le coût moyen de la dette a augmenté, s'établissant à 2,53% (+13 pb). ETB continue de conserver un profil d'échéance de la dette bien équilibré, et l'ensemble de l'encours est assorti d'un coupon fixe. Fin 2025, aucun prélèvement n'avait été effectué sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€1.260 millions) ni sur les billets de trésorerie (€700 millions). Elia Transmission Belgium est notée BBB+ par Standard & Poor's, avec une perspective stable.

(en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Produits du réseau	**1.603,2**	**1.186,4**	**35,1 %**
Raccordements au réseau	57,5	53,5	7,5 %
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	704,6	472,9	49,0 %
Gestion du système électrique	377,7	122,9	207,2 %
Compensation des déséquilibres	236,9	384,2	(38,3 %)
Intégration du marché	40,9	20,8	96,4 %
Revenus internationaux	185,6	132,1	40,5 %
Last-mile connexion	3,4	3,4	1,0 %
Autres produits	1,6	0,9	83,7 %
Sous-total produits	**1.608,2**	**1.190,6**	**35,1 %**
Autres produits	156,7	170,5	(8,1 %)
Produits (charges) nets du mécanisme de décompte	(160,9)	247,8	(165,0 %)
Revenus, autres produits et résultat net (charge ou produit) du mécanisme d'apurement	**1.603,9**	**1.608,9**	**(0,3 %)**

4.3. 50Hertz Transmission Allemagne

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2025 de 50Hertz Transmission Allemagne pour ses activités de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne:

Résultats 50Hertz Transmission Allemagne (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2025	2024	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	2.720,9	2.520,1	8,0 %
Produits	2.824,0	2.566,1	10,0 %
Autres produits	284,8	249,6	14,1 %
Produits (charges) nets régulatoires	(387,9)	(295,6)	31,2 %
Amortissements et réductions de valeurs	(420,4)	(373,6)	12,5 %
Résultat des activités opérationnelles	727,2	532,0	36,7 %
EBIT	727,2	532,0	36,7 %
EBITDA*	1.147,6	906,3	26,6 %
Produits financiers	96,8	60,5	60,1 %
Charges financières	(188,5)	(142,4)	32,4 %
Charge d'impôt sur le résultat	(150,1)	(142,3)	5,4 %
Résultat Net	**485,5**	**307,9**	**57,7 %**
Dont attribuable au groupe Elia	**388,4**	**246,3**	**57,7 %**

Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Différence (%)
Total des actifs	18.696,4	14.155,3	32,1 %
Dépenses d'investissements RAB	3.786,6	3.627,2	4,4 %
Dette financière nette**	**9.296,7**	**7.224,0**	**28,7 %**

*Les variations de provisions sont désormais incluses dans l'EBITDA, l'année 2024 étant retraité en conséquence
** La définition et le tableau de rapprochement avec les tableaux principaux se trouvent dans la section Termes financiers ou indicateurs alternatives de performance.

Aspects financiers

Le **total des produits de 50Hertz Transmission** et des autres produits a augmenté par rapport à 2024 (+8,0%). Les produits d'exploitation totaux sont présentés plus en détail dans le tableau ci-dessous.

(en millions €)	2025	2024	Différence (%)
Produits du réseau	**2.807,2**	**2.553,4**	**9,9 %**
Produits mécanisme incitants	1.830,6	1.733,5	5,6 %
Rémunération offshore	525,0	417,7	25,7 %
Produit electricité	451,5	402,1	12,3 %
Autres produits (last-mile connexion inclus)	16,8	12,7	32,5 %
Sous-total produits	**2.824,0**	**2.566,1**	**10,1 %**
Autres produits	284,8	249,6	14,1 %
Produits (charges) nets du mécanisme de décompte	(387,9)	(295,6)	31,2 %
Revenus, autres produits et résultat net (charge ou produit) du mécanisme d'apurement	**2.720,9**	**2.520,1**	**8,0 %**

Le résultat **net ajusté** s'est hissé à €485,5 millions (+57,7%) sous l'effet des éléments suivants :

1. La croissance des actifs a entraîné une augmentation de la rémunération des investissements on- et offshore (+€173,5 millions) liée à l'expansion continue de la base d'actifs. De plus, le résultat a profité en 2025 d'une augmentation de la rémunération des fonds propres sur les investissements de l'exercice (5,72% contre 5,65% en 2024).
2. La surperformance des coûts opérationnels a légèrement reculé (-€3,4 millions), la hausse des coûts opérationnels et autres charges – résultant de l'expansion de l'activité, notamment pour les dépenses informatiques et de personnel – n'ayant pas été entièrement compensée par les revenus de l'année de base liés à l'inflation.
3. Hausse des amortissements (-€32,1 millions) dus à la mise en service des projets.
4. Augmentation des charges financières (-€6,9 millions), essentiellement imputable à la levée de dette continue par Eurogrid (-€74,1 millions). Cette hausse a été partiellement compensée par une augmentation des coûts d'emprunt capitalisés liée à la croissance des actifs (+€32,4 millions), aux produits d'intérêts courus du promoteur d'une plateforme offshore (+€27,9 millions) et aux effets d'actualisation sur les provisions à long terme consécutifs à la hausse des taux d'intérêt (+€10,3 millions).
5. Une augmentation ponctuelle de €46,5 millions, résultant de la réévaluation des impôts différés liée à la réduction prévue du taux fédéral de l'impôt sur les sociétés en Allemagne, approuvée en juillet 2025, passant de 15 % à 10 % entre 2028 et 2032.

La **dette financière nette**, hors mécanismes EEG et assimilés, a augmenté de €2.165,5 millions par rapport à la fin de l'année 2024, atteignant €9.750,1 millions. L'exécution des dépenses d'investissement de €3,8 milliards a été partiellement financée par les flux de

trésorerie opérationnels, complétée par des revenus provenant du marché des capitaux d'emprunt. En outre, la liquidité a été renforcée par l'augmentation de capital de €600 millions allouée à 50Hertz par les actionnaires. Mécanismes EEG et assimilés compris, la dette financière nette a progressé de €2.072,7 millions, reflétant des soldes de trésorerie plus élevés en lien avec ces régimes. À partir de décembre 2025, la position de trésorerie pour les mécanismes EEG et assimilés s'élevait à €453,4 millions.

En 2025, Eurogrid a recouru une fois encore au marché de l'emprunt pour financer son plan d'investissement et renforcer son profil de liquidité. Sur l'année, Eurogrid a émis €3,1 milliards d'obligations vertes et de prêts verts tout en remboursant une obligation de €500 millions à échéance. À la suite de ces activités de financement, le coût moyen de la dette a légèrement augmenté, s'établissant à 2,96% (+5 pb) fin 2025. Toutes les facilités disponibles (€3,9 milliards) ainsi que le programme de billets de trésorerie (€750 millions) restent inutilisés. De plus, Eurogrid a obtenu un nouveau prêt vert de €850 millions – non tiré en fin d'année –, consolidant davantage sa position de liquidité en prévision du plan d'investissement de 2026. Eurogrid est notée BBB par Standard & Poor's, avec une perspective stable.

4.4. Segment non régulé et Nemo Link

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés 2025 du segment «Segment non régulé et Nemo Link»:

Résultats segment non régulé et Nemo Link (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2025	2024	Différence (%)
Total des produits	80,3	84,7	(5,2 %)
Autres produits	3,1	22,6	(86,5 %)
Amortissements et réductions de valeurs	(54,5)	(2,0)	2623,6 %
Résultat des activités opérationnelles	(101,7)	(1,0)	10072,7 %
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	9,0	29,9	(69,7 %)
EBIT	(92,7)	28,8	(421,8 %)
EBIT ajusté	6,4	28,8	(77,8 %)
EBITDA*	(38,2)	30,8	(224,1 %)
Produits financiers	56,4	17,1	229,7 %
Charges financières	(81,9)	(37,8)	116,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	43,7	(17,3)	(352,5 %)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	**(74,5)**	**(9,2)**	**710,2 %**
Dont attribuable au groupe Elia	**(74,6)**	**(9,6)**	**677,4 %**
Eléments ajustés	(79,9)	—	n.r.
Résultat ajusté	**5,3**	**(9,2)**	**(157,6 %)**

Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Différence (%)
Total des actifs	5.138,9	2.621,9	96,0 %
Dette financière nette**	**483,7**	**1.208,9**	**(60,0 %)**

*Les variations de provisions sont désormais incluses dans l'EBITDA, l'année 2024 étant retraité en conséquence
** La définition et le tableau de rapprochement avec les tableaux principaux se trouvent dans la section Termes financiers ou indicateurs alternatives de performance.

Aspects financiers

Le développement d'activités de transport d'électricité aux États-Unis menées par le Groupe a été pénalisé par des évolutions défavorables de l'environnement régulatoire et par une détérioration des conditions de marché imputables au changement d'administration aux États-Unis. Dans le cadre d'un examen stratégique de nos investissements, nous avons réévalué la valeur comptable de notre portefeuille américain, compte tenu de l'allongement des délais de réalisation des projets et du contexte mouvant. Cet examen a entraîné une dépréciation sans effet sur la trésorerie de -€70,8 millions sur le portefeuille energyRe Giga

(ventilée entre une perte sur les sociétés associées de -€18,0 millions comptabilisée au niveau d'energyRe Giga et une dépréciation de -€52,8 millions au niveau de WindGrid US). De plus, le Groupe a comptabilisé une provision (-€28,3 millions) pour contrat à titre onéreux liée à l'obligation d'investissement de $150 millions encore à payer. Au total, cela représente une dépréciation de -€99,1 millions sur les actifs américains du Groupe.

La contribution des **entreprises mises en équivalence** au résultat du Groupe a reculé de -€20,9 millions par rapport à 2024. Cette baisse reflète, pour l'essentiel, une réduction de valeur ponctuelle des actifs américains (-€18,0 millions), une moindre contribution d'energyRe Giga (-€1,7 million) ainsi qu'une légère diminution de la contribution de Nemo Link (-€1,2 million).

La forte performance opérationnelle de Nemo Link a bénéficié de revenus supérieurs au plafond. La diminution des recettes de congestion par rapport à 2024, imputable à un rétrécissement des écarts des prix (« spreads »), a été compensée presque intégralement par l'augmentation sur le marché des capacités et les services auxiliaires. En 2025, le taux de disponibilité de l'interconnexion est resté élevé, à 98,7%. En dépit de cette remarquable performance opérationnelle, la contribution de Nemo Link (€30,6 millions) a été légèrement inférieure à celle de 2024 (-€1,2 million), sous l'effet essentiellement des intérêts supérieurs au plafond qui sont versés, conjointement avec le surplus du plafond lui-même, aux régulateurs après la période d'évaluation (2024-2028).

L'**EBIT ajusté** a chuté pour atteindre €6,4 millions (-€22,4 millions). Ce recul s'explique principalement par une moindre contribution de la holding (-€12,5 millions), par des contributions réduites d'EGI (-€2,4 millions) et par des résultats inférieurs des sociétés associées Nemo Link et energyRe Giga (-€2,9 millions), auxquels s'ajoutent une augmentation des coûts de développement chez WindGrid (-€2,2 millions) et une augmentation du mécanisme régulatoire de décompte (-€2,1 millions). Globalement, l'EBIT a enregistré une baisse plus marquée (-€121,5 millions) en raison d'une réduction de valeur ponctuelle liée au portefeuille américain de WindGrid (-€99,1 millions). Une dépréciation des immobilisations incorporelles développées par re.alto a été comptabilisée dans le contexte du transfert de la propriété intellectuelle vers Elia Transmission Belgium (activité non régulée). re.alto est désormais une entité dormante, et ses perspectives commerciales futures font encore l'objet d'une évaluation.

Les **charges financières nettes** ont augmenté pour atteindre -€25,5 millions (-€4,8 millions), en raison essentiellement d'une hausse des coûts de financement (-€9,5 millions) consécutive au recours d'Elia Group SA au marché de l'emprunt en 2024 pour financer sa croissance, et de la variation des résultats de change (-€13,3 millions) liée à la couverture de l'exposition en USD d'Elia Group associée à WindGrid US. Cette montée a été en partie compensée par une hausse des recettes liée au produit de l'augmentation de capital et à la gestion proactive des liquidités par le Groupe (+€14,8 millions) et par l'ajustement de l'earn-out sur la participation d'energyRe Giga dans WindGrid (+€3,4 millions).

L'évolution de la **charge d'impôt** sur le résultat par rapport à l'année dernière est, pour l'essentiel, affectée positivement par la consolidation fiscale pour l'exercice 2024 (+€19,2 millions) et par l'effet de l'exercice en cours (+€24,7 millions), réparti entre la holding (+€21,7 millions) et Eurogrid International (+€3 millions). Cette situation fait suite à la loi votée fin 2025 pour éliminer le traitement discriminatoire précédemment applicable en cas de cumul du régime de contribution du Groupe avec le régime RDT (Revenus Définitivement Taxés). Ce changement législatif favorise l'application d'une contribution de groupe (consolidation fiscale) permettant l'utilisation de pertes fiscales au niveau d'Elia Group SA et d'Eurogrid International SA.

La perte nette ajustée a augmenté de €14,5 millions à €5,3 millions, en raison des éléments suivants :

1. **Augmentation de la contribution** de la holding (+€16,7 millions), essentiellement imputable à une baisse des charges d'impôt liée à la consolidation fiscale en Belgique (+ €21,7 millions) et à une diminution des coûts d'exploitation (+€3 millions), qui ont été partiellement compensées par une hausse des charges financières (-€8,0 millions) liée à des émissions de dette dans le courant de l'année 2024.

Effet partiellement compensé par :

2. **Augmentation du taux de rejet** des coûts à la suite de l'examen des soldes par le régulateur (-€3,3 millions).
3. **Diminution des contributions d'EGI** (-€2,8 millions).
4. **Autres éléments** (+€4,0 millions), dont €3,0 millions liés à une contribution fiscale du groupe liée à Eurogrid International.

La **perte nette** enregistrée s'élève à -€74,5 millions ; elle comprend, d'une part, -€99,1 millions de réduction de valeur d'actifs américains reflétant une réévaluation de leur valeur recouvrable à la suite de l'allongement des délais de réalisation des projets et, d'autre part, un impact positif de €19,2 millions résultant de l'application du mécanisme de consolidation fiscale belge et lié aux exercices fiscaux antérieurs à 2025. Il s'agit donc d'un ajustement ponctuel plutôt que d'un avantage fiscal récurrent.

La **dette financière nette** a diminué de €725,2 millions pour s'établir à €483,7 millions. Début 2025, la liquidité de la holding a été considérablement rehaussée par les fonds levés lors de l'augmentation de capital de €2,2 milliards en avril. Ces fonds ont été progressivement injectés dans les entités opérationnelles (€1.050 millions dans ETB et €480 millions dans 50Hertz). À l'instar des entités opérationnelles, la holding a porté son programme de billets de trésorerie à €100 millions afin de favoriser sa flexibilité et sa robustesse financières.

4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2025 Elia Transmission (a)	2025 50Hertz Transmission (b)	2025 Segment non régulé et NemoLink (c)	2025 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (d)	2025 Elia Group (a) + (b) + (c) + (d)
Produits	1.608,2	2.824,0	80,3	(70,3)	4.442,2
Autres produits	156,7	284,8	3,1	(64,8)	379,8
Produits (charges) nets régulatoires	(160,9)	(387,9)	—	—	(548,8)
Amortissements et réductions de valeurs	(266,7)	(420,4)	(54,5)	—	(741,6)
Résultat des activités opérationnelles	**414,3**	**727,2**	**(101,7)**	**0,2**	**1.040,0**
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	3,8	—	9,0	—	12,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	418,1	727,2	(92,7)	0,2	1.052,9
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)*	684,8	1.147,6	(38,2)	0,2	1.794,5
Produits financiers	30,0	96,8	56,4	(10,2)	173,1
Charges financières	(97,3)	(188,5)	(81,9)	10,0	(357,8)
Charge d'impôt sur le résultat	(78,7)	(150,1)	43,7	—	(185,0)
Résultat Net	**272,1**	**485,5**	**(74,5)**	**—**	**683,1**
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	**272,1**	**388,4**	**(74,6)**	**—**	**585,9**

Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025
Total des actifs	11.455,4	18.696,4	5.138,9	(3.142,1)	32.148,6
Dépenses d'investissements RAB	1.399,6	3.786,6	n.a	—	5.186,2
Dette financière nette**	**3.849,3**	**9.296,7**	**483,7**	**—**	**13.629,6**

*Les variations des provisions sont désormais incluses dans l'EBITDA, l'exercice 2024 ayant été retraité en conséquence.
** La définition et le tableau de rapprochement avec les tableaux principaux se trouvent dans la section « Conditions financières » ou « Mesures alternatives de performance ».

Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2024 Elia Transmission (a)	2024 50Hertz Transmission (b)	2024 Segment non régulé et NemoLink (c)	2024 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (d)	2024 Elia Group (a) + (b) + (c) + (d)
Produits	1.190,6	2.566,1	84,7	(74,4)	3.767,0
Autres produits	170,5	249,6	22,6	(59,1)	383,6
Produits (charges) nets régulatoires	247,8	(295,6)	—	—	(47,8)
Amortissements et réductions de valeurs	(244,2)	(373,6)	(2,0)	—	(619,7)
Résultat des activités opérationnelles	**348,7**	**532,0**	**(1,0)**	**(0,6)**	**879,1**
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	3,3	—	29,9	—	33,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	352,0	532,0	28,8	(0,6)	912,2
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)*	595,2	906,3	30,8	(0,6)	1.531,7
Produits financiers	26,4	60,5	17,1	—	104,1
Charges financières	(96,9)	(142,4)	(37,8)	0,6	(276,5)
Charge d'impôt sur le résultat	(67,7)	(142,3)	(17,3)	—	(227,3)
Résultat Net	**213,8**	**307,9**	**(9,2)**	**—**	**512,5**
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	**213,8**	**246,3**	**(9,6)**	**—**	**450,6**

Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
Total des actifs	9.466,4	14.155,3	2.621,9	(1.316,0)	24.927,6
Dépenses d'investissements RAB	1.177,1	3.627,2	n.a	—	4.804,3
Dette financière nette**	**4.365,3**	**7.224,0**	**1.208,9**	**—**	**12.798,2**

*Les variations des provisions sont désormais intégrées à l'EBITDA, et les résultats de l'exercice 2024 ont été retraités en conséquence.
Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.
Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

4.6. Indicateurs principaux par zone géographique

Les montants sont analysés selon :

— la destination des services vendus pour les revenus

— la localisation géographique des sociétés consolidées pour nos actifs non courants

	Revenus		Actifs non courants hors actifs financiers et impôt différé	
(en millions €)	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Belgique	1.313,3	860,6	9.934,3	8.787,9
Allemagne	2.835,2	2.573,2	15.335,6	11.881,0
Autres pays de l'UE	284,7	324,4	—	—
Amérique du Nord et du Sud	1,8	0,3	—	—
Asie & Afrique	7,2	8,5	0,1	—
Total	**4.442,2**	**3.767,0**	**25.270,0**	**20.668,9**

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

4.7. Éléments ajustés

En 2025, le Groupe a identifié les élément ajusté suivants :

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2025	**Elia Transmission**	**50 Hertz Transmission**	**Segment non régulé et Nemo Link**	**Ecritures consolidation**	**Elia Group**
Eléments ajustés					
Réduction de valeur energyRe Giga	—	—	(70,8)	—	(70,8)
Contrat onéreux	—	—	(28,3)	—	(28,3)
Eléments ajustés - EBIT	**—**	**—**	**(99,1)**	**—**	**(99,1)**
Modification du taux d'impôt en Allemagne	—	46,5	—	—	46,5
Correction ponctuelle liée à la contribution du Groupe des années précédentes	—	—	19,2	—	19,2
Eléments ajustés - Résultat net	**—**	**46,5**	**(79,9)**	**—**	**(33,4)**

Le développement d'activités de transport d'électricité aux États-Unis menées par le Groupe a été pénalisé par des évolutions défavorables de l'environnement régulatoire et par une détérioration des conditions de marché imputables au changement d'administration aux États-Unis. Dans le cadre d'un examen stratégique de nos investissements, nous avons réévalué la valeur comptable de notre portefeuille américain, compte tenu de l'allongement des délais de réalisation des projets et du contexte mouvant. Cet examen a entraîné une dépréciation sans effet sur la trésorerie de -€70,8 millions sur le portefeuille energyRe Giga (ventilée entre une perte sur les sociétés associées de -€18,0 millions comptabilisée au niveau d'energyRe Giga et une dépréciation de -€52,8 millions au niveau de WindGrid US). De plus, le Groupe a comptabilisé une provision (-€28,3 millions) pour contrat à titre onéreux liée à l'obligation d'investissement de $150 millions encore à payer.

La modification du taux d'impôt en Allemagne correspond à la réévaluation de l'impôt différé en Allemagne, qui fait suite à la réduction prévue du taux d'imposition fédéral des sociétés, adopté en juillet 2025, de 15% à 10% entre 2028 et 2032.

La contribution du Groupe fait suite à la loi votée fin 2025 pour éliminer le traitement discriminatoire précédemment applicable en cas de cumul du régime de contribution du Groupe avec le régime RDT (Revenus Définitivement Taxés). Ce changement législatif favorise l'application d'une contribution de groupe (consolidation fiscale) permettant l'utilisation de pertes fiscales au niveau d'Elia Group SA et d'Eurogrid International SA.

En 2024 aucun élément ajusté n'a été comptabilisé.

5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

5.1. Revenu, produits (charges) nets régulatoires et autres produits

(en millions €)	2025	2024
Revenus	**4.442,2**	**3.767,0**
Produits du réseau	4.410,4	3.739,8
Last-mile connexion	4,5	4,8
Autres produits	27,4	22,4
Produits (charges) nets du mécanisme de décompte	**(548,8)**	**(47,8)**
Autres produits	**379,8**	**383,6**
Production immobilisée	275,1	218,7
Utilisation optimale des actifs	17,7	17,2
Autre revenus gérables	31,0	24,7
Autres revenus non gérables	30,6	65,9
Crédit d'impôt (contribution du groupe)	—	14,5
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	5,1	1,8
Autres	20,4	40,8
Total revenus, autres produits et produits (charges) nets du mécanisme de décompte	**4.273,1**	**4.102,9**

Les revenus totauxl rapportés, incluant la charge nette liée aux mécanismes de règlement ainsi que les autres produits, s'élève à € 4.273,1 millions.

Le segment Elia Transmission Belgium a réalisé un chiffre d'affaires et autres produits de € 1.603,9 millions (note 4.2), le segment 50Hertz Transmission Germany a réalisé un chiffre d'affaires et autres produits de € 2.720,9 millions (note 4.3), et le segment Non régulé et Nemo Link a réalisé un chiffre d'affaires et autres produits de € 83,4 millions (note 4.4).

L'augmentation des revenus d'Elia Group sur la période est principalement due à la hausse des produits du réseau, qui sont passés de €3,8 milliards à €4,4 milliards, soit une progression d'environ 15,8 %. Tous les autres éléments du revenu sont restés globalement stables sur la période.

La hausse des produits du réseau s'explique avant tout par un effet prix, conformément aux paramètres tarifaires applicables pour l'exercice financier, tant en Belgique qu'en Allemagne. Par ailleurs, les revenus internationaux (frontaliers) ont augmenté, en particulier en Belgique, dans le contexte d'un marché de l'électricité de plus en plus interconnecté.

Cette évolution s'explique en grande partie par des rentes de congestion plus élevées à la frontière sud, reflétant un écart de prix plus large avec la France en raison de la forte disponibilité du parc nucléaire français.

L'information géographique est fournie à la note 4.6.

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel (projets d'infrastructure et IT). L'augmentation de la production immobilisée est en ligne avec la mise en œuvre réussie du plan d'investissement ambitieux du Groupe, tant en Belgique qu'en Allemagne.

Les autres revenus gérables sont liés à diverses récupérations (réduction des retenues à la source, récupérations des coûts liés à la gestion des surcharges, ...).

En 2025, le Groupe rapporte d'autres revenus non gérables résultant principalement de récupérations d'assurance et de l'excédent de plafond pour la période tarifaire précédente payé par Nemo Link à Elia Transmission Belgique en 2025 (€20,0 millions contre €40,0 million en 2024). Les récupérations d'assurance 2025 sont dus à un certain nombre d'incidents techniques qui ont conduit à l'intervention des compagnies d'assurance et dont les récupérations se sont matérialisées en 2025.

Comme indiqué également dans la note 5.4, le Groupe a eu recours à un mécanisme fiscal belge dit de " transfert intra-groupe", similaire à un régime de consolidation fiscale. Ce mécanisme donne lieu à la comptabilisation d'une indemnité qui, en termes comptables, compense l'effet fiscal rapporté dans les impôts sur le revenu (€15,0 millions). En 2025, des montants additionnels relatifs à l'exercice 2024 (€13,0 millions) ont été comptabilisés dans les impôts sur le résultat (et non plus dans les Autres produits), reflétant le moment de prise en compte de l'impact fiscal. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 5.4.

Dans la rubrique "Autres", le Groupe enregistre d'autres récupérations générées principalement par des entités ou des activités non régulées.

Durant la période de reporting, le Groupe a comptabilisé €7,5 millions de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de la période (€164,5 millions). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.17. Durant la période de reporting, le Groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

5.2. Charges d'exploitation

Approvisionnements, services et biens divers

(en millions €)	2025	2024
Approvisionnement et marchandises	17,9	23,0
Achat services auxiliaires	1.147,4	1.452,1
Services et biens divers (hors achats de services auxiliaires)	652,7	619,7
Total	**1.818,0**	**2.094,8**

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du Groupe ont diminué à €17,9 millions pour l'exercice 2025. En 2025, les coûts sont imputables au segment belge pour €8,1 millions (€6,9 millions en 2024), au segment allemand pour €9,7 millions (€15,9 millions en 2024) et pour le segment non-régulé et Nemo Link €0,1 million (€0,2 million en 2024).

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2025 par Elia Transmission Belgique ont diminué pour s'établir à €210,1 millions (contre €390,6 millions en 2024). Cette diminution significative est principalement due à la mise en service de la plateforme européenne PICASSO, qui a permis un équilibrage transfrontalier plus efficace et contribué à réduire les coûts d'acquisition de l'aFRR (activated Frequency Restoration Reserve). De plus, les performances améliorées et la participation accrue des systèmes de stockage par batteries ont fourni des solutions de flexibilité rentables, contribuant également à la réduction globale des coûts des services auxiliaires.

50Hertz Transmission Allemagne a fait face à une baisse de ses charges (€936,8 millions en 2025 contre €1.061,5 millions en 2024), principalement en raison d'une diminution des dépenses liées aux pertes sur le réseau. Ces économies ont été partiellement compensées par une augmentation des coûts liés aux mesures nationales de redispatching et à la puissance de réglage, reflétant des besoins accrus en gestion du réseau.

Les « services et biens divers » concernent la maintenance du réseau, les services fournis par des tiers, les primes d'assurances, les honoraires de conseil, etc. Le coût de ces derniers a augmenté de €32,9 millions (+5,32 %) pour atteindre €652,7 millions. Cette progression s'explique principalement par la hausse du niveau des activités (régulées mais aussi par les activités d'EGI) dans un environnement inflationniste.

Frais de personnel et pensions

(en millions €)	2025	2024
Rémunérations	421,8	354,7
Charges sociales	89,0	74,6
Frais de pensions	29,3	27,3
Autres charges sociales	10,9	7,9
Frais d'émissions d'actions ordinaires	2,1	0,1
Avantages du personnel (autres que les pensions)	2,3	6,4
Total	**555,4**	**471,0**

Les frais de personnel ont augmenté de €84,4 millions en 2025 en raison de l'indexation et de la croissance continue des effectifs dans les différents segments. Pour Elia Transmission Belgique, les frais de personnel s'élevaient à €245,2 millions en 2025 contre €215,8 millions en 2024. 50Hertz Transmission Allemagne représentait €275,9 millions des frais de personnel du Groupe pour 2025 (exercice précédent : €233,0 millions), tandis que le segment non régulé et Nemo Link représentaient €34,6 millions (exercice précédent : €22,3 millions). Les segments Elia Transmission Belgique et 50Hertz Allemagne ont connu une hausse du nombre d'équivalents temps plein, engagés pour soutenir l'accélération de la transition énergétique et les opportunités de développement liées à l'expansion des activités offshore internationales. Le segment non régulé et NemoLink ont connu une augmentation de €12,3 million par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement liée à des coûts plus élevés dans le segment non régulé d'Elia Transmission Belgium ainsi qu'à l'augmentation des coûts salariaux supportés par EGI.

Voir la note 6.13.1 pour plus d'informations sur les frais d'émissions d'actions ordinaires et la note 6.15 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

Amortissements et réductions de valeurs

(en millions €)	2025	2024
Amortissements des immobilisations incorporelles	79,3	53,2
Amortissements des immobilisations corporelles	608,1	565,9
Total des amortissements	**687,4**	**619,1**
Variation nette des réductions de valeur des stocks et des créances commerciales	1,4	0,3
Réduction de valeur des actifs financiers immobilisés - participations mise en équivalence et autre participations	52,8	—
Total des pertes de valeur	**54,2**	**0,3**
Amortissements et réductions de valeur	**741,6**	**619,4**

Le total des «amortissements, dépréciations et pertes de valeur » est passé de €619,4 millions en 2024 à €741,6 millions en 2025, principalement en raison d'une augmentation

des amortissements des immobilisations corporelles liée à la hausse des actifs immobilisés, ainsi que de la dépréciation des investissements dans les entreprises mises en équivalence.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et entreprises mises en équivalence (voir la note 6.5.).

Variations des provisions

(en millions €)	2025	2024
Provisions pour litiges	1,0	0,9
Provisions environnementales	4,5	0,2
Autres provisions	42,3	(0,8)
Variations de provisions	**47,9**	**0,3**

Les variations des provisions sont passées de €0,3 millions en 2024 à €47,9 millions en 2025, principalement en raison de la comptabilisation par le Groupe d'une "autre provision" liée à un contrat déficitaire. Cette provision (€28,3 millions) a été enregistrée à la suite de l'engagement de 150 millions de dollars pris par le Groupe dans le cadre de l'acquisition d'energyRe Giga aux États-Unis en 2024, la valeur fixée lors de l'acquisition n'étant plus justifiée par la valeur réestimée de la société au 31 décembre 2025.

En outre, l'augmentation globale des provisions reflète également une provision liée au projet (Île Princesse Élisabeth) pour des discussions contractuelles avec les fournisseurs (€14,0 millions), ainsi que des obligations environnementales accrues.

Pour plus de détails, voir la Note 6.16 Provisions.

Autres charges

(en millions €)	2025	2024
Charges fiscales d'exploitation	14,2	15,5
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	48,4	16,0
Autres	7,6	7,2
Total	**70,3**	**38,2**

En 2025, la part d'Elia Transmission Belgique dans les autres charges du Groupe était de €49,4 millions (€21,0 millions en 2024), la part totale de 50Hertz Transmission Allemagne s'élevait à €20,6 millions (€15,1 millions en 2024) et celle du segment non régulé et Nemo Link représentait €0,2 millions (€2,2 millions en 2024).

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières. La diminution s'explique principalement par la baisse des taxes immobilières payées en 2025 par le Groupe en Allemagne.

Les pertes sur cession d'immobilisations corporelles totalisent €36,2 millions pour Elia Transmission Belgique, contre €7,3 millions l'année précédente. 50Hertz Transmission Allemagne a enregistré €12,2 millions de pertes sur cession d'immobilisations corporelles en 2025, contre €8,7 millions en 2024.

Les pertes sur cession/vente d'immobilisations corporelles ont fortement augmenté, passant de € 16,0 millions en 2024 à € 48,4 millions en 2025. Cette hausse marquée est principalement due aux décisions gouvernementales prises en 2025 de ne pas développer l'intégration d'un convertisseur HVDC sur l'île Princess Elisabeth (impact : €9,0 millions), ainsi que de réduire sa capacité en courant alternatif (AC-courant alternatif)) (impact : €15,4 millions). Ces ajustements stratégiques ont entraîné la sortie d'actifs auparavant capitalisés liés à ces composantes, augmentant ainsi les pertes constatées sur cession pour l'exercice.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

5.3. Charges financières nettes

(en millions €)	2025	2024
Produits financiers	**173,1**	**104,1**
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés	80,6	79,3
Recyclage depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés	0,5	0,3
Profit des dérivés ne qualifiant pas de couverture	19,6	—
Autres produits financiers	72,4	24,4
Charges financières	**(357,8)**	**(276,5)**
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(287,5)	(234,0)
Recyclage depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés	2,1	5,7
Perte des dérivés ne qualifiant pas de couverture	1,4	—
Charges financières diverses	(2,0)	(1,8)
Autres charges financières	(71,8)	(46,4)
Charges financières nettes	**(184,7)**	**(172,4)**

Le résultat financier a augmenté de €104,1 millions en 2024 à €173,1 millions en 2025. L'écart global résulte d'effets opposés au sein de ce poste :

- L'augmentation des revenus d'intérêts principalement due à des taux d'intérêt plus élevés et à des soldes de trésorerie plus importants au cours de l'année, en particulier à la suite des levées de fonds ;
- Le résultat provenant des dérivés ne répondant pas aux critères de gestion de risque inclut l'impact d'un dérivé comptabilisé en résultat suite à un contrat conclu en 2025 (+ €19,6 millions).
- L'augmentation des autres revenus financiers de €24,4 millions en 2024 à €72,4 millions en 2025, principalement due aux produits d'intérêts liés à un prêt accordé à Skyborn dans le cadre d'un projet de développement (+€39,9 millions) ,aux intérêts plus élevés perçus sur les soldes réglementaires en Allemagne (+€12,4 millions) ainsi qu'à un résultat

positif lié aux différences de change au niveaux groupe (+€1,4 million). Par ailleurs, en 2024, le résultat provenant des dérivés était présenté dans les autres produits financiers, ce qui explique une diminution de cette catégorie de €9,1 millions. À noter que les résultats provenant des dérivés sont désormais présentés sur une ligne spécifique dans le tableau ci-dessus. En 2025, nous avons repris la contrepartie conditionnelle ("earn-out") liée à CPNY Generation pour un montant de €3,5 millions.

Les charges d'intérêts sur les Eurobonds et autres emprunts bancaires ont augmenté de €53,5 millions par rapport à l'année précédente. Voir la Note 6.14 pour plus de détails concernant les emprunts en cours et les intérêts payés en 2025.

Les charges d'intérêts liées aux contrats de location sont stables par rapport à l'année précédente.

Les autres charges financières ont augmenté de €(46,4) millions en 2024 à €(71,8) millions en 2025 (+€25,4 millions), principalement en raison de pertes de change plus élevées (+€27,2 millions).

Nous vous renvoyons à la note 6.14 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

5.4. Impôts

Comptabilisé dans le compte de résultat

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2025	2024
Année en cours	158,9	143,0
Ajustements des exercices précédents	(11,6)	8,1
Total impôt courant sur le résultat	**147,3**	**151,1**
Reprise des écarts temporaires	37,8	76,2
Total impôt différé	**37,8**	**76,2**
Total des impôts sur le résultat et impôts différés comptabilisés en compte de résultat	**185,0**	**227,3**

La charge totale d'impôt sur le résultat en 2025 est inférieure à celle de 2024, malgré un résultat avant impôt plus élevé. Cette évolution s'explique principalement par un taux d'imposition effectif plus faible, résultant de mesures d'optimisation fiscale — en particulier en Belgique, où le Groupe a poursuivi l'extension de l'utilisation du régime de transfert intra-groupe (assimilable à une consolidation fiscale). Un autre facteur explicatif réside dans la réduction progressive attendue du taux de l'impôt des sociétés en Allemagne, qui a entraîné un impact positif de €46,5 millions lié à la réévaluation des impôts différés. Pour plus de détails, voir ci-après.

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.8.

Réconciliation du taux d'imposition effectif

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du Groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2025	2024
Résultat avant impôt sur le revenu	868,1	739,8
Taux locaux d'impôt des sociétés	25,0 %	25,0 %
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	**(217,0)**	**(184,9)**
Effet des taux d'imposition à l'étranger	13,2	(23,2)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	(10,0)	8,2
Dépenses non admises	(13,3)	(10,6)
Ajustements des exercices précédents	11,7	0,7
Crédit d'impôt et autres réductions d'impôts	8,9	4,8
Impact d'impôt sur la reconnaissance d'un actif d'impôt différé sur les NID précédemment non reconnus	(18,9)	(18,2)
Impôts sur titres hybrides	7,3	7,3
Group contribution	37,7	-15.013.793,72
Autres	(4,7)	3,6
Total des impôts sur le résultat et impôts différés comptabilisés en compte de résultat	**(185,0)**	**(227,3)**

Le taux d'imposition effectif du Groupe a diminué pour s'établir à 21,31 % en 2025, contre 30,72 % en 2024. Cette baisse significative s'explique principalement par deux facteurs.

— Premièrement, un impact positif de €46,5 millions est inclus dans la rubrique « effet du taux d'imposition étranger ». Cet impact résulte de la diminution progressive attendue de 5 % du taux de l'impôt des sociétés en Allemagne à partir de 2028, laquelle a entraîné une réévaluation des impôts différés. La rubrique « effet du taux d'imposition étranger » inclut également un impact compensatoire d'environ €32,5 millions, reflétant la différence structurelle entre les taux d'imposition domestiques en Belgique et en Allemagne.

— Deuxièmement, en Belgique, l'utilisation accrue du mécanisme de transfert intra-groupe — similaire à un régime de consolidation fiscale — a généré un effet positif de €37,7 millions pour l'exercice.

Le Groupe a appliqué l'exemption temporaire publiée par l'IASB en mai 2023 concernant les exigences comptables relatives aux impôts différés prévues par la norme IAS 12. En conséquence, le Groupe ne comptabilise ni ne divulgue d'actifs ou de passifs d'impôts différés liés aux impôts sur les bénéfices relevant du Pilier Deux.

Le 14 décembre 2023, le gouvernement belge a adopté la législation relative au Pilier Deux, entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette législation impose à la société mère le paiement en Belgique d'un impôt complémentaire (« top-up tax ») sur les bénéfices de ses filiales

soumis à un taux effectif inférieur à 15 %. Toutefois, sur la base d'analyses approfondies et de l'application des règles de « Transitional Safe Harbour », le Groupe ne s'attend pas à être soumis à cet impôt complémentaire pour aucune de ses activités. Selon les prévisions actuelles en matière d'impôt sur le résultat, cette conclusion demeure valable au moins jusqu'en 2026.

Le Groupe continue de suivre et d'évaluer l'impact potentiel de la législation relative au Pilier Deux sur sa performance financière future.

5.5. Résultat par action

Résultat ordinaire par action

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (après ajustement pour répartition sur titres hybrides) (€556,6 millions) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

(en millions €)	2025	2024
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	**556,6**	**421,3**
Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action	**556,6**	**421,3**
Actions ordinaires émises au 1er janvier	73.521.823	73.521.823
Propres actions au 1 janvier	(38.741)	-22.079
Effet des actions émises en mars 2025 (PIPE)	13.736.263	—
Effet des actions émises en avril 2025	21.814.521	—
Effet des actions émises en décembre 2025	86.364	—
Propres actions - mouvement net de l'année	28.036	-16.662
Action ordinaires en circulation au 31 décembre	**109.148.266**	**73.483.082**
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base)	**101.101.120**	**77.288.891**
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	—	—
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué)	**101.101.120**	**77.288.891**
Résultat par action ajusté du bonus (en €) (part Elia)**	**5,51**	**5,45**
Résultat dilué par action (en €)*	**5,51**	**5,45**

*Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de capital réalisée en avril 2025, les données de 2024 ont été ajustées par un facteur de correction de 0,95 conformément à la norme IAS33

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

5.6. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans l'état du résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent l'ensemble des variations des capitaux propres autres que celles liées aux transactions avec les actionnaires, lesquelles sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour l'exercice 2025 s'élève à un impact négatif de €5,1 millions, représentant une diminution significative par rapport à l'exercice précédent (impact positif de €241,7 millions). Les principaux facteurs explicatifs sont décrits ci-après.

Couvertures de flux de trésorerie

Depuis 2021, 50Hertz applique la comptabilité de couverture afin de réduire le risque lié aux fluctuations du montant attendu des pertes de réseau. En raison de l'évolution des prix de l'énergie au cours de l'exercice, la juste valeur de ces contrats est passée de €11,5 millions au début de 2025 à -€7,2 millions à la fin de l'exercice, soit une diminution de €18,7 millions (avant impôts). Cet effet s'est combiné à la variation négative de la juste valeur des instruments dérivés contractés en Belgique (y compris les instruments de pré-couverture et de couverture de change). La juste valeur nette de ces dérivés belges est passée de €30,7 millions en 2024 à €28,9 millions (avant impôts) à la fin de 2025. Pour plus de détails, nous renvoyons aux notes 6.7 et 6.20.

L'impact fiscal lié à ces éléments s'élève à €6,1 millions (effet net positif).

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global

L'évaluation à la juste valeur des actifs financiers n'a pas eu d'impact significatif en 2025, la réévaluation de la participation dans EEX — dont 50Hertz Transmission détient une participation de 5,4 % — n'étant effectuée que tous les deux ans (voir la note 6.6).

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global relatifs aux obligations postérieures à l'emploi ont eu un impact positif de €12,1 millions. Cet impact s'explique principalement par l'augmentation du taux d'actualisation ainsi que par le rendement positif des actifs de couverture. Pour plus de détails, voir la note 6.15.

L'impact fiscal relatif à ces éléments s'élève à €3,3 millions.

6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

6.1. Immobilisations corporelles

(en millions €)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et materiel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition							
Solde au 1er janvier 2024	**489,4**	**13.295,7**	**545,9**	**40,9**	**137,7**	**4.013,2**	**18.522,6**
Acquisitions	51,5	397,5	73,8	1,2	19,8	4.080,5	4.624,4
Désaffectations	(1,2)	(88,2)	(38,0)	—	(3,7)	(3,7)	(134,8)
Transferts	27,6	1.478,8	21,4	0,9	9,5	(1.521,6)	16,5
Solde au 31 décembre 2024	**567,3**	**15.083,7**	**603,0**	**42,9**	**163,3**	**6.568,4**	**23.028,7**
Solde au 1er janvier 2025	**567,3**	**15.083,7**	**603,0**	**42,9**	**163,3**	**6.568,4**	**23.028,7**
Acquisitions	52,4	235,9	73,2	0,4	14,0	4.674,0	5.050,0
Désaffectations	(0,9)	(89,0)	(40,8)	(1,9)	(5,9)	(26,8)	(165,3)
Transferts	102,4	640,2	22,3	6,3	—	(751,9)	19,4
Solde au 31 décembre 2025	**721,3**	**15.870,8**	**657,8**	**47,7**	**171,4**	**10.463,8**	**27.932,8**
Amortissements et pertes de valeurs cumulés							
Solde au 1er janvier 2024	**(48,6)**	**(4.423,5)**	**(311,4)**	**(38,5)**	**(51,8)**		**(4.873,9)**
Amortissements	(6,7)	(471,4)	(70,5)	(0,7)	(17,4)		(566,7)
Désaffectations	0,9	77,1	36,8	—	2,6		117,3
Transferts	—	(2,5)	—	(0,8)	(9,5)		(12,8)
Solde au 31 décembre 2024	**(54,4)**	**(4.820,4)**	**(345,2)**	**(39,9)**	**(76,2)**	**—**	**(5.336,1)**
Solde au 1er janvier 2025	**(54,4)**	**(4.820,4)**	**(345,2)**	**(39,9)**	**(76,2)**		**(5.336,1)**
Amortissements	(8,1)	(507,0)	(74,9)	(1,4)	(18,1)		(609,5)
Désaffectations	0,4	66,3	40,4	1,9	3,3		112,3
Transferts	—	5,4	0,1	(5,4)	—		—
Solde au 31 décembre 2025	**(62,1)**	**(5.255,7)**	**(379,6)**	**(44,9)**	**(91,0)**	**—**	**(5.833,3)**
Valeur comptable							
Solde au 1er janvier 2024	440,8	8.872,1	234,5	2,4	85,8	4.013,2	13.648,7
Solde au 31 décembre 2024	513,0	10.263,3	257,9	3,0	87,1	6.568,4	17.692,6
Solde au 1er janvier 2025	513,0	10.263,3	257,9	3,0	87,1	6.568,4	17.692,6
Solde au 31 décembre 2025	659,2	10.615,1	278,2	2,9	80,4	10.463,8	22.099,5

Des projets d'infrastructure (terrestres et offshore) à grande échelle sont en cours en Belgique et en Allemagne. Destinés à renforcer les réseaux belge et allemand, ces projets consistent à développer les infrastructures offshore nécessaires à l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le réseau et à poursuivre la digitalisation de ces infrastructures. L'accélération de la transition énergétique et l'environnement inflationniste actuel guident les investissements du Groupe.

Tout au long de l'année 2025, Elia Transmission Belgium a investi €1.301,6 millions dans ses immobilisations corporelles. L'accent a été mis principalement sur le renforcement et l'extension du réseau 380 kV, préparant ainsi le terrain pour l'extension du réseau en mer et l'intégration harmonieuse des énergies renouvelables. Plus précisément, €484,8 millions ont été alloués aux développements en mer et €816,8 millions au renforcement du réseau, aux raccordements des clients et aux projets de remplacement sur l'ensemble du réseau belge.

En Allemagne, 50Hertz Transmission a investi €3.102,6 millions dans ses infrastructures (immobilier, usines et équipements). Parmi les investissements les plus importants figurent la ligne à courant continu SuedOstLink (€1.225,7 millions), essentielle pour relier la production offshore croissante du nord de l'Allemagne aux centres de consommation du sud, et Ostwind 6 (€341,5 millions). Les principaux projets de mise en service en 2025 ont été le projet Pulgar-Vieselbach (€184,3 millions) et l'extension du siège social (€68,6 millions) de 50Hertz Transmission, ainsi que l'extension du point de service de Greifswald (€3,7 millions) et du réseau CWA 2grid (€1,5 million) de 50Hertz Offshore.

En 2025, €152,4 millions de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction. Un montant de €31,5 millions, sur base d'un taux d'intérêt moyen de 2,53%, provient du segment Elia Transmission Belgique (€17,7 millions à 2,37% en 2024). Un montant de €120,9 millions, sur base d'un taux d'intérêt moyen de 3,0%, a été comptabilisé dans le segment 50Hertz Transmission (€76,1 millions à 2,8% en 2024).

Si la transition énergétique représente un défi pour l'ensemble du Groupe, elle offre également des opportunités. Les objectifs climatiques ne font que confirmer la valeur stratégique et économique de la base d'actifs actuels sans incidence notable sur la durée d'utilité des actifs existants.

Il n'y avait pas d'hypothèques, ni de gages ni d'autres sûretés sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les engagements pour investissements en cours sont décrits à la note 8.2. L'analyse des passifs de locatifs est présentée à la note 6.21.

6.2. Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement de logiciels	Licences/concessions	Autres actifs incorporels	Immobilisations incorporelles en développement	Total
Valeur d'acquisition					
Solde au 1er janvier 2024	**329,0**	**39,7**	**3,4**	**166,0**	**538,1**
Acquisitions	70,7	12,7	1,4	223,7	308,4
Cess.périm.conso.	—	—	—	—	—
Transferts	51,3	—	—	(55,1)	(3,7)
Solde au 31 décembre 2024	**385,6**	**52,4**	**4,8**	**334,7**	**777,4**
Solde au 1er janvier 2025	**385,6**	**52,4**	**4,8**	**334,7**	**777,4**
Acquisitions	68,4	24,2	—	233,5	326,1
Désaffectations	(30,5)	(7,3)	(4,8)	(8,3)	(50,8)
Transferts	129,8	2,4	—	(151,5)	(19,4)
Solde au 31 décembre 2025	**553,3**	**71,6**	**—**	**408,3**	**1.033,2**
Amortissements et pertes de valeurs cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	**(205,4)**	**(18,4)**	**(1,1)**		**(224,9)**
Amortissements	(46,9)	(4,7)	(1,1)		(52,6)
Désaffectations	65,4	—	—		65,4
Transferts	—	—	—		—
Solde au 31 décembre 2024	**(186,9)**	**(23,1)**	**(2,2)**	**—**	**(212,1)**
Solde au 1er janvier 2025	**(186,9)**	**(23,1)**	**(2,2)**		**(212,1)**
Amortissements	(72,3)	(7,2)	(1,1)		(80,6)
Désaffectations	14,9	0,7	3,3		18,9
Transferts	—	—	—		—
Solde au 31 décembre 2025	**(244,3)**	**(29,5)**	**—**	**—**	**(273,9)**
Valeur comptable					
Solde au 1er janvier 2024	123,6	21,3	2,3	166,0	313,2
Solde au 31 décembre 2024	198,7	29,3	2,6	334,7	565,2
Solde au 1er janvier 2025	198,7	29,3	2,6	334,7	565,2
Solde au 31 décembre 2025	309,0	42,1	—	408,3	759,4

Le Groupe a investi un montant total de €326,1 millions, dont €166,7 millions dans Elia Transmission Belgique, €158,2 millions dans 50Hertz Transmission et €1,2 million dans le segment non régulé et Nemo Link.

Les coûts de développement de logiciel comprennent les applications informatiques développées pour l'exploitation du réseau et les activités courantes du Groupe. Ces développements incluent les logiciels développés en interne ainsi que ceux réalisés avec des consultants externes. Les actifs incorporels générés en interne sont comptabilisés lorsque le Groupe conserve le contrôle du logiciel et des droits de propriété intellectuelle y afférents. À cet égard, des différences existent entre les juridictions. En Belgique, les coûts de développement sont généralement considérés comme des actifs générés en interne, car le Groupe conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle. En Allemagne, les actifs incorporels générés en interne sont comptabilisés lorsque le Groupe conserve le contrôle du logiciel.

Les actifs incorporels générés en interne, d'une valeur comptable de €222,7 millions, sont comptabilisés sous la rubrique « Coûts de développement de logiciels » (exercice précédent : €94,8 millions).

Les ajouts aux actifs incorporels générés en interne au cours de l'exercice financier se sont élevés à €165,9 millions (exercice précédent : €62,0 millions). Ils ont principalement consisté en le développement de la plateforme cloud hybride (projet EDP) et le développement de la plateforme système pour le contrôle et l'exploitation du réseau électrique (projets GrAS en Allemagne et GridFlex en Belgique).

En 2025, €4,1 million de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en cours de développement (contre €2,2 million en 2024) dans le segment Elia Transmission Belgique, sur base d'un taux d'intérêt moyen de 2,53% (2,37% en 2024). et dans le segment 50Hertz Transmission €3,5 million de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur base d'un taux d'intérêt moyen de 3,0% (2,8% en 2024).

Le Groupe possède les actifs incorporels matériels suivants, des droits de capacité dans le câble Kontek (Danemark) pour €10,8 millions (avec une durée de vie résiduelle de 9 ans (jusqu'en 2033)) et de l'ERP (€38,6 millions avec une durée de vie résiduelle de 5 ans (jusqu'en 2030)). En plus de cela, un montant de €79,5 millions est attribuable à des plateformes de logiciels développés en interne pour contrôler et gérer le réseau électrique et des solutions cloud privatives (€167,5 millions) qui sont encore en cours de développement au 31 décembre 2025.

6.3. Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2024-2025. La valeur comptable est la suivante :

(en millions €)	Goodwill
Valeur d'acquisition	
Solde au 1er janvier 2024	2.411,1
Solde au 31 décembre 2024	**2.411,1**
Solde au 1er janvier 2025	2.411,1
Solde au 31 décembre 2025	**2.411,1**

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering, ainsi qu'à l'unité génératrice de trésorerie 50Hertz Transmission pour l'acquisition des 20% de participation dans Eurogrid International :

(en millions €)	Goodwill
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7
Acquisition Eurogrid International – 2018	703,4
Total	**2.411,1**

Contrôle des pertes de valeur pour les unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

En vertu des IFRS Accounting Standards, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué aux UGT Elia Transmission et 50Hertz Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »)) à partir de projections de flux de trésorerie établies sur la base de prévisions actualisées pour 2025 et du business plan 2026-2030, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres régulatoires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée

d'utilité, la période de projection du plan d'affaires est déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les taux d'actualisation retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles.

Les taux de croissance associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

Acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering

L'acquisition d'Elia Asset (en 2002) et d'Elia Engineering (en 2004) par la Société a entraîné un écart de consolidation positif de respectivement €1.700,1 millions et €7,7 millions, qui n'a pas pu être alloué à des actifs spécifiques. Cette différence a, par conséquent, été comptabilisée en tant que goodwill affecté à l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de pertes de valeur ont été menés et n'ont pas abouti à la comptabilisation de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se fonde sur la valeur d'utilité et utilise deux méthodes principales d'évaluation pour estimer le montant recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») ; et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie futurs et les dividendes sont fondés sur un plan d'affaires couvrant la période 2025-2035. Ce plan d'affaires repose sur des hypothèses validées par le Conseil d'administration. Étant donné que la base d'actifs du Groupe est constituée d'actifs présentant de longues durées d'utilité, l'horizon de projection du plan d'affaires a été fixé de manière à couvrir les deux prochaines périodes régulatoires. Il convient de noter que le cadre régulatoire dans lequel Elia opère se caractérise par un modèle de revenus autorisés structuré autour de deux piliers : (1) une rémunération équitable de la base d'actifs régulée ; et (2) des mécanismes incitatifs visant à garantir la continuité de l'approvisionnement et à améliorer l'efficacité. Dans la mesure où le régulateur autorise une rémunération équitable de la base d'actifs régulée conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulée estimée pour la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par l'atteinte ou le dépassement d'objectifs d'efficacité futurs.

Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF »):

- Coût des capitaux propres: 7,6%
  - Taux sans risque: 3,2%
  - Beta: 1,06
  - Prime de risque du marché des capitaux propres: 5,0%
  - Prime de risque du pays: 0,7%
  - Prime de petite entreprise: 0,0%
  - Prime de risque opérationnel: -1,7%
- Coût de la dette avant impôt: 3,9%;
- Taux d'imposition sur les sociétés: 25%;
- Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)): 60%;
- Coût moyen pondéré du capital après impôt: 4,8%.
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,14x RAB en 2035 ;

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,5%. Ce taux de croissance à long terme est supérieur à l'inflation attendue sur le long terme, l'objectif étant de profiter des rendements générés par les investissements importants dans le business plan.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM »):

- Taux d'actualisation :
  - Coût des capitaux propres : 7,6% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,14x RAB en 2035.

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

  - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,5%. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2034 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2028-2035.

Conclusion:

- L'analyse indépendante, fondée sur un point médian de (€6.067,0 millions) issu des différentes approches et variantes de valorisation utilisées, n'a pas conduit à l'identification d'une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, des multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués à des fins de contrôle de cohérence.
- Étant donné que la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées l'une de l'autre (€6.127,0 millions et €5.888,0 millions respectivement), principalement en raison de différences dans les hypothèses relatives à la valeur terminale, le point médian retenu par l'expert repose sur une pondération de 75 % de la médiane et de 25 % de la moyenne, en tenant compte, entre autres éléments, du fait que la médiane seule pourrait ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour plus de détails).
- Par rapport à 2024, la méthode et les hypothèses ont été appliquées de manière cohérente. Les discussions relatives à la méthodologie tarifaire (2024-2027) ont conduit à

la mise en place d'un mécanisme visant à protéger le ROE contre une hausse des taux d'intérêt. Une rémunération supplémentaire est prévue dans la méthodologie en lien avec le niveau de l'OLO. Le fait que le rendement des capitaux propres régulés soit désormais directement lié à l'évolution du taux sans risque entraîne l'application d'une prime de risque opérationnel négative. Cette prime négative résulte de la différence entre la moyenne du ROE et le coût des fonds propres, en tenant compte du bêta issu du groupe de pairs (0,77 = vision de marché) et de ce coût des fonds propres.

- Compte tenu de cette évolution et de la nature régulée des activités regroupées au sein de l'UGT, une variation raisonnable de l'un quelconque des paramètres de valorisation ne conduirait pas à la constatation d'une perte de valeur. Néanmoins, le Groupe a réalisé une série d'analyses de sensibilité afin d'évaluer l'impact des principaux facteurs sur la valeur des capitaux propres :
  - DCF/DDM avec valeur résiduelle basée sur la RAB ;
    - Valeur terminale fondée sur un multiple de la RAB : les multiples EV/RAB observés sur le marché pour les GRT se situent entre 1,18x et 1,35x, avec une médiane de 1,27x (le multiple utilisé est de 1,14x, correspondant à la médiane entre 1,00x et 1,27x). L'application d'un multiple de 1,27x à la RAB dans la valeur résiduelle entraîne une augmentation de la valeur des capitaux propres de 35,9 % (DCF) ou de 17,2 % (DDM). L'application d'un multiple plus faible (1,00x) conduirait à une diminution respectivement :
      - de -35,9 % et à une marge négative de €0,1 million pour le modèle DCF ;
      - de -17,3 % et à une marge négative de €0,7 million pour le modèle DDM ;
  - La valeur des capitaux propres est uniquement marginalement sensible à des variations raisonnablement possibles des hypothèses relatives aux dépenses d'investissement et n'affecte pas la conclusion selon laquelle aucune perte de valeur n'est requise ;
  - DCF/DDM avec valeur résiduelle fondée sur une croissance à perpétuité ;
    - Taux de croissance : une diminution de 0,25 % du taux de croissance de 3,5 % entraînerait une variation respective de -53,9 % (DCF) et de -7,5 % (DDM). Cette variation conduirait à la constatation d'une dépréciation selon la méthode DCF, mais n'entraînerait pas de dépréciation selon la méthode DDM.

Acquisition d'Eurogrid International

- En avril 2018, l'acquisition par le Groupe d'une participation supplémentaire de 20% dans Eurogrid International a engendré un goodwill de €703,4 millions. Cette différence de consolidation a été allouée à l'UGT 50Hertz Transmission, dans la mesure où elle comprend toutes les recettes et charges ainsi générées.
- Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur repose sur deux méthodes d'évaluation principales : 1) une méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et 2) un modèle d'actualisation des dividendes (DDM). D'autres méthodes ont été analysées en tant que validation croisée et sont en ligne avec les estimations du DCF - RV RAB. Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires 2025-2035 (deux périodes tarifaires). Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les méthodes d'évaluation sont sujettes à différentes hypothèses, dont voici les principales :

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
  - Coût des capitaux propres : 7,2%
  - Taux sans risque : 3,2%
  - Bêta : 1,06
  - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,0%
  - Prime petite entreprise : 0,0% ;
  - Prime de risque opérationnel : -1,3% ;
- Coût de la dette avant impôt : 4,0% ;
- Taux d'imposition sur les sociétés : 30% ;
- Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
- Coût moyen pondéré du capital : 4,6% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,14x RAB en 2035 ;
  - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 2,0%.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
  - Coût des capitaux propres : 7,2% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,14x RAB en 2035 ;
  - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 2,0%.

Conclusion :

- Ni l'analyse indépendante, principalement fondée sur un point médian de (€6.906,0 millions) issu de la méthode de valorisation retenue et des variantes utilisées, ni les analyses de sensibilité n'ont conduit à l'identification d'une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, des multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués à des fins de contrôle de cohérence.
- La médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement proches (€8.206,0 millions et €8.881,0 millions respectivement), les hypothèses relatives à la valeur terminale étant similaires. Ni l'analyse indépendante fondée sur la médiane des différentes approches et variantes de valorisation utilisées, ni les analyses de sensibilité n'ont conduit à l'identification d'une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2025.
- Par rapport à 2024, la méthode et les hypothèses ont été appliquées de manière cohérente. Les discussions relatives à la méthodologie tarifaire ont conduit à la mise en place d'un mécanisme visant à protéger le rendement des capitaux propres (ROE) contre une hausse des taux d'intérêt. Le ROE sera lié au taux sans risque allemand pour tous les nouveaux actifs. Le fait que le rendement régulé des capitaux propres soit désormais directement lié à l'évolution du taux sans risque entraîne l'application d'une prime de risque opérationnel négative. Cette prime négative résulte de la différence

entre la moyenne du ROE et le coût des fonds propres, en tenant compte du bêta issu du groupe de pairs (0,77 = vision de marché) et de ce coût des fonds propres.

- Compte tenu de cette évolution et de la nature régulée des activités regroupées au sein de l'UGT, une variation raisonnable de l'un quelconque des paramètres de valorisation ne conduirait pas à la constatation de pertes de valeur. Le Groupe a néanmoins réalisé une série d'analyses de sensibilité afin d'évaluer l'impact des principaux facteurs sur la valeur des capitaux propres :
  - DCF/DDM avec valeur résiduelle basée sur la RAB ;
    - Valeur terminale fondée sur un multiple de la RAB : les multiples EV/RAB observés sur le marché pour les GRT se situent entre 1,18x et 1,35x, avec une médiane de 1,27x (le multiple utilisé est de 1,14x, correspondant à la médiane entre 1,00x et 1,27x). L'application d'un multiple de 1,27x à la RAB dans la valeur résiduelle entraîne une augmentation de la valeur des capitaux propres de 60,5 % (DCF) ou de 15,2 % (DDM). L'application d'un multiple plus faible (1,00x) conduirait à une diminution respectivement :
      - de -60,5 % et à une marge négative de €0,4 million pour le modèle DCF ;
      - de -15,2 % et à une marge positive de €4,0 millions pour le modèle DDM ;
  - La valeur des capitaux propres est uniquement marginalement sensible à des variations raisonnablement possibles des hypothèses relatives aux dépenses d'investissement et n'affecte pas la conclusion selon laquelle aucune perte de valeur n'est requise ;
  - DCF/DDM avec valeur résiduelle fondée sur une croissance à perpétuité ;
    - Taux de croissance : une diminution de 0,5 % du taux de croissance de 2,0 % entraînerait une variation respectivement de -55,8 % (DCF) et de -11,6 % (DDM) et ne conduirait pas à la constatation d'une perte de valeur.

6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme

Les créances commerciales et autres créances non courantes ont augmenté de manière significative, passant de €55 millions au 31 décembre 2024 à €353,7 millions au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par l'octroi d'un prêt lié à un projet par Eurogrid GmbH, pour un montant de €351,4 millions, dans le cadre du projet Genaker (Skyborn). Au niveau d'Eurogrid GmbH, ce prêt est présenté comme une autre créance.

Parallèlement, la créance liée à la subvention en capital dans le cadre du dispositif de relance et de résilience (RRF) pour le projet de l'île Princess Elisabeth a fortement diminué, passant de €55 millions au 31 décembre 2024 à €2,3 millions au 31 décembre 2025. Cette baisse reflète la révision à la baisse du montant total de la subvention attendue, en raison des retards du projet et de la mise à jour du Plan belge de relance et de résilience. Le montant total de la subvention, initialement fixé à €99,7 millions, a été revu à la baisse de €52,7 millions pour atteindre €47 millions, à la suite d'une réévaluation prudente liée au risque de ne pas respecter les délais initiaux du projet.

Cette diminution de la créance liée à la subvention en capital est plus que compensée par le nouveau prêt accordé au projet Genaker, ce qui entraîne une hausse substantielle du total des créances non courantes. La créance relative à la subvention en capital au 31 décembre 2025 est désormais répartie entre €2,3 millions en créance à long terme et €40 millions en créance à court terme, contre respectivement €55 millions et €40 millions pour la période précédente.

Le montant total de la subvention, soit €47 millions, est présenté sous les autres passifs non courants, avec les créances correspondantes. La recouvrabilité de la subvention comme du prêt est garantie contractuellement, et aucun risque de crédit n'est considéré pour les montants à long terme.

Cette diminution de la créance liée à la subvention en capital est plus que compensée par le nouveau prêt lié au projet, ce qui entraîne une augmentation significative globale des créances non courantes.

6.5. Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

(en millions €)	2025	2024
Entreprises mises en équivalence (ouverture)	**512,7**	**269,1**
Résultat de l'année	12,9	33,2
Dividendes reçus	(33,1)	(33,6)
Investissement dans une entreprise mise en équivalence		235,0
Autres mouvements dans les capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(52,9)	(0,8)
Ecarts de conversion	(26,8)	9,8
Entreprises mises en équivalence (clôture)	**412,8**	**512,7**
Dont filiales communes	252,2	251,6
Dont sociétés associées	160,6	261,0

Des informations plus détaillées figurent dans les sous-chapitres ci-dessous.

6.5.1 Joint-ventures

Nemo Link Ltd

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à des postes de conversion et à des postes électriques situés dans chaque pays, ce qui permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (selon une clé de répartition de 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2025, Nemo Link Ltd a payé à ses actionnaires des dividendes pour un total de €60,0 millions (€61,7 millions en 2024)

Les joint-ventures n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs au 31 décembre 2025 et 2024.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions €)	2025	2024
Pourcentage de la participation	**50,0 %**	**50,0 %**
Actifs non courants	516,9	539,3
Actifs courants	155,7	114,0
Dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie	143,0	100,5
Passifs non courants	109,0	37,6
Dont : Passifs financiers non-courants (hors dettes commerciales et autres dettes et provisions)	13,1	13,4
Passifs courants	59,3	112,4
Capitaux propres	504,4	503,2
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	**252,2**	**251,6**
Revenus	125,8	129,6
Amortissements, réductions de valeur et variation dans les provisions	(27,5)	(27,4)
Autres charges	(18,5)	(17,9)
Charges financières nettes	1,1	(0,1)
Résultat avant impôt sur le revenu	**81,0**	**84,2**
Total des impôts sur le résultat et impôts différés comptabilisés en compte de résultat	(19,9)	(20,8)
Résultat de l'année	**61,1**	**63,5**
Résultat global total de l'année	61,1	63,5
Part du Groupe dans le résultat de l'année	**30,6**	**31,7**
Dividendes reçus	30,0	30,9

6.5.2 Sociétés associées

Au 31 décembre 2025, le Groupe comptait quatre sociétés associées, toutes étant mises en équivalence.

Coreso

Le Groupe détient une participation de 22,16% dans Coreso SA. Coreso SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.

HGRT

Le Groupe détient une participation de 17,0% dans HGRT SAS. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la Bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui confère un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de mise en équivalence. En 2025, le Groupe a reçu un dividende de €3,1 millions de HGRT (contre €2,2 millions en 2024).

Link Digital Gmbh

50Hertz Transmission détient également 33,33 % ou €50k du capital de Link digital GmbH, Würzburg. Cette entité a été créée en 2024. Aucuns chiffres ne sont disponibles à la date de clôture.

energyRe Giga

Depuis le 1er février 2024, le Groupe détient une participation de 25,25 % dans energyRe Giga Projects USA Holdings LLC, acquise auprès de energyRe. energyRe Giga a été formée en 2023 grâce à l'apport par energyRe d'un portefeuille d'actifs, composé des projets de transmission terrestre et offshore, des projets éoliens offshore et des projets de production renouvelable terrestre devant être connectés à la ligne de transmission Clean Path New York.

Il est prévu que le Groupe Elia investisse US$400 millions sur trois ans dans energyRe Giga. US$250 millions sur les US$400 millions ont été payés lors de la signature et la participation du Groupe Elia augmentera au fur et à mesure que la somme sera déployée au fil du temps, atteignant 35,1 % une fois que les US$400 millions seront entièrement déployés (au plus tard le 31 décembre 2026). Une clause de complément de prix est prévue contractuellement et peut être déclenchée par l'atteinte de certains jalons dans le développement des projets. Cette obligation est réévaluée à chaque date de reporting. Au 31 décembre 2025, le complément de prix est comptabilisé à US$4,3 millions (US$7,9 millions au 31 décembre 2024).

À la suite de la première tranche d'investissement, le Groupe détient 25,25 % d'energyRe Giga.

L'investissement est classé comme une participation associée et mesuré en utilisant la méthode de mise en équivalence. Elia ne contrôle pas energyRe Giga mais exerce une influence significative. Même si des droits de protection existent pour protéger les droits

d'Elia en tant que partenaire de projet, le Groupe a conclu qu'ils ne sont pas de nature à conférer un contrôle (co)-contrôle.

La valeur de l'investissement au 31 décembre 2024 s'élevait à €242,1 millions, y compris un goodwill de €67,2 millions incorporé dans cette valeur.

Ce goodwill, inclus dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée, ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation séparé, mais est testé dans le cadre du test de dépréciation de l'investissement dans son ensemble.

En 2025, le développement des activités du Groupe aux États-Unis a été impacté négativement par des changements défavorables dans l'environnement réglementaire, ainsi que par un ralentissement du marché suite au changement d'administration américaine.

Historiquement, le portefeuille d'energyRe Giga comprenait deux projets de transport d'électricité (CPNY et SOO Green) et deux projets de production (un projet éolien offshore – Leading Light Wind – et une composante de production liée au projet CPNY). La position de l'administration américaine contre l'éolien offshore et l'introduction du projet de loi controversé sur la réforme de la réglementation (surnommé « Big Beautiful Bill ») ont fortement indiqué une détérioration du contexte géopolitique et réglementaire.

Le projet éolien offshore (Leading Light Wind) a obtenu un contrat "Power Purchase Agreement" (PPA) et n'a pas été impacté négativement par la réforme fiscale, car il a bénéficié du "Investment Tax Credit" (ITC) dès le début du projet, contrairement à de nombreux autres développeurs qui n'avaient pas conclu de PPA ou avaient perdu le bénéfice du ITC. Compte tenu des fondamentaux du marché dans la région et de l'état d'avancement du projet, le Groupe et ses partenaires ont confirmé sa pertinence et sa viabilité à long terme. Cependant, un retard estimé à cinq ans, conjugué aux incertitudes persistantes, a entraîné une réduction de la valeur actuelle nette actualisée incluse dans l'évaluation globale du segment américain.

Le développement du projet de ligne de transport CPNY en 2025 a été affecté négativement par la décision de la Commission des services publics de l'État de New York (PSC), en août 2025, de ne pas lui accorder le statut de « Priority Transmission Project ». De ce fait, aucun mécanisme de prix garanti n'est actuellement en place pour la construction de la ligne. Des mesures sont en cours pour réorienter le projet. Une réévaluation de ce dernier et de son calendrier potentiel a entraîné un report de quatre ans de la date de mise en service commerciale. Ce report engendre également des risques supplémentaires liés aux autorisations et à l'exécution, qui ont été pris en compte dans le calendrier révisé. La direction continue de considérer la probabilité de réussite du projet comme plus élevée que nulle, tout en appliquant une prudence appropriée dans les hypothèses d'évaluation.

Le volet production du projet CPNY n'a connu aucune évolution favorable. Le Groupe et ses partenaires n'ont plus suffisamment confiance dans la capacité du projet à générer des bénéfices. En conséquence, la valeur actuelle nette de ce volet est désormais nulle.

Concernant le projet SOO Green, son calendrier de développement a été prolongé d'environ trois ans durant la phase de planification. Néanmoins, il demeure considéré comme un projet clé compte tenu de son stade avancé et des besoins croissants en électrification et en capacité de transport. Bien que certains avantages potentiels aient été identifiés, les hypothèses utilisées pour l'évaluation restent conformes à celles appliquées dans le cadre du PPA initial. Compte tenu de ce report et des incertitudes persistantes, le projet a contribué à la réduction globale de la valeur du portefeuille.

Au vu de ces évolutions, le Groupe a identifié des événements déclencheurs nécessitant un test de dépréciation. EnergyRe Giga étant comptabilisée comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28, le Groupe a évalué la recouvrabilité de sa participation conformément à la norme IAS 36.

La valeur recouvrable de l'investissement a été déterminée selon une approche de valeur d'usage, utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les projections de flux de trésorerie reposent sur des prévisions, projet par projet, reflétant la meilleure estimation de la direction quant à la conjoncture économique future. L'horizon d'évaluation est aligné sur la durée de vie économique (estimée à environ 30 à 35 ans) des projets sous-jacents, incluant les projets existants et les projets futurs identifiés. Aucune hypothèse de valeur terminale ou de croissance perpétuelle n'a été appliquée, l'évaluation se limitant aux projets identifiés et ne s'appuyant pas sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de leur durée contractuelle ou économique.

Selon la nature des projets (transport ou production), les taux d'actualisation appliqués étaient les suivants :

— pour la période de détention : entre 12,5 % et 12,7 % ;

— pour la période de sortie : entre 7,6 % et 9,6 %.

Sur la base de cette évaluation, une valeur de US$655 millions (100 %) a été déterminée, correspondant à US$165 millions pour la part d'Elia de 25,25 % (convertie en environ $140 millions).

Cet examen a conduit à la constatation d'une perte de valeur de €70,8 millions sur le portefeuille energyRe Giga, comprenant:

— €18,0 millions comptabilisés par le biais de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence, reflétant les pertes comptabilisées localement dans les comptes d'energyRe Giga ; et

— €52,8 millions comptabilisés par Elia dans ses états financiers consolidés.

Ce dernier montant est présenté séparément dans l'état consolidé des résultats sous la rubrique « Amortissements et dépréciation » et est affecté au segment « Non réglementé et Nemo Link ».

En outre, à la suite de la diminution de la juste valeur de l'investissement, le Groupe a comptabilisé une provision pour contrat onéreux au titre de son engagement résiduel de financement de $ 150,0 millions, devant être honoré au plus tard fin 2026. Cet engagement portera la participation du Groupe dans energyRe Giga de 25,25 % à 35,1 %. Dans le cadre du test de dépréciation réalisé en 2025, la juste valeur de la participation a été revue à la baisse, indiquant que le montant de l'apport contractuellement engagé excède le montant recouvrable estimé de la participation additionnelle. En conséquence, le contrat répond à la définition d'un contrat onéreux au sens d'IAS 37, et la perte attendue sur la contribution future a été comptabilisée. La provision a été évaluée comme la différence entre l'apport de trésorerie contractuel (US$150,0 millions, correspondant à environ €128,0 millions) et l'augmentation de valeur estimée sur la base de la valorisation de marché la plus récente (€99,7 millions). En conséquence, une provision de €28,3 millions a été comptabilisée au

bilan, avec une charge correspondante enregistrée dans l'état consolidé du résultat sous la rubrique « Variation des provisions ».

Comme indiqué ci-dessus, un réajustement des compléments de prix a également été effectué, entraînant une annulation de €3,6 millions. Le complément de prix restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à US$4,3 millions (US$7,9 millions au 31 décembre 2024).

La direction estime que les hypothèses appliquées pour évaluer la dépréciation et la provision correspondante reflètent adéquatement le niveau actuel d'incertitude affectant les activités américaines, même si l'évolution future de ce segment reste soumise à d'importants facteurs externes.

Informations financières résumées

Le tableau suivant illustre les informations financières résumées de l'investissement du Groupe dans ces sociétés, basées sur leurs états financiers respectifs préparés conformément aux IFRS Accounting Standards.

Au 31 décembre 2025, les chiffres de energyRe Giga sont ceux du troisième trimestre 2025 avec des estimations pour les trois derniers mois de l'année. La capacité opérationnelle de la société associée ne permet pas à l'entité de respecter la date limite de reporting du Groupe. Un rapprochement entre les estimations et les chiffres réels est effectué régulièrement.

(en millions €)	Coreso SA/NV 2024	HGRT SAS 2024	energyRe Giga LLC 2024
Pourcentage de la participation	**22,2 %**	**17,0 %**	**25,3 %**
Actifs non courants	28,2	102,0	1.022,1
Actifs courants	4,7	0,7	103,9
Passifs non courants	—	—	162,3
Passifs courants	25,8	—	5,5
Capitaux propres	7,2	102,7	958,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	**1,6**	**17,5**	**242,0**
Revenus	42,2	—	6,1
Amortissements, réductions de valeur et variation dans les provisions	(2,2)	—	—
Autres charges	(37,7)	(0,1)	(12,2)
Charges financières nettes	(0,4)	—	3,1
Résultat avant impôt sur le revenu	**1,9**	**18,4**	**(7,7)**
Total des impôts sur le résultat et impôts différés comptabilisés en compte de résultat	(0,7)	(0,2)	—
Résultat de l'année	**1,2**	**18,3**	**(7,7)**
Autres éléments du résultat global	—	—	—
Résultat global total de l'année	**1,2**	**18,3**	**(7,7)**
Part du Groupe dans le résultat de l'année	**0,3**	**3,1**	**(1,9)**
Dividendes reçus	—	2,7	—

(en millions €)	Coreso SA/NV 2025	HGRT SAS 2025	energyRe Giga LLC 2025
Pourcentage de la participation	**22,2 %**	**17,0 %**	**25,3 %**
Actifs non courants	37,0	105,3	576,2
Actifs courants	5,2	0,6	59,4
Passifs non courants	0,2	—	73,6
Passifs courants	33,3	0,1	5,0
Capitaux propres	8,6	105,8	557,1
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	**1,9**	**18,0**	**140,7**
Revenus	47,7	—	3,4
Amortissements, réductions de valeur et variation dans les provisions	(6,4)	—	(78,0)
Autres charges	(38,5)	(0,1)	(9,8)
Charges financières nettes	(0,6)	—	3,3
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	—	21,4	(4,2)
Résultat avant impôt sur le revenu	**2,2**	**21,3**	**(85,3)**
Total des impôts sur le résultat et impôts différés comptabilisés en compte de résultat	(0,7)	(0,2)	—
Résultat de l'année	**1,5**	**21,1**	**(85,3)**
Autres éléments du résultat global	—	—	—
Résultat global total de l'année	**1,5**	**21,1**	**(85,3)**
Part du Groupe dans le résultat de l'année	**0,3**	**3,6**	**(21,5)**
Dividendes reçus	—	3,1	—

Coreso, HGRT et energyRe Giga n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs au 31 décembre 2025 et 2024.

Au 31 décembre 2025, energyRe a des clauses de contreparties conditionnelles découlant de ses investissements dans des sociétés de projet. Ces obligations de contreparties conditionnelles ont été initialement reconnues à leur juste valeur et sont réévaluées à chaque date de résultat, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. À la fin de l'année 2025, la dette s'élève à €14,2 millions (€19,4 millions en 2024).

6.6. Autres actifs financiers

(en millions €)	2025	2024
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,7	7,5
Droits à remboursement	31,1	34,6
Autres participations	143,2	143,0
Autres	1,8	1,3
Autres actifs financiers (non-courants)	**183,8**	**186,3**
Autres actifs financiers (courants)	**—**	**—**
Autres actifs financiers	**183,8**	**186,3**

Le total des autres actifs financiers a diminué de €(2,5) millions par rapport à l'année précédente.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1. La valeur au 31 décembre 2025 est stable par rapport à 2024.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) les plans de soins de santé et les prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.15 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés retraités relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et aux plans de prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (la CREG) comme des dépenses non gérables recouvrables par le biais des tarifs régulatoires. La baisse de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.15 « Avantages du personnel » et s'explique principalement par l'évolution du taux d'actualisation. Compte tenu de leur nature (actif réglementaire), ces actifs financiers ne sont pas considérés comme présentant un risque de perte de valeur.

Autres participations et investissements

(en millions €)	Type de mesure	Participation (à 100%)	2025	2024
European Energy Exchange (EEX)	FVOCI	5,36 %	141,6	141,5
JAO Joint Allocation Office SA	FVOCI	6,93 %	0,7	0,5
TSCNET Services GmbH	FVOCI	6,25 %	0,4	0,4
decarbon1ze GmbH	FVOCI	5,73 %	0,5	0,5
Stiftung Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters	FVOCI	10,44 %	0,01	0,01
SET Fund IV	FVPL	— %	1,8	1,3
Total			**145,0**	**144,3**

Les autres placements sont évalués à leur juste valeur. Ces placements font l'objet d'une réévaluation. À chaque date de clôture (sauf pour EEX, pour lequel la réévaluation est réalisée tous les deux ans – voir également la note 6.20), une nouvelle évaluation est effectuée pour réévaluer ces investissements. Tout variation par rapport à la période précédente est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (+€0,3 millions en 2025) ou en compte de résultat (+€0,5 million in 2025).

En 2024, Elia Group s'est engagé à investir €12,5 millions dans SET Fund IV, un fonds international de capital-risque géré par SET Ventures. En tant qu'acteur de premier plan dans le domaine de l'innovation numérique en énergie, SET Ventures suit de près les start-up européennes dans des sous-secteurs pertinents tels que les systèmes énergétiques distribués, la flexibilité, l'efficacité énergétique et les solutions de recharge pour véhicules électriques. Le fonds vise des entreprises en croissance ayant déjà démontré la pertinence de leur technologie ou de leurs services et cherchant désormais à changer d'échelle. Ce capital sera investi progressivement au cours des quatre prochaines années dans des start-up européennes développant des technologies et services numériques suffisamment matures pour être déployés à grande échelle. Cet investissement est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Au 31 décembre 2025, Elia Group a un investissement de €2,5 millions (2024: €1,6 millions) dans SET Fund IV, réévalué à €1,8 millions (2024: €1,3 millions) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

6.7. Instruments dérivés

Instruments dérivés évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments dérivés par catégorie telle que définie par l'IFRS 9, tous étant évalués à la juste valeur (valeur comptable = juste valeur).

(en €)	Classification	Niveau*	2025	2024
Actifs			**19,6**	**12,3**
Risque matières premières (pertes réseau)		Niveau 1	—	2,3
Instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	*Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*		—	2,3
Instruments dérivés non-courants			**—**	**2,3**
Risque matières premières (pertes réseau)		Niveau 1	—	10,0
Risque devises étrangères		Niveau 2*	19,6	—
Opérations prévues		Niveau 2*	—	—
Instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	*Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*		—	9,2
Instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	*Juste valeur par le biais du compte de résultats*		19,6	0,8
Instruments dérivés courants			**19,6**	**10,0**
Passifs			**9,9**	**6,8**
Risque matières premières (pertes réseau)		Niveau 1	1,1	—
Risque taux d'intérêt		Niveau 2*	2,7	4,5
Instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	*Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*		3,8	4,5
Instruments dérivés non-courants			**3,8**	**4,5**
Risque devises étrangères		Niveau 2*	—	1,4
Risque matières premières (pertes réseau)		Niveau 1	6,1	0,9
Instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	*Juste valeur par le biais du compte de résultats*		6,1	2,3
Instruments dérivés courants			**6,1**	**2,3**

* Le Groupe a réévalué le niveau auquel chaque instrument dérivé est classé et a constaté que certains d'entre eux auraient dû être classés en niveau 2. L'exercice 2024 a été retraité en conséquence.

Le groupe est exposé à certains risques liés à ses activités commerciales courantes, à savoir les risques liés aux matières premières, aux taux d'intérêt et aux devises étrangères. Voir la note 8.1.

Au 31 décembre 2025, le Groupe disposait d'instruments dérivés dans deux catégories (matières premières et instruments dérivés financiers), tous désignés comme instruments de couverture :

Matières premières - pertes de réseau

Le Groupe recourt à des produits dérivés afin de couvrir le prix de l'approvisionnement futur en cas de demande physique suite à des pertes réseau au cours des périodes ultérieures, incluant dans chaque cas des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant.

Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie. Elles relèvent du niveau 1 dans la hiérarchie d'évaluation. Sa valeur est déterminée sur base de l'évaluation à la date de clôture des contrat à terme existants, qui sont entièrement conclus via la Bourse de l'électricité EEX et y sont côtés. À la suite de la déqualification, les contrats à terme doivent être traités comme des instruments isolés et évalués intégralement par le biais du compte de résultat. Il est alors nécessaire de retirer les effets cumulés sur le résultat des autres éléments du résultat global et de les comptabiliser en résultat.

Les risques de crédit et de défaut sont évités grâce à cette forme de couverture de prix par le biais d'opérations de change. Ils servent à couvrir le prix en cas de demande physique d'énergie électrique suite à des pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le Groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode critique de correspondance des conditions mesure l'efficacité. Si les paramètres d'évaluation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est présumé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le Groupe s'efforce de couvrir le prix plein du volume attendu d'énergie perdue dans le réseau (ratio de couverture 1:1).

Au 31 décembre 2025, le Groupe a déclaré des instruments financiers dérivés pour un montant net négatif de €7,2 millions (contre un montant net positif de €11,4 millions l'année précédente). Les contrats à terme ont été conclus au cours de l'exercice à des prix compris entre €84,97 et €86,95 par MWh.

En raison du manque de volume de couverture des prix pour couvrir les pertes de réseau en 2025, il a été décidé de retirer certains contrats à terme des instruments de couverture. Ces contrats ont été pour la première fois reconnus comme dérivés isolées du côté des passifs à la date de clôture du bilan 2024. Dans le cadre de la déqualification, les autres éléments du résultat global (OCI) ont été ajustés de €0,4 millions. L'évaluation ultérieure de ces dérivés isolées au 31 décembre 2025 se traduit par un effet sur le résultat de la période de -€0,1 millions.

Au cours de l'exercice, un résultat négatif de €9,1 millions a été enregistré en raison de la couverture par des contrats à terme (année précédente : €233,6 millions). Ce résultat est inclus dans le coût du matériel.

Couvertures de flux de trésorerie - instruments financiers dérivés

Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global et sont classés en niveau 1 sur la base des valeurs de marché. Ces réserves de couverture sont recyclées en résultat pour la durée de vie de l'instrument couvert sous-jacent.

- En 2018, le Groupe avait couvert le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'une participation de 20% dans 50Hertz Transmission (Allemagne) pour laquelle un crédit pont avait initialement été mis en place. Pour couvrir son exposition potentielle à un risque de taux d'intérêt, le Groupe a souscrit une convention de swap de taux d'intérêt en précouverture au mois de juin 2018, afin de fixer les taux d'intérêt du marché au moment de l'émission des €300 millions en obligation senior. Comme la transaction sur instruments dérivés répondait aux critères de la norme IFRS 9, le Groupe a appliqué la comptabilité de couverture. Lors du règlement de la transaction en septembre 2018, la partie des résultats sur l'instrument financier dérivé a été comptabilisée dans les réserves de couverture et a exercé un impact de -€5,7 millions. La réserve restante au 31 décembre 2025 s'élevait à -€1,6 millions (voir Note 6.13 - Réserve de couverture).
- En 2022, le Groupe a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la précouverture des probables opérations de dettes prévues. Ces instruments avaient pour objectif de fixer le taux auquel le Groupe empruntera dans le cadre des futures émissions obligataires prévues en 2023 et 2024. Lors du règlement des transactions, les bénéfices résultant de la couverture ont été comptabilisés dans les réserves de couverture pour un total de respectivement €36,5 millions (en 2023) et €8,4 millions (en 2024). La réserve restante au 31 décembre 2025 s'élevait à €33,1 millions (voir Note 6.13 - Réserve de couverture).
- En mars 2024, le Groupe a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt pour fixer le taux du nouveau prêt à terme de €300,0 millions (juste valeur de -€2,7 millions au 31 décembre 2025).
- Fin 2024, le Groupe a conclu des contrats à terme pour fixer le taux de change de la dette intra-groupe émise en 2023 pour financer l'acquisition de la participation minoritaire dans energyRe Giga Projects USA Holdings (juste valeur de -€1,4 million au 31 décembre 2024). En janvier 2025, le Groupe a renouvelé ce prêt intragroupe pour une durée d'un an et pour le même montant. Le contrat à terme a également été renouvelé pour le même montant. La juste valeur de ce contrat à terme au 31 décembre 2025 s'élève à €19,6 millions.

Tous ces instruments ont été conclus avec des conditions qui correspondent parfaitement à celles de l'élément couvert. Au 31 décembre 2025 aucune inefficacité n'a résulté des instruments dérivés financiers.

Revenus et coûts des instruments financiers comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Les revenus et coûts des les instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comprennent les éléments suivants:

(en millions €)	2025	2024
Recyclage depuis les autres éléments du résultat global des instruments financiers dérivés, désignés dans une relation des couvertures de trésorerie	(2,6)	(6,0)
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de trésorerie	(17,8)	236,4
Total	**(20,4)**	**230,4**

Montants nominaux

Les montants nominaux et les échéances des couvertures de flux de trésorerie sont les suivants :

Au 31 décembre 2024	Unité	2025	2026	2027	Total au 31 décembre 2024
Risque taux d'intérêt	(en millions €)	—	—	300,0	300,0
Risque matières premières (pertes réseau)	TWh	2,4	0,6	—	3,0
Risque devises étrangères	(en millions USD)	240,9	—	—	240,9

Au 31 décembre 2025	Unité	2026	2027	2028	Total au 31 décembre 2025
Risque taux d'intérêt	(en millions €)	—	300,0	—	300,0
Risque matières premières (pertes réseau)	TWh	—	2,4	0,6	3,0
Risque devises étrangères	(en millions USD)	240,9	—	—	240,9

6.8. Actifs et passifs d'impôts différés

Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés dans le bilan

	2025		2024	
(en millions €)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	26,2	(343,4)	23,5	(331,0)
Immobilisations incorporelles	—	(57,2)	—	(40,3)
Actifs financiers	—	(1,5)	—	(1,8)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	3,5	—	6,9	—
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	22,6	(13,1)	36,5	(13,4)
Avantages du personnel	8,6	(7,8)	13,8	(8,6)
Dérivés	2,2	(8,3)	0,3	(13,0)
Provisions	31,1	—	41,0	—
Produits à reporter	39,3	—	33,6	(1,2)
Dettes régulatoires	15,8	(19,2)	—	(13,3)
Impôts différés sur subsides en capital	—	(15,0)	—	(28,7)
Pertes fiscales reportées	7,4	—	9,2	—
Autres	0,3	(13,6)	0,2	(14,8)
Actifs/passifs fiscal avant compensation	**157,0**	**(479,1)**	**165,0**	**(466,1)**
Compensation	(156,2)	156,2	(164,2)	164,2
Actifs (passifs) nets d'impôt	**0,7**	**(322,8)**	**0,7**	**(301,9)**

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

Variations dans les actifs et passifs d'impôt différés suite aux différences temporaires au cours de l'exercice

(en millions €)	Au 1er janvier	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres	Au 31 décembre
2024					
Immobilisations corporelles	(262,6)	(44,9)	—	—	(307,5)
Immobilisations incorporelles	(16,2)	(24,1)	—	—	(40,3)
Actifs financiers	—	—	(1,8)	—	(1,8)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	(3,8)	10,7	—	—	6,9
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	25,2	(2,8)	0,7	—	23,1
Provisions	11,4	(0,7)	(5,6)	—	5,1
Dérivés	57,3	0,1	(70,2)	—	(12,7)
Produits à reporter	40,9	—	—	—	41,0
Dettes régulatoires	30,7	1,7	—	—	32,4
Impôts différés sur subsides en capital	(12,3)	(1,0)	—	—	(13,3)
Pertes fiscales reportées	(25,3)	—	—	(3,4)	(28,7)
Intérêts notionnels reportés - exercices comptables antérieurs	11,2	(2,1)	—	—	9,1
Autres	(1,4)	(13,3)	—	—	(14,6)
Total	**(144,8)**	**(76,2)**	**(76,9)**	**(3,4)**	**(301,2)**

(en €)	Au 1er janvier	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres	Au 31 décembre
2025					
Immobilisations corporelles	(307,5)	(9,8)	—	—	(317,3)
Immobilisations incorporelles	(40,3)	(16,9)	—	—	(57,2)
Actifs financiers	(1,8)	—	0,3	—	(1,5)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	6,9	(3,4)	—	—	3,5
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	23,1	(12,9)	(0,6)	—	9,6
Avantages du personnel	5,1	(1,0)	(3,3)	—	0,8
Dérivés	(12,7)	—	6,7	—	(6,1)
Provisions	41,0	(9,9)	—	—	31,1
Produits à reporter	32,4	6,9	—	—	39,3
Dettes régulatoires	(13,3)	9,9	—	—	(3,4)
Impôts différés sur subsides en capital	(28,7)	—	—	13,7	(15,0)
Pertes fiscales reportées	9,2	(1,8)	—	—	7,4
Autres	(14,6)	1,3	—	—	(13,3)
Total	**(301,2)**	**(37,7)**	**3,1**	**13,7**	**(322,1)**

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêt et autres passifs non courants.

Actifs et passifs d'impôts différés non repris au bilan

Au 31 décembre 2025, le Groupe disposait d'actifs d'impôts différés non repris au bilan pour un montant total de €33,9 millions. Ce montant peut être résumé comme suit :

(en €)	Brut	Impôts différés
Pertes fiscales	**52,4**	**13,1**
Realto	9,8	2,4
EGI (y compris succursales)	2,2	0,5
Windgrid	40,4	10,1
Revenus définitivement taxés (dividendes)	**81,8**	**20,4**
Elia Group	76,3	19,1
Eurogrid International (BE)	4,2	1,1
EGI	1,2	0,3
Surcoûts d'emprunts	**1,4**	**0,3**
Elia Group	1,4	0,3
Total	**135,5**	**33,9**

Ces pertes fiscales non utilisées reportées, la déduction du dividende perçu reportée et les intérêts non déductibles reportés (règle de restriction des intérêts des sociétés) n'ont pas de date d'expiration. Une évaluation est effectuée chaque année pour déterminer la

probabilité que ces déductions fiscales puissent être utilisées à l'avenir aux fins de diminuer la base imposable.

6.9. Stocks

(en €)	2025	2024
Approvisionnements	50,9	46,2
Travaux en cours	350,8	195,9
Pertes de valeurs actées	(18,8)	(17,5)
Total	**382,9**	**224,6**

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation effectués sur les postes à haute tension, les lignes aériennes et les câbles souterrains du Groupe.

La part de l'opérateur de parcs éoliens Skyborn dans les deux plateformes offshore du projet "OST 6-1" (€350,8 millions en 2025; €195,9 millions en 2024) en Allemagne sera comptabilisée comme travaux en cours jusqu'à l'acceptation.

La valeur des stocks a augmenté par rapport au 31 décembre 2024. Ceci est essentiellement dû à l'avancement de la construction de ces deux plateformes offshore (+€154,9 millions).

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2024 (€1,3 millions de charges au cours de la période).

6.10. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2025	2024
Créances commerciales	776,8	650,3
Avances	26,8	7,8
Surcharges	72,2	103,4
TVA et autres taxes	227,9	198,7
Autres	128,0	133,2
Créances clients et autres débiteurs	**1.231,8**	**1.093,4**
Charges à reporter	56,5	38,2
Intérêts à imputer	6,2	5,9
Charges à reporter et produits acquis	**62,7**	**44,1**
Total	**1.294,5**	**1.137,6**

Le total des créances commerciales et autres créances, des charges à reporter et des produits acquis a augmenté de €156,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une hausse des créances commerciales, des avances et de la TVA, partiellement compensée par une diminution des surcharges.

Les créances commerciales ne génèrent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours. La hausse s'explique principalement par un effet temporel à la fois dans les segments belge et allemand et une diminution de la provision pour pertes de crédit attendues.

Le balance ouverte des surcharges est relative à la Belgique (pour €21,4 millions) et à l'Allemagne (pour €50,8 millions). La diminution reflète principalement un effet prix, notamment pour les prélèvements fédéraux en Belgique, qui sont passés d'une position de créance à une position de dette en 2025, également sous l'effet de coûts inférieurs aux attentes initiales.

L'augmentation de le TVA est attribuable aux paiements anticipés de TVA au Q4 2025. Un grand nombre de factures reçues en fin d'année a conduit à une hausse des créances TVA à fin décembre 2025.

Les « Autres créances » concernent principalement les appels de marge (avances reçues ou payées dans le cadre des accords de garantie mis en place par le Groupe pour gérer le risque de contrepartie sur les opérations portant sur les matières premières) du segment allemand (€35,6 millions en 2025, €50,3 millions en 2024) et les indemnités à recevoir de compagnies d'assurances.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales, est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre 2025, l'analyse d'échéance des créances clients se présentait comme suit :

(en millions €)	2025	2024
Non échues	758,0	631,6
Echues depuis 30 jours au plus	13,1	14,7
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	2,4	1,1
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	1,9	2,8
Echues depuis plus d'un an	1,7	0,3
Total (excl. perte de valeur)	**777,1**	**650,5**
Créances douteuses	203,2	203,5
Réductions de valeur actées	(202,8)	(203,2)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(0,6)	(0,5)
Total	**776,8**	**650,3**

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales.

Compte tenu de la nature (actifs réglementaires) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge/allemand) des autres créances les plus significatives, il existe un faible risque de perte de valeur, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser de provision pour pertes.

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2025	2024
Créances fiscales	83,2	94,3
Dettes fiscales	(43,9)	(10,2)
Total	**39,4**	**84,0**

Le Groupe présente une position d'actifs nets d'impôt de €39,4 millions, en diminution par rapport à l'année précédente en raison des versements anticipés plus élevés sur l'impôt des sociétés. Les €83,2 millions de créances fiscales comptabilisées au 31 décembre 2025 sont en grande partie liés aux versements anticipés sur l'impôt des sociétés à récupérer pendant l'exercice 2026. Les passifs d'impôts ont augmenté à €43,9 millions et sont à payer dans un délai d'un an. L'augmentation est liée à une modification de la réglementation en matière de taxe commerciale en Allemagne.

6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2025	2024
Dépôts à terme immédiatement exigibles	3.908,9	1.820,3
Comptes bancaires	232,9	210,0
Total	**4.141,8**	**2.030,3**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de €2.111,6 millions. La variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Depuis 2025, le Groupe a investi dans des fonds monétaires (€94,7 millions à la clôture 2025). Ces fonds présentent une notation de crédit élevée, offrent une liquidité quotidienne et sont classés comme trésorerie et équivalents de trésorerie. Ils sont utilisés comme instrument de gestion de trésorerie à court terme, avec pour objectifs principaux la préservation du capital, l'assurance d'une liquidité élevée et la génération d'un rendement modeste supérieur aux taux d'intérêt à court terme ou à un taux de référence.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.1.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés ci-dessus et dans le tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie affectée pour un total de €453,4 millions détenus par 50Hertz Transmission GmbH et €2,2 millions détenus par Elia Re.

6.13. Capitaux propres

6.13.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société

Capital d'actions et prime d'emission

Nombre d'actions	2025	2024
Nombre d'actions émises au début de l'année	73.483.082	73.521.823
Emises contre paiement comptant	35.675.889	—
Nombre d'actions émises à la fin de l'année	**109.158.971**	**73.521.823**
Nombre d'actions propres à la fin de l'année	10.705	38.741
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année	**109.148.266**	**73.483.082**

Elia Group a finalisé une augmentation de capital de €2,2 milliards comprenant un placement privé (PIPE) de €850 millions suivi d'une émission de droits de €1,4 milliard pour financer des investissements dans les infrastructures, garantir la fiabilité du réseau et faire progresser la compétitivité des énergies propres.

Private Investment in Public Equity (PIPE)

L'opération PIPE a été réalisée avec les investisseurs suivants :

— ATLAS Infrastructure avec The Future Fund: €234,6 millions

— BlackRock: €117,3 millions

— CPP Investments: €117,3 million

— NextGrid Holding: €380,7 millions (conservant sa participation de 44,79%)

L'opération PIPE a entraîné l'émission d'environ 13,7 millions de nouvelles actions, réparties comme suit :

— Environ 7,6 millions de nouvelles actions de catégorie B ont été émises à ATLAS Infrastructure avec The Future Fund, BlackRock et CPP Investments.

— Environ 6,2 millions de nouvelles actions ont été émises au profit de NextGrid Holding, dont 16 900 nouvelles actions de classe B et 6,1 millions de nouvelles actions de classe C.

Au total, 13.736.263 nouvelles actions ont été émises dans le cadre de l'opération PIPE.

Émission de droits

La clôture du placement PIPE faisait partie d'une opération de levée de fonds plus large, qui comprenait également une augmentation de capital par émission de droits réalisée avec succès le 4 avril 2025.

L'émission de droits a généré un produit brut de €1.349,9 millions (prime d'émission comprise) grâce à l'émission de 21.814.521 nouvelles actions à un prix d'émission de €61,88 par action.

Coûts de transaction

Les coûts directement imputables à la transaction se sont élevés à €20,2 millions, comptabilisés en déduction de la prime d'émission.

Augmentation du capital réservé aux employés

Par ailleurs, une première tranche de l'augmentation de capital réservée aux salariés a été versée en décembre 2025, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2025. Cette Assemblée a approuvé une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant total de €8 millions, à mettre en œuvre en deux tranches :

— €7.0 millions (première tranche),

— €1.0 millions (deuxiéme tranche).

La première tranche, réalisée en 2025, a donné lieu à des souscriptions totales de 7,0 millions d'euros, réparties comme suit :

— €2,2 millions au compte « Capital souscrit »,

— €4,8 millions au compte « Prime d'émission ».

Cette opération a conduit à l'émission de 86 364 nouvelles actions.

Le prix d'émission de l'offre d'actions réservée aux employés correspondait à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société sur les trente jours calendaires précédant le 7 octobre 2025, diminuée de 16,66 %.

La période d'abonnement s'étendait du 8 octobre 2025 au 29 octobre 2025 (jusqu'à 16h00).

L'offre était ouverte aux employés de la Société et de ses filiales belges qui avaient reçu une invitation individuelle le 7 octobre 2025 et qui détenaient un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée de plus de dix-huit mois.

Le prix de souscription s'élevait à €80,59 par action, pour un total de 86.364 actions souscrites, correspondant à un capital émis de €7 millions.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », l'avantage accordé aux salariés – correspondant à la différence entre le cours de l'action de la Société à la date de souscription et le prix de souscription réduit payé par les salariés – a été comptabilisé comme un paiement fondé sur des actions réglé en capitaux propres et inclus dans la prime d'émission. Cet avantage s'élevait à €2,1 millions.

Aucune transaction sur actions n'a eu lieu en 2024.

Réserves

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci s'élève à 10% du capital. Sur le bénéfice net statutaire de 2024, €3,4 millions ont été transférés à la réserve légale en 2025.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. Les actionnaires doivent approuver la distribution du dividende lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Réserve de couverture

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie. Le Groupe détient des instruments dérivés sur matières premières (en Allemagne pour couvrir les pertes réseau) et des instruments financiers dérivés (en Belgique pour couvrir les probables opérations attendues).

En millions € - part groupe	2025	2024	Variation
BE - CFH - Senior Bond 2018	(1,6)	(2,1)	0,5
BE - CFH - Green Bond 2023	26,0	29,5	(3,5)
BE - CFH - Green Bond 2024	7,1	7,8	(0,7)
BE - CFH - FX Forward rate 2024	—	—	—
BE - CFH - IRS term loan 2024 - 2027	(2,7)	(4,5)	1,9
GE - CFH - Grid losses	(5,8)	9,1	(14,9)
Total	**23,1**	**39,8**	**(16,7)**
GE - Impact fiscal	1,7	(2,7)	4,5
BE - Impact fiscal	(7,2)	(7,7)	0,5
Réserves de couvertures - nets de taxes	**17,6**	**29,4**	**(11,8)**

En 2025, la réserve de couverture est passée d'un montant positif/créditeur de €29,4 millions à un montant positif/créditeur de €17,6 millions. Cette variation s'explique principalement par la variation négative des dérivés de produits en Allemagne, où l'évolution des prix de l'énergie a eu un impact négative sur les contrats conclus pour couvrir les pertes réseaux.

Étant donné que les coûts des pertes de réseau sont presque entièrement répercutés sur les tarifs, la juste valeur des contrats à terme n'a aucune incidence sur la rentabilité actuelle ou future de l'entreprise.

La réserve de couverture de flux de trésorerie (CFH) pour les dérivés financiers en Belgique a légèrement diminué (€1,8 millions) par rapport au 31 décembre 2024.

Nous nous référons à la note 6.7 pour plus de détails sur les dérivés.

Actions propres

La réserve des actions propres de la Société comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait 10.705 actions de la Société.

Nombre d'actions propres	2025	2024
Au 1er janvier	38.741	22.079
Rachetées en cours d'année	364.592	377.575
Vendues en cours d'année	(392.628)	(360.913)
Nombre d'actions propres à la fin de l'année	**10.705**	**38.741**

En 2025, la contrepartie pour les actions acquises ou transférées s'élevait respectivement à €32,4 millions (€36,4 millions en 2024) et à €35,1 millions (€35,0 millions en 2024).

Paiements en actions

Au 31 mai 2021, Eurogrid International SA a accordé 1.640 stock options aux salariés de re.alto SRL et de re.alto GmbH à un prix d'exercice de €100 par stock option à la date d'exercice du 31 mars 2024. Par la suite, 940 stock options supplémentaires ont été attribuées aux nouveaux salariés aux mêmes conditions. Au total, 2.560 stock options ont été attribuées sur 4.000 options à offrir dans le cadre du plan. Au 31 décembre 2024, toutes les options ont expiré mais aucune n'a été exercée. Le coût des paiements fondés sur des actions s'élevait à €0,1 millions en 2024 (€0,1 millions en 2023). Comme le plan d'options sur actions concerne des actions de re.alto BV/SRL et de sa société mère, les paiements fondés sur des actions ne sont pas présentés séparément dans l'état des capitaux propres.

Dividende

Après la date de reporting, le conseil d'administration soumettra la proposition de dividende exposée ci-après.

Dividende (en €)	2025	2024
Dividende par action	2,05	2,05

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de verser un dividende de €2,05 par action, représentant une distribution de €150,7 millions.

Le conseil d'administration du 26 mars 2026 a proposé le versement d'un dividende brut de €2,05 par action pour 2025. Ce dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2026 et n'est pas inscrit en tant que passif dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation au 13 mars 2026, correspond à un total de €223,7 millions.

Un montant de €42 millions a été versé aux participations ne donnant pas le contrôle, correspondant à la part des NCI dans le dividende versé par Eurogrid GmbH.

6.13.2 Titres hybrides

Le 9 mars 2023, Elia Group SA (« Elia Group ») a placé avec succès €500 millions de titres hybrides en vue de leur admission à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg.

Cette transaction faisait partie d'un exercice de gestion du passif comprenant le refinancement de l'obligation hybride existante de €700 millions émise en 2018 pour financer la participation supplémentaire de 20% dans 50Hertz Transmission Allemagne par l'intermédiaire d'Eurogrid International SA.

Ces nouveaux titres seront assortis d'un coupon fixe de 5,85% jusqu'au 15 juin 2028, avec un réajustement tous les cinq ans ensuite, et seront remboursables à partir du 15 mars 2028.

Au 31 décembre 2025, le dividende cumulatif non payé dans le cadre de la nouvelle obligation hybride s'élevait à €15,9 millions. Un coupon de €29,3 millions a été payé aux détenteurs de titres hybrides en 2025.

Structurés en tant qu'instruments perpétuels, les titres hybrides sont subordonnés par rapport à l'ensemble de la dette senior et sont comptabilisés en capitaux propres dans les comptes du Groupe conformément aux IFRS Accounting Standards.

6.14. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2025	2024
Emprunts long terme	16.841,2	13.895,4
Dettes de location financement à long terme	68,8	73,4
Sous-total d'emprunts long terme	**16.910,0**	**13.968,8**
Emprunts court terme	597,9	621,9
Dettes de location financement à court terme	14,6	16,3
Intérêts à imputer	248,9	221,4
Sous-total d'emprunts court terme	**861,4**	**859,7**
Total	**17.771,5**	**14.828,5**

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du Groupe découlant des activités de financement. Il inclut à la fois les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non-courants	Total
Solde au 1er janvier 2024	**755,2**	**9.254,8**	**10.010,0**
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(622,3)	(17,5)	(639,8)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	—	5.337,0	5.337,0
Intérêts à imputer	103,1	4,4	107,4
Autres	623,7	(609,9)	13,8
Solde au 31 décembre 2024	**859,7**	**13.968,8**	**14.828,5**

(en millions €)	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non-courants	Total
Solde au 1er janvier 2025	**859,7**	**13.968,8**	**14.828,5**
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(599,3)	(580,5)	(697,5)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	505,0	3.609,5	3.592,6
Intérêts à imputer	27,5	—	27,5
Autres	68,5	(87,8)	20,4
Solde au 31 décembre 2025	**861,4**	**16.910,0**	**17.771,5**

Le total des prêts et emprunts est passé de €14.828,5 millions (31 décembre 2024) à €17.771,5 millions (31 décembre 2025).

Cette variation s'explique principalement par les nouvelles émissions de dettes en 2025 :

- Eurogrid GmbH a émis trois obligations à la Bourse de Luxembourg : une première d'un montant nominal de €800 millions, assortie d'un coupon de 4,056 % et d'une échéance de douze ans ; une deuxième d'une valeur nominale de €600 millions, assortie d'un coupon de 4,17 % et d'une échéance de quinze ans ; et une troisième d'une valeur nominale de €500 millions, assortie d'un coupon de 2,89 % et d'une échéance de quatre ans.
- Eurogrid GmbH a conclu un contrat avec douze banques pour un prêt remboursable de €1,0 milliard sur dix ans, dans le cadre du financement vert soutenu par la KfW. Ce prêt a été intégralement débloqué en juin 2025.
- Eurogrid GmbH a augmenté l'obligation émise en 2024 (échéance 2035) de €200 millions en 2025, pour atteindre désormais €1.075 millions.
- Elia Transmission a émis une nouvelle obligation verte d'une valeur nominale de €492,4 millions. Le coupon est de 3,50 % et l'échéance est de 10 ans. Cette obligation verte vise à allouer un montant équivalent aux dépenses d'investissement et/ou d'exploitation liées à des activités respectueuses de l'environnement, conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852.

Cette augmentation a été partiellement compensée par les remboursements des prêts et emprunts pour €697,5 millions dont :

- €14,0 millions de remboursement du capital du prêt amortissable (Elia Transmission Belgique SA/NV);
- €8,4 millions de remboursement du capital de l'obligation amortissable dans le segment Non-régulé et Nemo Link;
- €556,4 millions dans le segment 50Hertz (Allemagne) ;
- remboursement de €100 millions d'un prêt d'investissement européen (Elia Transmission Belgium SA/NV) ;
- €18,7 millions de dettes de leasing

Des intérêts d'un montant de €429,9 millions ont été versés sur ces dettes financières au cours de cette période.

Les variations de la catégorie « Autres » sont principalement composées du transfert des passifs non courants vers les passifs courants et des mouvements des passifs locatifs résultant de l'ajout de nouveaux contrats de location et des cessions dues à la résiliation de baux.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêt en cours sont exposées ci-après :

Au 31 décembre 2025 :

(en millions €) - 31 décembre 2025	Echéance	Échéancier de rachat	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A l'échéance	562,3	3,25 %
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A l'échéance	204,6	3,50 %
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A l'échéance	356,3	3,00 %
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A l'échéance	252,1	1,38 %
Emission d'obligation senior 2018 / 10 ans	2028	A l'échéance	300,6	1,50 %
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A l'échéance	506,6	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A l'échéance	799,2	0,88 %
Emission obligation verte 2023 / 10 ans	2033	A l'échéance	514,9	3,63 %
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	25,3	1,56 %
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	134,5	1,56 %
Obligation verte 2024 / 12 ans	2036	A l'échéance	824,3	3,75 %
Obligation senior 2024 / 7 ans	2031	A l'échéance	608,8	3,88 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2030	A l'échéance	140,2	2,62 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2028	A l'échéance	757,1	1,50 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2040	A l'échéance	199,7	0,88 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2032	A l'échéance	753,7	1,11 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2031	A l'échéance	501,3	3,28 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2033	A l'échéance	756,2	0,74 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2030	A l'échéance	816,2	3,72 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2038	A l'échéance	50,5	4,06 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2029	A l'échéance	652,9	3,60 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2034	A l'échéance	721,7	3,92 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2027	A l'échéance	826,3	3,08 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2035	A l'échéance	1.056,2	3,73 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2025	2037	A l'échéance	816,7	4,06 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2025	2029	A l'échéance	501,7	2,89 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2025	2040	A l'échéance	603,2	4,17 %
Emission d'euro-obligations 2014	2044	A l'échéance	50,1	3,00 %
Total obligations, y compris les intérêts courus			**14.790,8**	
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	543,8	3,54 %
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	120,0	3,87 %
Emprunt chez consortium banques	2032	A l'échéance	4,1	2,87 %
Emprunt chez consortium banques	2034	A l'échéance	1.000,0	3,00 %
Facilité de crédit renouvelable	2027	A l'échéance	0,1	Euribor + min 0,4%
Facilité de crédit renouvelable	2027	A l'échéance	1,0	Euribor + min 0,75%
Emprunt à terme - Nemo	2033	Linéaire	127,1	1,80 %
Banque Européenne d'Investissements	2039	A l'échéance	651,6	2,94 %
Emprunt à terme	2027	A l'échéance	299,6	Euribor + 0,74%
Total emprunts bancaires			**2.747,3**	
Emprunt KfW	2026	A l'échéance	150,0	0,90 %
Total autres emprunts			**150,0**	
Dettes locatives			**83,4**	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			**17.771,5**	

Au 31 décembre 2024 :

(en millions €) - 31 décembre 2023	Echéance	Échéancier de rachat	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A l'échéance	561,9	3,25 %
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A l'échéance	204,6	3,50 %
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A l'échéance	355,9	3,00 %
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A l'échéance	—	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A l'échéance	251,7	1,38 %
Emission d'obligation senior 2018 / 10 ans	2028	A l'échéance	300,2	1,50 %
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A l'échéance	506,3	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A l'échéance	798,0	0,88 %
Emission obligation verte 2023 / 10 ans	2033	A l'échéance	514,7	3,63 %
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	33,9	1,56 %
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	134,5	1,56 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2036	A l'échéance	824,0	3,75 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2031	A l'échéance	608,2	3,88 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2025	A l'échéance	505,1	1,87 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2030	A l'échéance	140,1	2,62 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2028	A l'échéance	756,7	1,50 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2040	A l'échéance	199,7	0,88 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2032	A l'échéance	753,4	1,11 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2031	A l'échéance	755,9	3,28 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2033	A l'échéance	501,2	0,74 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2030	A l'échéance	815,3	3,72 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2038	A l'échéance	50,5	4,06 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2029	A l'échéance	721,3	3,60 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2034	A l'échéance	826,1	3,92 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2027	A l'échéance	652,3	3,08 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2024	2035	A l'échéance	853,8	3,73 %
Emission d'euro-obligations 2014	2044	A l'échéance	50,1	0,0
Total des obligations, y compris les intérêts courus			**12.675,3**	
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	600,0	3,54 %
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	120,0	3,87 %
Facilité de crédit renouvelable	2027	A l'échéance	0,1	Euribor + min 0.4%
Facilité de crédit renouvelable	2027	A l'échéance	1,1	Euribor + min 0.75%
Emprunt à terme - Nemo	2033	Linéaire	141,2	1,80 %
Banque Européenne d'Investissements	2025	A l'échéance	100,2	1,08 %
Banque Européenne d'Investissements	2039	A l'échéance	651,4	2,94 %
Facilité de crédit liée à la durabilité	2024	A l'échéance	0,2	Euribor + 0.35%
Emprunt à terme	2027		299,3	Euribor + 0,74%
Total emprunts bancaires			**1.913,5**	
Emprunt KfW	2026	At maturity	150,0	0,90 %
Total autres emprunts			**150,0**	
Dettes locatives			**89,7**	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			**14.828,5**	

6.15. Avantages du personnel

Le Groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges et allemandes.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

	2025			2024		
(en millions €)	**Belgique**	**Allemagne**	**Total**	**Belgique**	**Allemagne**	**Total**
Régime à prestations définies	(24,6)	23,6	(0,9)	(19,2)	26,9	7,7
Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions	45,8	(1,2)	44,6	50,6	6,2	56,7
Sous-total	**21,2**	**22,4**	**43,7**	**31,3**	**33,0**	**64,4**
Autres (provision non actuarielle)	—	0,6	0,6	—	0,6	0,6
Total des provisions pour avantages du personnel	**21,2**	**23,1**	**44,3**	**31,3**	**33,6**	**65,0**

Sur les €44,3 millions en provisions pour avantages du personnel comptabilisés à la fin de l'exercice 2025, €39,8 millions sont présentés dans le long terme et €4,5 millions dans le court terme, dans le cadre de la provision dont il est question dans la note 6.16.

Belgique

Régimes à cotisations définies

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1er juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1er mai 1999, sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux employés salariés engagés après le 1er juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1er mai 1999. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1er janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière de chaque employé d'au moins 1,75% (jusqu'à 3,75% selon le contribuant). À partir du 1er janvier 2025, ce rendement garanti a été porté à 2,5 %.

Comme les régimes sont financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 2,5 % est appliqué à l'ensemble des réserves.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « régimes à cotisations définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque régime, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant) – raison pour laquelle la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, l'exception d'Enerbel, les régimes à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces régimes sont évalués sans projection de futures cotisations. Le régime à cotisations définies Enerbel est concentré et est évalué avec projection de futures cotisations.

Depuis 2016, Elia Transmission Belgium a transféré certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance – best of ». Le principal objectif de ces régimes est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les cotisations de l'employé et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

Régimes à prestations définies

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1er mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance – best of ». Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les cotisations des employés et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

Autres obligations liées au personnel

Elia Transmission Belgique a également octroyé à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que le remboursement des frais de soins de santé, une contribution aux factures d'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Allemagne

Régimes à cotisations définies

Dans le cas des régimes à cotisations définies financés par l'extérieur, l'obligation de 50Hertz Transmission Allemagne est limitée au paiement des cotisations convenues. Pour les régimes à cotisations définies comptabilisés sous la forme de garanties directes, des polices d'assurance responsabilité patronale congruentes ont été souscrites.

- Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis 2003) : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, basées sur une convention conclue avec les représentants ;
- Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis le 19 août 2008) : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, liées à un plan de pension d'entreprise avec le groupe Vattenfall Europe ;
- Convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise : obligations basées sur la convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise de 50Hertz Transmission, conclue le 28 novembre 2007 ;
- Assurance directe : polices d'assurance directe pour tous les anciens employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG (VEAG) de 1993 au 31 décembre 2004, à l'exception des cadres ;
- Engagements individuels : engagements individuels exclusivement financés par le biais de fonds de pension externes (fonds de prévoyance et fonds de pension).

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies permettent aux employés d'introduire directement des demandes de pension auprès de 50Hertz Transmission. Les provisions y afférentes ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière. Si des actifs de plan sont créés à la seule fin d'honorer des obligations de pension, le montant est déduit de la valeur actualisée de l'obligation. L'Allemagne dispose des régimes à prestations définies suivants :

Convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise

Conformément à la convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise, les employés bénéficient d'un plan de pension d'entreprise sur la base d'un régime à cotisations définies (en vigueur le 1er janvier 2007). Cette convention s'applique à tous les employés au sens de la Sec. 5 (1) de la loi allemande sur la constitution des entreprises (BetrVG) et est entrée en vigueur au sein de la Société le 1er janvier 2007. La participation au régime repose sur une base volontaire. Le régime octroie des allocations de retraite aux employés lorsqu'ils atteignent l'âge légal de la retraite, prennent leur retraite anticipée de l'assurance-pension légale, et dans l'éventualité d'une incapacité professionnelle pour cause de décès. Les allocations de retraite actuelles sont majorées de 1% par an, de sorte que le régime relève de la catégorie des régimes à prestations définies.

TVV Energie

Ce régime de pension porte sur des garanties directes résultant d'une convention collective de travail conclue le 16 octobre 1992. Il a été fermé aux nouveaux employés le 1er janvier 1993. Ce régime de cotisations s'applique aux employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG jusqu'au 30 novembre 2001 et dont les prestations acquises ont été allouées à Vattenfall Europe Transmission GmbH (aujourd'hui 50Hertz Transmission GmbH). Ce régime couvre des engagements de pension basés sur les années de service et le niveau de rémunération. Il octroie des pensions de retraite et d'invalidité, mais pas de pension aux personnes à charge survivantes. Il n'est pas possible d'indexer les actuels avantages postérieurs à l'emploi échéant pour la première fois après le 1er janvier 1993.

Autres obligations liées au personnel

50Hertz Transmission a également les obligations suivantes, reprises sous la rubrique « Autres obligations liées au personnel » :

- Obligations relatives aux avantages liés à l'ancienneté ;
- Obligations liées à des programmes allemands de retraite progressive ;
- Obligations liées à des comptes-épargne-retraite.

Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Obligations relatives aux avantages du personnel à l'échelon du groupe

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

	Pensions		Autres	
(en millions €)	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(291,8)	(280,0)	(114,9)	(115,9)
Juste valeur des actifs du plan	292,8	272,4	69,6	58,6
Passif net au titre des prestations définies	**1,0**	**(7,6)**	**(45,3)**	**(57,3)**

Le passif net relatif aux avantages du personnel a diminué en tout de €20,6 millions, dont €10,5 millions au niveau allemand et €10,1 millions au niveau belge.

L'impact net s'explique principalement par la hausse du taux d'actualisation par rapport à 2024 et les changements lié à l'expérience relatifs à l'évolution salariale et à l'inflation.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	Pensions		Autres	
(en millions €)	2025	2024	2025	2024
Au début de la période	**(280,0)**	**(281,7)**	**(115,9)**	**(111,4)**
Coût des services rendus	(17,5)	(16,2)	(3,4)	(7,0)
(Coût) / produit financier	(9,7)	(8,8)	(3,9)	(3,5)
Cotisations des participants	(1,3)	(1,2)	0,0	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	9,5	5,6	4,8	1,4
3) Changements liés à l'expérience	(6,7)	3,5	0,2	1,0
Prestations payées	14,0	18,8	3,3	3,6
A la fin de la période	**(291,8)**	**(280,0)**	**(114,9)**	**(115,9)**

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan	Pensions		Autres	
(en millions €)	2025	2024	2025	2024
Au début de la période	**272,4**	**252,8**	**58,6**	**50,1**
Revenus d'intérêts	8,9	8,0	0,2	0,1
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:				
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	5,9	10,3	0,2	0,2
Cotisations versées par l'employeur	15,4	15,0	11,2	9,4
Cotisations versées par les participants	1,2	1,2	—	—
Prestations payées	(11,1)	(15,0)	(0,5)	(1,2)
A la fin de la période	**292,8**	**272,4**	**69,6**	**58,6**

Montants compris dans les autres éléments du résultat global et le compte de résultat consolidé	Pensions		Autres	
(en millions €)	2025	2024	2025	2024
Coût des services				
Coût des services rendus	(17,5)	(16,2)	7,5	2,0
Règlements	0,5	0,7	0,2	0,2
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	—	—	0,3	0,5
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies	**(0,8)**	**(0,8)**	**(3,7)**	**(3,3)**
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(9,7)	(8,8)	(3,9)	(3,5)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	8,9	8,0	0,2	0,1
Autres	**—**	**—**	**(0,1)**	**(1,0)**
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	**(17,8)**	**(16,2)**	**4,2**	**(1,6)**
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	—	—	—	—
2) Changement dans les hypothèses financières	9,5	5,6	4,8	1,4
3) Changements liés à l'expérience	(6,7)	3,5	(0,1)	0,5
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	5,9	10,3	0,2	0,2
Réévaluation des prestations définies (dette)/ créance dans les autres éléments du résultat	**8,6**	**19,4**	**4,8**	**2,1**

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (€-1,4 millions pour 2025 – voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations définies s'élève à €13,4 millions.

(en millions €)	2025	2024
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan	**(406,7)**	**(395,9)**
Participants actifs	(300,8)	(311,2)
Participants non-actifs avec avantages différés	(62,4)	(35,7)
Retraités et bénéficiaires	(43,4)	(49,0)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations	**(406,7)**	**(395,9)**
Prestations de retraite et de décès	(292,8)	(284,2)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(99,8)	(97,3)
Primes jubilaires	(14,0)	(14,3)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation de renommée internationale, et extrapolés au besoin sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que les modifications apportées au plan, les modifications des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels, tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué ci-dessous :

(en % et en années)	2025	2024
Participations cotées en bourse	**76,06 %**	**73,88 %**
Actions - zone euro	8,68 %	13,29 %
Actions - hors zone Euro	12,29 %	17,60 %
Obligations d'état - zone Euro	11,62 %	1,40 %
Autres obligations - zone Euro	17,40 %	25,86 %
Autres obligations - hors zone Euro	26,06 %	15,72 %
Participations non cotées en bourse	**23,94 %**	**26,12 %**
Contrats d'assurance	17,74 %	10,31 %
Biens immobiliers	— %	2,40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,37 %	2,79 %
Autres	1,83 %	10,62 %
Total (en %)	**100,00 %**	**100,00 %**

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds. En Allemagne, tous les actifs de plans sont investis dans des conventions d'assurance.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisée à environ 90% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 4,60%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de l'espérance de vie des affiliés au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. Pour la Belgique, il a été fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE, tandis que les tables 2018 Heubeck sont utilisées en Allemagne.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

Hypothèses actuarielles

	Belgique		Allemagne	
(en % et en années)	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Taux d'actualisation				
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	3,65 %	3,25 %	4,29 %	3,45 %
- Pensions - régime à cotisations définies	4,17 %	3,42 %	— %	— %
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	4,23 %	3,42 %	4,29 %	3,45 %
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,30 %	1,30 %	3,00 %	3,25 %
Inflation attendue	2,00 %	2,10 %	2,00 %	2,00 %
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	3,00 %	3,10 %	2,00 %	2,00 %
Augmentation attendue des avantages tarifaires	2,00 %	2,10 %	— %	— %
Age moyen de la retraite attendu				
- Employé	63,0	63,0	65,0	65,0
- Cadre	65,0	65,0	65,0	65,0
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : *				
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9	21,1	20,9
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6	24,4	24,3

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique, 2018 Heubeck en Allemagne

	Belgique		Allemagne	
(en années)	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	5,7	6,0	24,5	24,8
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	15,1	10,7	—	—
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	11,7	12,1	12,7	13,4

En Allemagne, le passif lié aux régimes à cotisations définies est entièrement couvert par les actifs du régime. Aucune durée moyenne pondérée n'est donc nécessaire et n'est, par conséquent, calculée.

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2025 était positif, se situant entre 2,5% et 8,0% (par rapport à une fourchette variant entre 2,6% et 8,5% en 2024).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	**< 12 mois**	**1-5 ans**	**6-10 ans**
Pensions	(4,2)	(18,9)	(24,1)
Autres	(6,0)	(20,9)	(22,8)
Total (en millions €)	**(10,3)**	**(39,8)**	**(47,0)**

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir (p. ex., âge de départ à la pension, future augmentation salariale, etc.) ;
- les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux employés ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

Analyse de sensibilité

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	Belgique	Allemagne
(en millions €)	Augmentation (+) / Diminution (-)	Augmentation (+) / Diminution (-)
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :		
Taux d'actualisation (0,5%)	7,2	(6,2)
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	(6,5)	3,9
Inflation (0,25%)	(3,3)	0,1
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	(0,3)	n.r.
L'espérance de vie des retraités (1 an)	18,4	0,7

Droits à remboursement belgique

Comme décrit à la note 6.6, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement	Pensions		Autres	
(en millions €)	2025	2024	2025	2024
Au début de la période	**(13,0)**	**(13,3)**	**(21,6)**	**(23,5)**
Coût des services rendus	—	—	—	—
(Coût) / produit financier	(0,4)	(0,4)	(0,8)	(0,7)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	—	—	—	—
2) Changement dans les hypothèses financières	0,3	0,3	2,6	0,7
3) Changements liés à l'expérience	—	(1,6)	(1,5)	0,1
Prestations payées	1,6	2,1	1,6	1,7
A la fin de la période	**(11,4)**	**(13,0)**	**(19,7)**	**(21,6)**

La somme des droits à remboursement « Pensions » (€11,4 millions) et « Autres » (€19,7 millions) s'élevait à €31,1 millions en 2025 (2024 : €34,6 millions), ce qui se rapproche des droits à remboursement énumérés à la note 6.6.

6.16. Provisions

(en millions €)	Environnement	Elia Re	Obligation de démantèlement	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2024	**9,0**	**1,7**	**156,3**	**3,2**	**4,1**	**174,4**
Dotation	0,5	0,7	2,4	0,3	0,2	4,0
Reprise	(0,3)	—	(1,3)	—	(0,6)	(2,2)
Utilisation	—	(0,1)	—	(0,1)	—	(0,1)
Actualisation des provisions	—	—	4,2	0,1	0,6	4,9
Solde au 31 décembre 2024	**9,2**	**2,3**	**161,6**	**3,5**	**4,3**	**181,0**
Partie à long terme	7,3	2,3	161,6		0,9	172,1
Partie à court terme	1,9			3,5	3,4	8,9
Solde au 1er janvier 2025	**9,2**	**2,3**	**161,6**	**3,5**	**4,3**	**181,0**
Dotation	6,7	2,7	1,6	3,6	42,8	57,4
Reprise	—	—	—	—	(0,1)	(0,2)
Utilisation	(2,1)	(2,0)	—	—	—	(4,1)
Actualisation des provisions	—	—	(6,1)	(2,6)	—	(8,7)
Solde au 31 décembre 2025	**13,8**	**3,0**	**157,0**	**4,5**	**47,0**	**225,3**
Partie à long terme	11,4	3,0	157,0		15,0	186,4
Partie à court terme	2,4			4,5	31,9	38,9

L'utilisation prévue des provisions est résumée ci-dessous :

(en millions €)	Valeur comptable au 31 décembre 2024	2025	2026 à 2029	A partir de 2030
Environnement	9,2	1,9	7,3	—
Elia Re	2,3	—	2,3	—
Obligation de démantèlement	161,6	—	—	161,6
Avantages du personnel	3,5	3,5	—	—
Autres	4,3	3,4	0,4	0,5
Total	**181,0**	**8,9**	**9,9**	**162,1**

(en millions €)	Valeur comptable au 31 décembre 2025	2026	2027 à 2030	A partir de 2031
Environnement	13,8	2,4	11,4	—
Elia Re	3,0	—	3,0	—
Obligation de démantèlement	157,0	—	—	157,0
Avantages du personnel	4,5	4,5	—	—
Autres	47,0	31,9	14,5	0,5
Total	**225,3**	**38,9**	**28,9**	**157,5**

Le Groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : la provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. La provision de €13,8 millions concerne essentiellement le segment belge, avec une provision de €1,8 millions seulement pour le segment allemand. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2025.

En Belgique, la provision est passée de €7,5 millions à fin 2024 à €12,0 millions à fin 2025. Cette hausse s'explique principalement par les conséquences d'un incendie sur l'un des sites du Groupe, ainsi que par une révision des obligations liées à l'assainissement des sols en rapport avec la peinture des pylônes.

Plus spécifiquement pour le segment belge, Elia a procédé à des études de sol sur plusieurs sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a également réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de €3,0 million est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. De ce montant, €0,4 million concerne des plaintes relatives aux lignes aériennes, tandis que la somme de €2,6 million se rapporte à des installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions de démantèlement : dans le cadre de son programme CAPEX, le Groupe s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou en mer. La valeur comptable de la provision est de €157,0 millions au 31 décembre 2025. La provision a diminué en raison d'un taux d'actualisation plus élevé, partiellement compensé par la réévaluation des coûts (inflation). Le Groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif.

Elia Group utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions de démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Les taux d'actualisation appliqués en 2025 variaient entre 2,89% et 4,39%, selon la durée de vie de l'actif à démanteler. Si le taux d'actualisation progressait de 1%, les provisions de démantèlement diminueraient de €20,0 millions.

Avantages du personnel : voir la note 6.15 pour des renseignements plus détaillés sur ces avantages du personnel à court terme.

Le poste **« Autres »** comprend diverses provisions pour des risques contractuels et des litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

L'augmentation constatée en 2025 s'explique principalement par les éléments suivants :

(i) Contrat onéreux – energyRe Giga (€ 28,3 millions).

Le Groupe a comptabilisé une provision pour contrat onéreux au titre de son engagement résiduel d'investir $ 150,0 millions dans energyRe Giga aux États-Unis, investissement qui portera sa participation de 25,25 % à 35,1 % (voir également la note 8.2).

À la suite du test de dépréciation réalisé en 2025, la juste valeur de cette participation a été revue à la baisse (voir également la note 6.5). En conséquence, le montant de l'apport contractuellement engagé excède désormais le montant recouvrable estimé de la participation additionnelle. La provision a dès lors été évaluée comme la différence entre le montant de l'investissement contractuel (environ € 128,0 millions) et l'augmentation de

valeur estimée sur la base de la dernière valorisation de marché (€ 99,7 millions), reflétant une perte attendue sur la contribution future.

(ii) Risques contractuels – Belgique (€ 14,0 millions).

Une provision a également été comptabilisée en Belgique au titre de risques contractuels faisant suite à de récentes décisions gouvernementales visant à réduire le périmètre du projet de l'Île Princesse Élisabeth, notamment la suspension de la composante en courant continu (HVDC) ainsi que l'abandon de deux modules en courant alternatif (AC). Ces évolutions ont conduit à la résiliation de certains contrats avec des fournisseurs, entraînant des risques potentiels d'indemnités de rupture et de règlements commerciaux.

La provision reflète la meilleure estimation du risque encouru par le Groupe, sur la base d'une analyse menée conjointement par les équipes achats et juridiques.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions.

6.17. Actifs/passifs de contrats courant

De nouvelles rubriques, « Actifs de contrats » et « Passifs de contratss », ont été ajoutées dans l'état consolidé de la situation financière par rapport au rapport annuel 2024. Le montant présenté comme chiffres comparatifs au 31 décembre 2024 était auparavant inclus dans « Créances commerciales et autres créances » pour les actifs et dans « Autres passifs non courants » pour les passifs.

Les actifs de contrats proviennent principalement des activités de consultance d'EGI et des services de transport fournis à des tiers. Au 31 décembre 2025, ces actifs totalisent €5,4 millions, contre €5,0 millions l'année précédente.

Les passifs de contrats résultent principalement de paiements anticipés liés aux raccordements « last mile », ainsi que d'un projet spécifique (Gennaker).

À la clôture de l'exercice 2025, Elia Transmission Belgium a déclaré des passifs de contrats de €161,7 millions (2024: €134,5 millions), tandis que 50Hertz Transmission Germany a déclaré €503,9 millions (2024 : €30,0 millions). La forte augmentation du solde de 50Hertz s'explique principalement par le projet Gennaker, représentant €467,5 millions.

Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que le Groupe satisfait à ses obligations de performance conformément à l'IFRS 15. Pour les raccordements "last mile", les revenus sont comptabilisés au fil du temps, de manière linéaire, sur la période durant laquelle l'actif concerné est mis à disposition du client. Pour les projets, les revenus sont reconnus au fil du temps en fonction du pourcentage d'avancement, reflétant l'étendue des services déjà fournis. Comme indiqué dans la Note 5.1, le Groupe a comptabilisé €7,5 millions de revenus au cours de la période, montant qui était inclus dans le solde des passifs de contrats au début de la période (€164,5 millions).

Vous trouverez ci-dessous le calendrier selon lequel le Groupe prévoit de comptabiliser en produits les obligations contractuelles en cours :

(en millions €)	2025	2024
< 1 an	9,5	5,0
1-5 ans	485,3	19,3
> 5 ans	171,1	140,2
Total Passifs de contrat	**666,0**	**164,5**

6.18. Autres passifs courants et non courants

(en millions €)	2025	2024
Subsides en capital	198,3	214,9
Passifs liés à des projets envers des tiers	3,7	7,0
Autres	4,6	4,1
Total autres passifs non-courants	**206,5**	**226,0**
Passifs liés à des projets envers des tiers	—	0,6
Total autres passifs courant	**—**	**0,6**

Sur le total des subsides en capital, €153,1 millions concernent 50Hertz Transmission Allemagne et €45,2 millions Elia Transmission Belgique. Les subsides en capital sont répartis sur plusieurs actifs. Les projets les plus importants sont les suivants :

- En Belgique : l'île énergétique Princesse Élisabeth qui servira d'extension au réseau électrique en mer du Nord. Ce subside a été convenu en décembre 2022 pour un montant total de €99,7 millions (avant impôt dont €2,2 millions de subventions opérationnelles). Toutefois, comme détaillé à la note 6.4, la subvention d'investissement a été réduite à la suite d'une réévaluation à la baisse de la subvention en capital relative à l'île Princesse Élisabeth. En raison des incertitudes concernant l'achèvement du projet d'ici la fin juin 2026, une partie de la subvention perçue dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour ce projet pourrait être remise en cause.
- En Allemagne, les subventions d'investissement sont réparties sur plusieurs actifs. Les projets les plus significatifs sont Suedwestkuppelleitung, Kriegers Flak Combined Grid Solution et South East Link.

Tous ont été subventionnés par l'Union européenne ou l'État belge. Les subsides sont comptabilisés en résultat sur la base de la durée d'utilité des actifs auxquels ils se rapportent. Les conditions des subsides ont été contrôlées et étaient réunies le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est par ailleurs redevable d'une dette au titre d'une clause de complément de prix (« earn-out ») faisant suite à l'acquisition d'energyRe Giga, pour un montant de €3,7 millions..

6.19. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions €)	2025	2024
Dettes commerciales	1.777,4	1.326,8
TVA, autres impôts	32,8	21,2
Rémunérations et charges sociales	56,6	51,5
Dividendes	1,2	1,2
Surcharges	249,0	472,6
Autres	93,8	102,1
Dettes à imputer	308,0	182,6
Total	**2.518,8**	**2.158,0**

Dettes commerciales, surcharges et charges à payer

Les dettes commerciales ont augmenté de €450,6 millions, reflétant un niveau d'activité plus élevé, un programme de CAPEX ambitieux et la volatilité persistante des prix de l'énergie.

Surcharges

Le montant des surcharges se répartit comme suit :

— 50Hertz Transmission : €134,6 millions

— Elia Transmission : €69,0 millions

Les surcharges liées à Elia Transmission ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (€25,5 millions). Elles comprennent :

— Surgarges fédérales, s'élevant à €10,5 millions au 31 décembre 2025 (€0,0 million en 2024 – voir la note 6.10 pour plus de détails concernant la position débitrice en 2024) ;

— Surcharges relatives aux énergies renouvelables en Wallonie, pour un montant total de €49,2 millions, en hausse en raison d'un nombre de certificats verts inférieur aux prévisions et de résultats d'enchères favorables ;

— Surcharges relatives aux énergies renouvelables à Bruxelles, pour un montant de €0,3 million.

— Le solde restant se compose principalement de réserves CRM pour un montant de €7,3 millions.

Les surcharges liées à 50Hertz Transmission ont fortement diminué, passant de €428,8 millions l'année précédente à €136,4 millions à la clôture de l'exercice 2025, principalement en raison de la réduction continue du solde EEG à la suite de modifications du mécanisme réglementaire.

Autres dettes

Les autres dettes concernent principalement des pénalités, ainsi que des dettes envers l'administration publique du segment allemand.

Charges à payer

Les charges à payer se rapportent principalement à :

— Des charges à payer liées à des projets pour le segment allemand, s'élevant à €263,7 millions au 31 décembre 2025, contre €143,0 millions l'année précédente ;

— Des garanties de trésorerie reçues, pour un montant total de €18,7 millions ;

— D'autres dettes en Belgique, pour un montant de €20,8 millions.

6.20. Instruments financiers - juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

	Valeur comptable				Juste valeur			
(en millions €)	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2024								
Autres actifs financiers	**8,7**	**143,0**	**34,6**	**186,3**	**7,5**	**0,0**	**144,2**	**151,7**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par le biais d'autres éléments du résultat global		143,0		143,0			143,0	143,0
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par le biais du compte de résultat	8,7			8,7	7,5		1,3	8,7
Droits à remboursement			34,6	34,6				
Dérivés	**0,8**	**11,5**	**0,0**	**12,3**	**12,3**	**0,0**	**0,0**	**12,3**
Créances clients et autres débiteurs (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**1.148,4**	**1.148,4**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Actifs de contrats (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**5,0**	**5,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**0,0**	**0,0**	**2.030,3**	**2.030,3**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Prêts et emprunts (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**(14.828,5)**	**(14.828,5)**	**(12.014,5)**	**(93,8)**	**0,0**	**(12.108,2)**
Obligations émises non garanties			(12.459,0)	(12.459,0)	(12.014,5)	(93,8)		(12.108,2)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis			(2.058,3)	(2.058,3)				
Dettes de leasing			(89,7)	(89,7)				
Intérêts à imputer			(221,4)	(221,4)				
Dérivés	**(2,3)**	**(4,5)**	**0,0**	**(6,8)**	**(0,9)**	**(5,9)**	**0,0**	**(6,8)**
Autres dettes (non) courantes	**(7,6)**	**0,0**	**(219,0)**	**(226,6)**	**0,0**	**0,0**	**(7,6)**	**(7,6)**
Passifs de contrats (courants et non-courants)			**(164,5)**	**(164,5)**				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**0,0**	**0,0**	**(2.158,0)**	**(2.158,0)**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Total	**(0,4)**	**149,9**	**(14.151,7)**	**(14.002,1)**	**n.r**	**n.r**	**n.r**	**n.r**

(en millions €)	Valeur comptable							Juste valeur
	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2025								
Autres actifs financiers	**9,5**	**143,2**	**31,1**	**183,8**	**7,7**	**0,0**	**145,0**	**152,7**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par le biais d'autres éléments du résultat global		143,2		143,2			143,2	143,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par le biais du compte de résultat	9,5			9,5	7,7		1,8	9,5
Droits à remboursement			31,1	31,1				
Dérivés	**19,6**	**0,0**	**0,0**	**19,6**	**0,0**	**19,6**	**0,0**	**19,6**
Créances clients et autres débiteurs (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**1.585,5**	**1.585,5**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Actifs de contrats (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**5,4**	**5,4**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**100,5**	**0,0**	**4.041,3**	**4.141,8**	**100,5**	**0,0**	**0,0**	**100,5**
Prêts et emprunts (courants et non-courants)	**0,0**	**0,0**	**(17.771,5)**	**(17.771,5)**	**(15.936,4)**	**(88,8)**	**0,0**	**(16.025,2)**
Obligations émises non garanties			(14.546,6)	(14.546,6)	(14.118,6)	(88,8)		(14.207,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis			(2.892,6)	(2.892,6)	(1.817,8)			(1.817,8)
Dettes de leasing			(83,4)	(83,4)				
Intérêts à imputer			(248,9)	(248,9)				
Dérivés	**0,0**	**(9,9)**	**0,0**	**(9,9)**	**(7,2)**	**(2,7)**	**0,0**	**(9,9)**
Autres dettes (non) courantes	**(3,7)**	**0,0**	**(202,9)**	**(206,5)**	**0,0**	**0,0**	**(3,7)**	**(3,7)**
Passifs de contrats (courants et non-courants)			**(666,0)**	**(666,0)**				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**0,0**	**0,0**	**(2.518,8)**	**(2.518,8)**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Total	**125,9**	**133,3**	**(15.495,8)**	**(15.236,5)**	**n.r.**	**n.r.**	**n.r.**	**n.r.**

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes, puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Nous estimons que la valeur comptable est proche de la juste valeur, compte tenu du caractère financier et à court terme.

Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. Pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la norme IFRS 7 exige la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- Niveau 3 : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant de la juste valeur inclus dans la rubrique « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à : (i) des prix de transaction récents, connus du Groupe ; pour des actifs financiers similaires ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments. Comme spécifiquement indiqué au paragraphe 29 de l'IFRS 7, la présentation en juste valeur n'est pas requises pour les passifs de location et sont donc un élément exclu de la présentation en juste valeur.

Autres actifs financiers

En 2024, le Groupe a réévalué les actions détenues dans EEX (+€65,9 millions). La juste valeur a été déterminée en appliquant la méthode des valeurs de revenus capitalisés et donc en utilisant des données de marché non observables. Le Groupe utilise des évaluateurs tiers qualifiés pour effectuer l'évaluation. L'avis d'expert est commandé par EEX tous les deux ans. Par conséquent, aucune réévaluation n'a été réalisée en 2025. L'évaluation (en 2024) a été réalisée en utilisant un taux sans risque de 2,70 %, une prime de risque de marché de 7,50 % et un taux de croissance perpétuel de 1,00 %. Au cours de l'exercice 2024, la nouvelle évaluation a entraîné un gain de réévaluation de €65,9 millions.

La juste valeur des SICAVs appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en Bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des dérivés sont classées au niveau 1 sur la base des valeurs de marché. Nous nous référons à la note 6.7 pour plus de détails.

Prêts et emprunts

La juste valeur des obligations est de €14.207,4 millions (contre €12.108,2 millions l'année précédente). Cela a augmenté suite aux changements de la dette financière et à de meilleures prix sur le marché. La juste valeur a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs).

Dans le niveau 2, le Groupe déclare à présent la juste valeur du placement privé (€48,9 millions) et l'obligation enregistrée (€39,9 millions), lesquels étaient tous deux dérivés de prix observables pour des obligations comparables.

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Autres dettes (non) courantes

Dans les autres passifs, le Groupe présente des passifs de tiers qui relèvent du niveau 3. Il s'agit de contreparties variables et conditionnelles liées à des acquisitions. L'évaluation repose sur le jugement de la direction quant à la probabilité d'atteindre certaines étapes dans les projets en cours de développement. Ce jugement est le résultat d'une analyse approfondie avec des conseillers techniques au moment de l'acquisition. L'évaluation de la probabilité est effectuée à chaque période de rapport et reflétée dans le passif. Le passif est actualisé pour obtenir la valeur actuelle nette sur la base du taux de rendement attendu du projet sous-jacent en développement. La valeur actuelle nette du passif au 31 décembre 2025 a été estimée à €3,7 millions.

6.21. Contrats de location

Le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'aucune durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a fixé une date supposée de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le Groupe évalue s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous, avec la dette de location actualisée comme comparaison. Une distinction est également établie entre les dettes de location courantes et non courantes :

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d´immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2024	**41,7**	**23,0**	**18,0**	**2,0**	**1,1**	**85,8**
Acquisitions et révisions de valeur	(0,5)	0,2	20,3	0,4	(0,6)	19,8
Amortissements	(1,4)	(5,9)	(9,3)	(0,4)	(0,3)	(17,3)
Amortissements sur droits d'usage	—	—	(1,1)	—	—	(1,1)
Situation au 31 décembre 2024	**39,8**	**17,2**	**27,9**	**2,0**	**0,2**	**87,1**

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d´immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2025	**39,8**	**17,2**	**27,9**	**2,0**	**0,2**	**87,1**
Acquisitions et révisions de valeur	(0,3)	—	13,2	1,0	—	14,0
Amortissements	(1,3)	(6,0)	(10,2)	(0,5)	—	(18,1)
Amortissements sur droits d'usage	—	—	(2,6)	—	—	(2,6)
Situation au 31 décembre 2025	**38,2**	**11,3**	**28,2**	**2,5**	**0,2**	**80,4**

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le Groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls sont concernés les contrats en vertu desquels le Groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié.
- Le Groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le Groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le Groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le Groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le Groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

Passifs liés à la location

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés sont fournies ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés (en millions €)	2025	2024
< 1 an	14,8	17,5
1-5 ans	36,7	40,0
> 5 ans	42,2	43,1
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	**93,7**	**100,6**
Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre	**83,4**	**89,7**
Dettes de location financement à court terme	14,6	16,3
Dettes de location financement à long terme	68,8	73,4

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les passifs liés à la location constitue la meilleure estimation du Groupe concernant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré. Le Groupe a eu recours aux expédients pratiques, c.-à-d. un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés en fonction de leur durée.

Le Groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation soient exercées. Le Groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif lié à la location.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le Groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé. Le Groupe n'a conclu aucun contrat incluant le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2025	2024
Charge d'amortissement sur droits d'usage	18,1	17,3
Intérêt sur dettes de leasing	2,0	1,8
Charges relatives aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	1,9	1,3
Charges relatives aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur	0,2	0,2
Total inclus dans le résultat	**22,2**	**20,6**

Un montant total de €22,2 millions de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultats en 2025. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs liés à la location.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à €18,7 millions en 2025 (contre €16,3 millions en 2024). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

Le Groupe en qualité de bailleur

Le Groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments, qui sont présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou en vertu desquels le client ne peut pas diriger l'utilisation de l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas des contrats de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le Groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	2025	2024
Endéans 1 an	15,1	16,3
1 à 2 ans	14,2	15,0
2 à 3 ans	13,8	14,4
3 à 4 ans	13,9	13,7
4 à 5 ans	13,9	13,8
Plus de 5 ans	332,4	337,2
Total	**403,2**	**410,5**

Les produits de la location comptabilisés par le Groupe s'élevaient à €16,7 millions en 2025 (contre €16,2 millions en 2024).

6.22. Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2025	2024
Charges à imputer et produits à reporter	202,2	169,7
Compte de report des soldes régulatoires liés au mécanisme de décompte (cadre régulatoire belge)	239,4	66,0
Compte de report des soldes régulatoires liés au mécanisme de décompte (cadre régulatoire allemand)	957,5	575,5
Total	**1.399,1**	**811,2**

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances régulatoires	Obligations régulatoires	Total
Solde au 1er janvier 2025	**395,4**	**(1.036,9)**	**(641,5)**
Dotation	45,9	(551,2)	(505,2)
Reprise	(136,5)	56,8	(79,7)
Autres (p.e. actualisation)	0,6	28,9	29,5
Solde au 31 décembre 2025	**305,5**	**(1.502,4)**	**(1.196,9)**

Dans le segment Elia Transmission Belgium (ETB), le compte de report issu du mécanisme de décompte est passé de €66,0 millions à la fin de l'exercice 2024 à €239,4 millions à la clôture de l'exercice 2025. Cette augmentation reflète principalement la révision, par le régulateur, du mécanisme de règlement de l'exercice précédent (+€10,0 millions) ainsi que le surplus opérationnel généré au cours de l'exercice en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (+€163,5 millions). Conformément au cadre régulatoire, tout surplus ou déficit opérationnel par rapport aux coûts et produits budgétés autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs ou récupéré auprès de ceux-ci et n'est, dès lors, pas comptabilisé comme un produit du Groupe.

Pour l'exercice 2025, un surplus opérationnel de €163,5 millions a été comptabilisé en tant qu'obligation réglementaire supplémentaire. Ce surplus est principalement dû à des coûts contrôlables et non contrôlables inférieurs aux prévisions (+€248,7 millions) ainsi qu'à des produits non contrôlables plus élevés (+€80,9 millions), partiellement compensés par des ventes tarifaires inférieures (-€135,7 millions).

En Allemagne, les comptes de report issus du mécanisme de règlement ont atteint €957,5 millions à la clôture de l'exercice 2025. Ce montant correspond à un montant nominal de €1.061,0 millions (exercice précédent : €659,5 millions), diminué d'un effet d'actualisation de €103,5 millions (exercice précédent : €84,0 millions). Les obligations réglementaires ont augmenté de €382,0 millions au cours de l'exercice (augmentation précédente : €290,7 millions, pour atteindre €575,5 millions). Cette hausse s'explique principalement par des dotations au compte réglementaire (+€155,1 millions) et par des obligations de restitution liées à la gestion des congestions pour l'année civile écoulée (+€90,2 millions). Ces

augmentations ont été partiellement compensées par des restitutions liées à des périodes antérieures du compte réglementaire (-€87,0 millions), à la gestion des congestions (-€25,2 millions) et au mécanisme « FSV Unwanted Exchange » (-€39,7 millions).

Les comptes de report sont apurés dans le cadre du processus de fixation des tarifs conformément aux règles régulatoires : certains soldes sont apurés l'année suivante (T+1), tandis que d'autres peuvent l'être après deux ans (T+2) ou sur une période plus longue, en fonction de leur origine et des exigences réglementaires applicables.

La libération future du compte de report issu du mécanisme de règlement dans les tarifs futurs est présentée dans le tableau ci-après (situation au 31 décembre 2025).

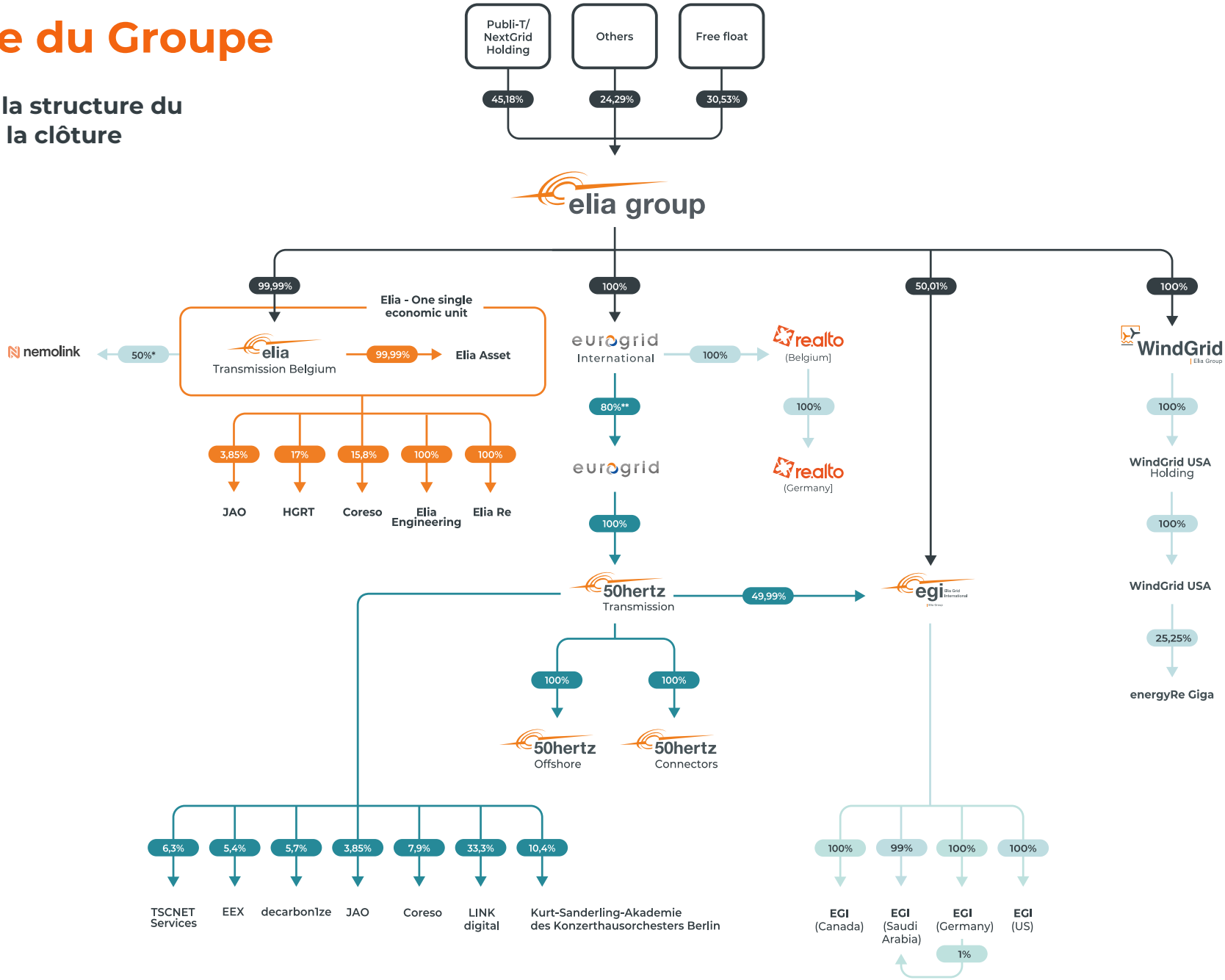
(en millions €)	Cadre régulatoire Belgique	Cadre régulatoire Allemagne
A restituer aux tarifs de la période actuelle 2025	—	450,1
A restituer aux tarifs des périodes futures	239,4	507,4
Total compte de report réglementaire 2025	**239,4**	**957,5**

Veuillez noter que les périodes régulatoires actuelles en Belgique et Allemagne sont respectivement 2024-2027 et 2024-2028

7. Structure du Groupe

Vue d'ensemble de la structure du Groupe à la date de la clôture

- Segment belge
- Segment allemand
- Segment non régulé et Nemo Link



*National Grid a une participation de 50 % dans Nemo Link
**KFW a une participation de 20 % dans Eurogrid GmbH

Participations dans d'autres entités

Elia Group SA/NV exerce un contrôle direct et indirect sur les entités listées ci-dessous.

En 2025, le périmètre de consolidation a évolué par rapport à l'exercice précédent uniquement en raison de la constitution de la société EGI USA en fin d'exercice. EGI USA a été créée afin de soutenir l'ambition déclarée du Groupe de poursuivre le développement de ses activités non régulées. Au 31 décembre 2025, EGI USA n'avait pas encore démarré d'activités opérationnelles et n'a, dès lors, pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Elia n'a pas participé à l'augmentation de capital de JAO, ce qui a entraîné une dilution de sa participation dans cette société.

Aucun autre changement significatif n'est intervenu dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros (à l'exception de Windgrid USA Holding LLC, Windgrid USA LLC et energyRe Giga USA, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain) et ont la même date de clôture que Elia Group SA/NV.

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Pourcentage de Participation 2025	2024
Filiales				
Elia Transmission Belgium SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	90,00	90,00
Elia Grid International GmBH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	90,00	90,00
Elia Grid International LLC	Arabie Saoudite	Al Akaria Plaza Olaya Street, Al Olaya Riyadh 11622	90,00	90,00
Elia Grid International Inc.	Canada	1500-850 2 ST SW, T2P0R8 Calgary	90,00	90,00
Elia Grid International USA Inc.	Etats-Unis d'Amérique	1601 Thompson Street, Raleigh, North Carolina 27603	90,00	0,00
Eurogrid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Eurogrid GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Connectors GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
Re.Alto-Energy SARL	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Re.Alto-Energy GmbH	Allemagne	Ratingstraße 9, 40213 Dusseldorf	100,00	100,00
WindGrid SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
WindGrid USA Holding LLC	Etats-Unis d'Amérique	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801	100,00	100,00
WindGrid USA LLC	Etats-Unis d'Amérique	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801	100,00	100,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence – Joint ventures				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence - Entreprises associées				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	22,16	22,16
energyRe Giga-Projects USA Holdings LLC	Etats-Unis d'Amérique	1300 Post Oak Boulevard, Suite 1000,Houston TX77056	25,25	25,25
LINK digital GmbH	Allemagne	Friedrichstr. 10A, 97082 Würzburg	26,66	26,66
Investissements traités selon IFRS9 – Autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	6,93	7,20
Decarbon1ze GmbH	Allemagne	Mariendorfer Damm 1, 12099 Berlin	4,58	4,58
European Energy Exchange AG (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 04109 Leipzig	4,29	4,29
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 München	5,00	5,00
Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters Berlin	Allemagne	Gendarmenmarkt, 10117 Berlin	8,35	8,35

8. Autres notes

8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés

Principes de la gestion des risques financiers

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, supervise les analyses de risques et en fait rapport à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés servent exclusivement d'instruments de couverture. Le cadre régulatoire dans lequel le Groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultats (cf. chapitre « Cadre régulatoire et tarifs »). Conformément à la législation en vigueur, l'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut être porté en compte dans les tarifs.

Risque de marché

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du Groupe s'étendent au marché de l'électricité – en particulier via la vente de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable ainsi que l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau – et au marché des dépôts à court terme. En Allemagne, le Groupe compense le risque lié au prix de l'énergie achetée à la suite de pertes réseau en couvrant les prix à un stade initial par l'utilisation de contrats à terme sur la Bourse de l'électricité EEX.

Étant donné que les coûts financiers et les coûts liés aux pertes réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, le Groupe n'est pas vraiment exposé à un changement des conditions de marché. Il n'y a pas d'analyse de sensibilité à fournir à cet égard.

Risques de change

Jusqu'en 2023 inclus, le Groupe n'était exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'avait pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger et que moins de 1% de ses coûts était exprimé en monnaies autres que l'euro.

En 2024, suite à l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société américaine energyRe Giga Projects USA Holdings ainsi qu'au développement des activités d'Elia Grid International, l'exposition du Groupe au risque de change s'est accentuée. En 2025, le Groupe était principalement exposé au US dollar.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories :

— Risque transactionnel : le risque transactionnel est le risque de change lié à une transaction spécifique

— Risque de conversion : le risque de conversion représente le risque pesant sur les états financiers consolidés du Groupe associé aux participations dans des sociétés opérant dans une monnaie autre que la monnaie de présentation du Groupe (€).

Dans le cadre de la transaction avec energyRe Giga, le Groupe a conclu des contrats à terme afin de verrouiller le taux de change jusqu'à la date de finalisation. L'objectif était de couvrir l'intégralité de la première tranche de $250,0 millions. Cet instrument a été débouclé à la date d'acquisition et est entièrement réalisé.

Fin 2024, le Groupe a conclu des contrats à terme pour fixer le taux de change de la dette intra-groupe émise en 2023 afin de financer l'acquisition de la participation minoritaire dans energyRe Giga Projects USA Holdings. En 2025, ce prêt intragroupe a été renouvelé et les contrats à terme associés ont été renouvelés pour le même montant en US$.

Le risque de conversion de l'investissement net dans l'opération étrangère n'est pas couvert au 31 décembre 2025. Les différences de change survenant lors de la consolidation de cet actif net sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que l'associé soit cédé ou liquidé (CTA).

Voir la note 6.7 pour plus d'informations sur les contrats à terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants.

Au cours de l'exercice 2025 et à la date de clôture, toute la dette du Groupe a été contractée à taux fixe, à l'exception d'un prêt à terme (nominal de €300,0 millions) couvert par un swap de taux d'intérêt pour fixer le taux. Ce swap de taux d'intérêt est efficace à 100%. Le risque de taux d'intérêt est donc très limité au niveau d'Elia Group.

Voir la note 6.14 pour obtenir un résumé des prêts en cours et leurs taux d'intérêt respectifs et la note 6.7 pour plus d'information sur les swaps de taux d'intérêt.

Risques liés à l'approvisionnement en énergie

Le Groupe compense le risque lié au prix d'approvisionnement en énergie achetée à la suite de pertes réseau en couvrant les prix à un stade précoce par l'utilisation de contrats à terme sur la Bourse de l'énergie EEX. Afin de couvrir les volumes de pertes réseau nécessaires, le Groupe conclut des transactions quotidiennes sur le marché au comptant (EPEX Spot). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Les risques de crédit et de défaut sont évités grâce à cette forme de couverture de prix par le biais d'opérations de change.

L'achat sur le marché au comptant est une transaction hautement probable, car l'occurrence réelle de pertes réseau est physiquement déterminée et doit nécessairement

être compensée par l'opérateur du réseau au travers de l'achat d'énergie. Le Groupe poursuit une stratégie de reprise conservatrice alignée sur le cadre réglementaire et la comptabilisation régulatoire des coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible. Le Groupe s'efforce de couvrir pleinement le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau.

La couverture des prix de l'approvisionnement futur nécessaire sur le marché au comptant en volumes d'énergie perdue dans le réseau en recourant à des contrats à terme constitue une méthode de couverture hautement efficace. L'évolution des prix de règlement d'EEX reflète parfaitement l'évolution des prix au comptant sur le marché au comptant EPEX, de sorte que l'on peut supposer une efficacité de 100% de la relation de couverture à cet égard. Étant donné que le volume d'électricité nécessaire pour faire face aux futures pertes de réseau est inconnu au moment où les transactions de couverture sont conclues, le Groupe détermine le volume nécessaire hautement probable (valeur attendue) et définit sur cette base la stratégie d'approvisionnement pour la couverture de prix : cette valeur attendue constitue la base des transactions de couverture dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les prévisions du volume futur d'électricité requis pour couvrir les pertes réseau sont évidemment sujettes à des incertitudes liées à des facteurs externes, notamment la production éolienne, le mix énergétique permettant de produire de l'électricité et la situation générale du réseau (influence de la production, de la consommation et des interventions comme les mesures de redispatching). La valeur attendue de l'approvisionnement pour pertes de réseau, définie à l'aide d'un modèle, repose sur l'expérience historique ; elle tient compte autant que possible de tout changement futur des facteurs pertinents et des événements prévisibles sur la base des informations disponibles au moment de la planification de l'approvisionnement. Dans la mesure du possible, les modifications de quantité prévue font l'objet d'un suivi permanent et conduisent à un ajustement de la stratégie d'approvisionnement.

Voir la note 6.7 pour plus d'information

Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire lorsque les contreparties manquent à leurs obligations envers le Groupe en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. Le Groupe est exposé au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	Annexes	2025	2024
Dépôts à terme immédiatement exigibles		7,7	7,5
Droits à remboursement		31,1	34,6
Autres participations		145,1	144,2
Autres actifs financiers (Courants et Non-courants)	(6.6)	**183,8**	**186,3**
Produits dérivés (Courants et Non-courants)	(6.7)	**19,6**	**12,3**
Créances clients et autres débiteurs non courantes	(6.4)	**353,7**	**55,0**
Créances clients et autres débiteurs	(6.10)	**1.231,8**	**1.093,4**
Actifs de contrats (Courants et Non-courants)	(6.17)	**5,4**	**5,0**
Créance d'impôt courant	(6.11)	**83,2**	**94,3**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.12)	**4.141,8**	**2.030,3**
Charges à reporter et produits acquis	(6.10)	**62,7**	**44,1**
Total		**6.082,1**	**3.520,7**

La variation de la provision pour pertes sur créances clients au cours de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2024	**202,7**	**(202,3)**	**0,4**
Changement durant l'année	0,9	(0,9)	0,0
Solde au 31 décembre 2024	**203,5**	**(203,2)**	**0,4**
Solde au 1er janvier 2025	**203,5**	**(203,2)**	**0,4**
Changement durant l'année	(0,4)	0,4	0,0
Solde au 31 décembre 2025	**203,2**	**(202,8)**	**0,4**

Presque tous les mauvais débiteurs sont liés à des créances impayées relatives aux surcharges régulatoires en Allemagne. Si un débiteur fait faillite, 50Hertz Transmission reçoit une compensation pour la perte encourue par le biais du système de taxe.

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de pertes de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances commerciales et autres créances est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du Groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit attendues) prospective.

À compter de 2022, le Groupe applique une approche individualisée pour les créances commerciales, pour lesquelles il a fixé des règles visant a`définir la phase de l'actif concerné aux fins de calcul des pertes de crédit attendues (ECL).

- La phase 1 couvre les actifs financiers qui ne se sont pas détériorés de manière significative depuis leur comptabilisation initiale. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 1 intervient sur une base de 12 mois.
- La phase 2 couvre les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 2 intervient sur la base de la durée de vie. La décision de faire passer un actif de la phase 1 à la phase 2 repose sur certains critères tels que :
  - une nette dégradation de la solvabilité d'une contrepartie et/ou de sa société mère et/ou de son garant (le cas échéant),
  - des évolutions défavorables significatives de l'environnement régulatoire,
  - l'évolution des risques politiques ou nationaux, et
  - tout autre aspect que le Groupe jugerait pertinent.

En ce qui concerne les actifs financiers en retard de paiement depuis plus de 30 jours, le passage en phase 2 n'est pas systématique tant que le Groupe dispose d'informations raisonnables démontrant que, même si les paiements sont échus depuis plus de 30 jours, ce retard ne représente pas une augmentation majeure du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

- La phase 3 couvre les actifs pour lesquels un défaut a déjà été constaté, par exemple :
  - lorsqu'il existe des preuves qu'une société mère a failli à son obligation de soutien de crédit vis-à-vis de sa filiale (dans ce cas, la filiale est la contrepartie à risque du Groupe),
  - lorsqu'une entité du Groupe a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la contrepartie pour défaut de paiement.

En ce qui concerne les actifs financiers échus depuis plus de 90 jours, la présomption peut être écartée si le Groupe dispose d'informations raisonnables et étayées qui démontrent que même si les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, il n'existe pas d'indications d'une défaillance de la contrepartie.

La formule ECL applicable aux phases 1 et 2 est ECL = EAD x PD x LGD, où :

- pour les ECL à 12 mois, l'exposition en cas de défaut (EAD) est égale à la valeur comptable de l'actif financier, à laquelle sont appliquées la probabilité de défaut (PD) pertinente et la perte encourue en cas de défaut (LGD) ;
- pour les ECL sur la durée de vie, la méthode de calcul consiste à identifier les variations d'exposition pour chaque année, notamment le moment et le montant attendus des remboursements contractuels, puis à appliquer à chaque remboursement la PD et la LGD pertinentes, et à actualiser les chiffres obtenus. L'ECL correspond alors à la somme des chiffres actualisés ; et
- la probabilité de défaut est la probabilité de défaut sur un horizon temporel donné (en phase 1, cet horizon temporel est de 12 mois après la période de reporting ; en phase 2, cet horizon temporel correspond à la durée de vie entière de l'actif financier). Ces informations sont basées sur des données externes provenant d'une agence de notation reconnue. La PD dépend de l'horizon temporel et de la notation de la contrepartie.

Le Groupe utilise des notations externes si elles sont disponibles, ou une notation interne pour les principales contreparties sans notation externe.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée en tant que pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à €33,9 millions. La perte en cas de défaut est multipliée par la probabilité de défaut et les créances commerciales en suspens.

Cette approche est jugée plus pertinente que celle du portefeuille, car elle permet une meilleure évaluation du risque, notamment dans le contexte actuel de volatilité des marchés. L'impact de cette nouvelle approche n'est pas significatif. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, les autres actifs financiers n'étant pas tous soumis à une évaluation du risque de pertes de valeur compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge/allemand) ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez de plus amples renseignements dans les différentes notes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées ces dernières années ainsi que les différents prêts contractés avec des investisseurs et plusieurs banques démontrent que le Groupe dispose de diverses sources de financement.

Le Groupe dispose de plusieurs lignes pour garantir le financement de ses activités et amortir d'éventuelles variations de surcharges ou de dérivés. En effet, le volume important de contrats à terme conclus par 50Hertz Transmission Allemagne a également un impact sur la gestion de la liquidité du Groupe. Le règlement en espèces quotidien des contrats à terme avec la Bourse peut avoir des effets à court terme sur la liquidité, qui suivent largement la tendance générale des prix sur le marché de l'électricité.

Conformément aux dates d'échéance convenues et aux intérêts dus, les sorties de trésorerie contractuellement convenues au titre des passifs financiers se présenteront comme suit à l'avenir :

Dettes financières non-dérivées

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Emprunts non garantis	13.006,7	12.562,1	(14.952,9)	(754,0)	(89,7)	(1.216,5)	(4.963,9)	(7.928,7)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	2.060,0	2.176,6	(2.632,3)	(164,7)	(134,9)	(621,6)	(325,6)	(1.385,5)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2.148,0	2.148,0	(2.148,0)	(2.148,0)	—	—	—	—
Total au 31 décembre 2024	**17.214,7**	**16.886,8**	**(19.733,3)**	**(3.066,7)**	**(224,6)**	**(1.838,1)**	**(5.289,6)**	**(9.314,2)**

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Emprunts non garantis	14.598,3	14.653,6	(17.861,0)	(776,9)	(154,1)	(1.324,0)	(6.028,2)	(9.577,8)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	2.950,0	3.034,5	(3.465,6)	(108,9)	(242,2)	(659,0)	(998,0)	(1.457,6)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2.499,7	2.499,7	(2.499,7)	(2.499,7)	—	—	—	—
Total au 31 décembre 2025	**20.048,0**	**20.187,8**	**(23.826,3)**	**(3.385,4)**	**(396,3)**	**(1.983,0)**	**(7.026,2)**	**(11.035,4)**

Les détails des facilités de crédit de secours utilisées et inutilisées (facilités de crédit renouvelables, lignes de crédit et facilités de découvert) sont présentés ci-après. Le Groupe présente également ci-dessous les emprunts qui n'ont pas encore été tirés.

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable durable	16/02/2027	1.260,0	Euribor + 0,35%	—	1.260,0
Facilité de crédit renouvelable	3/7/2027	60,0	Euribor + 0,37%	—	60,0
Facilité de crédit renouvelable	3/7/2026	60,0	Euribor + 0,50%	—	60,0
Ligne de crédit EGI	non limitée	2,5	Euribor + 0,75%	—	2,5
Facilité de crédit renouvelable	5/7/2027	50,0	Euribor + 0,25%	—	50,0
Facilité de crédit renouvelable	22/11/2029	50,0	Euribor + 0,45%	—	50,0
Facilité de crédit renouvelable	26/2/2027	750,0	Euribor + min. 0,4%	—	750,0
Ligne de crédit	non limitée	150,0	av. 1 month Euribor + 0,275%	—	150,0
Facilité de crédit renouvelable	26/2/2027	3.000,0	Euribor + min. 0,75%	—	3.000,0
Prêt vert	30/12/2035	850,0	3,42 %	—	850,0
Total		**6.232,5**		**—**	**6.232,5**

Activités de couverture et instruments dérivés

Le Groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Nous référons à la note 6.7 pour plus d'informations.

Gestion du risque de capital

Le Groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possibles du niveau recommandé par les cadres régulatoires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

(en millions €)	2025	2024
Total de l'actif	32.148,6	24.927,6
Capitaux propres	8.945,0	6.177,4
Ratio des fonds propres	**28 %**	**25 %**

8.2. Engagements et incertitudes

Principaux engagements et garanties

(en millions €)	2025	2024
Engagement relatifs à des contrats d'achat d'immobilisation corporelles	19.031,6	18.727,7
Engagement relatifs à des contrats d'achat de dépenses générale, d'entretien de réparation	422,8	420,1
Garanties reçues	(1.123,0)	(1.435,4)
Garanties données	259,0	248,6
Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	212,6	239,4
Engagement en capital	137,6	154,5
Total	**18.940,6**	**18.354,8**

Au 31 décembre 2025, le Groupe avait des droits et engagements non repris au bilan pour un total de €18.940,6 millions.

Ils principalement relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles, des contrats d'achat pour les dépenses générales, les frais d'entretien et de réparation ainsi que diverses garanties octroyées aux fournisseurs ou aux autorités publiques ("performance bonds", "garanties contractuelles") et reçues de clients (garanties contractuelles, notamment avec des "BPRs").

À la fin de l'année 2025, il est également important de noter que le Groupe a un engagement de capital ouvert de €10,0 millions dans le cadre de son investissement dans le SET Fund et de €127,6 millions ($150 millions) dans le cadre de l'acquisition d'EnergyRe Giga. En lien avec cet engagement relatif à l'acquisition d'actions supplémentaires dans energyRe Giga, le Groupe a comptabilisé une provision pour contrat déficitaire d'un montant de €28,3 millions. À la suite du test d'impairment réalisé sur energyRe Giga, le Groupe a conclu que cet investissement futur ne sera pas récupérable à sa valeur comptable. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la section 4.7 « Éléments ajustés » et à la note 6.5 « Participations mises en équivalence »

Dans le cadre du financement des activités d'energyRe Giga, le Groupe a également mis en gage ses actions dans energyRe Giga en garantie pour €212,6 millions ($250 millions).

Passifs éventuels

Comme indiqué dans la note 6.16, le groupe défend des litiges relatifs à des interruptions d'activité, des réclamations contractuelles ou des différends avec des tiers. En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, le groupe ne comptabilise pas les procédures en cours qui ne sont pas arrivées à échéance et/ou dont la probabilité d'exposition actuelle ou future est improbable, dont l'impact financier n'est pas estimable et pour lesquelles aucun passif éventuel ne peut être quantifié.

Néanmoins, à la fin de l'année 2025, il peut être pertinent de noter que, dans le cadre d'une procédure ouverte, le groupe a reçu, en 2023, un jugement qui pourrait l'obliger à payer une compensation d'environ €14,0 millions. Le groupe a décidé de faire appel de la décision du tribunal. Le groupe et ses avocats sont confiants que leurs arguments seront entendus. La probabilité d'une sortie de trésorerie est considérée comme faible et aucune provision n'a été comptabilisée en rapport avec ce litige. Au 31 décembre 2025, la procédure est toujours en cours.

Autres passifs éventuels et engagements

Risques liés aux projets et contingences y associées

Dans le cadre du projet de l'île Princesse Elisabeth (PEI), la construction des fondations de l'île artificielle et la mise en œuvre des contrats liées aux installations en courant alternatif (HVAC) précédemment signés se poursuivent et des retards d'exécution ne sont pas à exclure.

Il convient de noter que des discussions sont actuellement en cours avec un contractant pour l'île Princesse Elisabeth qui a récemment introduit une « demande de modification ». Sur la base d'une analyse préliminaire, le Groupe n'estime pas que cette demande soit justifiée, mais l'analyse est toujours en cours et des informations supplémentaires doivent être rassemblées. À ce stade, compte tenu des conditions contractuelles, le Groupe a l'intention de rejeter formellement cette demande. Le contractant aura toujours la possibilité d'entamer une procédure de règlement à l'amiable avant d'engager éventuellement une procédure judiciaire. Le Groupe continuera d'évaluer les conséquences de cette demande qui, compte tenu de la complexité d'une telle affaire, sont impossibles à évaluer de manière fiable au moment de la rédaction du présent rapport. Le Groupe ne s'attend pas à une conséquence significative sur sa situation financière, et il est également

important de noter que tout impact résultant de la demande de modification qui pourrait malgré tout se matérialiser serait de nature capitalisable.

8.3. Parties liées

Entités de contrôle

L'actionnaire de référence d'Elia Group est NextGrid Holding (anciennement Publi-T). Hormis le versement du dividende annuel et de l'augmentation de capital, aucune transaction n'est intervenue avec l'actionnaire de référence en 2025.

La structure de l'actionnariat du Groupe est précisée dans la note 7.

Transactions avec des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia et le comité de direction d'Elia, tous deux possédant une influence notable dans l'ensemble du Groupe

Les membres du conseil d'administration d'Elia ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise, laquelle fait partie du présent rapport annuel (voir le rapport de rémunération).

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Les composantes de leur rémunération sont détaillées ci-dessous (à l'exclusion des directeurs qui ne sont pas employés).

Les noms des membres clés de la direction sont repris dans le rapport de gouvernance d'entreprise.

Les membres clés de la direction n'ont pas reçu de stock options, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	**4,0**	**3,4**
Rémunération de base	2,9	2,4
Rémunération variable	1,2	1,0
Avantages du personnel à long terme	**0,9**	**0,4**
Avantages postérieurs à l'emploi	**0,6**	**0,5**
Autre rémunération variable	**0,8**	**0,6**
Total rémunération brute	**6,2**	**4,9**
Nombre de personnes	6,7	6,0
Rémunération brute moyenne par personne	0,9	0,8
Nombre d'actions (en unités) au 31 décembre 2025	**9.838**	**7.348**

Transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous:

(en millions €)	2025	2024
Transactions avec entreprises associées	**13,5**	**35,2**
Ventes de marchandises	23,0	43,1
Achats de marchandises	(9,4)	(8,0)
Postes bilan avec entreprises associées	**20,2**	**(0,2)**
Créances commerciales	20,5	0,7
Dettes commerciales	(0,3)	(0,9)

En 2024 et 2025, les entités d'Elia Group ont réalisé des transactions avec Nemo Link Ltd. et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA. En 2025, Nemo Link Ltd. a également versé à Elia Transmission Belgium le surplus "cap and floor" de 2025 (ajustement intra-période) conformément au cadre réglementaire pour un montant de €20,0 millions. Ce montant a été reconnu par le Groupe comme un revenu non contrôlable entièrement retourné aux tarifs

Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.21). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au Groupe.

Transactions avec des actionnaires

Il n'y a pas eu de transactions avec des actionnaires en 2025, à l'exception du paiement du dividende et de l'augmentation de capital.

Transactions avec des parties liées

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple, des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions en 2025 sur lesquelles les membres clés de la direction du Groupe ont une influence majeure. Toutes ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal des activités d'Elia. La valeur totale des dépenses a atteint €0,5 million. Il y a eu des ventes réalisée en 2025 pour un montant de €37,6 milliers. Au 31 décembre 2025, il y avait des positions de dettes commerciales pour €7,1 milliers. Il n'y avait pas de positions de créances commerciales en cours avec des parties liées.

8.4. Evénements subséquents

Aucun événement significatif de nature à impacter les états financiers n'est intervenu depuis la clôture des états financiers au 31 décembre 2025.

Toutefois, les événements postérieurs non ajustables suivants peuvent être mentionnés :

Nouvelle facilité de crédit en Allemagne

Après la date de clôture, le Groupe a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable verte d'un montant de €5,25 milliards (« Green RCF 2026 »), en remplacement des précédentes facilités de crédit de €750 millions et de €3,0 milliards.

Le nouvel accord a une durée de cinq ans et comprend deux options de prolongation d'un an chacune. Cette transaction marque l'émission de la première facilité de crédit renouvelable verte de grande taille (« large-cap ») en Europe.

Cette nouvelle RCF renforce la flexibilité financière du Groupe et reflète le solide soutien de ses partenaires bancaires.

Nouvelle facilité de crédit en Belgique

Après la date de clôture, en mars 2026, le Groupe a signé une nouvelle facilité de crédit renouvelable liée à des critères de durabilité d'un montant de €2,0 milliards avec un consortium de banques, en remplacement de la facilité existante de €1,3 milliard.

La nouvelle facilité a une maturité initiale de cinq ans, assortie de deux options d'extension d'un an, et vise à couvrir les besoins généraux de financement corporate et de liquidité du Groupe.

8.5. Aspects macroéconomiques, géopolitiques et climatiques

Incertitudes géopolitiques et contexte macroéconomique

Tout au long de l'exercice 2025, les marchés financiers ont évolué dans un environnement marqué par une volatilité macroéconomique persistante et par des tensions géopolitiques accrues.

Le conflit en cours en Ukraine continue de contribuer à l'incertitude mondiale et à l'instabilité géopolitique. Compte tenu de la nature et de l'implantation géographique de ses activités, et en l'absence de toute relation d'affaires avec la Russie, l'Ukraine ou des entités affiliées, les activités d'Elia Group ne sont pas directement affectées. Néanmoins, ce conflit a accéléré les initiatives de transition énergétique à travers l'Europe — en particulier en Belgique et en Allemagne — sous l'impulsion de l'objectif de réduction de la dépendance au gaz russe et aux autres combustibles fossiles. Ces évolutions renforcent la pertinence stratégique à long terme des infrastructures régulées de transport d'électricité.

Au-delà de la guerre en Ukraine, l'incertitude mondiale est également amplifiée par des changements fréquents des politiques climatiques et énergétiques, par l'évolution des mécanismes de soutien public aux énergies renouvelables (notamment aux États-Unis), ainsi que par l'émergence de barrières commerciales et de tensions commerciales. Ces facteurs influencent des variables macroéconomiques clés telles que les taux d'intérêt et les taux de change, qui demeurent difficiles à prévoir et peuvent affecter la valorisation et le développement de certains projets, en particulier aux États-Unis.

Au 31 décembre 2025, les modifications des hypothèses macroéconomiques aux États-Unis ont été prises en compte dans la valorisation des actifs et passifs du Groupe. Pour plus de détails concernant l'ajustement de valeur de la participation d'Elia Group dans EnergyRe Giga aux États-Unis, il est fait référence à la note 6.5.2.

Contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement en matériaux et composants clés est restée sous tension en 2025. Les tensions géopolitiques persistantes, y compris la guerre en Ukraine, combinées à des tendances macroéconomiques défavorables, ont continué d'accentuer ces difficultés. Cette situation a exercé une pression durable sur les prix des équipements et des travaux, entraînant une augmentation des coûts des projets et affectant tant les investissements réalisés que les investissements prévisionnels, et, par conséquent, la base d'actifs régulée.

Les implications financières de ces évolutions se reflètent dans les niveaux d'investissements et, le cas échéant, dans la valorisation des actifs. Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.3 (Goodwill).

Questions liées au climat

Elia Group s'est engagé à atteindre un objectif absolu de réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 et Scope 2, y compris les pertes de réseau, d'ici 2030, en prenant l'année 2019 comme année de référence. En outre, le Groupe vise la neutralité carbone complète de l'exploitation du système d'ici 2040.

En 2025, Elia Group a défini un objectif de réduction des émissions de GES de Scope 3, reflétant son engagement en faveur de la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement. Sur la base des données de 2024, cet objectif vise une réduction des deux tiers de l'intensité des émissions, mesurée par rapport à la capacité additionnelle des transformateurs. Cette méthodologie est conforme aux bonnes pratiques reconnues et soutient les objectifs globaux du Groupe en matière de transition climatique.

Au cours de l'exercice 2025, 99,91 % des investissements (CAPEX) d'Elia Group étaient alignés sur la taxonomie européenne au titre de l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, ce qui souligne la forte cohérence entre la stratégie d'investissement du Groupe et ses engagements climatiques.

La résilience climatique constitue un enjeu clé pour les deux gestionnaires de réseau de transport du Groupe, étant donné que les infrastructures de réseau et les actifs techniques peuvent être exposés à des risques climatiques physiques tels que des tempêtes sévères ou des inondations. En 2025, Elia Group a investi €55,1 millions dans des mesures d'adaptation visant à renforcer la résilience du réseau face aux risques climatiques physiques.

Objectifs ESG et impacts financiers

La mise en œuvre des objectifs ESG du Groupe se reflète principalement dans le déploiement de son plan d'investissements, qui s'est élevé à €5,4 milliards en 2025. De ce montant, 99,9 % est qualifié de CAPEX éligible à la taxonomie européenne.

Les pertes de valeur constatées au cours de l'exercice sont imputables à des décisions opérationnelles ou politiques et non à des facteurs liés aux enjeux ESG. Elles comprennent notamment la dépréciation de la participation dans EnergyRe pour un montant total de €70,8 millions (voir la note 6.5), ainsi que la perte sur immobilisations corporelles liée au projet PEI pour un montant de €24,4 millions (voir la note 5.2). Le Groupe n'identifie pas de risque accru de perte de valeur résultant de ses objectifs ESG. Au contraire, l'accent mis sur les activités éligibles à la taxonomie contribue de manière significative à atténuer ces risques.

Les charges relatives aux services et autres biens ont augmenté sur la période, en ligne avec l'expansion des activités régulées soutenant le processus d'électrification (voir la note 5.2 des états financiers).

Sur la période 2025-2028, les investissements planifiés d'Elia Group s'élèvent à €7,5 milliards en Belgique et à €19,3 milliards en Allemagne. En 2025, aucun investissement significatif (moins de 1 %) n'a été consacré à des activités économiques liées au charbon, au pétrole ou au gaz, confirmant ainsi l'alignement du Groupe avec la transition énergétique et les objectifs climatiques.

8.6. Services fournis par les Commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collège des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (représentée par M. Michaël Delbeke) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Frédéric De Mee) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Group SA et d'Elia Transmission Belgium SA. Les états financiers statutaires d'Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA sont conjointement audités par BDO Réviseurs d'entreprises SCRL et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL. Elia Grid International SA, Eurogrid International SA, WindGrid SA et Coreso SA sont audités uniquement par BDO Réviseurs d'entreprises SCRL tandis que Re.alto SRL est uniquement audité par EY Reviseurs d'Entreprises SRL.

50Hertz Transmission Allemagne a désigné BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour l'audit des états financiers consolidés d'Eurogrid GmbH et l'audit des états financiers statutaires d'Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et Elia Grid International GmbH.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2025:

(en €)	Belgique	Allemagne	Total
Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère	**507.247**	**393.300**	**900.547**
Services non-audit	**998.300**	**324.900**	**1.323.200**
Services liés aux obligations légales et régulatoires	415.621	228.600	644.221
Services fiscaux	72.629	—	72.629
Autres services	510.050	96.300	606.350
Total	**1.505.547**	**718.200**	**2.223.747**

9. Cadre régulatoire et tarifs

9.1. Cadre régulatoire en Belgique

9.1.1 Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre régulatoire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du troisième paquet de directives européennes. Par ces changements, la Loi Électricité:

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la fixation des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre régulatoire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG complètent ces dispositions pour former le cadre régulatoire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2 Législation régionale

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Si les régulateurs régionaux sont compétents pour tous les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local, la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leurs cadres législatifs les dispositions du troisième paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3 Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

Régulateur fédéral

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences en ce qui concerne Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la définition de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

Régulateurs régionaux

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère sur de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification de ces réseaux relevant de la compétence exclusive de la CREG.

9.1.4 Tarification

Principes généraux de tarification

ETB tire l'essentiel de ses revenus et bénéfices des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation du système de transport d'électricité.

Les tarifs de transport sont fixés conformément à une réglementation spécifique et approuvés par la CREG sur la base d'une méthodologie qui, à son tour, repose sur des directives tarifaires énoncées dans la Loi Électricité. Ces directives tarifaires ont été adaptées à plusieurs reprises, entre autres pour susciter une réaction du côté de la demande et un stockage et pour accroître la compétitivité de l'industrie à forte consommation d'électricité, l'efficacité du marché et du système énergétique (y compris l'efficacité énergétique). La manière dont ces objectifs se reflètent dans la méthodologie tarifaire effective dépend du cadre régulatoire spécifique appliqué.

Une fois approuvés, les tarifs sont publiés et ne peuvent pas être négociés entre les utilisateurs particuliers du réseau et ETB. Si toutefois les tarifs applicables s'avèrent ne plus

être appropriés en raison d'un changement de circonstances, la CREG peut exiger d'ETB qu'elle lui soumette pour approbation une proposition tarifaire adaptée (ETB peut également le faire spontanément).

Des différences peuvent apparaître entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Ces écarts entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés et entre les coûts/revenus effectivement encourus et les coûts/revenus budgétés peuvent donner lieu à une « dette régulatoire » ou à une « créance régulatoire », laquelle est comptabilisée sur un compte de régularisation. Ce mécanisme s'applique à tous les paramètres clés de tarification précités (Rémunération équitable, Éléments gérables, Éléments non gérables, Coûts influençables et Autres composants d'incitant) bien que son fonctionnement diffère selon la nature des coûts. Le décompte financier de tels écarts est pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période suivante.

Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels et les coûts effectivement encourus et les revenus, c'est la CREG qui détermine en dernier ressort si les coûts engagés et les revenus sont considérés comme raisonnables et s'ils peuvent être intégrés dans le calcul tarifaire. Cette décision peut entraîner l'acceptation ou le rejet de ces coûts ou revenus. Dans la mesure où certains éléments sont rejetés, les montants correspondants n'entreront pas en ligne de compte pour la fixation des tarifs de la période suivante.

Méthodologie tarifaire applicable pour la période tarifaire 2024-2027

Cette rubrique décrit la méthodologie tarifaire appliquée de 2024 à 2027. Comme prévu par la Loi Électricité, la CREG et ETB ont convenu en décembre 2021 du processus formel relatif à l'organisation des démarches à entreprendre afin de (i) définir la méthodologie tarifaire pour la période 2024-2027 et (ii) définir les tarifs effectifs applicables pour la période tarifaire 2024-2027.

Le processus relatif à la définition de la méthodologie tarifaire pour la période 2024-2027 s'est achevé le 30 juin 2022. À cette date, la CREG a publié sa méthodologie tarifaire pour la période 2024-2027. À la fin du mois de novembre 2023, la CREG a lancé une consultation publique jusqu'au 22 décembre 2023 relative à une proposition de décision visant à adapter la méthodologie tarifaire afin de (i) réévaluer la rémunération en ce qui concerne le calcul de la marge équitable et (ii) introduire un cadre régulatoire pour l'expansion du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid, « MOG II »).

La méthodologie tarifaire pour la période 2024-2027 est très similaire à la méthodologie tarifaire précédente (2020-2023). Toutefois, les paramètres du calcul de la marge équitable et le cadre incitatif ont été remaniés avec un changement majeur : le taux sans risque (OLO) utilisé dans le calcul de la marge équitable n'est plus fixe comme pour la période 2020-2023 – et comme initialement prévu dans la décision de juin 2022 –, mais est devenu variable.

La méthodologie est « axée sur les services » (cost +) et est définie dans une large mesure par un mécanisme de « rémunération équitable » combiné à certains « composants d'incitant ». Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués des revenus non tarifés, et sur la base des volumes estimés d'électricité transportée sur le réseau. Les différents facteurs de fixation des tarifs dépendent des paramètres clés suivants : (i) rémunération équitable ; (ii) « éléments non gérables » (coûts et revenus non sujets à un mécanisme incitatif) ; (iii) « éléments gérables » (coûts et revenus sujets à un mécanisme incitatif) ; (iv) « coûts influençables » (coûts et revenus sujets à un mécanisme incitatif dans des conditions spécifiques) ; (v) « composants d'incitant » ; et (vi) décompte des écarts par rapport aux volumes de vente budgétés.

Rémunération équitable

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Pour la période 2024-2027, la formule pour calculer la rémunération équitable a été définie pour chaque année (n) comme suit :

A : [S x RAB moyenne x [(OLO(n)+(β x prime de risque)]]

de plus, si la structure financière du GRT est supérieure à 40%, la variable S dans la formule du précédent paragraphe est fixée à 40% et le résultat de la formule suivante est ajouté :

B : [(S – 40%) x RAB moyenne x (OLO(n) + 0,70%)]

avec :

- RAB(n) = RAB(n-1) + investissements(n) – amortissements(n) – cessions(n) – mises hors service(n) +/- variation des besoins en fonds de roulement ;
- RAB moyenne = moyenne de RAB(n) et RAB(n-1) ;
- le taux OLO(n), qui est également appelé « taux sans risque », est fixé à 1,68% ;
- S = rapport entre le capital et les réserves agrégés/RAB moyenne, conformément aux GAAP belges ;
- bêta (β) est à présent fixé à 0,69 ;
- prime de risque = 3,5%.

La formule qui comprend le taux sans risque, le facteur bêta (β) et la prime de risque s'applique à la composante capitaux propres qui correspond à 40% de la RAB de l'année concernée. Les capitaux propres dépassant le seuil de 40% sont rémunérés au taux sans risque majoré de 0,70%.

Il est à noter que la méthodologie tarifaire définitive pour la période 2024-2027 publiée le 29 février 2024 inclut un mécanisme de rémunération supplémentaire lié à l'évolution du taux des obligations linéaires belges à dix ans, comme décrit plus en détail sous « Caractéristiques du mécanisme de rémunération supplémentaire proposé ».

Éléments non gérables

Un certain nombre de coûts restent considérés comme non gérables par la méthodologie tarifaire. Il s'agit notamment d'éléments tels que les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black-start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple, les revenus de congestions transfrontalières). Les coûts liés à l'étude des fonds marins et à la réparation des installations offshore sont également considérés comme non gérables. Enfin,

les coûts liés à l'intégration européenne (par ex. Coreso et JAO) sont également non gérables.

ETB est réputée avoir un impact très limité, voire nul, sur ces éléments. Par conséquent, ils peuvent être couverts par les tarifs de transport, quel que soit leur montant, tant qu'ils sont considérés comme « raisonnables ». Dans la méthodologie tarifaire précédente, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG, réseau modulaire offshore) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables (voir ci-dessus). Cette approche est maintenue dans la nouvelle méthodologie (s'applique par ex. pour MOG II). Les coûts non gérables incluent également les coûts de financement de la dette auxquels le principe de la dette intégrée est appliqué. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette émise par ETB sont inclus dans les tarifs.

Éléments gérables

Les éléments gérables sont les coûts qui sont considérés comme relevant du contrôle d'ETB par la méthodologie tarifaire. La CREG prédéfinit une provision annuelle pour la période 2024-2027 en tenant compte de l'inflation. La Société est incitée à réduire ces coûts par rapport à la provision prédéfinie, ce qui signifie que ces coûts sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage reste égal à 50%. Par conséquent, ETB est encouragée à contrôler ses coûts et revenus pour ces éléments gérables.

La réduction éventuelle de ce montant prédéfini entraîne un bénéfice supplémentaire équivalent à 50% de la réduction. Les 50% restants sont reflétés dans une réduction des tarifs futurs. À l'inverse, les dépassements de coûts ne sont pas recouvrables (et sont donc aux frais des actionnaires d'ETB à concurrence de 50% et couverts par les tarifs (futurs) pour les 50% restants.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black-start et contrôle de la tension, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau sont considérés comme des coûts influençables, ce qui signifie que les dépassements budgétaires ou les gains d'efficacité créent un incitant négatif ou positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20% de la différence entre une référence établie pour la période et celle de l'année Y (corrigée par des facteurs externes) constituent un bénéfice (avant impôt) pour ETB. La référence établie comprend un facteur d'amélioration « naturel » de 10% chaque année, complexifiant d'année en année la réalisation d'économies. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves d'énergie et pertes de réseau), le montant annuel total de l'incitant avant impôt ne peut être négatif ni être supérieur à €5 millions par an.

Autres incitants

La méthodologie maintient les incitants tels que définis pour la période tarifaire 2020-2023 (voir ci-dessous), tout en adaptant les paramètres techniques de certains d'entre eux et en ajoutant deux nouveaux incitants à la liste actuelle (l'un relatif à la maximisation de la capacité de transport intrajournalière et l'autre relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique des sous-stations d'Elia Transmission Belgium).

Comme le prévoit le régulateur, si Elia Transmission Belgium ne réalise pas de bonnes performances grâce à ces incitants, le montant de ces derniers alloués à Elia Transmission Belgium sera diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous (montant avant impôt).

- Intégration du marché : cet incitant est composé de trois volets : (i) participations financières, (ii) augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers et (iii) mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice d'ETB (de €0 à €33,8 millions pour la capacité transfrontalière [incluant un nouvel incitant lié à l'optimisation de la capacité intrajournalière), de €0 à €8,4 millions pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB est réparti comme suit : 60% sont alloués aux futures réductions tarifaires et 40% aux bénéfices d'ETB (montants avant impôt).
- Disponibilité du réseau : l'incitant pour ETB est composé des éléments suivants : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint un objectif prédéfini par la CREG, le résultat net d'ETB (avant impôt) pourrait être impacté positivement avec un maximum de €8.8 millions, (ii) au cas où la disponibilité du réseau modulaire offshore est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant pourrait contribuer au résultat d'ETB de €0 à €4,2 millions et (iii) ETB pourrait bénéficier de €0 à €3,4 millions si le portefeuille prédéfini d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget (montants avant impôt).
- Innovation et subventions : le contenu et la rémunération de cet incitant couvrent : (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération d'ETB à concurrence d'un montant compris entre €0 et €5,4 millions (avant impôt) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants pourraient avoir une incidence sur le bénéfice d'ETB avec un maximum de €0 à €1 million (avant impôt).
- Qualité des services liés à la clientèle : cet incitant est lié à trois sous-incitants : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour ETB de €0 à €2,3 millions, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de €0 à €4,2 millions au bénéfice d'ETB et (iii) la qualité des données qu'ETB publie régulièrement, pouvant générer une rémunération pour ETB de €0 à €8,4 millions (montants avant impôt).
- Amélioration des mécanismes d'équilibrage du système : ETB est récompensée si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre €0 et €4,2 millions (avant impôt).
- Un nouvel incitant relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique des sous-stations d'ETB, pour un montant maximum de €0,8 million.

Sur la base des hypothèses de performance, la contribution de l'incitant est estimée à une rémunération nette de 1,3-1,4% à appliquer sur 40% de la RAB, tant qu'Elia Transmission Belgique réussit à atteindre un objectif raisonnable de 65-70% du montant maximum en moyenne pour tous les incitants.

Cadre régulatoire pour le réseau modulaire offshore

Depuis 2020, la CREG a modifié la méthodologie tarifaire pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore.

La méthodologie tarifaire 2020-2023 incluait des règles spécifiques applicables à l'investissement dans la première étape du réseau modulaire offshore (« MOG I »). Les principales caractéristiques de ces règles étaient (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire de 1,4% applicable aux capitaux propres investis dans les actifs de MOG I), (ii) des taux d'amortissement spéciaux applicables aux actifs du MOG I, (iii) certains coûts spécifiques aux actifs du MOG I à classer différemment des coûts relatifs aux activités terrestres et (iv) un incitant dédié, lié à la disponibilité des actifs de MOG I.

Pour la période tarifaire 2024-2027, la CREG a confirmé le cadre régulatoire tel que défini dans la méthodologie tarifaire précédente.

La CREG a défini la prime de risque pour MOG II à quelque 1,4% (applicable sur 40% de la base d'actifs régulés de MOG II), en tenant compte du fait que MOG II fera partie de l'Île Princesse Elisabeth. Pour l'île, la CREG propose un délai d'amortissement de 60 ans. Pour MOG I et II, Elia Transmission Belgium s'attend à ce que la prime de risque contribue à hauteur d'environ 0,2% au rendement régulatoire des capitaux propres d'Elia Transmission Belgium.

Caractéristiques de la rémunération équitable impactées par l'évolution du marché

La moyenne journalière annuelle du taux des obligations linéaires belges à dix ans (« OLO 10 ans ») est déterminée pour chaque année de la nouvelle période tarifaire 2024-2027. En fonction de l'OLO 10 ans, la marge équitable sera définie sur la base d'une évaluation cumulative en trois étapes :

— Étape 1 : si l'OLO10Y est inférieur à 1,68 %, le taux de rémunération de la rémunération équitable est fixé à 4,1 %, garantissant un rendement minimum.

— Étape 2 : si l'OLO 10 ans fluctue entre 1,68% et 2,87%, l'ensemble des capitaux propres moyens bénéficieront d'une compensation additionnelle égale à la différence entre le taux OLO 10 ans et 1,68%. Dans la partie supérieure de cette fourchette, cela se traduit par une rémunération supplémentaire de 1,19% ; et

— Étape 3 : si le taux est supérieur à 2,87%, l'ensemble des capitaux propres moyens bénéficieront de la rémunération des étapes 1 et 2, majorée d'une contribution proportionnelle à la différence entre le taux OLO 10 ans et 2,87%. La CREG a donc décidé d'établir une différenciation entre la rémunération de l'ancienne RAB et de la nouvelle RAB. L'ancienne RAB, c'est-à-dire les actifs mis en service jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, recevront 50% de la différence, tandis que la nouvelle RAB, c'est-à-dire les actifs mis en service à partir du 1er janvier 2022 inclus, recevront l'intégralité de la différence.

Sur la base des paramètres décrits dans la méthodologie tarifaire pour la période allant de 2024 à 2027, le rendement régulatoire capitaux propres moyen pour cette période devrait être de quelque 7,2%, en fonction, en partie, des résultats réels, de l'évolution de la moyenne journalière annuelle du taux des obligations linéaires belges à 10 ans (en partant d'un OLO 10 ans de 3,27% sur la période 2024-2027), de la performance liée aux différents incitants, de la pondération respective de la nouvelle RAB et de l'ancienne RAB, et en tablant sur un objectif de ratio capitaux propres/dette de 40/60. Tout écart des hypothèses concernant l'un de ces éléments peut avoir une incidence négative sur le rendement régulatoire moyen attendu des capitaux propres. Cela pourrait en particulier être le cas si le taux OLO 10 ans devait chuter (et devenir inférieur à 3,27% pendant une longue période, ce qui a été supposé aux fins d'arriver à un rendement moyen attendu de 7,2% pour ETB).

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent apparaître entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulé) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus peuvent être raisonnablement supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la fixation des tarifs de la période suivante. Elia peut, certes, faire appel de cette décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulé

La méthodologie tarifaire pour 2024-2027 prévoit un mécanisme permettant à Elia Transmission Belgique de développer des activités en dehors du périmètre réglementé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs du réseau en Belgique. Cette méthodologie établit un mécanisme pour garantir que la participation financière d'Elia Transmission Belgique dans d'autres entreprises non considérées comme faisant partie de la base d'actifs régulés (RAB) par la CREG (par exemple, les participations dans des activités réglementées ou non réglementées hors de Belgique) ait un impact neutre sur les utilisateurs du réseau belge.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres créances et la note 6.17 pour les autres dettes).

9.2. Cadre régulatoire en Allemagne

9.2.1 Dispositions législatives pertinentes

Le cadre régulatoire allemand est repris dans différents instruments législatifs. La loi clé est la loi allemande relative aux économies d'énergie (Energiewirtschaftsgesetz – EnWG), qui définit le cadre régulatoire général pour le secteur du gaz et de l'électricité en Allemagne. L'EnWG est étayée par plusieurs lois, ordonnances et décisions réglementaires supplémentaires, qui fournissent les règles détaillées du régime actuel de régulation incitative, les méthodes comptables et les accords relatifs à l'accès au réseau, dont :

- l'arrêté sur les tarifs des réseaux électriques (Verordnung über die Entgelte für den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzentgeltverordnung – StromNEV]) qui détaille, entre autres, les principes et méthodes de calcul des tarifs réseau ainsi que d'autres obligations des gestionnaires de réseau ;
- l'arrêté sur l'accès au réseau électrique (Verordnung über den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzzugangsverordnung – StromNZV]) qui détaille, entre autres, la manière d'accorder l'accès aux réseaux de transport (et autres types de réseaux) en établissant les groupes d'équilibrage et en prévoyant les livraisons d'électricité, l'énergie de réglage et d'autres obligations générales, par ex. la gestion des congestions (Engpassmanagement), les obligations de publication, le comptage et les conditions minimales pour différents types de contrats et l'obligation de certains gestionnaires de réseau de gérer le système d'équilibrage pour les énergies renouvelables ;
- l'arrêté sur la régulation incitative (Verordnung über die Anreizregulierung der Energieversorgungsnetze [Anreizregulierungsverordnung – ARegV]) qui établit les règles fondamentales de la régulation incitative des GRT et autres gestionnaires de réseau (décrites de manière plus détaillée par la suite). Il décrit par ailleurs en termes généraux la manière d'établir le benchmarking en matière d'efficacité, les coûts pris en compte dans le benchmarking de l'efficacité, la méthode permettant de déterminer l'inefficacité et la manière dont cela se traduit en objectifs annuels pour la croissance de l'efficacité.

9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne

Les organes de régulation du secteur de l'énergie en Allemagne sont l'Agence fédérale du Réseau (Bundesnetzagentur ou BNetzA) à Bonn (pour les réseaux auxquels plus de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés) et les autorités de régulation spécifiques dans les états fédérés respectifs (pour les réseaux auxquels moins de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés). Les organes de régulation sont notamment chargés de veiller à l'accès non discriminatoire de tiers aux réseaux et de surveiller les tarifs d'utilisation du réseau appliqués par les gestionnaires de réseau. 50Hertz Transmission et 50Hertz Offshore sont soumis à l'autorité de la BNetzA.

9.2.3 Tarification en Allemagne

Le mécanisme de régulation tarifaire en Allemagne est actuellement déterminé par l'EnWG, la StromNEV et l'ARegV. Les tarifs d'utilisation du réseau sont calculés sur la base du plafond de revenus ("revenue cap", section 17 ARegV) et couvrent l'activité onshore. Si les gestionnaires de réseau conservent des revenus dépassant leur plafond de revenus individuel, un mécanisme de compensation s'applique (section 5 ARegV).

Le niveau initial du plafond de revenus est déterminé par la BNetzA pour chaque GRT pour une période de régulation de cinq ans sur la base d'une analyse de coûts d'une année de référence ("base year"). Toutefois, le niveau initial du plafond de revenus est ajusté chaque année pour tenir compte de cas spécifiques prévus dans l'ARegV (voir ci-après : coûts durablement non-influençables, majoration des coûts de capital, ajustement pour l'inflation, Xgen). La quatrième période de régulation a débuté le 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2028.

Les tarifs sont publics et fixés pour une durée d'un an. Seuls certains clients (dans des circonstances spécifiques prévues par la loi) peuvent convenir de tarifs individuels conformément à la section 19 StromNEV (par exemple, en cas d'usage exclusif d'un actif réseau). Depuis 2023, des tarifs réseau uniformes au niveau national pour tous les GRT allemands responsables d'une zone de contrôle sont calculés sur la base de l'agrégation de leurs structures de coûts respectives.

Pour déterminer le plafond de revenus pour chaque année de la période de régulation, les coûts des GRT sont classés dans les catégories suivantes :

- Coûts durablement non-influençables (PNIC) : ces coûts sont généralement répercutés directement aux clients et intégralement récupérés, avec un décalage de deux ans, sauf indication contraire. Les postes de coûts reconnus comme PNIC sont définis dans l'ARegV. Exemples : coûts du comité d'entreprise, taxes opérationnelles, coûts et revenus liés aux mécanismes dits procéduraux, notamment pour les pertes réseau, le redispatch, les initiatives européennes, ITC, réserves réseau, etc. Avant la quatrième période de régulation, le régime de rémunération des investissements onshore ("investment measures" – IM) était applicable pour des investissements prédéfinis d'extension ou de restructuration du réseau onshore, considérés comme PNIC. Toutefois, la révision de l'ARegV en 2021 a introduit le régime d'ajustement des coûts de capital (CCA) comme nouveau cadre de rémunération pour les investissements onshore. Ce nouveau régime remplace les IM à partir de 2024. Le 7 mars 2024, 50Hertz a informé la BNetzA que toutes les IM seraient transférées au CCA avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.
- Coûts temporairement non-influençables (TNIC) et coûts influençables (IC) : les TNIC sont déterminés et fixés par la BNetzA pour une période de régulation lors de l'analyse de coûts. Exemples : coûts de maintenance, OPEX IT, coûts juridiques ou de conseil, etc. Ils sont intégrés dans le plafond de revenus avec un ajustement annuel pour l'inflation et le Xgen. Le Xgen réduit le plafond de revenus comme élément de la formule de régulation. Conformément à l'article 9(3) ARegV, la BNetzA devait déterminer un nouveau Xgen pour la quatrième période. La décision finale du régulateur a été publiée le 8 janvier 2025 avec une valeur de 0,86 %.

En outre, le cadre réglementaire prévoit une valeur d'efficience individuelle. Celle-ci spécifie comment les IC doivent être réduits durant la période de régulation. 50Hertz est 100 % efficient ; ce mécanisme ne s'applique donc pas de facto.

Les TNIC incluent les coûts de capital (i.e. rémunération des fonds propres – plafonnés à 40 % –, coût de la dette – également plafonné en l'absence de preuve de conformité au marché –, amortissements et taxe commerciale imputée pour les actifs intégrés dans l'année de référence, avec la déduction des coûts de capital comme élément du CCA).

— Majoration des coûts de capital : la majoration des coûts de capital, second élément du CCA, permet un ajustement annuel du plafond de revenus pour les coûts du capital liés aux nouveaux investissements. Cependant, elle n'est ni un PNIC ni un TNIC. Elle est calculée conformément à la section 10a ARegV. Elle comprend les amortissements imputés, les intérêts imputés et la taxe commerciale imputée, calculés sur les coûts d'acquisition et de production des actifs nécessaires aux opérations. Le taux d'intérêt imputé comprend le rendement des fonds propres (voir ci-dessous) et un taux d'intérêt fixe pour le coût de la dette. La majoration des coûts de capital fait l'objet d'une procédure de demande, à déposer chaque année avant le 30 juin auprès de la BNetzA. Les actifs capitalisés nécessaires aux opérations sont pris en compte s'ils sont capitalisés à partir du 1er janvier de l'année suivant l'année de référence du plafond de revenus à ajuster et s'ils devraient être capitalisés avant le 31 décembre de l'année pour laquelle la majoration est approuvée. Seuls les investissements opérationnellement nécessaires au sens de la section 10a ARegV sont approuvés.

En ce qui concerne la rémunération du capital, la BNetzA accorde des revenus distincts pour la rémunération des fonds propres et pour le coût de la dette, sur la base de 40 % de la valeur totale des actifs considérée comme étant « financée par des fonds propres », le solde de l'investissement étant traité comme une « quasi-dette ».

Le taux de rendement des fonds propres (RoE) est déterminé pour chaque période de régulation. En octobre 2021, la BNetzA a fixé le RoE pour la quatrième période : 5,07 % avant impôt (4,13 % après impôt) pour les investissements réalisés après 2006 (3,51 % pour ceux réalisés jusqu'en 2006), confirmé par la Cour fédérale de justice le 17 décembre 2024.

Le 24 janvier 2024, la BNetzA a annoncé une nouvelle décision concernant le RoE réglementaire pour les investissements onshore, en réponse à une hausse inattendue des taux d'intérêt. Selon cette décision, le RoE pour les nouveaux investissements onshore relevant du CCA à partir de 2024 est déterminé annuellement, en intégrant une prime de risque fixe (3 %) et un taux d'intérêt de base ("Base Rate") actualisé pour l'année considérée. Ce Base Rate dépend du taux sans risque publié par la Bundesbank. Cela conduit à un ajustement du RoE de 4,13 % à 5,72 % après impôt (soit 7,01 % avant impôt) pour l'année 2025. Pour les investissements existants jusqu'en 2023 et les projets déjà mis en service, le taux initial non ajusté de 4,13 % après impôt (5,07 % avant impôt) reste applicable durant toute la période.

Par décision du 2 octobre 2024, la BNetzA a étendu ces règles aux actifs offshore. 50Hertz a introduit un recours ; la procédure est toujours pendante devant la cour supérieure régionale. Le taux d'intérêt fixe pour le coût de la dette pour l'année d'acquisition est déterminé conformément à la section 10a ARegV comme moyenne arithmétique des séries publiées par la Bundesbank :

1. Rendement des obligations d'entreprise ;
2. Prêts aux entreprises non financières de plus de 1 million EUR, avec taux fixe initial et maturité supérieure à un an et jusqu'à cinq ans.

En complément des tarifs réseau, les coûts et revenus liés à l'activité offshore sont couverts depuis 2019 par la Offshore Grid Surcharge. Cette surcharge couvre le CAPEX (incluant le rendement des fonds propres) et les OPEX selon StromNEV et ARegV, ainsi que les compensations versées aux parcs éoliens offshore conformément au régime de responsabilité prévu dans l'EnWG. Elle est calculée annuellement sur la base des coûts prévisionnels pour l'année t, avec une régularisation des coûts réels en t+1, compensée en t+2.

Par ailleurs, 50Hertz est compensé pour les coûts liés à ses obligations relatives aux énergies renouvelables, notamment EEG et CHP/KWKG, ainsi que d'autres obligations telles que le mécanisme des tarifs individuels selon la section 19 StromNEV : pour l'EEG via des subventions de l'État ; sinon via des surcharges. Une nouvelle réglementation permettant la réallocation des coûts supplémentaires des gestionnaires de réseaux de distribution pour l'intégration des énergies renouvelables permet désormais aux exploitants de réseaux lourdement chargés financièrement de transférer une partie de ces coûts vers la surcharge des tarifs individuels.

Suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne et compte tenu d'un besoin d'investissement important, la BNetzA a lancé un vaste processus de réforme pour moderniser le cadre réglementaire. En décembre 2025, la BNetzA a publié le nouveau cadre réglementaire pour les GRD et les GRT gaz applicable dès 2028/2029, reposant en grande partie sur la méthodologie existante. Pour les GRT électricité, comme 50Hertz, un passage d'un système traditionnel de plafond de revenus quinquennal vers une approche de type cost-plus plus dynamique est envisagé. L'objectif est de développer un modèle transparent, robuste et prévisible, mieux adapté aux évolutions rapides du système et du marché. Selon ce projet, les OPEX seraient ajustés annuellement et ne seraient plus fixés pour toute la période réglementaire. Un autre élément essentiel est l'harmonisation des cadres réglementaires onshore et offshore. La BNetzA prévoit d'introduire un niveau de rémunération basé sur un WACC uniforme pour les nouveaux et anciens actifs, remplaçant le système précédent à taux différenciés, et renforçant la transparence pour la planification à long terme. Le RoE serait fixé uniformément pour les GRT et GRD pour cinq ans, voire trois ans à partir de 2034. En revanche, le coût de la dette serait déterminé annuellement selon une série de référence. Ces orientations ont été confirmées le 10 décembre, lorsque la BNetzA a publié un projet de détermination définissant les principes du nouveau cadre pour les GRT électricité. Le projet renforce la transition vers un modèle cost-plus avec une rémunération WACC unique et prévoit l'introduction d'éléments incitatifs supplémentaires, bien que les paramètres détaillés restent à définir. Une décision finale sur le cadre GRT est prévue pour l'automne 2026. Des détails techniques et méthodologiques supplémentaires seront développés en 2027/2028, le nouveau régime devant s'appliquer à partir de 2029.

9.3. Cadre régulatoire pour l'interconnection Nemo Link

Une nouvelle période tarifaire de cinq ans a débuté en 2024 (période durant laquelle les régulateurs examinent les revenus cumulés de l'interconnexion) mais aucun changement majeur n'a été apporté au cadre régulatoire pour l'interconnexion Nemo Link.

Par souci d'exhaustivité, vous trouverez ci-dessous une description détaillée du cadre régulatoire qui s'applique à l'interconnexion Nemo Link.

Un cadre régulatoire spécifique est applicable à la ligne d''interconnexion Nemo Link à compter de sa date de prise d'effet, intervenue le 31 janvier 2019. Ce cadre fait partie de la méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG. Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux au Royaume-Uni et en Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante (avant la construction), et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Le niveau de rendement du plafond peut être relevé ou abaissé de 2% maximum au titre des incitants à la disponibilité. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre régulatoire pendant toute la durée de vie de la ligne d'interconnexion.

L'interconnexion est actuellement en fonctionnement (depuis le 31 janvier 2019) et, de ce fait, le régime des plafonds et planchers a été enclenché. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu qui dépasse le plafond sera restitué au GRT au Royaume-Uni (National Grid plc) et au GRT en Belgique (ETB) selon une clé de répartition de 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs du réseau dans leurs pays respectifs. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de l'interconnexion seront intégralement indemnisés par les GRT. Les GRT peuvent à leur tour récupérer ces coûts par le biais des tarifs de transport nationaux dans leurs pays respectifs.

Chaque période de cinq ans sera examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affecteront pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entrera pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.

La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

Durée du régime	**25 ans**
Niveaux plafond et plancher	Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette était appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond.
Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher)	Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifiés par la société d'interconnexion (Nemo Link Ltd). Ces ajustements permettront à la société d'interconnexion (et ses actionnaires) de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond), mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation.
Mécanisme	Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement ne sera réalisé. Le revenu supérieur au plafond cumulé est restitué aux clients finaux (au travers d'une diminution des tarifs de transport nationaux appliqués par les gestionnaires de réseau), et tout déficit de revenu en dessous du plancher cumulé sera comblé par les utilisateurs du réseau (au travers d'une augmentation des tarifs de transport nationaux appliqués par les gestionnaires de réseau).

— Les niveaux plafond et plancher de revenus pour Nemo Link Ltd ont été fixés par l'Ofgem et la CREG le 17 décembre 2019. Nemo Link est le premier projet d'interconnexion à être réglementé en vertu du régime de plafond et de plancher et a atteint, fin 2019, la dernière étape d'évaluation du régime, le Post Construction Review (PCR), où l'Ofgem et la CREG ont déterminé les valeurs des termes du Post Construction Adjustment (PCA) qui ont défini les niveaux plafond et plancher définitifs du projet. Les valeurs déterminées pour les niveaux plafond et plancher définitifs sont respectivement de £77,0 millions et £43,9 millions (pour les prix de 2013/2014).

Informations relatives à la société mère

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Group SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia (www.eliagroup.eu) et peuvent être obtenus sur demande auprès d'Elia Group SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique.

Bilan financier après répartition du bénéfice

Actif (en millions €)	2025	2024
Actifs immobilisés	**6.089,5**	**4.346,6**
Immobilisations financières	6.089,5	4.346,6
Entreprises liées	6.086,9	4.345,0
Participations	6.086,9	4.345,0
Autres participations	2,5	1,6
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Actifs circulants	**1.055,7**	**438,2**
Stocks et commandes en cours d'exécution	—	—
Créances à un an au plus	240,9	322,6
Créances commerciales	1,7	0,7
Autres créances	239,2	321,9
Placements de trésorerie	801,3	103,9
Actions propres	1,1	3,2
Autres placements	800,2	100,7
Valeurs disponibles	5,4	2,7
Comptes de régularisation	8,0	9,0
Total de l'actif	**7.145,2**	**4.784,8**

Passif (en millions €)	2025	2024
Capitaux propres	**5.053,1**	**2.895,1**
Capital	2.722,6	1.833,8
Capital souscrit	2.722,6	1.833,8
Primes d'émission	2.057,1	739,1
Réserves	193,4	186,7
Réserve légale	192,1	183,4
Rachat actions propres	1,1	3,2
Réserves immunisées	0,1	0,1
Réserves disponibles	2,1	0,0
Bénéfice reporté	80,1	135,6
Dettes	**2.063,7**	**1.889,7**
Dettes à plus d'un an	1.696,3	1.695,6
Dettes financières	1.696,3	1.695,6
Emprunts obligataires non subordonnés	1.396,3	1.395,6
Etablissements de crédit	300,0	300,0
Dettes à un an au plus	336,5	163,5
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	—	—
Dettes financières	—	0,0
Dettes commerciales	3,8	5,0
Fournisseurs	3,8	5,0
Acomptes reçus sur commandes	—	—
Dettes fiscales, salariales et sociales	1,5	6,5
Impôts	0,0	5,8
Rémunérations et charges sociales	1,5	0,7
Autres dettes	331,2	151,9
Comptes de régularisation	30,9	30,6
Total du passif	**7.145,2**	**4.784,8**

Compte de résultat

(en millions €)	2025	2024
Ventes et prestations	**1,9**	**15,5**
Revenus	—	—
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	—	—
Autres produits d'exploitation	1,9	15,5
Coût des ventes et des prestations	**(42,8)**	**(15,9)**
Services et biens divers	(10,6)	(13,7)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(3,8)	(2,0)
Provision pour risques et charges	(28,3)	—
Autres charges d'exploitation	—	(0,3)
Bénéfice d'exploitation	**(40,9)**	**(0,5)**
Produits financiers	306,1	208,5
Produits des immobilisations financières	251,7	177,8
Produits des actifs circulants	32,9	22,3
Autres produits financiers	21,5	8,4
Produits financiers non récurrents	—	—
Charges financières	(97,3)	(65,5)
Charges des dettes	(68,8)	(61,1)
Autres charges financières	(28,4)	(4,5)
Dépréciations d'actifs financiers	(11,5)	—
Autres produits non récurrents	12,2	14,5
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**168,7**	**157,0**
Impôts sur le résultat	6,2	(15,0)
Bénéfice de l'exercice	**174,9**	**141,9**

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les IFRS Accounting Standards et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le Groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- CAPEX RAB (Dépenses d'investissement)
- EBIT
- EBITDA
- Cash flow libre
- Coût de l'endettement financier net
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)
- RoE (ajusté) (%)

Éléments ajustés

Les éléments ajustés comprennent les produits et charges résultant de transactions ou d'événements significatifs qui ne sont pas liés aux activités récurrentes du Groupe et qui, en raison de leur nature ou de leur importance, sont pertinents pour permettre aux utilisateurs de comprendre la performance sous-jacente du Groupe.

Ils peuvent notamment inclure :

- des dépréciations ou reprises de dépréciations ;
- les effets résultant de modifications de la législation fiscale ou des taux d'imposition affectant des exercices fiscaux autres que la période de reporting en cours ;
- des coûts de restructuration ou de réorganisation ;
- des réévaluations liées à des regroupements d'entreprises (par exemple, une contrepartie conditionnelle) ;
- d'autres éléments significatifs non récurrents affectant la comparabilité.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, pertes de valeur, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté est défini comme le résultat net excluant les éléments ajustés. Le résultat net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

CAPEX RAB (Dépenses d'investissement)

Les dépenses d'investissement représentent la valeur des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, construire, moderniser, renouveler et maintenir les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles éligibles à l'inclusion dans la base d'actifs régulée (Regulated Asset Base – RAB).

Elles reflètent la valeur économique des investissements entrant dans la RAB, indépendamment des traitements comptables IFRS, et excluent dès lors les effets des ajustements comptables IFRS (IAS 23 – Coûts d'emprunt, IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients et IFRS 16 – Contrats de location). En Belgique, elles sont présentées nettes des contributions des clients, ces contributions n'étant pas soumises à une rémunération réglementaire et n'étant pas incluses dans la RAB.

Le CAPEX RAB constitue un indicateur clé de performance pour le Groupe, dans la mesure où la base d'actifs régulée sert de base au calcul de la rémunération réglementaire.

EBIT ajusté

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, pertes de valeur, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2025 Elia Group
Résultat des activités opérationnelles	414,3	727,2	(101,7)	0,2	1.040,0
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	3,8	—	9,0	—	12,9
EBIT	**418,1**	**727,2**	**(92,7)**	**0,2**	**1.052,9**
Déduis:					
Compensation régulatoire de l'acquisition	—	—	(70,8)	—	(70,8)
Contrats déficitaires	—	—	(28,3)	—	(28,3)
EBIT ajusté	**418,1**	**727,2**	**6,4**	**0,2**	**1.151,9**

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2024 Elia Group
Résultat des activités opérationnelles	348,7	532,0	(1,0)	(0,6)	879,1
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	3,3	—	29,9	—	33,2
EBIT	**352,0**	**532,0**	**28,8**	**(0,6)**	**912,2**
EBIT ajusté	**352,0**	**532,0**	**28,8**	**(0,6)**	**912,2**

EBITDA ajusté

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations et amortissements du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles. Veuillez noter que jusqu'au 31 décembre 2024, les variations de provisions étaient également exclues de l'EBITDA. Cette disposition a été modifiée pour le rapport semestriel au 31 décembre 2025 afin de mieux correspondre à la définition communément admise de l'EBITDA.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2025 Elia Group
Résultat des activités opérationnelles	414,3	727,2	(101,7)	0,2	1.040,0
Ajoute:					
Amortissements et réductions de valeurs	266,7	420,4	54,5	—	741,6
Variation des provisions					
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	3,8	—	9,0	0,0	12,9
EBITDA	**684,8**	**1.147,6**	**(38,2)**	**0,2**	**1.794,5**

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2024 Elia Group
Résultat des activités opérationnelles	348,7	532,0	(1,0)	(0,6)	33,2
Ajoute:					
Amortissements et réductions de valeurs	243,2	374,3	2,0	—	619,4
Variation des provisions					
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	3,3	—	29,9	—	33,2
EBITDA*	**595,2**	**906,3**	**30,8**	**(0,6)**	**1.531,7**

Bénéfice net ajusté

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	2025 Elia Group
Bénéfice de la période	272,1	485,5	(74,5)	683,1
Déduis:				
Modification du taux d'impôt en Allemagne	0,0	46,5	0,0	46,5
Réduction de valeur energyRe Giga	0,0	0,0	(70,8)	(70,8)
Contrat onéreux	0,0	0,0	(28,3)	(28,3)
Correction ponctuelle liée à des transfert intra-groupe des années précédentes	0,0	0,0	19,2	19,2
Bénéfice net ajusté	**272,1**	**439,0**	**5,3**	**716,5**

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	2024 Elia Group
Bénéfice de la période	213,8	307,9	-9,2	512,5
Déduis:				
Nihil	0,0	0,0	0,0	0,0
Bénéfice net ajusté	**213,8**	**307,9**	**(9,2)**	**512,5**

Cash flow libre

Cash flow libre = flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Le cash flow libre fournit une indication des flux de trésorerie générés par le Groupe.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2025 Elia Group
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	948,9	1.172,1	(30,6)	—	2.090,4
Déduis:					
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	1.405,1	3.607,1	213,5	(242,7)	4.983,0
Cash flow libre	**(456,2)**	**(2.434,9)**	**(244,2)**	**242,7**	**(2.892,6)**

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Segment non régulé et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2024 Elia Group
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	339,6	602,3	2,2	—	944,2
Déduis:					
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	1.181,4	3.485,3	516,9	(313,6)	4.870,0
Cash flow libre	**(841,8)**	**(2.883,0)**	**(514,6)**	**313,6**	**(3.925,8)**

Coût de l'endettement financier net

Représente le résultat financier net (les coûts de financement moins les produits financiers) de la société.

Dette financière nette

Dette financière nette = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui demeurerait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

	2025				2024			
(en millions €)	**Elia Transmission**	**50Hertz Transmission**	**Segment non régulé et Nemo Link**	**Elia Group**	**Elia Transmission**	**50Hertz Transmission**	**Segment non régulé et Nemo Link**	**Elia Group Total**
Passifs non-courants:								
Emprunts et dettes financières	4.715,1	10.851,0	1.343,9	16.910,0	4.733,5	7.884,4	1.350,9	13.968,8
Ajoute:								
Passifs courants:								
Emprunts et dettes financières	617,5	218,5	25,4	861,5	211,9	622,1	25,7	859,7
Déduis:								
Actifs courants:								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.483,4	1.772,8	885,6	4.141,8	580,2	1.282,4	167,7	2.030,3
Dette financière nette	**3.849,3**	**9.296,7**	**483,7**	**13.629,6**	**4.365,3**	**7.224,0**	**1.208,9**	**12.798,2**
Mécanismes EEG et assimilés - surplus		453,4		453,4		360,5		360,5
Dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés	**3.849,3**	**9.750,1**	**483,7**	**14.083,0**	**4.365,3**	**7.584,5**	**1.208,9**	**13.158,7**

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated Asset Base ou RAB) est un concept régulatoire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes régulatoires. La RAB est déterminée comme suit : RABi (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) qui évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle en utilisant des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulatoires. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c.-à-d. le goodwill) a été pris en considération et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et/ou des amortissements.

La base d'actifs régulés (RAB) d'Elia Group sera reportée à 100% et en date de clôture pour la Belgique et l'Allemagne.

(en millards €)	**2024**	**2025**	**Différence (%)**
Elia Transmission	6,9	7,8	13,0 %
50Hertz Transmission	11,6	14,8	27,6 %
Elia Group	18,5	22,6	22,2 %

Rendement (ajusté) des capitaux propres (ROE (aj.)) (%)

Rendement des capitaux propres (RoE aj.) = bénéfice net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires. Le RoE est ajusté pour exclure l'impact comptable de titres hybrides conformément aux IFRS Accounting Standards (c.-à-d. exclure le titre hybride des capitaux propres et comptabiliser les charges d'intérêt en résultat global). Le RoE ajusté fournit une indication de la capacité du Groupe à générer des bénéfices liés à ses capitaux propres investis.

	2025	2024
Résultat de la période	683,1	512,5
Déduis:		
Résultat global total attribuable aux propriétaires de titres hybride	29,3	29,3
Résultat global total attribuable aux intérêts minoritaires	97,2	62,0
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires (A)	**556,6**	**421,3**
Divise par:		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7.634,2	5.040,3
Déduis:		
Réserves de couverture liés aux pertes de réseau futures (50Hertz)	-4,1	6,4
Capitaux propres ajustés attribuables aux actions ordinaires (B)	**7.638,3**	**5.033,8**
Rendement des capitaux propres (ajust.) (%) = (A) / (B)	**7,29 %**	**8,37 %**



Annexes

Pas de transition sans réseau de transport. Nos investissements stratégiques sont essentiels pour permettre l'électrification, répondre à la demande croissante en électricité et intégrer de plus en plus les sources d'énergie renouvelable dans le réseau. Nous nous engageons à agir dans l'intérêt de la communauté, en garantissant un avenir énergétique durable et fiable pour toutes et tous.

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Elia Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Collège des commissaires par l'assemblée générale du 16 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés du Groupe durant 24 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 6 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Elia Group SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 32.148,6 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 683,1 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Description du point clé de l'audit

Comme exposé à l'annexe 3.3.18. 'Comptes de report réglementaires', 6.22 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification' et 9.2.3 'Tarification en Allemagne' des comptes consolidés, le résultat de la période des segments belge et allemand sont déterminés en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») et le régulateur fédéral allemand - Bundesnetzagentur (« BNetzA ») (conjointement les « mécanismes tarifaires »). Ces mécanismes tarifaires s'appuient sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (comme le Beta, prime de risque, Rendement des emprunts des pouvoirs publics belges sur le marché secondaire avec durée résiduelle de 10 ans, ...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus) et de données opérationnelles externes (telles que la capacité horaire d'importation, les surplus de consommation et de production).

Les mécanismes tarifaires distinguent également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont (partiellement) attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, la qualification des charges et des produits comme contrôlables ou non contrôlables peut avoir une incidence importante sur le résultat net du Groupe. Les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe, par conséquent, le calcul du résultat net est un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes:

- Evaluation de la conception et de l'implémentation des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans les mécanisme tarifaires ;
- Re-calcul indépendant du résultat net des segments en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans les mécanismes tarifaires ;
- Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et évaluer la cohérence des discussions lors de ces réunions avec les connaissances et les éléments probants recueillis au cours de notre audit ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG et la BNetzA ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.18, 6.22, 9.1.4 et 9.2.3 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description du point clé de l'audit

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constitue l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Informations par segment'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 5.050,0 millions en 2025 et une valeur nette comptable d'€ 22.099,5 millions au 31 décembre 2025, soit 68,7% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la proéminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet ;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 4 et 6.1 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes

Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

— 2.3 Chiffres clés – indicateurs clés de performance financière

— 2.5. Faits marquants

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (https://www.fsma.be/fr/stori).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Elia Group SA au 31 décembre 2025 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (https://www.fsma.be/fr/stori) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 27 mars 2026

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL	BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire	Commissaire
Représentée par	Représentée par
Frédéric De Mee*	Michaël Delbeke*
Partner	Partner

*Agissant au nom d'une SRL

Rapport du Collège des Commissaires relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Elia Group SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Elia Group SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'Assemblée générale du 21 mai 2024, conformément à la proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et sur avis du Conseil d'entreprise d'Elia Group SA pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information en matière de durabilité de la Société, incluse dans le Rapport de durabilité du Rapport Annuel Intégré 2025 au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. EY Réviseurs d'Entreprises SRL et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL ont effectué leur mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de Elia Group SA durant 2 exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la Société.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (« ESRS's »)) ;
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRS's, comme repris dans section ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants de l'information en matière de durabilité ; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans 2.1. Éligibilité et conformité à la réglementation européenne en matière de Taxonomie.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;

— l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;

— l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et

— la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

— conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS's ; et

— en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans sous-section 2.1. Éligibilité et conformité à la réglementation européenne en matière de Taxonomie, conformément à.

Cette responsabilité comprend :

— la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et

— la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.

L'organe d'administration de la Société interprète les termes non définis par la loi. Les termes non définis par la loi peuvent être interprétés différemment, y compris en ce qui concerne la conformité avec la loi de leur interprétation, et sont donc sujets à des incertitudes.

Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans la cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

— Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

— Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la note ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants de l'information en matière de durabilité;

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

— Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place.,

— Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et

— Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l' information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

— Acquis une compréhension du Processus en :
  – Effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) et en examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus.

— Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants de l'information en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons:

— Acquis une compréhension des processus de *reporting* de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en:
  – Entretien avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne relatives aux informations sur en matière de durabilité; et
  – Lorsque cela est jugé approprié, obtenir les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting.

— Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;

— Evalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS's ;

— Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l' information en matière de durabilité ;

— Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;

— Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative au responsabilités du Collège des Commissaires relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité;

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de Taxonomie de l'UE, nous avons:

— Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;

— Rapproché, sur la base d'un échantillon, les activités économiques avec les pièces justificatives attestant de la contribution substantielle, de la contribution sans atteinte significative et des garanties minimales attestant que la contribution substantielle a bien été prise en compte;

— Rapproché les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux charges d'exploitation avec les informations financières sous-jacentes de la Société

Déclarations concernant l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et nos cabinets de révision sont restés indépendants de la société pendant la durée de notre mandat.

Bruxelles, le 27 mars 2026

Le Collège des Commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL	BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire	Commissaire
Représentée par	Représentée par
Frédéric De Mee*	Michaël Delbeke*
Partner	Partner

* Agissant au nom d'une SRL

Acronymes

Vous trouverez ci-dessous une liste des acronymes utilisés dans le rapport de durabilité.

Acronyme	Forme complète
AA	Appropriate Assessment
AEMF	Autorité européenne des marchés financiers
AGA	Assemblée générale annuelle
AIT	Average Interruption Time (temps d'interruption moyen)
AR	Application Requirement
BBEMG	Belgian BioElectroMagnetics Group
CA	Conseil d'administration
CAPEX	Capital Expenditure (dépenses d'investissement)
CEM	Champs électromagnétiques
CEO	Chief Executive Officer
CR Pass	Community Relations Passport
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CSDDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive (directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité)
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive (directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)
DEI	Diversité, équité et inclusion
DNSH	Do No Significant Harm
DR	Disclosure Requirement (exigence en matière d'information)
EGMB	Elia Group Management Board
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
ENTSO-E	European Network of Transmission System Operators for Electricity (Réseau Européen des Gestionnaires de Réseaux de Transport d'Électricité)
ENTSOG	European Network of Transmission System Operators for Gas (Réseau Européen des Gestionnaires de Réseaux de Transport de Gaz)
EPRI	Electric Power Research Institute
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards (normes européennes d'information en matière de durabilité)
EV	Electric Vehicle (véhicule électrique)

Acronyme	Forme complète
ExCo	Executive Committees (collèges de gestion journalière locaux)
GERICS	Climate Service Center Germany
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution
GRI	Global Reporting Initiative
GRT	Gestionnaire de réseau de transport
GSO	Group Sustainability Office
H&S	Health and Safety (santé et sécurité)
HR	Human Resources (ressources humaines)
HT	Haute tension
HVDC	High-Voltage Direct Current (courant continu à haute tension)
ICP	Internal Carbon Price (tarification interne du carbone)
IFC	International Finance Corporation (société financière internationale)
IFRS	International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
KPI	Key Performance Indicator (indicateur clé de performance)
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
MCCS	Modular Control Center System
NACE	Nomenclature des activités économiques
NID	Nature inclusive design
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEX	Operational Expenses (dépenses d'exploitation)

Acronyme	Forme complète
PCB	Polychlorobiphényle
PFAS	Per-and Polyfluoroalkyl Substances (substances per- et polyfluoroalkylées)
PMNU	Pacte mondial des Nations unies
PPE	Property, Plant and Equipment (immobilisations corporelles)
RCP	Representative Concentration Pathway (profil représentatif d'évolution de concentration)
SBTI	Science Based Targets Initiative
SCoC	Supplier Code of Conduct (code de conduite des fournisseurs)
SEPPs	Standardised Emergency Preparedness Plans
SER	Source d'énergie renouvelable
SSE	Santé, sécurité et environnement
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat)
TCO	Total Cost of Ownership
TRIR	Total recordable injury rate
TSC	Technical Screening Criteria
TYNDP	Ten-Year Network Development Plan (Plan de développement décennal du réseau)
UE	Union européenne

Glossaire

Vous trouverez ci-dessous deux listes : la première reprend les termes techniques les plus fréquents, accompagnés de leur signification (veuillez noter que ces explications ne sont pas les définitions légales de ces termes). La seconde réunit des termes liés au reporting intégré, destinés à aider nos parties prenantes tandis que nous poursuivons notre trajet de reporting intégré.

Termes généraux

Taux d'absentéisme :
ceci est calculé comme le nombre de jours d'absence (en raison de maladie, d'accident du travail ou d'hospitalisation) divisé par le nombre de jours ouvrables disponibles.

Adéquation :
mesure déterminant si un système électrique dispose d'une capacité suffisante pour répondre à la demande en électricité dans des conditions normales. Un système est jugé « adéquat » lorsque sa capacité est suffisante. Cette capacité peut provenir de sources de production (comme un parc éolien), d'importations d'électricité et (de plus en plus) d'assets flexibles.

Résultat net ajusté :
le résultat net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le résultat net ajusté est utilisé pour comparer la performance du Groupe au fil des années.

Courant alternatif (AC pour alternating current) :
le courant alternatif est un type de courant électrique qui change régulièrement de direction : ses électrons alternent régulièrement de sens de circulation. Dans les habitations, la prise traditionnelle est généralement de type AC.

Services d'équilibrage :
l'un des services que les gestionnaires de réseau doivent assurer afin de maintenir en temps réel l'équilibre entre offre et demande dans le système électrique.

Biodiversité :
zones forestières gérées à l'aide de corridors écologiques (en hectares) : zones forestières où des projets ont été mis en place pour restaurer la biodiversité sous les lignes aériennes divisé par les zones forestières totales (en hectares) sous les lignes aériennes dans nos zones de réglage.

Biodiversité :
lignes à haute tension identifiées comme critiques pour les oiseaux et équipées de dispositifs anti-collisions (balises avifaunes) : nombre de km de lignes aériennes équipées de balises avifaunes divisé par le nombre de km de lignes aériennes identifiées comme étant les plus dangereuses pour les oiseaux dans nos zones de réglage.

CAPEX :
abréviation de « capital expenditure » (dépenses d'investissement). Il s'agit de la somme qu'une entreprise consacre à la construction ou à l'amélioration de ses assets. Pour Elia Group, cela comprend nos lignes, pylônes et postes.

Équivalent dioxyde de carbone (CO_2e) :
unité utilisée pour déterminer la mesure dans laquelle un gaz à effet de serre contribue au réchauffement climatique par rapport au dioxyde de carbone.

Empreinte carbone :
calcul de la quantité de gaz à effet de serre produits par les activités d'une personne ou d'une organisation.

Mécanisme de rémunération de la capacité (CRM pour Capacity Remuneration Mechanism) :
une des nombreuses mesures qui peuvent être adoptées pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique d'un pays. De tels mécanismes rémunèrent les producteurs d'électricité contre la garantie qu'ils seront disponibles pour produire de l'électricité en cas de besoin à un moment donné. Ces paiements complètent les revenus des unités de production liés à la vente d'électricité sur le marché.

Capacité de production offshore raccordée :
capacité totale de tous les parcs éoliens offshore situés dans la zone de réglage d'Elia et de 50Hertz et raccordés au réseau onshore.

Volumes de gestion des congestions (redispatching) :
volumes d'énergie activés par Elia, 50Hertz et les GRT voisins, en vue de mettre en œuvre des mesures de congestion dans nos zones de réglage et aux frontières.

Coût de la gestion des congestions (redispatching) :
coûts liés à l'activation de mesures de congestion dans nos zones de réglage et à notre part de mesures de congestions transfrontalières.

Double matérialité :
la « matérialité » est un principe qui guide les entreprises dans la définition de ce qui est important pour leurs activités et devrait dès lors être communiqué dans leur reporting. Un enjeu répond aux critères de double matérialité s'il est important du point de vue « finance » ou « impact », voire des deux.

Courant continu (DC pour direct current) :
le courant continu est un type de courant électrique circulant dans une seule direction. Les appareils ménagers fonctionnant sur batterie utilisent le courant continu.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) :
entreprise responsable de l'acheminement de l'énergie (gaz ou électricité) à travers une infrastructure fixe, généralement au niveau régional d'un pays.

Mobilité électrique :
terme générique employé pour les modes de transport fonctionnant à l'électricité.

Résultat par action, ajusté (EPS pour Earnings per share) :
résultat attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sur la période.

EBIT (Earnings before interest and taxes) :
résultat des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des matières premières,

approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, dépréciations, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisations) :
résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe.

Électrification :
processus consistant à alimenter un système ou une machine grâce à l'électricité (plutôt qu'une autre source d'énergie).

Consommateur final :
personne qui achète et utilise un produit ou un service. Dans le secteur de l'électricité, le terme réfère généralement aux consommateurs domestiques.

Mix énergétique :
répartition des sources d'énergie primaires (comme les combustibles fossiles ou les sources d'énergie renouvelable) utilisées afin de produire de l'énergie secondaire (comme l'électricité) pour une utilisation directe par les consommateurs.

CAPEX aligné sur la taxonomie environnementale de l'UE :
pourcentage du CAPEX d'Elia Group considéré comme aligné selon la terminologie de la taxonomie de l'UE et les critères d'examen technique pour la catégorie « Transport et distribution d'électricité ».

Aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) :
les trois grandes catégories utilisées pour évaluer l'impact des pratiques d'une entreprise sur l'environnement externe (pour ne pas se limiter à la simple rentabilité d'une entreprise). Les entreprises doivent de plus en plus inclure des indicateurs ESG dans leurs rapports externes.

Flexibilité :
mesure de la capacité d'un système énergétique à faire face aux fluctuations à court terme en matière de production et de consommation. Ces fluctuations sont liées à l'intégration d'un nombre croissant de sources d'énergie renouvelable intermittentes aux systèmes énergétiques. Les assets flexibles devraient jouer un rôle accru dans la stabilisation du réseau à mesure que les quantités de renouvelable augmentent.

Assets flexibles :
assets au niveau domestique, comme les véhicules électriques et les pompes à chaleur, qui devraient jouer un rôle important dans le maintien de l'équilibre entre l'approvisionnement et la demande en électricité. Par exemple, la batterie d'un véhicule électrique pourrait être rechargée puis utilisée pour stocker temporairement de l'énergie et la réinjecter sur le réseau quand c'est nécessaire.

Normes de la Global Reporting Initiative (GRI) :
normes volontaires fournissant un cadre de référence pour les gouvernements et les organisations lorsqu'ils font état de leur responsabilité relative à leur impact sur l'environnement, l'économie et les personnes.

Potentiel de réchauffement global (PRG) :
mesure de la contribution d'un gaz spécifique au réchauffement global en comparaison au CO_2. Plus le PRG d'un gaz est élevé, plus il contribue au réchauffement de la planète en comparaison au CO_2 sur la même période de temps.

Obligation verte :
type de titre de créance utilisé pour aiguiller les investissements vers des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou les objectifs climatiques.

Gaz à effet de serre (GES) :
gaz qui contribuent au réchauffement de la température terrestre. Les GES produits par les activités humaines incluent le dioxyde de carbone, le méthane et l'hexafluorure de soufre (SF_6).

Fiabilité du réseau (basée sur le temps d'interruption) :
cela fait référence à la disponibilité des points de raccordement du réseau onshore. Cette donnée est calculée sur la base de l'Average Interruption Time sur ces points en raison de facteurs internes et externes.

Fiabilité du réseau (basée sur le nombre d'incidents) :
cette donnée est calculée sur la base du nombre d'incidents sans réenclenchement automatique par rapport à la longueur totale du réseau (lignes 380 kV et 220 kV, sans l'offshore, sans les défauts d'approvisionnement auxiliaire).

GW :
abréviation de « gigawatt ». C'est une unité qui mesure la quantité d'énergie transférée chaque seconde. 1 GW d'électricité peut alimenter environ 750.000 foyers.

GWh :
abréviation de « gigawattheure ». C'est une unité d'énergie équivalente au fonctionnement pendant une heure d'une installation d'une puissance d'un gigawatt.

Taux de réussite pour les services de consultance :
calculé comme le nombre de contrats obtenus divisé par le nombre d'offres soumises.

HVDC :
abréviation de « high-voltage direct current » (courant continu haute tension). C'est un type de courant permettant de transporter de l'électricité sur de longues distances et entre des réseaux de transport AC dont les fréquences ne correspondent pas.

Interconnexion :
câble à haute tension qui relie les réseaux électriques de deux pays. Les interconnexions permettent d'échanger de l'électricité par-delà les frontières, ce qui contribue à la sécurité d'approvisionnement de chaque pays.

Intermittence :
volatilité. Certaines sources d'énergie renouvelable sont associées à de hauts niveaux d'intermittence, étant donné qu'elles sont affectées par des facteurs environnementaux, quotidiens et saisonniers.

Neutralité carbone :
terme indiquant que la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère correspond à celle absorbée.

OPEX :
abréviation d'« operating expense » (dépenses d'exploitation). Coûts d'une entreprise associés à la gestion quotidienne des opérations, comme la maintenance du réseau, le salaire des

collaborateurs, les voyages professionnels et la location des bureaux.

Power-to-X (PtX) :
terme englobant les technologies utilisant l'électricité pour produire de la chaleur (PtH pour Power-to-Heat), du gaz (PtG pour Power-to-Gas) ou des carburants de synthèse.

Prosumer :
personne qui consomme et produit de la valeur. Dans le secteur de l'énergie, ces personnes consomment de l'électricité et en produisent à l'aide de leurs propres unités de production individuelles (comme des panneaux photovoltaïques). Les prosumers peuvent aussi vendre leur production d'électricité excédentaire.

Taux d'énergies renouvelables :
production électrique totale provenant du renouvelable par rapport à la consommation électrique totale dans nos zones de réglage.

Sources d'énergie renouvelable (SER) :
énergie produite à partir de sources ou processus naturels qui se renouvellent constamment, comme l'énergie éolienne, solaire ou hydroélectrique. Certaines de ces sources, comme le vent ou le soleil, sont intermittentes.

Base d'actifs régulés (RAB) :
la RAB d'Elia Group est un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes régulatoires. Elle reflète 100% de la RAB d'Elia et de la RAB de 50Hertz.

Rendement ajusté des capitaux propres (RoE, pour Return on Equity, aj.) :
le rendement des capitaux propres est le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ajusté par de la valeur des contrats futurs (réserve de couverture).

Revenus provenant de clients externes :
revenus consolidés provenant d'activités tierces dans les segments non régulés.

Émissions de scope 1 :
émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant de sources que nous contrôlons ou détenons. Les calculs sont basés sur la norme du GHG Protocol.

Émissions de scope 2 fondées sur la localisation :
émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) associées à l'achat d'énergie pour usage personnel. Les calculs sont basés sur la norme du GHG Protocol.

Couplage des secteurs :
expression se référant à l'intégration du secteur de l'énergie et de secteurs finaux comme le chauffage, les transports et l'industrie. Le but ultime du couplage des secteurs est de décarboniser ces derniers grâce à l'électricité verte. Cela comprend par exemple l'électrification d'appareils dans les secteurs du chauffage ou des transports, afin que ces appareils électrifiés puissent faire office d'assets flexibles, et la production d'hydrogène vert pour un usage industriel.

SF_6 :
formule chimique de l'hexafluorure de soufre. Le SF_6 est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO_2.

Objectifs de développement durable (ODD) :
ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés en 2015 par tous les États membres des Nations unies (ONU).

Indice de risque « Sustainalytics » :
évaluation de risque privée, qui reprend l'exposition d'un émetteur aux risques de matérialité ESG ainsi que le degré de maturité de la gestion de ces risques.

Investissements totaux :
CAPEX brut d'Elia et 50Hertz moins contributions clients. Le CAPEX est un indicateur important pour le Groupe car il a une incidence sur sa base d'actifs régulés qui sert de base pour sa rémunération régulatoire.

Total Recordable Injury Rate (TRIR) pour notre personnel interne :
nombre d'accidents du travail avec et sans incapacité X 1.000.000 divisé par le nombre total d'heures de travail sur l'année.

Gestionnaire de réseau de transport (GRT) :
entreprise responsable de l'acheminement de l'énergie (gaz ou électricité) à travers une infrastructure fixe, généralement au niveau national d'un pays. Les GRT font le lien entre les sources de production et l'infrastructure des gestionnaires de réseau de distribution.

Taux de rotation du personnel :
cela fait référence au pourcentage de personnel qui quitte l'organisation pour des raisons planifiées ou non.

Chaîne de valeur :
terme utilisé pour décrire l'ensemble des activités d'une entreprise qui contribuent à ce qu'elle fournisse un service ou crée un produit.

Femmes à des postes de management :
ceci est équivalent à la part de fonctions de direction et de senior management occupées par des femmes.

Termes liés au reporting intégré

Business Model :

système consistant à transformer des ressources par le biais d'activités commerciales en réalisations et résultats pour concrétiser l'objectif stratégique d'une organisation et créer de la valeur à court, moyen et long terme.

Capitaux :

ressources et relations dont une organisation dépend pour créer de la valeur. L'Integrated Reporting Framework comprend six catégories de capitaux : financier, manufacturier (que nous avons appelé « assets » dans le présent rapport), intellectuel (y compris le savoir-faire de l'entreprise ainsi que sa marque et sa réputation), humain (que nous avons appelé « collaborateurs et sous-traitants »), social et sociétal, et environnemental.

Ressources :

transformation des six capitaux par le biais des activités en réalisations et résultats.

Reporting intégré :

approche en matière de reporting d'entreprise qui fournit une vue complète de la manière dont chaque activité d'une entreprise crée de la valeur, la préserve ou l'affaiblit pour ses parties prenantes à court, moyen et long terme.

Matérialité :

terme se référant à l'influence d'un enjeu sur la capacité d'une organisation à créer de la valeur. Les enjeux de matérialité sont identifiés et classés selon leur importance pour nos parties prenantes. Par exemple, l'intégration d'un nombre important de sources d'énergie renouvelable dans le système énergétique est un enjeu de matérialité pour Elia Group.

Résultats :

conséquences internes et externes de nos activités sur les six capitaux, qui peuvent être positives ou négatives.

Réalisations :

produits et services découlant de nos activités ainsi que tout sous-produit et déchet.

Paramètres de reporting

Sièges sociaux :

Le siège social d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de 50Hertz GmbH est établi Heidestraße 2 D-10557 Berlin, Allemagne

Le siège social d'Eurogrid International est établi Rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social d'Elia Grid International est établi Rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de WindGrid est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de re.alto est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Période de reporting

Ce rapport annuel couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Contact

Head of Investor Relations

Stéphanie Luyten

Boulevard de l'Empereur 20

1000 Bruxelles

info@elia.be

investor.relations@elia.be

Siège social d'Elia Group

Boulevard de l'Empereur 20

1000 Bruxelles

T +32 2 546 70 11

F +32 2 546 70 10

info@elia.be

Heidestraße 2

10557 Berlin

T +49 30 5150 0

F +49 30 5150 2199

info@50hertz.com

Concept et réalisation finale

Investor relations

Risk Management

Communication & Reputation

Strategy

Sustainability

Finance

Conception graphique et intégration dans Workiva

KentieDesign

www.kentiedesign.eu

Éditeur responsable

Bernard Gustin

This document is also available in English.

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport annuel.